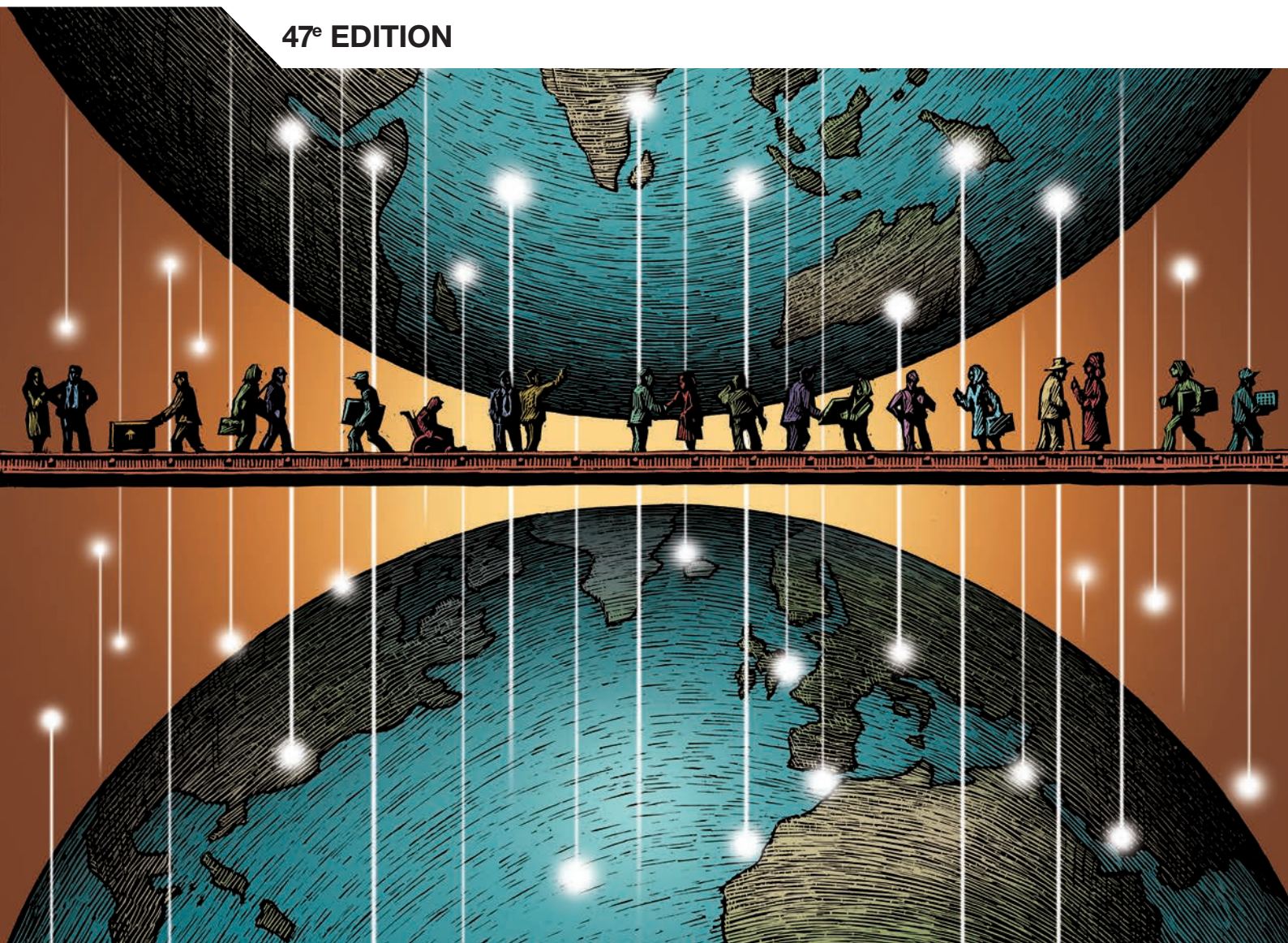




Perspectives des migrations internationales 2023

47^e EDITION



Perspectives des migrations internationales 2023

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2023), *Perspectives des migrations internationales 2023*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/87c79978-fr>.

ISBN 978-92-64-83238-1 (imprimé)

ISBN 978-92-64-74973-3 (pdf)

ISBN 978-92-64-91238-0 (HTML)

ISBN 978-92-64-86385-9 (epub)

Perspectives des migrations internationales

ISSN 1993-0232 (imprimé)

ISSN 1999-1258 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2023

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

Cette publication est le 47^{ème} rapport du Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE. Le rapport comprend six chapitres ainsi qu'une annexe statistique. Le chapitre 1 donne une vue d'ensemble des tendances récentes des flux migratoires internationaux et analyse les changements récents concernant l'intégration des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Le chapitre 2 suit les changements récents dans les politiques migratoires, tandis que le chapitre 3 examine les changements récents dans les politiques qui soutiennent l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 4 explore les schémas de fécondité des populations migrantes dans les pays de l'OCDE et les limites des mesures couramment utilisées pour les décrire. Il analyse les facteurs qui déterminent les écarts de fécondité entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, ainsi que ceux qui entraînent une convergence dans le temps. Le chapitre 5 examine la relation entre la formation de la famille et les résultats sur le marché du travail chez les femmes migrantes. Il analyse les effets à court et à long terme sur les résultats en matière d'emploi et passe en revue certaines des politiques de soutien à l'emploi des mères migrantes ainsi que le rôle des dispositifs institutionnels.

Le chapitre 6 présente des notes et des statistiques succinctes par pays sur les tendances récentes et les politiques migratoires dans les pays de l'OCDE et dans certains pays non-membres de l'OCDE. Enfin, l'annexe statistique comprend une large sélection de statistiques récentes et historiques sur les flux d'immigrés, les demandes d'asile, les populations étrangères et nées à l'étranger ainsi que les naturalisations.

L'édition de cette année des *Perspectives des migrations internationales* de l'OCDE est le fruit du travail collectif des membres de la Division des migrations internationales de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 4 et 5 ont été rédigés par Alicia Adsera (Université de Princeton) et Marcela Valdivia (OCDE). La préparation de ces chapitres a bénéficié du soutien financier du ministère fédéral allemand de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse et du ministère suédois de l'emploi. Jean-Christophe Dumont a édité le rapport. Le travail statistique a été réalisé par Philippe Hervé et Veronika Strain-Fajth et coordonné par Cécile Thoreau. L'assistance éditoriale a été assurée par Dominika Andrzejczak et Charlotte Baer, ainsi que par Lucy Hulett.

Éditorial

Nous devons accorder plus d'attention à la dimension sexospécifique des migrations

Dans ce qui était déjà un contexte de flux d'immigration à caractère permanent atteignant des niveaux jamais enregistrés précédemment, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a entraîné le plus grand afflux de réfugiés vers les pays de l'OCDE depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'une des caractéristiques les plus frappantes de ce déplacement massif est la forte surreprésentation des femmes, qui représentent environ 70 % de l'ensemble de ces réfugiés adultes. Cela contraste nettement avec les flux de demandeurs d'asile enregistrés lors des crises précédentes, principalement constitués d'hommes. Cette surreprésentation des femmes parmi les arrivées en provenance d'Ukraine est une incitation supplémentaire à adopter une approche sexospécifique lors de l'examen des politiques de migration et d'intégration, souvent absente des discussions sur ces sujets.

Au-delà de la crise ukrainienne actuelle, la faible prise en compte des questions sexospécifiques est surprenante car les femmes représentent depuis longtemps la majorité des immigrés dans l'ensemble de l'OCDE. Alors que les hommes immigrés arrivent souvent pour travailler ou par des voies humanitaires, les femmes ont tendance à arriver par d'autres voies, la migration familiale étant de loin le principal motif. Cela a des répercussions importantes, car les migrants familiaux sont souvent l'angle mort des politiques d'immigration et d'intégration. Souvent, ils ne bénéficient pas de programmes d'intégration structurés, tels que ceux proposés aux migrants humanitaires, ni d'une offre d'emploi, comme c'est le cas pour les travailleurs migrants. En outre, lorsque les migrants familiaux sont pris en charge par le requérant principal et ne reçoivent pas d'allocations, ils ne sont souvent pas la cible des mesures d'intégration.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les femmes immigrées soient confrontées à un « double désavantage » – en tant que femmes et en tant qu'immigrées – lorsqu'elles s'installent dans un pays de l'OCDE. Les défis spécifiques aux immigrés et aux femmes interagissent et se renforcent souvent mutuellement. Par conséquent, dans la plupart des pays de l'OCDE, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est deux fois plus grand parmi les immigrés que parmi les personnes nées dans le pays.

Alors que les pénuries de main-d'œuvre s'étendent et que les pays s'intéressent de plus en plus à la contribution potentielle des immigrés en âge de travailler pour y remédier, il est plus utile que jamais de prendre en compte la dimension hommes-femmes dans les politiques de migration et d'intégration. Les deux chapitres spéciaux de l'édition de cette année des *Perspectives des migrations internationales* examinent attentivement les questions sous-jacentes. Comme le montre le chapitre 5 de cette édition, les différences entre les hommes et les femmes parmi les immigrés en matière d'emploi s'expliquent en grande partie par le taux d'emploi souvent très faible des mères immigrées. Le taux d'emploi de ces dernières est en effet inférieur de 20 points de pourcentage à celui des mères nées dans le pays.

Les politiques de migration et d'intégration ont trop souvent fait l'impasse sur le genre, quand elles n'étaient pas implicitement axées sur les hommes. Les préférences individuelles et culturelles des femmes

immigrées sont souvent considérées comme les principaux obstacles à leur intégration sur le marché du travail, mais les données présentées dans cette édition des *Perspectives* suggèrent qu'elles sont souvent piégées dans une inactivité involontaire. Qui plus est, ces préférences présumées ont souvent donné lieu à des stéréotypes et à des idées fausses, y compris du côté des politiques.

Accorder plus d'attention aux besoins des femmes immigrées, en particulier des mères, a plusieurs implications au niveau des politiques. Tout d'abord, il convient de prendre en compte les défis spécifiques, tels que la garde d'enfants, y compris dans le cadre des mesures d'intégration. L'emploi des mères immigrées est plus sensible au nombre et à l'âge des enfants que l'emploi des mères nées dans le pays. Ceci suggère qu'elles sont confrontées à des contraintes plus fortes en matière de garde d'enfants.

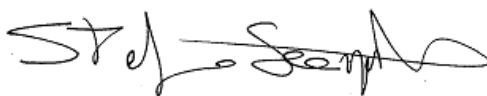
Deuxièmement, les vulnérabilités spécifiques des femmes immigrées doivent être identifiées et traitées. Il s'agit là d'un programme ambitieux, qui va de la lutte contre la traite des femmes à la lutte contre la violence domestique, en passant par des questions plus générales telles que la transmission des valeurs de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Troisièmement, cela implique que l'admission de nouveaux travailleurs immigrés se fasse dans une perspective de l'ensemble de la famille. L'immigration est souvent une décision familiale, et des travaux antérieurs de l'OCDE ont montré que la rétention des travailleurs immigrés dépendait de l'emploi de leur conjoint. Dans le contexte de l'augmentation probable des migrations de main-d'œuvre, catégorie à l'origine des flux record actuellement observés, les pays de l'OCDE doivent donc prendre en compte les besoins des conjoints dans leurs stratégies d'attraction et de rétention.

Enfin, il convient d'élaborer soigneusement le calendrier des politiques d'intégration. Comme le montre le chapitre 4 de cette édition des *Perspectives des migrations internationales*, les taux de fécondité ont tendance à atteindre un pic juste après l'arrivée dans le pays de destination. Proposer des mesures d'intégration à ce moment n'est par conséquent peut-être pas optimal. Pourtant, les politiques d'intégration se concentrent trop souvent sur les nouveaux arrivants.

Dans ce contexte, un nombre croissant de pays de l'OCDE proposent des programmes de « seconde chance » aux femmes immigrées qui résident dans leur pays d'accueil depuis de nombreuses années sans avoir jamais pu accéder durablement au marché du travail. Il s'agit d'outils prometteurs, mais il reste encore beaucoup à faire, par exemple en supprimant les obstacles à l'égalité d'accès aux mesures d'aide à l'emploi, telles que les services de garde d'enfants et les régimes de congé parental. Les femmes immigrées sont sensibles aux mesures d'incitation, tout comme leurs homologues nées dans le pays.

S'attaquer aux questions d'égalité femmes-hommes en terme d'intégration des migrants serait très avantageux. En effet, à l'échelle des pays de l'OCDE, réduire l'écart entre le taux d'emploi des femmes immigrées et celui des hommes immigrés à l'écart observé entre les hommes et les femmes nés dans le pays permettrait à 5.8 millions de femmes immigrées supplémentaires d'accéder à l'emploi. De plus, les mères immigrées jouent un rôle clé dans l'éducation de leurs enfants et dans la transmission des valeurs. Leur participation au marché du travail a également un impact positif sur les résultats de leurs enfants. Compte tenu du nombre croissant d'immigrés et d'enfants d'immigrés dans nos sociétés, il est temps de prendre des mesures pour tirer parti de ces avantages.



Stefano Scarpetta,

Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales,

OCDE

Table des matières

Avant-propos	3
Éditorial	4
Résumé	12
1 Évolutions récentes des migrations internationales et insertion des immigrants sur le marché du travail	17
En bref	18
Évolutions récentes des migrations internationales	19
Évolutions récentes de la situation des immigrants au regard de l'emploi	54
Références	66
Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires	67
Notes	82
2 Évolutions récentes des politiques migratoires	83
En bref	84
Introduction	84
Politiques d'immigration : les évolutions majeures en 2022-23	85
Le retour des politiques d'immigration de travail	87
Protection internationale et voies d'accès pour raisons humanitaires	91
Références	97
Notes	97
3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrants	99
En bref	100
Introduction	101
Principales évolutions des politiques d'intégration	101
Les crises successives ont souligné plus encore le besoin de prêter une attention particulière aux femmes dans les politiques d'intégration	107
Les pays sont de plus en plus conscients de la nécessité d'une meilleure reconnaissance des qualifications étrangères	110
Les administrations infranationales sont des partenaires clés des gouvernements en matière d'intégration de la population immigrée	112
Conclusion	115
Références	116

4 Immigration et fondation d'une famille : données récentes et implications	119
En bref	120
Introduction	121
Données factuelles sur la fécondité des populations immigrées	122
Adaptation et convergence du comportement en matière de fécondité	132
Contribution des immigrées aux naissances dans les pays de l'OCDE	140
Âge à la naissance de l'enfant	143
Fécondité désirée	145
Conclusion	146
Références	147
Notes	154
5 L'insertion professionnelle des mères immigrées	155
En bref	156
Introduction	157
Femmes immigrées : effets à court terme de la fondation d'un foyer	160
Femmes immigrées : effets à moyen et long terme de la fondation d'un foyer	166
Facteurs individuels et sociaux propices à l'emploi des mères	175
Facteurs institutionnels : congé parental rémunéré, services formels de garde d'enfants	188
Antécédents professionnels	189
Garde des enfants	191
Mesures spéciales de soutien à l'emploi des mères immigrées	199
Conclusion	204
Références	205
Annexe 5.A. Tableaux et graphiques supplémentaires	214
Notes	216
6 Notes par pays : Évolutions récentes des flux et politiques migratoires	219
Annexe A. Annexe statistique	303
Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE	419
Composition de la Division des migrations internationales de l'OCDE	420

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Migrations à caractère permanent à destination de l'OCDE, 2013-22	20
Graphique 1.2. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, en pourcentage de la population totale, 2022 par rapport à la moyenne de 2013-19	22
Graphique 1.3. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, par catégorie d'entrée, 2013-22	23
Graphique 1.4. Nombre de réfugiés ukrainiens enregistrés dans les pays de l'OCDE, en chiffres absolus et pour mille habitants, juin 2023	25
Graphique 1.5. Décisions accordant une protection temporaire dans l'UE et dans certains États membres	26
Graphique 1.6. Travailleurs étrangers temporaires, 2019-22	28
Graphique 1.7. Nouvelles autorisations de travail accordées en Pologne, 2019-22	29
Graphique 1.8. Entrées de travailleurs immigrés temporaires dans l'OCDE, principaux programmes et pays d'accueil, 2019-22	31
Graphique 1.9. Entrées de travailleurs immigrés temporaires, principaux pays d'accueil au sein de l'OCDE	33
Graphique 1.10. Détachements de travailleurs relevant de l'article 12 dans certains pays européens de l'OCDE, 2016-21	34

Graphique 1.11. Les 20 nationalités les plus représentées parmi les étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2014 et 2020	39
Graphique 1.12. Nouvelles demandes d'asile enregistrées depuis 1980 dans l'OCDE, dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis	40
Graphique 1.13. Nouvelles demandes d'asile dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-22	41
Graphique 1.14. Les 20 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2021-22	43
Graphique 1.15. Nombre de protections internationales (décisions positives et réinstallations) dans l'OCDE, 2013-22	44
Graphique 1.16. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre des programmes de réinstallation, 1981-2022	46
Graphique 1.17. Corrélation entre la part des femmes dans l'immigration totale et celle de l'immigration familiale, 2021	48
Graphique 1.18. Répartition de la population des pays de l'OCDE née à l'étranger par région de résidence, 2022	50
Graphique 1.19. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2012 et 2022	51
Graphique 1.20. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-22	52
Graphique 1.21. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2020-21	53
Graphique 1.22. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE : 20 premiers pays de nationalité antérieure, 2011 et 2021	54
Graphique 1.23. Variations du taux d'emploi par catégorie démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE entre 2021 et 2022	59
Graphique 1.24. Évolution du taux d'activité entre 2021 et 2022, selon le lieu de naissance et le genre, population âgée de 15 à 64 ans	61
Graphique 1.25. Pourcentage de jeunes déscolarisés, sans emploi, et ne suivant aucune formation (« NEET »), selon le lieu de naissance, dans certains pays de l'OCDE, 2019-22	62
Graphique 4.1. En Suède, la fécondité des immigrées est très élevée dans les quelques années qui suivent leur arrivée	124
Graphique 4.2. La fécondité des immigrées est également élevée en Belgique immédiatement après leur arrivée	125
Graphique 4.3. Dans deux tiers des pays de l'OCDE, le taux de fécondité des immigrées est inférieur au seuil de renouvellement des générations	126
Graphique 4.4. Le nombre d'enfants nés de femmes immigrées en France varie selon l'origine et a diminué d'une cohorte à l'autre	130
Graphique 4.5. Le nombre total d'enfants nés de femmes immigrées en Suède varie sensiblement selon l'origine	131
Graphique 4.6. Les niveaux de fécondité en Suède varient selon l'origine des immigrées et dans le temps	133
Graphique 4.7. Allemagne : l'écart de fécondité entre les femmes nées dans le pays et les femmes nées à l'étranger a beaucoup évolué au fil des ans	134
Graphique 4.8. La baisse du taux de fécondité au cours des cinq dernières décennies est en train de résorber les écarts entre les régions	135
Graphique 4.9. L'âge à l'arrivée et le niveau de formation nuancent les niveaux de fécondité des enfants d'immigrés en France	138
Graphique 4.10. Aux États-Unis, la fécondité des enfants d'immigrés avoisine déjà celle de la population née dans le pays sans parent immigré	139
Graphique 4.11. Malgré leur faible contribution à l'indicateur conjoncturel de fécondité, les immigrées contribuent sensiblement au nombre total de naissances dans les pays de l'OCDE	141
Graphique 4.12. Six femmes sur dix ont immigré dans les pays européens de l'OCDE pour des raisons familiales	142
Graphique 4.13. Les femmes étrangères en Espagne ont généralement leur premier enfant plus tôt que les Espagnoles	144
Graphique 5.1. Le fait d'avoir de jeunes enfants pèse de manière disproportionnée sur l'emploi des femmes immigrées	161
Graphique 5.2. L'écart d'emploi entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger s'élève en moyenne à 20 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE	163
Graphique 5.3. La pénalité d'emploi augmente avec le nombre d'enfants, mais plus fortement chez les mères immigrées	166
Graphique 5.4. À mesure que les enfants grandissent, l'emploi féminin augmente, et ce plus largement chez les mères immigrées que chez leurs homologues nées dans le pays	167
Graphique 5.5. L'emploi des mères immigrées varie davantage en fonction de l'âge des enfants	168

Graphique 5.6. À mesure que les enfants grandissent, le taux d'emploi se rétablit parmi les mères immigrées, même s'il reste plus élevé chez les femmes nées dans le pays	169
Graphique 5.7. Après la fondation d'une famille, l'emploi diminue plus fortement chez les femmes nées en Belgique de parents immigrés que chez celles n'ayant pas d'origine immigrée	170
Graphique 5.8. Les écarts d'emploi entre les femmes selon leur origine s'expliquent en grande partie par leurs liens avec le marché du travail avant la naissance des enfants	171
Graphique 5.9. En Suède, le profil de rémunération des mères varie davantage en fonction de l'âge à la naissance du premier enfant qu'en fonction de l'origine migratoire	173
Graphique 5.10. Dans les pays de l'UE, le fait d'avoir eu, à l'âge de 14 ans, une mère en emploi a un impact positif sur l'emploi des enfants d'immigrés, en particulier chez les filles	174
Graphique 5.11. Les mères immigrées ont un retour de l'éducation sur le marché du travail qui est inférieur à celui des mères nées dans le pays	176
Graphique 5.12. Les écarts d'emploi avec les personnes nées dans le pays se creusent avec l'arrivée des enfants, à la fois chez les immigrés peu instruits et très instruits	177
Graphique 5.13. Dans les pays européens de l'OCDE, une mère immigrée sur cinq exerce une profession élémentaire	179
Graphique 5.14. Les mères immigrées sont surreprésentées dans les métiers du nettoyage (aux États-Unis) et de la vente et des services (au Canada).	180
Graphique 5.15. L'emploi à temps partiel est fréquent chez les mères, mais il est plus souvent subi chez les femmes immigrées	181
Graphique 5.16. L'emploi à temps partiel des mères immigrées porte essentiellement sur des professions élémentaires	182
Graphique 5.17. Les femmes admises pour des raisons familiales affichent généralement des taux d'emploi plus faibles, mais leur situation s'améliore avec le temps	184
Graphique 5.18. Au niveau des pays, il existe une corrélation positive entre des normes de genre progressistes et l'emploi des femmes	186
Graphique 5.19. L'emploi des mères immigrées est moins sensible aux normes de genre du pays d'accueil	187
Graphique 5.20. Les mères immigrées sont moins susceptibles d'avoir recours à des services formels de garde d'enfants	192
Graphique 5.21. Le taux de fréquentation des enfants immigrés en Allemagne est particulièrement faible chez les très jeunes enfants et l'écart avec les enfants nés dans le pays s'est creusé au cours de la dernière décennie	194
Graphique 5.22. En Suède, le taux de fréquentation de structures préscolaires est élevé parmi les familles immigrées	195
Graphique 5.23. Les mères immigrées d'enfants en bas âge sont moins susceptibles de s'appuyer sur des modes de garde informels	196
Graphique d'annexe 1.A.1. Taux d'emploi par lieu de naissance, 2002-22	77
Graphique d'annexe 1.A.2. Évolution de l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes, par pays de naissance, 2002-22	78
Graphique d'annexe 5.A.1. Différences de taux d'emploi entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, selon qu'elles sont mères ou non, et ajustées en fonction de l'âge, du niveau d'études et du nombre d'enfants	214

INFOGRAPHIES

Infographie 1. Faits et chiffres clés	15
---------------------------------------	----

TABLEAUX

Tableau 1.1. Immigration à caractère permanent dans une sélection de pays de l'OCDE, 2014-22	21
Tableau 1.2. Détachements de travailleurs relevant de l'article 12 dans certains pays européens de l'OCDE, par pays de destination, 2011-21	35
Tableau 1.3. Entrées d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2012-22	36
Tableau 1.4. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2021	38

Tableau 1.5. Nouvelles demandes d'asile par pays de dépôt des demandes, 2019-22	42
Tableau 1.6. Admissions pour raisons humanitaires, y compris les décisions positives concernant les demandes de protection internationale et les arrivées en vue d'une réinstallation, 2013-22	45
Tableau 1.7. Les 50 premiers pays d'origine des nouveaux immigrants dans l'OCDE, 2020-21	49
Tableau 1.8. Situation des immigrants sur le marché du travail dans 38 pays de l'OCDE, 2022	56
Tableau 1.9. Estimation des taux d'emploi des réfugiés en provenance d'Ukraine et principaux secteurs d'emploi	58
Tableau 1.10. Taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine dans une sélection de pays de l'OCDE en 2021 et 2022, pourcentages	64
Tableau 4.1. Les immigrées venues de régions à forte fécondité, comme l'Afrique, affichent le plus haut taux de fécondité dans les pays OCDE de destination, mais ce taux diminue au fil du temps	129
Tableau 4.2. Le taux de fécondité a considérablement baissé en 20 ans dans les principaux pays d'origine des immigrants dans la zone OCDE	136
Tableau 4.3. En moyenne, en Suède, les femmes nées dans le pays ont généralement leur premier enfant trois ans plus tard environ que les femmes nées à l'étranger	144
Tableau 4.4. Espagne : on observe des différences entre les femmes immigrées et celles nées dans le pays en termes de fécondité idéale et de moment idéal pour fonder une famille, mais ces écarts sont généralement moins prononcés avec les immigrées arrivées avant l'adolescence	146
Tableau 5.1. Typologie des systèmes de congé parental, 2022	191
Tableau 5.2. Pour améliorer l'accès aux services d'EAJE, plusieurs pays de l'OCDE ciblent les familles défavorisées au moyen de subventions financières	197
Tableau 5.3. Les pays de l'OCDE s'appuient sur différentes mesures pour améliorer l'accès et la participation des familles immigrées aux services formels de garde d'enfants	198
Tableau 5.4. Mesures d'intégration disponibles dans les pays de l'OCDE pour les femmes et les mères immigrées	200
Tableau d'annexe 1.A.1. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, par catégorie, en 2021 et 2022	68
Tableau d'annexe 1.A.2. Permis pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrants temporaires et leurs caractéristiques	69
Tableau d'annexe 1.A.3. Entrées de travailleurs étrangers temporaires (catégories représentatives) 2013-22	74
Tableau d'annexe 1.A.4. Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans selon le lieu de naissance et le niveau d'études dans les pays de l'OCDE, 2022	79
Tableau d'annexe 1.A.5. Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur, 2022	80
Tableau d'annexe 5.A.1. Disponibilité des services de garde d'enfants pour les immigrants participant aux dispositifs d'intégration	215

Suivez les publications de l'OCDE sur :



<https://twitter.com/OECD>



<https://www.facebook.com/theOECD>



<https://www.linkedin.com/company/organisation-eco-cooperation-development-organisation-cooperation-developpement-eco/>



<https://www.youtube.com/user/OECDiLibrary>




<https://www.oecd.org/newsletters/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un *StatLink*  sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.

Résumé

Des flux migratoires au plus haut

L'immigration dans les pays de l'OCDE atteint des niveaux sans précédent. Avec plus de 6 millions de nouveaux immigrants permanents (sans compter les réfugiés ukrainiens), la zone OCDE a en effet affiché des chiffres record en 2022. Ce phénomène s'explique par l'augmentation des admissions pour des raisons humanitaires et de l'immigration régulée de travailleurs étrangers, accompagnés des membres de leur famille. Plus d'un pays de l'OCDE sur trois a enregistré des flux d'entrée inédits depuis au moins 15 ans, tandis que plusieurs pays, comme le Canada et le Royaume-Uni, ont battu des records absolus. L'immigration de travailleurs temporaires, notamment saisonniers, a aussi connu une forte hausse. Le nombre d'admissions d'étudiants en mobilité internationale a pour la première fois frôlé les 2 millions.

À ces chiffres s'ajoutent les réfugiés en provenance d'Ukraine. En juin 2023, on recensait environ 4.7 millions d'Ukrainiens déplacés dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne, la Pologne et les États-Unis sont les pays qui comptent le plus grand nombre de réfugiés venus d'Ukraine en termes absolus ; l'Estonie, la République tchèque et la Lituanie sont ceux qui en ont accueilli le plus en pourcentage de leur population.

Les demandes d'asile dans l'OCDE ont aussi atteint un niveau historique en 2022. Plus de 2 millions de nouvelles demandes ont été déposées dans les pays de l'OCDE cette année-là, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré à ce jour, bien supérieur au précédent record de 1.7 million en 2015-16, et le double du niveau de 2021. Cette hausse s'explique en grande partie par l'explosion des demandes aux États-Unis, qui se sont élevées à 730 000 par rapport à moins de 190 000 en 2021.

Dans l'intervalle, selon des données préliminaires, les acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE ont aussi atteint le chiffre sans précédent de 2.8 millions en 2022.

Marché du travail : les immigrants enregistrent les meilleurs résultats depuis le début du millénaire

Entre 2021 et 2022, le taux d'emploi des immigrants a atteint le plus haut niveau jamais observé dans l'ensemble des pays de l'OCDE, hormis en Pologne, qui a connu un afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine. L'amélioration de la situation sur le marché du travail a été particulièrement marquée chez les femmes immigrées, ce qui a réduit l'écart avec les hommes dans plusieurs pays.

L'immigration de travail au premier rang des préoccupations politiques dans un contexte de demande croissante de main-d'œuvre et l'intégration marquée par les besoins spécifiques des réfugiés ukrainiens

L'augmentation observée des nouvelles entrées de travailleurs étrangers et du taux d'emploi des immigrés résidents est liée au fait que de nombreux pays de l'OCDE connaissent des pénuries de main-d'œuvre. L'immigration de travail figure donc en bonne place parmi les priorités des pouvoirs publics. Plusieurs pays, dont l'Allemagne et l'Australie, prévoient de modifier en profondeur les cadres applicables, tandis que d'autres ont revu à la hausse leurs objectifs en la matière.

Compte tenu du nombre record de demandeurs d'asile, de l'augmentation des flux de personnes qui quittent leur pays d'origine et se déplacent via des pays de transit, plusieurs pays de l'OCDE ont durci leurs politiques d'asile et des frontières et réduit les quotas de réinstallations. Des mesures temporaires de protection, qui ne donnent pas directement accès à un titre de séjour permanent ou de longue durée, sont de plus en plus souvent adoptées pour répondre aux besoins. Dans le même temps, les mesures de protection internationale et d'admission pour des raisons humanitaires se diversifient aussi de plus en plus, notamment avec la mise en place de nouvelles voies d'accès complémentaires, comme les programmes de parrainage privé, et de dispositifs d'admission des réfugiés à des fins d'études et d'emploi.

Les politiques d'intégration ont dû s'adapter pour répondre aux difficultés posées par l'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine, composé en grande partie de femmes très instruites et de jeunes enfants. Cette situation n'a fait qu'accélérer des tendances déjà à l'œuvre, notamment la prise en compte plus générale des besoins particuliers des femmes et des mères dans les politiques d'intégration, ainsi que l'amélioration des procédures de reconnaissance des qualifications étrangères.

La situation particulière des mères immigrées

Le comportement des immigrés en matière de procréation joue un rôle assez limité dans la dynamique démographique. Si les femmes immigrées ont généralement plus d'enfants que les femmes nées dans le pays, leur indicateur conjoncturel de fécondité reste inférieur au taux de renouvellement des générations (2.1 enfants par femme) dans la plupart des pays de l'OCDE. Compte tenu du lien fréquent entre immigration féminine et fondation d'un foyer ou regroupement familial, la probabilité de maternité est souvent élevée immédiatement après l'arrivée dans le pays d'accueil. L'indicateur conjoncturel de fécondité, parce qu'il caractérise généralement la situation de la fécondité dans un pays de destination au cours d'une année donnée, risque de surestimer les différentiels de fécondité entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger. Ces dernières connaissent en effet souvent une période de faible fécondité avant d'émigrer, suivie d'une période de forte fécondité après l'arrivée. En outre, les femmes immigrées ont généralement des enfants à un plus jeune âge, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour leur insertion professionnelle dans le pays d'accueil.

En moyenne, les différences de taux d'emploi entre les mères et les femmes sans enfant sont deux fois plus marquées parmi les femmes immigrées que parmi les femmes nées dans le pays. Les préférences individuelles et culturelles sont souvent citées comme étant les principaux obstacles à leur insertion sur le marché du travail mais, selon les données disponibles, les immigrées subissent le plus souvent leur inactivité. Les mères immigrées font aussi état de niveaux plus élevés de sous-emploi et d'emploi à temps partiel subi.

Les femmes qui sont admises dans le pays d'accueil pour des raisons familiales bénéficient rarement de programmes d'intégration structurés, tels que ceux qui sont proposés aux immigrés admis pour des raisons humanitaires, ni d'une offre d'emploi comme c'est le cas pour les travailleurs immigrés. Il se peut en outre que les mesures d'intégration axées sur les nouveaux arrivants interviennent à un moment peu propice pour ces femmes. Dans ce contexte, les pays de l'OCDE sont de plus en plus nombreux à prévoir

des dispositifs de congé parental dans les programmes d'intégration, à prolonger le délai d'admissibilité à ces programmes ou à investir dans des programmes ciblés sur les personnes restées inactives pendant une période prolongée après leur arrivée.

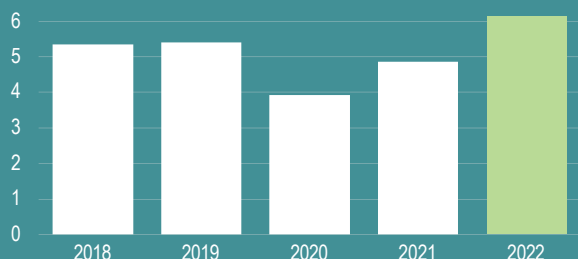
Principaux résultats

- L'immigration dans les pays de l'OCDE a augmenté de 26 % entre 2021 et 2022. Les chiffres préliminaires pour 2023 laissent entrevoir une nouvelle hausse.
- Les migrations familiales sont restées la principale catégorie d'entrée des nouveaux immigrés permanents, représentant 40 % de l'ensemble des admissions à caractère permanent, tandis que l'immigration régulée de travailleurs étrangers et la libre circulation comptaient chacune pour 21 % du total.
- En 2022, les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile dans l'OCDE étaient le Venezuela (221 000), Cuba (180 000), l'Afghanistan (170 000) et le Nicaragua (165 000).
- Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrés a atteint son plus haut niveau depuis plus de 20 ans.
- Les mères immigrées sont largement pénalisées sur le marché du travail, par rapport à la fois aux femmes immigrées sans enfant et aux mères nées dans le pays. En moyenne dans l'OCDE, l'écart de taux d'emploi entre les mères immigrées et les mères nées dans le pays s'élève à 20 points de pourcentage.

Infographie 1. Faits et chiffres clés

L'immigration dans l'OCDE atteint des niveaux records

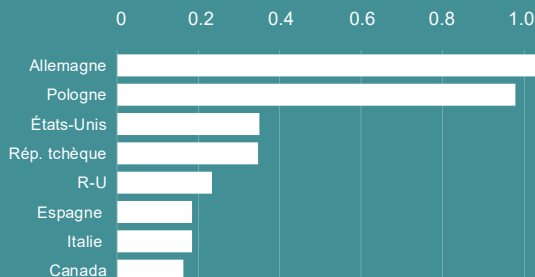
Entrées à caractère permanent dans l'OCDE, 2018-22, en millions



Avec plus de 6 millions de nouveaux immigrés permanents (sans compter les réfugiés ukrainiens), la zone OCDE a affiché des chiffres records en 2022.

La crise des réfugiés ukrainiens a marqué un exode inédit en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale

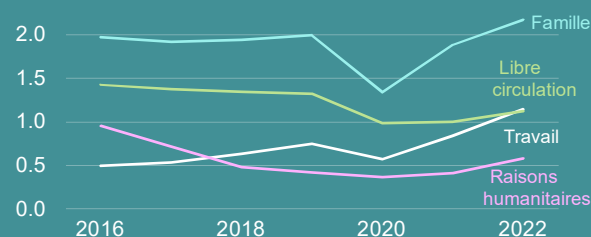
Nombre total de réfugiés ukrainiens, juin 2023, en millions



Les pays de l'OCDE ont accueilli quelque 5 millions de personnes ayant fui l'Ukraine.

Les migrations de travail sont en hausse dans un contexte de pénuries de main-d'œuvre dans de nombreux pays

Entrées à caractère permanent dans l'OCDE, en millions



Les migrations de travail ont représenté 21 % du total des flux en 2022, soit + 36 % par rapport à 2021. Les migrations familiales ont aussi augmenté de 15 %.

Le taux d'emploi des immigrés est au plus haut depuis plus de 20 ans

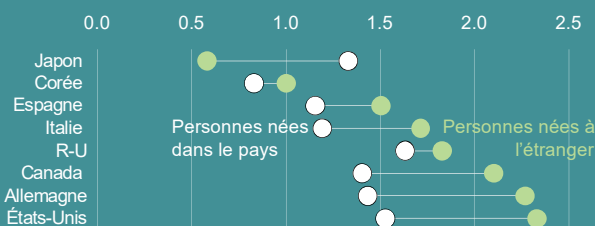
Le taux d'emploi est au plus haut dans plus de la moitié des pays de l'OCDE et il y a une réduction des écarts avec les personnes nées dans le pays.

Taux d'emploi, 2022

	Personnes nées à l'étranger	Personnes nées dans le pays
Nouvelle-Zélande	82.7	78.3
Australie	77.2	77.6
Royaume-Uni	75.8	75.5
Canada	75.2	75.8
États-Unis	72.6	69.4
Corée	67.8	69.3
UE 27	66.8	70.3

La fécondité des immigrées influe peu sur le niveau de population global dans la majorité des pays

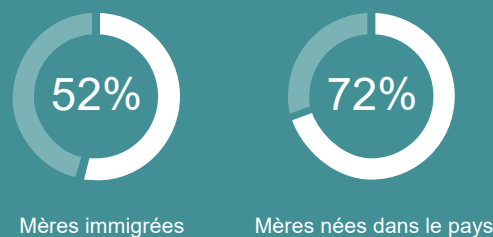
Indicateur conjoncturel de fécondité, 2020 ou dernière année disponible



Le taux de fécondité des femmes immigrées est en général supérieur à celui des femmes nées dans le pays mais reste inférieur au taux de renouvellement de la population (2.1) dans 2/3 des pays de l'OCDE.

Les mères immigrées rencontrent plus de difficultés que les mères nées dans le pays

Taux d'emploi dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 2021



Dans l'OCDE, l'écart de taux d'emploi entre les mères immigrées et les mères nées dans le pays est de 20 points de pourcentage.

1 Évolutions récentes des migrations internationales et insertion des immigrés sur le marché du travail

Le présent chapitre donne un aperçu des évolutions récentes des migrations internationales et de l'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. La première section analyse l'évolution des flux migratoires internationaux au cours de la dernière décennie, jusqu'en 2022. Elle rend compte des flux permanents et temporaires, ainsi que de la catégorie d'entrée. Le chapitre se penche ensuite sur la mobilité internationale des étudiants et sur les tendances récentes en matière de demandes d'asile et d'octrois de la protection internationale dans les pays de l'OCDE avant d'examiner la composition des flux migratoires (selon le genre et le pays d'origine), l'évolution du pourcentage de la population née à l'étranger et des acquisitions de nationalité dans ces pays. La seconde section s'intéresse à l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail au cours des deux dernières décennies. Une analyse détaillée selon les caractéristiques sociodémographiques et la région d'origine est par ailleurs présentée.

En bref

Principaux résultats

Évolution des flux migratoires

- L'immigration à caractère permanent a atteint un niveau historique dans les pays de l'OCDE en 2022, le nombre d'admissions à ce titre s'élevant à 6.1 millions. Ce chiffre représente une hausse de 26 % par rapport à l'année précédente et de 14 % par rapport à 2019, dont l'essentiel tient à l'accroissement des migrations humanitaires (à l'exclusion des réfugiés ukrainiens) et des migrations de travail.
- Dans de nombreux pays de l'OCDE, les flux d'immigration permanente en 2022 ont été plus élevés qu'au cours de chacune des 15 années précédentes. Cela a été le cas au Canada, en Nouvelle-Zélande et dans de nombreux pays européens de l'OCDE (Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse par exemple).
- L'immigration pour raisons familiales est demeurée la principale catégorie d'admission permanente dans les pays de l'OCDE, représentant 40 % du total. Sa progression est due aux familles accompagnant les travailleurs immigrés.
- L'immigration au titre de la libre circulation au sein de l'UE/AELE et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande est restée inférieure au niveau enregistré en 2019 (un peu plus de 1.1 million de personnes).
- En juin 2023, on recensait quelque 4.7 millions d'Ukrainiens déplacés dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne, la Pologne et les États-Unis sont les pays qui comptent le plus grand nombre de réfugiés en termes absolus ; l'Estonie, la République tchèque et la Lituanie sont ceux qui en ont accueilli le plus grand nombre en pourcentage de leur population.
- Les migrations temporaires de travail vers les pays de l'OCDE ont légèrement dépassé les niveaux observés avant la pandémie. Plus de 2.4 millions de permis et autorisations de travail y ont été accordés (hors Pologne), chiffre qui marque une progression de 77 % par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, la Pologne a enregistré environ 2 millions de demandes relatives à diverses formes d'autorisations de travail (y compris les renouvellements), chiffre également inédit.
- Si les entrées de vacanciers actifs et de personnes mutées au sein de leur entreprise demeurent inférieures aux niveaux pré-pandémiques, le nombre de travailleurs saisonniers et autres travailleurs immigrés temporaires recensé en 2022 a en revanche été supérieur à celui de 2019.
- En 2021, 3.6 millions de travailleurs ont été détachés au sein de l'UE/AELE, dont 2.1 millions au titre de l'article 12 (-9 % par rapport à 2020).
- En 2022, environ 1.9 million de permis de séjour ont été délivrés à des étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans l'OCDE. Ce chiffre dépasse de 42 % celui de 2021 et de 24 % celui de 2019 ; il est le plus élevé jamais enregistré. En 2020, on recensait 4.3 millions d'étudiants internationaux dans la zone OCDE.
- En 2022, le nombre de nouveaux demandeurs d'asile a quasiment doublé dans les pays de l'OCDE par rapport à l'année précédente, dépassant les 2 millions, soit le chiffre le plus élevé jamais observé. Cet accroissement est principalement dû aux États-Unis, qui ont reçu plus de

700 000 demandes en 2022. Dans les pays de l'OCDE, les principaux pays d'origine des demandes d'asile sont le Venezuela, Cuba, l'Afghanistan, le Nicaragua et la Syrie.

- Les admissions pour raisons humanitaires ont aussi rapidement progressé au cours de l'année, près de 625 000 personnes ayant bénéficié d'une protection dans les pays de l'OCDE en 2022, chiffre le plus élevé enregistré depuis 2017.
- En 2022, dans l'OCDE, 145 millions de personnes vivaient en dehors de leur pays de naissance, soit un quart de plus qu'en 2012. Les personnes nées à l'étranger représentaient environ 10.6 % de la population des pays de l'OCDE en 2022, contre 8.9 % une décennie plus tôt.
- L'Inde, qui a remplacé la Chine en tant que principal pays d'origine des nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE en 2020, a conservé cette première place en 2021 et, selon des données partielles, en 2022.
- Selon des données préliminaires et partielles, les acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE auraient atteint le niveau sans précédent de 2.8 millions en 2022. Plus de 100 000 Syriens ont acquis la nationalité de leur pays d'accueil en 2021.
- Le Canada, avec un chiffre historiquement élevé de 375 000 nouveaux citoyens en 2022, est à l'origine d'un tiers de cette augmentation (+174 % par rapport à 2021, et +50 % par rapport à 2019).

Insertion sur le marché du travail

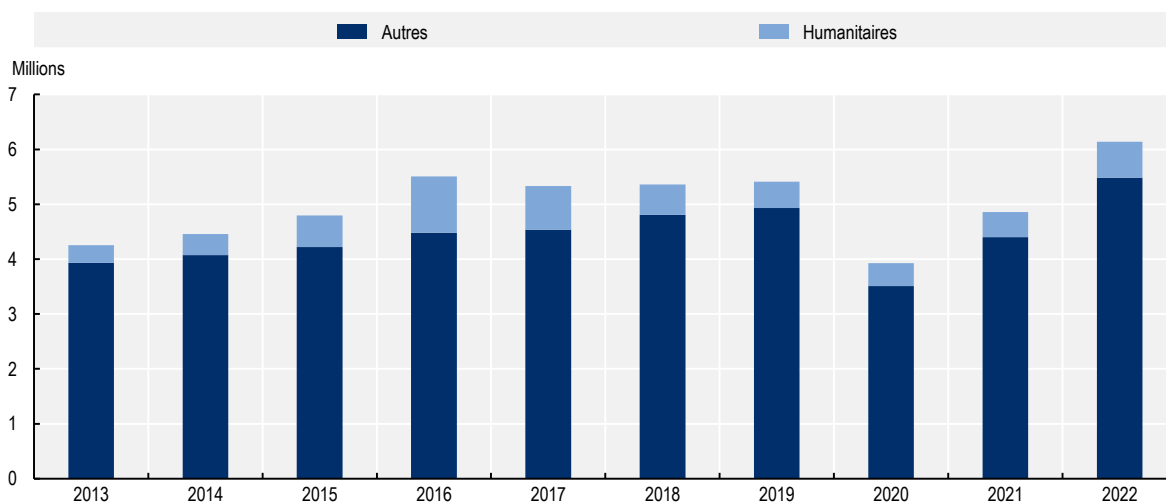
- La situation des immigrés sur le marché du travail s'est encore considérablement améliorée en 2022 après la dégradation brutale observée en 2019-20 et le redressement intervenu en 2021. Dans plus de 80 % des pays de l'OCDE, leur taux d'emploi a retrouvé ou dépassé le niveau d'avant la crise économique liée au COVID-19.
- Entre 2021 et 2022, ce taux a progressé dans tous les pays de l'OCDE hormis la Pologne (qui a connu un afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine) et a atteint le plus haut niveau jamais observé dans l'ensemble de la zone.
- En moyenne, en 2022, près de 80 % des immigrés étaient économiquement actifs, dont 70 % avaient un emploi et moins de 8 % étaient au chômage.
- Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrés a atteint son plus haut niveau depuis plus de 20 ans.
- Dans l'ensemble, la progression des taux d'emploi et d'activité de cette population a été plus rapide chez les femmes que chez les hommes, ce qui a réduit l'écart entre les genres dans plusieurs pays.
- Si cette amélioration est constatée pour toutes les régions d'origine, de fortes disparités persistent à cet égard.

Évolutions récentes des migrations internationales

Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE

Le nombre d'immigrés à caractère permanent dans l'OCDE a atteint le niveau historique de 6.1 millions en 2022 (Graphique 1.1). Ce chiffre est supérieur de 26 % à celui enregistré en 2021, et de 14 % à celui de 2019¹. Il convient de noter qu'il ne comprend pas les Ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire, lesquels ne sont pas pris en considération dans cette section compte tenu du caractère provisoire de la protection dont ils bénéficient (voir l'Encadré 1.1).

Graphique 1.1. Migrations à caractère permanent à destination de l'OCDE, 2013-22



Note : somme des chiffres standardisés et non standardisés (voir le Tableau 1.1, hors Türkiye, Colombie et Costa Rica), y compris les changements de statut et les migrations au sein de zones de libre circulation. Les estimations des données de 2022 se fondent en partie sur les taux de croissance publiés dans les statistiques nationales officielles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (disponible sur demande).

StatLink  <https://stat.link/eny6kw>

Les quatre premiers pays de destination (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni et Espagne) ont enregistré de fortes hausses en 2022 (entre 21 % et 35 %). La progression a été moindre au Canada (8 %), qui s'inscrit à la cinquième place (Tableau 1.1). Les États-Unis ont accueilli à eux seuls 1.05 million de nouveaux immigrés permanents, les quatre autres pays entre 440 000 et 650 000 chacun.

Dans ces cinq pays, les flux à caractère permanent ont été plus importants en 2022 qu'en 2019, avant la pandémie, notamment au Royaume-Uni, en Espagne et au Canada (entre +19 % et +38 % sur la période), et supérieurs à ceux observés au cours de chacune des 15 années précédentes.

Il en va de même pour plusieurs autres pays européens de l'OCDE, comme la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse, ainsi que pour le Mexique. C'est la Nouvelle-Zélande qui a connu la plus forte augmentation de ces flux, en pourcentage et en évolution annuelle : le nombre d'admissions permanentes y totalise 155 000, soit près du triple du record de ces 15 dernières années. Cette hausse s'explique par l'ouverture d'une filière exceptionnelle d'accès au séjour permanent pour les travailleurs immigrés temporaires en 2021, le « visa de séjour 2021 », qui a été à l'origine de 50 % des migrations à caractère permanent en 2022 pour ce pays².

Seuls quelques pays (Australie, Corée, Estonie, Japon, Norvège, République tchèque et Suède) ont accueilli en 2022 un nombre d'immigrés permanents inférieur à celui de 2019. Parmi eux, l'Australie constitue un cas à part dans la mesure où les chiffres présentés correspondent aux exercices budgétaires (de juillet de l'année civile précédente à fin juin) et l'évolution résulte de décisions prises dans le cadre de la planification annuelle des niveaux d'immigration. La fermeture des frontières a fait que les entrées effectives ont été reportées pendant la pandémie, tandis que le relèvement des niveaux d'immigration planifiés à compter de la mi-2022 ne transparait pas encore dans cette série.

Selon des données nationales non standardisées, plusieurs autres pays européens, comme la Hongrie, l'Islande, la Lettonie et la Pologne ont enregistré des niveaux d'immigration historiques.

Tableau 1.1. Immigration à caractère permanent dans une sélection de pays de l'OCDE, 2014-22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (estimations)	2022/21 évol.	2022/19 évol.
	Milliers									%	
Données standardisées											
États-Unis	1 017.2	1 051.0	1 186.9	1 103.7	1 089.6	1 031.0	581.5	835.4	1 048.0	+25.5	+1.7
Allemagne	572.5	684.4	1 051.9	861.0	633.5	620.4	499.5	531.5	641.1	+20.6	+3.3
Royaume-Uni	357.7	390.2	374.9	353.5	357.2	377.9	233.7	385.8	521.2	+35.1	+37.9
Espagne	268.1	269.6	292.1	321.8	339.6	397.8	324.2	370.4	471.8	+27.4	+18.6
Canada	261.5	275.8	296.7	286.5	321.0	341.2	184.5	406.0	437.5	+7.8	+28.2
France	257.9	262.3	259.9	260.8	282.5	292.0	232.0	278.1	301.1	+8.3	+3.1
Italie	244.6	223.1	214.0	220.1	206.6	194.0	126.5	241.2	271.6	+12.6	+40.0
Pays-Bas	111.8	126.8	138.5	148.0	147.7	163.1	132.8	170.8	207.5	+21.4	+27.2
Australie	234.7	227.9	229.4	220.5	195.2	195.7	165.5	169.4	166.1	-1.9	-15.1
Nouvelle-Zélande	49.9	54.5	55.7	47.2	45.1	38.3	35.7	35.4	154.7	+337.4	+303.7
Suisse	127.6	124.3	118.2	118.5	120.3	122.3	118.5	123.4	143.9	+16.6	+17.7
Belgique	101.0	103.7	105.5	108.1	109.9	114.0	92.3	112.2	122.3	+9.0	+7.3
Portugal	30.8	33.6	39.2	51.3	78.7	106.7	84.7	93.7	120.8	+28.9	+13.2
Japon	80.8	97.5	109.0	114.2	130.6	149.6	105.4	67.1	105.8	+57.7	-29.3
Suède	116.6	120.5	154.4	132.3	123.1	99.4	79.7	91.2	94.1	+3.1	-5.3
Autriche	79.5	102.4	105.2	98.6	86.9	81.5	62.8	73.6	89.2	+21.2	+9.5
Israël	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	25.5	74.3	+191.3	+123.4
Mexique	43.5	34.4	35.9	32.6	37.0	40.5	58.4	67.7	74.1	+9.4	+82.8
Danemark	50.7	62.3	56.1	52.6	52.0	49.6	41.8	55.4	70.3	+26.7	+41.6
Irlande	27.6	36.6	42.4	40.4	45.5	51.4	42.5	38.1	67.3	+76.4	+30.9
Corée	67.3	70.0	77.6	75.3	81.2	78.1	57.3	53.8	61.7	+14.7	-20.9
République tchèque	23.5	27.8	29.2	40.2	55.4	62.3	55.6	63.9	45.6	-28.6	-26.8
Norvège	68.1	61.5	65.1	55.3	46.3	46.6	33.2	38.6	43.5	+12.6	-6.6
Finlande	19.9	22.1	27.8	26.1	24.9	27.6	24.0	29.5	40.2	+36.4	+45.9
Estonie	2.2	5.8	6.6	13.5	24.8	35.6	26.3	37.1	32.2	-13.2	-9.6
Luxembourg	20.7	21.7	21.9	23.9	24.5	25.7	21.4	25.5	28.6	+12.3	+11.5
Tous pays	4 259.8	4 517.7	5 120.2	4 832.5	4 687.4	4 775.4	3 439.6	4 420.4	5 434.4	+22.9	+13.8
Pays UE27 inclus ci-dessus	1927.5	2 102.6	2 544.7	2 398.7	2 235.7	2 321.1	1 846.2	2 212.4	2 597.9	+17.7	+12.2
Données nationales (non standardisées)											
Türkiye	273.9	364.6	466.9	578.5	242.5	615.1	399.6	-35.0	-30.9
Pologne	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.5	163.5	224.2	335.3	+49.5	+105.1
Chili	83.5	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	154.6	76.5	198.4	+159.2	-21.9
Hongrie	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	49.1	55.6	+13.2	+0.5
Colombie	104.5	217.9	225.8	74.8	40.7
Lituanie	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7	22.3	21.1	29.1	+37.5	+47.9
Slovénie	11.3	12.7	13.8	15.5	24.1	27.6	24.8	19.7	21.9	+11.4	-20.5
Costa Rica	..	15.7	6.6	8.6	9.2	7.8
Islande	4.3	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5	7.6	8.5	13.2	+54.8	+38.6
Lettonie	4.5	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	6.5	7.3	+13.3	+11.1
Grèce	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4	63.4	28.7	44.4	+54.5	-53.5
République slovaque	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5	2.8	2.0	1.8	-13.9	-28.3
Total (sauf Colombie, Costa Rica et Türkiye)	198.4	277.4	387.1	497.7	670.9	634.1	487.2	436.4	707.0	+62.0	+11.5

Note : ressortissants étrangers uniquement. Les données correspondent à l'exercice budgétaire se terminant au cours de l'année de référence dans le cas de l'Australie (juil.-juin) et de l'Irlande (avril-mars). Pour les États-Unis, elles se rapportent aux exercices budgétaires (oct.-sept.) jusqu'à 2015, et aux années civiles à compter de 2016. Les entrées comprennent les personnes dont le statut a changé, à savoir celles qui sont entrées sur le territoire avec un statut temporaire et ont obtenu un titre de séjour de plus longue durée, et les flux migratoires au sein des zones de libre circulation. Les séries concernant certains pays ont été substantiellement révisées. Les moyennes de l'UE couvrent les pays figurant dans le tableau, à l'exception du Royaume-Uni.

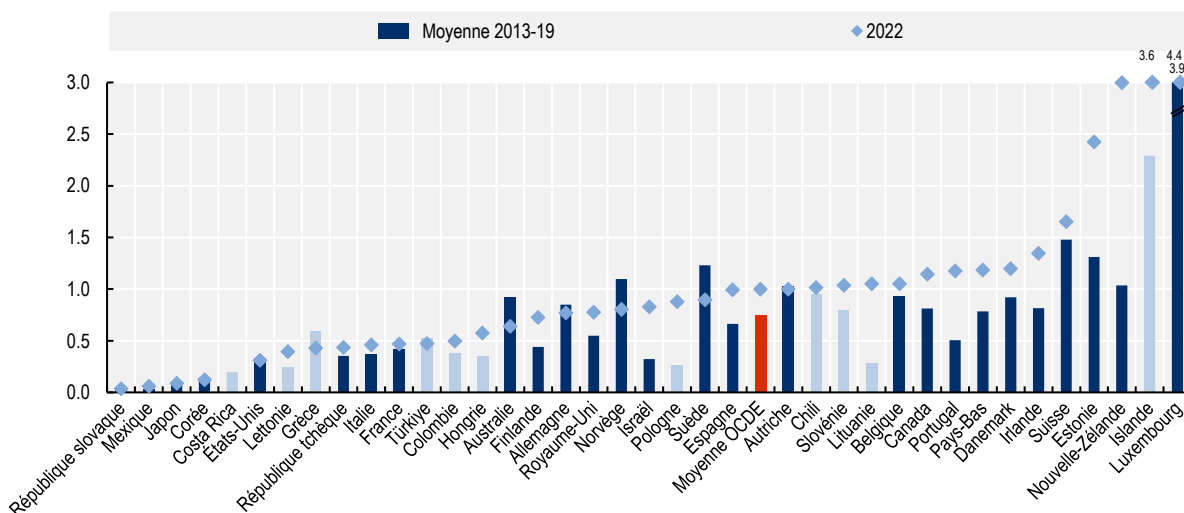
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (disponible sur demande).

StatLink  <https://stat.link/wzcd6x>

En 2022, les pays de l'OCDE ont accueilli en moyenne 10 nouveaux immigrants permanents pour mille habitants (Graphique 1.2). Ce ratio n'est supérieur à 15 pour mille que dans les trois pays de l'OCDE les moins peuplés (Estonie [24], Islande [42] et Luxembourg [44]), ainsi qu'en Nouvelle-Zélande (30) et en Suisse (17). Les ratios les plus faibles (0.6 pour mille) sont enregistrés pour la République slovaque et le Mexique.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le rapport des flux d'entrées permanentes à la population a été plus élevé en 2022 qu'au cours de la période 2013-19. C'est notamment le cas en Estonie et en Islande, qui ont accueilli des flux croissants d'immigrés ces dernières années, et de la Nouvelle-Zélande, en raison de la hausse exceptionnelle des entrées à caractère permanent en 2022.

Graphique 1.2. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, en pourcentage de la population totale, 2022 par rapport à la moyenne de 2013-19



Note : les colonnes bleu clair correspondent à des données qui ne sont pas standardisées. Estimations pour 2022.

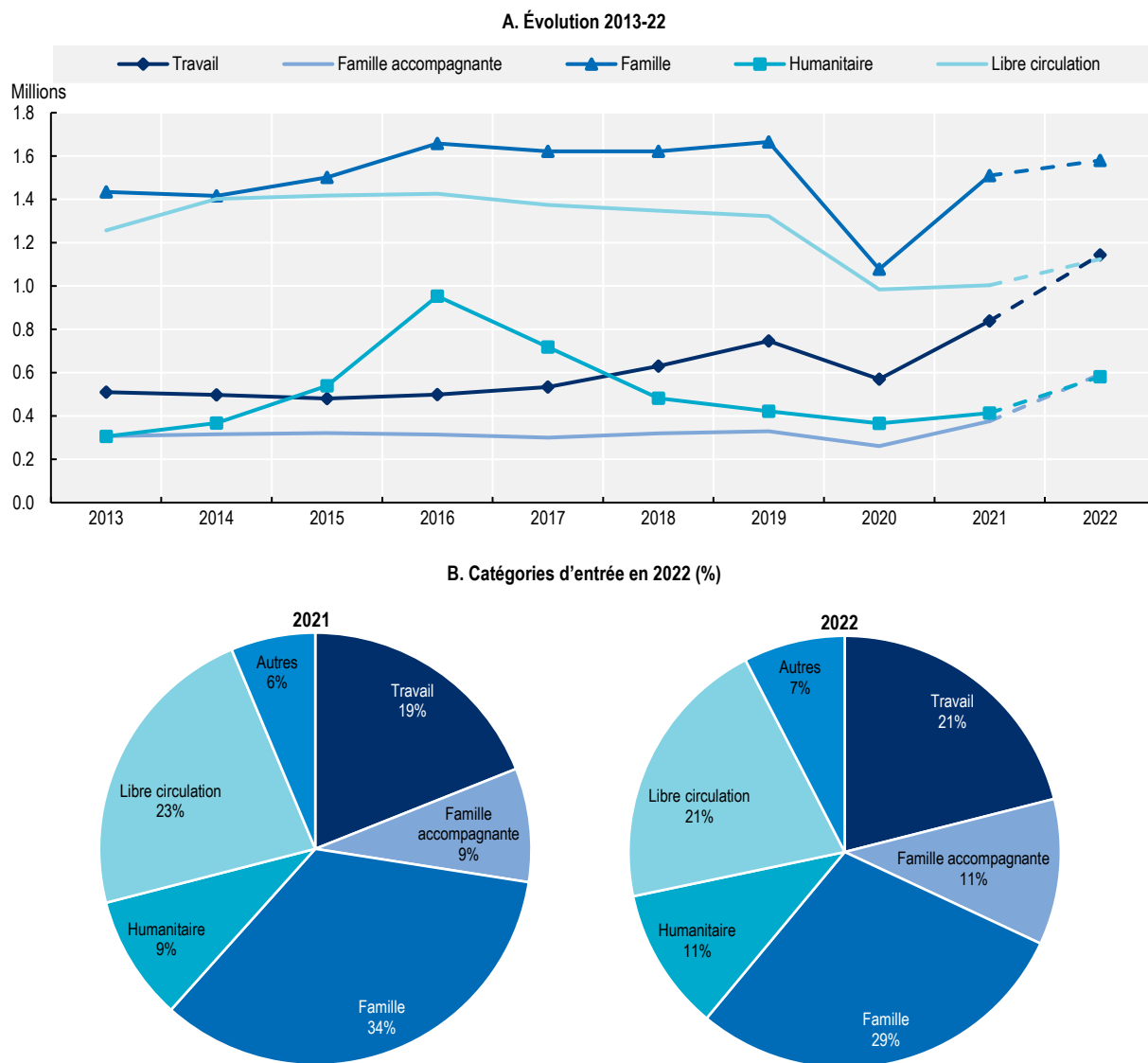
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (disponible sur demande).

StatLink  <https://stat.link/ft4inu>

Immigration à caractère permanent par grandes catégories d'entrée


En 2022, l'immigration familiale est restée la première catégorie d'immigration permanente, comptant pour 40 % des flux, soit un pourcentage assez stable dans le temps (Graphique 1.3). L'immigration de travail a vu sa part progresser au fil du temps. Elle a en effet représenté 21 % du total en 2022, contre 16 % seulement en 2019. À l'inverse, le pourcentage des flux migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation (au sein de l'UE-AELE et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande) a fléchi depuis 2020. Il s'est établi à 21 % du total en 2022, contre 28 % en 2019.

Graphique 1.3. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, par catégorie d'entrée, 2013-22



Note : comprend uniquement les pays d'accueil pour lesquels on dispose de données standardisées (voir la première partie du Tableau 1.1). Les données pour 2022 sont des estimations fondées sur des données préliminaires couvrant les deux tiers des pays de l'OCDE.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/84cvru>

L'immigration pour raisons familiales a été la plus importante catégorie d'immigration permanente dans l'OCDE ces dix dernières années et représentait entre 1.7 million et 2 millions de personnes par an avant 2020. Elle a accusé le repli le plus marqué en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, mais est rapidement repartie à la hausse. En 2022, les pays de l'OCDE ont accueilli près de 2.2 millions d'immigrés familiaux, soit 200 000 de plus (9 %) qu'en 2021.

Dans la zone OCDE, les États-Unis demeurent le premier pays de destination de l'immigration familiale. En 2022, 723 000 personnes y ont obtenu le statut de résident permanent légal à ce titre, chiffre en hausse de 14 % par rapport à 2021 mais encore inférieur de 8 % à celui de 2019, et inférieur à celui enregistré

chaque année depuis 2005. Les flux à destination des États-Unis ont représenté un tiers de cette immigration vers l'OCDE en 2022, contre 39 % avant la pandémie.

Les admissions pour raisons familiales ont sensiblement augmenté par rapport à 2021 et à 2019 au Royaume-Uni et au Canada, respectivement les deuxième et troisième pays de destination de cette immigration. Le Royaume-Uni a accueilli 242 000 immigrés familiaux en 2022, un cinquième de plus qu'en 2021 et 72 % de plus qu'en 2019. Le Canada a accordé le statut de résident permanent à 217 000 personnes au titre de différentes catégories d'immigration familiale (+ 32 % par rapport à 2021, et + 18 % par rapport au record antérieur de 2019). Les entrées à ce titre ont également accusé une hausse sensible en Nouvelle-Zélande (+229 % par rapport à 2019), au Mexique (+78 %), en Finlande (+51 %) et en Estonie (+29 %).

L'augmentation des flux d'entrée pour raisons familiales constatée en 2022 tient essentiellement aux membres de la famille accompagnant les travailleurs immigrés (Tableau d'annexe 1.A.1) : ils ont en effet constitué 27 % de cette catégorie d'immigration en 2022, alors qu'ils n'en représentaient que 17 % en 2019. Ce phénomène est notamment observé aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande.

La crise du COVID-19 et le retrait du Royaume-Uni de l'UE ont eu une incidence sur les **mouvements migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation** (au sein de l'UE/AELE et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande), mais ceux-ci sont demeurés supérieurs à 1 million de personnes en 2020 et 2021, et ont atteint 1.1 million en 2022. Au sein de l'UE/EEE, les flux de libre circulation ont progressé d'environ 13 % en 2022, signe d'une accélération du rebond observé après 2020.

La première destination des flux d'immigration à l'intérieur des zones de libre circulation en Europe dans le cadre des accords européens de libre circulation demeure l'Allemagne, qui a accueilli 29 % de ces immigrés (321 000, +3 % par rapport à 2021). D'autres grandes destinations ont vu ces flux croître substantiellement en 2022, notamment la Suisse (+20 %), le Danemark (+19 %), l'Autriche (+16 %), la Suède (+29 %) et l'Irlande (+38 %). Ils ont bondi de 56 % en Islande (10 000 personnes) au cours de l'année écoulée, mais ont en revanche diminué dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale membres de l'OCDE, notamment en République tchèque (-20 % par rapport à 2021), en Hongrie (-14 %) et en Estonie (-15 %).

En Océanie, les flux migratoires relevant de l'Accord transtasmanien (*Trans-Tasman Travel Arrangement*) entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont doublé en 2022 en raison de l'essor des arrivées en provenance de Nouvelle-Zélande en Australie (+174 %). Les flux de libre circulation y sont malgré tout restés sensiblement inférieurs à ceux de 2019 (-44 %).

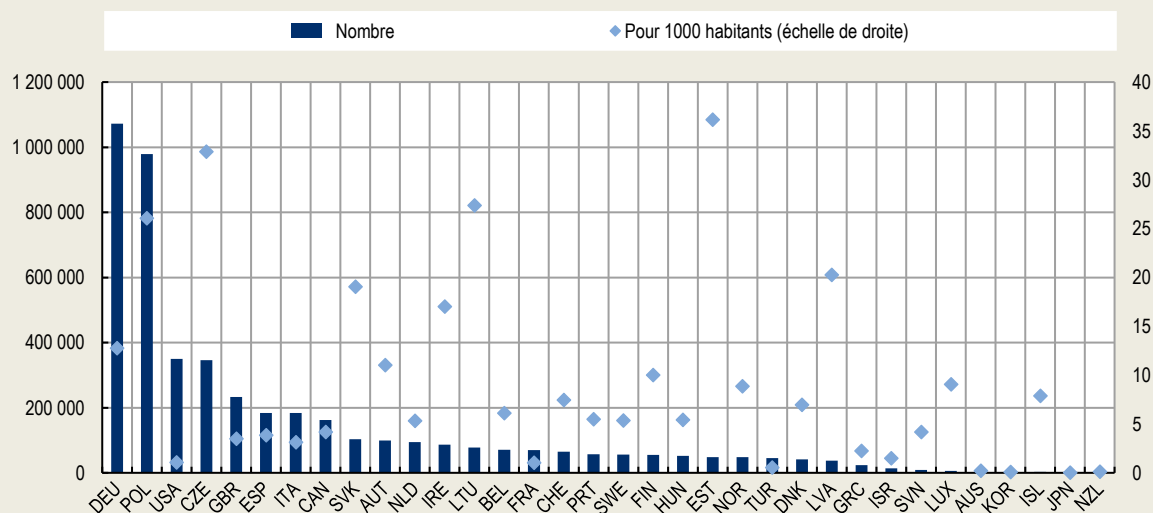
Parmi les flux migratoires à caractère permanent de l'OCDE, **l'immigration pour raisons humanitaires** prend en compte les réfugiés reconnus en vertu de la Convention du HCR de 1951 ou d'autres formes de protection, mais ne comprend pas les Ukrainiens réfugiés en vertu de la Directive sur la protection temporaire dans l'UE ou de régimes similaires dans d'autres pays de l'OCDE (voir l'Encadré 1.1).

Encadré 1.1. La crise des réfugiés ukrainiens représente le plus important déplacement de population en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, et son incidence mondiale va croissant


Dans le contexte de dévastation résultant de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, plus de 10 millions de personnes se sont retrouvées déplacées à l'intérieur de l'Ukraine ou réfugiées dans l'OCDE. En juin 2023, quelque 4.7 millions d'Ukrainiens déplacés étaient recensés dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne, la Pologne et les États-Unis sont ceux qui comptent le plus grand nombre de réfugiés en termes absolus, l'Estonie, la République tchèque et la Lituanie ceux qui en ont accueilli le plus grand nombre en pourcentage de la population (Graphique 1.4). La mobilisation générale en Ukraine empêche la majorité des hommes âgés de 18 à 60 ans de quitter le pays, de sorte que la plupart des réfugiés sont des femmes (environ 70 % des arrivées d'adultes) et des enfants (30 % environ du total des arrivées) (OCDE, 2023^[1]).

La plupart des pays de l'OCDE ont mis en œuvre des mesures et des mécanismes spéciaux pour faciliter l'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine. L'Union européenne a activé la Directive relative à la protection temporaire, ce qui s'est traduit par l'enregistrement d'un nombre substantiel de réfugiés ukrainiens souhaitant obtenir une protection temporaire dans les États membres de l'UE. En dehors de l'UE, divers pays ont établi leurs propres programmes pour faciliter l'arrivée des Ukrainiens. Le Canada, par exemple, a instauré l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), les États-Unis ont établi le programme Uniting for Ukraine (U4U), et le Royaume-Uni a mis en application trois dispositifs parallèles : le Ukraine Family Scheme, the Ukraine Extension Scheme, et le Homes for Ukraine Sponsorship Scheme. D'autres motifs légaux de séjour sont également invoqués en parallèle à ces mécanismes.

Graphique 1.4. Nombre de réfugiés ukrainiens enregistrés dans les pays de l'OCDE, en chiffres absolus et pour mille habitants, juin 2023

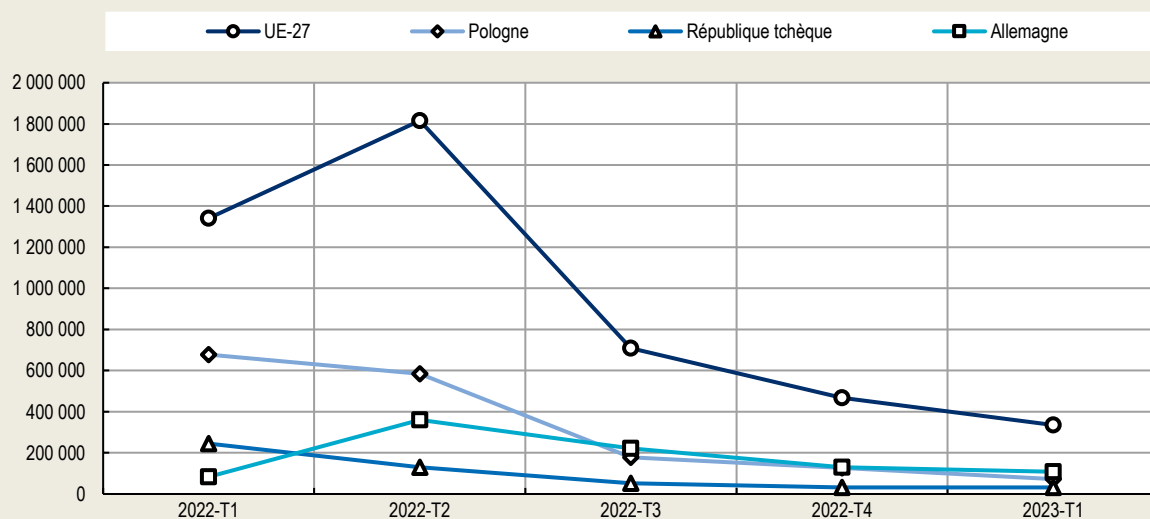


Note : ces chiffres rendent compte des réfugiés en provenance d'Ukraine enregistrés dans chaque pays en juin 2023, y compris ceux qui se sont vu accorder le statut de réfugié, le statut de protection temporaire ou un statut similaire, ou d'autres formes de permis de séjour (à partir du 24 février 2022). Les chiffres pour le Canada portent uniquement sur les personnes arrivées dans le cadre du programme AVUCU. Source : HCR, <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine> ; Eurostat, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_ASYTPSM/default/table?lang=en ; ministère de l'Intérieur (Royaume-Uni), www.gov.uk/government/publications/ukraine-family-scheme-application-data/ukraine-family-scheme-and-ukraine-sponsorship-scheme-homes-for-ukraine-visa-data-2 ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/immigrate-canada/ukraine-measures/key-figures.html ; Secrétariat de l'OCDE.


StatLink  <https://stat.link/kxsoqn>

Les schémas migratoires en provenance d'Ukraine ont quelque peu évolué au fil du temps. Les pays d'Europe centrale et orientale ont été les premiers à accueillir les vagues initiales de réfugiés, mais ont vu les nouveaux enregistrements au titre de la protection temporaire diminuer dès le deuxième trimestre. Ceux-ci ont en revanche continué d'augmenter dans certains pays non limitrophes, comme l'Allemagne, au cours de cette période (Graphique 1.5). Depuis le troisième trimestre 2022, les arrivées en provenance d'Ukraine dans l'Union européenne (UE) se sont tassées, et la deuxième vague migratoire prévue pendant les mois d'hiver ne s'est pas concrétisée. On a au contraire observé une décreue d'environ 12 % de l'effectif global de réfugiés ukrainiens dans les pays de l'UE par rapport aux pics enregistrés. Ce recul est imputé à la fois aux mouvements de retour vers l'Ukraine et à la reprise des migrations, notamment vers des pays de l'OCDE non membres de l'UE, où le nombre total de réfugiés ukrainiens s'établit à 1 million environ et continue de croître.

Graphique 1.5. Décisions accordant une protection temporaire dans l'UE et dans certains États membres



Source : Eurostat, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_ASYTPFQ/default/table ; OCDE (2023^[1]), « Quels sont les problèmes d'intégration que rencontrent les femmes réfugiées ukrainiennes ? » <https://doi.org/10.1787/bf7db5c3-fr>.

StatLink  <https://stat.link/gh2j58>

Indépendamment de l'afflux important d'Ukrainiens fuyant la guerre d'agression de la Russie contre leur pays, les flux migratoires pour raisons humanitaires vers l'OCDE ont augmenté de 40 % en 2022, totalisant 580 000 personnes. L'immigration pour raisons humanitaires est la catégorie sur laquelle la crise du COVID-19 a eu l'incidence la plus faible, et avait déjà progressé de 13 % en 2021. Le nombre d'admissions à ce titre en 2022 ne le cède qu'aux niveaux historiques enregistrés en 2016 et 2017.

Compte tenu du volume inédit de demandes d'asile enregistrées en 2022 (voir plus loin) et du délai de traitement de ces demandes, le nombre d'immigrés pour raisons humanitaires atteindra sans doute un nouveau record historique en 2023.

L'Allemagne et les États-Unis ont été les deux premiers pays de destination des flux humanitaires : ils ont accordé la protection internationale à plus d'un tiers des immigrés admis à ce titre dans l'OCDE, soit respectivement 128 000 et 92 000 personnes. Le Canada et le Royaume-Uni ont pour leur part accueilli 74 000 et 54 000 d'entre eux. Ces quatre pays ont vu le nombre de ces réfugiés augmenter sensiblement

d'une année sur l'autre : du double environ en Allemagne et aux États-Unis, et de 25 % au Canada et au Royaume-Uni.

Les entrées pour raisons humanitaires ont accusé une hausse par rapport à 2021 en Australie et en Nouvelle-Zélande, renouant avec leur niveau du milieu des années 2010. En Autriche et aux Pays-Bas, ces entrées ont plus que doublé par rapport à leur niveau de 2019. Aux Pays-Bas, seules les années 2015 et 2016 ont vu un afflux plus important d'immigrés de cette catégorie. Leur nombre est resté stable au Mexique, quoique à un niveau 2.5 fois supérieur à celui observé en 2019 et précédemment. Il a en revanche diminué en Suède et en Norvège, atteignant son niveau le plus bas depuis 15 ans en Suède.

L'immigration de travail à caractère permanent à destination des pays de l'OCDE a poursuivi la progression amorcée au milieu des années 2010. On a recensé dans ceux dont les statistiques sont harmonisées plus d'1.1 million d'admissions à ce titre en 2022. Ce chiffre représente une hausse de 36 % en évolution annuelle, et de 53 % par rapport à 2019.

L'immigration de travail a augmenté dans quasiment tous les pays de l'OCDE. Si, en Australie, au Japon ou en Corée, sa progression par rapport à 2021 a marqué un retour aux niveaux observés avant la pandémie, elle a atteint en 2022 son niveau le plus élevé depuis 15 ans dans la plupart des pays européens de l'OCDE et aux États-Unis. Les hausses enregistrées par rapport à l'année antérieure dans les principaux pays de destination sont spectaculaires : le nombre d'entrées permanentes à ce titre a doublé au Royaume-Uni et augmenté de respectivement 59 %, 39 % et 26 % en Allemagne, aux États-Unis et en France. Le décuplement du nombre de travailleurs immigrés en Nouvelle-Zélande tient à la mise en place, en 2021, de la filière exceptionnelle d'accès au séjour permanent précédemment mentionnée. Le Canada compte parmi les rares pays où l'immigration de travail permanente a légèrement diminué en 2022. Elle est toutefois restée plus élevée qu'au cours de toutes les années précédant 2021.

Immigration de travail temporaire dans les pays de l'OCDE

L'OCDE accueille chaque année plusieurs millions de travailleurs immigrés temporaires. Ces flux traduisent généralement les variations à court terme de la demande de main d'œuvre et de compétences. Il existe de très nombreux programmes et filières d'immigration temporaire dans l'OCDE, qui visent des catégories de travailleurs et des secteurs d'activité distincts et offrent des conditions d'entrée et des durées de séjour très diverses.

Les statistiques présentées ici se veulent aussi exhaustives que les données actuellement disponibles le permettent. Outre les catégories « travailleurs saisonniers », « vacanciers actifs », « stagiaires » et « personnes transférées au sein de leur entreprise », elles couvrent d'autres programmes pour travailleurs temporaires étrangers propres à certains pays.

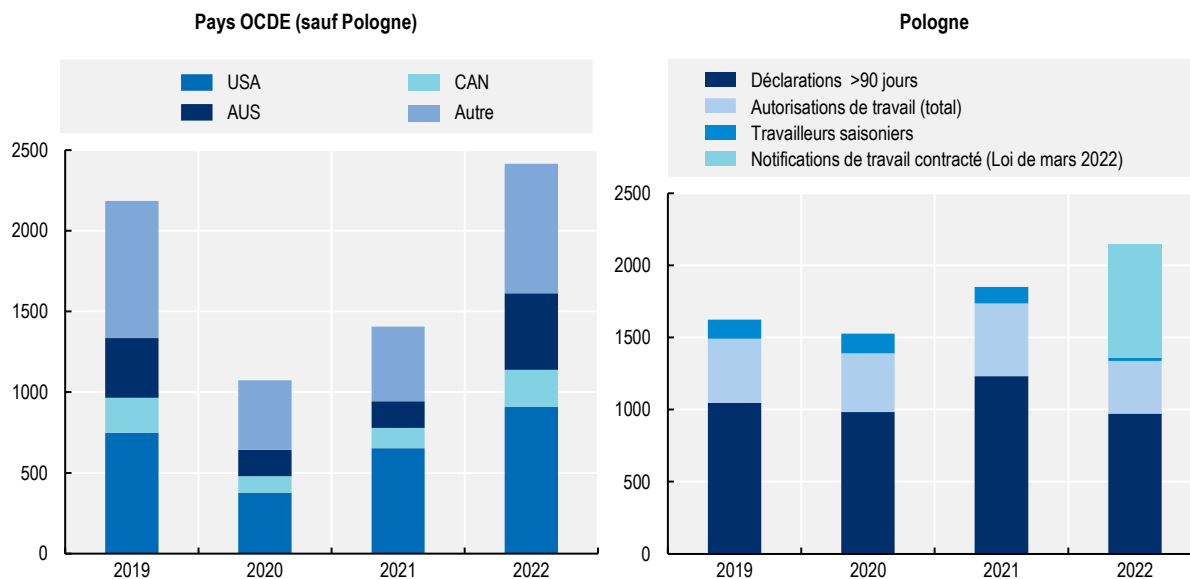
Le Tableau d'annexe 1.A.2 et le Tableau d'annexe 1.A.4 répertorient les programmes nationaux pour travailleurs temporaires étrangers présentés dans cette section. Le cas particulier des travailleurs détachés dans la zone de libre circulation UE/AELE est examiné à la section suivante.

Les pays de l'OCDE (excepté la Pologne) ont accordé plus de 2.4 millions de permis et autorisations de travail, chiffre qui marque une progression de 77 % par rapport à l'année précédente³. Les migrations temporaires ont atteint un niveau supérieur de 14 % à celui de 2019 après une chute sans précédent due à la pandémie du COVID-19 (Graphique 1.6).


Les données concernant la Pologne ne sont pas pleinement comparables car elles comprennent un certain nombre d'autorisations de travail qui ne se sont pas forcément traduites par des entrées dans le pays et couvrent de nombreuses « déclarations de confier un travail à un étranger » (loi de mars 2022) effectuées par l'employeur dans un délai de 14 jours suivant le recrutement d'un salarié (principalement de nationalité ukrainienne). La prise en compte de la Pologne porterait cependant l'afflux total de travailleurs étrangers à plus de 4 millions (Encadré 1.2).

Graphique 1.6. Travailleurs étrangers temporaires, 2019-22

Milliers



Source : Calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/5pxy0n>

Les États-Unis, qui ont accueilli environ 40 % des travailleurs immigrés temporaires (hors Pologne), en sont devenus le premier pays de destination. Dans tous les grands pays d'accueil, le nombre de permis délivrés a substantiellement augmenté, et a même doublé (ou plus) en Australie, au Canada et au Japon. Dans l'UE, les migrations temporaires de travail ont progressé de 18 % par rapport à 2021, et de 4 % par rapport à 2019.

Encadré 1.2. Évolution des flux de travailleurs immigrés temporaires à destination de la Pologne depuis 2019

Types d'autorisations de travail délivrées aux travailleurs temporaires

Depuis 2004, un étranger est autorisé à travailler en Pologne s'il satisfait à deux conditions : être déjà titulaire d'un permis de travail ou d'un autre type d'autorisation de travail ; résider légalement en Pologne et détenir un visa de séjour l'autorisant à travailler.

La « déclaration de confier un travail à un étranger » est une procédure simplifiée destinée aux ressortissants de cinq pays : l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine (les ressortissants russes en ont été exclus en octobre 2022). Elle s'applique aux secteurs économiques non associés au travail saisonnier. La durée de validité de l'autorisation a été portée de six à 24 mois en janvier 2022. Pour bénéficier de la procédure simplifiée, l'employeur doit obtenir une inscription dans le registre local des déclarations, et l'étranger doit être en possession d'un document confirmant son droit de séjour en Pologne.

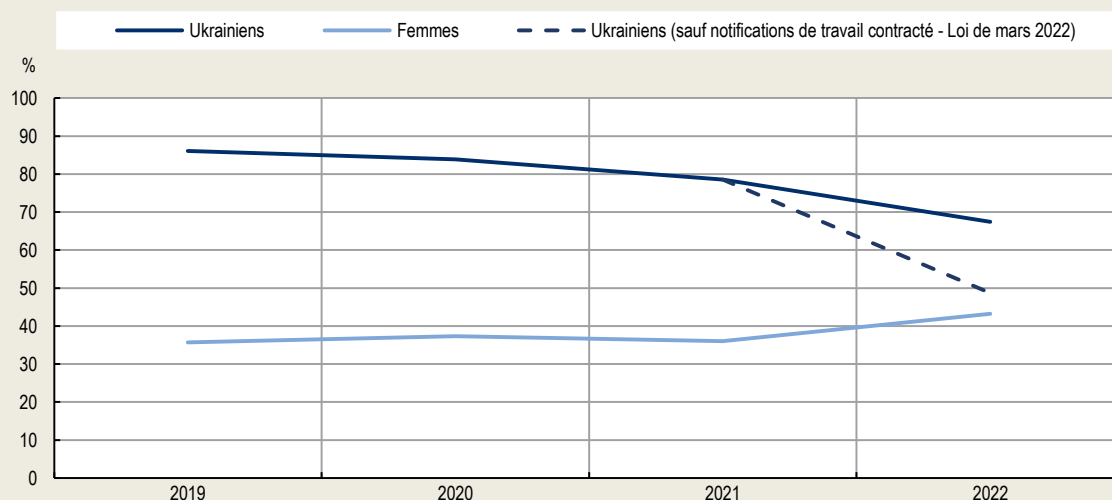
En mars 2022, un nouveau type de déclaration « de confier l'exécution d'un travail » (emploi) a été introduit pour aider les Ukrainiens fuyant le conflit et ceux déjà présents en Pologne et les autoriser à travailler. C'est à cette procédure que la plupart des Ukrainiens arrivant et séjournant en Pologne ont désormais le plus souvent recours.

Le nombre d'autorisations de travail accordées a encore enregistré une forte hausse en 2022

Après avoir accueilli au moins 1.5 million de travailleurs temporaires par an pendant trois années consécutives (permis de travail de courte durée et renouvellements compris), la Pologne a vu leurs flux diminuer sensiblement en 2022 (-26 % par rapport à 2021), cette baisse concernant toutes les catégories d'autorisation de travail. Le nombre de « déclarations de confier l'exécution d'un travail » d'une validité supérieure à 90 jours a diminué de 21 %, celui des permis de travail de 24 %, et celui des permis de travail saisonnier de 78 %. Ce repli général substantiel est en partie imputable au prolongement de la durée de validité des déclarations « de confier l'exécution d'un travail », passée de six à 24 mois, entrée en application en janvier 2022. Il tient aussi à ce que les travailleurs fuyant le conflit ukrainien et les Ukrainiens séjournant déjà en Pologne peuvent désormais obtenir un document distinct qui les autorise à travailler. Lorsque l'on tient compte de ce nouveau type de déclaration « de confier l'exécution d'un travail », le nombre d'autorisations de travail (renouvellements compris) a progressé de 16 % en 2022.


Les travailleurs ukrainiens constituent toujours la majorité des nouveaux travailleurs, dont ils représentent entre 50 % et 67 % selon que l'on tient compte des déclarations spéciales introduites en 2022 ou pas. Le nombre des déclarations « de confier l'exécution d'un travail » à des Bélarusses a doublé en 2022, et la composition par origine des nouveaux titulaires de permis de travail a considérablement évolué. Malgré la baisse de 73 % du nombre de permis accordés, l'Ukraine est restée le premier pays d'origine de ces immigrés en 2022. Les flux en provenance d'Inde (+172 %), d'Ouzbékistan (+122 %) et de Turkiye (+240 %) ont fortement augmenté, faisant de ces trois pays les principaux pays d'origine après l'Ukraine. La proportion de femmes parmi les travailleurs est passée de 36 % en 2021 à 43 % en 2022 (Graphique 1.7). Cette évolution tient principalement aux flux d'Ukrainiennes qui constituent désormais la majorité des travailleurs de cette nationalité (55 % des flux totaux de travailleurs ukrainiens contre 41 % en 2021).

Graphique 1.7. Nouvelles autorisations de travail accordées en Pologne, 2019-22



Note : délivrances d'autorisations de travail (renouvellements compris). Certains des travailleurs n'ont pas encore obtenu de permis de séjour ou ne sont pas entrés en Pologne.

Source : calculs de l'OCDE à partir de sources nationales.

StatLink  <https://stat.link/uxq01v>

Immigration de travail temporaire par grandes catégories d'entrée

Les programmes d'immigration saisonnière constituent la principale catégorie de travailleurs étrangers temporaires dans l'OCDE. Pendant la pandémie du COVID-19, le recrutement de travailleurs saisonniers à l'étranger - crucial pour les activités de récolte dans les pays de l'OCDE - a été moins perturbé que celui des autres catégories de travailleurs. Les flux migratoires à ce titre (non compris les flux à destination de la Pologne) ont diminué de 12 % en 2020, et ont augmenté de 29 % en 2021. En 2022, le nombre de saisonniers recrutés dans l'OCDE a de nouveau progressé de 18 %, atteignant près de 650 000 (Graphique 1.8).

Les États-Unis ont été de loin le premier pays d'accueil des travailleurs saisonniers étrangers (300 000 nouveaux visas H-2A destinés aux activités agricoles et 123 000 visas H-2B pour les autres types d'activité), suivis du Canada (37 000) et du Royaume-Uni (34 000). Aux États-Unis, le nombre de nouveaux visas H-2A pour les saisonniers agricoles a crû de 15 %. Celui de visas H-2B (dédiés aux travailleurs temporaires non agricoles afin de satisfaire aux besoins saisonniers et autres besoins temporaires – événements exceptionnels, périodes de pointe ou besoins intermittents par exemple) a augmenté de +30 %. Le Canada et le Royaume-Uni ont également enregistré une hausse substantielle du nombre de travailleurs saisonniers agricoles (respectivement +9 % et +17 %). Des variations considérables ont aussi été observées en 2022 dans d'autres pays de l'OCDE qui appliquent des programmes de moindre envergure – en Autriche (+30 %), en France (estimées à +68 %), en Norvège (+104 %) – mais aussi en Australie (+69 %) et en Nouvelle-Zélande (+6 %). La Corée a instauré un nouveau programme saisonnier en 2022, et accueilli dans ce cadre 8 200 travailleurs étrangers.

Les programmes de vacanciers actifs sont des programmes d'échange qui permettent à des jeunes de voyager et de travailler dans le pays de destination. Dans certains pays de l'OCDE, ils apportent une contribution appréciable à des secteurs importants, comme l'agriculture ou les services d'hôtellerie et de commerce de détail.

En 2022, le nombre de vacanciers actifs a quadruplé dans l'OCDE, s'établissant à 420 000. Néanmoins, compte tenu des fortes baisses enregistrées en 2020 et 2021, le chiffre de 2022 demeure inférieur à celui observé en 2019 (-12 %). Cela a été le cas dans tous les grands pays d'accueil de l'OCDE (Australie, Canada, États-Unis et Royaume-Uni), sauf en Nouvelle-Zélande où il l'a dépassé. Le nombre d'admissions à ce titre en France est demeuré inférieur de moitié environ à celui enregistré en 2019.

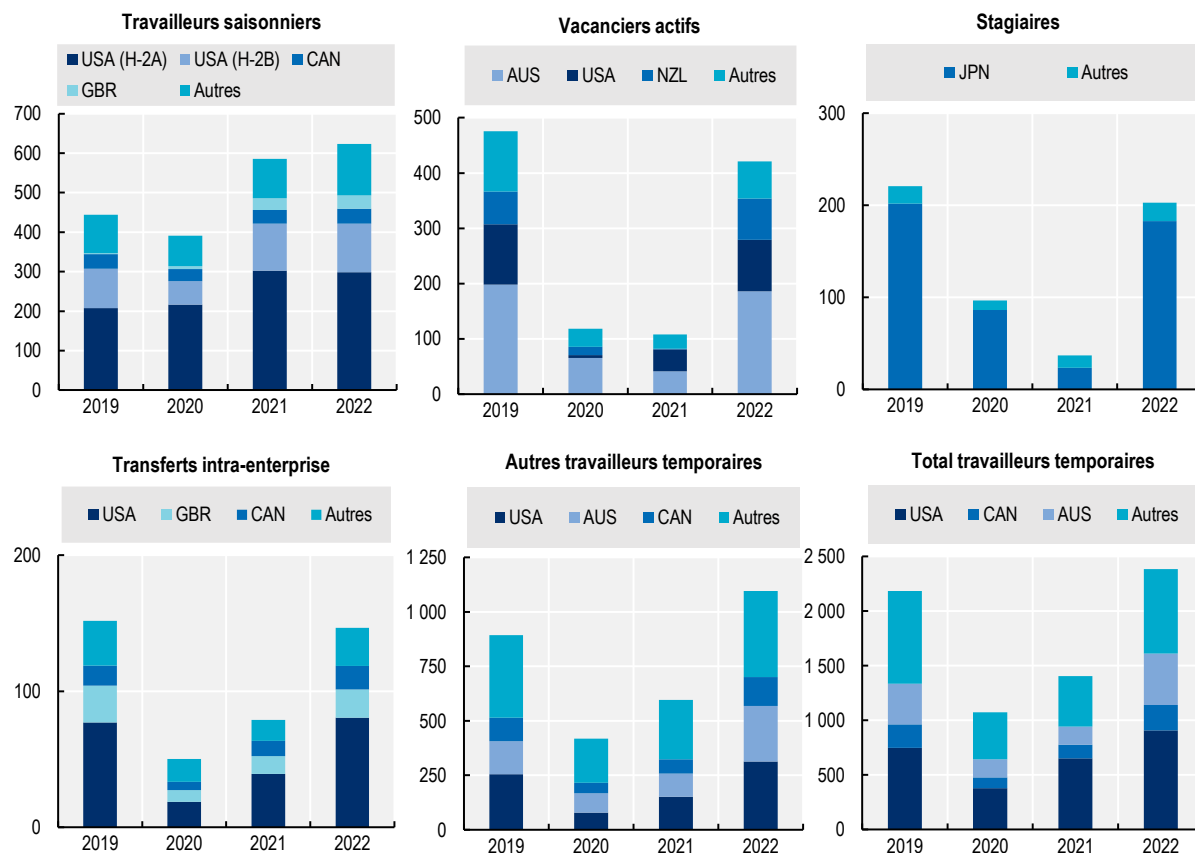
Les programmes de stagiaires visent à faciliter les transferts de compétences de courte durée et à familiariser leurs bénéficiaires à des processus ou des équipements spécifiques. Leur objectif premier n'est pas d'employer les stagiaires en tant que salariés ordinaires, mais de perfectionner leurs connaissances et leurs capacités. Même si ces programmes existent dans de nombreux pays, le Japon est de loin le premier pays de destination des stagiaires étrangers.

La pandémie du COVID-19 et la fermeture des frontières ont eu une forte incidence sur le recrutement de stagiaires étrangers. Bien qu'ils aient quadruplé en 2022, leurs flux sont globalement restés inférieurs de 8 % à ceux observés en 2019. Cette progression est alimentée par les flux à destination du Japon, qui accueille plus de neuf stagiaires internationaux sur dix, quasiment tous dans le cadre du programme de « stages techniques internes » (183 000 en 2022, chiffre inférieur de 9 % à celui de 2019).

Les programmes de transferts intragroupe permettent aux entreprises multinationales de muter leur personnel qualifié dans différents établissements à l'étranger. Pour en bénéficier, ces employés doivent généralement travailler dans l'entreprise depuis un an au moins. Ils sont parfois autorisés à séjourner plusieurs années dans le pays d'accueil (d'un à trois ans dans le cadre de la Directive de l'UE, jusqu'à sept ans en vertu du visa L-1 aux États-Unis, et indéfiniment au Japon et en Corée).

Graphique 1.8. Entrées de travailleurs immigrés temporaires dans l'OCDE, principaux programmes et pays d'accueil, 2019-22

Milliers



Note : Les visas H-2B délivrés aux États-Unis sont présentés en plus des visas H-2A (activités agricoles) car ils concernent en partie des activités saisonnières. Se reporter au Graphique 1.9 pour connaître la liste complète des pays de l'OCDE présentés sur ce graphique. Les données ne comprennent généralement pas les renouvellements.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/xk70ji>

La mobilité au sein des multinationales a considérablement fléchi du fait de la pandémie du COVID-19. En 2022, le nombre de permis accordés à ce titre a été deux fois plus élevé qu'en 2021. Il demeure toutefois inférieur de 11 % à celui observé en 2019. Le Canada et l'Allemagne font figure d'exception, le nombre de permis délivrés en 2022 étant respectivement supérieur de 17 % et 31 % à celui de 2019.

Si les États-Unis accueillent le plus grand nombre de personnes faisant l'objet d'un transfert intragroupe (81 000 en 2022), le Royaume-Uni et, à sa suite, le Canada, l'Allemagne et le Japon, sont également des destinations de premier plan.

D'autres **programmes nationaux pour travailleurs temporaires étrangers** s'appliquent à des profils de compétences et des secteurs divers. En 2022, le nombre de permis délivrés dans leur cadre a augmenté de 84 %, dépassant de 23 % celui observé en 2019. Les trois principaux pays d'accueil - États-Unis, Australie et Canada - sont à l'origine de plus de 700 000 d'entre eux, soit environ deux tiers du total de l'OCDE.

En 2022, le nombre de permis délivrés a plus que doublé en Australie, au Canada ainsi qu'aux États-Unis. Aux États-Unis, trois quarts des visas délivrés aux travailleurs étrangers temporaires (dénommés « visas non immigrants ») relevaient de la catégorie H-1B destinée aux professions spécialisées. Le nombre d'admissions en vertu de ce visa est plafonné. Si le plafond est fixé à 65 000 personnes (plafond normal), auquel s'ajoutent 20 000 étrangers ayant obtenu un master ou un diplôme supérieur aux États-Unis, il existe aussi des exceptions pour les étrangers embauchés par certaines catégories d'employeurs publics et à but non lucratif. Au cours de l'exercice 2021, 123 000 visas H-1B ont été initialement accordés mais, compte tenu des délais de délivrance, 105 300 d'entre eux seulement ont été délivrés à l'étranger au cours de l'année civile 2021, contre 241 500 en 2022.

Au Canada, il existe deux grandes filières d'immigration temporaire : le Programme de mobilité internationale (IMP) et le Programme de travailleurs étrangers temporaires (TFWP). La présente section couvre toutes les sous-filières pertinentes de ces programmes, à l'exception des programmes de vacanciers actifs, de travailleurs saisonniers et de transfert intragroupe, traités plus haut, et de quelques catégories de migrations pour raisons humanitaires, notamment le programme IMP dédié aux Ukrainiens fuyant la guerre. Après la chute du nombre de permis délivrés à de nouveaux arrivés observée en 2020 et 2021, celui-ci a progressé de 22 % entre 2019 et 2022. Cette hausse est essentiellement due à l'assouplissement des modalités de recrutement des immigrés très qualifiés, dans le secteur de la santé notamment.

En Australie, l'augmentation observée tient en partie aux anciens étudiants qui ont obtenu un emploi à l'issue de leurs études ainsi qu'à d'autres changements de statut (*visas Temporary Resident Skilled et Temporary Resident – other employment*).

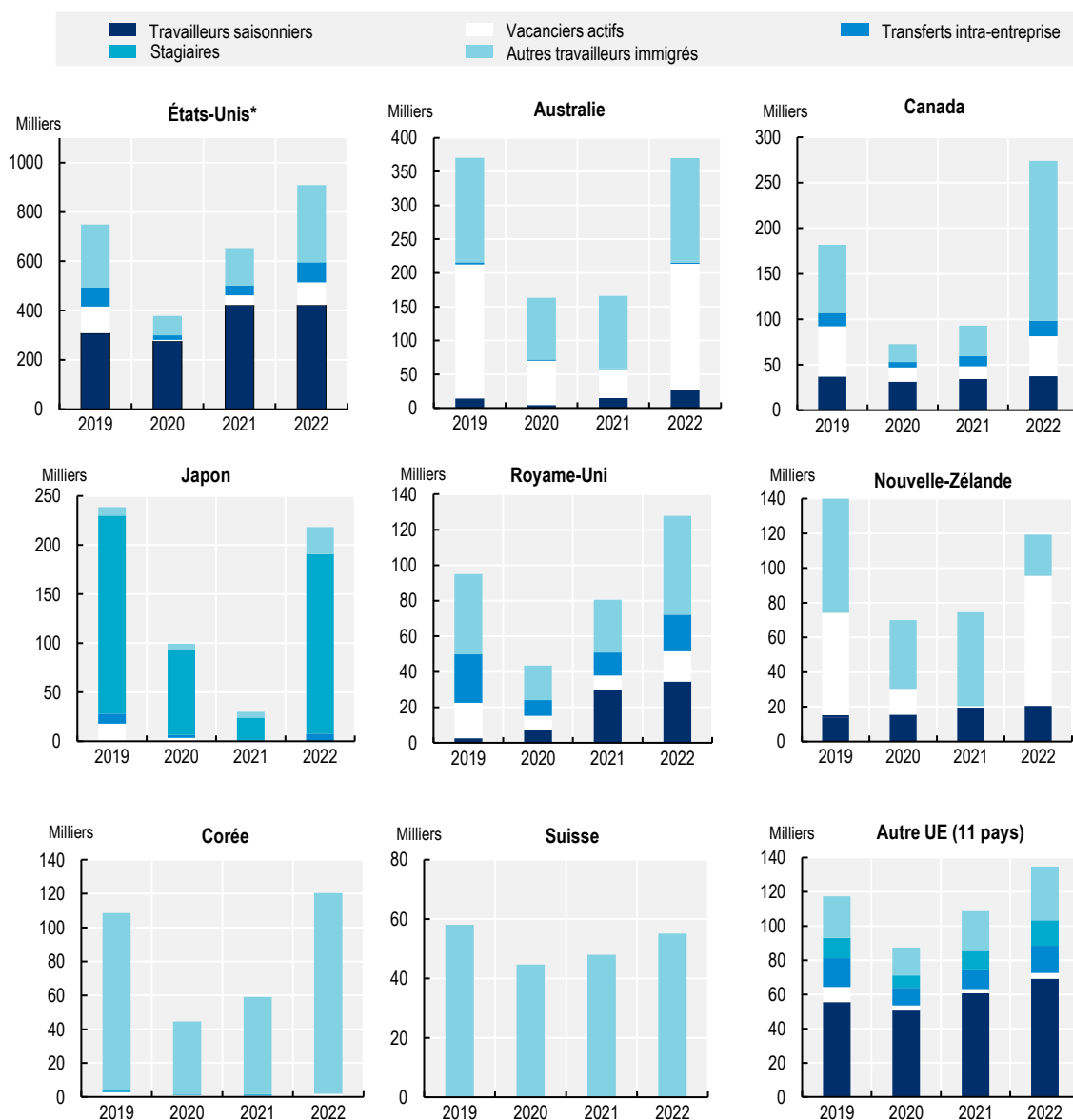
En Corée, le nombre de permis délivrés à des travailleurs étrangers temporaires a doublé en 2022. Cette hausse tient à ce que le nombre de permis accordés au titre du système de permis de travail (EPS, ou visa E-9), qui représente les deux tiers des admissions de travailleurs étrangers temporaires, a sextuplé. Les personnes bénéficiant de ce visa sont employées à des postes non spécialisés, essentiellement dans l'industrie manufacturière. Près de 65 000 permis ont été délivrés au titre de l'EPS, chiffre supérieur de 20 % à celui de 2019 et supérieur à toutes les années antérieures.

Le nombre de participants aux programmes de travailleurs étrangers temporaires a également augmenté dans d'autres pays de l'OCDE. C'est par exemple le cas du Japon, qui en a admis plus de 20 000 dans le cadre du programme « travailleur qualifié spécifié » (*Specified Skills Worker – SSW*). Celui-ci, conçu pour remédier aux pénuries de main d'œuvre dans 12 secteurs admissibles, a été instauré en 2019, mais la fermeture des frontières et le déploiement lent des examens correspondants dans les pays d'origine en raison de la pandémie du COVID-19 ont limité les arrivées en provenance de l'étranger.

Dans les pays de l'UE couverts dans le Graphique 1.9, le nombre de permis délivrés à d'autres travailleurs étrangers temporaires a accusé une hausse de 24 % en évolution annuelle, s'établissant à un total supérieur de 14 % à celui de 2019. Les taux de croissance annuelle les plus élevés ont été enregistrés en Espagne (+48 %) et en France (estimé à +68 %). Au Royaume-Uni, ce chiffre a presque doublé en 2022, principalement en raison des autorisations d'entrées accordées aux travailleurs domestiques et dans le cadre du Programme d'échanges autorisés (*Authorised Exchange Programme*).

Graphique 1.9. Entrées de travailleurs immigrés temporaires, principaux pays d'accueil au sein de l'OCDE

2019-22



Note : * Les visas H-2B sont inclus dans la catégorie « saisonniers » en plus des visas H-2A (activités agricoles) car ils concernent en partie des activités saisonnières. Le groupe « UE » comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et la Suède.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/48a0y7>

Travailleurs détachés dans les pays européens de l'OCDE

Au sein de la zone UE/AELE, les travailleurs détachés sont définis comme étant des salariés ou des indépendants qui exercent généralement leur activité dans un autre pays membre tout en restant affiliés au système de sécurité sociale de leur pays d'origine. Quand ils sont détachés dans un seul État membre,

le détachement ne peut dépasser 24 mois (CE n° 987/2009, article 12), alors qu'il n'y a pas de limite pour ceux qui le sont dans deux ou plusieurs États membres (CE n° 987/2009, article 13), situation qui intervient essentiellement dans le secteur du transport routier. Il convient de noter que les données de 2021 couvrent encore le Royaume-Uni, conformément à l'Accord de commerce et de coopération signé par ce pays avec l'UE à la fin de 2020.

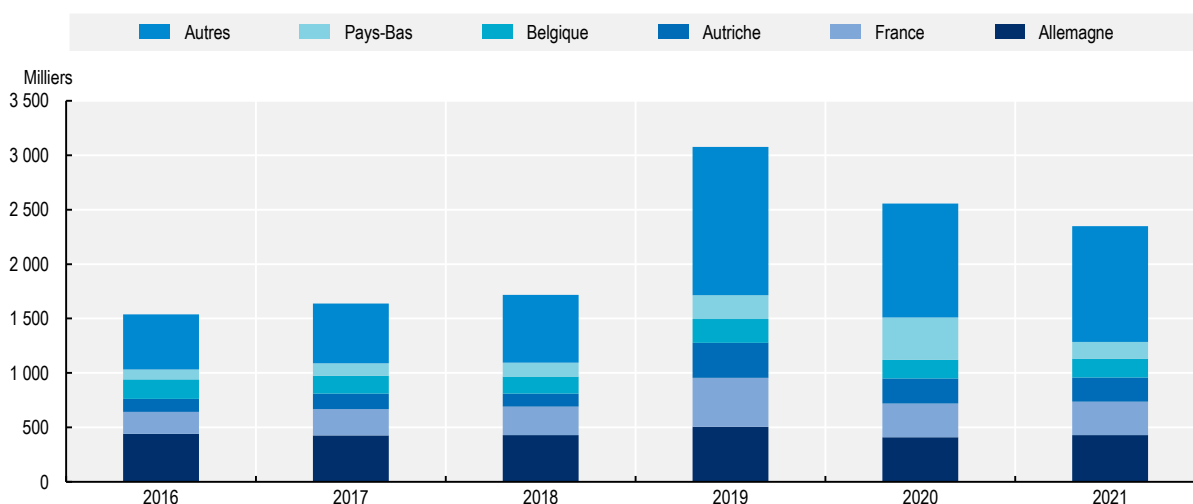
Le nombre de détachements a fortement augmenté en 2019, ce qui tient essentiellement à la modification de la méthode d'enregistrement. Les données des années antérieures ne sont pas directement comparables. Une baisse prononcée de ce chiffre a depuis été observée. Le repli a été très net en 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 mais, contrairement à d'autres flux migratoires permanents et temporaires, les détachements n'ont pas totalement rebondi en 2021.

En 2021, 2.1 millions de détachements relevant de l'article 12 (dans un seul pays) ont été enregistrés en Europe, chiffre en recul de 9 % par rapport à l'année antérieure. S'y ajoutent 1.3 million de détachements relevant de l'article 13 (+8.7 %). Enfin, 91 000 détachements ont été recensés au titre d'autres réglementations, essentiellement des fonctionnaires, des travailleurs relevant de l'article 16 (régis par des accords multilatéraux) et des marins, qui représentent 2.5 % du total.

L'Allemagne est restée le premier pays d'accueil des travailleurs détachés au titre de l'article 12 ; viennent ensuite la France, l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas. Le repli global du nombre de détachements observé en 2021 tient essentiellement à un recul marqué aux Pays-Bas (-61 %) et, dans une moindre mesure, en Suisse (-14 %). Ce chiffre a légèrement diminué en Autriche (-5 %) et augmenté en Allemagne (7 %) et en Europe du Sud. Les flux à destination de la Norvège ont plus que doublé en 2021, le nombre de détachements atteignant le même niveau qu'en Suède.

En moyenne, dans les 19 pays ayant communiqué des données, la durée des détachements dans un seul pays s'est établie à 106 jours et les travailleurs ont été détachés à l'étranger 1.7 fois, ce qui implique qu'ils y ont passé 181 jours en moyenne en 2021. La durée des détachements varie amplement selon les pays, de moins de 70 jours en Belgique et en France à plus de 200 jours en Estonie, en Irlande, en Lettonie, en Pologne, en Slovaquie, en Islande et en Norvège, et 484 jours en Croatie.

Graphique 1.10. Détachements de travailleurs relevant de l'article 12 dans certains pays européens de l'OCDE, 2016-21



Source : De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2022^[21]), *Posting of workers – Report on A1 Portable Documents issued in 2021*, <https://data.europa.eu/doi/10.2767/199888>.

StatLink  <https://stat.link/mza1pf>

En 2021, 60 % des détachements (dans un seul pays) visaient à fournir des services aux entreprises (24 % au seul secteur de la construction) et un tiers au secteur des services (la moitié aux secteurs de la finance et de l'assurance, l'autre à ceux de l'éducation, de la santé et de l'action sociale). L'agriculture a compté pour moins de 1 % des détachements relevant de l'article 12.

Bien que leur part de l'emploi total ait été minime (0.4 % en équivalent temps plein) en 2021, les détachements ont des retombées substantielles sur certains marchés du travail nationaux. La Slovénie, par exemple, a envoyé plus de 1 % de sa population active à l'étranger (3.2 %). Cette proportion est également élevée au Luxembourg (3.0 %), en République slovaque (2.0 %), en Croatie (2.0 %) et en Pologne (1.1 %).

Tableau 1.2. Détachements de travailleurs relevant de l'article 12 dans certains pays européens de l'OCDE, par pays de destination, 2011-21

Destination	2011-14	2015-18	2019	2020	2021	2021/11	2021/20	Durée moyenne par personne concernée, 2021
	moyenne annuelle	moyenne annuelle	Milliers			Évolution (%)		
Pays européens de l'OCDE								
Allemagne	358.8	428.8	505.7	410.9	429.7	38	5	..
France	172.9	222.8	450.2	307.7	308.0	90	0	57
Autriche	85.6	122.4	320.5	232.0	220.6	189	-5	..
Belgique	136.1	164.7	218.2	168.9	174.2	39	3	68
Pays-Bas	98.4	104.5	219.3	390	153.2	45	-61	..
Suisse	73.3	105.4	247.0	177.1	152.8	144	-14	..
Italie	53.2	64.8	173.7	90.9	107.8	68	19	148
Espagne	46.3	56.0	177.1	82.3	88.3	85	7	..
Pologne	15.2	20.8	93.6	59	58.0	262	-2	225
Portugal	12.1	21.3	50.5	29.2	58.0	335	99	146
Suède	28.2	43.6	85.5	61.5	57.9	137	-6	132
Norvège	21.7	24.6	38.2	25.0	57.9	90	131	215
République tchèque	17.7	24.2	101.5	60.5	54.3	217	-10	187
Luxembourg	21.6	29.4	52.9	47.5	43.9	81	-8	107
Royaume-Uni	43	58	132.5	62.4	38.3	3	-39	186
Hongrie	9.4	12.7	20.8	29.5	38.3	286	30	..
Danemark	10.9	16.2	46.3	35.2	31.1	183	-12	128
Finlande	17.8	20.4	35.5	24.9	14.4	-35	-42	174
République slovaque	7	11.4	33.2	18.1	14.4	110	-20	142
Slovénie	4.3	6.6	17.2	11.3	12.8	378	13	248
Grèce	6	7.8	17.4	11.4	6.1	-21	-46	..
Irlande	5.1	5.9	17.2	8.2	6.1	1	-25	226
Lituanie	2.5	2.4	10.1	4.7	4.4	96	-5	..
Estonie	2.5	3.1	5	2.7	2.6	35	-6	278
Lettonie	1.5	1.5	5.2	2.6	2.2	23	-16	243
Islande	0.4	1.2	2.1	0.9	1.1	89	21	261
Total	1 251.5	1 580.4	3 076.3	2 354.2	2 136.7	79	-9	181
Pays européens hors OCDE								
Bulgarie	3.7	3.8	13.8	6	6.5	..	8	..
Croatie	3.2	9.9	20.8	11.7	13	..	11	484
Roumanie	10.6	12.2	38.8	18	18.5	..	3	..

Note : durée moyenne pondérée des titres PD A1 délivrés multipliée par le nombre moyen de détachements à l'étranger.

Source : De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2022^[2]), *Posting of workers – Report on A1 Portable Documents issued in 2021*, <https://data.europa.eu/doi/10.2767/199888>.

StatLink  <https://stat.link/h0fjto>

Étudiants en mobilité internationale

Après la forte diminution du nombre de permis délivrés à des étudiants en mobilité internationale en 2020 du fait de la fermeture partielle ou complète des frontières dans tous les pays de l'OCDE, les flux d'étudiants étrangers ont rebondi. Plus de 1.9 million de permis de séjour ont été accordés à ce titre à des étudiants de l'enseignement supérieur dans l'OCDE en 2022 (Tableau 1.3). Ce chiffre est supérieur de 24 % à celui de 2019, et le plus élevé jamais enregistré.

Tableau 1.3. Entrées d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2012-22

Nombre de premiers permis de séjour délivrés

	2012	2019	2020	2021	2022	2022/21	2022/19
	Milliers					Évolution (%)	
Allemagne	32.3	49.2	12.4	18.7	54.9	+193	+12
Australie	77.7	159.8	76.5	62.2	193.2	+211	+21
Autriche	4.7	3.6	2.2	4.0	4.1	+1	+13
Belgique	5.3	8.0	5.5	9.0	9.0	0	+12
Canada	71.7	171.3	50.7	215.2	276.4	+28	+61
Corée	15.4	35.3	28.3	38.6	57.2	+48	+62
Danemark	6.2	7.5	4.5	4.7	8.9	+88	+18
Espagne	26.3	43.4	20.5	41.6	49.2	+18	+13
Estonie	0.5	1.5	0.7	1.2	0.6	-48	-58
États-Unis	486.9	363.6	102.9	399.0	409.2	+3	+13
Finlande	..	5.2	3.2	5.8	8.4	+44	+60
France	57.8	86.5	70.9	85.3	91.6	+7	+6
Grèce	0.8	0.3	0.3	0.3	0.3	+10	+13
Irlande	7.7	16.9	8.8	11.1	17.8	+60	+5
Islande	0.3	0.4
Italie	18.5	12.7	4.9	10.3	15.0	+46	+19
Japon	57.6	121.6	49.7	11.7	167.1	+1 334	+37
Lituanie	0.4	1.2	1.3	1.5	1.6	+5	+33
Luxembourg	..	0.4	0.2	0.4	0.4	+11	-5
Mexique	5.1	5.8	2.9	4.6	7.0	+53	+22
Norvège	3.4	3.8	2.0	3.4	3.9	+16	+3
Nouvelle-Zélande	19.5	23.7	5.7	0.8	10.3	+1 161	-57
Pays-Bas	10.7	20.2	11.6	19.6	21.9	+12	+8
Portugal	8.4	13.4	12.3	10.9	9.7	-11	-27
République tchèque	3.1	4.1	6.1	5.0	7.4	+49	+80
Royaume-Uni	250.3	376.1	221.9	367.5	477.7	+30	+27
Slovénie	0.6	1.8	1.4	1.2	1.8	+48	+3
Suède	7.1	10.8	6.6	8.5	9.1	+6	-16
Suisse	11.3	6.1	5.5	6.1	6.4	+4	+5
Total Europe OCDE	1 073.1	1 363.0	624.8	1 257.1	1 692.3	+35	+24
Total OCDE	1 189.5	1 554.2	719.5	1 348.4	1 920.2	+42	+24

Note : les données se rapportent aux étudiants internationaux de l'enseignement supérieur, y compris les étudiants inscrits à des cours de langue (à l'exclusion des étudiants internationaux au sein de l'UE). Elles ne tiennent pas compte des formations professionnelles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/5i3wdi>

Le nombre de permis délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE a augmenté de 42 % par rapport à 2021, et de 30 % dans les pays européens de l'OCDE. La hausse a été particulièrement importante dans les pays dont les frontières ont été rouvertes plus récemment, comme le Japon ou la Nouvelle-Zélande.

Les flux d'étudiants internationaux ont atteint en 2022 le plus haut niveau jamais enregistré dans la moitié des pays de l'OCDE environ. Dans d'autres, en revanche, comme l'Estonie, le Portugal, la Suède, le Luxembourg ou la Nouvelle-Zélande, le nombre de permis accordés demeure inférieur aux niveaux pré-pandémiques.

Pour la quatrième année consécutive, le Royaume-Uni s'inscrit en tête des pays d'accueil des nouveaux étudiants internationaux, devant les États-Unis. Viennent ensuite le Canada, l'Australie et le Japon.

Par rapport à 2012, le nombre de premiers permis accordés à des étudiants internationaux en 2022 a augmenté de 61 % dans l'OCDE, et a plus que doublé en Australie, au Canada, en Corée, au Japon, en Lituanie, en République tchèque et aux Pays-Bas.

En 2021, 4.3 millions d'étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans les pays de l'OCDE, dont 46 % (2 millions) dans un pays européen (Tableau 1.4). Les États-Unis accueillent près de un cinquième de ceux recensés dans l'OCDE. Le Royaume-Uni admet 14 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale tandis que l'Australie en accueille 9 %. En dehors des pays anglophones, l'Allemagne et la France sont les principaux pays de destination et accueillent environ 15 % des étudiants en mobilité internationale de l'OCDE, et 30 % de ceux présents dans les pays européens de l'OCDE.

La plupart des étudiants en mobilité internationale dans la zone OCDE viennent d'Asie. En 2020, c'était le cas de près de 60 % d'entre eux, originaires pour la plupart de la Chine et de l'Inde. Leur proportion a augmenté depuis 2014, alors que celle des étudiants originaires d'Europe a diminué. Cette hausse a été particulièrement prononcée dans les pays européens de l'OCDE, où elle est passée de 30 % à 36 %.

Les premiers pays d'origine des étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE sont la Chine (885 000 étudiants), l'Inde (424 000), le Viet Nam (133 000), l'Allemagne (123 000) et la France (101 000). En dehors de l'Asie et de l'Europe, l'Amérique latine est leur première région d'origine en Espagne, au Portugal et dans les pays latino-américains de l'OCDE, l'Afrique étant leur premier continent d'origine en France seulement.

De nombreux pays asiatiques ont vu le nombre d'étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE croître considérablement entre 2014 et 2021. Le nombre d'étudiants venant d'Inde, du Viet Nam et du Népal a plus que doublé. En outre, les effectifs d'étudiants syriens ont presque été multipliés par 10, en partie parce que les études internationales constituent pour les populations déplacées une filière d'immigration complémentaire.

Les étudiants en mobilité internationale représentaient 6 % des étudiants de l'enseignement supérieur en 2021 dans l'OCDE. Les principaux pays de destination, en pourcentage du nombre total d'étudiants, sont le Luxembourg, où les étudiants en mobilité internationale représentent 49 % de l'ensemble des étudiants, l'Australie (22 %) et le Royaume-Uni (20 %).

La concentration des étudiants en mobilité internationale augmente avec le niveau d'études dans presque tous les pays. Font exception la Lettonie, la Lituanie, la République slovaque, la Türkiye et l'Australie, où leur proportion au niveau du master est supérieure à celle des étudiants de doctorat (Tableau 1.4). Dans plus de trois quarts des pays, le nombre d'étudiants internationaux inscrits en doctorat est au moins deux fois supérieur à celui des étudiants inscrits aux premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur. Au Luxembourg, en Suisse, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, plus de 40 % des doctorants sont des étudiants en mobilité internationale, cette proportion étant de 24 % dans l'ensemble de l'OCDE.

Tableau 1.4. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2021

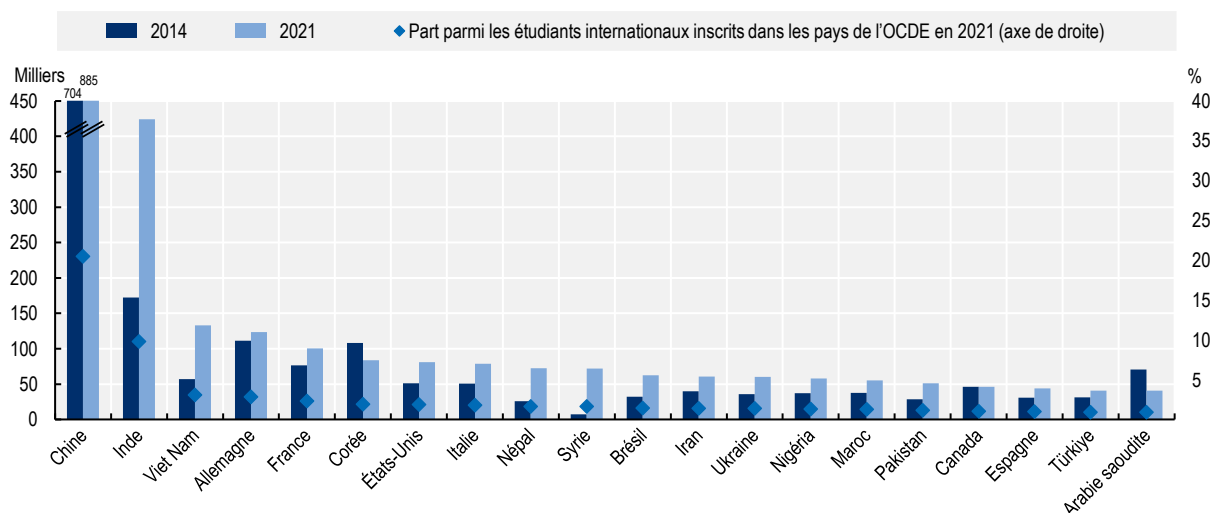
	2021 (milliers)	Part des étudiants internationaux dans le total 2021 (%)			Première région d'origine en 2021	Trois principaux pays d'origine en 2021
		Total enseignement supérieur	Master ou niveau équivalent	Doctorat ou niveau équivalent		
Australie	378	22	38	33	Asie	Chine, Inde, Népal
Autriche	82	19	25	39	Europe	Allemagne, Italie, Bosnie-Herzégovine
Belgique	53	10	17	26	Europe	France, Pays-Bas, Cameroun
Canada	313	17	18	35	Asie	Inde, Chine, France
Chili	17	1	4	24	LAC	Venezuela, Pérou, Colombie
Colombie	5	0	1	2	LAC	Venezuela, Équateur, Pérou
République tchèque	51	16	19	24	Europe	Rép. slovaque, Ukraine, Kazakhstan
Danemark	31	10	20	36	Europe	Allemagne, Norvège, Suède
Estonie	5	12	17	29	Europe	Finlande, Nigéria, Ukraine
Finlande	25	8	11	26	Asie	Viet Nam, Chine, Inde
France	253	9	13	37	Afrique	Maroc, Chine, Algérie
Allemagne	376	11	17	22	Asie	Chine, Inde, Syrie
Grèce	24	3	1	2	Asie	Chypre, Albanie, Allemagne
Hongrie	38	13	21	28	Asie	Allemagne, Chine, Roumanie
Islande	2	8	11	39	Europe	États-Unis, Allemagne, Philippines
Irlande	23	9	16	37	Asie	Chine, Inde, États-Unis
Israël	13	5	Europe	État-Unis, France, Palestine
Italie	72	3	4	10	Asie	Chine, Iran, Inde
Japon	216	6	11	22	Asie	Chine, Viet Nam, Népal
Corée	119	4	10	17	Asie	Chine, Viet Nam, Ouzbékistan
Lettonie	10	13	27	13	Asie	Inde, Ouzbékistan, Allemagne
Lituanie	8	7	13	9	Europe	Bélarus, Ukraine, Inde
Luxembourg	4	49	76	91	Europe	France, Allemagne, Belgique
Mexique	51	1	3	8	Amérique du Nord	..
Pays-Bas	136	14	20	48	Europe	Allemagne, Italie, Chine
Nouvelle-Zélande	31	12	23	47	Asie	Chine, Inde, Australie
Norvège	13	4	7	22	Asie	Chine, Suède, Allemagne
Pologne	74	5	5	10	Europe	Ukraine, Bélarus, Inde
Portugal	47	12	14	33	LAC	Brazil, Cabo Verde, Guinée-Bissau
République slovaque	15	11	13	12	Europe	Ukraine, Rép. tchèque, Allemagne
Slovénie	8	9	10	21	Europe	..
Espagne	81	4	9	19	LAC	France, Colombie, Italie
Suède	33	7	12	36	Europe	Chine, Inde, Allemagne
Suisse	61	18	30	57	Europe	France, Allemagne, Italie
Türkiye	224	3	8	7	Asie	Syrie, Azerbaïdjan, Turkménistan
Royaume-Uni	601	20	39	41	Asie	Chine, Inde, Nigéria
États-Unis	833	5	11	22	Asie	Chine, Inde, Corée
Total OCDE Europe	2 125	8	12	24	Europe	Chine, Allemagne, Inde
Total OCDE	4 324	6	14	24	Asie	Chine, Inde, Viet Nam

Note : les données concernant le Canada, la Colombie, la Corée, les États-Unis, la Hongrie, la République slovaque et la Türkiye se rapportent aux étudiants étrangers et non aux étudiants en mobilité internationale.

Source : OCDE, base de données de Regards sur l'éducation, <https://doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/e2r1xz>

Graphique 1.11. Les 20 nationalités les plus représentées parmi les étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2014 et 2020



Note : les statistiques se rapportent aux effectifs d'étudiants internationaux et ne couvrent pas les étudiants Erasmus dans les pays européens.
Source : OCDE, base de données de Regards sur l'éducation, <https://doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

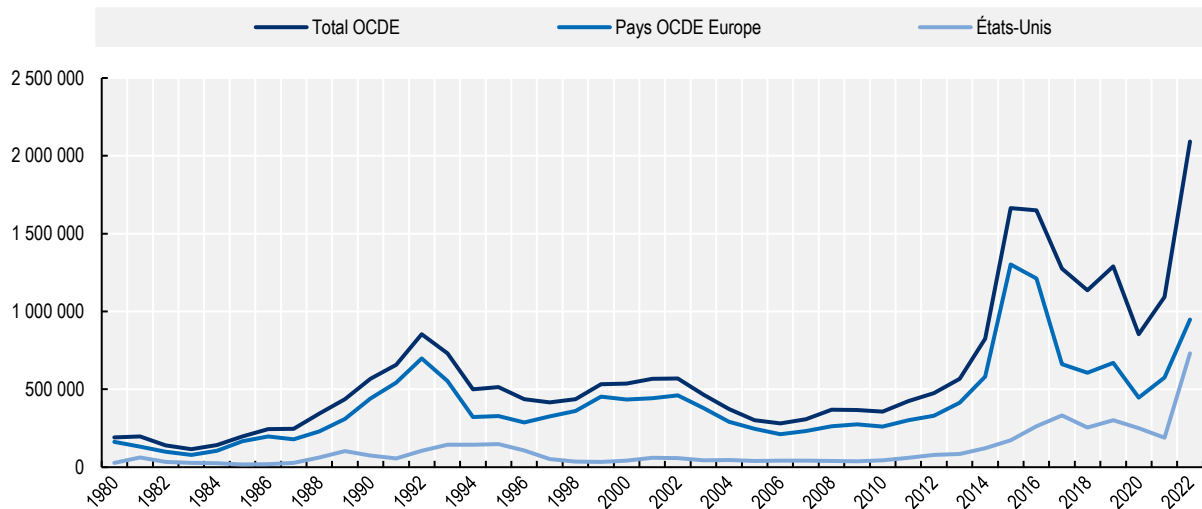
StatLink  <https://stat.link/5zetla>

Demandes d'asile et octrois de protection internationale dans l'OCDE

Les demandes d'asile dans l'OCDE ont atteint un niveau historique en 2022. Le nombre de nouveaux demandeurs y a quasiment doublé (+91 %) par rapport à l'année précédente. Plus de 2 millions de nouvelles demandes ont été déposées dans les pays membres en 2022, ce chiffre marquant un record historique, supérieur à celui de 1.7 million enregistré en 2015-16.

Une augmentation considérable, de 64 % en glissement annuel, a également été observée dans l'UE-27, soit près de 900 000 nouveaux demandeurs. Ce chiffre est le troisième plus élevé jamais enregistré, après 2015 et 2016. Selon les chiffres liminaires de l'UE, la hausse se serait poursuivie au premier trimestre 2023, le nombre de demandes étant supérieur de 36 % à celui de la période correspondante en 2022.

Graphique 1.12. Nouvelles demandes d'asile enregistrées depuis 1980 dans l'OCDE, dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis



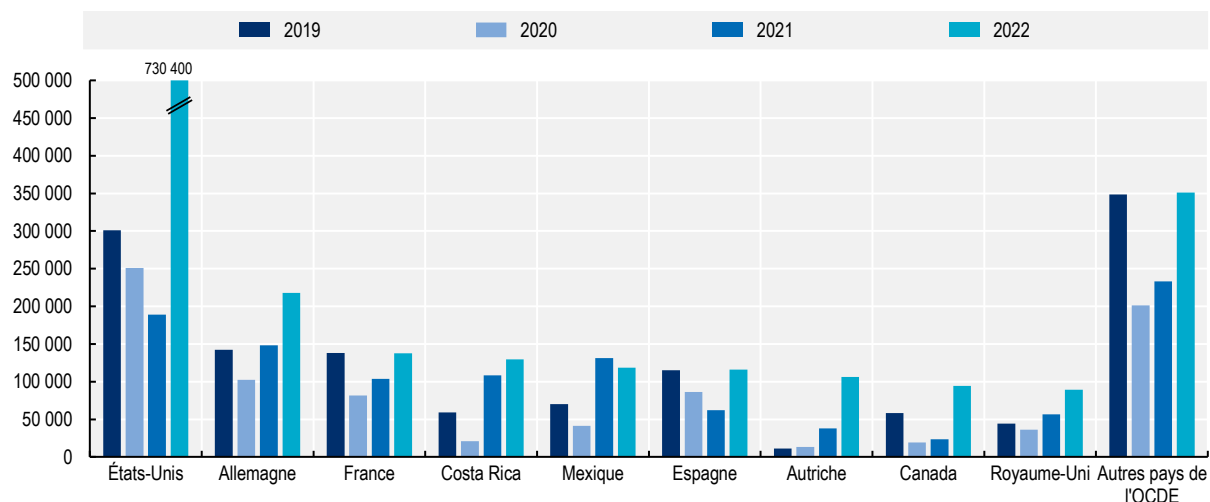
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR et d'Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/uekvht>

L'augmentation notable des demandes d'asile dans les pays de l'OCDE tient à l'envolée de celles déposées aux États-Unis. En 2022, ces derniers en ont reçu à eux seuls plus de 730 000, soit à peu près autant que les cinq pays suivants réunis (Tableau 1.5). Ce chiffre, presque le quadruple de celui enregistré en 2021, est 2.4 fois plus élevé qu'en 2019. Les États-Unis sont le premier pays de destination des demandeurs d'asile dans l'OCDE depuis 2017. Alors que les demandes d'asile enregistrées dans ce pays comptaient pour 17 % de de celles déposées dans l'OCDE en 2021, elles en représentaient 35 % en 2022.

La majorité des demandes déposées aux États-Unis provient de ressortissants cubains (157 000) et vénézuéliens (139 000), dont les effectifs ont été multipliés respectivement par 12 et par 5 par rapport à 2021. Conjointement, ces deux nationalités ont représenté plus de 40 % des demandes d'asile déposées dans ce pays. Les arrivées en provenance de Cuba ont affiché leur niveau le plus élevé depuis des décennies, de nombreux immigrants arrivant par voie terrestre, via le Nicaragua, pays qui a cessé d'exiger un visa d'entrée pour les Cubains à la fin de 2021. Viennent ensuite les ressortissants du Honduras, de Haïti, du Guatemala, du Nicaragua et de la Colombie, dont le nombre de demandes oscille entre 43 000 et 32 000, chiffres qui marquent tous une forte progression par rapport à 2021 (+600 % pour le Nicaragua). Les demandes de ressortissants afghans ont également bondi, se chiffrant à 25 000 en 2022 contre quelques centaines en moyenne au cours des années précédentes. Ces flambées soudaines du nombre de demandes ont dans certains cas conduit à la mise en place de procédures d'exception humanitaire pour des nationalités précises, notamment les Afghans, les Cubains, les Haïtiens, les Nicaraguayens et les Vénézuéliens (voir l'Encadré 1.3).

Graphique 1.13. Nouvelles demandes d'asile dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-22



Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR et d'Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/acmn0u>

L'Allemagne, deuxième pays de l'OCDE pour le nombre de demandes d'asile, en a reçu près de 220 000 en 2022. Ce chiffre est bien inférieur aux niveaux sans précédent enregistrés en 2015-16, période au cours de laquelle elle en a reçu plus d'1 million en deux ans, mais supérieur au nombre enregistré les autres années. En 2022, les demandeurs d'asile étaient principalement originaires de Syrie (71 000, +30 % par rapport à 2021), d'Afghanistan (36 000, +55 %) et de Türkiye (24 000, +240 %), les ressortissants de ce dernier pays étant devenus le troisième plus grand groupe de demandeurs, dépassant les Irakiens.

La France a reçu près de 140 000 demandes d'asile en 2022, chiffre qui marque un retour aux niveaux prépandémiques (2019) (Graphique 1.13). L'Afghanistan demeure le premier pays d'origine des demandeurs (23 000, +40 %), mais le nombre de demandes émanant de plusieurs autres groupes a également connu une augmentation rapide, notamment celles des ressortissants du Bangladesh (10 500, +70 %) et de Türkiye (10 000, +100 %).

Le Costa Rica et le Mexique figurent parmi les cinq pays de l'OCDE qui ont reçu le plus grand nombre de demandes d'asile en 2022 (130 000 et 120 000 respectivement), ce qui confirme l'évolution à la hausse des demandes de protection internationale observée en Amérique centrale et en Amérique du Sud ces dernières années. Au Costa Rica, 92 % des demandes émanent de ressortissants nicaraguayens. Au Mexique, on constate une augmentation notable de celles déposées par des Cubains (+118 % par rapport à 2021), des Vénézuéliens (+140 %) et des Nicaraguayens (+208 %).

À l'instar des États-Unis, le Canada a vu le volume de demandes d'asile quadrupler en 2022 par rapport à 2021, celui-ci atteignant le niveau inédit de 94 000 demandes. Celles-ci proviennent principalement de ressortissants du Mexique, d'Haïti et de Türkiye, et atteignent dans les trois cas des niveaux sans précédent.

Tableau 1.5. Nouvelles demandes d'asile par pays de dépôt des demandes, 2019-22

	2019	2020	2021	2022	% différence :		Demandeurs d'asile par million population (2022)	Trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile (2022)
					2022 vs 2019	2022 vs 2021		
Australie	27 405	19 220	14 155	19 305	-30	+36	741	Iran, Inde, Afghanistan
Allemagne	142 510	102 580	148 235	217 775	+53	+47	2 616	Syrie, Afghanistan, Türkiye
Autriche	11 010	13 415	37 830	106 405	+866	+181	11 851	Afghanistan, Inde, Syrie
Belgique	23 140	12 930	19 605	32 140	+39	+64	2 766	Afghanistan, Syrie, Burundi
Canada	58 340	19 045	23 365	94 375	+62	+304	2 465	Mexique, Haïti, Türkiye
Chili	770	1 675	2 500	5 055	+556	+102	258	Venezuela, Colombie, Cuba
Colombie	10 620	11 920	15 940	5 530	-48	-65	107	Venezuela, Cuba, Ukraine
Corée	15 430	6 665	2 330	11 540	-25	+395	223	Kazakhstan, Inde, Türkiye
Costa Rica	59 180	21 125	108 425	129 480	+119	+19	25 059	Nicaragua, Venezuela, Colombie
Danemark	2 645	1 435	2015	4 505	+70	+124	767	Ukraine, Afghanistan, Syrie
Espagne	115 190	86 385	62 065	116 150	+1	+87	2 449	Venezuela, Colombie, Pérou
Estonie	100	45	75	2 940	+2 840	+3 820	2 208	Ukraine, Russie, Bélarus
États-Unis	301 070	250 940	188 860	730 400	+143	+287	2 192	Cuba, Venezuela, Honduras
Finlande	2 455	1 455	1 365	4 835	+97	+254	871	Ukraine, Russie, Afghanistan
France	138 290	81 735	103 810	137 605	+0	+33	2027	Afghanistan, Bangladesh, Türkiye
Grèce	74 915	37 860	22 660	29 135	-61	+29	2 785	Syrie, Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza
Hongrie	470	90	40	45	-90	+13	5	Afghanistan, Iran, Russie
Irlande	4 740	1 535	2 615	13 645	+188	+422	2 697	Géorgie, Algérie, Somalie
Islande	805	625	865	4 530	+463	+424	12 040	Ukraine, Venezuela, Cisjordanie et bande de Gaza
Israël	9 445	1 885	1 925	3 915	-59	+103	430	Russie, Bélarus, Inde
Italie	35 005	21 340	45 200	77 200	+121	+71	1 308	Bangladesh, Pakistan, Égypte
Japon	10 375	3 935	2 415	3 770	-64	+56	30	Cambodge, Sri Lanka, Türkiye
Lettonie	180	145	580	545	+203	-6	291	Russie, Afghanistan, Bélarus
Lituanie	625	260	3 905	905	+45	-77	323	Bélarus, Russie, Iraq
Luxembourg	2 200	1 295	1 370	2 395	+9	+75	3 711	Syrie, Érythrée, Afghanistan
Mexique	70 365	41 205	131 420	118 735	+69	-10	928	Honduras, Cuba, Haïti
Norvège	2 205	1 340	1 615	4 650	+111	+188	857	Syrie, Ukraine, Afghanistan
Nouvelle-Zélande	540	435	415	335	-38	-19	65	Inde, Chine, Malaisie
Pays-Bas	22 540	13 720	24 755	35 530	+58	+44	2020	Syrie, Afghanistan, Türkiye
Pologne	2 765	1 510	6 240	7 700	+178	+23	204	Bélarus, Ukraine, Russie
Portugal	1 735	900	1 350	1 980	+14	+47	191	Afghanistan, Inde, Ukraine
République tchèque	1 575	795	1 060	1 335	-15	+26	127	Türkiye, Ukraine, Russie
Royaume-Uni	44 315	36 025	56 465	89 395	+102	+58	1 326	Albanie, Afghanistan, Iran
République slovaque	215	265	330	505	+135	+53	93	Ukraine, Türkiye, Maroc
Slovénie	3 615	3 465	5 220	6 645	+84	+27	3 154	Afghanistan, Inde, Bangladesh
Suède	23 150	13 630	10 180	14 075	-39	+38	1 347	Syrie, Ukraine, Afghanistan
Suisse	12 600	9 765	13 295	23 130	+84	+74	2 647	Afghanistan, Türkiye, Érythrée
Türkiye	56 415	31 335	29 255	33 245	-41	+14	393	Afghanistan, Ukraine, Iraq
Total OCDE	1 288 950	853 930	1 093 750	2 091 385	+62	+91	1 519	Venezuela, Cuba, Afghanistan
<i>Pays non membres de l'OCDE</i>								
Brésil	51 619	22 145	7 755	50 330	-2	+549	234	Venezuela, Cuba, Angola
Bulgarie	6 750	3 460	10 890	20 260	+200	+86	2 962	Syrie, Afghanistan, Maroc
Croatie	1 245	1 540	2 730	12 750	+924	+367	3 301	Iraq, Russie, Burundi
Pérou	122 701	52 530	1 515	1 430	-99	-6	42	Venezuela, Cuba, Colombie
Roumanie	2 739	6 025	9 065	12 065	+341	+33	634	Ukraine, Inde, Bangladesh

Note : les chiffres correspondant à la période 2016-20 pour les États-Unis se rapportent aux demandes « affirmatives » soumises au ministère de la Sécurité intérieure (nombre de procédures multiplié par 1.5 pour tenir compte du nombre estimé de personnes) et aux demandes « défensives » soumises à l'Executive Office for Immigration Review (nombre de personnes).

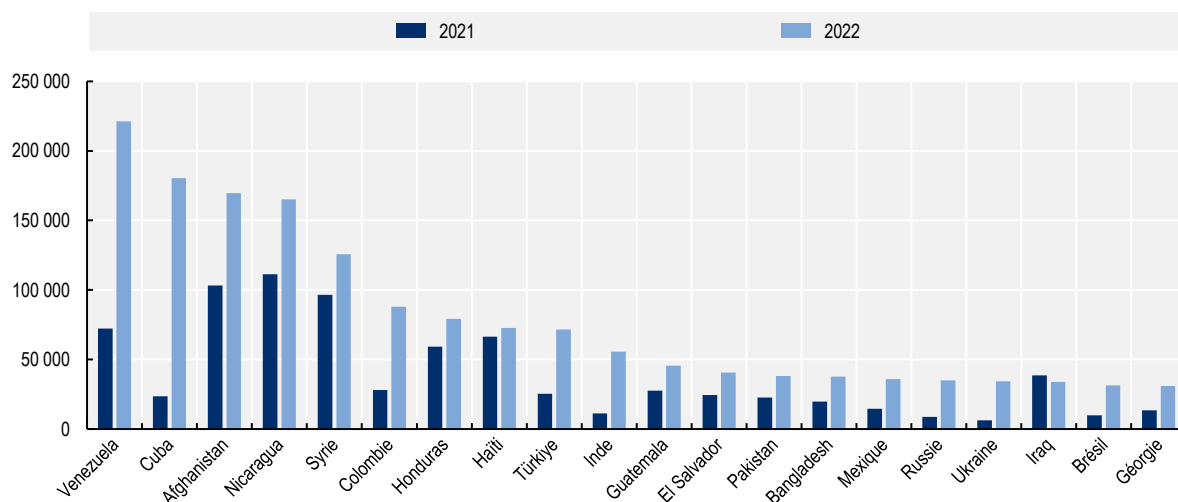
Source : HCR, Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/dsqre5>

La zone OCDE a dans son ensemble reçu quelque 1 500 nouvelles demandes d'asile par million d'habitants en 2022, soit une hausse de 10 % en glissement annuel. Comme les années précédentes, le Costa Rica en a enregistré de loin le plus grand nombre par rapport à sa population (environ 25 000 par million d'habitants). Viennent ensuite l'Islande et l'Autriche (plus de 10 000 demandeurs par million d'habitants), puis le Luxembourg (4 000)⁴. La Slovénie, la Grèce, la Belgique, l'Irlande, la Suisse et l'Allemagne ont toutes reçu quelque 3 000 demandes d'asile ou moins par million d'habitants. La Suède, qui figurait dans le trio de tête jusqu'en 2019, s'est classée à la 17^e place en 2022 avec un ratio de 1 400 par million d'habitants.

En 2022, les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile au sein de l'OCDE ont été le Venezuela (221 000), Cuba (180 000), l'Afghanistan (170 000), le Nicaragua (165 000) et la Syrie (126 000) (Graphique 1.14). Le nombre de demandeurs en provenance des dix premiers pays sources a notablement augmenté par rapport à l'année précédente. Cuba est passé de la douzième à la deuxième place, le nombre de demandeurs cubains dans les pays de l'OCDE ayant septuplé. Le Venezuela est arrivé en tête du classement en 2022 du fait que les demandes d'asile de ses ressortissants ont triplé. Le nombre de demandeurs colombiens (88 000) et turcs (72 000) a également triplé par rapport à l'année antérieure. Enfin, l'Inde s'est classée au dixième rang des pays d'origine en 2022, le nombre de demandes déposées dans l'OCDE ayant quintuplé.

Graphique 1.14. Les 20 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2021-22



Source : HCR, Eurostat.

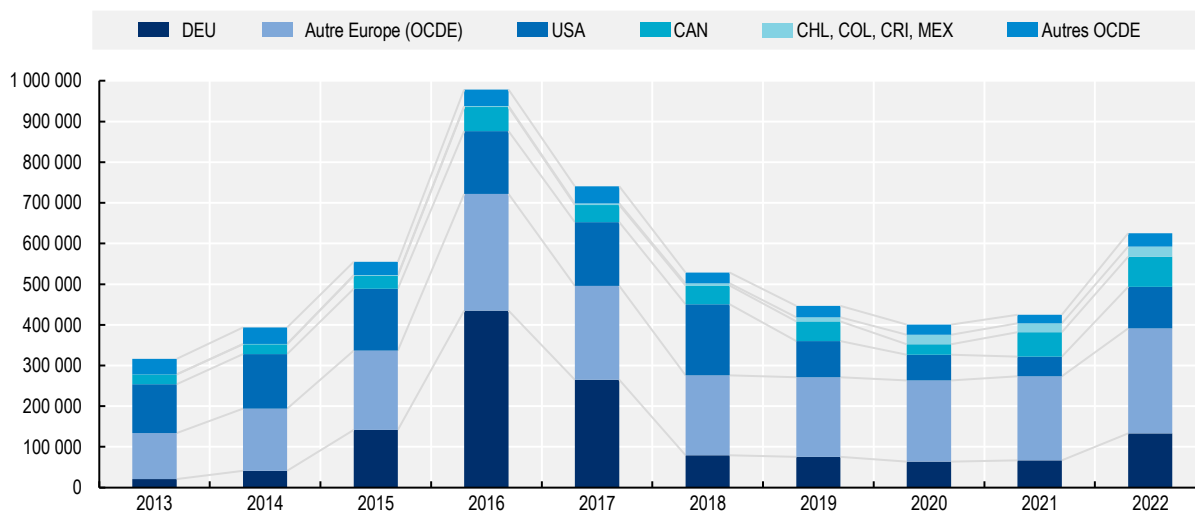
StatLink  <https://stat.link/94d6q1>

Après une lente reprise en 2021, les octrois de protection internationale ont accusé en 2022 une hausse de près de 50 %, atteignant leur plus haut niveau depuis 2017 (Tableau 1.6). Les deux principaux pays d'accueil, l'Allemagne (133 000 réfugiés) et les États-Unis (102 000), ont tous deux accordé la protection à un nombre de réfugiés deux fois plus élevé qu'en 2021. Le Canada, qui se classe au troisième rang, a accueilli 74 000 nouveaux réfugiés (+23 %), suivi du Royaume-Uni (54 000, +23 %) et de la France (39 000, +8 %). En Espagne, le nombre de décisions positives s'est établi à 36 000, soit une augmentation de 73 % par rapport à 2021. Dans plusieurs pays, le nombre de protections accordées a notablement progressé au cours de l'année (Tableau 1.6). Pour certains, dont l'Australie (13 000), la Nouvelle-Zélande (4 000) et les États-Unis, cette hausse marque un retour aux niveaux pré-pandémiques. Pour d'autres,

comme l'Estonie (2 100), le Japon (2000) ou l'Islande (950), ces chiffres relativement élevés sont plus nouveaux.

Si l'on considère la décennie écoulée, l'évolution du nombre de protections internationales accordées dans les principaux pays d'accueil et groupes de pays régionaux présente des similitudes avec certaines des tendances observées pour les demandes d'asile (Graphique 1.15). Vue sous l'angle régional, la poussée générale du nombre de protections internationales accordées par les pays européens de l'OCDE en 2022 est largement le fait de l'Allemagne, même si, lorsque l'on exclut ce pays, ce chiffre a augmenté de 25 % dans le reste de la région.

Graphique 1.15. Nombre de protections internationales (décisions positives et réinstallations) dans l'OCDE, 2013-22



Source : calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR et d'Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/w70mhy>


Les programmes de réinstallation des réfugiés ont pour finalité d'établir une solution durable et un mécanisme de partage des responsabilités au sein de la communauté internationale. Ils visent à transférer les réfugiés les plus vulnérables d'un pays de premier asile vers un autre pays qui leur accordera une protection de longue durée. Depuis 1982, 105 000 réfugiés en moyenne ont été réinstallés chaque année dans les pays de l'OCDE. Au plus fort de la pandémie, les transferts ne pouvaient avoir lieu, si bien que ces programmes ont été interrompus ; ils ont repris en 2021. Les transferts en vue d'une réinstallation ont poursuivi leur rebond en 2022 (+87 % par rapport à 2021, +239 % par rapport à 2020), leur nombre atteignant 117 000, niveau légèrement supérieur au niveau pré-pandémique de 2019.

Tableau 1.6. Admissions pour raisons humanitaires, y compris les décisions positives concernant les demandes de protection internationale et les arrivées en vue d'une réinstallation, 2013-22

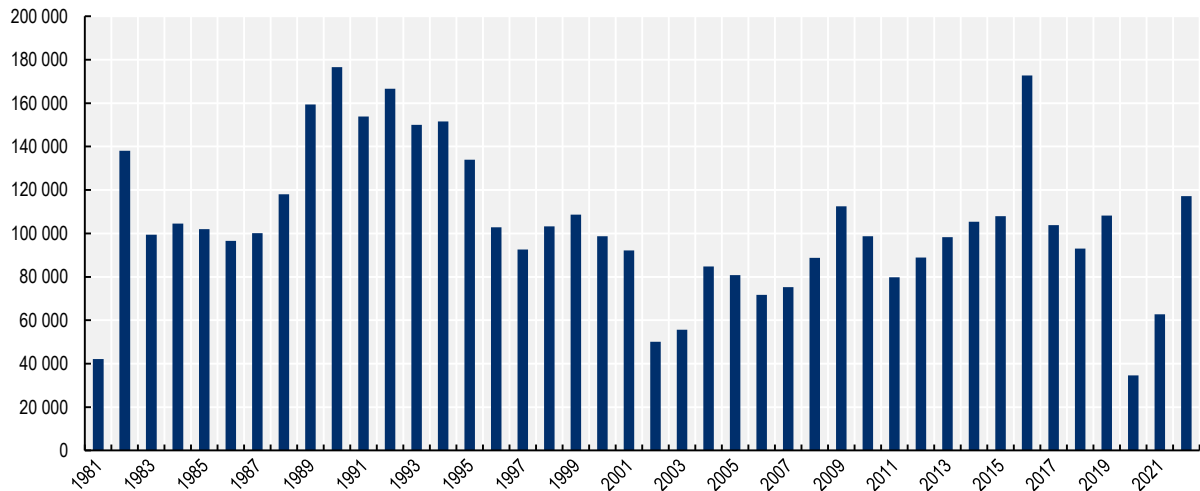
	2013-17 moyenne	2018	2019	2020	2021	2022	% évolution 2019/22	% évolution 2021/22
Allemagne	180 493	79 140	75 210	63 865	66 530	133 240	77	100
Australie	17 414	16 250	18 762	13 171	5 947	13 307	-29	124
Autriche	16 889	15 020	7 425	6 835	12 105	16 560	123	37
Belgique	10 923	10 560	6 770	5 885	10 120	11 005	63	9
Canada	36 140	45 493	48 533	25 485	60 235	74 340	53	23
Chili	66	173	20	5	15	60	200	300
Colombie	18	37	337	351	550	131	-61	-76
Corée	346	648	295	221	114	237	-20	108
Costa Rica	307	185	1 365	3 435	682	3 956	190	480
Danemark	5 897	1 315	1 575	450	830	665	-58	-20
Espagne	3 215	3 725	39 230	51 420	20 940	36 235	-8	73
Estonie	73	50	50	25	50	2 100	+4 100	+4 100
États-Unis	143 590	175 004	88 915	63 487	48 332	102 452	15	112
Finlande	3 981	3 010	2 555	1 815	1 955	2 325	-9	19
France	22 370	38 290	33 740	20 470	35 810	38 740	15	8
Grèce	3 934	15 210	17 350	34 325	16 575	19 245	11	16
Hongrie	606	365	60	130	40	30	-50	-25
Irlande	622	1 345	1 760	1 140	1 930	3 955	125	105
Islande	76	155	380	385	290	950	150	228
Israël	168	506	130	68	15	20	-85	33
Italie	26 888	31 850	19 730	11 935	21 805	25 740	30	18
Japon	136	104	101	91	654	1 997	+1 877	205
Lettonie	103	30	35	25	90	230	557	156
Lituanie	156	155	90	80	435	305	239	-30
Luxembourg	526	1 010	705	765	860	975	38	13
Mexique	1 251	5 406	8 228	19 997	20 403	20 843	153	2
Norvège	9 040	3 940	4 590	2 670	4 755	4 225	-8	-11
Nouvelle-Zélande	3 767	4 191	3 618	2 283	1 572	3 864	7	146
Pays-Bas	13 620	4 845	6 720	9 045	12 535	16 585	147	32
Pologne	570	375	265	370	2 155	3 870	+1 360	80
Portugal	299	660	545	315	320	675	24	111
République slovaque	118	45	35	40	45	70	100	56
République tchèque	356	155	135	105	260	325	141	25
Royaume-Uni	21 239	26 607	23 415	32 057	43 562	53 738	130	23
Slovénie	89	135	85	85	15	205	141	+1 267
Suède	38 335	15 600	11 070	8 015	9 325	8 405	-24	-10
Suisse	13 100	16 310	11 795	10 800	10 075	10 500	-11	4
Türkiye	17 126	4 934	5 445	8 753	13 227	12 857	136	-3
Total	593 848	522 833	441 069	400 399	425 158	624 962	42	47
Pays européens	373 518	269 902	265 320	263 052	273 412	390 898	47	43

Note : il se peut que certaines des données présentées ne correspondent pas aux statistiques publiées précédemment en raison de modifications rétroactives ou de l'inclusion de données auparavant indisponibles.

Source : HCR, Eurostat, Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.


StatLink  <https://stat.link/djmu65>

Graphique 1.16. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre des programmes de réinstallation, 1981-2022



Note : il se peut que certaines des données présentées ne correspondent pas aux statistiques publiées précédemment en raison de modifications rétroactives ou de l'inclusion de données auparavant indisponibles.

Source : calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR et d'Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/5hkjv6>

Le Canada est resté le premier pays de réinstallation de l'OCDE ; le nombre de réfugiés qu'il a accueilli dans ce cadre en 2022 (48 000) a plus que doublé par rapport à 2021, et représente 40 % des arrivées à ce titre dans les pays de l'OCDE. Le nombre de réinstallations a aussi considérablement augmenté dans les deux pays suivants, les États-Unis (29 000, +112 %) et l'Australie (+17 000, +418 %), cette dernière retrouvant la troisième place après avoir enregistré une baisse particulièrement prononcée en 2020-21. Les admissions au titre de la réinstallation ont en revanche diminué dans certains des grands pays d'accueil européens, comme la Suède (5 000, -21 %), l'Allemagne (4 800, -29 %) et la Norvège (3 100, -14 %). La France est la principale exception, qui compte 3 200 réfugiés réinstallés (+65 %) en 2022.

Encadré 1.3. Programmes de séjour conditionnel pour raisons humanitaires aux États-Unis

Depuis 2021, le gouvernement des États-Unis a recours à un dispositif de *séjour conditionnel pour raisons humanitaires* pour prêter assistance à des demandeurs d'asile qui auraient autrement pu se voir refuser l'entrée sur le territoire national en application de politiques de refoulement aux frontières comme le Titre 42. Dans certains cas, il a mis en œuvre pour certaines nationalités des programmes spéciaux, assortis de conditions spécifiques (concernant la durée du séjour ou le droit de travailler par exemple – voir ci-dessous).

Le séjour conditionnel est un mécanisme juridique établi de longue date aux États-Unis, qui autorise certains non-ressortissants nationaux à séjourner temporairement dans le pays sans risquer l'expulsion (USCIS, 2022^[3]). En vertu de la loi sur l'immigration et la nationalité, le Département de la sécurité intérieure (et ses services) peut accorder ce statut pour des raisons humanitaires urgentes ou des raisons d'intérêt public, termes qui confèrent au gouvernement un large pouvoir discrétionnaire pour déterminer l'admissibilité des demandes.

Le séjour conditionnel pour raisons humanitaires autorise généralement l'entrée sur le territoire pour une période limitée à un ou deux ans et ne donne pas le droit de travailler. Point important, il n'est pas l'équivalent d'un visa, ni d'un statut d'immigrant, et ne constitue pas une admission officielle sur le territoire des États-Unis – il s'agit simplement d'une protection temporaire contre l'expulsion. Une fois aux États-Unis, les personnes qui en bénéficient peuvent demander l'asile, un autre visa (de travail, par exemple) ou le droit de séjour permanent pour raisons familiales si elles ont de la famille proche aux États-Unis. Compte tenu du retard inédit dans le traitement des demandes d'immigration - dont un délai d'attente estimé à cinq ans pour les demandes d'asile -, les personnes bénéficiaires de ce statut risquent de le conserver longtemps avant d'en obtenir un autre ou avant que leur demande d'asile ne fasse l'objet d'une décision de justice.

Séjour conditionnel à titre humanitaire destiné aux Afghans

En août 2021, les États-Unis ont fait appel au dispositif d'autorisation de séjour conditionnel à titre spécial pour assurer en toute sécurité l'accueil d'urgence des évacués afghans lors de la prise de pouvoir par les Talibans. Le volume élevé de demandes s'est ajouté à celui, déjà important, des dossiers administratifs en souffrance. Selon les statistiques gouvernementales et parlementaires, entre janvier 2020 et avril 2022, près de 45 000 Afghans ont déposé une demande de séjour conditionnel pour raisons humanitaires, mais seules quelques centaines ont été acceptées.

Uniting for Ukraine

En avril 2022, le gouvernement des États-Unis a annoncé une procédure de parrainage spéciale pour les Ukrainiens fuyant la guerre d'agression de la Russie contre leur pays. Le dispositif Uniting for Ukraine (U4U) autorise les personnes autorisées à entrer aux États-Unis pour y retrouver leurs parrains, des citoyens américains qui se sont portés volontaires pour apporter une aide financière et sociale aux ressortissants ukrainiens fuyant la guerre récemment arrivés sur le territoire. Les Ukrainiens accueillis dans le cadre de ce dispositif sont autorisés à séjourner aux États-Unis pour une durée maximale de deux ans, pendant laquelle ils ont le droit de travailler.

Entre mars 2022 et fin juin 2023, près de 139 000 Ukrainiens ont bénéficié de ce programme, chiffre qui dépasse l'objectif initial de 100 000 entrées. Le programme a recueilli de nombreuses offres de soutien : à la fin du mois de juin 2023, l'USCIS avait reçu plus de 250 000 candidatures de parrains potentiels. On lui a également attribué la réduction considérable du nombre d'entrées irrégulières d'Ukrainiens à la frontière sud des États-Unis, qui avait fortement augmenté après le début de la guerre.

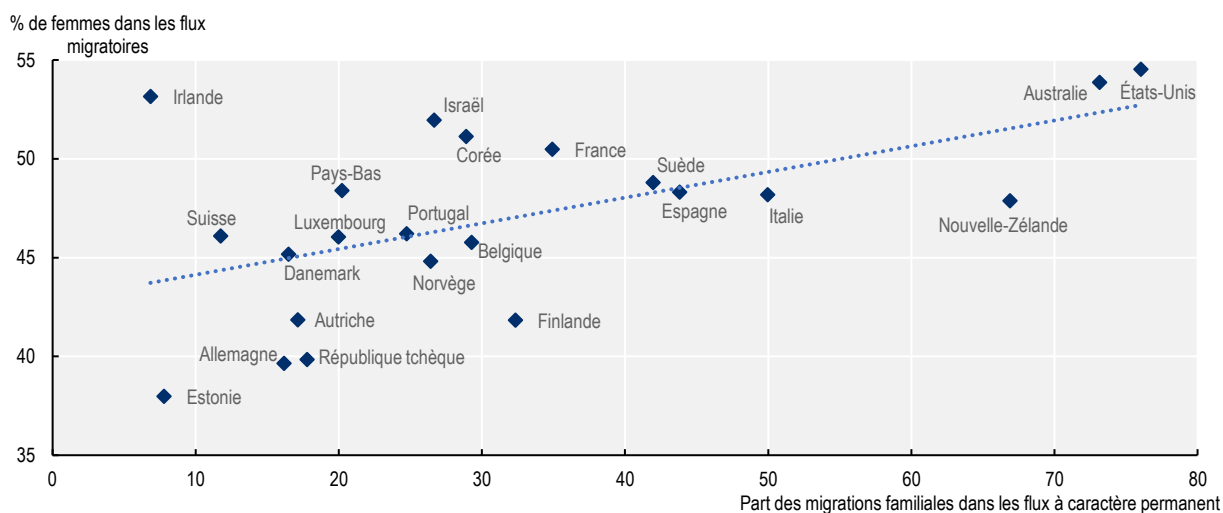
Procédures destinées aux Cubains, aux Haïtiens, aux Nicaraguayens et aux Vénézuéliens (CHNV)

En octobre 2022, un nouveau programme de séjour conditionnel pour raisons humanitaires a été mis en place pour les Vénézuéliens confrontés à des situations dangereuses, à la violence ou à de graves difficultés économiques dans leur pays. En janvier 2023, cette procédure a été étendue aux ressortissants de Cuba, d'Haïti et du Nicaragua. Le programme permet aux citoyens de ces pays de déposer une demande de séjour conditionnel à condition d'avoir un parrain ayant un statut légal aux États-Unis et les moyens financiers nécessaires de les prendre en charge. Les personnes dont la demande a été approuvée peuvent entrer aux États-Unis, y résider et y travailler légalement pendant une période maximale de deux ans (USCIS, 2023^[41]). Le nombre d'admissions au titre de ce programme est limité à 30 000 personnes par mois. Les statistiques officielles concernant les bénéficiaires de cette procédure n'ont pas été publiées, mais une étude récente estime à 102 000 le nombre de personnes admises à ce titre entre octobre 2022 et avril 2023, dont environ 38 000 Vénézuéliens, 22 000 Cubains, 29 000 Haïtiens et 13 000 Nicaraguayens. À l'instar du U4U, ce programme aurait permis de réduire considérablement le nombre de traversées des frontières méridionales (un indicateur de l'immigration irrégulière). En juin 2023, les deux programmes de séjour conditionnel (U4U et CHNV) étaient en vigueur.

Démographie des flux migratoires à destination des pays de l'OCDE

En 2021, six pays de l'OCDE ont accueilli plus de femmes que d'hommes. Les plus fortes proportions de femmes ont été observées aux États-Unis, en Australie, en Irlande et en Israël, où leur part dans les flux migratoires demeure relativement stable, ce qui témoigne de la prépondérance de l'immigration familiale (Graphique 1.17). Elle est cependant inférieure (près de 40 %) en Allemagne, en Autriche, et dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale.

Graphique 1.17. Corrélation entre la part des femmes dans l'immigration totale et celle de l'immigration familiale, 2021



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/dk4jar>

Tableau 1.7. Les 50 premiers pays d'origine des nouveaux immigrants dans l'OCDE, 2020-21

	Milliers	Milliers	Part dans le total des flux	Évolution 2021/20 (milliers)	Évolution 2021/20 (%)	Différence avec le classement 2020	Taux d'expatriation
	2020	2021	2021 (%)				(pour 1 000 habitants en 2021)
Inde	220	407	7.5	188	86	0	0.3
Chine	205	283	5.2	78	38	1	0.2
Roumanie	211	215	4.0	4	2	-1	11.1
Ukraine	141	189	3.5	48	34	1	4.3
Allemagne	119	141	2.6	22	18	3	1.7
Syrie	74	140	2.6	67	90	14	6.7
Maroc	100	132	2.4	32	33	6	3.6
Mexique	114	128	2.4	14	12	2	1.0
Afghanistan	69	126	2.3	57	82	13	3.2
Pologne	116	121	2.2	5	4	-1	3.2
Italie	111	121	2.2	9	8	0	2.0
Iran	48	115	2.1	67	141	14	1.3
Brésil	108	113	2.1	6	5	-1	0.5
Iraq	51	107	2.0	55	108	11	2.5
Pakistan	70	106	2.0	36	51	6	0.5
États-Unis	75	102	1.9	27	36	3	0.3
France	84	100	1.9	17	20	-2	1.6
Russie	78	97	1.8	19	24	0	0.7
Philippines	83	91	1.7	9	11	-2	0.8
Royaume-Uni	124	88	1.6	-36	-29	-13	1.3
Venezuela	193	82	1.5	-110	-57	-17	2.9
Bulgarie	83	82	1.5	-1	-2	-6	11.8
Colombie	94	77	1.4	-17	-18	-9	1.5
Viet Nam	130	74	1.4	-57	-44	-18	0.8
Espagne	58	73	1.4	15	26	-2	1.5
Türkiye	53	71	1.3	18	34	-2	0.8
Nigéria	45	69	1.3	24	52	0	0.3
Albanie	41	52	1.0	11	28	2	18.2
Bangladesh	38	49	0.9	11	29	5	0.3
Portugal	39	47	0.9	8	21	2	4.5
Ouzbékistan	21	46	0.9	26	125	23	1.4
Égypte	31	44	0.8	14	45	9	0.4
Cuba	31	40	0.7	9	31	6	3.6
Algérie	33	40	0.7	7	22	3	0.9
Hongrie	39	39	0.7	0	0	-2	4.0
Pays-Bas	31	38	0.7	7	23	4	2.2
Corée	41	37	0.7	-4	-11	-8	0.7
République dominicaine	39	36	0.7	-3	-7	-7	3.3
Croatie	37	35	0.6	-2	-6	-4	8.5
Canada	31	35	0.6	3	10	-2	0.9
Honduras	36	34	0.6	-2	-5	-5	3.3
Argentine	26	33	0.6	8	31	5	0.7
Tunisie	24	33	0.6	9	39	8	2.7
Somalie	18	33	0.6	14	77	14	1.9
Pérou	42	32	0.6	-10	-23	-18	1.0
Azerbaïdjan	13	32	0.6	19	141	30	3.1
Serbie	30	32	0.6	2	6	-5	4.3
Belgique	25	30	0.6	5	19	0	2.6
Bélarus	19	29	0.5	10	53	7	3.1
Kazakhstan	16	29	0.5	12	76	17	1.5

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/spi9kv>

En 2021, la composition des flux migratoires par pays d'origine est revenue à la hiérarchie observée avant la crise du COVID-19, bien que la Chine (227 000) n'ait pas retrouvé son niveau antérieur et demeure loin derrière l'Inde (407 000) (Tableau 1.7). La Roumanie se classe de nouveau au troisième rang (215 000), juste devant l'Ukraine était déjà le cinquième pays d'origine dans l'OCDE, le nombre d'entrées enregistré se montant à 189 000, sans compter les travailleurs ukrainiens temporaires employés en Pologne.

Les plus fortes augmentations ont été enregistrées par l'Iran (+140 %), l'Ouzbékistan (+120 %) et, dans une moindre mesure, l'Irak (+100 %). À l'inverse, des baisses importantes ont été enregistrées pour le Venezuela, le Viet Nam et le Royaume-Uni.

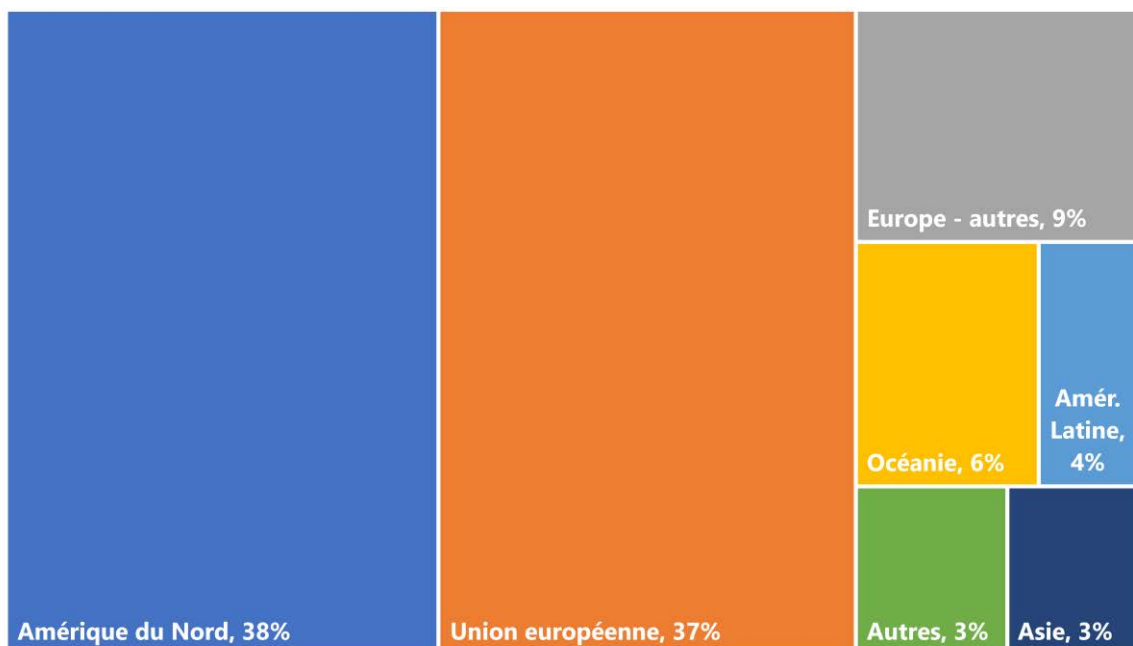
De toute évidence, les variations entre 2020 et 2021 doivent être considérées avec prudence car elles tiennent en partie aux changements qui ont fait suite à la réouverture des frontières dans les principaux pays de destination, et pas uniquement aux évolutions relatives des facteurs incitatifs dans les pays d'origine.

Population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE

En 2022, dans l'OCDE, 145 millions de personnes vivaient en dehors de leur pays de naissance, soit un quart de plus qu'en 2012. Les personnes nées à l'étranger représentaient environ 10.6 % de la population des pays membres en 2022, contre 8.9 % une décennie plus tôt.


La majorité des immigrés vivaient en Amérique du Nord (38 %) et dans les pays européens membres de l'OCDE (37 %) (Graphique 1.18). Les États-Unis en accueillait à eux seuls le tiers. L'Allemagne s'inscrivait au deuxième rang des pays de destination (14 millions, 10 %), suivie du Royaume-Uni (9.6 millions, 7 %), de la France et du Canada (6 % chacun).

Graphique 1.18. Répartition de la population des pays de l'OCDE née à l'étranger par région de résidence, 2022



Note : les données relatives aux pays de destination asiatiques se rapportent à la population étrangère.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

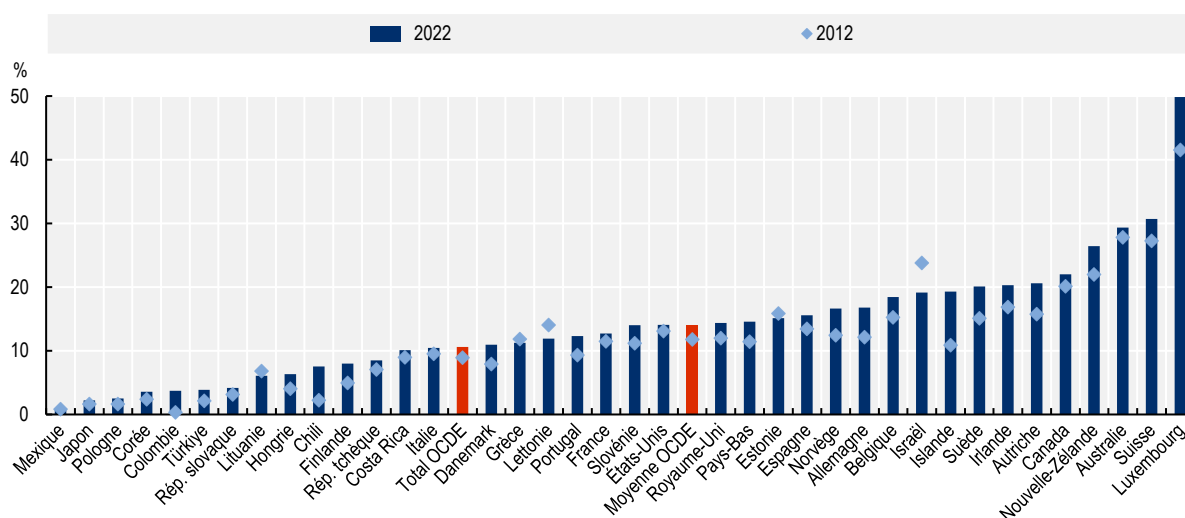
StatLink  <https://stat.link/q5yceu>

Parmi les membres de l'Organisation, les deux pays situés dans la région Océanie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, comptaient plus de 6 % des immigrés présents dans la zone OCDE, les quatre pays latino-américains accueillant pour leur part 5.1 millions de résidents nés à l'étranger (4 %), et les deux pays asiatiques, 4.6 millions (3 %). On dénombre 3.2 millions d'immigrés en Türkiye (sans compter toutefois la plupart des réfugiés syriens), et 1.8 million en Israël.

Entre 2012 et 2022, le pourcentage d'immigrés au sein de la population a progressé dans presque tous les pays de l'OCDE (Graphique 1.19), atteignant plus de 10 % dans deux tiers des pays membres. Les plus fortes proportions sont observées au Luxembourg (50 %), en Suisse (31 %), en Australie (29 %), en Nouvelle-Zélande (26 %), au Canada (22 %), en Autriche (21 %), en Irlande et en Suède (20 % chacun).

En 2012, les personnes nées à l'étranger représentaient moins de 3 % de la population dans sept pays de l'OCDE. En 2022, ce n'était plus le cas que dans trois pays : le Mexique (1 %), le Japon (2.2 %) et la Pologne (2.5 %).

Graphique 1.19. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2012 et 2022



Note : les données correspondent à 2012 ou à l'année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles, et à 2022 ou à l'année disponible la plus récente. La moyenne OCDE est une moyenne simple des taux figurant dans le graphique. Pour le Japon et la Corée, les données se rapportent à la population étrangère et non à la population née à l'étranger.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Eurostat ; DAES (ONU).

StatLink  <https://stat.link/5lmbd3>

De fortes hausses ont été constatées en Islande (8.4 points de pourcentage) et au Luxembourg (8.3 points). Au Luxembourg, l'accroissement de la part de la population née à l'étranger s'inscrit dans une tendance de plus long terme. Du fait de sa croissance économique, l'Islande a reçu d'importants flux migratoires au titre de la libre circulation et, ces dernières années, elle a également accueilli des immigrés humanitaires.

La proportion d'immigrés a décuplé en Colombie et plus que triplé au Chili au cours de la période considérée, ce qui tient essentiellement à l'afflux de Vénézuéliens. Fin 2022, 2.5 millions de Vénézuéliens avaient rempli un formulaire de préenregistrement en vue d'obtenir une protection temporaire en Colombie. Au Chili, ils constituent désormais la plus importante communauté d'immigrés. D'après les estimations de l'Institut national des statistiques du Chili, le nombre d'étrangers aurait quasiment doublé au cours de la seule période 2017-21.

Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE

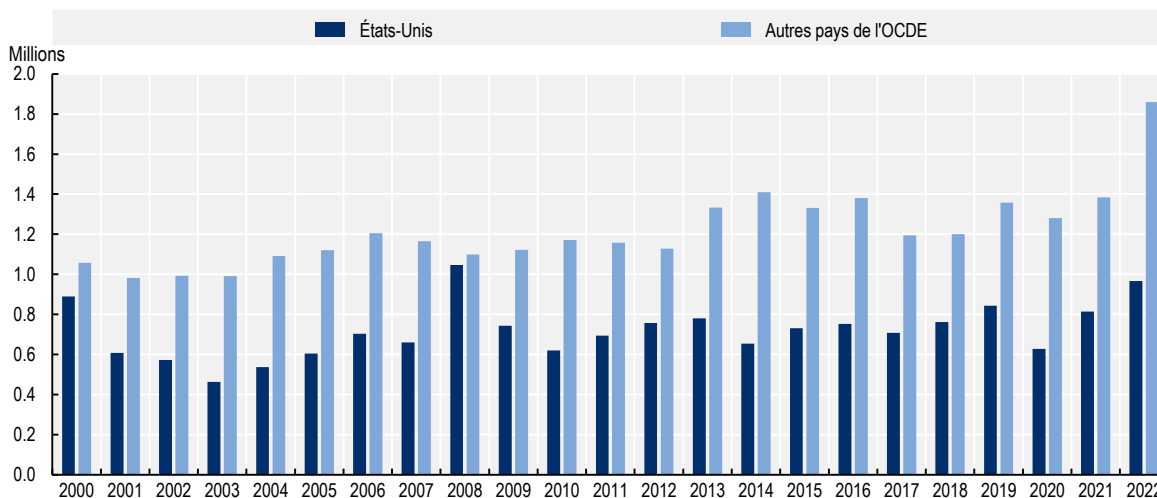
Niveaux historiques d'acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE en 2022

En 2022, selon des données partielles, le nombre d'acquisitions de la citoyenneté dans les pays de l'OCDE aurait atteint un niveau inédit. Estimé à 2.8 millions, celui-ci est en effet nettement supérieur aux 2.2 millions observés en 2021 et en 2019 (Graphique 1.20).

Ce chiffre marque une augmentation de 25 % des acquisitions de nationalité, et un décalage considérable par rapport aux chiffres relativement stables enregistrés depuis 2010, qui fluctuaient entre 1.8 million et 2.2 millions par an. Le Canada, où le nombre sans précédent de 375 000 nouveaux citoyens a été enregistré en 2022, est à l'origine d'un tiers de cette augmentation (+174 % par rapport à 2021, et +50 % par rapport à 2019). Les principaux pays de naissance des nouveaux citoyens canadiens sont l'Inde (60 000), les Philippines (42 000), la Syrie (20 000) et le Pakistan (15 000).

La deuxième plus forte augmentation en nombre absolu a été observée aux États-Unis, qui ont accordé la citoyenneté à 970 000 personnes en 2022 (+155 000, +19 %), soit le niveau le plus élevé depuis 2008. Plus de 180 000 personnes ont obtenu la nationalité espagnole en 2022, et 167 000 la nationalité allemande (+37 000, +28 %), à savoir le plus grand nombre depuis 2001.

Graphique 1.20. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-22



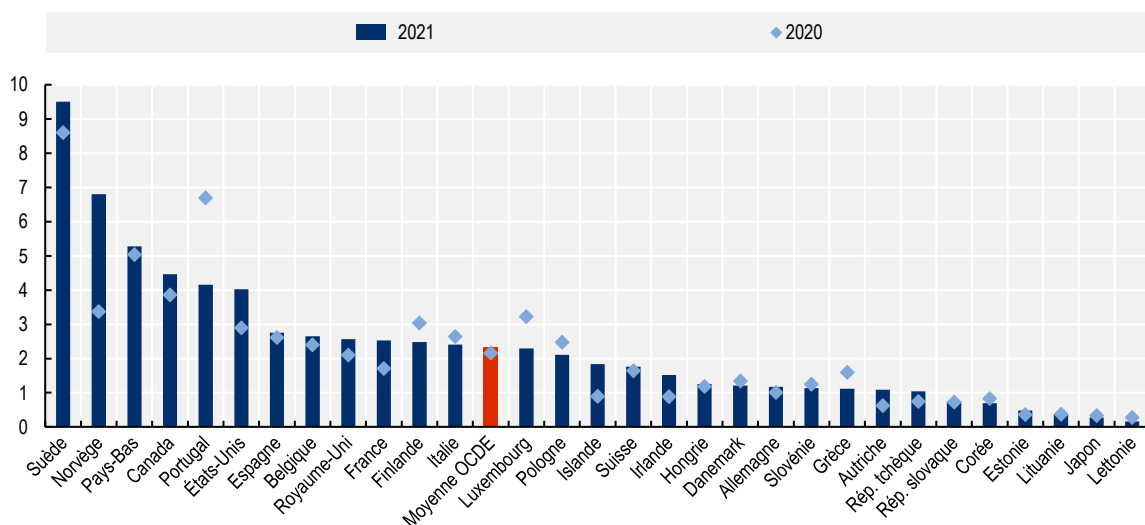
Note : les estimations pour 2022 sont fondées sur des données préliminaires pour 18 pays de l'OCDE représentant 85 % du total de 2021.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/x38afu>


Le nombre d'acquisitions de nationalité par rapport à la population étrangère est en moyenne resté stable dans l'OCDE (2.3 %). La Suède est demeurée en tête du classement, avec un ratio de 9.5 % contre 8.6 % en 2021 (Graphique 1.21) ; la Norvège s'inscrit au deuxième rang (6.8 %, soit le double du ratio enregistré en 2021), suivie des Pays-Bas (5.3 %), du Canada (4.5 %) et du Portugal (4.2 %). En revanche, la République slovaque, les pays baltes et les pays asiatiques de l'OCDE ont accordé la nationalité à moins de 1 % de leur population étrangère.

Graphique 1.21. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2020-21



Note : la moyenne OCDE correspond à la moyenne des pays présentés dans le graphique ci-dessus.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

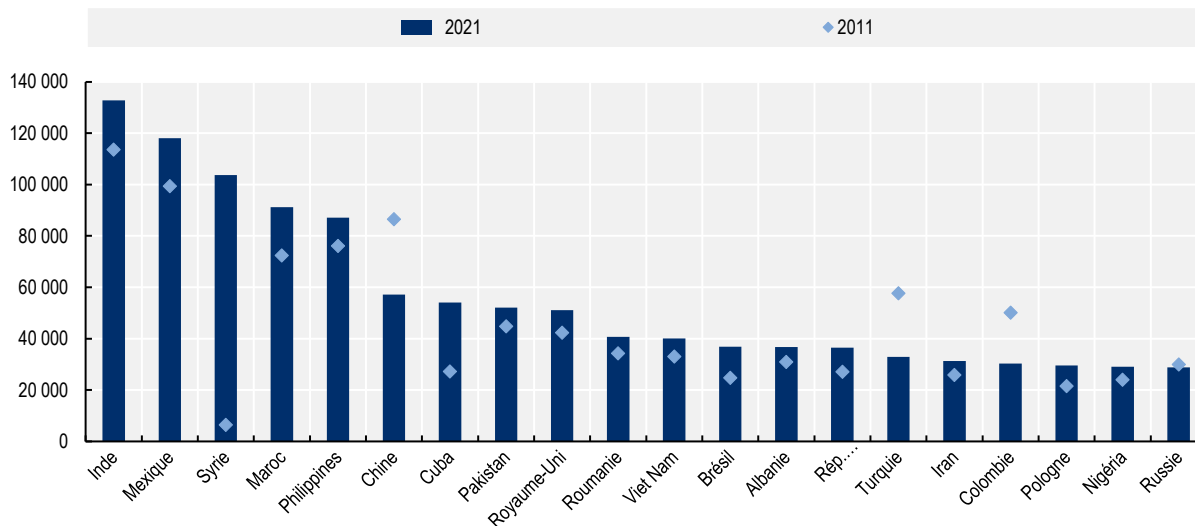
StatLink  <https://stat.link/f1ct9m>

Plus de 100 000 ressortissants syriens ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE

L'Inde est depuis 2019 le premier pays d'origine des immigrants naturalisés dans les pays de l'OCDE, et ce malgré le repli récemment observé (-15 % par rapport à 2019). En 2021, 133 000 de ses ressortissants ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE (Graphique 1.22). Comme les années précédentes, la plupart de ces acquisitions sont intervenues aux États-Unis (56 000), en Australie (24 000) et au Canada (21 000). Le Mexique s'est de nouveau classé au deuxième rang en 2021, 118 000 de ses citoyens ayant obtenu la nationalité d'un autre pays de l'OCDE, celle des États-Unis pour la quasi-totalité d'entre eux.

Viennent ensuite la Syrie et le Maroc, qui ont remplacé les Philippines et la Chine aux troisième et quatrième rangs des pays d'origine. De nombreux ressortissants syriens ayant quitté leur pays pendant la guerre au milieu des années 2010 ont atteint la durée de résidence requise par le pays d'accueil pour en demander la nationalité. Plus de 100 000 d'entre eux ont obtenu celle d'un pays de l'OCDE en 2021 (+154 %), dont 31 000 en Suède, 27 000 aux Pays-Bas et 19 000 en Allemagne (48 000 en 2022). Le nombre de Syriens ayant acquis la citoyenneté d'un pays de l'OCDE en 2022 devrait dépasser les 100 000, dont 48 000 en Allemagne. En 2021, 91 000 ressortissants marocains ont été naturalisés : 42 000 ont acquis la nationalité espagnole (55 000 en 2022), 19 000 la nationalité française et 17 000 la nationalité italienne.

Graphique 1.22. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE : 20 premiers pays de nationalité antérieure, 2011 et 2021



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/ehbl15>

Évolutions récentes de la situation des immigrés au regard de l'emploi

Il est bien établi que la situation des immigrés sur le marché du travail est plus sensible au cycle conjoncturel et que, malgré leur surreprésentation dans certains emplois de première ligne, la pandémie de COVID-19 a eu dans la plupart des pays de l'OCDE des conséquences beaucoup plus négatives sur eux que sur leurs homologues nés dans le pays (OCDE, 2020^[5]).

Cela dit, les effets de la crise sanitaire sur la situation de l'emploi des immigrés ont maintenant pris fin ; les économies de l'OCDE se sont vivement redressées en 2021, et des pénuries de main-d'œuvre et de compétences sont apparues dans de nombreux secteurs et de nombreux pays. La plupart des pays affichaient un taux d'emploi total plus élevé à la fin de 2022 qu'avant la pandémie de COVID-19, fin 2019 (OCDE, 2023^[6]).

Témoignant de la reprise dynamique, déjà sensible à la fin de 2021, intervenue après un déclin brutal (OCDE, 2023^[7] ; OCDE, 2022^[8]), la situation des immigrés sur le marché du travail a continué de s'améliorer dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Leur taux d'emploi moyen y est passé de 69.9 % en 2021 à 72.3 % en 2022, dépassant le niveau enregistré avant la crise dans 25 pays de l'OCDE sur 30 (pays pour lesquels on dispose de données portant sur 2019 et 2022).

De surcroît, dans 17 des 32 pays de l'OCDE disposant de données, le taux d'emploi a atteint son plus haut niveau depuis 20 ans au moins (voir le Graphique d'annexe 1.A.1 portant sur des pays représentatifs). Cette évolution positive a été observée dans de grands pays d'immigration comme l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, ainsi que dans des pays d'Europe centrale et orientale, notamment la Hongrie et la République tchèque, et dans les pays nordiques (Danemark, Finlande et Suède). Le taux d'emploi des immigrés a notamment dépassé pour la première fois 75 % en Australie, au Canada et en Irlande, et s'est maintenu au niveau élevé de plus de 80 % en Hongrie et en République tchèque. Parallèlement à la croissance de l'emploi, le taux de chômage de cette population a sensiblement diminué, passant de 9.3 % en moyenne en 2021 à 7.6 % en 2022 (Tableau 1.8).

Dans deux tiers des pays de l'OCDE, l'écart entre le taux d'emploi des immigrés et celui des personnes nées dans le pays s'est notablement resserré en 2022. En conséquence, le taux d'emploi moyen des immigrés (72.3 %) dans la zone OCDE a quasiment rattrapé celui de la population née dans le pays (72.7 %), leur taux de chômage moyen demeurant toutefois supérieur de 2.4 points. La résorption de cet écart semble tenir, en partie au moins, à la combinaison d'effets cycliques particulièrement bénéfiques pour les professions dans lesquelles les immigrés sont surreprésentés, d'un accroissement des migrations de retour chez les immigrés récents dont les liens avec le marché du travail sont plus faibles, et d'une plus grande mobilité professionnelle entre secteurs d'activité des immigrés installés (OCDE, 2019^[9] ; OCDE, 2022^[8]).

Si, dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés ont vu leur situation au regard de l'emploi évoluer favorablement, l'ampleur de cette amélioration varie, ce qui tient en partie à la situation du marché du travail national et à la composition de la population immigrée. Bien qu'il ait globalement diminué, l'écart entre le taux d'emploi des immigrés et celui des personnes nées dans le pays persiste, en particulier dans des pays d'Europe occidentale comme les Pays-Bas (-13.7 points de pourcentage), l'Allemagne (-9.1 points) et la France (-7.6 points), contrairement à d'autres pays de l'OCDE comme les États-Unis (+3.2 points) et des pays latino-américains où le taux d'emploi des premiers est supérieur à celui des seconds. C'est par exemple le cas au Chili (+15.1 points) et au Costa Rica (+7.6 points). Les taux d'emploi des deux groupes sont maintenant à peu près équivalents en Australie (-0.4 point), au Canada (-0.6 point), au Japon (+0.7) et au Royaume-Uni (0.3). Dans l'ensemble de l'UE-27, celui des personnes nées dans le pays demeure inférieur de 3.5 points à celui des immigrés.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés sont également plus susceptibles d'être au chômage que les personnes nées dans le pays, à l'exception des États-Unis (-0.4 point) et l'Australie (-0.3 point). Alors que le taux d'emploi de la population née dans le pays a augmenté et que les taux de chômage ont reculé dans les 33 pays de l'OCDE disposant de données pour les années 2021 et 2022, le taux d'emploi des immigrés a progressé partout sauf en Pologne, où son recul de 5.3 points de pourcentage paraît imputable à l'afflux important de réfugiés en provenance d'Ukraine. De fait, le nombre d'immigrés originaires de pays non membres de l'UE/AELE recensés par l'enquête sur les forces de travail en Pologne a crû de 69 % entre 2021 et 2022.

L'enquête ne faisant pas figurer l'Ukraine séparément parmi les pays d'origine, on ignore dans quelle mesure elle prend en compte ces nouveaux arrivants ; il semble cependant que ce soit le cas, pour le moins en partie. Il ressort toutefois des données disponibles que la plupart des réfugiés ukrainiens, principalement des femmes, ont obtenu un premier emploi dans le pays d'accueil en 2022, signe d'une insertion beaucoup plus rapide sur le marché du travail que la plupart des autres groupes de réfugiés (voir l'Encadré 1.3).

Les plus fortes augmentations du taux d'emploi des immigrés entre 2021 et 2022 ont été observées en Grèce (+6.0 points de pourcentage), en Islande (+5.9 points) et en Irlande (+5.2 points). Dans ces pays, le taux d'emploi de la population née dans le pays a également accusé une hausse particulièrement vigoureuse, témoignant d'une situation de l'emploi plus favorable que l'année précédente.

Le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger a progressé dans trois quarts des pays de l'OCDE par rapport à la période pré-COVID-19, le taux de chômage déclinant simultanément dans 80 % d'entre eux. La montée du taux d'emploi de la population immigrée depuis 2019 est particulièrement appréciable en Grèce (+7.6 points), au Danemark (+6.9 points) et en Finlande (+6.2 points). Dans quelques pays seulement, comme l'Allemagne, elle n'a pas été suffisante en 2022 pour compenser les retombées négatives de la crise.

Parmi les pays latino-américains disposant de données pour 2022, le Chili (+1.5 point) et le Costa Rica (+4.8 points) ont vu le taux d'emploi des immigrés progresser davantage que celui des personnes nées dans le pays. Enfin, celui des immigrés résidant en Corée, où l'immigration de travail a été limitée en raison de la fermeture prolongée des frontières (ADB/OCDE/OIT, 2023^[10]), n'a pas encore renoué avec le niveau antérieur à la crise.

Le taux d'activité des immigrés dans les pays de l'OCDE, qui avait fléchi en 2020 en raison de l'accès limité de cette population au marché du travail et des migrations de retour subséquentes dans les pays d'origine, a continué de croître en 2022 pour atteindre 78.2 % en moyenne, taux supérieur de près de deux points à celui de la population née dans le pays. Si le taux d'activité des immigrés est supérieur à celui des personnes nées dans le pays dans près de la moitié des pays de l'OCDE, cet écart est particulièrement important au Chili (+15.1 points de pourcentage), au Luxembourg (+10.5 points), au Portugal (+8.5 points), et au Costa Rica (+7.5 points). Il est en revanche négatif aux Pays-Bas (-12.0 points) et en Allemagne (-7.1 points).

Tableau 1.8. Situation des immigrés sur le marché du travail dans 38 pays de l'OCDE, 2022

	2022		Évolution 2022-21		Écart avec personnes nées dans le pays en 2022	
	Pourcentages		Points de pourcentage		Points de pourcentage	
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi
Allemagne**	5.6	69.8	-0.9	1.5	3	-9.1
Australie	3.6	77.2	-1.8	3	-0.3	-0.4
Autriche	8.5	70.2	-2.8	2.6	5	-5.1
Belgique	9.5	61.5	-1.5	2.1	4.9	-6.3
Canada	5.9	75.2	-2.6	2.3	0.9	-0.6
Chili*	6.7	75.5	-0.7	1.5	-1.5	15.1
Colombie**	6	65.5	-11.4	4.1	-0.2	5.1
Corée	4.1	67.8	-1.8	0.2	1.2	-1.5
Costa Rica	11.3	66.9	-6.7	4.8	-1.5	7.6
Danemark	7.5	72.6	0.2	2.6	3.4	-4.8
Espagne	18.2	63.5	-3.4	3	6.5	-1.2
Estonie	8.1	74.7	-1.6	3.5	2.5	-1.9
États-Unis	3.5	72.6	-2.1	2.6	-0.4	+3.2
Finlande	11.3	70.4	-2.4	4.2	4.9	-4.4
France	11.5	61.6	-0.9	0.5	4.7	-7.6
Grèce	19	60.9	-4	6	7	0.2
Hongrie	4	80.6	0.6	0.3	0.4	6.4
Irlande	4.9	77	-2.6	5.2	0.5	5.2
Islande	6.6	82.9	-4.1	5.9	3.3	-0.4
Israël**	4.6	77.9	0.3	-0.4	0	13.8
Italie	10.8	62.4	-2.3	3.1	3	2.6
Japon***	5	77.3	-	-	1	0.7
Lettonie	8.1	68.3	0.1	1.2	1.1	-3.3
Lituanie	8.7	70.6	-1.3	2.4	2.6	-3.3
Luxembourg	4.9	74.2	-1.1	1.4	0.8	9.5
Mexique**	5.4	51.7	-1.1	4.3	1.1	-9.4
Norvège	5.9	73.2	-3	3	3.3	-5.8
Nouvelle-Zélande	2.7	82.7	-0.6	1.9	-1.2	4.4
Pays-Bas	5.8	70.3	-2.1	3.5	2.7	-13.7
Pologne	5.7	75.1	0.6	-5.3	2.8	3.8
Portugal	7.5	77.8	0.5	0.9	1.6	6.7
République slovaque	5.2	78.3	-2.9	4.5	-1	7
République tchèque	2.6	81	-0.7	1.2	0.4	5.8
Royaume-Uni	4.9	75.8	-0.7	0.4	1.4	0.3
Slovénie	5.8	69.8	-0.9	2.2	2.1	-3.9
Suède	16	68.8	-3.4	3.9	11.3	-11.3
Suisse	7	75.3	-1.1	0.1	3.9	-6.4
Türkiye***	15.8	40.1	1.2	-4.1	2.5	-7.6
Moyenne OCDE	7.6	72.3	-1.8	2.3	2.4	-0.4
Total OCDE	6	71.0	-2.3	2.3	1.2	+0.5
UE27	10	66.8	-1.8	2.3	-4.4	3.5

Note : l'écart par rapport aux personnes nées dans le pays se rapporte à la différence entre les taux correspondant aux populations nées à l'étranger et ceux relatifs aux populations nées dans le pays. Le total de l'OCDE est une moyenne pondérée. La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne simple de tous les pays pour lesquels des données couvrant les deux années sont disponibles.

([†]) Les données pour le Chili couvrent les 11 premiers mois de l'année 2022.


(^{**}) Les données pour la Colombie, Israël et le Mexique correspondent à l'année 2021, et non 2022, et la variation se rapporte à la comparaison entre 2020 et 2021.

(^{***}) Les données pour la Türkiye et le Japon correspondent à l'année 2020, et non 2022, et la variation se rapporte à la comparaison entre 2019 et 2020.

Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux. Les taux pour le Japon se rapportent aux ressortissants étrangers.

La moyenne de l'OCDE ne comprend pas la Colombie, Israël, le Japon, le Mexique, et la Türkiye car les données de l'année 2022 ne sont pas disponibles pour ces pays.

Source : pays européens et Türkiye : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Japon : recensement démographique ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socio-económica Nacional* (CASEN) ; Colombie : *Gran Encuesta Integrada de Hogares* (GEIH) ; Costa Rica : *Encuesta Nacional de Hogares* (ENAH) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/v1cnk2>

Encadré 1.4. Les réfugiés ukrainiens sont rapidement entrés sur le marché du travail, mais l'inadéquation des compétences est un phénomène courant

À la différence des vagues antérieures de réfugiés, les personnes nouvellement arrivées d'Ukraine ont pu chercher un emploi plus tôt. Dans les pays de l'Union européenne, la Directive relative à la protection temporaire permet aux réfugiés d'exercer immédiatement une activité salariée ou indépendante, et de nombreux pays de l'OCDE non membres de l'UE ont mis en œuvre des dispositions similaires (OCDE, 2022^[11]). Cette possibilité, conjuguée à des niveaux de qualification formelle plus élevés que ceux d'autres groupes de réfugiés et à la présence d'importants réseaux de diaspora dans plusieurs pays d'accueil, a facilité l'insertion des réfugiés ukrainiens sur le marché du travail.

Dans plusieurs pays européens de l'OCDE, comme la Pologne, le Royaume-Uni, la Lituanie, la République tchèque, le Danemark, les Pays-Bas et l'Estonie (Tableau 1.9), plus de 40 % des réfugiés ukrainiens d'âge actif ont déjà un emploi. Même si ce taux est plus faible dans certains pays, ils s'intègrent dans l'ensemble beaucoup plus rapidement au marché du travail de leur pays d'accueil que d'autres groupes de réfugiés. Globalement, il a fallu cinq à dix ans au moins pour que la moitié des réfugiés trouvent un emploi (OCDE/Commission européenne, 2023^[12]).

Malgré leur entrée relativement rapide sur le marché du travail, les caractéristiques d'emploi actuelles des réfugiés ukrainiens tiennent, en partie au moins, aux réseaux auxquels ils ont accès et non à leurs profils de compétences proprement dits (OCDE, 2023^[13]). Une part considérable des emplois auxquels ils ont pu initialement accéder étaient des emplois peu qualifiés, ce qui s'est traduit par un déclassement professionnel généralisé. En dépit d'un niveau d'études supérieur à la moyenne, la plupart d'entre eux trouvent un emploi dans des secteurs où les barrières à l'entrée sont faibles. En outre, en raison de responsabilités parentales, ils sont plus susceptibles d'opter pour un emploi à temps partiel ou d'autres formes atypiques d'emploi (OCDE, 2023^[11]).

Tableau 1.9. Estimation des taux d'emploi des réfugiés en provenance d'Ukraine et principaux secteurs d'emploi

	Taux d'emploi	Principaux secteurs d'emploi	Date	Source
Pologne	65 %	N/A	Nov-22	Narodowy Bank Polski
Royaume-Uni	61 %	Hôtellerie et restauration ; autres secteurs ; secteur des technologies de l'information et de la communication	Mar-23	ONS
Suède	56 %	Services ; construction ; TIC	May-23	OIM
Lituanie	53 %	Professions élémentaires (y compris le nettoyage) ; services et vente	Jul-23	Service lituanien de l'emploi
République tchèque	51 %	Travail non qualifié/manuel	Dec-22	PAQ Research
Danemark	46 %	Nettoyage ; restauration ; entreposage	Apr-23	Integrationbarometer
Pays-Bas	46 %	Secteur des services aux entreprises (y compris les agences pour l'emploi) ; commerce, transport, hébergement et restauration.	Nov-22	Statistics Netherlands
Estonie	46 %	Industrie manufacturière ; activités de services administratifs et de soutien ; commerce de gros et de détail.	Jul-23	Statistics Estonia
France	33 %	N/A	Apr-23	Ministère du travail
Irlande	28 %	Commerce de gros, transport et hébergement	Jun-23	Office central des statistiques
Italie	19 %	Services domestiques, construction, restauration	Dec-22	HCR
Suisse	19 %	Autres secteurs ; hôtellerie/restauration ; planification/consultation/IT	Jul-23	SEM

Note : les taux d'emploi pour la Pologne, le Royaume-Uni, la République tchèque et l'Italie sont établis à partir des résultats d'enquêtes. Source : OCDE (2023^[11]), « Quels sont les problèmes d'intégration que rencontrent les femmes réfugiées ukrainiennes ? », <https://doi.org/10.1787/bf7db5c3-fr> ; OCDE (2022^[11]), *Rights and Support for Ukrainian Refugees in Receiving Countries*, <https://doi.org/10.1787/09beb886-en> ; OCDE (2023^[13]), « What do we know about the skills and labour market integration of refugees from Ukraine? » ; <https://doi.org/10.1787/c7e694aa-en> ; OCDE/Commission européenne (2023^[12]) « Trouver ses marques », <https://doi.org/10.1787/d5253a21-fr>.

Le chômage de longue durée continue de toucher dans une mesure disproportionnée les immigrés, malgré quelques améliorations

Parmi les immigrés chômeurs, la proportion de ceux qui sont au chômage depuis 12 mois ou plus a diminué dans plusieurs pays européens de l'OCDE, au Canada et aux États-Unis. Les baisses les plus notables ont été enregistrées au Portugal (-11.5 points) et en Irlande (-7.8 points). En revanche, l'inverse a été observé dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale comme la République slovaque (+18 points), la Hongrie (+10 points) et la Slovaquie (+9.8 points).

Les immigrés restent plus exposés au risque de chômage de longue durée que les personnes nées dans le pays. Dans six pays de l'OCDE sur dix, le taux de chômage de longue durée des premiers dépassent celui des seconds. L'écart est particulièrement important en Suède (+20.2 points), au Luxembourg (+18.9 points) et en Belgique (+16.7 points).

Dans les pays de l'UE-27, le taux de chômage de longue durée des immigrés a reculé : passé de 4.6 % en 2021 à 3.7 % en 2022, il demeure supérieur à celui de la population née dans le pays. Les femmes immigrées sont plus susceptibles de connaître un chômage de longue durée que leurs homologues masculins.

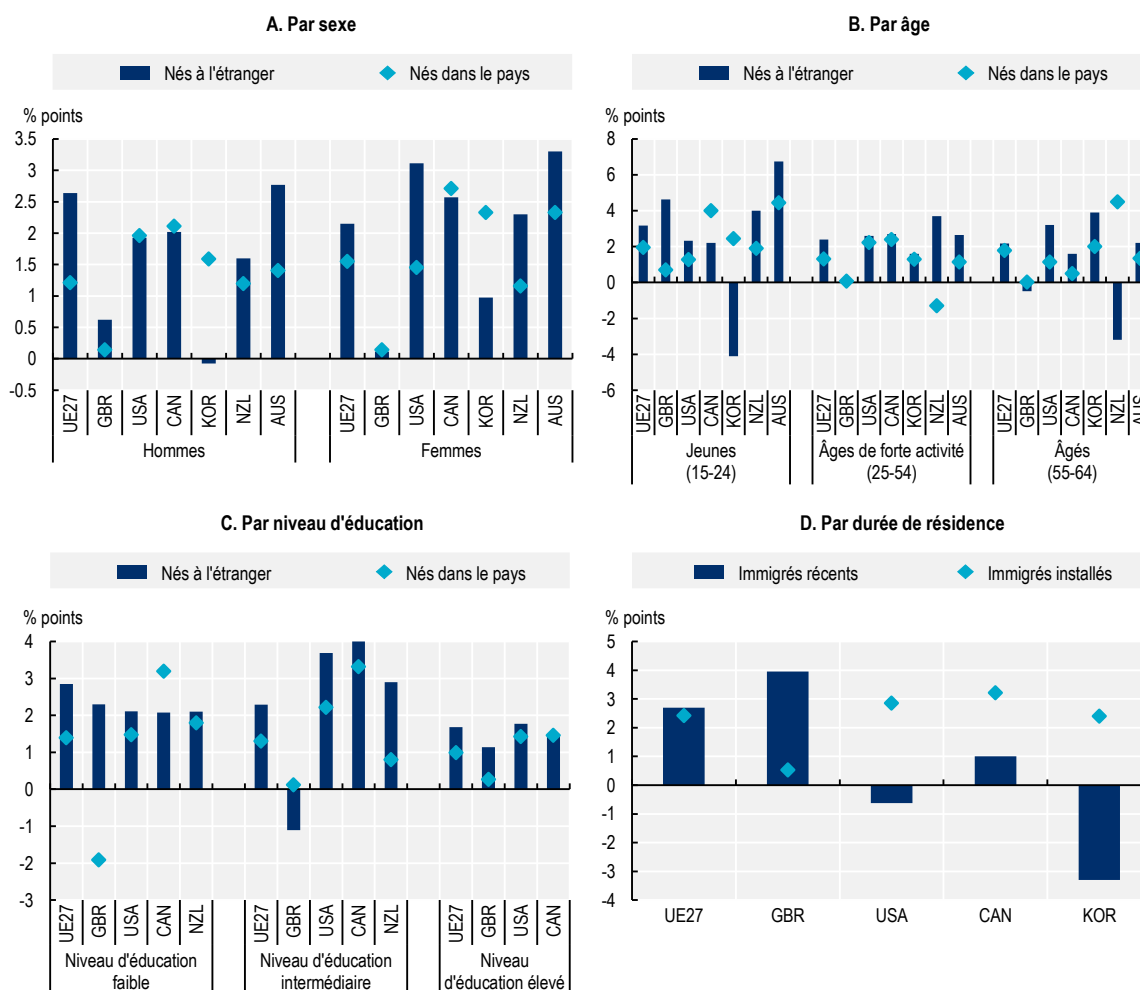
Alors que le repli des taux de chômage de longue durée a été principalement le fait des femmes immigrées en République tchèque (-14.9 points pour les seules femmes), la Norvège (-9.7 points) et la Lettonie (-8. points), c'est l'inverse qui a été observé au Portugal (-21.6 points pour les seuls hommes), l'Irlande (-15.6 points), la Pologne (-11.3 points) et la Grèce (-8.8 points). Aux États-Unis, 16.8 % des chômeurs

nés à l'étranger étaient au chômage depuis plus de 12 mois en 2022, ce qui marque une baisse de 6.4 points par rapport à 2021. Au Canada, le taux de chômage de longue durée des immigrés a plus fortement diminué (-6.5 points) que pour leurs homologues nés dans le pays (-4.8 points).

Le redressement du marché du travail a souvent été nettement plus profitable aux femmes immigrées

Le Graphique 1.23 illustre les variations des taux d'emploi selon le genre, l'âge, le niveau d'études et la durée du séjour dans l'UE-27, en Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

Graphique 1.23. Variations du taux d'emploi par catégorie démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE entre 2021 et 2022



Note : la population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans (jeunes : 15-29 ans ; force de l'âge : 30-49 ans ; seniors : 50-59 ans) et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux. Un « faible » niveau d'études fait référence à un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un niveau « intermédiaire » au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et post-secondaire non supérieur, et un niveau « élevé » à l'enseignement supérieur. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat à partir des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

S'agissant des écarts entre les genres, le taux d'emploi des femmes immigrées a davantage progressé que celui des hommes dans les pays non européens de l'OCDE ; l'inverse se vérifie dans les pays européens de l'OCDE, malgré une légère amélioration de l'insertion des immigrées sur le marché du travail. L'accroissement du taux d'emploi de ces dernières a été particulièrement sensible dans les pays nordiques - la Finlande (+7.3 points), l'Islande (+8.6 points) et le Danemark (+4.2 points) par exemple ainsi que dans quelques pays d'Europe orientale. Seule la Pologne a vu ce taux diminuer (-7.7 points), baisse imputable à l'afflux de réfugiées en provenance d'Ukraine.

Les taux d'emploi des femmes nées à l'étranger ont atteint les niveaux les plus élevés jamais enregistrés en Australie, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Même là, toutefois, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes persiste (Graphique d'annexe 1.A.2). Cela dit, l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes issus de l'immigration a diminué dans ces pays, ce qui n'est pas le cas en Europe.

Si l'on considère les taux d'activité, cette tendance est encore plus manifeste (Graphique 1.24). Le taux d'activité des femmes immigrées a augmenté dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Corée, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Suisse. Celui des hommes a également progressé, mais dans un plus petit nombre de pays et dans une moindre mesure. Globalement, le taux d'activité des femmes immigrées a connu une plus forte hausse que celui des hommes dans deux tiers des pays de l'OCDE considérés.

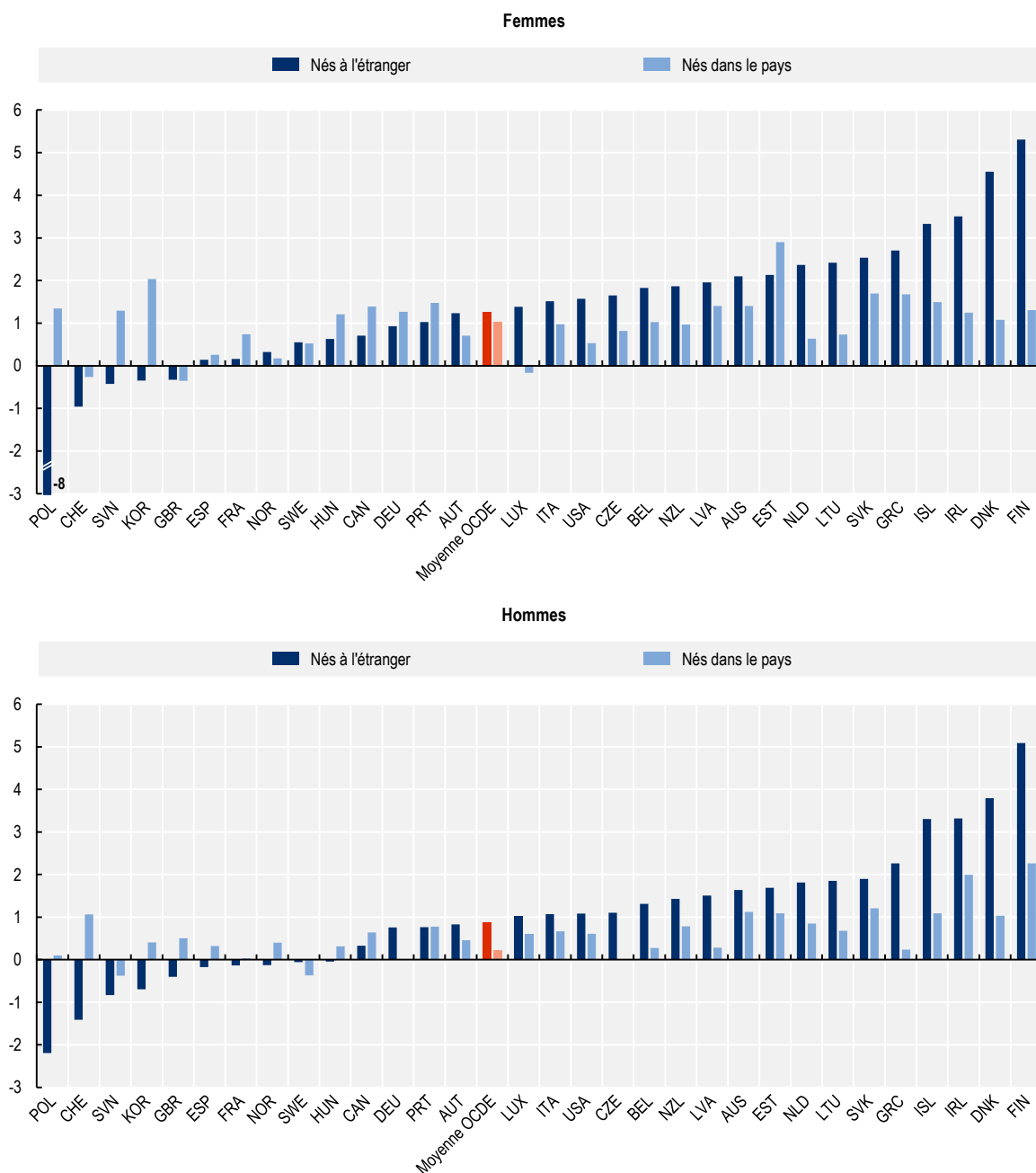
Si ce taux a enregistré un repli notable en Pologne, il a crû de 4 % ou plus au Danemark et en Finlande, d'où une réduction appréciable de l'écart entre hommes et femmes immigrés dans ces pays. En Finlande, la croissance du taux d'activité des femmes immigrées est allée de pair avec un recul de celui des hommes.

L'amélioration de la situation des jeunes immigrés au regard de l'emploi a été plus contrastée

Si, en 2021, le taux d'emploi des jeunes immigrés demeurait inférieur à celui observé avant la crise, il s'était complètement redressé à la fin de 2022, dépassant le niveau d'avant-crise de 2019 dans la plupart des pays (Graphique 1.23, partie B). Dans l'UE, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie, il a augmenté plus rapidement que celui des jeunes nés dans le pays. Font exception le Canada, où les taux d'emploi des jeunes nés à l'étranger et de ceux nés dans le pays ont tous deux progressé, mais davantage pour les seconds, et la Corée, où le taux d'emploi des jeunes immigrés a reculé (passant de 54 % à 50 %).

Dans l'UE, le taux d'emploi des jeunes nés à l'étranger (37 %) dépasse celui des jeunes nés dans le pays (34 %). En Corée, l'avantage substantiel affiché à cet égard par les jeunes nés à l'étranger a diminué (passant de +10 points de pourcentage à +3 points) entre 2021 et 2022. Aux États-Unis comme en Nouvelle-Zélande, le taux d'emploi des jeunes immigrés (47 % et 62 % respectivement) a légèrement dépassé celui des jeunes nés dans le pays en 2022. Au Royaume-Uni et en Australie, il a été inférieur à celui des jeunes nés dans le pays en 2022, l'écart entre les deux étant cependant moins prononcé (10 points et 6.5 points respectivement) qu'en 2021 dans les deux pays. Au Canada, cet écart s'est creusé en 2022 (passant de -5 à -7 points de pourcentage).

Graphique 1.24. Évolution du taux d'activité entre 2021 et 2022, selon le lieu de naissance et le genre, population âgée de 15 à 64 ans



Note : l'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux populations nées à l'étranger et ceux relatifs aux populations nées dans le pays. La moyenne de l'OCDE est calculée sous forme de moyenne simple et peut différer de celle de l'année précédente du fait que les pays couverts ne sont pas les mêmes. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

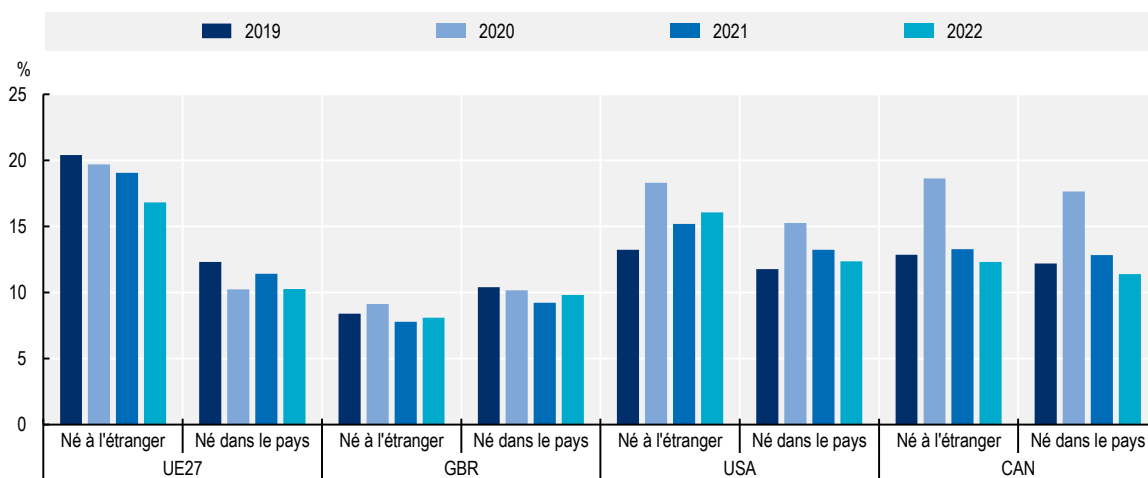
StatLink  <https://stat.link/14djfx>

Cela dit, l'indicateur le plus pertinent pour les jeunes est la proportion de ceux qui sont déscolarisés, sans emploi, et ne suivant aucune formation (taux de NEET). Ce taux est resté stable entre 2021 et 2022 chez les jeunes nés dans le pays (plus de 10 %) et a modérément décru (passant de 19 % à 17 %) chez les jeunes immigrés, d'où une légère résorption de l'écart entre les deux groupes (Graphique 1.25).

En Europe, c'est en Italie que la plus forte baisse du taux de NEET des jeunes immigrés a été observée (de 31 % à 25 %), ce pays étant toutefois celui où le taux global de NEET demeure le plus élevé. Le taux de NEET des immigrés a également diminué en Allemagne (de 18 % à 15 %), un écart de près de 10 points de pourcentage persistant toutefois dans les deux pays entre les jeunes nés à l'étranger et les jeunes nés dans le pays. Dans certains pays européens, le taux de NEET des immigrés a augmenté en 2022, notamment en Grèce (où il est passé de 12 % à 19 %) et en Suisse (de 18 % à 24 %), creusant ainsi l'écart avec les jeunes nés dans le pays. Au Royaume-Uni, il s'est maintenu aux alentours de 8 % alors que celui des jeunes nés dans le pays a augmenté pour atteindre 10 %. Aux États-Unis, après une amélioration en 2021, le taux de NEET des jeunes immigrés a accusé une légère hausse en 2022 (de 15 % à 16 %), celui des jeunes nés dans le pays ayant en revanche décru. Au Canada, les taux de NEET ont légèrement fléchi, pour les jeunes immigrés comme pour les jeunes nés dans le pays, mais plus lentement pour les premiers (de 13 % à 12 %).

Graphique 1.25. Pourcentage de jeunes déscolarisés, sans emploi, et ne suivant aucune formation (« NEET »), selon le lieu de naissance, dans certains pays de l'OCDE, 2019-22

Population âgée de 15 à 24 ans



Note : les calculs ne tiennent pas compte du service militaire obligatoire. Les taux de NEET des populations nées dans le pays et à l'étranger dans les pays de l'UE-27 en 2019 et 2020 ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte de la rupture de série provoquée par le changement de méthodologie de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2021. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat en tenant compte des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/2pv8yl>

Dans l'UE, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada, le taux d'emploi des immigrés possédant un niveau d'études élevé, qui s'était déjà quasiment rétabli en 2021, a continué de progresser jusqu'à dépasser en 2022 les niveaux de 2019 enregistrés avant la crise (s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 78 % dans l'UE et 86 % au Royaume-Uni). Le taux d'emploi des immigrés ayant un faible niveau d'éducation est presque revenu aux niveaux observés en 2019 au Royaume-Uni et au Canada, et

les a dépassés aux États-Unis et dans l'UE (où il est passé de 53 % à 55 %). Comme le montre la partie C du Graphique 1.23, le taux d'emploi des immigrés a augmenté plus rapidement que celui de la population née dans le pays dans la plupart des pays, tous niveaux d'études confondus, exception faite des personnes au niveau d'études intermédiaire au Royaume-Uni et de celles ayant un niveau d'éducation faible au Canada. Parmi la population ayant un faible niveau d'éducation au Royaume-Uni et celle ayant un niveau d'éducation élevé au Canada, le taux d'emploi des immigrés a augmenté, alors qu'il a diminué pour les personnes nées dans le pays. Globalement, en 2022, le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation peu élevé a progressé plus vigoureusement que celui de leurs homologues nées dans le pays au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans l'UE, la parité étant atteinte en Nouvelle-Zélande.

En 2022, le taux d'emploi des immigrés installés a augmenté au Canada (+3.2 points), en Corée (+2.4 points) et aux États-Unis (+2.9 points). Parmi ces pays, toutefois, le taux d'emploi des personnes récemment arrivées ne s'est amélioré qu'au Canada, tandis qu'il a reculé en Corée et aux États-Unis (Graphique 1.23, partie D).

Malgré une amélioration manifeste dans l'ensemble des régions d'origine, de fortes disparités persistent

Pour diverses raisons, la situation des immigrés sur le marché du travail varie sensiblement selon leur région d'origine. La catégorie migratoire, la composition par genre, le niveau d'études, la taille de la diaspora et l'ancienneté de l'immigration dans les principaux pays de destination de l'OCDE varient en général notablement selon le pays et la région d'origine.

Le Tableau 1.10 présente l'évolution des taux d'emploi, de chômage et d'activité selon la région d'origine des immigrés en 2022. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la situation de cette population au regard de l'emploi s'est généralement redressée au cours de l'année. Cela dit, l'orientation et l'ampleur de cette évolution varient aussi considérablement selon la région d'origine. Si l'on examine l'évolution globale dans les différents pays d'accueil, on constate une amélioration du taux d'emploi de presque tous les groupes dans la quasi-totalité des pays de destination considérés.

Le taux d'emploi des personnes originaires d'Asie a davantage progressé que celui d'autres groupes d'immigrés en Australie, au Canada et au Royaume-Uni. Celui des immigrés nés en Europe a dans l'ensemble augmenté en 2022, sauf en ce qui concerne les personnes nées dans un pays européen non membre de l'UE au Royaume-Uni. Celui des individus originaires d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes s'est redressé dans tous les grands pays ou régions d'accueil de l'OCDE (UE-27, Royaume-Uni, États-Unis, Canada). Les taux d'emploi des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont progressé dans la plupart des contextes examinés (Australie, Canada, UE-27, États-Unis, et partiellement au Royaume-Uni), mais demeurent en général nettement inférieurs à ceux des autres. Par ailleurs, en Corée comme au Japon, les individus originaires de Chine affichent le taux d'emploi le plus bas parmi les groupes considérés.

Aux États-Unis, le taux d'emploi moyen de tous les groupes d'immigrés a été supérieur à celui de la population née dans le pays en 2022, s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 75 % environ pour les Canadiens et les Européens et 71 % pour les Mexicains. Tous les groupes ont vu leur taux d'emploi augmenter, sauf les Canadiens, qui continuent toutefois d'afficher le plus élevé. La hausse la plus prononcée a été celle du taux d'emploi des personnes nées en Afrique, passé de moins de 70 % en 2021 à plus de 74 % en 2022.

Tableau 1.10. Taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine dans une sélection de pays de l'OCDE en 2021 et 2022, pourcentages

	Région de naissance	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux de participation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
Australie	Autres pays de l'Océanie	77.3	79.9	4.8	3.7	81.2	82.9
	Europe	78.3	79.8	3.6	2.8	81.2	82.1
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	56.7	58.8	9.8	8.3	62.9	64.1
	Afrique sub-Saharienne	79.2	81.9	5.2	3.6	83.6	85
	Asie	72.8	76.8	5.8	3.5	77.4	79.6
	Amériques	80.1	82.7	4.9	2.7	84.2	85
	Nés à l'étranger (total)	74.2	77.2	5.3	3.6	78.3	80
	Nés dans le pays	75.7	77.5	5.2	3.9	79.8	80.6
Canada	Afrique subsaharienne	73.1	74.6	9.7	7.9	81	81
	Afrique du Nord	70.1	71.7	10.5	9.4	78.4	79.2
	Moyen-Orient	64.7	66.9	11.9	8.6	73.4	73.3
	Asie	72.5	75.7	8.4	5.3	79.2	79.9
	Europe	77.4	78.3	6.4	4.7	82.7	82.1
	Océanie	80.5	78.6	4.4	4.3	84.2	82.2
	Autres pays d'Amérique du Nord	69.5	71.7	7.6	6.8	75.2	77
	Amérique centrale, du sud, et Caraïbes	75.3	77.2	8.5	5.9	82.3	82
	Nés à l'étranger (total)	72.9	75.2	8.5	5.9	79.6	79.9
	Nés dans le pays	73.4	75.8	7	5	78.9	79.8
Pays UE27	UE27 + AELE	72.1	74.4	8.1	6.7	78.4	79.8
	Autres pays d'Europe	64.5	66.2	9.4	8.2	71.2	72.2
	Afrique du Nord	51.5	53.5	19	16.6	63.6	64.2
	Afrique subsaharienne	61.8	64.6	16.2	14.1	73.7	75.2
	Moyen-Orient	56.2	58.4	15.2	13	66.2	67.1
	Amérique du nord	66.5	70.3	9.1	5.7	73.2	74.6
	Amérique centrale, du sud, et Caraïbes	64.1	67.9	17.8	14.6	78	79.5
	Asie	63.5	66.2	10.2	8	70.7	72
	Autres régions	68.4	70.6	9.4	7.1	75.5	76
	Nés à l'étranger (total)	64.5	66.8	11.9	10	73.2	74.3
	Nés dans le pays	69	70.3	6.4	5.6	73.7	74.5
	Royaume-Uni	UE27	82.4	82.6	3.5	3.1	85.4
Autres pays d'Europe		73.6	71.2	5.1	7	77.6	76.6
Afrique du Nord		63.6	60.2	14.2	12.9	74.2	69.2
Afrique subsaharienne		75	76.1	7.3	5.6	81	80.6
Moyen-Orient et Asie centrale		55.1	54.9	16.1	8.2	65.7	59.8
Amérique du nord		77	76.5	4.8	4.4	80.8	80
Amérique centrale, du sud, et Caraïbes		75.9	76.2	6.5	7.2	81.3	82.1
Asie		67.3	71.2	6.2	5.6	72.7	75.5
Autres régions		86.7	84.9	2.8	3.5	89.2	88
Nés à l'étranger (total)		75.5	75.8	5.6	4.9	79.9	79.7
Nés dans le pays		75.4	75.5	4.5	3.5	78.7	78.3
États-Unis		Mexique	68.3	70.8	5.3	3.5	72.1
	Autres pays d'Amérique centrale	71.1	74	5.9	3.6	75.5	76.8
	Amérique du sud et Caraïbes	70.3	73.7	6.7	4	75.4	76.9
	Canada	75.6	74.7	3.4	2.4	78.3	76.6
	Europe	73.6	74.6	4.9	3.4	77.4	77.2
	Afrique	69.8	74.3	7.1	5.1	75.2	78.3
	Asie et Moyen-Orient	70	72.1	5.1	2.8	73.7	74.1
	Autres régions	65.7	69.6	6	2.4	69.9	71.3
	Nés à l'étranger (total)	70	72.6	5.6	3.5	74.2	75.2
	Nés dans le pays	67.8	69.4	5.5	3.9	71.7	72.2

	Région de naissance	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux de participation	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
Corée	Chine (ethnie coréenne)	74.5	77.3	7.2	3.9	80.3	80.4
	Chine	35.8	37.6	10.9	7.3	40.2	40.5
	Viet Nam	54.5	54.5	6.1	5.1	58	57.4
	Autres pays d'Asie	77.8	76	3.4	3.1	80.5	78.4
	Autre régions	66.3	66.5	6.7	5	71	70
	Nés à l'étranger (total)	67.6	67.8	5.9	4.1	71.8	70.7
	Nés dans le pays	67.3	69.3	3.5	2.9	69.8	71.4
Japon	Chine		68.8		5.3		72.7
	Viet Nam		93.7		1.3		94.9
	Corée (y compris RDPC)		71.6		6.7		76.8
	Philippines		78		5.8		82.8
	Brésil		78.7		9.1		86.6
	Autres régions		79.6		4.8		83.6
	Nés à l'étranger (total)		77.3		5		81.4
	Nés dans le pays		76.6		4		79.8

Note : la population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans) pour les taux d'emploi et d'activité, et la population active âgée de 15 à 64 ans pour le taux de chômage. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux. *Les taux pour le Japon se rapportent aux ressortissants étrangers et à l'année 2020. Il n'a pas été possible d'assurer pleinement la comparabilité des régions de naissance entre les pays de résidence en raison du mode de codage des données agrégées fournies au Secrétariat.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Japon : recensement démographique de 2020 ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/l6qfyb>

Au Canada, les taux d'emploi des immigrés en provenance d'Océanie, d'Europe, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud sont restés supérieurs à celui des personnes nées dans le pays (malgré un léger fléchissement pour les personnes venues d'Océanie). En parallèle, malgré une remontée globale, ceux des individus en provenance d'Afrique (75 %-72 %), des États-Unis (72 %) et du Moyen-Orient (67 %) sont demeurés inférieurs à celui des personnes nées dans le pays.

À l'intérieur de l'UE-27, les immigrés intra-UE continuent d'afficher le taux d'emploi le plus élevé (près de 75 %). Celui des personnes en provenance d'Amérique du Nord a atteint un niveau similaire à celui des personnes nées dans le pays (70 %), celui des individus venus d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie et de pays non membres de l'UE/AELE étant de l'ordre de 68 %-66 %. Malgré un redressement au cours de l'année, les taux d'emploi des immigrés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont demeurés les plus bas (58 % et 54 % respectivement).

Au Royaume-Uni, près de 83 % des immigrés d'âge actif nés dans l'UE avaient un emploi. Les taux d'emploi des personnes originaires des Amériques et d'Afrique subsaharienne étaient également supérieurs à celui des personnes nées au Royaume-Uni (76 % chacun environ). Si le taux d'emploi de plusieurs groupes d'immigrés a diminué au Royaume-Uni, c'est celui des personnes en provenance d'Afrique du Nord qui a accusé la plus forte baisse parmi les groupes examinés au tableau 2, passant de 64 % en 2021 à 60 % en 2022.

En Australie, les taux d'emploi des individus nés dans les Amériques, en Afrique subsaharienne, dans d'autres pays océaniques et en Europe sont restés supérieurs à celui de la population née en Australie, atteignant ou dépassant tous 80 % en 2022. Le seul groupe fortement désavantagé à cet égard est celui des immigrés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, dont le taux d'emploi est resté en deçà de 60 %.

Au Japon, le taux d'emploi des immigrés est compris entre 94 % pour ceux en provenance du Viet Nam et 69 % pour ceux venant de Chine, celui des personnes nées dans le pays s'élevant pour sa part à 77 %. En Corée, le taux d'emploi qui a le plus progressé est celui des Coréens ethniques nés en Chine, qui sont aujourd'hui le groupe d'origine dont le taux d'emploi est le plus élevé (77 %). À l'inverse, les autres immigrés nés en Chine continuent d'afficher le taux d'emploi le plus bas (moins de 38 %), malgré une légère amélioration depuis 2021.

Références

- ADB/OCDE/OIT (2023), *Labor Migration in Asia: Changing Profiles and Processes*, Institut de la Banque asiatique de développement, <https://doi.org/10.56506/lhmv1441>. [10]
- De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2022), *Posting of workers - Report on A1 Portable Documents issued in 2021*, Commission européenne, direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, <https://data.europa.eu/doi/10.2767/199888>. [2]
- OCDE (2023), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2023 Intelligence artificielle et marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aae5dba0-fr>. [6]
- OCDE (2023), *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7244fc44-fr>. [7]
- OCDE (2023), « Quels sont les problèmes d'intégration que rencontrent les femmes réfugiées ukrainiennes ? », *Les réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bf7db5c3-fr>. [1]
- OCDE (2023), « What we know about the skills and early labour market outcomes of refugees from Ukraine », *Les réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c7e694aa-en>. [13]
- OCDE (2022), *Rights and Support for Ukrainian Refugees in Receiving Countries*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/09beb886-en>. [11]
- OCDE (2022), « What has been the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants? An update on recent evidence », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/65cfc31c-en>. [8]
- OCDE (2020), « What is the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants and their children? », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e7cbb7de-en>. [5]
- OCDE (2019), *Perspectives des migrations internationales 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/60811ed3-fr>. [9]
- OCDE/Commission européenne (2023), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d5253a21-fr>. [12]
- USCIS (2023), *Processes for Cubans, Haitians, Nicaraguans, and Venezuelans*, <https://www.uscis.gov/CHNV> (consulté le 13 juin 2023). [4]
- USCIS (2022), *Humanitarian or Significant Public Benefit Parole for Individuals Outside the United States*, https://www.uscis.gov/humanitarian/humanitarian_parole (consulté le 16 juin 2023). [3]

Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, par catégorie, en 2021 et 2022

Milliers et variation en pourcentage

	Travail			Famille accompagnante			Famille			Humanitaire			Libre circulation			Total		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
Australie	36.1	41.0	14	43.5	48.0	10	80.4	54.3	-32	5.9	13.3	124	3.4	9.3	174	169.4	166.1	-2
Autriche	2.1	3.3	60	1.8	2.2	21	10.8	12.7	17	12.1	16.6	37	46.3	53.9	16	73.6	89.2	21
Belgique	5.7	7.2	27		32.7	33.3	2	10.1	11.1	10	63.6	70.6	11	112.2	122.3	9
Canada	169.9	135.8	-20	83.1	119.8	44	81.4	97.3	20	60.2	74.3	23		406.0	437.5	8
Rép. tchèque	37.2	22.5	-39		11.4	10.7	-6	0.3	0.5	55	14.6	11.7	-20	63.9	45.6	-29
Danemark	12.4	17.8	44	4.5	6.8	52	4.8	5.5	16	1.4	1.4	3	32.0	38.1	19	55.4	70.3	27
Estonie	30.1	24.1	-20		2.9	3.2	11	0.0	1.4	2 928	4.1	3.5	-15	37.1	32.2	-13
Finlande	8.0	13.1	63		9.8	15.5	57	3.0	3.2	7	8.3	8.1	-2	29.5	40.2	36
France	54.1	68.2	26		97.1	94.9	-2	37.2	36.1	-3	62.6	72.8	16	278.1	301.1	8
Allemagne	56.6	89.9	59		86.0	95.0	10	69.8	128.5	84	312.1	320.8	3	531.5	641.1	21
Irlande	12.9	31.6	145	0.0	0.0	0	2.6	4.0	55	1.7	2.8	62	20.9	28.8	38	38.1	67.3	76
Israël		6.8	4.8	-29		25.5	74.3	191
Italie	48.6	64.2	32		120.5	131.3	9	21.8	25.7	18	45.0	44.3	-2	241.2	271.6	13
Japon	32.5	45.8	41	21.4	35.4	66	8.5	10.9	28	0.7	2.0	205		67.1	105.8	58
Corée	4.8	5.5	16	5.6	6.9	24	10.0	11.9	19	0.1	0.2	49		53.8	61.7	15
Luxembourg	2.2	3.6	61		5.1	6.0	18	0.9	1.2	28	17.1	17.8	4	25.5	28.6	12
Mexique	10.7	10.1	-5		27.7	32.2	16	20.4	20.8	2		67.7	74.1	9
Pays-Bas	20.8	32.4	56		34.5	45.9	33	24.7	29.6	20	90.8	99.6	10	170.8	207.5	21
Nouvelle-Zélande	6.9	74.8	987	8.4	63.0	652	15.3	9.0	-41	1.6	3.9	146	3.3	4.0	24	35.4	154.7	337
Norvège	4.1	5.7	38		10.2	11.5	13	4.8	4.1	-14	19.5	22.1	14	38.6	43.5	13
Portugal	38.7	53.2	38		23.2	30.3	31	0.3	0.7	121	26.5	30.1	13	93.7	120.8	29
Espagne	39.2	57.2	46		149.0	156.5	5	24.9	40.4	62	113.3	142.8	26	370.4	471.8	27
Suède	16.3	17.6	8	14.2	14.1	0	24.1	20.8	-14	11.4	9.1	-21	25.2	32.6	29	91.2	94.1	3
Suisse	2.4	3.0	29		14.5	14.8	2	8.1	8.0	-1	94.5	113.8	20	123.4	143.9	17
Royaume-Uni	81.6	170.3	109	91.4	154.9	69	107.4	86.8	-19	43.6	53.7	23		385.8	521.2	35
États-Unis	104.8	145.7	39	102.0	141.9	39	533.2	580.9	9	48.3	92.0	90		835.4	1 048.0	25
OCDE	838.5	1 143.8	36	375.8	593.0	58	1 510.1	1 579.9	5	413.5	580.5	40	1 003.0	1 124.5	12	4 420.4	5 434.4	23
UE	384.8	505.9	31	20.4	23.1	13	614.6	665.5	8	219.8	308.1	40	882.4	975.3	11	2 212.4	2 603.6	18

Note : les totaux pour l'UE ne comprennent pas le Royaume-Uni. Une partie des données pour l'année 2022 est estimée.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.


StatLink  <https://stat.link/n1kxqj>

Tableau d'annexe 1.A.2. Permis pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Allemagne (premiers titres délivrés)	Saisonniers : § 15a Abs.1 Nr. 1 BeschV (Saisonbeschäftigung – Arbeitserlaubnis bis 90 Tage)		
	Stagiaires : Berufsausbildung (§ 16a AufenthG)		
	Transferts intra-entreprise : § 8 BeschV (Praktische Tätigkeiten als Voraussetzung für die Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen), § 10 BeschV (Internationaler Personalaustausch, Auslandsprojekte), § 10a BeschV (ICT-Karte / Mobiler-ICT-Karte)		
	Autres travailleurs : "Au pair (§ 19c Abs. 1 AufenthG in conjunction with § 12 BeschV)"; Service volontaire européen (§ 19e AufenthG)		
Australie	Saisonniers : <i>Temporary resident (other employment) Seasonal Worker Programme (SWP); Pacific Labour Scheme; Pacific Australia Labour Mobility Scheme (PALM)</i>		
	Vacanciers actifs : sous-catégories 417 et 462	Jusqu'à 1 an.	Sous-catégorie 417: Non soumis à quota. Sous-catégorie 462: quota sauf pour les ressortissants américains.
	Stagiaires : <i>The Training visa</i> (Sous-catégorie 407) introduite en 2016.	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprise : <i>Temporary resident Skilled programme</i>	Jusqu'à 4 ans.	
	Autres travailleurs : <i>Temporary resident Skilled programme</i> (non compris ICT); <i>Temporary Resident (Other Employment)</i> non compris <i>Invited for Other Social and Cultural Activity; Entertainment; Family (Temporary); Religious Work</i>		
Autriche	Saisonniers : Nombre de permis de travail délivrés (y compris hors quota)	Jusqu'à 9 mois.	
	Transferts intra-entreprise		Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Travailleurs détachés; chercheurs; chercheurs (mobilité intra-UE); Travailleurs indépendants; cas spécifiques d'emploi rémunéré; Au Pair; Volontariat/Travail social		Non soumis à quota.
Belgique	Vacanciers actifs : 10 principaux pays d'origine (estimation)		
	Stagiaires (estimation)		
	Autres travailleurs : Au pair; Chercheurs		
Canada (programmes TFWP et IMP – premiers permis)	Saisonniers : <i>Seasonal Agricultural Workers Programme (TFWP)</i> : entrées effectives	Non renouvelable.	
	Vacanciers actifs : <i>International Experience Canada Working Holiday and International Youth Program (IMP)</i>	Non renouvelable.	Non soumis à quota.
	Transferts intra-entreprise : Détenteurs d'un permis du Programme de mobilité internationale (IMP) par année d'obtention du premier permis (Commerce – ICT; NAFTA – ICT; GATS; Intérêts canadiens – ICT)	Variable.	
	Autres travailleurs : Programme de travailleurs temporaires avec test sur le marché du travail (non compris Programme de travailleurs saisonniers – TFWP); <i>Programme de Mobilité internationale – IMP</i> (non compris Vacanciers actifs (IEC); ICT; <i>Canada-Ukraine Authorization for Emergency Travel</i> ; Conjointes de travailleurs qualifiés et d'étudiants; Demandeurs de RP depuis le Canada; Raisons humanitaires; Mesures spéciales en faveur d'Haïti)	IMP: variable. Aides familiaux résidents: illimitée; autres TFWP: Non renouvelable.	Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Corée (visas délivrés)	Stagiaires : D-3 (stagiaires dans l'industrie)		
	Vacanciers actifs : H-1		
	Transferts intra-entreprise : D-7		
	Autres travailleurs : Professions spécifiques (E-5); Emplois non qualifiés (E-9); Emploi et visite (H-2); Professeurs de langues étrangères (E-2); Chercheurs (E-3); Professeurs (E-1)		
Danemark	Vacanciers actifs : Permis de résidence pour études – WHM		
	Stagiaires : Permis de résidence pour études – Stagiaires		
	Autres travailleurs : Permis de résidence pour études – Au Pair et Volontaires		
Espagne (permis de résidence)	Saisonniers : Résidence de durée limitée : salariés et travailleurs indépendants ; agriculture et quelques autres secteurs ; programme GECCO		
	Transferts intra-entreprise : programme UE et programme national		
	Autres travailleurs : permis dédiés à la Coupe de l'America de voile – Barcelone 2024; Nomades numériques; <i>Résidence de durée limitée</i> : Fonctionnaires ou militaires d'administrations publiques étrangères qui viennent en Espagne pour exercer des activités en vertu d'accords de coopération avec l'administration espagnole ; personnel de direction et enseignants étrangers d'institutions culturelles et d'enseignement dépendant d'autres États, ou d'institutions privées de prestige accrédité, officiellement reconnues par l'Espagne, dont l'activité est strictement limitée à l'exécution de programmes culturels et d'enseignement de leur pays respectif; Chercheurs : programmes UE / national : Personnel de recherche ; personnel scientifique et technique ; professeurs. <i>Résidence temporaire</i> : Salariés; Exceptions d'autorisations de travail; Travailleurs indépendants. <i>Résidence temporaire</i> – Exception à l'autorisation de travail : Techniciens et scientifiques étrangers, invités ou engagés par l'État, les Communautés autonomes, les autorités locales ou les organismes dont l'objet est la promotion et le développement de la recherche promue ou détenue majoritairement par ces derniers ; membres de missions scientifiques internationales effectuant des travaux et des recherches en Espagne, autorisés par l'État.		
Estonie	Saisonniers : Enregistrements d'emplois saisonniers		
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence délivrés à des ICT		
	Autres travailleurs : Autres enregistrements d'emplois de courte durée et de permis de résidence temporaire		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
États-Unis (visas autres que « immigration »)	Saisonniers : H-2A – Travailleurs temporaires dans l'agriculture ; H-2B – Travailleurs temporaires exerçant dans d'autres secteurs	Jusqu'à 3 ans.	Quota pour H-2B uniquement.
	Vacanciers actifs : J-1 – <i>Exchange visitor, Summer Work Travel Programme</i>	Jusqu'à 4 mois.	Quota
	Stagiaires : H3	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprise : L-1 (personnel de direction, managers, et spécialistes employés dans une entreprise internationale)	Maximum de 1 an pour le premier séjour (jusqu'à 3 ans pour les employés L-1A). Extensions jusqu'à 7 ans maximum (5 ans pour les L-1B).	
	Autres travailleurs :		
	H-1B – Travailleurs temporaires de mérite et compétence exceptionnels (hors infirmiers)	Jusqu'à 3 ans initialement. Maximum de 6 ans au total (il y a des exceptions).	Soumis à quota.
	H-1B1 – Travailleurs dans le cadre d'un accord de libre échange (Chili/Singapour)		
	O-1 – Personnes aux capacités exceptionnelles dans les domaines scientifiques, artistiques, de l'éducation, les affaires ou l'athlétisme	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
O-2 – Personne accompagnant ou assistant un artiste ou athlète détenteurs d'un O-1	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).		
TN – Professionnels dans le cadre de l'accord ALENA	Jusqu'à 3 ans.		
Finlande (décisions d'octroi de premiers permis de résidence)	Saisonniers : Visas pour travail saisonnier, y compris requérant un test sur le marché du travail	Jusqu'à 9 mois.	
	Stagiaires : <i>Internship</i>		
	Transferts intra-entreprise : ICT ; ICT (mobile)		
	Autres travailleurs : Volontaires; Chercheurs (programme national) ; Scientifiques chercheurs	Jusqu'à 12 mois.	
France (first permits issued)	Saisonniers : autorisations de travail délivrés dans le cadre d'un contrat de travail saisonnier, y compris renouvellements – statistiques de l'OFII	Jusqu'à 9 mois par an (autorisation valable 3 ans).	
	Vacanciers actifs : <i>Programme vacances Travail</i>	Jusqu'à 12 mois.	
	Stagiaires : <i>Stagiaires</i>	Initialement jusqu'à 1 an (renouvelable 3 ans max au total).	
	Transferts intra-entreprise : <i>Salarié en mission / Salarié détaché ICT</i>	Jusqu'à 3 ans.	
	Autres travailleurs : Migrations économiques temporaires (visa "salarié" < 12 mois)	Initialement jusqu'à 12 mois (renouvelable).	
Irlande	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Stagiaires : <i>Internship employment permit</i>		
	Transferts intra-entreprise		
	Autres travailleurs : Contrats de services ; Accords d'échanges		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Israël (entrées sauf travailleurs palestiniens et travailleurs journaliers jordaniens en emploi dans des secteurs non soumis à quotas)	Vacanciers actifs		
	Autres travailleurs :		
	Construction : travailleurs jordaniens (journaliers dans les secteurs soumis à quotas); Projet de tramway à Tel Aviv ; Projets dans les ports fluviaux ; Projets d'irrigation dans la vallée du Jourdain ; Travailleurs étrangers dans le secteur de la construction (accords bilatéraux avec la Bulgarie, la Chine, la Moldavie, la Roumanie, la Türkiye et l'Ukraine).	Travailleurs journaliers: illimité; autres travailleurs: renouvelable jusqu'à 63 mois.	Quota.
	Tourisme : travailleurs journaliers jordaniens dans l'hôtellerie et dans la construction à Eilat	Unlimited.	Quota.
	Agriculture	Non renouvelable.	Quota.
	Soins à domicile	Renouvelable jusqu'à 63 mois (ou jusqu'à 7 ans si pas de changement d'employeur entre 5 et 7 ans de séjour).	Non soumis à quota.
	Spécialistes et hautement qualifiés (<i>Experts working visa</i>)	Illimité.	Non soumis à quota.
Italie (visas d'entrée)	Saisonniers		Soumis à quota.
	Vacanciers actifs : programme "Vacance lavoro"		
	Transferts intra-entreprise		
	Autres travailleurs : Chercheurs; Volontaires	Jusqu'à 12 mois	
Japon (nouveaux visas, hors ré-entrées)	Vacanciers actifs : Visas <i>Working holidaymaker</i>		
	Stagiaires : Stagiaires et techniciens stagiaires		
	Intra company transferees		
	Autres travailleurs : Professeurs; Chercheurs; Instructeurs; Certains travailleurs hautement qualifiés; Activités spécifiques : Chercheurs et ingénieurs ; Travailleurs domestiques ; Candidats EPA	1 à 5 ans, renouvelable	Non soumis à quota.
Luxembourg (premiers permis de résidence délivrés)	Stagiaires : "Stagiaires"		
	Transferts intra-entreprise : Transfert intragroupe – expert/cadre; employé-stagiaire; mobile expert cadre; Travailleur transféré ; Mobilité à long terme du travailleur transféré – expert/cadre		
	Autres travailleurs : Travailleurs détachés; Chercheurs; Prestataire de service Communautaire; Volontaires; Au pair	Jusqu'à 12 mois.	
Mexique	Saisonniers : Cartes de travailleurs frontaliers en visite (<i>Tarjeta de Visitante Trabajador Fronterizo</i>)	Jusqu'à 5 ans.	
	Autres travailleurs : Permis de résidence temporaire (<i>Tarjetas de Residente Temporal</i>) pour raison professionnelle		
Norvège (permis pour motif professionnel et éducatif)	Saisonniers : Permis de travail – mention saisonnier	Non renouvelable	
	Vacanciers actifs: Permis <i>Working holidaymakers</i>		
	Stagiaires : Permis pour motif d'études – mention Stagiaire (<i>Praktikant eller gjestearbeider</i>)		
	Transferts intra-entreprise		
	Autres travailleurs : Autres permis de travail accordés à des ressortissants de pays tiers		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Nouvelle-Zélande (hors ressortissants australiens)	Saisonniers : <i>Recognised Seasonal Employer Limited Visa; Supplementary Seasonal Employment (extensions)</i>	Jusqu'à 7 mois (ou 9 mois pour les ressortissants-résidents de Tuvalu et Kiribati) ; extensions possibles jusqu'à 6 mois.	Quota.
	Vacanciers actifs : <i>Working Holiday Scheme</i>	Jusqu'à 12 mois (ou 23 mois pour les ressortissants britanniques ou canadiens).	Quota pour certains pays.
	Stagiaires : Expérience professionnelle pour les étudiants ; stagiaires en médecine ou dentisterie ; apprentis de la course <i>NZ racing</i> ; stagiaires religieux	Stage pratique pour les étudiants non inscrits en Nouvelle-Zélande (ou inscrits pour 3 mois maximum) ; jusqu'à 6 mois ; stagiaires religieux : jusqu'à 3 ans ; Apprentis jockeys : jusqu'à 4 ans.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Essential Skills; Essential Skills – current employment; Essential Skills – Skill Level 1; China Special Work Talent (Accredited Employer); Long Term Skill Shortage List Occupation; Specialist skills; Exchange Work; Skilled Migrant Accredited Employer; AEWV transitional; ASEAN Special Work Chef from Thailand; China Skilled Workers		
Pologne	Autres travailleurs : Déclarations >90 jours; Ensemble des permis de travail (A, B, C, D, E); Notifications of travail contracté (Loi de mars 2022)		
Portugal	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Royaume-Uni (visas délivrés)	Saisonniers : Travailleurs saisonniers dans l'horticulture (à partir de 2019)	Up to 6 months	
	Vacanciers actifs : <i>Tier 5 – pre PBS Youth Mobility</i>	Up to 24 months (multi-entry visa).	
	Transferts intra-entreprise:		
	<i>Tier 2 – Intra Company Transfers Short Term</i> (fermé le 6 avril 2017)		
	<i>Tier 2 – Intra Company Transfers Long Term</i>	Maximum 5 ans (9 ans si salaire > 120 000 GBP par an).	
	Senior or Specialist Worker (Global Business Mobility)		
Suède	Saisonniers : cueilleurs de baies		
	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Autres travailleurs : Chercheurs		
Suisse	Stagiaires	Jusqu'à 18 mois.	Quota.
	Autres travailleurs : hors travailleurs détachés Permis de courte durée (4 à 12 mois) Permis de courte durée (L) >= 12 mois / États tiers		

Tableau d'annexe 1.A.3. Entrées de travailleurs étrangers temporaires (catégories représentatives) 2013-22


	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 /2019	2022/21
	Milliers										Évolution (%)	
Travailleurs saisonniers												
AUS	1.6	2.6	3.8	5.3	7.4	10.5	14.5	4.6	14.6	24.7	+71	+69
AUT	15.1	7.2	6.9	6.7	6.9	7.6	15.2	14.1	16.9	22.0	+45	+30
CAN	27.6	29.8	30.8	34.2	35.2	35.8	36.9	31.2	34.3	37.2	+1	+9
ESP	3.1	3.1	2.9	2.8	6.6	14.0	12.2	18.7	15.5	15.4	+26	-1
EST	1.0	2.5	4.6	3.2	4.7	2.5	-45	-47
FIN	0.9	1.6	1.7	2.0	1.3	-16	-35
FRA	6.1	6.6	6.7	6.8	7.2	8.1	10.3	6.0	11.0	18.5	+80	+68
GBR	2.5	7.2	29.6	34.5	+1 285	+17
ITA	7.6	4.8	3.6	3.5	3.6	5.6	4.2	1.8	2.0	2.0
KOR	0.5	8.5
MEX	15.2	14.7	15.9	14.9	12.4	10.7	10.0	3.7	3.7	4.4	..	+17
NOR	2.5	2.5	2.3	2.4	2.6	2.9	3.4	2.4	1.4	2.9	-16	+104
NZL	8.6	8.9	9.6	10.5	11.3	12.2	13.9	15.3	19.4	20.5	+48	+6
PRT
SVK
SWE	4.9	6.2	3.5	5.5	6.5	+6	+18
USA (H-2A)	74.2	89.3	108.1	134.4	161.6	196.4	207.5	216.6	302.3	298.4	+44	-1
USA (H-2B)	57.6	68.1	69.7	84.6	83.6	83.8	100.1	59.2	119.5	123.4	+23	+3
Total	219.5	237.9	260.3	306.2	339.4	396.7	444.3	390.7	585.9	623.5	+48	+6
Vacanciers actifs												
AUS	255.4	226.9	222.9	213.2	210.5	211.2	198.3	65.4	41.4	186.3	-6	+350
BEL	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0
CAN	44.9	43.2	39.6	44.7	55.8	56.6	55.5	15.8	14.2	44.1	-20	+211
DNK	0.4	0.6	0.8	1.2	1.5	1.8	3.7	1.0	0.0	0.7	-81	+3 171
FRA	2.7	2.9	3.0	3.8	4.3	5.0	5.2	2.0	2.5	2.6	-49	+7
GBR	20.9	23.5	25.3	22.3	21.6	20.8	20.1	8.0	8.3	17.0	-16	+104
ITA	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.2	0.2
JPN	9.1	8.1	10.4	11.9	13.8	15.9	18.0	3.3
KOR	1.2	1.3	1.4	1.6	1.9	2.4	2.7	0.9	0.3	2.0	-24	+541
NOR	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	+91	+190
NZL	51.9	58.1	63.5	69.8	69.2	65.9	59.2	14.8	0.9	74.9	+27	+8 115
USA	86.4	90.3	95.0	101.1	104.9	104.5	108.8	5.0	39.6	92.6	-15	+134
Total	475.6	458.0	465.8	473.3	488.0	485.2	475.5	118.2	108.0	420.7	-12	+290

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 /2019	2022/21
	Milliers										Évolution (%)	
Stagiaires												
AUS	1.2	2.0	3.5	2.0	1.4	3.6	+4	+167
BEL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	0.2	0.0	0.0
CHE	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	-4	+14
DEU	3.9	3.8	4.3	3.9	4.0	4.6	5.1	3.1	5.3	9.3	+80	+73
DNK	1.4	1.5	1.1	1.3	1.9	2.3	2.4	1.6	2.0	2.0	-14	-1
FIN	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	-60	-27
FRA	2.0	2.2	2.5	2.6	2.5	3.1	4.2	2.5	3.3	3.5	-16	+7
JPN	83.9	98.7	112.7	121.9	144.1	163.6	201.9	86.2	23.6	182.9	-9	+675
KOR	1.6	1.4	1.7	1.5	1.4	1.1	0.8	0.3	0.4	0.4	-54	-3
LUX	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	+33	+83
NOR	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	-92	+1 700
NZL	1.4	1.3	1.3	1.4	1.5	1.5	1.2	0.3	0.0	0.2	-85	+714
USA	2.7	2.2	1.7	1.4	1.2	1.0	1.0	0.3	0.6	0.7	-30	+29
Total	97.4	111.6	126.0	134.7	158.5	179.7	220.8	96.6	36.9	202.9	-8	+450
Transferts intra-entreprises												
AUS	8.9	..	7.8	8.1	7.6	4.7	2.8	1.8	1.5	2.6	-4	+66
AUT	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	-30	+40
CAN	11.5	11.4	9.8	9.8	11.0	13.0	14.6	6.0	11.3	17.1	+17	+51
CZE	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	+24	-17
DEU	7.8	9.4	9.1	7.5	7.3	8.0	6.7	6.7	6.4	8.8	+31	+37
ESP	0.0	0.7	1.1	1.3	1.8	1.0	1.4	0.6	1.4	1.4	+5	-1
EST	0.0	0.0	0.0	0.0	-76	-20
FIN	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-3	+87
FRA	2.4	2.3	2.3	2.8	3.4	3.7	3.6	0.6	1.0	1.6	-55	+68
GBR	33.2	36.6	36.4	36.0	32.8	31.7	27.1	8.8	12.9	20.7	-24	+61
IRL	0.9	0.8	0.7	0.8	1.2	0.7
ITA	0.1	0.3	0.2	0.1
JPN	6.2	7.2	7.2	7.7	8.7	9.5	10.0	3.2	0.5	7.8	-22	+1 469
LUX	0.1	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	-21	+13
NLD	4.1	4.5	4.4	1.9	2.3
NOR	1.2	1.4	0.7	1.4	1.7	1.7	1.6	0.9	1.4	1.3	-21	-7
USA	66.7	71.5	78.5	79.3	78.2	74.4	77.0	18.6	39.4	80.7	+5	+105
Total	138.8	149.1	154.8	155.7	156.4	153.5	151.6	50.2	79.0	146.5	-3	+85

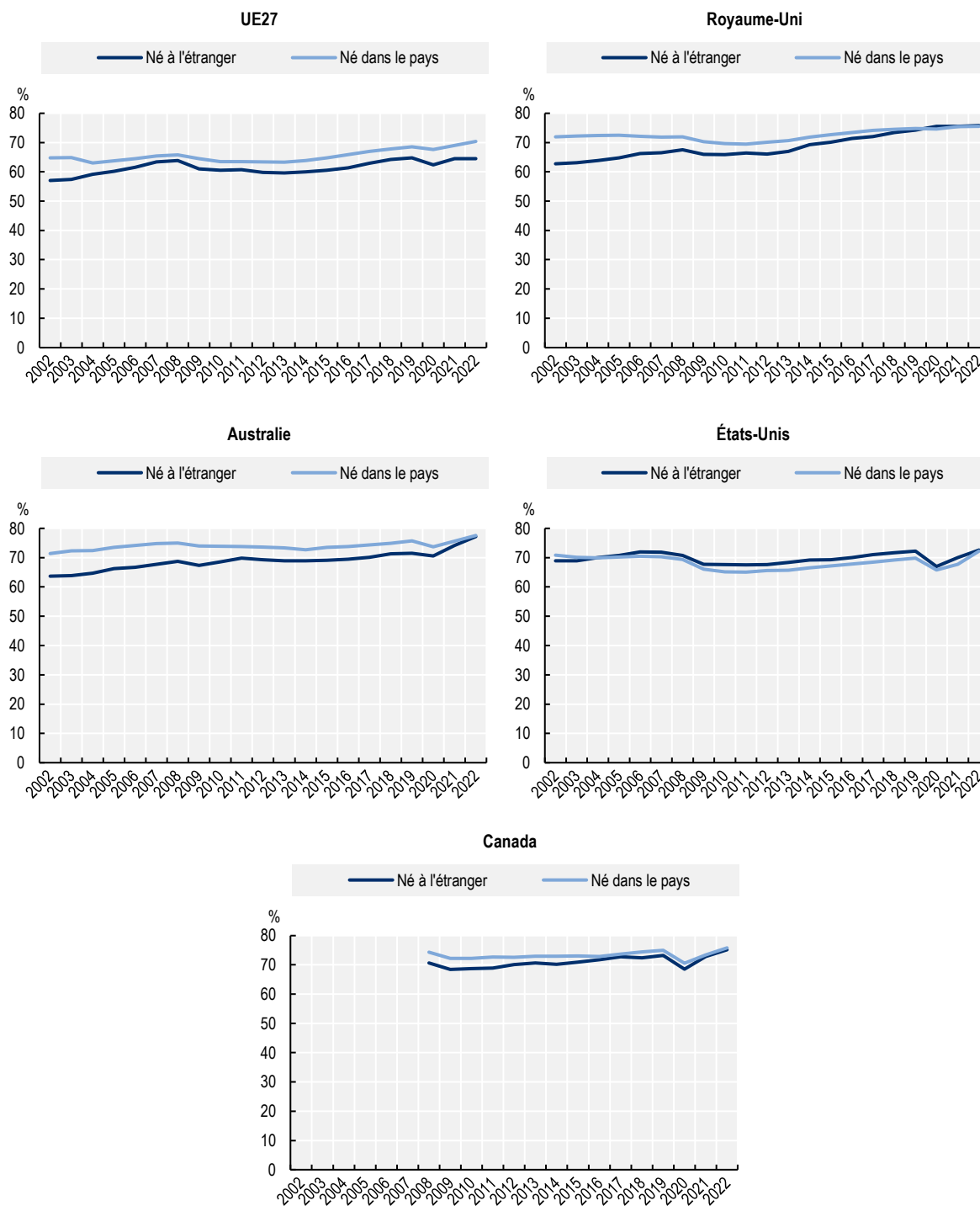
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 /2019	2022/21
	Milliers										Évolution (%)	
Autres travailleurs temporaires												
AUS	114.7	116.4	124.6	133.9	137.0	147.3	151.2	89.6	106.9	255.0	+69	+139
AUT	2.0	1.7	1.8	1.5	1.3	1.0	1.0	0.6	1.5	1.6	+54	+5
BEL	0.6	0.7	0.8	0.7	0.4	0.5	1.1	0.9	0.9	1.0	-2	+14
CAN	70.8	59.4	43.1	48.6	71.5	86.5	108.1	48.6	65.6	132.1	+22	+101
CHE	94.4	79.4	84.2	73.4	74.3	74.6	57.9	44.6	47.8	54.9	-5	+15
CZE	0.7	1.1	0.9	0.9	1.1	1.0	1.1	0.6	0.5	0.7	-31	+37
DEU
DNK	2.1	2.0	1.8	1.5	1.8	1.6	1.2	0.9	1.0	0.7	-40	-23
ESP	3.0	2.8	2.8	6.3	7.8	8.9	11.7	8.2	10.8	16.1	+38	+48
EST	0.8	1.2	1.5	2.0	0.7	0.6	0.7	0.4	0.4	0.3	-56	-26
FIN	0.7	0.6	0.8	0.9	1.1	0.8	1.0	1.2	+17	+24
FRA	3.5	3.6	3.9	3.7	3.9	4.4	5.6	3.3	4.8	8.1	+44	+68
GBR	23.4	24.5	25.7	27.3	28.7	30.0	33.4	14.4	20.9	29.8	-11	+42
IRL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
ISR	35.6	38.2	42.6	52.6	57.3	65.8	68.4	26.0	41.6	67.8	-1	+63
ITA	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.7	0.7	0.4	0.7
JPN	5.9	6.3	7.3	7.4	7.5	8.0	8.6	6.8	5.9	27.5	+218	+363
KOR	138.4	152.3	124.6	116.1	110.7	114.1	104.8	43.0	57.5	118.0	+13	+105
LUX	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	+40	+14
MEX	..	21.5	24.0	24.0	25.9	21.7	14.5	10.3	19.0	19.5	+34	+3
NLD
NOR	2.0	2.2	2.6	2.2	2.6	2.4	2.4	1.4	1.8	2.1	-13	+17
NZL	27.2	31.0	34.3	36.8	42.4	49.2	64.7	38.8	53.8	45.1	-30	-16
PRT
SWE	1.2	1.1	..	-4
USA	182.3	192.4	206.5	219.5	221.6	224.4	255.1	78.1	151.6	313.0	+23	+106
Total	707.9	737.2	734.2	759.6	798.0	844.0	893.6	418.0	595.6	1 096.2	+23	+84

Note : Les totaux incluent quelques pays dont les données ne sont pas présentées dans ce Tableau. Non compris la Pologne. Avant 2019, années fiscales pour les États-Unis.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (disponible sur demande).

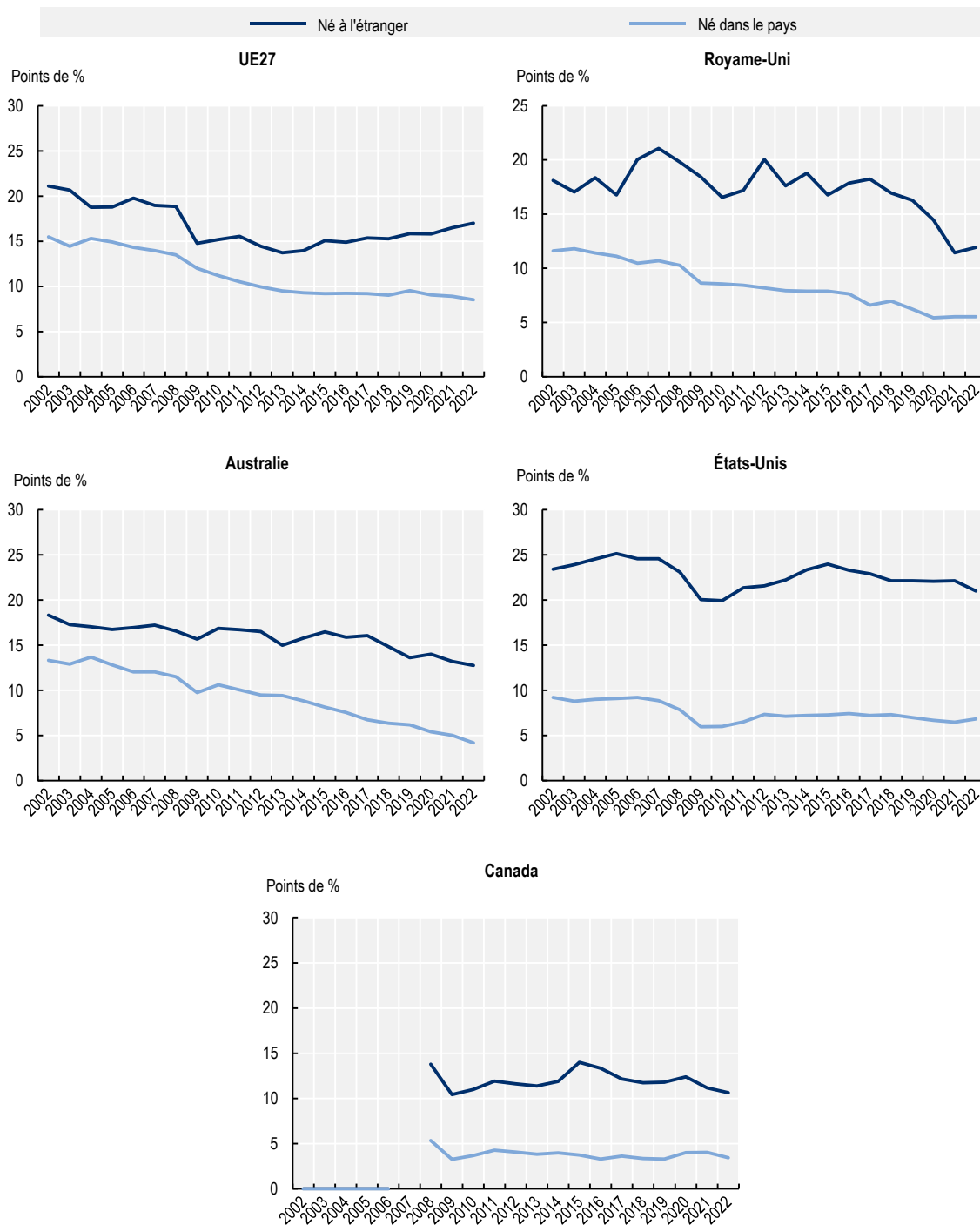
StatLink  <https://stat.link/k24yuj>

Graphique d'annexe 1.A.1. Taux d'emploi par lieu de naissance, 2002-22



Note : La population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Dans les pays de l'UE-27, les années 2010 et 2020 ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte de la rupture de série provoquée par le changement de méthodologie de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2021. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat à partir des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat. Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

Graphique d'annexe 1.A.2. Évolution de l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes, par pays de naissance, 2002-22



Note : La population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Dans les pays de l'UE-27, les années 2010 et 2020 ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte de la rupture de série provoquée par le changement de méthodologie de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2021. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat à partir des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat. Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

Tableau d'annexe 1.A.4. Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans selon le lieu de naissance et le niveau d'études dans les pays de l'OCDE, 2022

	Nés à l'étranger			Nés dans le pays		
	Faible	Intermédiaire	Élevé	Faible	Intermédiaire	Élevé
Allemagne	58.0	76.8	78.7	51.7	81.7	91.2
Australie	-	-	-	-	-	-
Autriche	52.1	74.1	80.2	46.0	76.6	87.6
Belgique	40.7	60.3	80.0	32.9	66.0	86.1
Canada	46.3	69.1	81.2	48.6	74.0	83.8
Chili	73.7	81.7	85.1	61.2	74.1	82.2
Colombie	-	-	-	-	-	-
Corée	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	-	-	-
Danemark	62.0	84.2	94.5	55.4	81.4	89.3
Espagne	55.9	64.7	74.2	48.8	59.6	82.4
Estonie	54.6	73.2	78.7	42.8	79.8	89.7
États-Unis	60.9	71.1	79.7	30.2	67.6	83.1
Finlande	49.7	75.6	82.1	41.9	75.8	88.7
France	49.7	60.5	73.9	35.8	69.2	86.4
Grèce	57.7	58.9	71.0	38.5	58.8	78.9
Hongrie	57.0	82.1	87.1	38.3	78.5	91.6
Irlande	47.8	80.7	87.6	38.6	72.1	88.7
Islande	75.5	81.8	88.9	69.4	84.0	92.4
Israël	65.8	76.7	85.0	41.9	69.2	87.4
Italie	57.4	66.0	70.1	41.6	65.8	81.7
Japon	-	-	-	-	-	-
Lettonie	38.4	67.4	73.7	32.2	72.8	87.9
Lituanie	-	67.5	82.3	23.9	71.9	90.0
Luxembourg	57.0	63.6	85.1	35.9	67.1	85.2
Mexique	70.1	64.1	71.2	65.6	71.6	79.7
Norvège	56.8	75.7	83.1	56.7	80.5	90.5
Nouvelle-Zélande	62.2	79.5	86.3	62.2	83.0	89.3
Pays-Bas	56.0	72.2	81.6	71.2	84.6	90.5
Pologne	-	76.0	83.8	24.2	72.1	90.4
Portugal	71.4	81.1	91.1	59.9	71.4	87.8
République slovaque	-	81.8	85.6	15.1	76.3	86.9
République tchèque	58.7	83.9	85.1	23.7	81.0	86.3
Royaume-Uni	69.6	76.5	86.2	53.5	77.8	87.3
Slovénie	44.9	75.6	82.6	28.7	72.6	90.1
Suède	46.5	74.0	83.5	43.0	82.1	91.6
Suisse	63.9	76.2	82.8	55.0	81.4	91.3
Türkiye	-	-	-	-	-	-
UE-27	55.1	70.0	78.0	43.4	72.6	87.2
Moyenne OCDE	57.9	73.5	81.9	42.3	74.5	87.5

Note : pour le Chili les données se rapportent à 2017, pour le Mexique, à 2019, et pour Israël, à 2020. La moyenne de l'OCDE exclut l'Australie, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, le Japon, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque et la Türkiye car les données ne sont pas disponibles pour tous les niveaux d'études dans ces pays.

Un « faible » niveau d'études fait référence à un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un niveau « intermédiaire » au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et post-secondaire non supérieur, et un niveau « élevé » à l'enseignement supérieur.

Source : pays européens et Türkiye : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada, Israël, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrants et les forces de travail ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socio-económica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.



StatLink  <https://stat.link/r972gh>

Tableau d'annexe 1.A.5. Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur, 2022

	Agriculture et pêche	Indus. Extractives, manufacturières, énergie	Construction	Commerce	Hébergement et restauration	Enseignement	Santé	Ménages en tant qu'employeurs	Administration et OET	Autres services	Total	Nés à l'étranger en emploi (milliers)	Nés à l'étranger dans l'emploi total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)
Australie*	1.3	11.0	7.4	11.8	9.0	6.7	14.8	-	9.0	29.1	100	14	30.3
Autriche	0.9	18.9	10.0	14.3	11.2	5.5	10.5	-	9.6	19.0	100	1 001	23.9
Belgique	-	11.9	8.5	11.4	6.4	5.6	12.8	-	22.2	21.1	100	882	18.8
République tchèque	1.1	34.4	11.2	13.7	6.3	4.7	7.1	0.6	5.8	15.0	100	250	5.2
Danemark	2.1	13.7	4.6	16.8	8.9	8.8	21.0	-	9.8	14.3	100	267	9.9
Estonie	-	31.3	9.2	11.0	-	10.1	-	-	7.7	30.7	100	53	8.9
Finlande	1.9	13.2	7.3	9.3	9.9	9.7	14.9	-	12.3	21.6	100	245	10.3
France	1.2	10.8	10.9	12.6	7.5	6.7	13.7	2.2	12.2	22.2	100	3 235	12.2
Allemagne	-	23.4	7.7	13.3	7.2	4.7	12.7	0.7	11.1	19.2	100	7 906	20.1
Grèce	8.6	16.3	12.6	13.6	17.6	2.5	4.0	5.0	8.0	11.8	100	310	7.9
Hongrie	3.5	24.4	10.9	13.6	5.4	8.3	9.1	-	8.6	16.3	100	147	3.3
Islande	-	16.1	5.6	11.1	11.6	12.6	13.6	-	9.5	20.0	100	34	17.9
Irlande	-	14.9	6.1	13.5	11.1	5.6	17.5	-	9.4	21.9	100	567	25.5
Israël	0.5	15.5	3.7	10.6	3.2	8.5	16.1	5.3	10.6	26.0	100	801	27.8
Italie	5.8	20.9	10.0	10.4	9.6	2.5	5.8	13.1	7.3	14.6	100	3 224	14.8
Japon*	3.6	39.9	6.8	11.2	9.2	3.9	4.8	2.2	0.2	18.2	100	957	2.0
Lettonie	-	26.0	12.5	20.5	-	12.3	-	-	-	28.6	100	47	6.0
Lituanie	-	26.8	-	15.9	-	12.6	12.6	-	-	32.1	100	40	3.1
Luxembourg	-	4.1	6.6	10.3	4.9	3.8	9.1	2.5	21.4	37.4	100	166	59.3
Pays-Bas	1.2	13.0	4.6	14.4	7.2	6.9	14.7	-	14.1	23.9	100	1 171	13.6
Norvège	1.1	11.8	10.5	11.4	9.0	7.4	20.2	-	11.2	17.4	100	541	20.8
Pologne	-	28.3	17.1	16.3	12.7	-	-	-	-	25.6	100	97	0.6
Portugal	-	14.9	6.7	14.0	9.2	11.0	9.6	3.7	12.7	18.1	100	461	10.3
République slovaque*	1.0	21.4	8.0	19.5	6.1	4.0	7.7	-	9.3	22.9	100	23	1.0
Slovénie	-	27.1	16.3	10.8	5.9	5.9	6.4	-	11.1	16.6	100	102	11.1

	Agriculture et pêche	Indus. Extractives, manufacturières, énergie	Construction	Commerce	Hébergement et restauration	Enseignement	Santé	Ménages en tant qu'employeurs	Administration et OET	Autres services	Total	Nés à l'étranger en emploi (milliers)	Nés à l'étranger dans l'emploi total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)
Espagne	5.8	10.1	9.6	14.1	16.4	3.1	6.3	9.1	8.6	16.9	100	3 732	19.3
Suède	0.5	10.8	4.8	9.3	6.5	13.3	20.3	-	13.2	21.3	100	1 060	22.8
Suisse	0.6	15.4	7.9	11.9	6.6	6.2	15.1	2.3	8.6	25.3	100	1 160	32.4
Royaume-Uni	0.2	9.5	5.0	10.0	6.5	8.8	16.2	0.3	10.0	33.7	100	8 059	19.4
États-Unis	1.7	11.6	12.4	12.1	8.9	6.3	12.7	-	9.2	25.4	100	23 799	19.3
UE27	2.3	17.1	8.6	12.8	9.2	5.2	11.1	3.7	10.8	19.1	100	25 559	13.5
	Agriculture et pêche	Indus. Extractives, manufacturières, énergie	Construction	Commerce et hébergement et restauration	Électricité, transport, communication et finance	Services aux entreprises, aux particuliers, au public et autres					Total	Nés à l'étranger en emploi (milliers)	Nés à l'étranger dans l'emploi total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)					(%)		(%)
Corée	5.7	46.6	11.1	18.7	3.2	14.6					100	801	3.6

Note : un tiret indique que les estimations ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées. OET : organisations extraterritoriales. La population de référence est la population active occupée âgée de 15 à 64 ans. Les données relatives à la Australie et au Japon portent se rapportent à 2017 et 2020, respectivement. Celles concernant Israël et la République slovaque correspondent à l'année 2020. Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Israël, Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Japon : recensement démographique ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrants et les forces de travail ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/kgx7to>

Notes

¹ Les données relatives à l'immigration à caractère permanent présentées ici rendent compte des nouvelles entrées, mais aussi des changements de statut au sein du pays d'accueil, à savoir le passage d'un statut temporaire à un statut permanent. Les termes « migrations à caractère permanent », « entrées/immigration permanentes » et « admissions » sont utilisés indifféremment.

² Ce dispositif permettait aux travailleurs immigrés temporaires présents en Nouvelle-Zélande en 2021 de déposer une demande de séjour permanent s'ils satisfaisaient à l'un des trois critères suivants : résider depuis plus de trois ans dans le pays, percevoir un salaire supérieur à un minimum donné, ou exercer un métier en tension.

³ La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a eu sur le volume et la composition des flux de travailleurs temporaires vers la Pologne une incidence majeure qui appelait une attention particulière. En conséquence, les totaux figurant dans cette section ne comprennent pas les chiffres concernant la Pologne, qui sont présentés et analysés séparément à l'Encadré 1.2.

⁴ En Estonie, le nombre de demandeurs d'asile comprend les ressortissants ukrainiens.

2 Évolutions récentes des politiques migratoires

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des modifications apportées aux politiques d'immigration dans les pays de l'OCDE au cours de la période 2022-23, et notamment des grandes tendances et des évolutions stratégiques majeures en lien avec les migrations de travail, les programmes de protection internationale et d'autres voies d'accès complémentaires.

En bref

Principaux résultats

- La plupart des pays de l'OCDE connaissent des pénuries de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés, ce qui a placé l'immigration de travail au premier plan des préoccupations politiques.
- Les guerres et les conflits géopolitiques, qui se poursuivent ou se font jour dans le monde, entraînent également des niveaux records de déplacements de population et créent le besoin de renforcer et d'élargir les stratégies en vigueur en matière de protection internationale mais aussi de piloter de nouveaux projets pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale.
- Plusieurs pays de l'OCDE ont annoncé l'adoption de modifications et de réformes importantes du cadre juridique des politiques migratoires l'année passée, souvent dans le but d'accroître l'immigration pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences. En revanche, quelques pays cherchent clairement des moyens de réduire les flux d'entrée.
- Outre les mesures en faveur d'un accroissement de l'immigration de travail en général, les pays de l'OCDE cherchent de plus en plus à rendre l'immigration de travail plus sélective en matière de compétences et/ou ciblée sur des professions et des secteurs précis.
- Compte tenu de l'accélération de la croissance du nombre de personnes nécessitant une protection internationale, de la hausse du nombre de personnes qui quittent leur pays d'origine et se déplacent via des pays de transit, plusieurs pays de l'OCDE ont durci leurs politiques d'asile et des frontières et réduit les quotas de réinstallations.
- Des mesures temporaires de protection, qui ne donnent pas directement accès à un titre de séjour permanent ou de longue durée, sont de plus en plus adoptées pour répondre aux besoins de protection liés à de multiples situations de déplacement qui se prolongent.
- Dans le même temps, les pays de l'OCDE ont tendance à apporter des réponses plus diverses en matière de protection internationale et d'admission pour raisons humanitaires. Il s'agit notamment d'élargir les voies d'accès complémentaires et d'en développer de nouvelles, comme les programmes de parrainage privés et les voies d'admission des réfugiés pour étudier ou travailler, en vue de renforcer et d'étoffer les cadres nationaux en matière d'asile et de réinstallation.

Introduction

Deux ans après la pandémie de COVID-19, combler les pénuries de main-d'œuvre et de compétences est devenu une priorité des programmes d'action nationaux en matière d'immigration dans une majorité de pays de l'OCDE. Ces pénuries s'expliquent en partie par les effets à court terme de la diminution de la mobilité internationale pendant la pandémie ainsi que par le retard généralisé et persistant dans le traitement des demandes. Le nombre croissant d'emplois non pourvus est également en cause. En arrière-plan, les transformations démographiques à long terme orientent également les décisions prises en matière d'immigration de travail. De nombreux changements d'orientation survenus en 2022-23 ont donc cherché à renforcer et à élargir les voies d'accès existantes à l'immigration de travail ainsi qu'à élaborer de nouvelles procédures et voies d'admission favorables aux travailleurs étrangers dans des emplois et des secteurs spécifiques.

La période 2022-23 a également été marquée par une pression migratoire accrue dans de grands pays d'origine et de transit, sous l'effet de la levée des restrictions de déplacement imposées lors de la pandémie, de multiples situations de réfugiés qui se prolongent et de la montée de conflits géopolitiques. Ceci a entraîné des déplacements de populations d'une ampleur record dans le monde, ainsi qu'une forte augmentation des arrivées irrégulières et des demandes d'asile dans de nombreux pays de l'OCDE. Dans ce contexte, on observe dans la zone OCDE quelques tendances nouvelles, en partie contradictoires, en matière d'offre de protection internationale et humanitaire. Ainsi, certains pays ont durci leurs politiques d'asile, abaissé les quotas de réinstallation et imposé des conditions d'admission plus strictes aux demandeurs d'asile. Mais dans d'autres pays, les mesures prises par les pouvoirs publics se sont diversifiées et proposent un nombre croissant de programmes instaurés pour compléter ou remplacer les mécanismes de protection internationale traditionnels.

Politiques d'immigration : les évolutions majeures en 2022-23

Plusieurs pays de l'OCDE ont annoncé avoir procédé au cours de l'année écoulée à de profondes modifications ou à une réforme de leur cadre d'action en matière migratoire. Certains sont allés jusqu'à annoncer un « changement de paradigme » (Allemagne, Finlande et Suède), mais l'objectif de ces réformes et l'effet recherché sur le solde migratoire sont variables. Si de nombreux pays cherchent à attirer des immigrants pour remédier à leurs pénuries de main-d'œuvre et de compétences, plusieurs autres se sont engagés à réduire leur niveau d'immigration global.

Suite aux élections qui se sont déroulées en Suède et en Finlande, ces pays s'orientent vers un durcissement de leur politique migratoire. Le nouveau gouvernement suédois, qui a pris ses fonctions en octobre 2022, a annoncé une série de changements dans le but de réduire le solde migratoire. Les réformes proposées comprennent une législation plus contraignante en matière d'asile ainsi que des conditions plus strictes pour l'immigration des travailleurs peu qualifiés – notamment un seuil de salaire plus élevé – et pour le regroupement familial. Le nouveau gouvernement de coalition en Finlande, dans le sillage des élections d'avril 2023, a annoncé son intention de réduire les quotas de réfugiés et les flux d'entrée au titre du regroupement familial, d'augmenter le niveau de qualifications requis pour l'immigration de travail et d'imposer des critères plus stricts en matière de maîtrise de la langue et de durée de résidence aux étrangers qui souhaitent obtenir la nationalité. Le système d'immigration post-Brexit au Royaume-Uni a cherché à instaurer plus de sélection, en particulier en limitant l'immigration des travailleurs peu qualifiés, et à réduire les franchissements irréguliers de la frontière. Face aux chiffres records de l'immigration en 2022, dus en partie à l'augmentation rapide du nombre de personnes à charge des étudiants internationaux (+750 % entre 2019 et 2023), le gouvernement a annoncé en mai 2023 des restrictions concernant le droit au regroupement familial des bénéficiaires de visas étudiants. Seuls les étudiants internationaux inscrits à des programmes de recherche de troisième cycle pourront faire venir des membres de leur famille.

En revanche, d'autres pays cherchent à faciliter l'immigration légale, notamment pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre, par exemple en adoptant des conditions d'admission plus flexibles, en augmentant les quotas et en simplifiant les procédures et les mécanismes d'immigration. L'Espagne a réformé sa loi générale sur l'immigration pour alléger les procédures dans le but de répondre aux pénuries durables de main-d'œuvre et d'attirer des travailleurs immigrés en situation régulière vers les emplois en tension. La réforme simplifie et élargit l'accès aux permis de travail et harmonise les procédures d'immigration pour différentes catégories de personnes, notamment les étudiants et les travailleurs saisonniers. Le gouvernement allemand a adopté le projet de réforme de sa loi pour l'immigration des travailleurs qualifiés en mars 2023. La réforme, qui a été approuvée par le parlement en juillet 2023, permet d'élargir les critères d'admissibilité à la carte bleue européenne (par ex. en abaissant les exigences légales de salaire), assouplit plusieurs des conditions relatives à l'immigration des travailleurs qualifiés et facilite l'immigration temporaire de travailleurs peu qualifiés. L'introduction d'un nouveau visa à points pour

recherche d'emploi est également prévue. Le gouvernement australien procède actuellement à l'examen de son système migratoire et a constaté qu'il était important de rééquilibrer les programmes d'immigration temporaires et permanents pour attirer et retenir des talents du monde entier. Ainsi, le gouvernement a annoncé souhaiter créer à l'avenir davantage de voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs immigrés qualifiés. D'autres changements d'orientation comprennent les réformes liées aux pénuries de main-d'œuvre et la simplification des transferts au sein des entreprises.

Renforcement de la collaboration en matière de gestion migratoire au niveau régional

À l'échelle de l'UE, les États membres se sont accordés sur des parties importantes du nouveau Pacte sur la migration et l'asile, longuement négocié. Un point important des négociations portait sur la façon de répartir plus équitablement les demandeurs d'asile entre les pays membres. Les modalités et le lieu de traitement d'une demande d'asile sont actuellement définis dans le règlement de Dublin, mais certains pays ont assumé une charge plus lourde et les demandeurs d'asile ne sont pas tous traités de la même façon à travers l'UE. Le point central des négociations portait sur la nécessité de trouver un équilibre entre responsabilité et solidarité. En juin 2023, le Conseil européen est parvenu à un accord sur deux textes législatifs majeurs de la proposition qui concernent la répartition des demandes d'asile entre les États membres. Deux autres composantes principales du pacte sont la simplification des procédures de demandes d'asile et de celles relatives aux migrations de travail.

La collaboration en matière de gestion migratoire s'élargit également sur le continent américain, notamment avec l'adoption de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection en juin 2022, signée par 21 pays. Cette déclaration non contraignante a pour objectif de s'attaquer aux causes profondes des migrations, d'élargir les voies légales, de lutter contre la traite des êtres humains et d'autres activités dangereuses, et de créer un système d'alerte précoce pour les crises de grande ampleur. Depuis son adoption, les gouvernements de la région ont lancé des initiatives importantes, notamment des programmes élargis de réinstallation des réfugiés, des programmes pour le regroupement familial et la mobilité professionnelle, et la création d'autres voies légales et sûres d'accès à la protection et à l'immigration aux États-Unis et dans d'autres pays. En parallèle, plusieurs accords bilatéraux en matière de gestion des flux migratoires ont également été conclus. En particulier, les États-Unis ont signé deux accords bilatéraux sur les migrations avec le Costa Rica et le Panama, et cinq accords de mobilité ont été conclus dans différentes régions du continent américain.

Mise en place d'une autorisation de voyage électronique en Europe

De nouvelles obligations relatives aux voyages en Europe entreront en vigueur en 2023 dans le cadre du Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS). ETIAS est un système électronique d'autorisation de voyage qui oblige les ressortissants de plus de 60 pays exemptés de visa à demander une autorisation de voyage pour pouvoir entrer dans l'espace Schengen. L'autorisation ne s'applique pas aux pays de l'UE qui n'appartiennent pas à l'espace Schengen. Le système devrait être pleinement opérationnel en 2024. De même, le Royaume-Uni met en œuvre une autorisation électronique de voyage (ETA) destinée aux personnes qui se rendent sur son territoire sans visa. L'ETA est une autorisation électronique liée au passeport qui est requise pour plusieurs motifs de visite, comme le tourisme, les visites à un membre de sa famille ou à un ami, les affaires, les études et les voyages de transit par le Royaume-Uni sans passer par le contrôle aux frontières. Les demandes peuvent être formulées via l'application ETA du Royaume-Uni ou en ligne, et la décision est généralement donnée en l'espace de trois jours ouvrés. L'ETA est valable pour une durée maximale de deux ans et peut être utilisée pour plusieurs séjours. Les personnes qui entrent au Royaume-Uni munies d'un ETA continueront d'être soumises aux mêmes restrictions que celles appliquées à tous les visiteurs, conformément aux règles d'immigration du Royaume-Uni. Le dispositif entrera d'abord en vigueur à la fin de 2023 et au début de 2024 pour les ressortissants de certains pays (Qatar, Bahreïn, Jordanie, Koweït, Oman, Arabie saoudite

et Émirats arabes unis), pour être ensuite appliqué à toutes les autres nationalités, à l'exception des ressortissants irlandais, au cours de l'année 2024.

Le retour des politiques d'immigration de travail

Alors que l'année 2022 a été marquée par un affaiblissement de la conjoncture économique en raison des prix élevés de l'énergie et de l'alimentation et de turbulences sur les marchés financiers, l'économie mondiale a montré des signes de lente reprise et d'amélioration des perspectives de croissance au premier trimestre 2023. Malgré des situations économiques fragiles, les marchés du travail de la zone OCDE sont restés forts, affichant des taux d'emploi records et une baisse constante des taux de chômage. De nombreux pays de l'OCDE peinent à combler les emplois vacants compte tenu des pénuries de main-d'œuvre et de compétences. Pour de nombreux pays, il est donc devenu prioritaire d'attirer depuis l'étranger des travailleurs moyennement et hautement qualifiés pour soutenir la reprise économique et remédier à la pénurie de main-d'œuvre. Cette volonté se traduit par une hausse des niveaux d'immigration de main-d'œuvre visés par les pays, des mesures plus sélectives en matière de compétences, et des efforts consentis pour simplifier les procédures d'immigration de façon plus générale.

L'attraction de talents reste une priorité majeure dans de nombreux pays de l'OCDE

Mettre l'accent sur une augmentation globale des migrations de travail...

Plusieurs pays de l'OCDE ont augmenté leurs quotas nationaux ou le nombre visé de travailleurs immigrés afin de lutter contre les pénuries de main-d'œuvre et de compétences et de soutenir la reprise économique au lendemain de la pandémie de COVID-19. Par exemple, l'Australie et le Canada ont annoncé une hausse de leur objectif d'immigration dans leur dernier plan migratoire. Le Canada souhaite augmenter progressivement l'immigration au cours des trois prochaines années. Le Plan d'immigration 2023-25 annonce cibler un nombre d'admissions de 465 000 résidents permanents en 2023, 485 000 en 2024, et 500 000 en 2025. La cible de 2023 est plus élevée de 4 % que celle du Plan d'immigration de 2022-24. L'Italie et la Norvège ont revu leurs quotas à la hausse par rapport à 2022 pour les travailleurs ressortissants de pays tiers. L'Italie a également adopté une nouvelle loi pour fixer les quotas futurs tous les trois ans et non chaque année et faire passer de 2 à 3 ans la durée de validité des titres de séjour accordés pour motif familial, au titre d'un contrat de travail indéterminé et du statut de travailleur indépendant. En juillet 2023, l'Italie a annoncé des quotas largement plus élevés pour 2023-25, de près de 150 000 entrées par an, ainsi que 40 000 entrées saisonnières supplémentaires ouvertes aux travailleurs étrangers qui auraient été exclus des quotas de 2022. L'Autriche a mis en place des mesures pour faciliter l'immigration de travail et a, entre autres, augmenté ses quotas pour les travailleurs saisonniers de près de 15 % (passant de 5 035 en 2022 à 6 568 en 2023). La Finlande – avant le changement de gouvernement – a adapté sa législation en matière d'immigration pour stimuler l'immigration annuelle pour raisons professionnelles et faire en sorte qu'elle réponde aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, et a mis en place une procédure accélérée pour les spécialistes en élargissant le visa D de longue durée aux étudiants, aux chercheurs et aux salariés ayant un employeur certifié, ainsi que pour les membres de leur famille. Aux États-Unis, le programme H-2B qui permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs immigrés à des postes temporaires et saisonniers, a atteint des niveaux records en 2022 lorsque le gouvernement a augmenté l'allocation pour l'exercice budgétaire de 2022-23, enregistrant 64 716 visas supplémentaires pour les entreprises qui subiraient un préjudice irréparable si elles ne trouvaient pas les travailleurs nécessaires.

De nouvelles catégories de visas ont également été créées pour attirer les travailleurs. En juillet 2022, le gouvernement australien a mis en place un régime de visa permettant de passer de la résidence temporaire à la résidence permanente (*Temporary Residence Transition, TRT*) dans le cadre du dispositif

de parrainage par l'employeur. Il s'adresse aux détenteurs d'un visa pour pénurie temporaire de compétences (*Temporary Skill Shortage, TSS*) qui sont parrainés par leur employeur. De plus, l'admissibilité au visa de catégorie TRT a été assouplie et la durée d'emploi obligatoire auprès de l'employeur parrain est passée de trois à deux ans, ce qui permet aux employeurs de combler les pénuries de main-d'œuvre qualifiée en élargissant l'accès à la résidence permanente moyennant le parrainage par un employeur pour un plus grand éventail d'emplois.

La République slovaque et la Slovénie ont adopté de nouvelles lois qui simplifient les procédures d'immigration des travailleurs. La Slovénie a modifié la loi sur l'emploi des étrangers en mars 2023 afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre en accélérant le recrutement des travailleurs immigrés depuis l'étranger ou par le biais de changements de statut tout en garantissant des conditions de travail adaptées et une rémunération juste. Les changements d'employeur ou d'emploi seront désormais possibles sans autre procédure administrative que l'accord du service public de l'emploi, pendant la durée de validité du permis unique. Les règles simplifiées ne s'appliquent pas aux travailleurs étrangers du secteur public. De plus, l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail sera possible pendant trois mois une fois la demande enregistrée, au lieu de neuf auparavant. En République slovaque, une nouvelle loi, adoptée en janvier 2023, élargit les catégories de travailleurs dispensés d'un examen de l'impact sur le marché du travail et permet aux ressortissants des pays hors UE titulaires d'un permis unique de garder leur emploi dans l'attente de leur demande de renouvellement.

D'autres mesures permettant aux immigrés de combler les pénuries de main-d'œuvre comprennent la simplification des procédures de régularisation des travailleurs sans-papiers. Le gouvernement français a présenté une nouvelle loi sur l'immigration qui simplifie la procédure de régularisation des travailleurs sans-papiers déjà présents dans le pays et employés dans les secteurs sujets aux pénuries de main-d'œuvre, tout en accélérant également les expulsions. Dans le cadre d'une réforme importante de son système d'immigration, l'Espagne met actuellement en place un programme de régularisation pour permettre aux individus qui vivent en Espagne depuis au moins deux ans de régulariser leur situation, afin qu'ils occupent des postes vacants, sous réserve de suivre une formation. Les conditions d'admission et le champ d'application géographique du statut de travailleur indépendant ont également été assouplis.

En plus de la profonde révision de son système d'immigration de travail mentionnée plus haut, l'Allemagne a mis en application une nouvelle loi en janvier 2023 qui permet aux immigrés bénéficiant d'un statut de « résidence tolérée »¹ de longue durée d'obtenir un titre de séjour temporaire de 18 mois, sous certaines conditions, par exemple avoir vécu dans le pays pendant les cinq années précédentes. Pendant cette période, si leur situation évolue et qu'ils remplissent les conditions légales nécessaires, ils peuvent prétendre à un titre de séjour de plus longue durée.

Contrairement aux mesures décrites ci-dessus, certaines modifications entraînent une multiplication des obstacles à l'immigration, et en particulier pour les immigrés peu qualifiés. Si la Suède a annoncé la mise en œuvre de mesures en faveur de l'immigration des travailleurs qualifiés grâce à un nouveau modèle plus efficace de traitement des demandes de permis de travail et à la création d'unités internationales de recrutement, le gouvernement cherche également à réduire l'immigration peu qualifiée en augmentant le salaire minimum requis. À compter du mois d'octobre 2023, le seuil minimum de salaire requis sera doublé, passant de 13 000 SEK à 26 560 SEK, ce qui correspond à 80 % du salaire médian. L'Australie a également annoncé une hausse du salaire minimum requis. À compter de juillet 2023, l'Australie a augmenté le seuil de revenu pour les immigrés temporaires qualifiés (*Temporary Skilled Migration Income Threshold, TSMIT*), celui-ci passant de 53 900 AUD à 70 000 AUD. Le TSMIT n'avait pas changé depuis 2013 et le nouveau seuil de revenu correspond à ce qu'il aurait dû être s'il avait été indexé sur l'inflation et les hausses de salaire au cours de la dernière décennie. Près de 21 000 travailleurs actuellement titulaires d'un visa de travail temporaire accordé dans le cadre d'une pénurie de travailleurs qualifiés sont actuellement rémunérés moins de 70 000 AUD.

...et la rendre plus sélective du point de vue des compétences et des secteurs d'activité

L'évolution technologique rapide, la spécialisation croissante du capital humain et la transformation numérique des économies de l'OCDE ont entraîné un besoin accru de concevoir des politiques permettant d'attirer des immigrés dotés de compétences spécifiques afin de favoriser la croissance et l'innovation dans des secteurs clés. L'approche généralement choisie consiste à concevoir des politiques du travail qui favorisent certaines caractéristiques, telles que les salaires élevés, les qualifications de haut niveau, ou des secteurs et des emplois spécifiques.

L'Australie a lancé une campagne de recrutement international qui cible les travailleurs qualifiés étrangers dans des secteurs et des professions clés et a donné la priorité au traitement des demandes de visa des demandeurs qualifiés dans le domaine de la santé et de l'enseignement. L'Autriche a élargi sa liste des métiers en tension, passée de 66 professions en 2022, à 100 en 2023. En Belgique, la Flandre a ajouté quatre professions à sa liste de métiers en pénurie de main-d'œuvre alors que la liste de la Wallonie est passée de 42 métiers en tension à 75 en octobre 2022. La Suisse a assoupli ses règles pour les immigrés hautement qualifiés, notamment en dispensant les travailleurs immigrés de l'examen du marché du travail dans les secteurs qui peinent à recruter des employés qualifiés.

Les visas dédiés à certaines catégories d'immigrés dotés des compétences ou des acquis recherchés, comme les visas accordés aux créateurs d'entreprise ou aux talents, ont également progressé dans la zone OCDE au cours de la dernière décennie mais ont connu différentes évolutions en 2022-23. Le Canada a lancé une stratégie en faveur des talents technologiques pour renforcer sa position dans le domaine du recrutement et de l'attraction de talents technologiques mondiaux. L'approche s'articule autour de quatre grands piliers. Il s'agit notamment de créer un nouveau volet d'innovation au titre du Programme de mobilité internationale pour attirer des personnes de talent ; d'apporter des améliorations aux programmes existants pour les travailleurs dans les professions technologiques hautement qualifiées, notamment la Stratégie en matière de compétences mondiales et le Programme de visa pour démarrage d'entreprise ; et de promouvoir le Canada en tant que destination pour les nomades numériques. L'Espagne a créé un visa d'un an pour les nomades numériques, renouvelable jusqu'à cinq ans, et a également allongé de deux à trois ans la validité initiale maximale de son titre de séjour pour création d'entreprise, et assoupli les conditions d'admissibilité en élargissant la définition de « professionnels hautement qualifiés » et « d'entrepreneuriat ». Le Japon a amélioré les règles s'appliquant aux nomades numériques. Le projet de l'Italie de créer un visa d'un an pour les nomades numériques au second semestre de 2022 a toutefois été interrompu. D'un autre côté, le Royaume-Uni a décidé d'abandonner progressivement son visa pour la création d'entreprise, et l'Australie réduit le nombre de visas émis au titre de son « Global Talent Visa » – qui inclut la création d'entreprise – de 15 000 en 2019 à 5 000 en 2023.

Les accords d'immigration et de mobilité comme outil de recrutement des travailleurs immigrés dans les principaux pays d'origine

Pour intensifier leurs efforts de recrutement actif de travailleurs immigrés, plusieurs pays de l'OCDE continuent de signer des accords bilatéraux et de développer des partenariats avec certains pays d'origine pour ce qui concerne les migrations et la mobilité. Le Portugal, l'Allemagne et l'Autriche ont récemment conclu de tels accords avec l'Inde. C'est la première fois que l'Allemagne signe un tel accord bilatéral et celui-ci devrait servir de modèle pour d'éventuels accords similaires à venir avec d'autres pays. Précédemment, l'Inde avait également conclu des accords bilatéraux pour les migrations et la mobilité avec la Finlande, la France et le Royaume-Uni. Le Portugal a également signé un accord bilatéral pour que les travailleurs marocains puissent rester et travailler sur son territoire. L'Espagne a signé un accord de migrations circulaires avec le Guatemala afin d'attirer des travailleurs agricoles saisonniers et a lancé une nouvelle édition de son programme bilatéral élargi signé avec des pays d'origine² dans le but de recruter plus de 16 000 travailleurs saisonniers venus du Maroc à destination du secteur agricole espagnol. L'Espagne a également admis, à titre expérimental, des travailleurs du Honduras, de l'Équateur et du Sénégal.

D'autres mesures pour attirer les talents étrangers comprennent les accords de l'Allemagne avec la Jordanie et le Brésil pour recruter dans les métiers des soins à la personne et l'élargissement d'un accord déjà en vigueur avec le Mexique pour inclure l'hôtellerie et la restauration. Les travailleurs recrutés au titre de ces accords peuvent entamer une procédure de reconnaissance de leurs qualifications dès lors qu'ils occupent un emploi en Allemagne.

L'Australie étend son programme de mobilité de la main-d'œuvre australienne du Pacifique (*Pacific Australia Labour Mobility, PALM*) en regroupant deux dispositifs dans un seul programme harmonisé, avec pour objectif d'accroître le nombre de travailleurs relevant du programme PALM jusqu'à atteindre près de 350 000 bénéficiaires en juin 2023. Le programme PALM permet également aux travailleurs de faire venir les membres de leur famille proche, lesquels sont autorisés à séjourner, travailler et étudier en Australie.

À l'échelon de l'UE, les Partenariats destinés à attirer des talents, lancés dans le cadre du nouveau Pacte sur la migration et l'asile, ont pour objectif de remédier aux pénuries de compétences dans l'UE, de renforcer les partenariats mutuellement profitables avec des pays tiers en matière d'immigration, et de lutter contre les entrées illégales. Les partenariats destinés à attirer les talents seront accessibles à tous les niveaux de compétences, pour tous types de mobilité (temporaire, de longue durée ou circulaire), et dans tous les secteurs d'activité. Dans une première phase, l'UE prévoit de conclure des accords avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

Répondre aux problèmes d'adéquation du marché du travail

Les problèmes d'adéquation constituent un obstacle au recrutement international, ce qui peut être causé par un manque d'informations et des retards de traitement des demandes. Afin de réduire ces problèmes, certains pays de l'OCDE accordent des visas spécifiques à la recherche d'emploi, qui permettent aux employeurs de rencontrer des candidats potentiels avant de prendre une décision et qui accélèrent et simplifient le processus d'embauche une fois la décision prise. Toutefois, seul un nombre limité de pays de l'OCDE délivrent actuellement ce type de visa (Encadré 2.1). L'Allemagne est sur le point de s'ajouter à la liste.

Encadré 2.1. Les visas pour recherche d'emploi dans l'OCDE

Actuellement, au moins neuf pays de l'OCDE proposent le visa pour recherche d'emploi : l'Allemagne, l'Autriche, le Chili, la Corée, le Danemark, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède. Quelques-uns de ces pays ont introduit plusieurs types de visas ou de cartes de séjour pour la recherche d'emploi (Allemagne, Chili et Japon). La durée de validité et les critères d'admissibilité varient fortement d'un pays à l'autre. La plupart de ces visas mis en œuvre dans les pays de l'OCDE concernent les travailleurs hautement qualifiés et/ou les professions en tension. Le visa portugais pour la recherche d'emploi se démarque puisqu'il est le seul à ne comporter aucune obligation explicite liée aux compétences. Les visas pour recherche d'emploi sont délivrés dans un premier temps pour une durée de 6 à 24 mois, parfois avec un renouvellement possible. Un visa pour recherche d'emploi autorise souvent le bénéficiaire à travailler mais, dans certains pays (Allemagne, Danemark, Portugal, Suède), un changement de titre de séjour est nécessaire une fois que le demandeur d'emploi reçoit une offre.

Plusieurs autres pays de l'OCDE ont également expérimenté par le passé les visas pour recherche d'emploi mais y ont renoncé. Ces programmes de visa ont été annulés pour différentes raisons, notamment à cause de la difficulté d'évaluer les chances de réussite, d'un délai de traitement allongé, d'un nombre trop faible de demandes, ou du double emploi avec d'autres voies légales d'immigration de travail.

Source : OCDE (2023^[1]), « Job Search Visas in OECD Countries: A new mechanism for improving labour migration matching », note interne pour le Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE.

Retenir les talents grâce aux titres de transition

L'Australie prévoit d'améliorer l'accès au titre de séjour permanent pour les travailleurs immigrés qualifiés afin d'attirer davantage de travailleurs étrangers hautement qualifiés et de limiter les migrations temporaires de travail. Suite à un examen complet du système migratoire australien, le gouvernement a annoncé qu'il prévoyait de réformer et d'étendre le régime de visa permettant de passer de la résidence temporaire à la résidence permanente dans le cadre du dispositif de parrainage par l'employeur (*Employee Nomination Scheme, ENS*), avant la fin de 2023. Tous les détenteurs d'un visa pour pénurie temporaire de compétences (TSS) pourront demander à bénéficier d'un visa de transition. Les ressortissants étrangers parrainés par un employeur et titulaires d'un visa en cours de validité pourront prétendre au régime de visa transitoire du dispositif ENS après deux ans d'emploi au lieu de trois, et la limite dans le temps pour déposer sur le territoire des demandes de visa TSS sera également supprimée. L'Australie introduira également un nouveau visa d'embauche permanente (PEV) pour encourager l'immigration permanente dans le Pacifique, avec une limite annuelle et une attribution par un système de loterie.

Les étudiants internationaux constituent un vivier important de main-d'œuvre dans l'immédiat et pour l'avenir. L'Espagne a amélioré les conditions requises pour que les étudiants puissent travailler pendant leurs études et pour qu'ils restent et travaillent après l'obtention de leur diplôme pour encourager l'emploi et le travail indépendant des diplômés internationaux des universités espagnoles. Ces changements permettent aux étudiants étrangers de travailler 30 heures par semaine, contre 20 précédemment, d'acquérir une plus grande expérience professionnelle sur le marché du travail espagnol pendant leurs études, et de passer plus facilement d'un permis étudiant à un permis de travail après l'obtention de leur diplôme, y compris pour devenir travailleur indépendant. L'Australie a étendu l'autorisation de travail après études pour les étudiants internationaux diplômés d'un établissement australien de l'enseignement supérieur dans des secteurs ciblés (santé, enseignement, ingénierie et agriculture). La Corée a lancé un programme pour accélérer l'accès à la résidence permanente et la naturalisation d'individus talentueux dans le domaine scientifique et technologique afin de retenir les meilleurs étudiants internationaux et d'encourager leur intégration.

Protection internationale et voies d'accès pour raisons humanitaires

Le nombre de déplacements forcés dans le monde a atteint un nouveau record en 2022. Une grande partie de l'augmentation enregistrée l'année passée est due à la guerre en Ukraine, mais les guerres et les conflits dans d'autres parties du globe, notamment en Afghanistan, en Syrie, au Myanmar et au Soudan, expliquent également le nombre sans précédent de personnes déplacées. En 2022, outre l'entrée de ressortissants ukrainiens, l'UE a également enregistré une augmentation massive des demandes d'asile émanant de ressortissants d'autres nationalités. Sur le continent américain, un nombre croissant de migrants de la région et d'ailleurs ont tenté de traverser la frontière mexicaine en direction des États-Unis.

Plusieurs pays de l'OCDE ont durci leur système d'asile par le biais de réformes et de changements d'orientation. Deux autres tendances en matière de protection internationale se sont dégagées ces dernières années. La première correspond au recours accru à un statut de protection temporaire plutôt que permanent pour les individus qui ont besoin d'être protégés. Outre l'activation de la directive européenne sur la protection temporaire pour les ressortissants ukrainiens, des approches similaires sont de plus en plus souvent appliquées à d'autres nationalités et dans des situations de déplacement prolongé. La deuxième tendance est celle de la diversification des réponses humanitaires apportées, avec la mise en place d'un éventail élargi de voies d'accès instaurées pour répondre aux besoins en matière de protection internationale. Les pays cherchent de plus en plus des approches complémentaires, comme les programmes de parrainage privé et les voies d'accès par la migration de travail, parallèlement aux cadres nationaux en matière d'asile et de réinstallation.

Évolutions récentes des politiques d'asile

Plusieurs pays de l'OCDE ont durci leurs politiques d'asile au cours de l'année passée. En novembre 2022, le Costa Rica a signé deux décrets fixant des conditions plus strictes pour les demandes d'asile afin de soulager la pression sur un système d'asile qui souffre de retards importants. Les nouvelles conditions restreignent la capacité des demandeurs d'asile à obtenir un permis de travail en attendant qu'il soit statué sur leur demande, réduisent le temps octroyé entre l'entrée sur le territoire et le dépôt de la demande à un mois, et exigent un motif légitime. La Suède a également affermi sa législation en matière d'asile, supprimant progressivement les titres de séjour permanents au profit de restrictions temporaires. Le gouvernement suédois prévoit également de limiter la possibilité de se voir attribuer un titre de séjour pour motifs humanitaires.

Quelques pays adoptent également des mesures qui empêchent les personnes entrées sur le territoire par des voies illégales de déposer une demande d'asile. Aux États-Unis, les restrictions aux frontières fixées par l'ordonnance de santé publique connue sous le nom de « Titre 42 », introduite sous l'administration Trump et qui autorisait l'expulsion des demandeurs d'asile pour éviter la transmission transfrontalière du COVID-19, ont été levées en mai 2023. L'administration Biden a ordonné le retour à la procédure prévue par le Titre 8, selon laquelle les individus qui traversent illégalement la frontière ne peuvent demander l'asile, sauf exception justifiée, et seront expulsés et interdits d'entrée pendant une période d'au moins cinq ans. En 2022, le Royaume-Uni a annoncé son intention d'envoyer au Rwanda les demandeurs d'asile en situation irrégulière, et le Danemark a signé une déclaration avec le Rwanda pour mettre en place un dispositif permettant le transfert des demandeurs d'asile du Danemark vers le Rwanda.

Enfin, les interventions des pouvoirs publics face aux déplacements forcés qui sont directement et indirectement causés par le changement climatique suscitent un intérêt croissant chez les décideurs et la communauté internationale depuis quelques années. Peu de pays de l'OCDE ont adopté des mesures qui apportent explicitement une réponse aux déplacements forcés liés au climat. La Colombie fait exception. En avril 2023, le Congrès colombien a commencé à examiner un projet de loi pour reconnaître le déplacement induit par le changement climatique, le premier de cet ordre en Amérique latine. Avec l'adoption d'une définition générale des populations déplacées en raison du climat, il cherche à leur donner la priorité au logement, aux services de santé et d'éducation et à instaurer un registre national des personnes déplacées en raison du climat. Le projet de loi a reçu un avis favorable lors du premier des quatre débats nécessaires à son adoption.

Les programmes de réinstallation reprennent après la pandémie de COVID-19 mais plusieurs pays ont revu leurs quotas annuels à la baisse

La plupart des réfugiés et des populations déplacées de force sont accueillis dans des pays et régions voisins. De nombreux pays de l'OCDE reçoivent actuellement des réfugiés par le biais de programmes de réinstallation, ce qui permet de soulager la pression des pays de premier asile.

Les États-Unis accueillent depuis toujours plus de réfugiés chaque année que tous les autres pays. Ces dernières années, les réinstallations ont diminué, à la fois en termes d'objectifs que de chiffres réels, en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures plus strictes prises par l'administration Trump, avec notamment un record historiquement bas de 15 000 personnes réinstallées au cours de l'exercice budgétaire 2021. L'administration Biden a annoncé une hausse considérable du total des réinstallations pour les exercices budgétaires américains 2022 et 2023, pour atteindre 125 000, soit le quota le plus élevé depuis plusieurs dizaines d'années.

Certains pays européens de l'OCDE, comme la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas et la Suède, disposent de programmes de réinstallation qui remontent à plusieurs décennies. D'autres pays n'ont commencé que récemment à accueillir des réfugiés en vue de leur réinstallation, généralement en 2015 ou peu après, lorsque le programme européen de réinstallation a été lancé (REM, 2023^[21]). Plusieurs pays européens de

l'OCDE ont revu à la baisse leur quota de réinstallations au cours de la période 2022-23, notamment l'Allemagne, la Belgique et la Suède. La Finlande est l'un des rares pays à avoir augmenté ce quota entre 2021 et 2022, mais le nouveau gouvernement arrivé au pouvoir en juin 2023 a annoncé une future réduction des quotas de réinstallation des réfugiés.

À l'échelle de l'UE, la Commission européenne a proposé un règlement établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation en 2016, afin d'instaurer une politique européenne plus pérenne et prévisible en matière de réinstallation, en complément des programmes nationaux en la matière. Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord final sur le règlement en décembre 2022, lequel doit encore être adopté officiellement.

Outre les programmes de réinstallation de réfugiés, certains pays de l'OCDE proposent également en complément des programmes d'admission pour raisons humanitaires aux personnes déplacées qui ne remplissent pas les critères pour prétendre à une réinstallation. Ces programmes ont été par exemple instaurés pour l'évacuation des ressortissants afghans après la chute de leur gouvernement en 2021.

Les mesures de protection internationale sont de plus en plus temporaires

La réponse à la crise des réfugiés ukrainiens laisse entrevoir une nouvelle tendance, à savoir l'octroi d'une protection humanitaire temporaire. Des exemples récents le montrent, comme lors du déplacement massif des Ukrainiens mais aussi des ressortissants afghans, vénézuéliens et syriens. Les dispositifs de protection temporaire présentent l'avantage d'être flexibles et d'offrir rapidement une protection en situation de crise, comme lors des exodes massifs. En revanche, ces mesures temporaires sont parfois assorties de droits limités et sont souvent conçues pour rester temporaires puisqu'elles ne permettent pas d'accéder à un titre de séjour permanent ou d'une plus longue durée. Les bénéficiaires se retrouvent dans une situation incertaine et parfois vulnérable.

En Europe, l'activation de la Directive européenne relative à la protection temporaire a été prolongée afin que les Ukrainiens puissent en bénéficier jusqu'en mars 2024. La Finlande et la Pologne ont depuis peu commencé à donner aux Ukrainiens bénéficiant du statut de protection temporaire la possibilité de demander un permis de travail, pour leur octroyer une meilleure stabilité en matière d'emploi et d'autres droits. Toutefois, dans ces deux pays, ils sont peu à en avoir fait la demande.

D'autres pays de l'OCDE proposent également des dispositifs de protection temporaire similaires à celui de l'Europe. Les États-Unis offrent un droit de séjour temporaire pour raisons humanitaires dans le cadre du programme *Uniting for Ukraine* (U4U). Ce droit de séjour ne donne pas accès à un titre de séjour permanent. Le Canada offre deux années de protection temporaire aux Ukrainiens dans le cadre de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine pour les Ukrainiens outre-Atlantique (AVUCU). La limite pour faire la demande de l'AVUCU a été repoussée à mi-juillet 2023, et les Ukrainiens déjà au Canada et titulaires d'un visa au titre de l'AVUCU ont jusqu'à la fin du mois de mars 2024 pour demander une prolongation de leur statut temporaire au Canada ou signaler un changement.

Les États-Unis ont élargi le droit de séjour pour motifs humanitaires aux ressortissants afghans évacués de Kaboul depuis 2021. Un dispositif pour un renouvellement de deux ans de ce droit de séjour temporaire accordé aux ressortissants afghans a été annoncé en juin 2023 et permet à ces personnes de continuer à séjourner et travailler aux États-Unis. Cependant, le Congrès américain a jusqu'à présent refusé d'adopter l'*Afghan Adjustment Act* qui offrirait un accès au séjour permanent. De même, de nouveaux programmes d'accès au statut de protection temporaire ont également été mis en place pour un maximum de 30 000 ressortissants de Cuba, d'Haïti, du Nicaragua et du Venezuela, afin de répondre aux besoins urgents de protection et de soulager la pression exercée à la frontière sud du pays.

Des visas et permis de séjour temporaires sont également accordés aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées qui résident déjà dans le pays de destination. Le statut de protection temporaire des États-Unis (TPS) donne aux immigrés, qui ne peuvent pas vivre en sécurité dans leur pays d'origine, le

droit de séjourner et de travailler temporairement aux États-Unis. Au cours de 2022-23, ce statut a été accordé ou étendu aux ressortissants des pays suivants: Soudan du Sud, Ukraine, Soudan, Afghanistan, Cameroun, Syrie, Venezuela, Myanmar, Éthiopie, Haïti, Yémen, Somalie, El Salvador, Honduras, Népal et Nicaragua. Le Costa Rica a créé une voie d'accès temporaire spéciale permettant aux demandeurs d'asile de Cuba, du Nicaragua et du Venezuela de travailler. Les demandeurs d'asile de ces pays dont la demande est en cours d'examen ou rejetée peuvent désormais déposer une demande de permis de travail ou de résidence temporaire de deux ans à condition qu'ils renoncent à leur demande d'asile et de statut de réfugié.

En Amérique, les Vénézuéliens ont obtenu une protection temporaire dans plusieurs pays du continent, souvent sans possibilité d'obtenir un permis de séjour permanent ou de longue durée. Le statut de protection temporaire reste le dispositif principal de protection et de régularisation pour les ressortissants du Venezuela en Colombie et constitue un précédent historique dans la région. Il permet de rester légalement dans le pays pendant une première période de dix ans, avec la possibilité de déposer une demande de visa permanent au terme des dix ans. Toutefois, les ressortissants du Venezuela ont de plus en plus de mal à obtenir ce statut et se heurtent à des obstacles pour accéder à l'enseignement, aux soins de santé ou à d'autres services. Afin d'y remédier, en janvier 2023, les autorités migratoires ont créé un nouveau document/certificat temporaire d'identification pour les demandeurs du statut de protection temporaire afin de leur permettre d'accéder plus facilement aux services publics et d'entrer et sortir temporairement du pays. En 2022 et 2023, la Colombie a également adopté des mesures permettant d'étendre la protection aux ressortissants en situation irrégulière.

Voies d'accès complémentaires

L'augmentation des déplacements dans le monde a conduit à l'élargissement et au développement d'approches innovantes pour améliorer l'accès à la protection. Des voies d'accès complémentaires offrent d'autres possibilités de réinstallation aux réfugiés et d'autres moyens d'accéder à l'asile en proposant des voies d'admission légales et sûres aux réfugiés qui séjournent en dehors de leur pays d'origine et tentent leur chance dans un pays tiers (OCDE/HCR, 2023^[3]). Promouvoir des voies complémentaires pour permettre aux réfugiés de se rendre en sécurité dans un pays tiers est un objectif majeur du Pacte mondial sur les réfugiés. Il peut s'agir de voies d'admission pour étudier ou travailler, du regroupement familial ou de programmes humanitaires et de parrainage. Ces dernières années, des efforts ont été consentis pour lever les obstacles qui empêchent les réfugiés de retrouver leur famille, de se déplacer pour travailler ou étudier, ou d'être parrainés pour s'installer dans un nouveau pays.

Le regroupement familial continue d'être la voie d'accès complémentaire la plus importante (OCDE/HCR, 2023^[3]). Les orientations récentes vers la mise en place de dispositifs de protection plus temporaires peuvent avoir pour effet de limiter les possibilités de regroupement familial puisque cette voie d'accès n'y est souvent pas prévue. Une évolution récente en matière de politique migratoire va toutefois dans le sens d'une levée des restrictions au regroupement familial. En janvier 2023, l'Australie a mis fin à une loi qui interdisait aux réfugiés arrivés par bateau de bénéficier du regroupement familial. Toutefois, la décision ne s'applique pas aux réfugiés qui bénéficient d'un statut de protection temporaire. En août 2022, les Pays-Bas ont suspendu le regroupement familial pour les réfugiés afin d'alléger la pression sur le système d'asile et de remédier à la surpopulation des centres de demandeurs d'asile et à la pénurie de logements. En février 2023, la plus haute cour administrative du pays a jugé que la restriction du droit au regroupement familial des personnes ayant le statut de demandeur d'asile était illégale et la mesure a été retirée.

Les programmes de parrainage privé sont en augmentation

Les programmes de parrainage font référence aux initiatives menées par des individus ou des organisations qui prennent la responsabilité d'apporter un soutien financier et social à une personne ou une famille réinstallée pour une durée prédéterminée. Les programmes de parrainage peuvent faire partie

du système national de réinstallation global pour renforcer et élargir la capacité à proposer une réinstallation.

Les États-Unis ont récemment mis en œuvre plusieurs programmes de parrainage, comme le « Sponsor Circle Program » pour les Afghans, un programme de parrainage local destiné à aider les Afghans vulnérables à se réinstaller, et le programme d'admission temporaire fondé sur le parrainage, « Uniting for Ukraine », qui permet sous condition aux citoyens ukrainiens et aux membres de leur famille proche de se réinstaller temporairement aux États-Unis pendant une période de deux ans, avec le soutien d'un parrain. Le programme de parrainage le plus récent, « Welcome Corps », lancé début 2023, s'appuie sur les leçons tirées des précédents programmes nationaux de parrainage. La première année du programme se déroulera en deux étapes. La première consistera à mettre en contact les parrains et les réfugiés dont le dossier a déjà reçu un avis favorable pour la réinstallation dans le cadre du programme américain d'admission des réfugiés (USRAP), tandis que la deuxième étape permettra aux parrains privés de recenser les réfugiés à adresser à l'USRAP en vue d'une réinstallation et d'un soutien. L'objectif visé la première année est de 10 000 personnes parrainant 5 000 réfugiés. Le Canada, dont le programme de parrainage privé déjà ancien a servi de modèle à ceux des autres pays, a annoncé une augmentation du nombre de réfugiés parrainés par titulaire d'un accord de parrainage, qui passera à 13 500 en 2023.

Plusieurs pays de l'UE ont introduit des programmes et des dispositifs de parrainage ces dernières années. Les dispositifs en Belgique et en Espagne sont encore en phase de test alors que ceux de l'Allemagne et de l'Irlande sont allés au-delà et sont désormais des programmes de parrainage bien établis. Les dispositifs de parrainage à l'échelon local ne sont généralement pas considérés comme une voie d'admission distincte mais font partie des programmes nationaux de réinstallation ou d'admission pour raisons humanitaires et viennent compléter les programmes nationaux. Les bénéficiaires sont généralement sélectionnés parmi l'ensemble des réfugiés qui participent à des programmes de réinstallation retenus par le HCR. L'étendue des programmes en nombre de personnes admises reste encore très limitée. À ce jour, la France est le pays européen à avoir admis le plus grand nombre de personnes au total, avec 531 accords conclus entre 2017 et 2021 ciblant les réfugiés syriens et irakiens présents au Liban (REM, 2023^[2]).

Ouvrir des voies d'accès à l'immigration qualifiée pour les réfugiés et les personnes déplacées

Les voies d'accès pour les travailleurs qualifiés sont généralement peu accessibles aux réfugiés et aux personnes déplacées, alors même qu'ils sont nombreux à avoir des compétences très recherchées dans les pays de destination éventuels. Compte tenu des pénuries de compétences dans la zone OCDE, plusieurs pays ont commencé à envisager la possibilité de proposer des voies d'accès légales aux personnes qualifiées ayant besoin d'une protection internationale. Plusieurs de ces programmes ont été lancés par l'organisation « Talent Beyond Boundaries », dont la mission est d'ouvrir l'accès à l'immigration qualifiée aux réfugiés et aux personnes déplacées (Encadré 2.2).

Dans les pays européens de l'OCDE, « Displaced Talent for Europe » (DT4E) offre une voie légale d'accès à l'immigration de travail aux personnes déplacées en Jordanie et au Liban en les mettant en relation avec des employeurs en Belgique, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni. Ce programme présente la particularité de répondre aux besoins de l'employeur et de s'appliquer à tous les secteurs en tension. En février 2023, le conseil des infirmières et des sages-femmes (*Nursing and Midwife Council*) du Royaume-Uni a annoncé une nouvelle mesure de soutien aux personnes déplacées de force qui souhaitent s'inscrire en tant que professionnels de santé, en faisant preuve de flexibilité quant aux documents requis pour établir le dossier.

Le Canada a annoncé un nouveau financement de 6.2 millions CAD afin d'élargir le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME), un dispositif complémentaire pour les réfugiés qualifiés à l'étranger. Le Canada ambitionne d'accueillir 2 000 réfugiés qualifiés ces prochaines années par ce biais.

En mars 2023, une voie d'admission supplémentaire a été lancée dans le cadre du PVAME pour assouplir les conditions d'accès en permettant à d'autres personnes déplacées nécessitant une protection de présenter une demande. Le projet pilote australien « Skilled Refugee Labour Agreement », lancé en 2021, constitue un projet de voie d'accès complémentaire à la mobilité professionnelle pendant deux ans pour les réfugiés et les personnes déplacées. Les conditions d'admission au programme sont plus souples en ce qui concerne l'évaluation des compétences, la maîtrise de l'anglais, l'âge et la présentation de documents de voyage, afin de permettre aux réfugiés qualifiés d'accéder à des voies d'immigration qualifiée nécessitant le parrainage d'un employeur, dont les critères ne pourraient autrement être satisfaits par les réfugiés compte tenu de leur statut.

Encadré 2.2. L'organisation « Talent Beyond Boundaries » rapproche les employeurs des réfugiés et personnes déplacées possédant les compétences qu'ils recherchent

L'organisation mondiale à but non lucratif, « Talent Beyond Boundaries » (TBB), œuvre avec les gouvernements et les organisations locales et nationales pour promouvoir les voies d'immigration qualifiée et les étendre aux réfugiés, au bénéfice des individus, des membres de leur famille, des collectivités locales et de l'économie. TBB cherche à faire coïncider les compétences des réfugiés dans les pays de premier asile avec la demande des employeurs dans les pays de destination. Des programmes ont été mis en œuvre par TBB avec succès au Canada, en Australie et au Royaume-Uni.

Le Catalogue des talents de TBB est la première plateforme en ligne qui recueille des données exhaustives sur le parcours professionnel de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. À ce jour, plus de 50 000 personnes déplacées se sont inscrites sur la plateforme et plus de 300 ont pu bénéficier d'un programme d'immigration qualifiée dans un pays de destination. Les personnes inscrites représentent un large éventail de professions, et comptent notamment des développeurs informatiques, des professionnels de santé, des ingénieurs et des ouvriers et artisans qualifiés.

TBB collabore avec le HCR dans plusieurs régions et, fin 2022, l'organisation est officiellement devenue un partenaire de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin d'intensifier encore ses activités.

Source : OIM (2022^[4]), "IOM and Talent Beyond Boundaries Join Forces to Strengthen Labour Mobility Pathways for Refugees and other Displaced Populations", www.iom.int/news/iom-and-talent-beyond-boundaries-join-forces-strengthen-labour-mobility-pathways-refugees-and-other-displaced-populations; Talent Beyond Boundaries (2023^[5]), www.talentbeyondboundaries.org/.

Références

- OCDE (2023), *Job Search Visas in OECD Countries: A new mechanism for improving labour migration matching?*, Note interne pour le Groupe de travail sur les migrations. [1]
- OCDE/HCR (2023), *Safe Pathways for Refugees III: OECD-UNHCR study on pathways used by refugees*, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, <https://globalcompactrefugees.org/media/safe-pathways-refugees-iii>. [3]
- OIM (2022), *L'OIM et Talent Beyond Boundaries s'associent pour renforcer les voies de mobilité de main-d'œuvre pour les réfugiés et autres populations déplacées*, Organisation internationale pour les migrations, <https://www.iom.int/fr/news/loim-et-talent-beyond-boundaries-sassocient-pour-renforcer-les-voies-de-mobilite-de-main-doeuvre-pour-les-refugies-et-autres-populations-deplacees>. [4]
- REM (2023), « Resettlement, Humanitarian Admission and Sponsorship Schemes », *European Migration Network Inform*, https://home-affairs.ec.europa.eu/news/emn-inform-provides-overview-resettlement-humanitarian-admission-and-sponsorship-schemes-2023-06-15_en. [2]
- Talent Beyond Boundaries (2023), *Talent Beyond Boundaries*, <https://www.talentbeyondboundaries.org/>. [5]

Notes

¹ Le statut de « résidence tolérée (*Duldung*) est un titre de séjour temporaire accordé dans le cas où l'expulsion est impossible pour des raisons humanitaires ou techniques.

² Gestion collective de l'embauche dans les pays d'origine (*Gestión colectiva de contrataciones en origen, GECCO*).

3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrants

Ce chapitre commence par une revue des principales modifications apportées aux politiques d'intégration des pays de l'OCDE en 2022-23 dans le contexte de l'après-COVID-19 et de la crise des réfugiés ukrainiens, engendrée par la guerre d'agression par la Russie. Il s'intéresse ensuite plus particulièrement à la prise en compte des besoins des femmes dans ces politiques, à la reconnaissance des qualifications obtenues à l'étranger et au rôle des administrations infranationales dans l'intégration des populations immigrées.

En bref

Principaux messages

- Dans bon nombre de pays de l'OCDE, les politiques d'intégration ont été modifiées pour assurer l'intégration des réfugiés ukrainiens, notamment en ciblant les femmes, pour améliorer la reconnaissance des qualifications obtenues à l'étranger et renforcer le rôle des administrations infranationales dans l'intégration des populations immigrées.
- Les réformes de la citoyenneté comptent à nouveau parmi les principaux domaines d'action des pouvoirs publics. Alors que certains pays, dont l'Allemagne, l'Australie ou les États-Unis, assouplissent la législation en la matière, d'autres envisagent ou appliquent des mesures de durcissement des conditions de naturalisation. C'est le cas du Danemark, de la Norvège et de la Suède.
- L'intégration civique continue d'être un axe de plus en plus important de l'intégration. Les pays s'emploient notamment à développer des programmes « sur mesure » d'intégration civique associés à des cours de langue. Les parcours d'intégration deviennent par ailleurs obligatoires pour des groupes élargis de nouveaux arrivants.
- La formation linguistique, surtout à vocation professionnelle, gagne en importance. L'Allemagne, l'Autriche, la Corée, l'Espagne, la Suisse et nombre d'autres pays mettent en place des cours de langue spécialisés pour les secteurs d'activité en tension.
- Les pays redoublent d'efforts pour lutter contre les discriminations, notamment par la mise en œuvre de plans d'action nationaux et par l'adoption d'une approche intersectionnelle. Le problème des discriminations fait également son apparition dans les pays où l'immigration est un phénomène plus récent, comme ceux d'Amérique latine.
- Les politiques publiques se préoccupent de plus en plus des femmes immigrées. Outre les responsabilités familiales, une attention accrue est accordée au risque particulier de violences sexistes auquel ces femmes sont exposées, qui peut être lourd de conséquences pour leur accès à l'éducation, à l'emploi ou à un logement stable.
- Compte tenu des pénuries croissantes de main-d'œuvre et des arrivées massives de travailleurs étrangers très qualifiés, mieux évaluer les qualifications obtenues à l'étranger est au premier rang des priorités gouvernementales. Les pays de l'OCDE se sont de plus en plus attachés à accélérer la procédure de reconnaissance des diplômes étrangers, en simplifiant le système et en veillant à ce que les immigrés connaissent l'existence de ces procédures et soient accompagnés dans leurs démarches. La transformation numérique et les outils en ligne ont joué un rôle important dans la réduction du fardeau administratif.
- Les pays de l'OCDE adoptent de plus en plus une approche sociétale de l'intégration, ce qui a donné aux administrations locales et régionales un rôle croissant dans ce domaine.
- Le logement est un problème particulièrement pressant pour les communes dans le contexte de l'intégration des immigrés. Les autorités infranationales s'emploient à agrandir les centres d'accueil et à élargir l'accès à des logements abordables pour ces personnes, mais les administrations centrales jouent un rôle fondamental sur les plans du financement, de la réglementation et de l'allocation sur le territoire.
- Les autorités infranationales ont également créé des forums de coopération dans le domaine de l'intégration, par le biais desquels elles partagent les bonnes pratiques, mutualisent les ressources et mènent des actions coordonnées.

Introduction

Tout au long de l'année écoulée, les politiques publiques ont évolué au gré de la guerre d'agression de l'Ukraine par la Russie, laquelle a fait ressortir plus encore trois enjeux cruciaux de l'intégration examinés dans ce chapitre. Les pays se sont de plus en plus préoccupés de l'intégration des femmes immigrées, conscients de certaines spécificités. La validation des diplômes étrangers, l'un des principaux obstacles à l'insertion professionnelle des immigrés, est maintenant une priorité, d'autant plus que les pays de l'OCDE connaissent des pénuries de main-d'œuvre sans précédent. Enfin, du fait que les pays de l'OCDE adoptent de plus en plus une approche globale de l'intégration à l'échelle de la société, le rôle des administrations infranationales a gagné en importance. Les problèmes de logement, notamment, ont souligné davantage la nécessité de disposer de mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les administrations nationales et infranationales. Avant de s'arrêter sur chacun de ces enjeux, ce chapitre fait un tour d'horizon des autres évolutions notables des politiques d'intégration.

Principales évolutions des politiques d'intégration

Plusieurs pays assouplissent leur législation sur la citoyenneté tandis que d'autres la durcissent

On observe un regain d'intérêt pour les politiques de citoyenneté en 2022/23. La majorité des pays considèrent l'acquisition de la citoyenneté comme un catalyseur de l'intégration économique, sociale et politique des immigrés ; elle les incite à investir dans leur avenir dans le pays et leur confère des droits qui contribuent à combler les écarts avec la population née dans le pays. D'autres considèrent a contrario la naturalisation comme l'ultime récompense pour une intégration réussie. Ce dernier point de vue suppose l'élaboration de politiques de naturalisation rigides et restrictives, imposant des conditions de séjour de longue durée et des tests de langue et d'éducation civique. Si la plupart des pays de l'OCDE se rangent dans la première catégorie, d'autres ont considérablement réformé leur législation dans le sens d'un durcissement de l'accès des immigrés à la citoyenneté.

En 2023, le gouvernement allemand a publié un projet de loi visant à faciliter l'acquisition de la citoyenneté allemande pour les personnes issues de l'immigration. Cette réforme autoriserait la double nationalité et inciterait ainsi davantage ces personnes à devenir des citoyens allemands. Les enfants nés en Allemagne de parents nés à l'étranger bénéficieraient également du droit du sol à condition qu'au moins un de leurs parents justifie d'un séjour en Allemagne de cinq ans ou plus et d'un droit de séjour illimité. D'autre part, la durée de séjour requise serait ramenée de huit à cinq ans pour les titulaires d'un titre de séjour, ou à trois ans dans certaines conditions, en particulier pour les personnes bien intégrées. Les critères de maîtrise de la langue devraient également être assouplis pour certains groupes d'immigrés. Une fois la législation adoptée, les campagnes de naturalisation seraient organisées au niveau des *Länder*.

Certains pays choisissent de faciliter l'obtention de la citoyenneté pour certains groupes d'immigrés. L'Australie, par exemple, prévoit une voie de naturalisation accélérée pour les citoyens néo-zélandais. En vertu d'une modification entrée en vigueur en janvier 2023, les Néo-Zélandais admis en Australie au titre d'un visa de catégorie spéciale (*Special Category*) n'auront plus besoin de faire une demande de visa permanent pour remplir les conditions de naturalisation.

Quelques pays assouplissent leur procédure de naturalisation. Depuis peu aux États-Unis, la validité de la « carte verte » est automatiquement prolongée de 24 mois pour les candidats à la citoyenneté. De surcroît, en 2023, les autorités américaines ont annoncé renforcer le programme d'aide à la citoyenneté et à l'intégration, en accordant des subventions à hauteur de 25 millions USD versées à des programmes de préparation à la naturalisation et de promotion de l'intégration civique dans le cadre de cours d'éducation civique, de langue et d'histoire. L'Irlande a mis en place un tableau de bord qui permet aux

candidats de connaître plus précisément les justificatifs requis d'identité et de séjour. Ils peuvent désormais présenter divers types de documents attestant de leur identité et de la durée de leur séjour en Irlande et s'assurer d'avoir suffisamment de documents avant de soumettre leur demande.

Si la plupart des pays de l'OCDE ont choisi de faciliter la naturalisation, quelques-uns se sont engagés dans la voie inverse. En 2022, la Norvège a relevé la durée de séjour de sept à huit ans pour tous les immigrés, sauf les réfugiés. Elle peut être ramenée à six ans en fonction des revenus. Le niveau requis de maîtrise de la langue norvégienne a lui aussi été relevé, de A2 à B1. De même, le gouvernement suédois envisage actuellement de durcir les conditions de naturalisation, notamment en allongeant la durée de séjour requise et en relevant le niveau de maîtrise de la langue.

L'Estonie et la Lettonie prévoient d'autoriser la déchéance de nationalité pour les citoyens naturalisés qui présentent une menace pour l'ordre public ou la sécurité nationale.

L'intégration civique continue de gagner en importance

L'intégration civique est un aspect de plus en plus important de la politique d'intégration des pays de l'OCDE. Il s'agit de veiller à ce que les immigrés connaissent, comprennent et respectent l'histoire, les institutions et les valeurs communes du pays d'accueil (OCDE, 2023^[1]). L'intégration civique favorise également la cohésion sociale et une meilleure participation de la population immigrée au fonctionnement de la société d'accueil. L'éventail de mesures d'intégration civique est large et couvre les cours d'éducation civique, les échanges culturels et sociaux avec la population née dans le pays, mais aussi le droit de participation aux élections. Le Luxembourg, par exemple, a récemment modifié sa loi électorale afin d'abolir l'obligation de séjour préalable de cinq ans pour les ressortissants étrangers souhaitant s'inscrire sur les listes électorales pour voter aux élections municipales.

Les pays soulignent en outre l'importance de programmes d'intégration sur mesure. En Belgique, la nouvelle législation relative à la politique flamande d'intégration et d'intégration civique, entrée en vigueur en mars 2022, comporte un quatrième axe consacré à l'amélioration des contacts sociaux des immigrés et de leur participation à la société. Elle propose aux nouveaux arrivants un parcours sur mesure de 40 heures pouvant prendre diverses formes : un programme d'accompagnement individuel, un stage de langue au sein d'une entreprise, d'une association ou de l'administration locale, un emploi bénévole et des travaux d'utilité sociale. Aux Pays-Bas, la nouvelle loi d'intégration civique, entrée en vigueur en janvier 2022, propose trois différents parcours d'intégration civique. Ceux-ci sont organisés par les communes et adaptés aux besoins des individus à l'issue d'une procédure d'admission détaillée. Chaque parcours, qui conjugue cours de néerlandais et d'éducation civique, est adaptée en fonction du niveau de néerlandais et des compétences des participants.

Certains pays rendent le programme accessible ou obligatoire à certains groupes d'immigrés, pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin de bénéficier de ces services d'intégration. Aux Pays-Bas, les réfugiés et les immigrés admis au titre du regroupement familial sont obligés de suivre un programme d'intégration organisé par la commune. La région bruxelloise (Belgique) a récemment rendu obligatoires les cours d'intégration civique pour les membres de la famille des titulaires d'un permis de travail présents sur le territoire depuis plus de trois mois. Ils doivent aussi s'inscrire à un cours dans les six mois suivant l'obtention du permis.

En Allemagne, plusieurs programmes sont en place pour promouvoir la démocratie, prévenir la radicalisation ou encourager les jeunes immigrés ou descendants d'immigrés à agir en faveur de la participation politique. En Autriche, la durée des formations obligatoires sur les valeurs et l'orientation a été allongée à trois jours à compter de janvier 2022.

Les pays se préoccupent davantage de la formation linguistique, et plus particulièrement dans un contexte de formation professionnelle

Tous les pays de l'OCDE reconnaissent l'importance de proposer des cours de langue à la population immigrée, comme moyen non seulement d'améliorer l'accès au marché du travail et aux services sociaux, mais aussi de tisser des liens dans la société d'accueil. Ils prennent toutefois de plus en plus conscience de la valeur ajoutée de l'enseignement de la langue à vocation professionnelle. Or, ce type d'enseignement peut être difficile à mettre en œuvre si le nombre de personnes intéressées par un métier ou un secteur spécifique est trop faible pour justifier un investissement dans des formations régulières de ce type par un prestataire (OCDE, 2023^[1]). L'aggravation des pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences qui en résulte, entre autres facteurs, ont pourtant conduit des pays de l'OCDE à se préoccuper de l'aspect professionnel de la formation linguistique et des mesures d'intégration en général.

En Allemagne, les cours de langue y compris ceux à vocation professionnelle étaient autrefois accessibles aux demandeurs d'asile venus de pays dont le taux de protection était d'au moins 50 %, ce qui excluait de fait la majorité des demandeurs d'asile des programmes d'intégration. La nouvelle loi portant création d'une opportunité au droit de séjour (*Chancen-Aufenthaltsrecht*) donne immédiatement accès à des cours modulaires d'allemand et d'allemand à vocation professionnelle financés par l'État fédéral, jusqu'au niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, pour tous les demandeurs d'asile indépendamment de leur origine. Ces programmes peuvent être conjugués avec des qualifications professionnelles et des stages pratiques en entreprise. L'Autriche a elle aussi élargi la gamme de programmes d'enseignement de l'allemand en ajoutant des cours spécialisés pour certains secteurs d'activité en tension, dont la restauration, l'hôtellerie, le tourisme et le commerce de détail.

Une autre tendance consiste à faciliter l'accès aux formations professionnelles, parfois combinées avec des cours de langue générale. La Suisse, par exemple, a augmenté les financements destinés à l'intégration en affectant 250 millions CHF à des cours de langue et apprentissages professionnels destinés aux étrangers pour la période 2024-27. En Espagne, de récentes modifications de la législation ont ouvert la possibilité pour les immigrés sans papiers présents sur le territoire depuis au moins deux ans d'accéder au séjour temporaire, à condition de suivre un programme de formation professionnelle et d'avoir un minimum de maîtrise de l'espagnol.

En Corée, le gouvernement a annoncé l'offre prochaine de formations professionnelles de longue durée pour les titulaires d'un visa E-9 (destiné aux travailleurs peu qualifiés), combinées avec des cours de coréen pour améliorer leurs compétences techniques et leur connaissance de la langue et de la culture du pays. À l'heure actuelle, les titulaires d'un visa E-9 bénéficient uniquement d'une formation professionnelle de trois jours. Un programme pilote a été lancé dans le secteur de la construction navale en 2023.

Des pays relèvent également le niveau requis de maîtrise de la langue. Les Pays-Bas, par exemple, demandent désormais aux nouveaux arrivants de maîtriser le néerlandais au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues. L'Australie a renforcé les ressources consacrées 1) au programme d'anglais pour immigrés adultes (*Adult Migrant English Program, AMEP*), lequel fournit désormais des livrets (*English Ready Booklets*) pour aider les personnes n'ayant jamais étudié l'anglais, ou très peu, et 2) au programme de l'AMEP dédié à la culture numérique (*AMEP Digital Literacies Framework*). L'État allouera au programme AMEP près de 20 millions USD de fonds supplémentaires sur quatre ans, à partir de 2022-23, destinés à apporter aux apprenants adultes des solutions d'apprentissage innovantes. En 2022, la Finlande a renouvelé et adopté le programme d'enseignement pour l'intégration, en mettant notamment davantage l'accent sur la langue.

Les pays ont adopté de nouveaux plans d'action nationaux pour lutter contre le racisme et les discriminations

Les pays continuent de lutter contre les discriminations, notamment en adoptant des plans d'action nationaux. Dans le cadre de l'initiative de la Commission européenne pour combattre le racisme dans l'Union européenne, plusieurs membres de l'UE ont mis en œuvre un plan d'action. Celui de l'Union européenne souligne explicitement la nécessité d'encourager une approche intersectionnelle des politiques de lutte contre le racisme et les discriminations. En juillet 2022, la Belgique a approuvé un nouveau plan d'action contre le racisme pour 2021-24, lequel comporte plus de 70 mesures dans le domaine de l'égalité des chances, du travail, de l'économie, de l'asile et des migrations, de la santé, de la justice, de la police, des affaires étrangères, des médias et de la mobilité. La France a défini un nouveau Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-26). Il poursuit cinq grandes ambitions : 1) Mesurer la réalité du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations ; 2) Oser nommer la réalité de la haine ; 3) Mieux éduquer et former ; 4) Sanctionner les auteurs ; et 5) Accompagner les victimes. Ce plan met plus particulièrement l'accent sur les jeunes et sur leur protection contre les messages haineux. Plusieurs des 80 mesures exposées dans le Plan sont des mesures de lutte contre les discriminations sur le marché du travail, notamment en systématisant les « testings » ou tests de situation, une méthode expérimentale pour évaluer l'étendue des discriminations dans les entreprises.

L'Irlande a elle aussi pris des mesures importantes de lutte contre les discriminations et lancé son plan d'action national contre le racisme en 2023, le premier en 15 ans. Il vise « l'élimination de toutes les formes de racisme en Irlande ». Ses principaux objectifs sont la protection des victimes du racisme et des crimes de haine, la lutte contre les inégalités ethniques, la participation des minorités à tous les domaines de la société, la mesure des effets du racisme par le biais de collectes de données efficaces, et la mise en œuvre de politiques, programmes et lois pour combattre le racisme.

En Allemagne, l'Agence de lutte contre les discriminations (*Antidiskriminierungsstelle des Bundes*) a été renforcée par la nomination en 2023 d'un responsable fédéral.

La Colombie a présenté le nouveau plan national de développement (*Plan Nacional de Desarrollo*) 2022-26, lequel met l'accent sur la mise en œuvre de campagnes de prévention de la xénophobie et des discriminations. En 2023, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont co-signé la Déclaration sur le partenariat nord-américain pour l'équité et la justice raciale, par laquelle les trois pays s'engagent « à faire progresser l'équité et la justice raciale ainsi qu'à éradiquer complètement les obstacles à l'égalité des chances auxquels continuent de se heurter les communautés marginalisées ». Ils s'engagent en outre à renforcer la coopération, notamment en mettant sur pied « un réseau trilatéral d'experts en équité raciale et en inclusion pour faciliter l'échange de renseignements sur les pratiques exemplaires et les stratégies novatrices ».

Remise à plat fondamentale des cadres d'intégration

Plusieurs pays de l'OCDE ont voté des modifications plus globales de leur législation en matière d'intégration, dont certaines ont vu le jour après les retards causés par la pandémie de COVID-19.

En Belgique, la nouvelle législation relative à la politique flamande d'intégration et d'intégration civique comporte, outre celles mentionnées au sujet de l'intégration civique, un certain nombre de modifications concernant la composition des mesures d'intégration et les conditions d'admission. À noter, par exemple, que les demandeurs d'asile n'ont plus besoin de remplir certains critères pour accéder aux mesures d'intégration. Deux nouveaux piliers sont ajoutés au parcours d'intégration : en plus de l'orientation civique et des cours de néerlandais seconde langue, les immigrés devront se faire connaître des services publics de l'emploi flamands (troisième pilier) et rejoindre un projet de réseautage et de participation sociale

(quatrième pilier). Ce programme d'intégration individualisé n'est plus gratuit et peut coûter jusqu'à 360 EUR aux participants.

Compte tenu des nombreuses admissions au cours des dernières années, plusieurs pays de l'OCDE en Amérique latine ont récemment mis en place un nouveau cadre stratégique en matière d'intégration. Le Costa Rica a adopté son troisième plan national pour l'intégration (*Plan Nacional de Integración para Costa Rica*) 2023-27, axé sur les domaines suivants : éducation, santé, diversité, lutte contre les vulnérabilités et renforcement de la coopération institutionnelle. En juin 2023, le président du Chili a adopté une nouvelle loi d'immigration, laquelle met l'accent sur l'intégration à long terme et l'inclusion socioéconomique des immigrés. En Colombie, en juillet 2022, le Département national de la planification a approuvé la nouvelle « Stratégie d'intégration de la population immigrée d'origine vénézuélienne comme facteur de développement du pays ». Il s'agit d'adapter la réponse des institutions aux besoins d'intégration sociale, économique et culturelle des immigrés vénézuéliens et de tirer parti de la contribution économique de cette population dans la durée. La stratégie se décline en sept axes : 1) accroître l'offre de services d'intégration, 2) renforcer les stratégies de prévention des vulnérabilités, 3) concentrer les efforts sur l'intégration économique des immigrés vénézuéliens, 4) promouvoir des environnements propices à l'intégration sociale et culturelle, 5) accroître les capacités des institutions chargées de la prise en charge et de l'intégration des immigrés, 6) définir une stratégie de financement pour garantir leur intégration et leur impact sur le développement, et 7) renforcer les infrastructures de données, l'échange d'information et les processus d'évaluation. Environ 13.3 millions USD sont affectés à la mise en œuvre de cette stratégie.

Plusieurs pays de l'OCDE ont annoncé d'importants projets et propositions visant l'adoption de nouvelles lois sur l'immigration et l'intégration. En Finlande, une réforme profonde de la loi d'intégration est prévue en 2025. Elle prévoit des services d'intégration précoce sous forme de plans individualisés, d'orientation multilingue, d'éducation et autres pour faciliter et renforcer la transition vers le travail. Le Luxembourg a présenté son projet de loi sur « le vivre-ensemble interculturel » qui abrogera la loi relative à l'intégration des étrangers. Quatre instruments sont proposés : 1) le plan d'action national, qui donnera l'orientation stratégique ; 2) le pacte citoyen du vivre-ensemble interculturel ; 3) le programme du vivre-ensemble interculturel et 4) le pacte communal du vivre-ensemble interculturel. La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination au niveau local est un aspect crucial de la loi. Une nouvelle stratégie d'intégration des immigrés est en cours d'élaboration en Irlande, pour 2024.

Accueil et intégration des réfugiés ukrainiens

L'un des principaux enjeux de l'intégration dans les pays de l'OCDE en 2022/23 a été celui de l'aide au très grand nombre de personnes fuyant l'Ukraine. En Union européenne, la directive relative à la protection temporaire accorde aux bénéficiaires un accès immédiat à l'éducation ainsi qu'à l'emploi et au travail indépendant. D'autres pays, extérieurs à l'UE, ont eux aussi adopté des plans d'urgence conférant ces mêmes droits aux réfugiés, des mesures exceptionnelles grâce auxquelles les réfugiés ukrainiens peuvent accéder au marché du travail plus facilement que d'autres groupes de réfugiés. Dans ce contexte, la plupart des pays de l'OCDE ont activé le système d'intégration en place et simplement étendu aux Ukrainiens déplacés l'aide à l'intégration prévue pour les réfugiés, aux mêmes conditions, sauf quelques exceptions (France et Suède). Plusieurs pays ont mis l'accent plus particulièrement sur les cours de langue et les formations professionnelles. Le Royaume-Uni, par exemple, a affecté 11.5 millions GBP à des cours d'anglais intensifs pour environ 10 000 Ukrainiens.

La majorité des réfugiés ukrainiens sont diplômés de l'enseignement supérieur, comme en attestent les premières données administratives recueillies dans les pays d'accueil de la zone OCDE (OCDE, 2023^[2]). Il est donc essentiel que leurs compétences soient rapidement évaluées et leurs qualifications reconnues. Cela leur permettra alors de reprendre une activité professionnelle dans leur domaine de compétence et de se perfectionner, dans le but de contribuer à la fois à l'économie du pays d'accueil et aux futurs efforts

de reconstruction de l'Ukraine. S'ajoute aux obstacles à la reconnaissance dont il est question plus haut, le fait que de nombreux réfugiés ukrainiens exerçaient des professions réglementées, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, pour lesquelles la reconnaissance officielle des qualifications obtenues à l'étranger est exigée dans le pays d'accueil. Pour mieux tenir compte des caractéristiques de la population ukrainienne réfugiée et répondre à ses besoins, quelques pays de l'OCDE ont modifié le régime de reconnaissance des qualifications en vigueur, tandis que d'autres ont pris de nouvelles mesures pour ce groupe.

Plusieurs pays ont simplifié et accéléré les procédures de reconnaissance des qualifications pour les bénéficiaires de la protection temporaire, généralement en écourtant les délais de traitement des dossiers et en supprimant des critères pour certaines professions. L'Espagne, l'Italie, la Pologne et la République slovaque, par exemple, ont réduit le délai de traitement des dossiers de reconnaissance des qualifications des professionnels médicaux ukrainiens. L'Allemagne et la République tchèque ont mis en place des procédures accélérées pour faciliter la reconnaissance des qualifications des enseignants ukrainiens. L'Islande et la Norvège ont accéléré la reconnaissance des diplômes universitaires en introduisant la validation automatique des qualifications des Ukrainiens diplômés de l'enseignement supérieur. Le Portugal a permis aux autorités d'évaluer les qualifications au cas par cas et d'exempter les bénéficiaires de la protection temporaire de l'obligation de fournir un diplôme, un certificat ou une licence d'enseignement. La traduction officielle des documents n'est plus exigée. Pour faciliter l'accès aux professions réglementées, certains pays ont supprimé les critères de qualification ou mis en œuvre des procédures d'évaluation accélérées. En Lituanie, les réfugiés ukrainiens sont exemptés des conditions obligatoires de maîtrise de la langue pour plusieurs professions, laissant l'évaluation des compétences linguistiques au soin des employeurs. De même, l'Allemagne et l'Autriche ont assoupli les conditions d'embauche pour les enseignants. Quelques pays, dont l'Espagne, la Hongrie et le Portugal, ont également annulé les frais de dossier de reconnaissance des qualifications dans le cas des réfugiés ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire.

Parallèlement, bon nombre de pays sont incertains sur la marche à suivre au regard de l'intégration des Ukrainiens. Le déplacement de cette population est encore considéré comme temporaire par les pays d'accueil, par l'Ukraine et par les réfugiés eux-mêmes. Il en résulte une situation dans laquelle les systèmes conventionnels d'intégration, conçus dans une perspective de long terme, ne seraient pas adaptés aux besoins des Ukrainiens dans les pays d'accueil. Dans le contexte des réfugiés ukrainiens, il faut donc envisager l'intégration selon d'autres cadres (Encadré 3.1).

Encadré 3.1. La « double intention » : une approche permettant aux réfugiés ukrainiens d'accéder aux aides à l'intégration sans faire obstacle à un retour possible en Ukraine

En cette deuxième année de la guerre d'agression de l'Ukraine par la Russie, les sociétés d'accueil sont en quête de solutions pour mieux soutenir les Ukrainiens déplacés à plus longue échéance. Parallèlement, la nature et l'ampleur de l'aide apportée à cette population ne sont pas toujours en cohérence avec les pratiques d'intégration habituelles de ces sociétés, bon nombre d'Ukrainiens étant encore censés rentrer dans leur pays lorsque la situation le permettra. Leur retour est par ailleurs largement considéré comme indispensable pour la reconstruction de l'Ukraine et l'on craint que certains types d'aide à l'intégration ne compromettent le retour des réfugiés.

Une approche de l'intégration à « double intention » permettrait d'équilibrer ces besoins et ces circonstances contradictoires. Les mesures et les activités de soutien ont vocation à faciliter une inclusion socioéconomique rapide, permettant aux réfugiés ukrainiens de devenir autonomes, de reconstruire leur vie et de développer leur capital humain pour améliorer leurs perspectives, indépendamment de leur pays de résidence. Il s'agit également, en même temps, de chercher activement à minimiser les obstacles éventuels à leur retour, dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. Une coopération étroite entre les pays d'accueil et l'Ukraine sera essentielle pour mettre en place des mesures appropriées dans ce sens.

Bien qu'il y ait eu par le passé quelques cas isolés d'approches analogues, par exemple celui de la Norvège qui a pris des mesures d'intégration axées sur le retour des réfugiés de Bosnie dans les années 1990, ces idées sont relativement nouvelles pour la plupart des pays de l'OCDE. Les mesures à double intention entre les pays d'accueil et le gouvernement ukrainien pourraient, par exemple, consister à développer le capital humain des Ukrainiens déplacés, à faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications, à organiser des cours d'ukrainien pour les enfants et les jeunes dans les pays d'accueil, à établir des liens financiers et numériques avec l'Ukraine, et à assurer l'existence de voies de retour et de mobilité.

Les crises successives ont souligné plus encore le besoin de prêter une attention particulière aux femmes dans les politiques d'intégration

Les difficultés d'intégration particulières rencontrées par les femmes immigrées, exacerbées par la pandémie de COVID-19 et la crise des réfugiés ukrainiens, ont conduit à des actions spécifiques des pouvoirs publics

Les femmes représentent tout juste un peu plus de la moitié de la population immigrée des pays de l'OCDE, mais elles se heurtent à des obstacles plus nombreux et persistants à leur intégration sociale et économique dans la société d'accueil. Globalement, la situation des femmes nées à l'étranger est défavorable au regard du taux d'emploi et de chômage comparée à celle des hommes nés à l'étranger et des femmes nées dans le pays. Sur le marché du travail, la situation des réfugiées, aggravée par de multiples difficultés, est encore pire que celle des autres femmes immigrées. Il ressort de travaux antérieurs de l'OCDE qu'elles peuvent être triplement pénalisées du fait qu'elles sont des femmes, des immigrées et qu'elles n'ont pas choisi de quitter leur pays, ces difficultés pouvant se renforcer les unes les autres (Liebig et Tronstad, 2018^[3]).

Ce désavantage tiendrait à plusieurs facteurs. Bien que les femmes émigrent pour des motifs de plus en plus variés, une majorité (60 %) des immigrés admis dans les pays de l'OCDE au titre du regroupement familial sont des femmes. Du fait que les immigrés pour raisons familiales sont moins susceptibles d'avoir

un emploi ou de s'inscrire à un programme d'études immédiatement après leur arrivée, leur lien avec le marché du travail est plus ténu. Ils ont aussi tendance à avoir des compétences linguistiques et un réseau de connaissances plus limités (OCDE, 2020^[4]). Ils risquent par ailleurs d'avoir plus de difficultés à bénéficier des mesures d'aide à l'intégration destinées aux nouveaux arrivants. Les responsabilités familiales sont la cause première des écarts entre les genres au regard de l'intégration des immigrés (voir le chapitre 5 pour en savoir plus). Les études de l'OCDE ont montré que l'amélioration de l'intégration socioéconomique des femmes immigrées est également cruciale pour faire obstacle à la transmission intergénérationnelle du désavantage sur le marché du travail (OCDE, 2017^[5]).

La pandémie de COVID-19 et la crise des réfugiés ukrainiens ont souligné plus encore les problèmes d'intégration propres aux femmes. Les femmes immigrées ont alors été surreprésentées dans les secteurs lourdement touchés par la crise. Les fermetures d'établissements scolaires et les mesures sanitaires d'isolement ont davantage affecté les femmes, surtout celles venant de milieux défavorisés et ayant des enfants en bas âge, dont le conjoint ne pouvait généralement pas télétravailler. Les quarantaines ont aussi accru leur risque d'être exposées à des violences conjugales (OCDE, 2022^[6]).

Plus récemment, la composition femmes-hommes inhabituelle des flux de réfugiés ukrainiens, les femmes et les enfants représentant près de 90 % des arrivées, a engendré des problèmes d'insertion professionnelle propres à ce groupe. Si les niveaux de formation élevés des Ukrainiennes et l'aide exceptionnelle qu'elles ont reçue grâce aux dispositifs de protection temporaire améliorent leurs perspectives d'intégration par rapport à d'autres groupes de réfugiés, d'autres facteurs risquent en même temps de s'opposer à leur insertion professionnelle : les responsabilités familiales alourdies par l'éclatement des familles, le risque d'exploitation et les incertitudes quant à la durée du séjour (OCDE, 2023^[7]).

Si la majorité des pays de l'OCDE ont adopté des politiques d'intégration en faveur des femmes immigrées, les crises récentes ont hissé la question au premier rang des priorités du programme d'action en faveur de l'intégration. À l'heure actuelle, environ la moitié des pays de l'OCDE tiennent compte des besoins des femmes dans leurs politiques générales d'intégration. Cette évolution vers l'intégration des questions de genre, enclenchée depuis de nombreuses années en Suède, au Canada et dans quelques autres pays, est plus récente ailleurs. L'Italie a adopté en 2020 une approche de sa politique d'intégration qui prend systématiquement en compte les questions de genre.

Inversement, les politiques nationales en faveur de l'égalité des genres peuvent également prendre en compte les problèmes particuliers rencontrés par les immigrés. L'Australie, par exemple, a récemment adopté un plan national 2022-32 pour l'éradication des violences faites aux femmes et aux enfants (*National Plan to End Violence against Women and Children*), dans lequel sont incorporées les mesures appropriées pour venir en aide aux femmes de diverses origines ethniques.

Plusieurs pays ont également mis en place des mesures ou des programmes d'intégration à destination des femmes immigrées. En Allemagne, par exemple, le programme « MY TURN » s'adresse en particulier aux femmes qui ont un vécu migratoire. Il vise avant tout à réduire les obstacles à leur intégration, à les doter de compétences, à assurer leur formation professionnelle et à leur fournir des services d'accompagnement psychologique, de constitution de réseau, etc. Des mesures de ce type seront également mises en place dans des pays qui ne font pas spécifiquement référence au genre dans leur politique d'intégration, par exemple en ciblant les groupes vulnérables de manière plus générale.

Plusieurs pays ont récemment mené une réflexion sur les obstacles à l'intégration rencontrés par les femmes immigrées et les possibilités de les prendre en compte dans les plans d'action en faveur de l'intégration. En Finlande, la réforme intégrale de la loi sur la promotion de l'intégration de la population immigrée vise à renforcer l'insertion professionnelle des femmes immigrées et leur lien avec la société finlandaise. En Italie, à la suite d'une grave détérioration de la situation des femmes immigrées dans la société sous l'effet de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a placé l'intégration des mères de famille issues de l'immigration au premier rang des priorités de sa politique d'intégration. En Irlande, les

besoins particuliers des femmes immigrées seront pleinement intégrés dans la nouvelle stratégie pour l'intégration de la population immigrée. La Suisse accordera elle aussi plus d'importance à l'intégration des femmes immigrées dans la prochaine phase des programmes cantonaux d'intégration 2024-27. Les pays de l'OCDE interviennent dans de nombreux domaines en faveur de l'intégration des femmes issues de l'immigration, notamment la langue, les compétences et la formation professionnelle, mais aussi les politiques actives du marché du travail ciblées sur ces femmes en particulier. Conscients du poids des responsabilités familiales, principale barrière à l'intégration des femmes immigrées dans bien des cas, les pays ont avant tout cherché à lever ce type d'obstacles à l'activité professionnelle, mais aussi à la stabilité et à la qualité de l'emploi. Le chapitre 5 traite en détail de l'évolution des politiques au regard de l'insertion professionnelle des mères immigrées dans les pays de l'OCDE.

La prévention des violences sexistes gagne en importance dans les politiques d'intégration

Les femmes immigrées, et surtout les réfugiées, peuvent être exposées à un risque particulier de violences sexistes et d'exploitation. Le voyage migratoire confronte certaines d'entre elles à des situations qui les rendent plus vulnérables aux violences (Calderón-Jaramillo et al., 2020^[8]). Les conséquences durables sur leur santé physique et mentale peuvent être très préjudiciables à leurs perspectives d'intégration. Les pays de l'OCDE ont mis en place divers types de mesures pour protéger les femmes immigrées contre les violences sexistes et augmentent peu à peu le budget d'intégration consacré à ces initiatives.

Plusieurs pays sensibilisent les femmes immigrées aux violences sexistes qu'elles peuvent rencontrer et leur proposent des cours d'intégration axés sur ce sujet. En Australie, le programme d'accompagnement SETS (*Settlement Engagement and Transition Support*) localise et aide les femmes immigrées vulnérables au moyen d'informations et de formations sur le respect dans les relations, les droits reconnus par la loi et les sources de soutien. En Autriche, les « centres de protection contre les violences » et les « agences d'intervention » conseillent les femmes immigrées sur tous les aspects de la question. En 2022, l'Autriche a augmenté de 1 million EUR le budget consacré à l'intégration nationale pour assurer la mise en œuvre de 14 projets de lutte contre les violences faites aux femmes. En 2017, le Canada a mis au point la Stratégie fédérale pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, pour combler les lacunes dans le soutien apporté à diverses populations, notamment les femmes immigrées. Dans ce cadre, le « Projet de stratégie pour le secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre » vise à renforcer les capacités et à créer des réseaux pour mieux aider les femmes récemment arrivées au Canada par des actions de sensibilisation, notamment sous la forme de cours en ligne intitulés « Ponts vers la sécurité ». En 2022, la stratégie a bénéficié d'un complément de budget de 2 millions USD pour cinq ans. En France, le ministère de l'Intérieur finance des associations qui viennent en aide aux ressortissantes étrangères nouvellement arrivées sur le territoire et qui sont victimes de violences sexistes. Il organise également des formations spéciales pour les travailleurs sociaux chargés d'accompagner ces femmes.

Face à la multiplication des cas de violences sexistes contre les femmes immigrées dans un certain nombre de pays de l'OCDE à la suite de la pandémie de COVID-19, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Les lignes d'assistance téléphonique et les services d'accompagnement psychologique multilingues en sont deux exemples. En Finlande, une nouvelle ligne d'assistance téléphonique et des services de conversation en ligne ont été créés pour venir en aide aux femmes immigrées victimes de violences domestiques.

Les femmes déplacées de force sont exposées à un risque encore accru de violences sexistes. C'est face à cette situation que la Colombie a pris des mesures pour lutter contre les violences sexistes faites aux réfugiées vénézuéliennes. Le manque d'accès à l'assurance maladie étant une barrière de plus à l'intégration des femmes immigrées, le ministère colombien de la Santé et de la Protection sociale a promulgué un décret rendant la population immigrée prioritaire pour l'affiliation à l'assurance maladie. En 2022, plus de 18 millions de prestations avaient été fournies à des immigrés vénézuéliens,

principalement dans les domaines des soins aux femmes enceintes, de la petite enfance et des violences sexistes. À la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur les migrations, laquelle met l'accent sur la protection spéciale des victimes de violences sexistes, le service national des migrations du Chili s'est employé à sensibiliser la population et à informer les femmes immigrées sur leurs droits et sur la prévention des violences domestiques.

Dans le cas des réfugiées ukrainiennes, le risque de violences sexistes a notamment été exacerbé par les initiatives atypiques d'accueil chez les particuliers. Les pays sont vigilants depuis le début de la crise. La Pologne, en coopération avec la police nationale, a élaboré un cadre pour le contrôle des organisations privées et des particuliers proposant leur aide aux réfugiés ukrainiens. Au Luxembourg, des visites à domicile ont été organisées en cas de soupçons d'exploitation par le travail ou d'exploitation sexuelle.

Les pays sont de plus en plus conscients de la nécessité d'une meilleure reconnaissance des qualifications étrangères

Une reconnaissance efficace des qualifications étrangères s'impose pour assurer l'insertion professionnelle à long terme des immigrés et la pleine utilisation de leurs compétences

Dans les pays de l'OCDE, environ deux immigrés sur trois ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Il apparaît pourtant que ces personnes se heurtent à des obstacles considérables sur le marché du travail, surtout lorsqu'il s'agit de trouver un emploi stable et de qualité à la hauteur de leurs compétences. Un niveau de formation élevé améliore l'accès au marché du travail, mais les immigrés titulaires de diplôme de l'enseignement supérieur obtenus à l'étranger ont moins de chances d'être employés que leurs homologues nés dans le pays, tandis que l'inverse est vrai pour les personnes peu qualifiées. De surcroît, ces mêmes diplômés exercent plus souvent un emploi en dessous de leurs compétences : plus d'un tiers des immigrés hautement qualifiés dans les pays de l'OCDE sont en déclassement professionnel. Au sein de l'Union européenne, 47 % des immigrés hautement qualifiés sont soit déclassés dans leur emploi soit sans emploi, contre 30 % de la population née dans le pays (OCDE/Commission européenne, 2023^[9]). Dans presque tous les pays de l'OCDE, les immigrés qui ont obtenu leur diplôme dans le pays d'accueil ont beaucoup plus de chances d'être employés que les titulaires de diplômes étrangers. Même en tenant compte des écarts de performance entre les systèmes éducatifs, l'écart de résultats professionnels persiste (OCDE, 2017^[10]).

Les difficultés rencontrées par les immigrés pour faire valoriser et reconnaître leurs qualifications contribuent à leur déclassement et à leur taux d'emploi inférieur. Lourde de conséquences pour l'intégration à long terme, cette situation a aussi un coût économique pour la société d'accueil.

Pourtant, même si la quasi-totalité des pays de l'OCDE donnent la possibilité aux immigrés de faire reconnaître leurs qualifications obtenues à l'étranger, les procédures d'évaluation des compétences et de reconnaissance des qualifications étrangères demeurent complexes. Par ailleurs, l'efficacité, la transparence et l'accès universel font souvent défaut. Dans les professions et métiers réglementés, une qualification étrangère est un obstacle considérable à l'emploi étant donné que leur exercice nécessite généralement l'obtention d'un agrément ou d'un permis délivré par l'organisme professionnel concerné, avec d'importantes variations d'un pays à l'autre. Dans les professions non réglementées, une qualification étrangère n'en est pas moins un obstacle, bien qu'implicite, du fait notamment que les employeurs connaissent moins bien les programmes et les établissements étrangers.

Les mesures récentes visent essentiellement à accélérer et simplifier la reconnaissance des qualifications étrangères tout en faisant mieux connaître les procédures

Dans ce contexte, l'évaluation et la reconnaissance des qualifications étrangères ont leur place parmi les priorités du programme d'action en faveur de l'intégration depuis plusieurs années (OCDE, 2017^[10]). Les pays continuent d'accélérer les procédures et de simplifier les régimes de reconnaissance en place. En Grèce, une loi votée en 2022 instaure une procédure de reconnaissance des diplômes étrangers plus rapide et plus efficace. Les diplômes universitaires délivrés par les plus de 3 500 établissements d'enseignement supérieur de la liste officielle sont désormais automatiquement reconnus et la procédure ne devrait pas prendre plus de deux mois pour les diplômes de base. Au Chili, trois organes sont chargés de la reconnaissance des qualifications étrangères : le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Emploi et l'Université du Chili. Les taux de validation et les délais de traitement sont différents pour chacun de ces organes. Afin d'améliorer le faible taux de demandes de reconnaissance de diplômes étrangers, la nouvelle loi sur les migrations et les étrangers, adoptée en 2021, permet à d'autres établissements d'enseignement supérieur de participer à la procédure.

Face à la persistance des pénuries actuelles de main-d'œuvre, les pays de l'OCDE ont dû faciliter la reconnaissance des qualifications étrangères. Les améliorations apportées à la procédure sont souvent ciblées et limitées à certaines professions (en tension). Pour combler le manque de personnel dans le secteur médical, l'Allemagne a voté un projet de loi visant à promouvoir les études en soins infirmiers. Celui-ci prévoit notamment de simplifier et de standardiser la reconnaissance des qualifications et des formations étrangères dans ce domaine. Le gouvernement envisage en particulier de réglementer la liste de justificatifs requis pour la procédure de reconnaissance et de proposer, à la place des tests d'équivalence, des cours d'adaptation ou des évaluations fondées sur les connaissances, entre autres. En 2022, l'Autriche a promulgué un décret permettant aux professionnels de santé qualifiés de suivre une procédure accélérée pour la validation de leurs qualifications.

La transformation numérique joue un rôle important dans la simplification des procédures de reconnaissance et l'allègement du fardeau administratif pour les immigrés. La crise du COVID-19 a souligné plus encore l'importance des outils en ligne. En 2022, le gouvernement espagnol a lancé une plateforme en ligne consacrée à la reconnaissance des diplômes étrangers. Les ressortissants d'autres pays peuvent désormais envoyer leur dossier en ligne pour prouver l'équivalence de leurs qualifications et des qualifications espagnoles. Le Danemark a lui aussi créé un portefeuille de compétences en ligne (*My Competence Portfolio*) qui permet aux immigrés de décrire leurs qualifications et de soumettre les justificatifs nécessaires.

Il est par ailleurs indispensable, par souci d'efficacité, de mieux informer sur les procédures de reconnaissance, d'en améliorer la transparence et de veiller à ce que les immigrés soient accompagnés dans les démarches. Souvent, les informations concernant les procédures de reconnaissance ne sont pas accessibles aux immigrés. Pour améliorer la transparence, l'Allemagne a créé, en 2020, un centre de reconnaissance professionnelle (*Zentrale Servicestelle Berufsankennung*, ZSBA) qui accompagne les candidats à l'étranger dans leurs démarches.

Certains pays concluent également des accords bilatéraux pour améliorer la mobilité des compétences et réduire les obstacles liés à leur reconnaissance. L'Autriche, par exemple, a signé un accord avec l'Inde en 2023, par lequel est établi un mécanisme de reconnaissance réciproque des qualifications. En 2022, le conseil des ministres du Royaume-Uni a lui aussi approuvé un mémorandum d'accord sur la reconnaissance réciproque de certaines qualifications universitaires avec l'Inde.

Les administrations infranationales sont des partenaires clés des gouvernements en matière d'intégration de la population immigrée

Depuis maintenant près de dix ans, les pays de l'OCDE adoptent de plus en plus une approche de l'intégration à l'échelle de la société tout entière, mettant en évidence le fait que l'intégration se fait à plus d'un niveau et implique plusieurs parties prenantes (OCDE, 2020^[11] ; OCDE, 2023^[11]). Les administrations locales et régionales en sont ainsi venues à jouer un rôle de plus en plus important dans ce domaine dans la zone OCDE, une tendance qui se poursuivra probablement dans les prochaines années. En 2023, par exemple, le parlement finlandais a voté une grande réforme de la loi d'intégration, en vertu de laquelle une part plus importante que jamais de la responsabilité des services d'intégration sera transférée aux communes dans les prochaines années. On observe des tendances comparables ailleurs. Au Luxembourg, notamment, le nouveau projet de loi sur le vivre-ensemble interculturel confie un rôle plus central aux communes pour favoriser l'accès à l'information, la participation civique et le vivre-ensemble au niveau local.

Les crises récentes, dont la pandémie de COVID-19 et la crise des réfugiés ukrainiens, ont fait ressortir les avantages de placer les administrations infranationales en première ligne de l'intégration des immigrés, mais aussi les difficultés que cela peut poser (Encadré 3.2). Dans le contexte de la pandémie, la transition vers une offre de services en ligne a souvent été plus facile et plus économique – surtout pour les cours de langue – dans les pays où des cadres d'intégration efficaces et centralisés sont en place (Allemagne) que dans les pays où l'aide à l'intégration est fortement décentralisée (Norvège) (OCDE, 2022^[12]). En l'absence de cadre centralisé, l'autonomie des administrations locales et des communes crée d'autres problèmes, dont de fortes disparités dans la nature et la disponibilité de l'aide à l'intégration sur l'ensemble du pays (OCDE, 2023^[11]). De surcroît, l'expérience des communes en matière d'aide à l'intégration est très variable, ce qui se traduit par des niveaux différents de compétences et de savoir-faire d'une ville à l'autre et d'une région à l'autre. Par exemple, pendant la crise des réfugiés ukrainiens, un nombre considérable de petites villes et régions de pays d'Europe centrale et orientale qui n'avaient que peu ou pas d'expérience en la matière se sont soudain trouvées confrontées à une arrivée massive de réfugiés.

Quelques pays de l'OCDE, dont la Colombie, ont essayé de renforcer la gestion centralisée de l'intégration pour mieux équilibrer les responsabilités et réduire au minimum les différences régionales dans le domaine de l'aide à l'intégration. Ces évolutions récentes mettent en évidence l'intérêt de cadres et structures d'intégration nationaux et infranationaux complémentaires intervenant simultanément pour fournir aux immigrés et aux réfugiés des services d'accompagnement d'une efficacité optimale.

Encadré 3.2. Les villes au secours des réfugiés ukrainiens

Les villes et les communes ont été proactives pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens, en partie par nécessité face à l'impact disproportionné de l'afflux sur les zones métropolitaines. En Pologne, par exemple, les arrivées de réfugiés ont déclenché une expansion rapide des villes pendant les deux premiers mois de la crise : une hausse de la population de 15 % à Varsovie, 23 % à Cracovie, 34 % à Gdansk et 53 % à Rzeszow (Wojdat et Cywiński, 2022^[13]). D'autres pays, dont l'Allemagne et la France, ont également constaté une tendance des réfugiés ukrainiens à s'installer dans les villes, malgré des efforts centralisés pour encourager une plus grande dispersion (OCDE, 2022^[14]).

Dans la plupart des villes, la priorité a été d'aller au contact des nouveaux arrivants ukrainiens et de leur permettre d'accéder rapidement à des informations de qualité. Pendant les premiers mois de la crise, les guichets uniques se sont multipliés dans les villes de la zone OCDE. Ils ont été mis en place, tout comme d'autres types de pôles d'accueil similaires, dans bon nombre de villes de tailles diverses, dont Dublin (Irlande), Nantes (France), Paris (France), Regina (Canada), Stockholm (Suède) et

Tampere (Finlande) pour coordonner l'apport d'informations aux Ukrainiens arrivant sur le territoire, enregistrer leur présence et faciliter leur accès à différents services d'accompagnement. Dans certains cas, les villes ont également pu tirer parti des plateformes et outils numériques déjà en place pour informer les réfugiés ukrainiens. En Allemagne, plusieurs d'entre elles ont eu recours à l'application *Integreat* pour aller au contact des nouveaux arrivants ukrainiens et les accompagner dans leur intégration. Nuremberg, par exemple, l'utilise pour assurer un accès direct et facile à un large éventail d'informations, notamment sur la procédure de demande de prestations sociales, les manifestations culturelles et les activités de loisirs, ainsi que pour les cours d'allemand.

La connaissance qu'ont les autorités locales de leur population a renforcé leur rôle en tant que prestataires de première ligne de services essentiels. En quelques jours après le début de la guerre d'agression de l'Ukraine, la ville de Tallinn (Estonie) a ouvert un centre d'accueil des réfugiés pour répondre à leurs besoins immédiats (assistance primaire, logement d'urgence, aide juridique, accompagnement psychologique, aide médicale) et proposer une aide à l'adaptation pour faciliter le séjour des réfugiés dans la ville. En Belgique, les villes se sont plus particulièrement occupées d'organiser et de coordonner l'accès à des logements privés, y compris de sélectionner les familles d'accueil, de mettre en contact les personnes déplacées et les familles d'accueil, et d'effectuer les visites à domicile. Dans la plupart des villes polonaises, la municipalité a collaboré étroitement avec des partenaires du secteur privé pour adapter des installations existantes dans le but de loger les Ukrainiens arrivant en grand nombre. La ville de Rzeszow, par exemple, s'est associée avec des hôtels et les propriétaires d'autres grands locaux commerciaux pour ouvrir des hébergements provisoires.

L'intervention des villes ne s'est toutefois pas cantonnée à l'accueil ; elles continuent de jouer un rôle actif dans l'action à moyen et long terme, notamment pour faciliter l'accès à l'emploi. Les autorités locales de Salzbourg, en Autriche, collaborent étroitement avec l'agence locale pour l'emploi, les entreprises locales, les organisations d'employeurs et la chambre de commerce pour déterminer les besoins d'emplois, simplifier les règles et faciliter la procédure de placement. En 2022, la ville de Riga (Lettonie) a organisé 14 foires à l'emploi destinées aux résidents ukrainiens, lesquelles réunissaient les employeurs locaux et les Ukrainiens en recherche d'emploi.

Le logement demeure un défi pour les communes dans toute la zone OCDE

L'un des problèmes les plus pressants pour les communes dans le contexte de l'intégration des immigrés est celui du logement. Un logement sûr et abordable est en effet un besoin humain fondamental. Essentiel à la santé et au bien-être global, il permet aux nouveaux arrivants de chercher un emploi, de faire des études ou de suivre des formations et de s'intégrer dans la société. Or, les immigrés se trouvent souvent défavorisés à cet égard par rapport à la population née dans le pays et beaucoup sont logés dans de mauvaises conditions. Plus d'un immigré sur six vit dans des logements suroccupés dans les pays de l'OCDE, soit un taux supérieur de 70 % à celui de la population native dans les pays de l'Union européenne. Les disparités sont les plus prononcées en Colombie, en Corée, dans les pays d'Europe du Sud (plus particulièrement en Italie et en Grèce) et dans les pays nordiques (OCDE/Commission européenne, 2023^[9]). La qualité, la répartition et l'accessibilité des logements peuvent aussi retentir directement sur la concentration et la ségrégation des immigrés, avec les effets négatifs que cela implique pour leur bonne intégration générale dans la durée (Liebig et Spielvogel, 2021^[15]). Si les problèmes liés au prix des logements ne sont pas forcément propres aux immigrés et sont ressentis par de larges segments de la société, les immigrés consacrent généralement une plus grande proportion de leur revenu disponible au loyer et sont moins souvent propriétaires de leur logement dans la plupart des pays de l'OCDE. Dans les pays de l'UE, par exemple, un immigré sur cinq consacre plus de 40 % de son revenu disponible au loyer, par rapport à environ une personne née dans le pays sur huit (OCDE/Commission européenne, 2023^[9]). Les crises récentes ont aggravé la situation, notamment en poussant la demande de logements abordables à la hausse.

Dans le sillage de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, les arrivées de réfugiés ont souvent eu un impact disproportionné sur les pays et les populations déjà confrontées à de graves problèmes de logement. La Pologne, par exemple, qui est le principal pays d'accueil, enregistrait déjà une hausse des loyers d'environ 10 % par an depuis plusieurs années avant la crise des réfugiés (OCDE, 2022^[14]).

Ce constat a incité les communes, qui interviennent souvent directement dans la définition des politiques de logement, à chercher des moyens d'améliorer la situation du logement des immigrés et des réfugiés. Les autorités municipales et locales tentent de renforcer leur capacité d'accueil en fonction des besoins, tout en recherchant également des solutions à plus long terme. Elles s'appuient souvent pour cela sur des programmes plus vastes de logements abordables, mais des fonds spéciaux sont parfois dégagés pour l'amélioration du logement des immigrés.

À Portland, aux États-Unis, l'État du Maine et les municipalités se sont associés pour financer de nouveaux projets de logements abordables destinés spécifiquement aux demandeurs d'asile. Depuis quelques années, les autorités infranationales aux États-Unis cherchent de plus en plus à œuvrer de concert avec les particuliers, les entreprises et la société civile pour atténuer les pressions sur le logement. Par exemple, une campagne (*Rent to a Refugee*) a été lancée pour encourager les propriétaires fonciers d'Albuquerque à louer leurs espaces disponibles aux réfugiés. Dans toute la zone OCDE, les particuliers contribuent beaucoup plus qu'auparavant à l'offre de logements, en réaction à l'arrivée d'Ukrainiens (OCDE, 2022^[14]).

Les autorités infranationales ont pour leur part exigé avec plus de force des aides supplémentaires auprès du pouvoir central pour répondre aux besoins de logement, en particulier pendant les périodes d'arrivées massives. Aux États-Unis, des villes comme Chicago et New York ont sollicité une aide financière fédérale pour héberger les personnes qui traversent la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Elles ont par ailleurs demandé au gouvernement américain d'accélérer la délivrance des permis de travail aux demandeurs d'asile afin de faciliter leur transition vers un logement indépendant.

Les administrations centrales ont cherché à atténuer la pression exercée sur les capacités d'hébergement locales. Par exemple, dans le cadre d'un récent sommet sur les réfugiés, en Allemagne, le gouvernement fédéral, les États fédéraux et les administrations locales se sont entendus sur la prolongation jusqu'au 31 décembre 2027 d'une règle spéciale prévue dans le code allemand du bâtiment. La règle spéciale en question permet de contourner certains éléments du droit de l'aménagement du territoire pour construire des logements destinés aux réfugiés. Des dispositions ont également été prises pour faciliter l'accès des communes à certains financements, notamment en permettant l'utilisation de subventions au développement urbain pour construire diverses installations collectives et autres équipements utiles, y compris pour les services d'accompagnement et de conseil.

Dans d'autres cas, les administrations centrales ont tenté de mieux répartir les nouveaux venus sur l'ensemble du territoire afin d'atténuer les pressions sur le logement à l'échelle régionale. Ces politiques de dispersion axées sur le logement, à destination principalement des personnes admises pour motif humanitaire, sont utilisées dans environ un tiers des pays de l'OCDE, dont l'Allemagne, le Danemark, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Suisse. Quelques pays (Australie, Canada et Corée) appliquent également des mesures pour inciter les travailleurs immigrés à s'installer en dehors des zones à forte ségrégation ou concentration urbaine. Ces dernières années, des pays de l'OCDE ont également cherché à élargir la portée des politiques en vigueur. En 2022, l'administration centrale du Royaume-Uni a annoncé que toutes les autorités locales d'Angleterre, d'Écosse et du pays de Galles seraient des zones de dispersion des demandeurs d'asile (à comparer à moins de la moitié de toutes les communes précédemment), ce qui permettrait de les installer plus aisément dans des logements abordables et d'atténuer ainsi les pressions régionales. Le logement ne devrait toutefois pas être le seul élément pris en considération. Des études antérieures indiquent en effet que les réfugiés réinstallés en vertu de politiques de dispersion qui tiennent compte des conditions du marché du travail sont sensiblement mieux rémunérés et dépendent moins de l'aide sociale que les réfugiés réinstallés en fonction uniquement de la disponibilité des logements (OCDE, 2016^[16]).

La coopération entre les parties prenantes s'améliore

Alors que les politiques d'immigration sont définies à l'échelon national, les politiques d'intégration des immigrés sont généralement mises en œuvre au niveau local ou régional ; une situation qui complique la coordination et les flux de ressources entre les administrations centrales et infranationales. En quelques années, cependant, les efforts d'amélioration de la coopération, de la communication et du partenariat entre les différentes parties se sont intensifiés. Plusieurs pays de l'OCDE, dont l'Allemagne, le Canada et la Nouvelle-Zélande, ont entrepris des consultations en vue d'améliorer plus encore le dialogue entre les autorités centrales et infranationales au sujet des dispositifs d'immigration et d'intégration. En outre, l'Australie a mis en place plusieurs forums de collaboration, dont le forum ministériel sur les affaires multiculturelles (*Ministerial Forum on Multicultural Affairs*) et le groupe de haut niveau sur l'installation (*Senior Officials Settlement Outcomes Group, SOSOG*) pour faire progresser la coopération intergouvernementale en réunissant les autorités du Commonwealth, des États, des territoires et des localités autour d'un dialogue sur diverses questions liées à l'installation et à l'intégration.

Les administrations infranationales, en même temps qu'elles deviennent des partenaires clés de l'intégration, influencent de plus en plus la sélection des immigrés, particulièrement en Australie et au Canada. La coopération et les relations de travail entre les autorités centrales et régionales s'en trouveront encore renforcées.

Des efforts considérables ont également été déployés pour améliorer les voies de communication et de concertation entre les autorités infranationales afin de faciliter le partage de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources et la coordination des actions. Des plateformes comme le Conseil des maires sur la migration, le Forum mondial des maires et le réseau Eurocities, entre autres, prennent de l'ampleur depuis quelques années dans les pays de l'OCDE. En 2023, le tout premier Sommet des villes des Amériques a eu lieu, réunissant les maires des pays occidentaux autour d'un échange de solutions à l'échelle des villes sur un large éventail de questions, dont les migrations et l'intégration. Outre les villes, d'autres acteurs infranationaux œuvrent dans ce domaine. Le réseau de Bureaux des nouveaux Américains (*Office of New Americans, ONA*) réunit des représentants de différents États américains dans un but de partage de bonnes pratiques et de promotion de l'insertion professionnelle des immigrés et des réfugiés.

Pour faciliter les flux de financements et mieux les adapter aux besoins locaux, les autorités infranationales créent leurs propres instruments financiers en appui de leurs travaux sur l'intégration. En 2021, le Conseil des maires sur la migration a lancé le Fonds mondial des villes pour les immigrés et les réfugiés afin d'acheminer les financements internationaux directement vers les villes et de mettre en œuvre des programmes inclusifs créés par les villes pour aider les immigrés, les réfugiés et les personnes déplacées. Certains des projets en cours, financés par ce dispositif, consistent à soutenir le travail du centre des opportunités (*Centro de Oportunidades*) de Barranquilla (Colombie), à aider les immigrés vénézuéliens et autres à accéder à l'emploi, à élargir les services d'aide au logement aux immigrés à Medellín (Colombie), et à développer un programme municipal de protection des revenus pour fournir une aide directe en espèces aux personnes déplacées à Mexico City.

Conclusion

La crise des réfugiés ukrainiens, engendrée par la guerre d'agression par la Russie, a encore accéléré l'évolution des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE, notamment en hissant les questions de l'intégration des femmes immigrées et de la reconnaissance des qualifications étrangères au premier rang des priorités d'action des pouvoirs publics. Des changements étaient déjà à l'œuvre sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et des pénuries inédites de main-d'œuvre observées dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Compte tenu des arrivées toujours plus nombreuses d'immigrés et de la place grandissante occupée par les questions migratoires, les pays ont aussi accordé une attention accrue à

l'intégration civique, en modifiant notamment les conditions d'accès à la citoyenneté, que ce soit pour les assouplir ou les durcir. D'autre part, l'afflux de réfugiés ukrainiens a mis en exergue la problématique du logement et, avec elle, la question cruciale de la coordination entre les administrations locales et nationales. La lutte contre les discriminations gagne elle aussi en importance dans les stratégies d'intégration des immigrés. C'est ce que l'on observe notamment en Amérique latine, où les pays redoublent d'efforts dans ce domaine compte tenu des arrivées massives enregistrées récemment dans des pays jusqu'alors peu exposés à l'immigration. Ailleurs dans la zone OCDE, cette question est elle aussi relancée, souvent dans le contexte de stratégies de lutte contre le racisme.

Références

- Calderón-Jaramillo, M. et al. (2020), « Migrant women and sexual and gender-based violence at the Colombia-Venezuela border: A qualitative study », *Journal of Migration and Health*, vol. 1-2, p. 100003, <https://doi.org/10.1016/j.jmh.2020.100003>. [8]
- Liebig, T. et G. Spielvogel (2021), « Ségrégation résidentielle des immigrés : caractéristiques, déterminants, effets et mesures pour y remédier », dans *Perspectives des migrations internationales 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a136b077-fr>. [15]
- Liebig, T. et K. Tronstad (2018), « Triple Disadvantage?: A First overview of the integration of refugee women », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 216, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3f3a9612-en>. [3]
- OCDE (2023), *Introduction Measures for Newly-Arrived Migrants*, Les clés de l'intégration, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5aedd8fe-en>. [1]
- OCDE (2023), « Quels sont les problèmes d'intégration que rencontrent les femmes réfugiées ukrainiennes ? », *Les réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bf7db5c3-fr>. [7]
- OCDE (2023), « What we know about the skills and early labour market outcomes of refugees from Ukraine », *Les réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c7e694aa-en>. [2]
- OCDE (2022), « Housing Support for Ukrainian Refugees in Receiving Countries », *Les réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9c2b4404-en>. [14]
- OCDE (2022), *Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Norway*, Working Together for Integration, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6109d927-en>. [12]
- OCDE (2022), « What has been the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants? An update on recent evidence », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/65cfc31c-en>. [6]
- OCDE (2020), *How to strengthen the integration of migrant women?*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/migration/mig/migration-policy-debates-25.pdf>. [4]
- OCDE (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr>. [11]

- OCDE (2017), *Making Integration Work: Assessment and Recognition of Foreign Qualifications*, Les clés de l'intégration, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264278271-en>. [10]
- OCDE (2017), *Vers un rattrapage ? La mobilité intergénérationnelle et les enfants d'immigrés*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264189744-fr>. [5]
- OCDE (2016), *Les clés de l'intégration : Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264258365-fr>. [16]
- OCDE/Commission européenne (2023), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d5253a21-fr>. [9]
- Wojdat, M. et P. Cywiński (2022), *Urban hospitality: Unprecedented growth, challenges and opportunities*, Union of Polish Metropolises,, https://metropolie.pl/fileadmin/user_upload/UMP_raport_Ukraina_ANG_20220429_final.pdf. [13]

4 Immigration et fondation d'une famille : données récentes et implications

Alicia Adsera, School of Public and International Affairs, Université de Princeton

Marcela Valdivia, OCDE

Ce chapitre porte sur les schémas de fécondité des populations immigrées dans les pays de l'OCDE et sur les imperfections des indicateurs généralement utilisés pour les décrire. Il analyse les facteurs qui expliquent les écarts de fécondité observés entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, ainsi que ceux qui favorisent la convergence dans le temps. On y trouvera en outre une évaluation de la contribution directe et indirecte de la population immigrée au nombre total de naissances dans les pays de l'OCDE et de ses déterminants : la part d'immigrés dans la population totale, sa composition par âge et par sexe et les motifs d'admission. Enfin, ce chapitre met en avant certaines implications pour la dynamique démographique et l'insertion professionnelle des immigrés dans les pays de l'OCDE.

En bref

Principaux résultats

- Sur fond de vieillissement de la population dans la majorité des pays de l'OCDE, les immigrés contribuent moins à la dynamique démographique que celle qui est souvent avancée.
- Dans la majorité des pays de l'OCDE, le taux de fécondité des femmes immigrées est un peu plus élevé que celui des femmes nées dans le pays, mais leur indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) demeure inférieur au seuil de renouvellement des générations (2.1 enfants par femme) dans deux tiers des pays.
- Les écarts de fécondité, c'est-à-dire les différences entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, sont importants et varient considérablement d'un pays à l'autre. Le Costa Rica affiche le plus grand différentiel : un ICF de 3.7 pour les femmes immigrées, mais de 1.4 pour les femmes nées dans le pays, soit un écart de 2.3. L'écart de 0.04 enregistré aux Pays-Bas est le plus faible, correspondant à un ICF de 1.6 pour les femmes nées dans le pays comme pour celles nées à l'étranger.
- Or, la « contribution nette » des immigrées à l'ICF demeure relativement faible, allant de +0.2 en France, en Belgique et au Luxembourg, à -0.3 en Australie. Dans près de la moitié des pays, la population née à l'étranger n'est pas assez importante pour avoir une influence significative sur ces taux (effet net neutre). Dans un petit nombre d'entre eux, à savoir l'Australie, l'Islande et le Danemark, les femmes immigrées sont même relativement peu fécondes et font ainsi baisser le taux national (effet net négatif).
- Les écarts de fécondité entre les populations nées dans le pays et celles nées à l'étranger s'expliquent, à divers degrés, par l'importance des schémas de procréation du pays d'origine ; le rôle des normes culturelles et des institutions auxquelles les immigrés sont progressivement exposés dans le pays d'accueil ; l'autosélection des immigrés ; le lien entre immigration et fondation d'une famille, surtout pour les femmes ; et l'effet du processus même d'immigration, qui est susceptible d'avoir une incidence temporaire sur le comportement en matière de fécondité. Dans le cas des personnes nées dans le pays de parents immigrés, la fécondité est influencée à la fois par la culture des parents et le contexte socioéconomique du pays de destination.
- Compte tenu du lien fréquent entre immigration féminine et regroupement familial, la probabilité de maternité est souvent élevée immédiatement après l'arrivée. L'ICF, parce qu'il ne prend généralement en compte que les naissances survenues dans le pays de destination et pour une année donnée, peut surestimer les différentiels de fécondité entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger. Ces dernières connaissent en effet souvent une période de faible fécondité avant d'émigrer, suivie d'une période de forte fécondité après l'arrivée. En France, un indicateur ajusté tenant compte du nombre inférieur de naissances avant l'émigration réduit de 0.6 l'ICF estimé des femmes immigrées.
- À mesure que les immigrés s'adaptent aux pratiques des sociétés d'accueil, les comportements des femmes immigrées et des femmes nées dans le pays en matière de fécondité ont tendance à converger au fil du temps et des générations. La forte baisse du taux de fécondité enregistrée en 20 ans dans les pays d'origine a elle aussi contribué à résorber ces écarts.

- Du fait qu'un grand nombre de femmes immigreront au titre du regroupement familial alors qu'elles sont en âge de procréer, leur part dans le total des naissances peut être importante dans bon nombre de pays de l'OCDE malgré la baisse du taux de fécondité.
- Même si la contribution directe des femmes immigrées au taux global de fécondité est relativement faible, leur contribution indirecte est probablement supérieure, car les métiers d'aide-ménagère et de garde d'enfants qu'elles exercent permettent à de nombreuses femmes, notamment aux plus qualifiées, de concilier travail rémunéré et enfants.
- Les femmes immigrées ont généralement des enfants à un plus jeune âge, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour leur insertion professionnelle.

Introduction

Le taux de fécondité est en chute libre dans tous les pays de l'OCDE depuis plusieurs dizaines d'années. Cette baisse, qui est plus ou moins rapide selon les pays, dépend du niveau de sécurité économique et financière, de l'existence ou non de politiques de soutien à la famille, des perspectives d'emploi, mais aussi de l'évolution de la conception qu'ont les jeunes femmes de leur rôle dans la société (D'Addio et Mira d'Ercole, 2005^[1] ; OCDE, 2023^[2]). Conjuguée à la hausse de l'espérance de vie, la baisse du taux de fécondité contribue au vieillissement des populations, c'est-à-dire à l'augmentation de la part de personnes âgées dans la population générale, un vieillissement qui est lourd de conséquences économiques et sociales : montée des tensions budgétaires, baisse des niveaux de productivité, diminution de l'épargne ou encore augmentation des dépenses publiques (Nagarajan, 2015^[3]). Il reste toutefois à établir dans quelle mesure la seule hausse du taux de fécondité peut éviter de tels scénarios (OCDE, 2023^[2]).

Dans ce contexte, le comportement des immigrés en matière de fécondité constitue un aspect important de la dynamique démographique qu'il convient d'analyser, notamment dans les pays de forte immigration. Malgré leur faible contribution à l'indicateur conjoncturel de fécondité, les enfants d'immigrés (à la fois ceux nés dans le pays de destination et ceux qui arrivent avec leurs parents) pourraient jouer un rôle important dans la prévention du déclin de la population (González-Ferrer et al., 2017^[4]). Il faudrait toutefois que les flux d'immigration atteignent des niveaux exagérés et donc peu réalistes et que le taux de fécondité des femmes immigrées soit durablement élevé pour compenser le vieillissement dans la majorité des pays développés, car non seulement la part d'immigrés reste modeste par rapport à la population globale, mais la fécondité dépend aussi largement de la composition des cohortes d'immigrés¹ (Fihel, Janicka et Kloc-Nowak, 2018^[5]). De surcroît, comme le montre ce chapitre, le taux de fécondité des immigrés est actuellement inférieur au seuil de renouvellement des générations² dans la majorité des pays de l'OCDE et converge fortement avec celui de la population native au fil du temps, ce qui signifie que ses effets s'inscrivent dans la durée.

- Premièrement, le comportement des immigrés en matière de procréation influence sur leur intégration socioéconomique dans le pays de destination. Maternité et activité sont en effet intimement liées (chapitre 5) : d'un côté, les besoins économiques des foyers et, partant, la nécessité pour leurs membres de travailler, augmentent avec la présence d'enfants ; de l'autre, la maternité peut retarder ou réduire l'offre de main-d'œuvre, comme on le verra au chapitre suivant. Parallèlement, la situation du marché du travail peut influencer la décision des femmes de fonder une famille selon leur niveau de formation ou leurs aspirations professionnelles. Au niveau agrégé, l'emploi et l'activité des femmes sont devenus positivement corrélés au taux de fécondité dans la zone OCDE depuis les années 1990 (Adsera, 2005^[6]), mais cette corrélation dépend fortement de la vitalité de l'économie et des politiques de soutien à la famille, lesquelles varient d'un pays à

l'autre. Le fait que ces politiques de soutien à la famille ne soient pas toujours accessibles aux femmes immigrées (chapitre 5) rend plus complexe le rapport entre fécondité et emploi, qui continue dans l'ensemble, pour les immigrées, de dépendre fortement du contexte. Dans certains pays, les femmes immigrées qui ont peu de perspectives d'emploi et d'aspirations professionnelles choisissent parfois d'avoir des enfants au lieu de travailler. Dans d'autres, elles attendent d'avoir un emploi pour avoir des enfants (Alderotti et al., 2022^[7]).

- Deuxièmement, les normes et les comportements liés à la famille et à la maternité étant souvent adoptés socialement dès le plus jeune âge, un changement de préférences en matière de fécondité, et plus particulièrement la convergence avec les préférences de la population née dans le pays, peut être le signe de profondes mutations culturelles chez les immigrés sous l'influence de la société d'accueil (Carlsson, 2023^[8]). Il n'est pas étonnant que les chercheurs aient reconnu l'importance d'étudier le comportement en matière de fécondité en tant que dimension essentielle de l'intégration (Adsera et Ferrer, 2015^[9] ; Milewski et Mussino, 2019^[10]).
- Troisièmement, les préférences et les comportements en matière de fécondité sont étroitement liés aux attitudes à l'égard de l'activité des femmes et de leur rôle dans la société, de manière plus générale. Ces attitudes pouvant varier selon les pays d'origine et de destination et, dans certains cas, persister parmi les enfants d'immigrés, les écarts de fécondité et d'attachement au marché du travail entre la population née dans le pays et celle née à l'étranger, risquent de conduire à des inégalités sociales persistantes (Milewski et Adserà, 2022^[11]).

Le présent chapitre vise à fournir des données factuelles pour nuancer le débat public sur la fécondité des populations immigrées et ses implications.

Données factuelles sur la fécondité des populations immigrées

Si les schémas de fécondité des populations immigrées sont différents de ceux des populations nées dans le pays, la majorité des indicateurs de fécondité ne livre qu'une image partielle de leur vie reproductive

Trois questions ont guidé la recherche sur les schémas de fécondité des immigrés : les différences de comportement des populations immigrées et de celles nées dans le pays en matière de procréation ; la convergence ou non de ces comportements au fil du temps ; et les effets de l'immigration sur ces comportements (Del Rey et Parrado, 2012^[12]). Pour y répondre, les chercheurs ont mobilisé un large éventail d'indicateurs, bien que pour la plupart imparfaits et ne livrant qu'une image incomplète de la vie reproductive des immigrés (Tønnessen et Wilson, 2020^[13]).

Pour établir si les femmes immigrées ont plus d'enfants que les femmes nées dans le pays, les chercheurs utilisent souvent l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), c'est-à-dire le nombre d'enfants qu'*aurait* une femme si les taux de fécondité observés actuellement à chaque âge demeuraient inchangés. Ces taux sont calculés en rapportant le nombre total de naissances de femmes d'un âge donné à la population de femmes appartenant au même groupe d'âge. Il faut savoir que l'ICF n'est pas le résultat d'une observation longitudinale des individus au cours de leur vie, mais un indicateur synthétique fondé sur le nombre annuel de naissances d'une génération fictive de femmes. L'intérêt de l'ICF réside dans le fait qu'il est relativement facile à calculer, donne une idée globale des tendances de fécondité des populations natives et immigrées, livre des informations récentes sur les différentiels entre les populations nées dans le pays et celles nées à l'étranger, et peut donner des indications sur les contributions de ces dernières à l'ICF national (Sobotka, 2008^[14]). Il présente toutefois de grandes imperfections, dont il sera question plus bas (Encadré 4.1).

Outre l'ICF, l'analyse de l'historique des événements est utilisée pour étudier le moment des naissances de chaque rang (premier enfant, deuxième enfant, etc.). Elle a pour avantage de donner des indications sur le moment des naissances et de les distinguer les unes des autres. Son principal inconvénient réside dans le fait qu'elle n'apporte pas de réponse aux questions concernant le nombre total d'enfants nés et, surtout, dans le cas des femmes immigrées, sur les différences entre nombre d'enfants nés avant et après l'immigration (Tønnessen et Wilson, 2020^[13]).

La descendance finale est un autre indicateur de fécondité couramment utilisé, qui mesure le nombre d'enfants nés de femmes d'une cohorte particulière en fin de vie féconde. Il a pour avantage de livrer des informations sur le nombre *effectif* d'enfants nés, sans distorsions temporelles. Il n'opère toutefois pas de distinction entre les enfants nés avant et après l'immigration et ne permet donc pas d'établir si la fécondité varie après l'arrivée (Tønnessen et Wilson, 2020^[13]). Il ne livre pas non plus d'informations sur les tendances de fécondité actuelles des immigrées et se limite à une génération donnée de femmes (qui ont déjà eu leurs enfants).

Encadré 4.1. Procréation et immigration : les imperfections de l'ICF en tant qu'indicateur de fécondité

L'ICF a été critiqué parce qu'il donne une estimation trompeuse des écarts de fécondité entre la population née dans le pays et celle née à l'étranger. Globalement, l'idée qu'il doit être interprété avec prudence fait l'unanimité et certains préconisent même de ne pas l'utiliser du tout puisqu'il n'indique pas la propension des immigrées à avoir des enfants au cours de leur cycle de vie (Kulu et al., 2019^[15]). L'ICF n'est pas une représentation factuelle de la fécondité au cours de la vie, mais un indicateur hypothétique basé sur des informations tirées d'un moment dans le temps et, dans le cas des femmes immigrées, d'un pays dans le temps (le pays d'accueil). Autrement dit, l'ICF rend compte du comportement des immigrées en matière de fécondité uniquement après leur arrivée. Étant donné qu'immigration féminine et regroupement familial vont souvent de pair, on peut supposer que la probabilité de maternité augmentera après l'arrivée, ce qui est souvent observé dans les études par pays. Par conséquent, l'ICF peut surestimer la fécondité des immigrées parce qu'il ne tient pas compte de leur faible fécondité avant l'arrivée ni de la stabilisation après plusieurs années dans le pays. En se limitant aux arrivées récentes, l'ICF suppose que les femmes immigrées continueront de se comporter comme des primo-arrivantes tout au long de leur vie féconde (Volant, Pison et Héran, 2019^[16]).

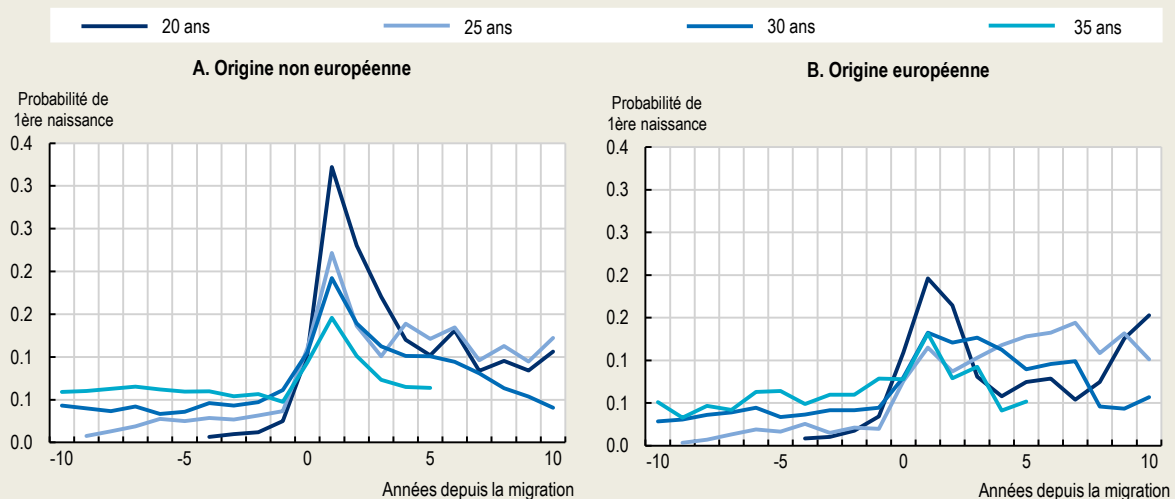
En Espagne, la fécondité des femmes s'avère faible avant l'immigration et forte peu après l'arrivée. Le degré de perturbation tient à la dynamique familiale et à la séparation conjugale liées au processus migratoire (Del Rey et Parrado, 2012^[12]). Une situation comparable est constatée en Suède, où l'on observe une relative augmentation des naissances chez les immigrées après leur arrivée, due aux liens entre immigration, mariage et fondation d'une famille (Andersson, 2004^[17]) (Graphique 4.1). En Espagne et en Italie, la propension à avoir des enfants n'est pas seulement supérieure après l'arrivée, mais elle varie aussi selon si les femmes ont migré pour trouver un emploi ou pour des raisons familiales (Castro Martin et Rosero-Bixby, 2011^[18] ; Mussino et Strozza, 2012^[19]). En Belgique, l'évolution des schémas migratoires – principalement depuis les migrations de travail dans les années 1960 et 1970 jusqu'à l'immigration par le mariage dans les années 1980 – a elle aussi influencé le moment choisi pour fonder une famille : la fécondité des femmes en provenance de pays non européens, qui immigrèrent généralement pour des raisons familiales, est élevée pendant les premières années suivant leur arrivée (Marynissen, Neels et Wood, 2022^[20]). En s'appuyant sur l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) consacrée aux populations immigrées, (Reynaud, 2023^[21]) ajuste l'ICF des femmes immigrées en France en tenant compte de leur descendance finale complète. Lorsque sont prises en compte les naissances antérieures à l'immigration, l'ICF des

femmes immigrées baisse considérablement : en 2021, il s'établit en moyenne à 2.3 enfants par femme, à comparer avec 2.9 lorsque seules sont prises en compte les naissances en France (soit -0.6).

Il ressort en particulier de toutes ces études qu'en négligeant le rapport entre immigration et fondation d'une famille, l'âge au moment du départ et la durée de séjour, le niveau de fécondité peut être surestimé et, partant, la contribution des immigrées à l'accroissement de la population.


Graphique 4.1. En Suède, la fécondité des immigrées est très élevée dans les quelques années qui suivent leur arrivée

Probabilité conditionnelle de primo-maternité par âge à l'arrivée et nombre d'années depuis l'immigration en Suède



Note : Les données correspondent à toutes les femmes immigrées en Suède nées entre 1975 et 1980, en tenant compte des décès, de la première émigration et de toutes les années après la première naissance, y compris avant l'arrivée.

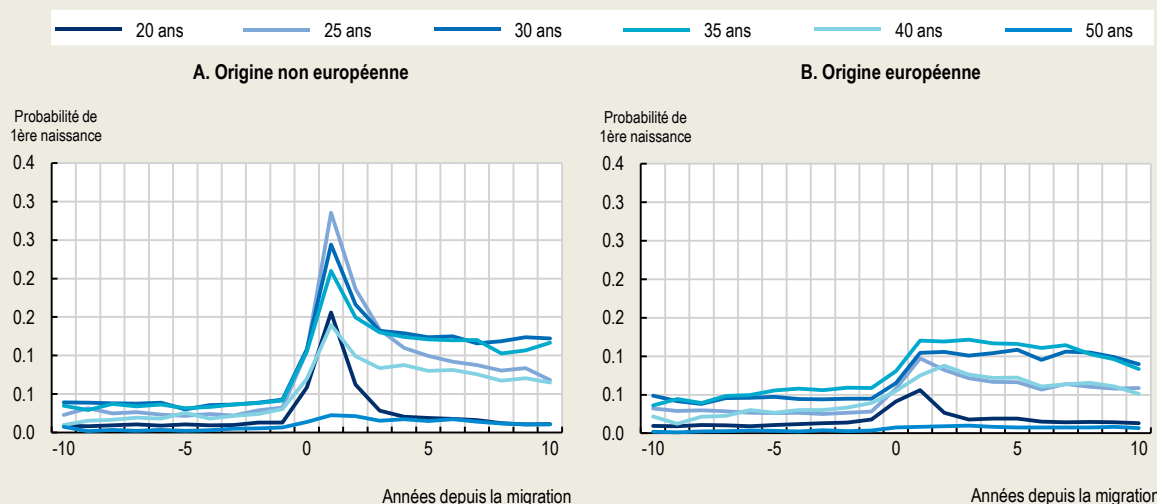
Source : Données de l'état civil suédois (consultation et analyse par SUDA, Université de Stockholm).

StatLink  <https://stat.link/wzrdbx>

Le Graphique 4.2 illustre la probabilité de primo-maternité chez les femmes qui ont vécu un nombre d'années donné dans le pays de destination. Les résultats de la Belgique indiquent que les probabilités de primo-maternité varient en fonction de l'âge, mais encore plus en fonction de la durée de séjour, en particulier chez les femmes originaires de pays non européens. Manifestement, la mesure de la fécondité de diverses populations immigrées doit tenir compte des deux éléments simultanément pour éviter d'être biaisée. Pendant les périodes de plus forte immigration, les indicateurs conventionnels de fécondité qui tiennent uniquement compte de l'âge (l'ICF par période) surestimeront généralement la fécondité en additionnant à tort la fécondité des immigrées récemment arrivées de tous les groupes d'âge.


Graphique 4.2. La fécondité des immigrées est également élevée en Belgique immédiatement après leur arrivée

Probabilité conditionnelle de primo-maternité par âge à l'arrivée et nombre d'années depuis le départ pour la Belgique



Note : probabilité de primo-maternité par durée de séjour et groupe d'âge, à partir d'informations rétrospectives tirées du recensement de la population belge de 2011, pour les femmes immigrées de pays non européens et européens.

Source : Marynissen, L., K. Neels et J. Wood (2022^[20]), *Fertility of Immigrants: Patterns of Family Formation around Migration of Immigrant Women in Belgium*, <https://repository.uantwerpen.be/desktop/irua>.

StatLink  <https://stat.link/j6x7m0>

Dans la majorité des pays de l'OCDE, le taux de fécondité des femmes immigrées est supérieur à celui des femmes nées dans le pays, mais l'effet net sur l'indicateur conjoncturel de fécondité demeure faible...

Le Graphique 4.3 fait apparaître les différences d'ICF entre les femmes nées dans le pays et nées à l'étranger selon données les plus récentes. En dépit de taux de fécondité plus élevés, dans les deux tiers des pays de l'OCDE, l'ICF des immigrées n'atteint pas le seuil de renouvellement des générations (2.1 enfants par femme), c'est-à-dire le niveau auquel la population se renouvelle exactement d'une génération à l'autre en l'absence d'immigration.

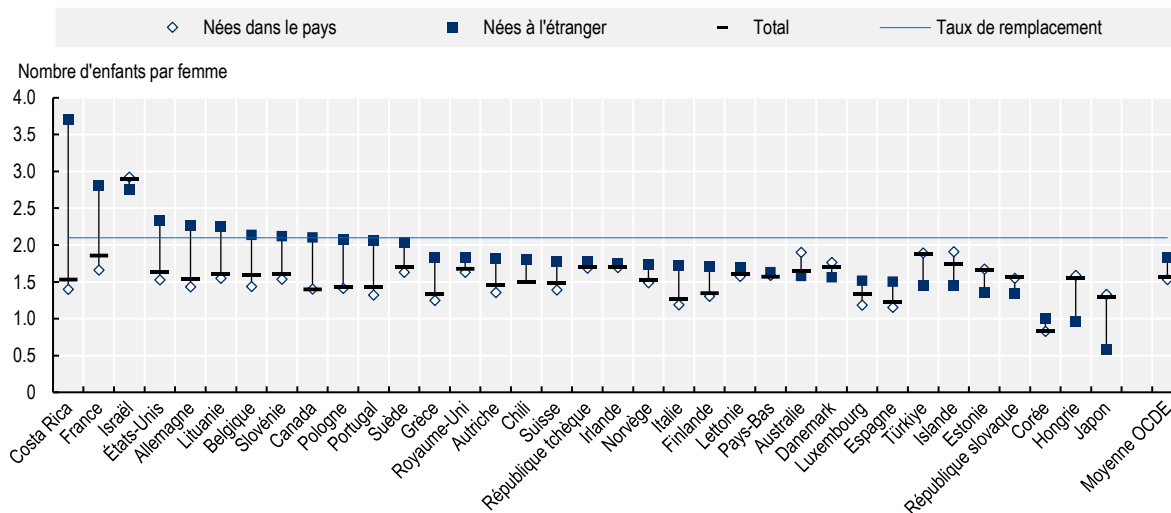
L'« effet net » des immigrées sur l'ICF au niveau des pays (la différence entre l'ICF national observé et l'ICF des femmes nées dans le pays) demeure faible, allant de +0.2 en France, en Belgique et au Luxembourg, à -0.3 en Australie. La moyenne de l'OCDE s'établit à 0.04³. En réalité, dans plus de la moitié des pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, la population née à l'étranger n'est pas assez importante pour infléchir ces taux de plus de 0.1 (effet net *neutre*). Dans quelques pays, dont l'Australie, le Danemark et l'Islande, les immigrées ont plutôt tendance à faire baisser le taux national (effet net *néгатif*).

Par contre, les écarts de fécondité entre les femmes nées dans le pays et nées à l'étranger sont plus importants et varient considérablement d'un pays à l'autre. Le Costa Rica affiche le plus grand différentiel : un ICF de 3.7 pour les femmes immigrées, mais de 1.4 pour les femmes nées dans le pays, soit un écart de 2.3. Les Pays-Bas affichent le plus faible écart (0.4). Dans neuf pays (Israël, Japon, Hongrie, Islande, Türkiye, Estonie, Australie, République slovaque et Danemark), l'ICF des femmes natives est supérieur à

celui des femmes nées à l'étranger. À noter que les différentiels de fécondité entre les pays traduisent, dans une grande mesure, les différences de composition des populations immigrées par pays d'origine, par motif de départ, selon la structure par âge et par sexe.


Graphique 4.3. Dans deux tiers des pays de l'OCDE, le taux de fécondité des immigrées est inférieur au seuil de renouvellement des générations

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) des femmes nées dans le pays et nées à l'étranger, 2020 ou dernière année connue



Note : Les données de tous les pays se rapportent à 2019 sauf pour l'Australie, la Corée, le Costa Rica, les États-Unis, Israël, le Japon (2020), la France (2021) et le Royaume-Uni (2018). Les données du Japon se rapportent à la nationalité de la mère. Les biais associés à l'ICF en tant qu'indicateur de la fécondité, expliqués plus haut, sont particulièrement marqués pour la France compte tenu de l'importance relative des migrations familiales (conjoint).

Source : Australie : ABS (2021^[22]), *Births, Country of birth of parent*, www.abs.gov.au/statistics/people/population/births-australia/latest-release ; Canada : Statistique Canada (2021^[23]), *Naissances vivantes, indicateurs de poids à la naissance, selon les caractéristiques de la mère et de l'enfant*, www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220928/dq220928d-cansim-fra.htm ; Chili : CEPALSTAT (2019^[24]), *Tasa global de fecundidad*, <https://statistics.cepal.org/portal/cepalstat/dashboard.html?theme=1&lang=es>, INE (2019^[25]), *Anuario de Estadísticas Vitales*, https://www.ine.gob.cl/docs/default-source/nacimientos-matrimonios-y-defunciones/publicaciones-y-anuarios/anuarios-de-estad%C3%ADsticas-vitales/anuario-de-estad%C3%ADsticas-vitales-2019.pdf?sfvrsn=97729b7b_5 ; Costa Rica : INEC (2020^[26]), *Nacimientos*, <https://inec.cr/acerca-inec> ; Corée : Yoo, S., B. Sulki Choi et L. Jun Gyeong (2022^[27]), *Developing New Fertility Indicators on Subpopulations* ; Israël : Weinreb, A. (2023^[28]), *Estimated migrant and non-migrant TFR in Israel using Labour Force Survey and Israel Social Survey* ; Japon : *Statistics of Japan (2020^[29]), Live births by nationality of father and mother*, www.e-stat.go.jp/en/stat-search/files?page=1&layout=datalist&toukei=00450011&tstat=000001028897&cycle=7&year=2020&month=0&tclass1=000001053058&tclass2=000001053061&tclass3=000001053064&tclass4val=0 ; États-Unis : CDC (2020^[30]), *Nativity, 2016-21*, [https://wonder.cdc.gov/United States Census Bureau \(2020^{\[31\]}\), *American Community Survey*, <https://data.census.gov/mdat/#> ; tous les autres pays : Eurostat \(2020^{\[32\]}\), *Naissances vivantes par âge de la mère et pays de naissance*, \[https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/viewDEMO_FACBC/custom_3116674/default/table?lang=fr\]\(https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/viewDEMO_FACBC/custom_3116674/default/table?lang=fr\), Eurostat \(2020^{\[33\]}\), *Population au 1er janvier par âge, sexe et groupe de pays de naissance*, \[https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/viewMIGR_POP4CTB_custom_3116883/default/table?lang=fr\]\(https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/viewMIGR_POP4CTB_custom_3116883/default/table?lang=fr\).](https://wonder.cdc.gov/United%20States%20Census%20Bureau%20(2020%3A31),%20American%20Community%20Survey,%20https://data.census.gov/mdat/#)

StatLink  <https://stat.link/t4szai>

Les différences d'ICF entre les femmes nées dans le pays et nées à l'étranger, mais aussi entre les femmes nées à l'étranger et les femmes dans le pays d'origine peuvent mettre en évidence :

- l'importance des normes culturelles et du comportement en matière de fécondité dans le pays d'origine, souvent acquis ou adoptés socialement dans l'enfance (hypothèse de la socialisation). En Norvège et en Italie, par exemple, on sait que les immigrés de certaines régions ont davantage

tendance à avoir un troisième enfant lorsque les deux premiers sont des filles, ce qui correspond aux préférences culturelles dans la population du pays d'origine⁴ (Lillehagen et Lyngstad, 2018^[34] ; Ambrosetti et al., 2022^[35]).

- l'importance des normes sociales et des contextes institutionnels auxquels les immigrés sont peu à peu exposés dans le pays de destination (hypothèse de l'adaptation). Les femmes venues de Türkiye, par exemple, affichent un taux de fécondité relativement plus élevé que celles nées dans le pays, mais aussi un taux de primo-maternité légèrement plus bas dans les pays à faible fécondité (Allemagne et Suisse) que dans les pays à plus forte fécondité (France). Ces différences semblent confirmer l'hypothèse de l'adaptation (Milewski, 2011^[36]).
- l'autosélection des immigrées, dont les schémas de fécondité peuvent être différents de la moyenne observée dans le pays d'origine (hypothèse de la sélectivité). La sélectivité des immigrées peut reposer sur des particularités observées (éducation et profession dans le pays d'origine), mais aussi non observées (désir de mobilité ou orientation familiale). Dans le cas de l'immigration mexicaine aux États-Unis, par exemple, les femmes qui immigreront sont relativement plus fécondes que celles qui n'immigrent pas, ce qui conduit à un taux de fécondité plus élevé parmi les immigrées que le taux moyen de fécondité observé chez les Mexicaines (Choi, 2014^[37]). Inversement, l'immigration ghanéenne est généralement constituée de femmes qui ont un niveau de formation relativement plus élevé et repoussent leur première grossesse, par rapport aux Ghanéennes dans le pays d'origine (Wolf et Mulder, 2018^[38]).
- la perturbation de la dynamique familiale que peut entraîner l'émigration, notamment à court terme, par exemple en séparant les conjoints, avec d'éventuelles conséquences pour le comportement en matière de fécondité (hypothèse de la perturbation). Dans la majorité des cas, cette perturbation s'est avérée temporaire, mais les femmes qui immigreront en Espagne avant de fonder une famille, par exemple, semblent décaler leur première grossesse encore plus que les femmes nées dans le pays. La majorité d'entre elles ne compensent pas ultérieurement cette perturbation liée à l'émigration (González-Ferrer et al., 2017^[4]).
- l'interdépendance générale des migrations et de la fondation d'une famille, en particulier pour les femmes : l'émigration coïncide avec d'autres changements dans la dynamique familiale, comme le mariage, le regroupement familial et la formation d'une union ou d'un ménage (hypothèse du cycle de vie). Les femmes qui émigrent pour rejoindre leur conjoint ont une bien plus forte propension à avoir des enfants après leur arrivée que les femmes qui émigrent pour des raisons d'emploi. Ce phénomène s'observe en Italie, par exemple, où il existe une association manifeste entre le moment où les femmes ont des enfants et la part de permis de séjour délivrés au titre de l'immigration familiale (Mussino et Strozza, 2012^[19]).

Tous ces mécanismes ne sont pas exclusifs les uns des autres et font ressortir les spécificités des immigrées à prendre en compte dans l'étude des schémas de fécondité.

Encadré 4.2. Différentiels entre les femmes immigrées et celles nées dans le pays : explications pour une sélection de pays

Costa Rica

Plus de deux tiers de la population du Costa Rica née à l'étranger est originaire du Nicaragua voisin. En 2020, l'ICF des femmes nées au Nicaragua s'établissait à 3.9 enfants par femme, creusant considérablement l'écart de fécondité avec les femmes nées dans le pays (1.4). Une étude antérieure attribue cet important différentiel aux niveaux inférieurs de formation et d'activité des femmes nicaraguayennes, d'un côté, et à leur plus forte représentation dans les unions hors mariage, de l'autre. La même étude ne constate aucune preuve d'adaptation : les immigrées nicaraguayennes arrivées

dans le pays dans les cinq dernières années et celles qui y résident depuis plus longtemps ont des comportements comparables (Rosero-Bixby, Brenes Camacho et Chen Mok, 2002^[39]). Le Nicaragua enregistre actuellement un niveau élevé d'unions libres, qui se traduit souvent par une forte instabilité des couples et un haut degré de fécondité multipartenaire. De surcroît, huit adultes nicaraguayens sur dix au Costa Rica n'avaient pas fait un cycle complet d'études secondaires en 2019. Les données de 2020 confirment que le niveau de fécondité des immigrées du Costa Rica nées au Nicaragua varie en fonction de la situation familiale et du niveau de formation : l'ICF s'établit à 3.8 et 2.1 respectivement pour les femmes célibataires et les femmes mariées, et à 6.1 et 2.1, respectivement aussi, pour celles qui ont fait peu d'études et celles qui ont fait des études supérieures.

Japon

Une étude antérieure révèle que le taux de fécondité inférieur observé chez les immigrées au Japon tient à la composition des flux migratoires (principalement en provenance de pays à faible fécondité, à l'exception des Philippines), à l'effet perturbateur des migrations internationales à court terme, à un environnement très difficile pour élever des enfants, et à l'instabilité des mariages internationaux. Ceux-ci ont atteint leur plus haut niveau en 2006, soit un peu plus de 6 % de l'ensemble des mariages. Ils ont toutefois diminué depuis sous l'effet du durcissement des conditions d'obtention d'un visa de conjoint. En 2010, l'ICF des Japonaises s'établissait à 1.3, à comparer avec celui des Chinoises (1.5), des Philippines (1.5), des Thaïlandaises (1.0) et des Brésiliennes (1.3). Seules les Philippines enregistraient un ICF supérieur à celui des Japonaises et le taux de fécondité de toutes les immigrées était inférieur au taux dans leurs pays d'origine (Korekawa, 2017^[40]).

Israël

Plusieurs schémas atypiques sont observés dans le taux de fécondité en Israël : au fait qu'il soit supérieur à celui de tous les autres pays développés s'ajoute la présence de normes pronatalistes dans tous les milieux éducatifs, culturels et religieux. De surcroît, la fécondité a augmenté parallèlement à l'âge à la première naissance et au niveau d'éducation. Les immigrées des pays de l'ex Union soviétique représentent à peu près la moitié de la population israélienne née à l'étranger. Leur niveau de fécondité inférieur a été attribué à l'incertitude économique et au déclassement professionnel causés par l'immigration ainsi qu'au décalage de la maternité en faveur d'une plus grande mobilité sociale dans le pays de destination (Weinreb et Chernichovsky, 2018^[41] ; Okun et Kagya, 2012^[42]).

France

Depuis la fin des années 1990, la France affiche avec constance un taux de fécondité parmi les plus élevés en Europe, attribué à de fortes dépenses publiques en prestations familiales (3.5 % du PIB, soit le plus haut niveau dans la zone OCDE) et à des politiques diverses, mais stables, de soutien à la famille (congé parental, services de garde d'enfants et allocations familiales). Si les indicateurs types pour mesurer l'écart de fécondité entre les femmes nées dans le pays et les immigrées souffrent des mêmes biais que ceux dont il est question plus haut, la disponibilité d'études spécialisées et longitudinales sur les migrations a permis de mieux rendre compte de la différence réelle entre les immigrées et les femmes nées en France. En mobilisant les données de l'enquête *Famille et logements* de 2011 et un autre indicateur (la descendance finale), Volant, Pison et Héran (2019^[16]) estiment que les immigrées nées entre 1961 et 1965 ont eu 2.4 enfants au cours de leur vie féconde. Reynaud (2023^[21]) s'appuie sur l'enquête *Trajectoires et origines*, qui permet de compter tous les enfants nés et pas seulement ceux nés en France, et obtient une descendance finale légèrement inférieure (2.2 enfants) parmi les immigrées nées entre 1965 et 1970. Les données confirment également de fortes différences selon l'origine, la génération, le niveau de formation et l'âge à l'arrivée (Graphique 4.9).

... et on observe de fortes variations selon l'origine des immigrées

Les différences globales observées dans l'ICF des immigrées, dont il est question plus haut, masquent une forte hétérogénéité sur l'ensemble des pays de naissance. En Afrique subsaharienne, le taux de fécondité dépasse nettement le seuil de renouvellement des générations, à 4.6 naissances par femme en moyenne en 2020, mais il est plus proche ou égal au seuil de renouvellement dans la plupart des autres régions (DESA, 2020^[43]). Parce que chaque individu porte en lui des éléments de sa culture d'origine, les immigrées d'Afrique et d'autres régions à forte fécondité, comme l'Asie, ont tendance à être plus fécondes que celles en provenance d'Europe et des Amériques.

Les différences de fécondité par région ou pays d'origine reflètent en outre les principales voies d'émigration des femmes (familiale, travail, humanitaire, etc.). En Allemagne, les femmes venues de pays extérieurs à l'Union européenne sont particulièrement susceptibles d'émigrer en étant déjà mariées et de fonder une famille peu après leur arrivée. De même, en Italie, la plus grande part des immigrées au titre du regroupement familial sont originaires du sous-continent indien, d'Afrique du Nord et du Sénégal. Elles se marient plus jeunes et leur descendance finale est plus importante que celle des immigrées indépendantes et primo-arrivantes (arrivées célibataires ou sans conjoint) (Cristina Samper et Kreyenfeld, 2021^[44] ; Ortensi, 2015^[45]). En Espagne, le taux de fécondité des immigrées d'Amérique latine est inférieur à celui observé dans leurs pays d'origine, constat qui tient en partie à la sélectivité migratoire et au fait que ces femmes ne sont pas toujours accompagnées de leurs enfants. A contrario, les femmes marocaines maintiennent un niveau de fécondité supérieur à celui des femmes nées dans le pays, corrélé avec des schémas migratoires distincts étant donné que la plupart entrent en Espagne par mariage (González-Ferrer et al., 2017^[4]).

Tableau 4.1. Les immigrées venues de régions à forte fécondité, comme l'Afrique, affichent le plus haut taux de fécondité dans les pays OCDE de destination, mais ce taux diminue au fil du temps

Indicateur conjoncturel de fécondité dans certains pays de destination, par région de naissance, 2011 et 2021

	Danemark		Finlande		Norvège		Suède		Australie		Espagne	
	2011	2021	2011	2021	2011	2021	2011	2021	2011	2021	2011	2021
Nées dans le pays	1.8	1.8	1.8	1.4	-	1.5	1.9	1.6	-	1.7	-	1.2
UE27	1.4	1.4	1.8	1.5	2	1.5	1.8	1.4	-	1.7	-	1.4
Afrique du Nord et Moyen-Orient	2.6	2.4	3.3	2.5	3	2.2	3.1	2.6	-	2.2	-	2.6
Afrique subsaharienne									-	1.9		
Amérique du Nord	1	1.1	1.7	1.3	1.8	1.5	-	-	-	1.2	-	0.9
Amérique du Sud et centrale	1.4	0.9			2.1	1.3	-	-			-	1.1
Asie du Sud-Est	1.7	2.1	1.9	1.6	2	1.7	2.2	1.9	-	1.4	-	1.4
Asie du Nord-Est									-	1.1		
Asie du Sud et Asie centrale									-	1.7		

Note : UE27 se rapporte à l'Europe pour le cas de la Finlande ; dans le cas de la Norvège, l'Asie comprend la Turquie.

Source : Danemark : *Statistics Denmark* (2021^[46]), *Births*, www.statbank.dk/20017 ; Norvège : *Statistics Norway* (2021^[47]), *Fertility Rates*, www.ssb.no/en/befolkning/fodte-og-dode/statistikk/fodte ; Suède : *Statistics Sweden* (2021^[48]), *Births and deaths*, www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/population/population-composition/population-statistics/ ; Finlande : *StatFin* (2021^[49]), *Births, vital statistics and population*, www.stat.fi/en/statistics/synt ; Australie : *ABS* (2021^[22]), *Births, Country of birth of parent*, www.abs.gov.au/statistics/people/population/births-australia/latest-release ; Espagne : *INE* (2021^[50]), *Estadística de nacimientos*, www.ine.es/dyngs/INEbase/es/categoria.htm?c=Estadistica_P&cid=1254734710984.

StatLink  <https://stat.link/6zw5su>

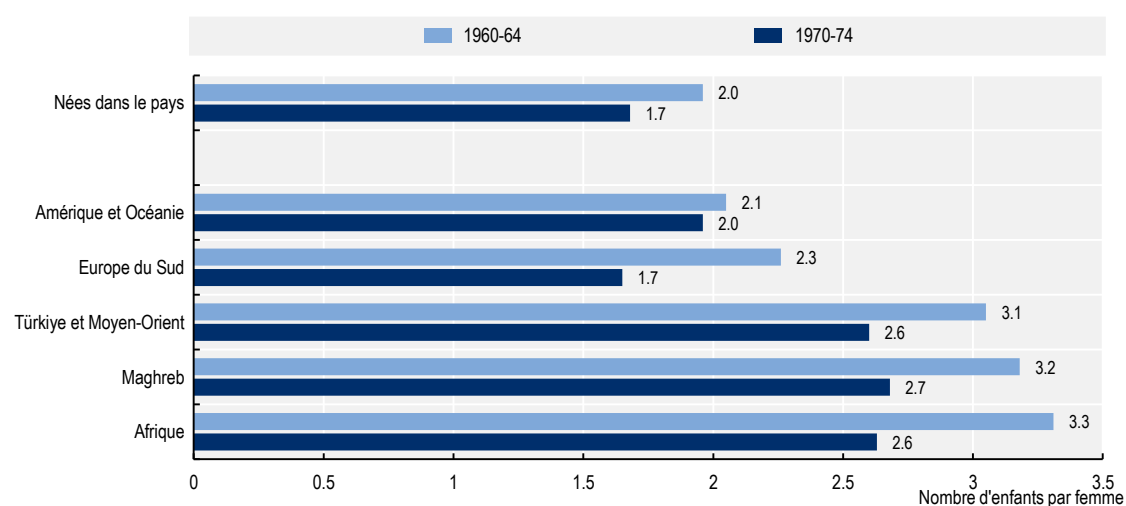
Le Tableau 4.1 donne un exemple des différences de taux de fécondité par région d'origine dans une sélection de pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données : Australie, Espagne, Danemark, Finlande et Norvège. Tous pays de destination confondus, les immigrées venues d'Afrique ont toujours le plus haut taux de fécondité, bien que celui-ci soit aussi sur une courbe descendante depuis quelques années. En 2021, l'ICF des immigrées venues d'Afrique s'établit à 2.2 en Norvège, par rapport à 3.0 dix ans plus tôt. Des tendances comparables s'observent dans les autres pays de destination. En 2021, le taux de fécondité des immigrées en provenance d'Asie est lui aussi relativement supérieur à celui de la population née dans le pays, mais la région d'origine cache une grande hétérogénéité : le taux le plus élevé est enregistré en Asie du Sud et centrale (Afghanistan, Pakistan, Bangladesh, dans l'ordre décroissant) et le taux le plus bas en Asie du Nord-Est (Corée, Japon, Chine, dans l'ordre croissant). Enfin, le taux de fécondité des immigrées venues des Amériques est inférieur au seuil de renouvellement des générations dans tous les pays de destination et au taux de fécondité des immigrées originaires de l'UE.

En France, les immigrées venues d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Türkiye ont également plus d'enfants en fin de vie féconde (descendance finale) que les femmes nées dans le pays (Graphique 4.4). A contrario, les immigrées originaires d'Europe du Sud (Italie, Espagne et Portugal) ont un schéma de fécondité semblable à celui des Françaises. Sur une période de dix ans, la descendance finale est moins importante pour toutes les origines, mais les baisses les plus marquées sont observées chez les immigrées originaires d'Afrique et d'Europe du Sud (-0.7 et -0.6 enfant respectivement).

En Suède, la descendance finale des femmes nées dans le pays entre 1975 et 1980 s'établit en moyenne à 1.9 enfant. À l'exception de trois des principaux pays d'origine (Thaïlande, Iran et Pologne), les femmes nées à l'étranger ont eu plus d'enfants en fin de vie féconde que celles nées dans le pays. Les femmes de Yougoslavie, d'Iraq, de Syrie et de Somalie, qui arrivent généralement pour raisons humanitaires, ont une descendance finale supérieure au seuil de renouvellement des générations (Graphique 4.5). À noter, par ailleurs, que les données se rapportent à une génération de femmes en fin de vie féconde. Les cohortes plus jeunes auront probablement une descendance finale moindre.

Graphique 4.4. Le nombre d'enfants nés de femmes immigrées en France varie selon l'origine et a diminué d'une cohorte à l'autre

Descendance finale en France par région d'origine des femmes nées entre 1960-64 et 1970-74



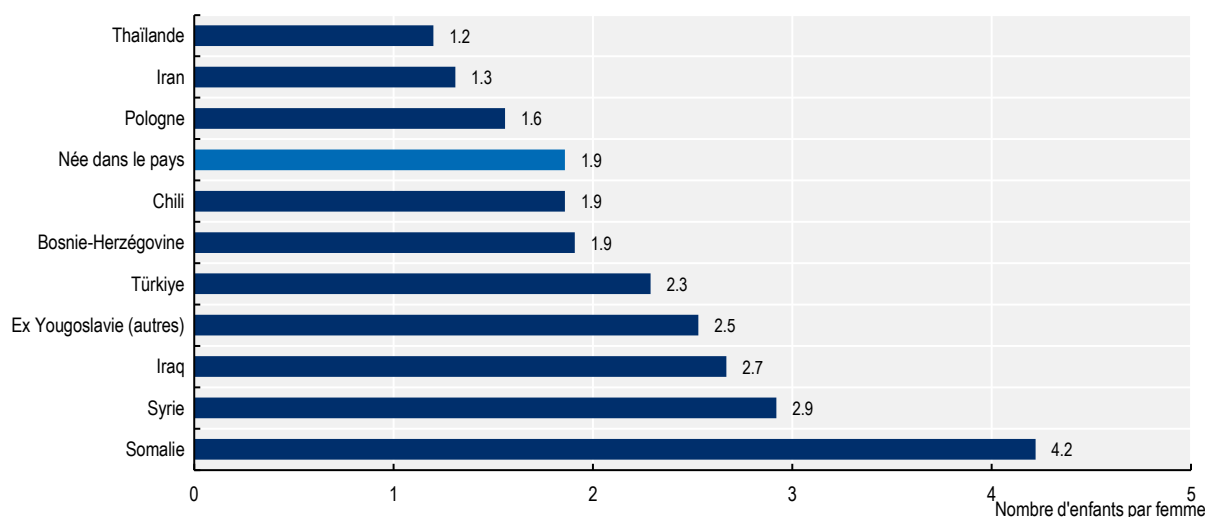
Note : La descendance finale correspond au nombre moyen d'enfants nés de femmes de la même génération en fin de vie féconde. Le Maghreb comprend l'Algérie, le Maroc et la Tunisie uniquement.

Source : Reynaud, D. (2023^[21]), *Fécondité et migration. Comment mesurer la fécondité des immigrées ?*, www.insee.fr/fr/statistiques/6802839.

StatLink  <https://stat.link/evm50n>

Graphique 4.5. Le nombre total d'enfants nés de femmes immigrées en Suède varie sensiblement selon l'origine

Descendance finale en Suède par pays de naissance des femmes nées entre et 1975 et 1980



Note : sont représentés ici les dix plus grands pays d'origine par taille de la population née à l'étranger issue des cohortes de naissance (1975-80) qui résidaient en Suède entre 16 et 40 ans (en années personne).

Source : Données de l'état civil suédois (consultation et analyse par SUDA, Université de Stockholm).

StatLink  <https://stat.link/mry103>

Il n'est pas possible, à partir des données transversales, de comprendre les moteurs de l'évolution de l'ICF dans le temps et les régions d'origine, mais les baisses pourraient tenir simultanément à trois facteurs, expliqués plus en détail ci-après :

- La durée de séjour : la fécondité des immigrées diminue souvent à mesure que le nombre d'années de séjour dans le pays de destination augmente. Par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, les immigrées qui ont vécu longtemps dans ce pays seront moins fécondes que celles qui sont récemment arrivées. En Norvège, par exemple, (Tønnessen, 2019^[51]) montre que, en 2000, les immigrées récentes (0 à 2 ans depuis la migration) venues d'Afrique et d'Asie avaient un ICF de plus de 4 enfants par femme, tandis que les femmes des mêmes régions arrivées dans le pays plus de dix ans plus tôt avaient un ICF d'environ 2. Plusieurs raisons pourraient expliquer le rôle de la durée de séjour, dont la relative augmentation de la fécondité immédiatement après l'arrivée, l'adaptation progressive aux normes locales ou les difficultés à concilier travail et famille qui ralentissent les maternités ultérieures.
- La baisse du taux de fécondité dans les pays d'origine : même si elles sont originaires des mêmes régions et pays, les immigrées récentes peuvent être plus ou moins fécondes que celles des cohortes précédentes. On observe, dans la majorité des cas, une tendance décroissante du taux de fécondité dans les cohortes d'immigrées récentes. Ce constat tient à la baisse de la fécondité dans les pays d'origine due, entre autres facteurs, aux programmes de régulation des naissances, à l'évolution des préférences ou à des niveaux de formation des femmes plus élevés, lesquels, à leur tour, influencent à la fois la proportion de femmes qui émigrent et les raisons de leur départ (Tønnessen, 2020^[52]).
- Les effets de sélection : les profils sociodémographiques des immigrées originaires du même pays peuvent eux aussi évoluer dans le temps. Si les cohortes sont composées de femmes ayant un faible niveau de formation ou originaires de zones rurales, leur taux de fécondité peut être

supérieur à celui de cohortes de femmes d'origine urbaine ayant fait des études plus poussées. Dans le corridor migratoire États-Unis-Mexique, par exemple, les Mexicaines qui ont émigrées après le vote d'une loi d'amnistie massive (IRCA en 1986) affichaient un taux de fécondité supérieur à celui des cohortes précédentes, dû en partie au fait qu'elles étaient plus susceptibles de quitter leur pays une fois la situation du père ou du mari régularisée, ce qui est plus favorable à la fondation d'une famille (Frank et Heuveline, 2005^[53]).

Adaptation et convergence du comportement en matière de fécondité

Les schémas de fécondité des immigrées et des femmes nées dans le pays convergent souvent au fil du temps en raison de la composition des cohortes d'immigrées et de la situation dans le pays de destination...

Les niveaux de fécondité des populations nées dans le pays et nées à l'étranger convergent au fil du temps, mais il reste généralement un écart, et d'importantes variations s'observent entre les pays (Sobotka, 2008^[14]). Cette convergence se produit au niveau individuel (adaptation) ou générationnel (convergence) (Wilson, 2019^[54]). Lorsque le niveau de fécondité évolue sur un horizon temporel court, il serait peut-être plus juste de parler d'un processus adaptatif qui ne traduit pas forcément une « acculturation », mais plutôt une adaptation au contexte général, dans lequel la situation politique, sociale et du marché du travail, ainsi que les politiques familiales, influenceraient le comportement en matière de fécondité. Compte tenu de l'importance de ces facteurs dans les décisions de fécondité des femmes nées dans le pays et nées à l'étranger, on ne peut pas s'attendre à des différentiels de fécondité constamment élevés entre les deux populations. En Suède, le nombre de naissances parmi les immigrées est plus élevé dans les deux premières années suivant l'arrivée, mais le taux de fécondité de celles qui résident dans le pays depuis au moins cinq ans est déjà proche de celui de la population née en Suède (Andersson, 2004^[17]).

Il apparaît que, sous l'effet de l'adaptation, la fécondité des immigrées venues de pays à forte fécondité diminue avec le temps, et que celle des immigrées originaires de pays à faible fécondité augmente quelques années après le départ (Adsera et al., 2012^[55] ; Mussino et Cantalini, 2022^[56]). Il faut toutefois noter que de nombreux facteurs nuancent le rythme d'adaptation. Certains d'entre eux sont en rapport avec les particularités des cohortes d'immigrées, dont le pays d'origine, l'âge à l'arrivée, la maîtrise de la langue et le niveau de formation. Par exemple, le comportement en matière de fécondité des immigrées arrivées au Canada avant l'âge adulte (jusqu'à six ans) s'est avéré légèrement inférieur ou identique à celui des femmes nées au Canada, par rapport à celles qui sont arrivées vers la fin de l'adolescence et dont le comportement en matière de fécondité est différent de celui observé dans le pays d'accueil (Adsera et Ferrer, 2013^[57]). Ces différences d'une cohorte à l'autre tiennent, entre autres mécanismes, à la maîtrise de la langue. Aux États-Unis également, les immigrées qui arrivent à un jeune âge – et qui maîtrisent donc mieux l'anglais par la suite – ont plus de chances d'assimilation sociale, ce qui signifie qu'elles ont tendance à avoir moins d'enfants que celles qui maîtrisent moins l'anglais (Bleakley et Chin, 2010^[58]). Globalement, l'âge au moment du départ pris en compte, les données disponibles indiquent une adaptation du comportement en matière de fécondité : à quelques exceptions près, le taux de fécondité des femmes qui ont quitté leur pays à un très jeune âge est plus proche de celui des femmes nées dans le pays (Adsera et Ferrer, 2015^[9]).

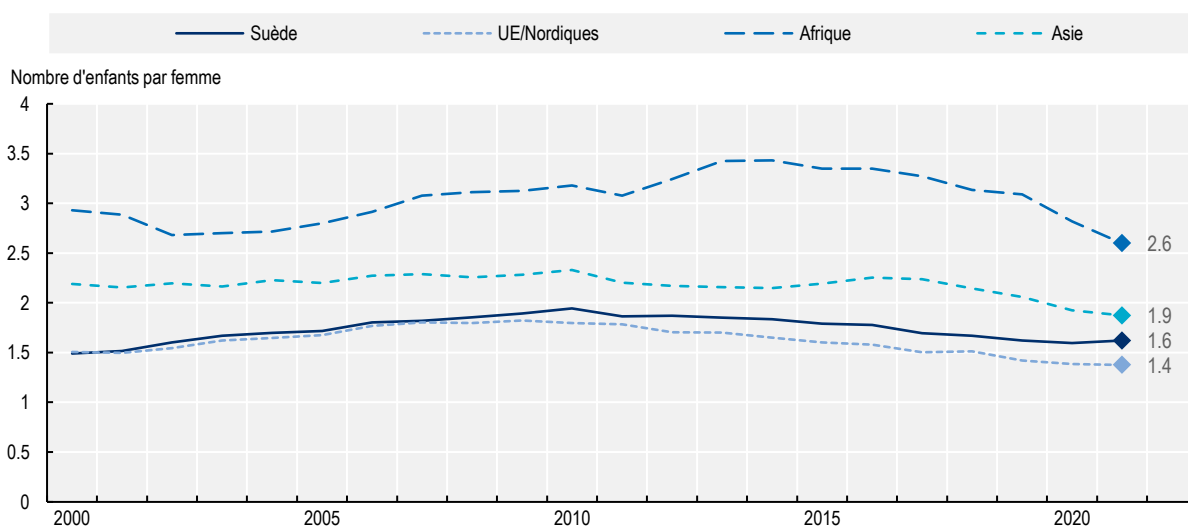
L'adaptation du comportement en matière de fécondité est également nuancée par le contexte social et institutionnel du pays de destination. La propension à avoir des enfants est influencée par les conditions macroéconomiques, le taux d'activité et les normes de genre, mais aussi par les politiques familiales et migratoires. Il apparaît, par exemple, que la baisse de la fécondité des immigrées a pu être plus prononcée face à la Grande Récession que celle des femmes nées dans le pays, ce qui indiquerait une plus forte réaction à l'incertitude économique dans les intentions de fécondité des immigrées (Sobotka, 2017^[59] ;

Alderotti et al., 2022^[7]). En Colombie, sous l'effet d'une campagne de régularisation de masse des immigrés vénézuéliens, la propension de ces derniers à avoir des enfants a diminué. Ce phénomène peut être attribué à un meilleur accès aux services publics (y compris aux soins de santé et à la contraception) et à de meilleures perspectives d'emploi (Amuedo-Dorantes et al., 2023^[60]). La convergence des niveaux de fécondité dans le temps doit donc être comprise dans le contexte de conditions changeantes dans les pays d'origine et de destination, et de différences entre les cohortes d'immigrés.


La plupart des études sur l'adaptation s'intéressent aux données transversales lorsqu'il n'est pas possible de distinguer l'effet de la durée de séjour dans le pays de destination avec les effets de cohorte. Le Graphique 4.6 illustre le comportement en matière de fécondité en Suède au cours des 20 dernières années. L'ICF des femmes nées en Suède et des immigrées venues de pays d'Asie, de l'Union européenne et de pays nordiques est resté relativement stable, alors que celui des immigrées venues d'Afrique est très variable, témoignant en partie de changements dans les pays d'origine, mais aussi de périodes de ralentissement économique et de mutations du marché du travail dans le pays de destination (dont la crise financière de 2008).

Graphique 4.6. Les niveaux de fécondité en Suède varient selon l'origine des immigrées et dans le temps

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) par région de naissance des femmes en Suède, 2000-21



Source : Statistics Sweden (2022^[61]), *The future population of Sweden 2022-70*, <https://www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/population/population-projections/population-projections/pong/publications/the%1efuture%1epopulation-of-sweden%1e2022%1e70/>.

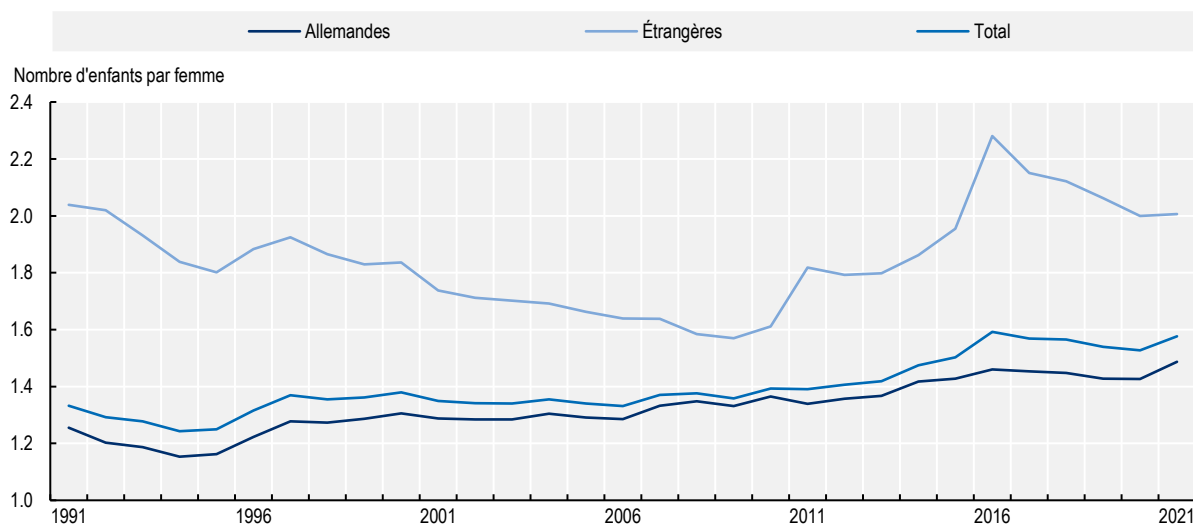
StatLink  <https://stat.link/1r2xcj>

L'Allemagne est un cas intéressant, car différentes cohortes d'immigrées et leur poids relatif dans la population totale influencent les écarts de fécondité entre les femmes nées en Allemagne et nées à l'étranger d'une part, et l'ICF global du pays d'autre part (Graphique 4.7)⁵. L'ICF peut cependant faire l'objet de problèmes d'interprétation compte tenu de la force du lien entre les niveaux de fécondité des immigrées et la durée de séjour ou l'âge à l'arrivée, qui n'apparaît pas dans ce graphique (Sobotka, 2008^[14]). Certaines tendances sont néanmoins dignes d'intérêt : l'ICF des femmes nées à l'étranger chute en dessous du seuil de renouvellement des générations dès le milieu des années 1990. La baisse du taux de fécondité depuis lors conduit au resserrement de l'écart avec les Allemandes, lequel atteint sa valeur minimale (0.2) en 2008/09, possiblement sous l'effet d'un ralentissement économique global influant sur les intentions de fécondité. Depuis 2010, l'ICF des femmes nées à l'étranger augmente progressivement.

Il culmine en 2016 à 2.3 enfants par femme en moyenne et creuse l'écart avec les femmes nées dans le pays jusqu'à son niveau maximal (0.8), ce qui pourrait témoigner des afflux importants d'immigrées humanitaires. L'ICF des Allemandes varie moins, mais la tendance générale depuis le milieu des années 1990 est ascendante. Enfin, la contribution nette des immigrées à l'ICF du pays fluctue considérablement au fil des ans et avoisine aujourd'hui les valeurs atteintes dans les années 1990 (0.10 contre 0.09 respectivement).


Graphique 4.7. Allemagne : l'écart de fécondité entre les femmes nées dans le pays et les femmes nées à l'étranger a beaucoup évolué au fil des ans

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) des Allemandes et des étrangères en Allemagne, 1991-2021



Note : Les données se rapportent à la nationalité de la mère, pas au pays de naissance.

Source : Destatis (2023^[62]), *Total fertility rate (per woman): Germany*, www.destatis.de/EN/Themes/Society-Environment/Population/node.html.

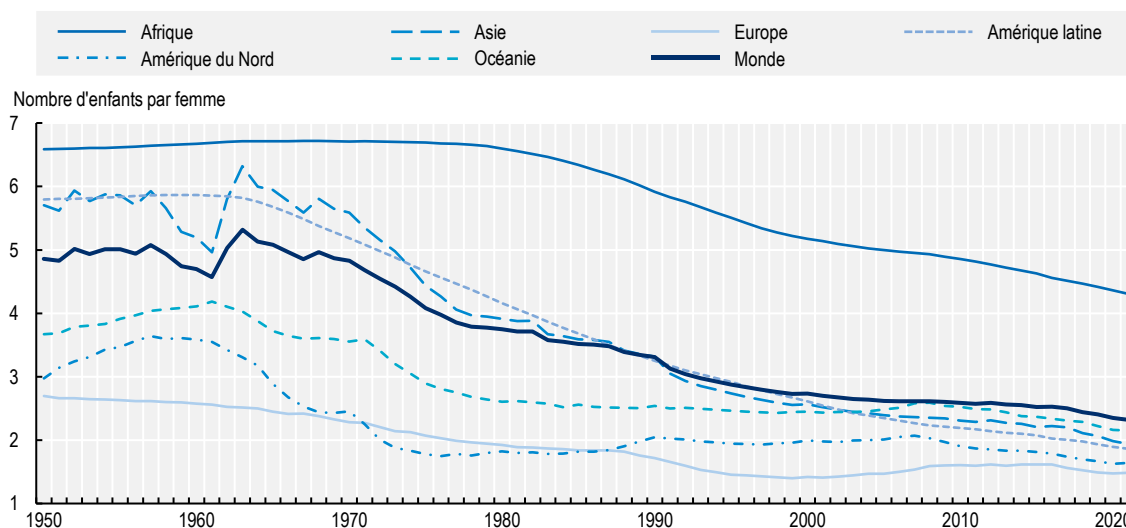
StatLink  <https://stat.link/lmoah1>

...mais aussi en raison de la baisse du taux de fécondité dans la plupart des pays d'origine

La plupart des études consacrées à la fécondité des immigrées ont cherché à comprendre ce qui influence le comportement dans ce domaine. Elles se sont cependant moins intéressées aux changements survenus d'une cohorte d'immigrées à l'autre, lesquels peuvent être indicateurs d'évolutions dans le comportement en matière de fécondité dans le pays d'origine. La fécondité a considérablement diminué dans le monde entier en quelques décennies, et ce, à un rythme accéléré dans un grand nombre de pays d'origine importants (Graphique 4.8). Le taux de fécondité en Türkiye et au Mexique, par exemple, est progressivement passé d'environ cinq et sept enfants par femme respectivement au début des années 1970, à 1.9 en 2020.

Graphique 4.8. La baisse du taux de fécondité au cours des cinq dernières décennies est en train de résorber les écarts entre les régions

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) par région d'origine des femmes, 1950-2021



Source : Nations Unies (2023^[63]), *Perspectives de la population mondiale : révision de 2022*, <https://population.un.org/wpp/>.

StatLink  <https://stat.link/l4sytu>

Cela signifie que bien que les primo-arrivantes aient grandi dans le même pays que celles qui ont émigré plus tôt, les normes, les schémas et les attentes autour de la fécondité ont évolué (Tønnessen, 2019^[51]). Devant le constat du recul de la natalité dans des pays autrefois à forte fécondité, une tendance à la baisse du taux de fécondité des immigrées récentes par rapport aux cohortes antérieures serait à prévoir dans le temps. Le Tableau 4.2 montre l'ICF des principaux pays d'origine des immigrées dans les pays de l'OCDE (d'après les effectifs). Dans la majorité d'entre eux, l'ICF a chuté en dessous du seuil de renouvellement des générations, à quelques exceptions notables près, dont le Pakistan (3.4), l'Algérie (2.9), le Maroc (2.4) et le Suriname (2.4).

Tableau 4.2. Le taux de fécondité a considérablement baissé en 20 ans dans les principaux pays d'origine des immigrés dans la zone OCDE

Indicateur conjoncturel de fécondité dans les principaux pays de destination et d'origine, 1980 et 2020

Principaux pays de destination	Année	Principaux pays d'origine		
États-Unis		Mexique	Inde	Chine
	1980	4.8	4.8	2.7
	2020	1.9	2.2	1.7
Allemagne		Pologne	Türkiye	Russie
	1980	2.3	4.4	1.9
	2020	1.4	1.9	1.5
Royaume-Uni		Inde	Pologne	Pakistan
	1980	4.8	2.3	6.7
	2020	2.2	1.4	3.4
France		Algérie	Maroc	Portugal
	1980	7	5.7	2.3
	2020	2.9	2.4	1.4
Canada		Inde	Chine	Philippines
	1980	4.8	2.7	5.1
	2020	2.2	1.7	2.5
Australie		Royaume-Uni	Inde	Chine
	1980	1.9	4.8	2.7
	2020	1.7	2.2	1.7
Espagne		Maroc	Roumanie	Colombie
	1980	5.7	2.4	3.9
	2020	2.4	1.6	1.7
Italie		Roumanie	Albanie	Maroc
	1980	2.4	3.6	5.7
	2020	1.6	1.3	2.4
Suisse		Allemagne	Italie	Portugal
	1980	1.4	1.6	2.3
	2020	1.5	1.2	1.4
Türkiye		Bulgarie	Iraq	Allemagne
	1980	2	6.6	1.4
	2020	1.6	3.5	1.5
Pays-Bas		Türkiye	Suriname	Maroc
	1980	4.4	3.9	5.7
	2020	1.9	2.4	2.4

Note : Principaux pays de destination par effectif moyen entre 2015 et 2021.

Source : OCDE (2023^[64]), Base de données sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr> ; Colombie, Chili et Mexique : CEPALSTAT (2019^[24]), *Tasa global de fecundidad*, <https://statistics.cepal.org/portal/cepalstat/dashboard.html?theme=1&lang=es> ; pays de l'UE et Royaume-Uni : Eurostat (2023^[65]), Indicateur conjoncturel de fécondité, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Fertility_statistics ; Australie : ABS (2021^[22]), *Births, Country of birth of parent*, www.abs.gov.au/statistics/people/population/births-australia/latest-release ; États-Unis : *United States Census Bureau* (2020^[31]), *American Community Survey*, <https://data.census.gov/mdat/#/>, CDC (2020^[30]), *Natality, 2016-21*, <https://wonder.cdc.gov/> ; Japon : *Statistics of Japan* (2020^[29]), *Live births by nationality of father and mother*, www.e-stat.go.jp/en/stat-search/files?page=1&layout=datalist&toukei=00450011&tstat=000001028897&cycle=7&year=20200&month=0&tclass1=000001053058&tclass2=000001053061&tclass3=000001053064&tclass4val=0 ; tous les autres pays : Nations Unies (2023^[63]), *World Population Prospects: The 2022 Revision*, <https://population.un.org/wpp/>.

StatLink  <https://stat.link/nx30li>

La fécondité des femmes nées dans le pays et de celles nées à l'étranger a tendance à converger au fil des générations

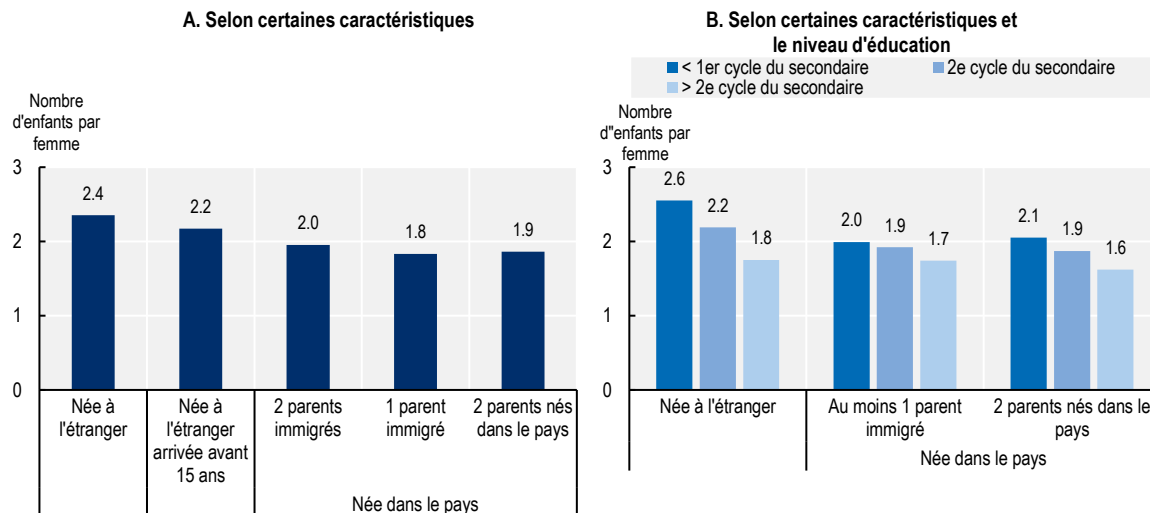
Si les chercheurs se sont beaucoup intéressés à la fécondité des immigrées, celle de leur descendance est moins bien comprise. Elle est généralement influencée par les normes sociales dans le pays d'accueil, mais peut aussi l'être par le comportement de la génération précédente dans la mesure où il diffère durablement des normes sociales du pays d'accueil. L'« hypothèse de la sous-culture » suppose que ce dernier effet prime sur le premier. Il apparaît effectivement que les idées concernant le moment approprié pour fonder une famille et l'espacement des naissances ne sont pas les mêmes parmi les enfants d'immigrés et la population native. L'« hypothèse de l'adaptation » suppose quant à elle que l'effet de la société d'accueil prime : les enfants d'immigrés sont influencés par les conditions et les normes dominantes auxquelles ils sont progressivement exposés, par la scolarisation, les médias et les contacts sociaux en dehors de la famille (Pailhé, 2017^[66]).

Ayant examiné la fécondité des immigrées dans huit pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, France, Royaume-Uni et Suisse), Kulu et al. (2015^[67]) concluent que le comportement des descendants d'immigrés en matière de fécondité se situe entre le parcours de fécondité de la génération de leurs parents et celui des populations nées dans le pays.

En France, le comportement de la majorité des enfants d'immigrés en matière de fécondité converge vers celui de la population native : la descendance finale de femmes nées en France de parents immigrés (1.9) est nettement inférieure à celle des immigrées (2.3) et similaire à celle des femmes nées en France de parents nés en France (1.9). On observe, d'autre part, qu'il existe de fortes variations entre les groupes d'origine, mais aussi que les divers schémas d'adaptation dépendent lourdement de l'accès à un niveau de formation supérieur. Parmi les femmes nées dans le pays de parents originaires d'Asie du Sud-Est, d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Türkiye, celles qui ont fait peu d'études ont une plus grande propension à avoir un premier enfant. Pour les femmes ayant fait des études supérieures et nées de parents originaires du Maghreb et d'Asie du Sud-Est, a contrario, la propension à avoir un premier enfant est encore plus faible que chez les femmes nées en France (Pailhé, 2017^[66]). Des données plus récentes confirment que les niveaux supérieurs de formation nuancent les différences de fécondité entre les descendantes d'immigrées en France : parmi celles qui ont un diplôme d'études supérieur au baccalauréat, les écarts de descendance finale sont les plus étroits entre les descendantes d'immigrées et celles sans ascendance migratoire directe (Graphique 4.9) (Reynaud, 2023^[21]).

Graphique 4.9. L'âge à l'arrivée et le niveau de formation nuancent les niveaux de fécondité des enfants d'immigrés en France

Descendance finale en France des femmes nées dans le pays et nées à l'étranger entre 1960 et 1974, par particularité (partie A) et par particularité et niveau de formation (partie B)



Note : La descendance finale est le nombre moyen d'enfants nés de femmes de la même génération à la fin de leur vie féconde. Les données correspondent aux femmes nées entre 1960 et 1974.

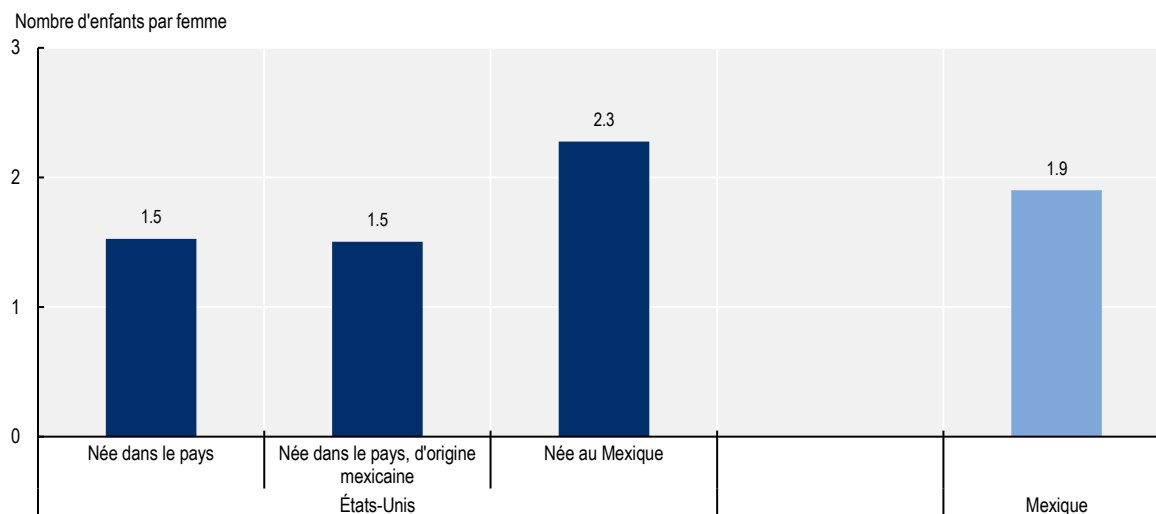
Source : Reynaud, D. (2023^[21]), *Fécondité et migration. Comment mesurer la fécondité des immigrées ?*, www.insee.fr/fr/statistiques/6802839.

StatLink  <https://stat.link/eg5i17>

Aux États-Unis, la fécondité des immigrées mexicaines et de leur descendance indique une convergence entre les générations. Les recherches menées par Choi (2014^[37]) donnent à penser que les immigrées mexicaines ont une plus forte fécondité que les femmes nées dans le pays et que leur niveau de fécondité avoisine celui des Mexicaines des zones rurales. Cela n'est pas surprenant étant donné que les immigrées mexicaines ont tendance à venir de communautés rurales, où les femmes ont généralement plus d'enfants. Choi observe par ailleurs une fécondité accélérée chez les Mexicaines après leur arrivée, qui compense en partie la plus faible fécondité avant l'émigration, mais aussi une tendance générale de la fécondité mexicano-américaine à diminuer au fil des générations, ce qui confirmerait l'hypothèse de la convergence. En mobilisant les données du *Centre for Disease and Control Prevention* (CDC) et de l'*American Community Survey*, le Graphique 4.10 confirme cette hypothèse et montre que l'ICF des femmes d'origine mexicaine nées aux États-Unis est voisin de celui des femmes nées dans le pays.

Graphique 4.10. Aux États-Unis, la fécondité des enfants d'immigrés avoisine déjà celle de la population née dans le pays sans parent immigré

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) aux États-Unis des femmes nées dans le pays, d'origine mexicaine nées dans le pays, et nées au Mexique, 2020



Source : United States Census Bureau (2020^[31]), American Community Survey, <https://data.census.gov/mdat/#/> ; CDC (2020^[30]), Natality, 2016-21, <https://wonder.cdc.gov/> ; INEGI (2020^[68]), Natalidad y fecundidad, www.inegi.org.mx/temas/natalidad/?fbclid=IwAR10OHRUvb0P_GtodJFUO8D6_0s2q1hOEiShQKLwwntKoOYaNFoSvL0s2b4#informacion_general.

StatLink  <https://stat.link/xfcqpt>

Encadré 4.3. La contribution des immigrées aux schémas de fécondité dans les pays d'origine

Tant les envois de fonds des immigrés que les idées et schémas comportementaux ramenés dans le pays d'origine par ceux qui reviennent peuvent accélérer l'évolution de la fécondité dans les pays d'origine. D'un côté, les envois de fonds sont essentiels pour faciliter la consommation et augmenter l'épargne. À cet égard, ils réduisent l'incertitude, améliorent les conditions de vie et encouragent l'investissement dans l'éducation, autant d'effets allant généralement de pair avec une fécondité plus tardive et plus faible. De l'autre, les transferts immatériels – d'informations, de compétences et de capital social – depuis les communautés d'accueil sont un autre instrument important d'amélioration des conditions socioéconomique et d'évolution de la fécondité (Levitt, 1998^[69]). Les migrations de retour et les migrations transnationales jouent un rôle important dans la transmission de nouvelles valeurs aux communautés d'origine. Les réseaux sociaux, Internet et le contact continu avec d'autres membres de la famille immigrés accélèrent probablement la transmission de schémas de fécondité du pays de destination aux pays d'origine et, avec elle, la convergence des normes sociales et la promotion de rôles de genre plus favorables à l'autonomisation des femmes par l'élévation de leur taux d'activité et de leur niveau de formation. (Beine, Docquier et Schiff, 2013^[70]) font apparaître un certain degré de convergence des niveaux de fécondité entre un grand nombre de pays d'origine de part et d'autre du monde et les principaux pays de destination des immigrés. Les travaux de Bertoli et Marchetta (2015^[71]) concordent également avec ces constats. Chose intéressante, Fargues (2006^[72]) et Fargues (2011^[73]) montrent que, selon le niveau de fécondité dans le pays de destination, les immigrées d'origine similaire en Afrique du Nord rapportent dans leurs pays d'origine des normes de fécondité très différentes.

Source : Adserà, A. (2020^[74]), *International political economy and future fertility trends*, <https://doi.org/10.1553/populationyearbook2020.deb01> ; Beine, M., F. Docquier et M. Schiff (2013^[70]), *International migration, transfer of norms and home country fertility*, <https://doi.org/10.1111/caje.12062> ; Levitt, P., (1998^[69]), *Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion*, <https://doi.org/10.1177/019791839803200404> ; Fargues, P. (2006^[72]), *The Demographic Benefit of International Migration: Hypothesis and Application to Middle Eastern and North African Contexts*, <http://documents.worldbank.org/curated/en/508301468280735279/The-demographic-benefit-of-international-migration-hypothesis-and-application-to-the-Middle-Eastern-and-North-African-contexts> ; Fargues, P. (2011^[73]), *International Migration and the Demographic Transition: A Two-Way Interaction*, <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2011.00859.x> ; Bertoli, S. et F. Marchetta (2015^[71]), *Bringing It All Back Home – Return Migration and Fertility Choices*, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.08.006>.

Contribution des immigrées aux naissances dans les pays de l'OCDE

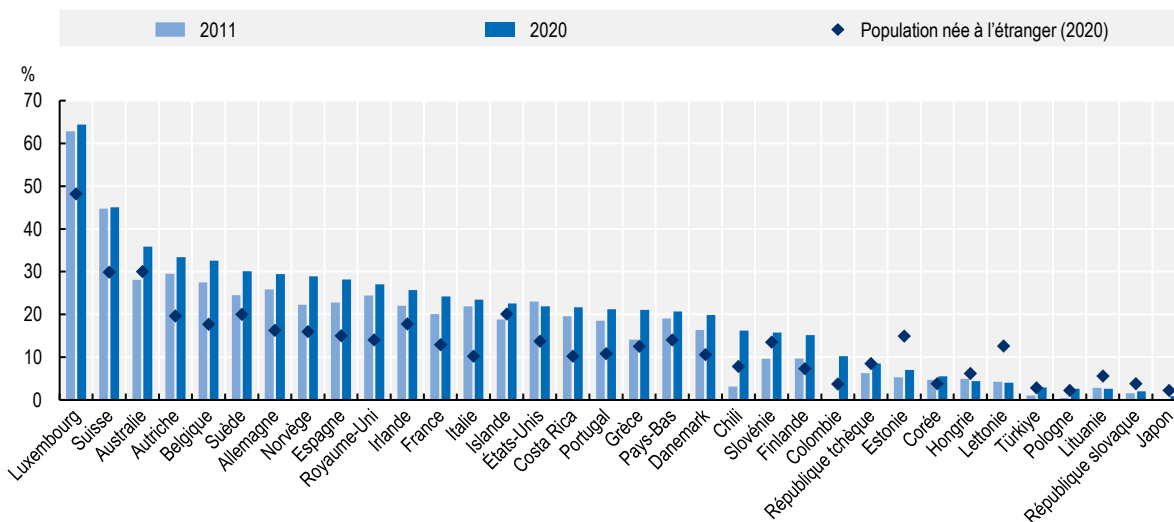
Les immigrées contribuent directement à la part des naissances dans les pays de l'OCDE en raison de leur structure d'âge et de leur motif d'immigration...

La part de naissances dans la population immigrée donne une indication sommaire de leur importance dans la dynamique démographique. Cet indicateur est fonction des niveaux d'immigration antérieurs, de la structure par âge des immigrées et de leur taux de fécondité (Sobotka, 2008^[14]). Les naissances dans la population née à l'étranger correspondent le plus souvent aux accouchements de mères nées à l'étranger, ce qui signifie que si, par exemple, un homme né dans le pays a un enfant avec une femme née à l'étranger dans le pays de l'homme, cet enfant sera comptabilisé avec les enfants nés à l'étranger. En règle générale, le nombre de naissances dans la population née à l'étranger n'est pas très différent lorsque les mères ou les pères nés à l'étranger sont pris en compte⁶ (Bagavos, 2022^[75]).

Comme indiqué au Graphique 4.11, les immigrées contribuent sensiblement au nombre total de naissances dans bon nombre de pays de l'OCDE. Ce constat n'est pas surprenant puisque les femmes nées à l'étranger ont tendance à être plus jeunes que les femmes nées dans le pays, sont plus susceptibles d'arriver en âge de procréer, sont plus fécondes et sont accueillies au titre du regroupement familial (Graphique 4.12). En 2020 au Luxembourg, par exemple, six bébés sur dix sont nés de femmes nées à l'étranger. On constate toutefois d'importantes variations dans la zone OCDE : à l'autre extrême, un bébé sur cent est né d'une immigrée au Japon.


Graphique 4.11. Malgré leur faible contribution à l'indicateur conjoncturel de fécondité, les immigrées contribuent sensiblement au nombre total de naissances dans les pays de l'OCDE

Part de naissances vivantes de mères nées à l'étranger dans le nombre total de naissances (2011 et 2020) et part de la population née à l'étranger dans la population totale (2020)



Note : Les données du Royaume-Uni et du Chili sont celles de 2018 et 2019 (pas 2020), respectivement ; les données de la Suisse sont celles de 2015 (pas 2011) ; les données de l'Australie et des États-Unis sont celles de 2010 (pas 2011). Dans les données du Japon, c'est la nationalité de la mère qui est prise en compte, pas son pays de naissance.

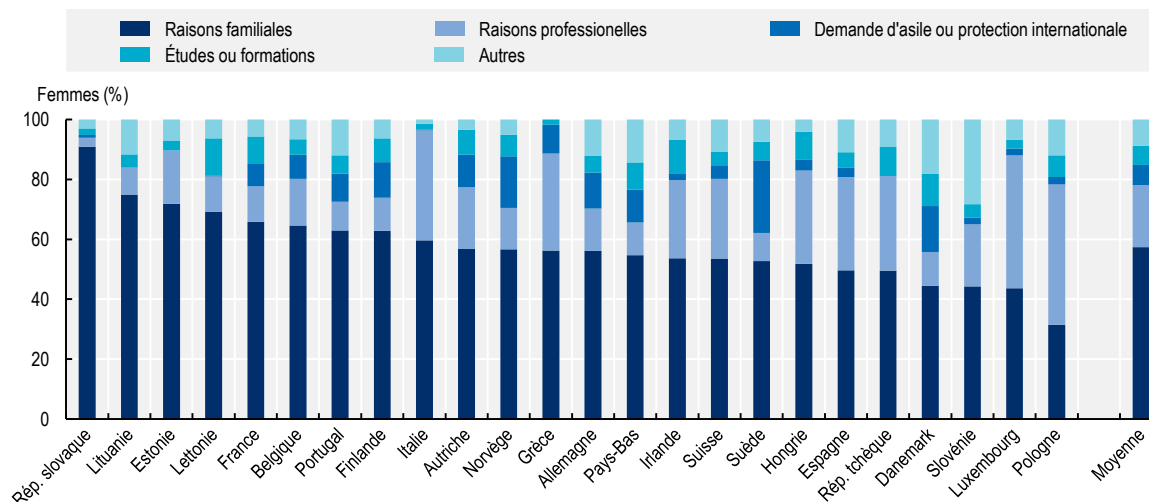
Source : Eurostat (2020^[32]), Naissances vivantes par âge de la mère et pays de naissance, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/DEMO_FACBC_custom_3116674/default/table?lang=fr ; INEC (2020^[26]), *Nacimientos*, <https://inec.cr/acerca-inec> ; United States Census Bureau (2020^[31]), *American Community Survey*, <https://data.census.gov/mdat/#/> ; CDC (2020^[30]), *Nativity*, 2016-21, <https://wonder.cdc.gov/> ; Statistique Canada (2021^[23]), Naissances vivantes, indicateurs de poids à la naissance, selon les caractéristiques de la mère et de l'enfant, www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220928/dq220928d-cansim-fra.htm ; ABS (2021^[22]), *Births, Country of birth of parent*, www.abs.gov.au/statistics/people/population/births-australia/latest-release ; INE (2019^[25]), *Anuario de Estadísticas Vitales*, https://www.ine.gob.cl/docs/default-source/nacimientos-matrimonios-y-defunciones/publicaciones-y-anuarios/anuarios-de-estad%C3%ADsticas-vitales/anuario-de-estad%C3%ADsticas-vitales-2019.pdf?sfvrsn=97729b7b_5 ; DANE (2021^[76]), *Nacimientos*, www.dane.gov.co/files/investigaciones/poblacion/pre_estadisticasvitales_IIItrim_2022pr.pdf ; Statistics of Japan (2020^[29]), *Live births by nationality of father and mother*, www.e-stat.go.jp/en/stat-search/files?page=1&layout=datalist&toukei=00450011&tstat=/000001028897&cycle=7&year=20200&month=0&tclass1=000001053058&tclass2=000001053061&tclass3=000001053064&tclass4val=0 ; KOSTAT (2021^[77]), *Vital Statistics of Immigrants in 2021*, https://kostat.go.kr/board.es?mid=a20108030000&bid=11743&act=view&list_no=421965&tag=&nPage=1&ref_bid=

StatLink  <https://stat.link/b8clmg>

Pour mieux comprendre la dynamique en jeu dans la fondation d'une famille et la part des naissances attribuable aux immigrées, il est utile d'examiner leur structure par âge et leurs canaux d'immigration (la raison du départ donnée par les immigrées dans l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail 2021 est utilisée ici comme valeur approximative). Dans tous les pays européens de l'OCDE, quatre enfants sur dix nés de femmes natives du pays sont en âge de procréer (15 à 49 ans), contre six enfants sur dix de femmes nées à l'étranger. D'autre part, en 2021, six femmes sur dix (de 15 ans et plus) qui ont émigré vers les pays européens de l'OCDE déclarent l'avoir fait pour des raisons familiales (Graphique 4.12). On peut supposer que pour les femmes admises au titre du regroupement familial, l'immigration et la fondation d'une famille sont des événements interdépendants.

Graphique 4.12. Six femmes sur dix ont immigré dans les pays européens de l'OCDE pour des raisons familiales

Raisons du départ déclarées par les immigrées, 2021



Note : Les données concernent les femmes de 15 ans et plus.

Source : Eurostat, (2021^[78]) Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>.

StatLink  <https://stat.link/t026cn>

...mais leur contribution indirecte aux naissances est également significative

Même si la contribution directe des immigrées à la fécondité globale est modeste, leur contribution indirecte est probablement significative. Leur emploi dans les services d'aide-ménagère et de garde d'enfants a accru la disponibilité de ces services et permis aux mères (très qualifiées) de reprendre le travail après une naissance (voir le chapitre suivant). Ce constat est particulièrement vrai là où les inégalités de revenus sont très prononcées ou les politiques sociales et familiales moins développées. En Espagne et en Italie, compte tenu du manque de services de garde d'enfants, travailler et avoir des enfants est généralement rendu possible par l'aide non rémunérée des grands-parents et le travail de garde des immigrés (Farré, González et Ortega, 2011^[79] ; Tobío, 2001^[80]).

De même, aux États-Unis, les femmes qui ont fait des études supérieures optent de plus en plus pour la maternité, les flux d'immigration étant associés à une baisse du coût de la garde d'enfants et à d'autres services aux ménages. L'impact est le plus marqué chez les femmes dont les décisions de fécondité seraient le plus probablement affectées par des changements dans le secteur de la garde d'enfants, c'est-à-dire les femmes mariées et les femmes diplômées de l'enseignement supérieur. Un constat logique dans la mesure où les femmes au niveau d'éducation élevé sont les plus susceptibles d'avoir recours à des services de garde d'enfants. Des études antérieures ont déjà montré qu'une baisse du coût des services aux ménages, grâce à la présence d'immigrés peu qualifiés, permet aux femmes nées dans le pays diplômées de l'enseignement supérieur de concilier enfants et travail rémunéré, c'est-à-dire d'accroître leur taux d'activité. En tandem, les deux constats donnent à penser que, même si l'immigration peu qualifiée a surtout pour effet d'accroître l'offre de main-d'œuvre féminine native hautement qualifiée, certaines femmes réagissent en ayant un enfant de plus (Furtado et Hock, 2010^[81] ; Furtado, 2015^[82]).

Âge à la naissance de l'enfant

Les femmes immigrées ont tendance à avoir des enfants à un plus jeune âge, ce qui peut avoir des conséquences pour leur insertion professionnelle

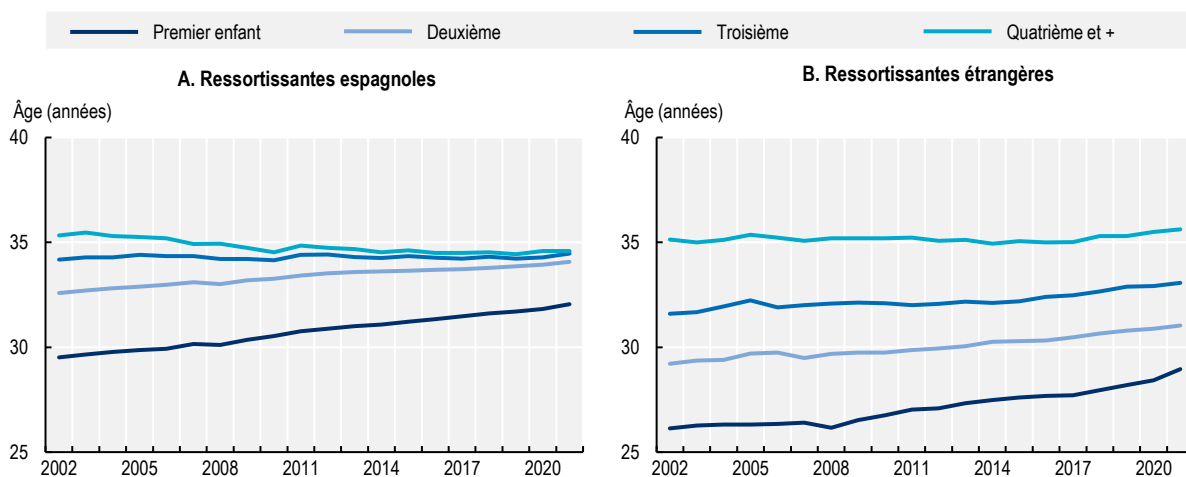
Les immigrées ont tendance à avoir des enfants à un plus jeune âge que les femmes nées dans le pays. La recherche a surtout mis l'accent sur l'importance de la culture dans la fécondité précoce, mais il apparaît que certains facteurs institutionnels et liés à l'éducation et à l'emploi exercent une influence fondamentale sur le comportement en matière de fécondité. Andersson et Scott (2007^[83]) par exemple, constatent que la majorité des groupes d'immigrées en Suède (de dix pays d'origine différents) ont des enfants plus tôt que les femmes nées dans le pays et que les différences sont surtout déterminées par la durée de séjour depuis le départ et par les liens avec le marché du travail. Les femmes (immigrées et non immigrées) sans emploi stable ont une moindre propension à la maternité, ce que les auteurs attribuent au système de congé parental suédois qui conditionne les prestations financières aux revenus antérieurs. La similarité des schémas observés dans des groupes de nationalité très différents confirme l'idée que divers facteurs institutionnels affectant tous les sous-groupes exercent une influence cruciale sur le comportement en matière de fécondité.

Kulu et al. (2015^[67]) observent que de piètres perspectives d'emploi pour les populations immigrées peuvent favoriser une fécondité précoce et une descendance finale nombreuse. Les immigrées sans perspectives d'emploi favorables peuvent opter pour la « voie de la maternité », surtout si les politiques familiales encouragent les femmes à rester au foyer avec les enfants. En revanche, une faible ségrégation par l'éducation entre les sous-groupes de population, conjuguée avec des politiques familiales qui encouragent l'emploi des femmes et aident à concilier emploi et enfants, peuvent à leur tour expliquer un manque de fécondité forte parmi les groupes ethniques d'un pays (Kulu et al., 2017^[84]).

En Espagne, l'ICF (1.3) est resté relativement stable depuis 2011. La baisse de la fécondité sur le long terme est associée à un décalage progressif de la maternité du fait que les hommes comme les femmes attendent d'avoir un emploi stable avant d'avoir des enfants. Or, le taux de fécondité du pays tient, plutôt qu'au renoncement à la maternité, à un faible taux de passage du premier au deuxième enfant (González-Ferrer et al., 2017^[4]). Malgré l'apport net modeste des immigrées au taux de fécondité global en 2020 (+0.07), le Graphique 4.13 montre qu'elles ont tendance à avoir des enfants à un plus jeune âge. En 2021, la première grossesse intervient à 32.1 ans chez les femmes nées dans le pays et à 29 ans chez les femmes nées à l'étranger, soit une différence de 3.1 ans. Les écarts d'âge ne commencent à se resserrer qu'au troisième rang de naissance et à ne s'inverser qu'à partir du quatrième rang, soit un âge moyen de 35.6 ans pour les immigrées contre 34.6 ans dans le cas des femmes nées dans le pays. Ce constat cadre avec les conclusions de Kraus et Castro-Martín (2017^[85]) qui montrent, d'un côté, une baisse du taux de fécondité des immigrées d'Amérique latine (l'origine la plus importante en nombre) surtout après la crise de 2008, ce qui a mené à une convergence avec le taux de fécondité de la population native. De l'autre côté, une telle convergence n'a pas été observée concernant le calendrier de fécondité et les femmes latino-américaines ont des enfants en moyenne trois ans plus tôt que celles nées dans le pays.


Graphique 4.13. Les femmes étrangères en Espagne ont généralement leur premier enfant plus tôt que les Espagnoles

Âge à la naissance de l'enfant, par rang des naissances et nationalité de la femme en Espagne, 2002-21



Note : Les données se rapportent à la nationalité de la mère, pas au pays de naissance.

Source : INE (2021^[96]), *Edad media a la maternidad por orden del nacimiento según nacionalidad de la madre*, www.ine.es/dynt3/inebase/es/index.htm?padre=2043&capsel=2044.

StatLink  <https://stat.link/er3h7v>

En Suède, les immigrées de la cohorte née entre 1975 et 1980 fondent une famille plus tôt que les femmes nées dans le pays. L'âge des immigrées à la première naissance varie entre 23.6 ans (nés en Somalie) et 28.6 ans (nés en Iran), à comparer avec 28.9 ans pour les natives de Suède (Tableau 4.3).

Tableau 4.3. En moyenne, en Suède, les femmes nées dans le pays ont généralement leur premier enfant trois ans plus tard environ que les femmes nées à l'étranger

Âge moyen à la première naissance par pays de naissance de la femme, femmes nées entre 1975 et 1980, Suède

Pays de naissance	Âge à la première naissance
Somalie	23.6
Yougoslavie	24
Syrie	25.1
Türkiye	25.3
Iraq	25.5
Chili	25.6
Bosnie-Herzégovine	26
Thaïlande	26.4
Pologne	26.7
Iran	28.6
Nées dans le pays	28.9

Note : sont représentés ici les dix plus grands pays d'origine par taille de population née à l'étranger dans ces cohortes de naissance (1975-80) qui résidaient en Suède entre 16 et 40 ans (en années personne).

Source : Données de l'état civil suédois (consultation et analyse des collections par SUDA, Université de Stockholm).

La maternité précoce peut réduire la capacité des femmes à suivre des formations ou à exercer un emploi à cause de leurs responsabilités familiales (chapitre 5). Dans d'autres cas, en revanche, les enfants d'immigrées peuvent avoir plus tendance à décaler leur première naissance que les femmes nées dans le pays du fait de leurs aspirations éducatives et professionnelles (Pailhé, 2017^[66]).

Fécondité désirée

Le comportement en matière de fécondité peut être le résultat de préférences individuelles, mais il peut aussi faire écho au contexte socioéconomique dans lequel sont prises les décisions de fécondité. Les différences de fécondité entre immigrées et femmes nées dans le pays peuvent, par conséquent, exposer des inégalités sociales et pas nécessairement des différences de normes ou de préférences (Milewski et Mussino, 2019^[10]). Les indicateurs sur les intentions des immigrées en matière de fécondité et la taille de leur famille idéale peuvent permettre de comprendre les normes de fécondité qui limitent l'influence des conditions économiques et les perturbations liées au processus migratoire (Mussino et Ortensi, 2019^[87]). Dans ce sens, ils sont probablement plus proches des normes personnelles que des comportements réels de fécondité (Carlsson, 2019^[88]).

Il ressort des recherches que, à l'instar de la fécondité effective, les idéaux de fécondité sont nuancés par plusieurs facteurs, dont l'âge au moment du départ, le niveau de formation, la ségrégation résidentielle et autres. Ceux qui émigrent enfants ou adolescents ont tendance à afficher des idéaux de fécondité plus éloignés des idéaux du pays d'origine que ceux qui émigrent à un âge plus avancé (Alderotti et al., 2022^[7]).

Carlsson (2019^[88]), par exemple, constate une adaptation au niveau de fécondité idéal (ou de préférence) d'une génération à l'autre en Suède. Le rythme et l'ampleur de la convergence varient cependant selon le genre, les schémas étant plus clairs chez les femmes, mais aussi selon l'origine, avec un schéma de convergence clair parmi les immigrées d'Europe orientale qui n'est pas observé parmi les immigrées du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Le constat d'une convergence à la fois de la fécondité effective et des intentions de fécondité donne à penser que l'adaptation de la fécondité des immigrées tient non seulement à l'influence du contexte institutionnel et socioéconomique, mais aussi à celle des normes.

Aux Pays-Bas, de Valk (2013^[89]) a étudié des familles de différentes origines et constate des différences dans le moment préféré pour avoir un premier enfant et la taille idéale de la famille. Elle trouve cependant aussi des signes de socialisation, car les enfants préfèrent avoir une famille plus petite et plus tard que leurs parents. Ces différences intergénérationnelles ne sont pas plus marquées parmi les familles immigrées. En Espagne, le nombre d'enfants désiré n'est pas différent entre les adolescentes d'origine latino-américaine qui ont émigré à un jeune âge et les adolescentes nées en Espagne, mais les premières souhaitent fonder une famille plus tôt. Or, si on les compare avec leurs parents, l'âge au moment de fonder une famille est nettement plus bas, mettant en évidence l'effet des processus d'adaptation et de socialisation sur les immigrées arrivées jeunes. L'intégration dans la société d'accueil, mesurée par le nombre de meilleurs amis nés dans le pays, réduit l'écart d'âge attendu à la première naissance, tandis que l'âge au moment du départ n'exerce pas d'influence significative (Kraus et Castro-Martín, 2017^[85]).

Le Tableau 4.4 montre la fécondité idéale et l'âge idéal et effectif pour fonder une famille parmi les immigrées et les femmes nées dans le pays, en Espagne. Conformément aux conclusions de Kraus et Castro-Martín (2017^[85]), les immigrées préfèrent avoir un premier enfant plus tôt que les natives, la différence étant particulièrement marquée parmi les immigrées d'Afrique et d'Europe orientale. S'agissant des préférences de taille de la famille, aucune grande différence n'est observée entre les immigrées et les femmes nées dans le pays, à l'exception des immigrées de régions à forte fécondité comme l'Afrique. Cette similarité de préférences ne peut pas être mise sur le compte d'un processus d'adaptation aux normes sociales, car le nombre d'enfants préféré par les plus jeunes cohortes de certaines régions d'origine avoisine déjà deux. Enfin, on observe de grandes différences d'idéaux de fécondité selon l'âge à

l'arrivée, avec une plus forte convergence des préférences des immigrées arrivées à un jeune âge avec celles de la population née dans le pays.

Du fait que quantité de facteurs contribuent à concrétiser les attentes en matière de fécondité, l'âge effectif à la première naissance ne correspond pas toujours à l'âge idéal. Entre les femmes nées dans le pays et les immigrées d'Europe occidentale en Espagne, l'écart moyen est très réduit, ce qui témoigne peut-être d'une perception plus exacte de la situation économique et des aspirations dans d'autres domaines (concurrents) de la vie, comme l'éducation ou l'emploi. Les immigrées d'Europe orientale et d'Amérique latine ont en moyenne tendance à fonder une famille à un âge plus précoce que l'âge souhaité (Bueno, Lozano et Adsera, à paraître^[90]).

Tableau 4.4. Espagne : on observe des différences entre les femmes immigrées et celles nées dans le pays en termes de fécondité idéale et de moment idéal pour fonder une famille, mais ces écarts sont généralement moins prononcés avec les immigrées arrivées avant l'adolescence

Taille idéale de la famille et âge idéal pour fonder une famille chez les femmes immigrées et celles nées dans le pays (Espagne), 2018

	Moyenne nombre d'enfants idéal	Moyenne âge idéal première naissance	Âge réel à la première naissance
Espagne	1.9	28.2	28.7
Europe de l'ouest	2	28	28.2
Arrivé avant 13 ans	1.8	28.1	28.3
Arrivé à 13 ou plus	2.2	27.8	28
Europe de l'est	2	26.1	24.2
Arrivé avant 13 ans	1.9	27	22
Arrivé à 13 ou plus	2	26	24.2
Afrique	2.8	24.6	25.1
Arrivé avant 13 ans	2.3	25.5	25.8
Arrivé à 13 ou plus	2.9	24.5	25.1
Amérique latine	2.1	27.2	24.5
Arrivé avant 13 ans	2.1	27.3	23.8
Arrivé à 13 ou plus	2.2	27.2	24.6

Note : L'échantillon est constitué de 14 369 femmes âgées de 18 à 55 ans, dont 12 % sont des immigrées. Dans l'échantillon, 8 154 femmes sont des mères, dont 13 % sont des mères immigrées.

Source : INE (2018^[91]), Encuesta de fecundidad 2018, www.ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid=1254736177006/&menu=ultiDatos&idp=1254735573002.

StatLink  <https://stat.link/7yb9a6>

Conclusion

La fécondité des immigrés pèse de plus en plus dans la dynamique démographique des pays d'accueil. Or, la plupart des indicateurs ne livrent généralement qu'une image partielle des comportements en matière de procréation et surestiment les écarts entre les femmes immigrées et celles nées dans le pays. La raison en est double. Premièrement, la fécondité a tendance à être relativement élevée immédiatement après l'arrivée dans le pays d'accueil, l'admission intervenant souvent au titre du regroupement familial ou par le biais du mariage. Deuxièmement, la fécondité des femmes qui se préparent à partir vivre dans un autre pays est généralement plus faible qu'elle ne le serait dans d'autres circonstances. Par conséquent, les indicateurs qui s'intéressent uniquement au comportement des immigrées dans leur pays de destination ne prennent pas en considération le taux relativement faible de fécondité dans leur pays d'origine juste avant le départ. Le présent chapitre explique ces éléments en détail. Il fait en outre référence

à des études récentes (de la France, en particulier) dans lesquelles les chercheurs calculent la différence d'ICF des immigrées lorsqu'il est possible d'avoir des informations complètes sur leur comportement en matière de fécondité dans les pays d'origine et de destination. Globalement, les schémas de fécondité des femmes immigrées et de celles nées dans le pays ont tendance à converger au fil du temps et des générations. La forte baisse de la fécondité dans la majorité des pays d'origine explique largement cette convergence.

Si la contribution nette des immigrées à la fécondité totale est relativement faible, leur contribution immédiate dans la part des naissances est importante. Ce constat tient en partie au fait que de nombreuses femmes arrivent dans les pays de l'OCDE précisément quand elles sont en âge de procréer. Qui plus est, le comportement des immigrées en matière de fécondité, sur le plan à la fois de leur taux de fécondité et de l'âge auquel elles fondent une famille, a des conséquences importantes pour leur intégration puisqu'il influence leurs liens avec le marché du travail et leur devenir professionnel, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. La maternité précoce, plus particulièrement quand elle intervient immédiatement après l'arrivée et que les femmes n'ont pas d'expérience professionnelle antérieure à la maternité dans le pays de destination, empêche les immigrées d'entretenir un lien continu avec le marché du travail après la naissance de leurs enfants. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les décideurs doivent tenir compte de ces schémas de fécondité au moment d'élaborer les politiques afin de permettre aux femmes d'entrer ou de revenir sur le marché du travail.

Références

- ABS (2021), « Births, Country of birth of parent », *Births, Australia*, Australian Bureau of Statistics, <https://www.abs.gov.au/statistics/people/population/births-australia/latest-release>. [22]
- Adsera, A. (2020), « International political economy and future fertility trends », *Vienna Yearbook of Population Research*, vol. 18, <https://doi.org/10.1553/populationyearbook2020.deb01>. [74]
- Adsera, A. (2005), « Vanishing Children: From High Unemployment to Low Fertility in Developed Countries », *American Economic Review*, vol. 95/2, pp. 189-193, <https://doi.org/10.1257/000282805774669763>. [6]
- Adsera, A. et A. Ferrer (2020), « Speeding up for a Son: Sex Ratio Imbalances by Birth Interval Among South Asian Migrants to Canada », *Canadian Studies in Population*, vol. 47/3, pp. 133-149, <https://doi.org/10.1007/s42650-020-00025-9>. [92]
- Adsera, A. et A. Ferrer (2015), « Immigrants and Demography », dans *Handbook of the Economics of International Migration*, Elsevier, <https://doi.org/10.1016/b978-0-444-53764-5.00007-4>. [9]
- Adsera, A. et A. Ferrer (2013), « The Fertility of Recent Immigrants to Canada », *SSRN Electronic Journal*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.2238322>. [57]
- Adsera, A. et al. (2012), « Fertility Patterns of Child Migrants », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 643/1, pp. 160-189, <https://doi.org/10.1177/0002716212444706>. [55]
- Alderotti, G. et al. (2022), « Natives' and immigrants' fertility intentions in Europe: the role of employment », *Space populations societies* 2022/2-3, <https://doi.org/10.4000/eps.13039>. [7]

- Ambrosetti, E. et al. (2022), « Skewed Sex Ratios at Birth in Italian Migrant Populations: Evidence from a Longitudinal Register 1999–2017 », *European Journal of Population*, vol. 38/2, pp. 301-315, <https://doi.org/10.1007/s10680-022-09612-9>. [35]
- Amuedo-Dorantes, C. et al. (2023), *More Benefits, Fewer Children: How Regularization Affects Immigrant Fertility*, IZA Institute of Labor Economics, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4460849. [60]
- Andersson, G. (2004), « Childbearing after Migration: Fertility Patterns of Foreign-born Women in Sweden », *International Migration Review*, vol. 38/2, pp. 747-774, <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2004.tb00216.x>. [17]
- Andersson, G. et K. Scott (2007), « Childbearing dynamics of couples in a universalistic welfare state », *Demographic Research*, vol. 17, pp. 897-938, <https://doi.org/10.4054/demres.2007.17.30>. [83]
- Bagavos, C. (2022), « On the contribution of foreign-born populations to overall population change in Europe: Methodological insights and contemporary evidence for 31 European countries », *Demographic Research*, vol. 46, pp. 179-216, <https://doi.org/10.4054/demres.2022.46.7>. [75]
- Beine, M., F. Docquier et M. Schiff (2013), « International migration, transfer of norms and home country fertility », *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économie*, vol. 46/4, pp. 1406-1430, <https://doi.org/10.1111/caje.12062>. [70]
- Bertoli, S. et F. Marchetta (2015), « Bringing It All Back Home – Return Migration and Fertility Choices », *World Development*, vol. 65, pp. 27-40, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.08.006>. [71]
- Bleakley, H. et A. Chin (2010), « Age at Arrival, English Proficiency, and Social Assimilation Among US Immigrants », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 2/1, pp. 165-192, <https://doi.org/10.1257/app.2.1.165>. [58]
- Bueno, X., M. Lozano et A. Adsera (à paraître), « Advanced or Postponed Motherhood? Migrants' and Natives' Gap between Ideal and Actual Age at First Birth in Spain ». [90]
- Bureau du recensement des États-Unis (2020), *American Community Survey*, <https://data.census.gov/mdat/#/>. [31]
- Carlsson, E. (2023), *Fertility Behaviour and Preferences among Immigrants and Children of Immigrants in Sweden*, Stockholm University, <https://su.diva-portal.org/smash/get/diva2:1752396/FULLTEXT01.pdf>. [8]
- Carlsson, E. (2019), « Fertility Intentions across Immigrant Generations in Sweden. Do Patterns of Adaptation Differ by Gender and Origin? », *Comparative Population Studies*, vol. 43, <https://doi.org/10.12765/cpos-2019-02>. [88]
- Castro Martin, T. et L. Rosero-Bixby (2011), « Motherhood and Transnational Borders. Immigrants' women fertility in Spain », *Revista Internacional de Sociología* 1, pp. 105-137, https://www.researchgate.net/publication/297280578_MOTHERHOOD_AND_TRANSNATIONAL_BORDERS_Immigrants%27_women_fertility_in_Spain. [18]
- CDC (2020), « Natality, 2016-2021 », *Births*, Centers for Disease Control and Prevention, <https://wonder.cdc.gov/wonder/help/Natality-expanded.html#>. [30]

- CEPALSTAT (2019), « Tasa global de fecundidad », *Estadísticas e indicadores demográficos y sociales*, CEPAL, [24]
<https://statistics.cepal.org/portal/cepalstat/dashboard.html?theme=1&lang=es>.
- Choi, K. (2014), « Fertility in the context of Mexican migration to the United States », [37]
Demographic Research, vol. 30, pp. 703-738, <https://doi.org/10.4054/demres.2014.30.24>.
- Cristina Samper et M. Kreyenfeld (2021), « Marriage migration and women's entry into the [44]
German labour market », *Journal of Family Research*, vol. 33/2, pp. 439-466,
<https://doi.org/10.20377/jfr-491>.
- D'Addio, A. et M. Mira d'Ercole (2005), « Trends and Determinants of Fertility Rates: The Role of [1]
Policies », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les
migrations*, n° 27, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/880242325663>.
- DANE (2021), « Nacimientos », *Estadísticas vitales*, Departamento Administrativo Nacional de [76]
Estadística,
https://www.dane.gov.co/files/investigaciones/poblacion/pre_estadisticasvitaler.pdf.
- de Valk, H. (2013), « Intergenerational discrepancies in fertility preferences among immigrant [89]
and Dutch families », *The History of the Family*, vol. 18/2, pp. 209-225,
<https://doi.org/10.1080/1081602x.2013.826591>.
- Del Rey, A. et E. Parrado (2012), *The fertility of immigrant women: family dynamics, migration [12]
and timing of childbearing*, <http://epc2012.eaps.nl/abstracts/120243>.
- DESA (2020), *World Fertility and Family Planning 2020: Highlights*, Département des affaires [43]
économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population,
https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/family/World_Fertility_and_Family_Planning_2020_Highlights.pdf.
- Destatis (2023), « Total fertility rate (per woman): Germany », *Birth statistics*, [62]
https://www.destatis.de/EN/Themes/Society-Environment/Population/_node.html.
- Eurostat (2023), « Indicateur conjoncturel de fécondité », *Démographie, stock et bilan [65]
démographique*, Eurostat, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Fertility_statistics.
- Eurostat (2021), « Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail », *Enquête de l'Union [78]
européenne sur les forces de travail*, Eurostat,
<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/microdata/european-union-labour-force-survey>.
- Eurostat (2020), « Naissances vivantes par âge de la mère et pays de naissance », [32]
Démographie, stock et bilan démographique, Eurostat,
https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/DEMO_FACBC_custom_3116674/default/table?lang=fr.
- Eurostat (2020), « Population au 1er janvier par âge, sexe et groupe de pays de naissance », [33]
Démographie, stock et bilan démographique, Eurostat,
https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_POP4CTB_custom_3116883/default/table?lang=fr.

- Fargues, P. (2011), « International Migration and the Demographic Transition: A Two-Way Interaction », *International Migration Review*, vol. 45/3, pp. 588-614, <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2011.00859.x>. [73]
- Fargues, P. (2006), *The Demographic Benefit of International Migration: Hypothesis and Application to Middle Eastern and North African Contexts*, Groupe de la Banque mondiale, <http://documents.worldbank.org/curated/en/508301468280735279/The-demographic-benefit-of-international-migration-hypothesis-and-application-to-the-Middle-Eastern-and-North-African-contexts>. [72]
- Farré, L., L. González et F. Ortega (2011), « Immigration, Family Responsibilities and the Labor Supply of Skilled Native Women », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 11/1, <https://doi.org/10.2202/1935-1682.2875>. [79]
- Fihel, A., A. Janicka et W. Kloc-Nowak (2018), « The direct and indirect impact of international migration on the population ageing process: A formal analysis and its application to Poland », *Demographic Research*, vol. 38, pp. 1303-1338, <https://doi.org/10.4054/demres.2018.38.43>. [5]
- Frank, R. et P. Heuveline (2005), « A cross-over in Mexican and Mexican-American fertility rates », *Demographic Research*, vol. 12, pp. 77-104, <https://doi.org/10.4054/demres.2005.12.4>. [53]
- Furtado, D. (2015), « Fertility Responses of High-Skilled Native Women to Immigrant Inflows », *Demography*, vol. 53/1, pp. 27-53, <https://doi.org/10.1007/s13524-015-0444-8>. [82]
- Furtado, D. et H. Hock (2010), « Low Skilled Immigration and Work-Fertility Tradeoffs Among High Skilled US Natives », *American Economic Review*, vol. 100/2, pp. 224-228, <https://doi.org/10.1257/aer.100.2.224>. [81]
- González-Ferrer, A. et al. (2017), « Childbearing patterns among immigrant women and their daughters in Spain: Over-adaptation or structural constraints », *Demographic Research*, vol. 37, pp. 599-634, <https://doi.org/10.4054/demres.2017.37.19>. [4]
- INE (2021), « Edad media a la maternidad por orden del nacimiento según nacionalidad de la madre », *Indicadores de fecundidad*, Instituto Nacional de Estadística, <https://www.ine.es/dynt3/inebase/es/index.htm?padre=2043&capsel=2044>. [86]
- INE (2021), « Estadística de nacimientos », *Demografía y población*, Instituto Nacional de Estadística, https://www.ine.es/dyngs/INEbase/es/categoria.htm?c=Estadistica_P&cid=1254734710984. [50]
- INE (2019), *Anuario de Estadísticas Vitales, 2019*, Instituto Nacional de Estadísticas Vitales, https://www.ine.gob.cl/docs/default-source/nacimientos-matrimonios-y-defunciones/publicaciones-y-anuarios/anuarios-de-estad%C3%ADsticas-vitales/anuario-de-estad%C3%ADsticas-vitales-2019.pdf?sfvrsn=97729b7b_5. [25]
- INE (2018), « Encuesta de fecundidad 2018 », *Encuesta de Fecundidad*, Instituto Nacional de Estadística, https://www.ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid=1254736177006&menu=ultiDatos&idp=1254735573002. [91]
- INEC (2020), « Nacimientos », *Estadísticas Demográficas*, Instituto Nacional de Estadística y Censos, <https://inec.cr/acerca-inec>. [26]

- INEGI (2020), « Natalidad y fecundidad », *Demografía y Sociedad*, Instituto Nacional de Estadística y Geografía, [68]
https://www.inegi.org.mx/temas/natalidad/?fbclid=IwAR10OHRUvb0P_GtodJFUO8D6_0s2q1hOEiShQKLwwntKoOYaNfOsvL0s2b4#Informacion_general.
- Korekawa, Y. et I. Futoshi Ishii (dir. pub.) (2017), « Fertility of Immigrant Women in Japan: Analysis using the own-children method based on micro-data from the population census of Japan », *Comprehensive Study on Population Dynamics, Household Formation and Population Projection in Population Declining Era*, Manuscript presented in the session "Cross-border marriage in Asia" at PAA (2017), [40]
https://paa.confex.com/paa/2017/mediafile/ExtendedAbstract/Paper18155/Manuscript_Low_Fertility_of_Immigrant_Women_in_Japan.pdf.
- KOSTAT (2021), *Vital Statistics of Immigrants in 2021*, Korea National Statistics, [77]
https://kostat.go.kr/board.es?mid=a20108030000&bid=11743&act=view&list_no=421965&tag=&nPage=1&ref_bid=.
- Kraus, E. et T. Castro-Martín (2017), « Does Migrant Background Matter for Adolescents' Fertility Preferences? The Latin American 1.5 Generation in Spain », *European Journal of Population*, vol. 34/3, pp. 277-312, [85]
<https://doi.org/10.1007/s10680-017-9427-3>.
- Kulu, H. et al. (2017), « Fertility by Birth Order among the Descendants of Immigrants in Selected European Countries », *Population and Development Review*, vol. 43/1, pp. 31-60, [84]
<https://doi.org/10.1111/padr.12037>.
- Kulu, H. et al. (2015), « A comparative study on fertility among the descendants of immigrants in Europe », *Families and Societies Working Paper Series*, n° 40, [67]
https://www.researchgate.net/publication/281820309_A_Comparative_Study_on_Fertility_among_the_Descendants_of_Immigrants_in_Europe.
- Kulu, H. et al. (2019), « A decade of life-course research on fertility of immigrants and their descendants in Europe », *Demographic Research*, vol. 40, pp. 1345-1374, [15]
<https://doi.org/10.4054/demres.2019.40.46>.
- Levitt, P. (1998), « Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion », *International Migration Review*, vol. 32/4, pp. 926-948, [69]
<https://doi.org/10.1177/019791839803200404>.
- Lillehagen, M. et T. Lyngstad (2018), « Immigrant mothers' preferences for children's sexes: A register-based study of fertility behaviour in Norway », *Population Studies*, vol. 72/1, pp. 91-107, [34]
<https://doi.org/10.1080/00324728.2017.1421254>.
- Marynissen, L., K. Neels et J. Wood (2022), *Fertility of Immigrants: Patterns of Family Formation around Migration of Immigrant Women in Belgium*, European Association for Population Studies, [20]
<https://repository.uantwerpen.be/desktop/irua>.
- Milewski, N. (2011), « Transition to a first birth among Turkish second-generation migrants in Western Europe », *Advances in Life Course Research*, vol. 16/4, pp. 178-189, [36]
<https://doi.org/10.1016/j.alcr.2011.09.002>.

- Milewski, N. et A. Adserà (2022), « Introduction: Fertility and Social Inequalities in Migrant Populations: a Look at the Roles of Selection, Context of Reception, and Employment », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 24/S1, pp. 1-21, <https://doi.org/10.1007/s12134-022-01003-7>. [11]
- Milewski, N. et E. Mussino (2019), « Editorial on the Special Issue « New Aspects on Migrant Populations in Europe: Norms, Attitudes and Intentions in Fertility and Family Planning » », *Comparative Population Studies*, vol. 43, <https://doi.org/10.12765/cpos-2019-10>. [10]
- Mussino, E. et S. Cantalini (2022), « Influences of origin and destination on migrant fertility in Europe », *Population, Space and Place*, vol. 28/7, <https://doi.org/10.1002/psp.2567>. [56]
- Mussino, E. et L. Ortensi (2019), « The Same Fertility Ideals as in the Country of Origin? A Study of the Personal Ideal Family Size among Immigrant Women in Italy », *Comparative Population Studies*, vol. 43, <https://doi.org/10.12765/cpos-2019-03>. [87]
- Mussino, E. et S. Strozza (2012), « The fertility of immigrants after arrival: The Italian case », *Demographic Research*, vol. 26, pp. 99-130, <https://doi.org/10.4054/demres.2012.26.4>. [19]
- Nagarajan, N. (2015), « The impact of ageing population on economic growth: an explanatory review of the main mechanisms », *Analise Social*, vol. 218/1, pp. 4-35. [3]
- Nations Unies (2023), « Indicateur conjoncturel de fécondité », *World Population Prospects: The 2022 Revision*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population, <https://population.un.org/wpp/>. [63]
- OCDE (2023), « Base de données sur les migrations internationales », *Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales*, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr> (consulté le 20 juillet 2023). [64]
- OCDE (2023), *Exploring Norway's Fertility, Work, and Family Policy Trends*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f0c7bddf-en>. [2]
- Okun, B. et S. Kagya (2012), « Fertility Change among Post-1989 Immigrants to Israel from the Former Soviet Union », *International Migration Review*, vol. 46/4, pp. 792-827, <https://doi.org/10.1111/imre.12001>. [42]
- Ortensi, L. (2015), « Engendering the fertility-migration nexus: The role of women's migratory patterns in the analysis of fertility after migration », *Demographic Research*, vol. 32, pp. 1435-1468, <https://doi.org/10.4054/demres.2015.32.53>. [45]
- Pailhé, A. (2017), « The convergence of second-generation immigrants' fertility patterns in France: The role of sociocultural distance between parents' and host country », *Demographic Research*, vol. 36, pp. 1361-1398, <https://doi.org/10.4054/demres.2017.36.45>. [66]
- Reynaud, D. (2023), *Fecondité et migration. Comment mesurer la fécondité des immigrées?*, Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6802839>. [21]
- Rosero-Bixby, L., G. Brenes Camacho et M. Chen Mok (2002), *Fecundidad diferencial e inmigrantes nicaragüenses en Costa Rica*, CEPAL, <https://hdl.handle.net/11362/12724>. [39]
- Sobotka, T. (2017), « Migrant Fertility in Europe: Accelerated Decline During the Recession Period? », *Conférence intitulée « The Fertility of Migrants and Minorities »*, tenue le 6 février 2017 à Hanovre, Allemagne. [59]

- Sobotka, T. (2008), « Overview Chapter 7: The rising importance of migrants for childbearing in Europe », *Demographic Research*, vol. 19, pp. 225-248, <https://doi.org/10.4054/demres.2008.19.9>. [14]
- StatFin (2021), « Births, vital statistics and population », *Births*, Statistics Finland, <https://www.stat.fi/en/statistics/synt>. [49]
- Statistics Denmark (2021), « Births », *People*, Statistics Denmark, <https://www.statbank.dk/20017>. [46]
- Statistics Norway (2021), « Fertility Rates », *Births*, Statistics Norway, <https://www.ssb.no/en/befolkning/fodte-og-dode/statistikk/fodte>. [47]
- Statistics of Japan (2020), « Live births by nationality of father and mother », *Nativity*, Statistics of Japan, <https://www.e-stat.go.jp/en/stat-search/files?page=1&layout=datalist&toukei=00450011&tstat=000001028897&cycle=7&year=20200&month=0&tclass1=000001053058&tclass2=000001053061&tclass3=000001053064&tclass4val=0>. [29]
- Statistics Sweden (2022), « The future population of Sweden 2022-2070 », *Demographic reports*, n° BE51, Statistics Sweden, <https://www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/population/population-projections/population-projections/pong/publications/the-future-population-of-sweden-2022-2070/>. [61]
- Statistics Sweden (2021), « Births and deaths », *Population*, Statistics Sweden, <https://www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/population/population-composition/population-statistics/>. [48]
- Statistique Canada (2021), « Naissances vivantes, indicateurs de poids à la naissance, selon les caractéristiques de la mère et de l'enfant », *Naissances*, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220928/dq220928d-fra.htm>. [23]
- Tobío, C. (2001), « Working and mothering - Women's strategies in Spain », *European Societies*, vol. 3/3, pp. 339-371, <https://doi.org/10.1080/14616690120079369>. [80]
- Tønnessen, M. (2020), *Why has migrant fertility in Norway declined?*, <https://www.niussp.org/migration-and-foreigners/why-has-migrant-fertility-in-norway-declinedcomment-expliquer-le-recul-de-la-fecondite-des-migrants-en-norvege/>. [52]
- Tønnessen, M. (2019), « Declined Total Fertility Rate Among Immigrants and the Role of Newly Arrived Women in Norway », *European Journal of Population*, vol. 36/3, pp. 547-573, <https://doi.org/10.1007/s10680-019-09541-0>. [51]
- Tønnessen, M. et B. Wilson (2020), « Visualising Immigrant Fertility - Profiles of Childbearing and their Implications for Migration Research », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 24/S1, pp. 23-46, <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00762-5>. [13]
- Volant, S., G. Pison et F. Héran (2019), « La France a la plus forte fécondité d'Europe. Est-ce dû aux immigrées? », *Population et Sociétés*, n° juillet/août 2019. [16]
- Weinreb, A. (2023), *Estimated migrant and non-migrant TFR in Israel using Labour Force Survey and Israel Social Survey*, Taub Center for Social Policy Studies. [28]

- Weinreb, A. et D. Chernichovsky (2018), *Israel's Exceptional Fertility*, Taub Center for Social Policy Studies in Israel, <https://www.taubcenter.org.il/en/research/israels-exceptional-fertility/>. [41]
- Wilson, B. (2019), « Understanding How Immigrant Fertility Differentials Vary over the Reproductive Life Course », *European Journal of Population*, vol. 36/3, pp. 465-498, <https://doi.org/10.1007/s10680-019-09536-x>. [54]
- Wolf, K. et C. Mulder (2018), « Comparing the fertility of Ghanaian migrants in Europe with nonmigrants in Ghana », *Population, Space and Place*, vol. 25/2, p. e2171, <https://doi.org/10.1002/psp.2171>. [38]
- Yoo, S., B. Sulki Choi et L. Jun Gyeong (2022), *Developing New Fertility Indicators on Subpopulations*, Statistics Korea (KOSTAT). [27]

Notes

¹ La fécondité, la mortalité et les migrations internationales déterminent directement les variations de la structure d'âge d'une population. La fécondité a un effet manifeste et immédiat sur la taille de la plus jeune classe d'âge, mais les effets de la mortalité et des migrations sont bien plus complexes. Premièrement, les décès, l'immigration et l'émigration peuvent survenir à tout âge (contrairement aux naissances). Deuxièmement, si l'émigration et les décès sont comparables en termes de baisse de la population, le parallèle entre immigration et naissances comme processus d'accroissement démographique n'est pas aussi simple compte tenu de l'hétérogénéité des populations immigrées (Fihel, Janicka et Kloc-Nowak, 2018^[5]).

² Le seuil de renouvellement des générations correspond au niveau de fécondité auquel une population se renouvelle d'une génération à l'autre. Dans les pays développés, un taux de fécondité égal au seuil de renouvellement des générations peut être considéré comme nécessitant, selon le taux de mortalité actuel et en excluant l'immigration et l'émigration, une moyenne de 2.1 enfants par femme.

³ Des études antérieures livrent des résultats comparables. En 2014, l'effet net des immigrées sur l'ICF global de 18 pays de l'Union européenne était de 0.05, avec des variations de 0.17 en France à 0.04 en Norvège (Sobotka, 2017^[59]).

⁴ Il ressort de quantité d'études dans différents contextes que les immigrés originaires de pays affichant un déséquilibre filles-garçons à la naissance ont tendance à faire en sorte que leur progéniture compte au moins un garçon. En mobilisant les données des recensements de la population canadienne de 2001 et 2006, (Adsera et Ferrer, 2020^[92]) constatent que les femmes sud-asiatiques donnent naissance à une proportion anormalement élevée de garçons après avoir eu une première fille, ce qui correspond aux préférences et aux schémas culturels dans le pays d'origine.

⁵ Sachant toutefois que l'Allemagne publie uniquement les données de fécondité par nationalité, les statistiques présentées ici doivent être considérées comme un indicateur approximatif de la fécondité des immigrées.

⁶ Selon les calculs de Bagavos (2022^[75]), la part d'enfants nés de pères nés à l'étranger rapportée au nombre total de naissances en France et au Royaume-Uni aurait été plus forte de moins d'1 point de pourcentage comparée à la part correspondante d'enfants nés de mères nées à l'étranger.

5 L'insertion professionnelle des mères immigrées

Marcela Valdivia, OCDE

Alicia Adsera, School of Public and International Affairs, Université de Princeton

Le présent chapitre étudie l'évolution de la situation professionnelle des mères immigrées au moment de la fondation d'une famille. Après avoir analysé les effets à court terme et à plus long terme de la fondation d'une famille sur leur devenir professionnel, il présente les facteurs qui déterminent ces résultats, des caractéristiques individuelles aux dispositions institutionnelles (congé parental, services formels de garde d'enfants et travail à temps partiel). Enfin, le chapitre passe en revue certaines des mesures de soutien à l'emploi des mères immigrées, en mettant en avant les meilleures pratiques.

En bref

Principaux résultats

- Des écarts entre les résultats des femmes et des hommes en matière d'accès au marché du travail persistent malgré l'amélioration du niveau d'instruction des femmes, qu'elles soient nées dans le pays ou nées à l'étranger. La pénalité liée à la maternité explique en grande partie ces écarts persistants, et elle est généralement plus prononcée chez les femmes immigrées.
- Dans les pays de l'OCDE, la moitié environ des immigrées ayant de jeunes enfants (0-4 ans) occupent un emploi, soit un écart de 20 points de pourcentage par rapport à leurs homologues nées dans le pays. L'écart est le plus marqué en Allemagne, en Belgique, en France et en Slovénie, avec plus de 30 points de pourcentage, et le plus faible au Chili, au Costa Rica, en Hongrie et en République tchèque, où il ne dépasse pas 10 points de pourcentage.
- L'emploi des mères immigrées varie davantage selon l'âge et le nombre d'enfants que l'emploi des mères nées dans le pays, ce qui donne à penser que les contraintes liées à la garde des enfants sont plus importantes pour les premières. Les mères immigrées sont aussi plus nombreuses à subir un temps partiel : une sur quatre souhaiterait travailler davantage, par rapport à une mère native sur sept. Si les préférences individuelles et les facteurs culturels sont souvent cités comme étant les principaux obstacles à l'emploi des mères, ces indicateurs donnent à penser que les mères immigrées sont souvent prises au piège de l'inactivité en raison de leurs responsabilités familiales.
- L'activité des mères immigrées dépend de divers facteurs : la fondation d'une famille immédiatement après l'arrivée dans le pays d'accueil limite l'accumulation de capital humain et le temps passé sur le marché du travail avant la naissance des enfants, ce qui restreint par la suite l'accès aux dispositifs de congé parental. Quand elles travaillent, elles sont surreprésentées dans les emplois peu qualifiés, lesquels offrent peu d'incitations financières ou d'aides institutionnelles à la reprise d'activité après une grossesse.
- Les mères immigrées ont généralement moins recours aux services formels de garde d'enfants que les mères nées dans le pays, et elles rencontrent souvent diverses difficultés pour y accéder, comme le coût financier, la méconnaissance des institutions, la barrière de la langue, le manque de places subventionnées, ou encore le fait que l'offre ne tienne pas suffisamment compte des différences culturelles. Les mères immigrées font également moins appel à l'entourage pour faire garder leurs enfants, étant donné que leur cercle familial est plus restreint.
- L'emploi des mères de famille immigrées a des répercussions positives sur le parcours professionnel de leurs enfants, ce qui montre l'importance des modèles de rôle. Pour les femmes nées dans le pays d'au moins un parent né en dehors de l'UE, le fait d'avoir une mère qui travaille pendant leur adolescence est associé à une augmentation du taux d'emploi de 13 points de pourcentage. La corrélation positive est particulièrement forte en Allemagne (18 points de pourcentage).
- En outre, l'emploi des mères immigrées (et, plus généralement, des femmes immigrées) dans les services domestiques et de soins aux personnes vient étoffer l'offre dans ces secteurs. Cela permet aux parents, tant nés à l'étranger que nés dans le pays, de concilier responsabilités familiales et travail rémunéré. Mais cela a aussi pour effet d'accroître l'emploi féminin.

- Il est essentiel de penser l'intégration des femmes immigrées en prenant en compte le fait que, pour nombre d'entre elles, la migration et la constitution d'une famille sont étroitement liées. Des services de conseil avant le départ et d'accompagnement ciblé immédiatement après l'arrivée sont des mesures complémentaires pour faciliter l'emploi.
- Différentes possibilités s'offrent aux pays pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les mères immigrées désireuses de participer à des programmes d'intégration : modalités flexibles, délais d'accomplissement plus longs, services de garde d'enfants et/ou niveau de participation moins intensif. Plusieurs pays proposent également une aide à l'intégration dans les structures préscolaires, qui s'adresse simultanément aux parents et aux enfants.

Introduction

L'insertion des femmes sur le marché du travail est un objectif important du seul point de vue de l'équité, mais il est également nécessaire d'améliorer leur situation professionnelle pour parvenir à une croissance économique durable (OCDE, 2023^[1]). Le vieillissement de la population et la baisse du taux de fécondité, comme l'a montré le chapitre précédent, signifient que de nombreux pays seront confrontés à une contraction de la main-d'œuvre dans les années à venir. Dans ce contexte, les femmes, et plus particulièrement les femmes immigrées, représentent une source importante de compétences sous-utilisées.

Ces dernières années, le niveau d'études des filles a dépassé celui des garçons dans la plupart des pays de l'OCDE, mais la position des femmes sur le marché du travail est bien loin d'atteindre celle des hommes (OCDE, 2019^[2]). Il ressort de récents travaux de l'OCDE que les inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes sont largement imputables à la présence d'enfants (OCDE, 2023^[1]). Les mères de famille sont plus susceptibles que les femmes sans enfant de travailler moins, de gagner moins que les hommes ou de se retirer complètement de la vie active. L'effet des enfants sur la situation professionnelle, aussi appelé pénalité de la maternité sur le marché du travail, est également plus marqué chez les femmes immigrées, mais ce sujet n'a jusqu'à présent que peu suscité l'intérêt des chercheurs et des décideurs politiques.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la moitié environ (52 %) des femmes nées à l'étranger qui ont de jeunes enfants (0-4 ans) occupent un emploi, soit un écart de 20 points de pourcentage avec les mères nées dans le pays qui appartiennent au même groupe d'âge (25-54 ans). L'écart d'emploi entre les mères de famille et les femmes sans enfant est en outre deux fois plus marqué chez les femmes immigrées que chez les natives (-19 points de pourcentage contre -9, respectivement). Si le faible taux d'emploi des mères immigrées peut tenir à des facteurs généraux qui influent sur la situation professionnelle des immigrants, à savoir le manque de capital humain et d'expérience du marché du travail propres au pays d'accueil, des réseaux limités d'information et de relations ainsi que la discrimination, le fait d'être une femme, d'être immigré et de fonder une famille sont autant d'éléments qui interagissent et sont à l'origine de contraintes précises qui méritent l'attention des pouvoirs publics.

Le taux d'activité des mères immigrées dépend de divers facteurs tels que le lien entre immigration et fondation d'une famille, qui peut être synonyme de grossesse immédiatement après l'arrivée, une situation qui vient réduire la capacité de ces femmes à acquérir une expérience et un capital humain adaptés au pays d'accueil (voir le chapitre précédent) ; l'accès restreint aux politiques de soutien aux familles et le recours limité à ces dispositifs ; le manque d'entourage familial, souvent essentiel pour assurer la garde des enfants ; les différentes normes sociales et de genre qui influencent les choix de fécondité et l'emploi des femmes ; et une situation socioéconomique inférieure ou la proximité avec le marché du travail avant la naissance des enfants. L'ensemble de ces facteurs, qui sont étudiés dans le présent chapitre,

permettent d'expliquer les façons très différentes dont les femmes qui fondent un foyer réagissent aux incitations à l'emploi et entrent sur le marché du travail, le quittent ou y reviennent.

Éliminer les obstacles qui empêchent de concilier travail rémunéré et responsabilités familiales est particulièrement important pour les femmes immigrées et la société dans son ensemble, étant donné que :

- Le faible taux d'activité des mères se traduit, au niveau individuel, par un manque à gagner et une perte d'expérience, mais aussi, au niveau de la société, par un plus faible revenu des ménages et un capital humain sous-utilisé. Ce constat vaut particulièrement pour les femmes immigrées qui, en moyenne, sont plus instruites que leurs homologues masculins dans l'ensemble de la zone OCDE (OCDE, 2020^[3]).
- Si le débat public met l'accent sur le rôle de la culture d'origine¹, il ressort des données disponibles que les dispositifs institutionnels et les possibilités d'emploi expliquent aussi en grande partie la façon dont les femmes immigrées adaptent leur offre de travail aux circonstances familiales. Au Canada, six mères immigrées sur dix (ayant des enfants de moins de six ans) déclarent vouloir travailler mais ne pas être en mesure de le faire en raison de leurs responsabilités familiales. Dans les pays européens de l'OCDE, cela vaut pour une mère immigrée sur cinq ayant des enfants de moins de 14 ans.
- L'utilisation du temps n'est pas le même selon que l'on est un homme ou une femme, et cela vaut davantage chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays, ce qui veut dire que les femmes immigrées consacrent généralement plus de temps que les natives aux tâches ménagères. Le lien entre tâches domestiques et revenus d'activité est essentiel pour comprendre l'intégration des immigrés vu que cette forme de travail contribue de manière significative à faire baisser les salaires des femmes immigrées (Fendel, 2021^[4]).
- La maîtrise de la langue est primordiale pour tisser des liens avec les habitants et développer un sentiment d'appartenance, mais les femmes immigrées qui restent chez elles pour s'occuper de leur foyer connaissent parfois l'isolement et ont donc peu de possibilités d'apprendre ou de pratiquer la langue du pays d'accueil (OCDE, 2021^[5]).
- L'accès des femmes immigrées au marché du travail est essentiel à la réussite scolaire et au devenir professionnel de leurs enfants. La décision des mères d'occuper un emploi peut faire évoluer les mentalités au sein de leur propre famille et conduire à une répartition des tâches plus équitable entre les femmes et les hommes.

Le présent chapitre cherche à examiner les grandes questions suivantes : quel est le lien entre maternité et situation professionnelle des femmes immigrées à court terme et à long terme ? En quoi ces comportements diffèrent-ils de ceux des mères nées dans le pays ? Quels sont les facteurs qui déterminent le taux d'emploi des mères immigrées ? Quels sont les principaux facteurs qui entravent l'accès des familles immigrées aux politiques de soutien aux familles ? Quelles politiques générales et autres stratégies des pouvoirs publics sont en vigueur pour soutenir l'emploi des mères immigrées et que savons-nous de leurs effets ?

Les première et deuxième parties synthétisent respectivement les effets à court terme et à plus long terme de la fondation d'une famille sur l'activité des mères immigrées, et comparent ces effets à ceux observés chez leurs homologues nées dans le pays. La troisième partie examine les facteurs qui déterminent les résultats des mères immigrées sur le plan professionnel : capital humain, secteur d'activité et qualité des emplois, canaux d'immigration et préférences individuelles. La quatrième section décrit la situation des femmes immigrées en termes d'accès et de recours aux politiques de soutien aux familles, en s'intéressant plus particulièrement au congé parental et aux services formels de garde d'enfants. Enfin, le chapitre passe en revue certaines des mesures de soutien à l'emploi des mères immigrées qui sont mises en œuvre par les pays de l'OCDE, en privilégiant les meilleures pratiques.

Taux d'activité des mères de famille

Des travaux antérieurs ont mis en évidence le rôle du capital humain pour expliquer les inégalités de genre sur le marché du travail (à la fois en termes d'activité et de rémunération), mais l'amélioration du niveau d'instruction des femmes à la fin du 20^e siècle a permis de dégager d'autres pistes (Blau et Kahn, 2017^[6]). Le fait que les écarts de genre persistent en matière d'emploi est désormais largement imputable à l'effet des enfants sur la situation professionnelle des mères (Kleven, Landais et Sogaard, 2019^[7]). La pénalité de la maternité est comprise comme l'influence des enfants sur le parcours professionnel des mères, par rapport à celui des hommes ou par rapport à celui des femmes sans enfant.

Cette influence peut se traduire par un taux d'emploi plus faible, une réduction du temps de travail et/ou un manque à gagner financier. Il est clair que le manque à gagner des mères découle en partie de leur activité réduite, mais il s'avère que la pénalité persiste même après prise en compte de leur perte accrue d'expérience professionnelle, de leur parcours avorté d'éducation et de formation, et de leur temps de travail réduit (Budig, Misra et Boeckmann, 2012^[8]). Les mécanismes qui expliquent la pénalité de la maternité sont multiples : perte de capital humain en raison de périodes prolongées de congé, discrimination de la part des employeurs et choix de secteurs ou de catégories d'emplois offrant une plus grande flexibilité pour s'acquitter des responsabilités familiales au détriment de salaires plus élevés. Loin d'être provisoires, ces effets se font généralement sentir durablement, tout au long de la carrière d'une femme (Bazen, Joutard et Périvier, 2021^[9]).

L'activité des mères dépend à la fois de caractéristiques sociodémographiques observables au niveau des individus et de leurs préférences individuelles non observables. Elle dépend aussi des politiques de soutien aux familles, dont l'augmentation du taux d'emploi des femmes n'est peut-être qu'un objectif parmi beaucoup d'autres. Dans ce contexte, l'efficacité de ces politiques tient à leur niveau de cohérence avec les autres dispositifs en vigueur. L'accès à des services formels de garde d'enfants, par exemple, stimule l'emploi des mères lorsque les politiques fiscales et les mesures de congé parental vont également dans ce sens (Adema, Clarke et Thévenon, 2020^[10]).

Le présent chapitre compare l'activité des mères immigrées à celle de leurs homologues nées dans le pays. Il prend en considération les différences sociodémographiques entre les deux groupes et analyse leurs résultats dans différents domaines d'intervention des politiques de soutien aux familles : accès aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE), congé parental et travail à temps partiel. Le chapitre s'intéressant principalement aux écarts de taux d'emploi des mères entre les pays, il utilise surtout des données transversales, lesquelles peuvent renseigner sur la situation professionnelle des femmes à différents moments de leur vie active et permettent de comparer des sous-populations eu égard à diverses dimensions de l'activité. L'influence de la structure et du rôle de la famille n'est pas analysée dans ce chapitre.

Encadré 5.1. Calcul de la pénalité de la maternité : difficultés rencontrées

Le calcul de l'effet réel de la naissance d'un enfant sur la situation professionnelle des femmes immigrées, et des femmes en général, pose des problèmes de méthodologie. De façon générale, la corrélation négative entre activité et maternité peut s'expliquer par diverses influences, dans un sens ou dans l'autre, ou par des facteurs additionnels ayant des répercussions sur les deux variables, par exemple les normes de genre qui sont susceptibles de renforcer la préférence pour une grossesse et de dissuader les mères de travailler (voir la section sur les déterminants individuels pour une définition des normes de genre). Les travaux de recherche qui ont tenté de prendre en compte un grand nombre de ces facteurs et de mesurer l'impact « causal » de la maternité ont montré que celui-ci était important et n'avait pas diminué ces dernières années malgré les progrès des femmes sur d'autres plans (Cortes et Pan, 2020^[11] ; Kleven, Landais et Sogaard, 2019^[7] ; Kleven et al., 2019^[12] ; Holland et de Valk, 2017^[13]).

S'agissant des femmes immigrées, les normes de genre comprennent non seulement celles qui prévalent dans le pays de destination mais aussi celles de leur pays d'origine parce que la socialisation intervient dès le plus jeune âge et que les immigrants importent généralement les normes et les valeurs de leur pays d'origine. En outre, pour bien analyser le parcours professionnel des mères de famille, il faudrait dans l'idéal observer l'ensemble de leur vie active et établir des comparaisons avec le parcours des personnes sans enfant présentant par ailleurs des caractéristiques individuelles analogues. Cet exercice permettrait d'observer les contraintes liées au parcours professionnel et l'effet des enfants (causalité). Cependant, en raison des limites des données, notamment du manque de données longitudinales, la plupart des études utilisent des méthodes transversales qui comparent les résultats des parents à ceux des personnes sans enfant et dans lesquelles l'effet des enfants peut être confondu avec des effets de sélection ou avec des facteurs structurels qui déterminent déjà la situation professionnelle avant la parentalité (Kil et al., 2017^[14]).

Dans l'ensemble, les rares travaux de recherche sur la maternité et l'immigration ont tenté d'expliquer les différences entre les populations nées à l'étranger et celles nées dans le pays par le rôle des pouvoirs publics et des institutions ; les normes de genre qui influencent le comportement en matière de fécondité et la répartition du temps entre soins non rémunérés et travail rémunéré ; ou encore les dépendances aux voies d'accès déterminées par le moment où intervient la fondation du foyer, la situation socioéconomique ou les parcours professionnels instables avant la naissance des enfants. Peu de travaux utilisent des données longitudinales, analysent le rôle de l'emploi du partenaire ou distinguent emploi à temps plein et emploi à temps partiel (Maes, Wood et Neels, 2021^[15]). Pour essayer de pallier ce déficit de données pertinentes, un nouvel axe de recherche a récemment adopté une méthode fondée sur l'étude d'événement autour de la naissance du premier enfant afin d'estimer la pénalité de la maternité à l'aide de données transversales. Cette méthode consiste à créer une population synthétique de « futurs parents » qui sont visiblement analogues aux parents observés et à analyser l'évolution de l'emploi et du revenu des hommes et des femmes après la naissance d'un enfant (Kleven, 2022^[16]).

Femmes immigrées : effets à court terme de la fondation d'un foyer

La fondation d'une famille est associée à des taux d'emploi plus faibles chez les femmes en général, mais la pénalité est plus forte parmi les immigrées

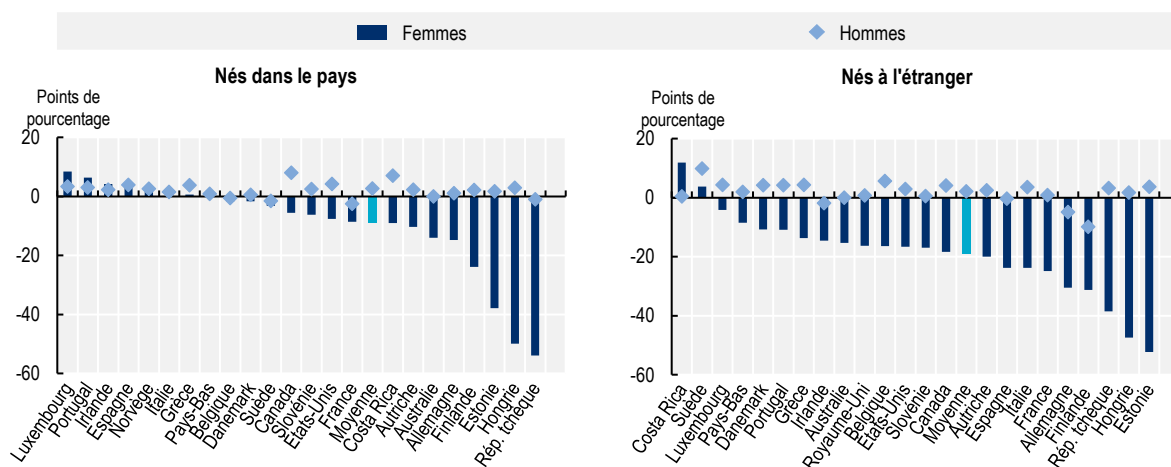
Selon des théories économiques remontant aux années 1970, au sein du couple, la femme participe généralement davantage aux activités domestiques au détriment de son activité professionnelle en raison

des avantages comparatifs implicites des hommes et des femmes dans ces deux domaines de la vie. Ce phénomène dit de spécialisation au sein du foyer augmente notamment à la naissance des enfants (Becker, 1985^[17]). Parce que les revenus individuels (potentiels) déterminent généralement la répartition du temps au sein d'un ménage, la fondation d'une famille et l'activité professionnelle sont souvent considérées comme deux trajectoires contradictoires dans la vie d'une femme (Andersson et Scott, 2007^[18]).

Toutefois, l'accès facilité à des services formels et subventionnés de garde d'enfants et au congé parental rémunéré, entre autres dispositifs, a progressivement permis aux femmes de concilier travail rémunéré et fondation d'une famille. Parallèlement, avec l'amélioration du niveau d'instruction des femmes, leur salaire potentiel et, en conséquence, le coût de se retirer de la vie active à la naissance d'un enfant ont augmenté (Kleven, 2022^[16]). En effet, dans les pays de l'OCDE, les femmes nées à l'étranger comme celles nées dans le pays sont, en moyenne, plus instruites que leurs homologues masculins, notamment dans les cohortes plus jeunes (OCDE, 2019^[19] ; OCDE, 2020^[3]). Il n'en reste pas moins que les mères, et les mères immigrées en particulier, continuent d'afficher des taux d'emploi inférieurs à ceux des femmes sans enfant.

Graphique 5.1. Le fait d'avoir de jeunes enfants pèse de manière disproportionnée sur l'emploi des femmes immigrées

Écart de taux d'emploi entre les hommes/femmes vivant en couple et ayant au moins un enfant âgé de 0-4 ans et les hommes/femmes sans enfant vivant en couple, pour les personnes nées dans le pays (partie A) et les personnes nées à l'étranger (partie B), 2021 ou dernière année disponible



Note : les personnes vivant en couple sont les personnes unies par le mariage ou une autre forme de vie commune. Les parents sont les personnes qui ont des enfants de 0-4 ans dans les pays de l'UE, 0-6 ans au Canada et 0-5 ans aux États-Unis. Les valeurs positives correspondent à des taux d'emploi supérieurs pour les parents.

Source : Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey> ; Statistique Canada (2019^[21]), Enquête sur la population active (EPA), www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/data ; INEC (2021^[22]), Encuesta Continua de Empleo (ECE), <http://sistemas.inec.cr/pad5/index.php/catalog/REGECE> ; US Census Bureau (2019^[23]), Current Population Survey (CPS), www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

StatLink  <https://stat.link/xly0sj>

Le faible taux d'activité des mères se traduit par un manque à gagner en terme de salaire au niveau individuel, des coûts plus élevés au niveau du foyer et un capital humain sous-utilisé au niveau de la société. D'après les données tirées des enquêtes de l'UE de 2019 sur les forces de travail, si les obstacles

qui empêchent les mères immigrées désireuses de travailler étaient éliminés, les pays européens de l'OCDE gagneraient 1.5 millions de travailleurs supplémentaires. Ce chiffre atteindrait 5 millions environ si le taux d'emploi des mères immigrées (ayant des enfants de moins de 14 ans) s'élevait au niveau de celui des mères nées dans le pays.

Le Graphique 5.1 livre une première évaluation de l'influence de la maternité sur la carrière des femmes en indiquant les différences de taux d'emploi entre, d'une part, les hommes et les femmes sans enfant et, d'autre part, les parents de jeunes enfants. Les écarts ne sont pas ajustés en fonction de l'âge, du niveau d'études ou du nombre d'enfants étant donné que ces facteurs sont étudiés plus loin. Les données se rapportent uniquement aux personnes en couple, les contraintes des femmes seules au moment de faire des choix professionnels étant susceptibles de ne pas être les mêmes que pour les femmes en couple.

Dans la grande majorité des pays², les mères affichent systématiquement des taux d'emploi inférieurs à ceux de leurs homologues sans enfant, qu'elles soient immigrées ou non. En République tchèque, en Estonie et en Hongrie, par exemple, les écarts d'emploi dépassent 30 points de pourcentage chez les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger. Pourtant, la pénalité globale est plus importante pour les mères immigrées : en moyenne, leur taux d'emploi est inférieur de 19 points de pourcentage à celui des femmes immigrées sans enfant, contre un écart de 9 points entre les mères natives et les natives sans enfant. En revanche, le taux d'emploi des hommes n'est pratiquement pas perturbé par la paternité et, dans la plupart des cas, est associé à un avantage, qu'ils soient immigrés ou non³.

Encadré 5.2. Emploi des mères : définition et comparabilité

Sauf indication contraire, l'emploi des mères de famille est défini comme le ratio emploi-population pour les femmes d'âge très actif ayant au moins un enfant âgé de 0 à 4 ans. L'écart d'emploi est une mesure approximative de l'effet des enfants sur l'emploi des femmes et permet de comparer les taux d'emploi des mères nées dans le pays à ceux des mères immigrées qui résident dans le même pays. L'analyse se concentre sur les mères de jeunes enfants parce que les écarts entre les femmes immigrées et les natives appartenant à ce groupe d'âge sont généralement les plus marqués : la demande de soins est particulièrement élevée à ce stade du développement de l'enfant ; les normes de genre relatives aux mères qui travaillent sont sans doute les plus fortes lorsque les enfants sont très jeunes ; et les femmes, de façon générale, ne semblent pas anticiper les coûts associés à la maternité. Le fait de concentrer les travaux sur la tranche d'âge très actif permet d'observer les femmes à un moment de leur vie où elles sont susceptibles d'avoir terminé leurs études et de devoir s'acquitter d'obligations familiales, tout en excluant les départs à la retraite.

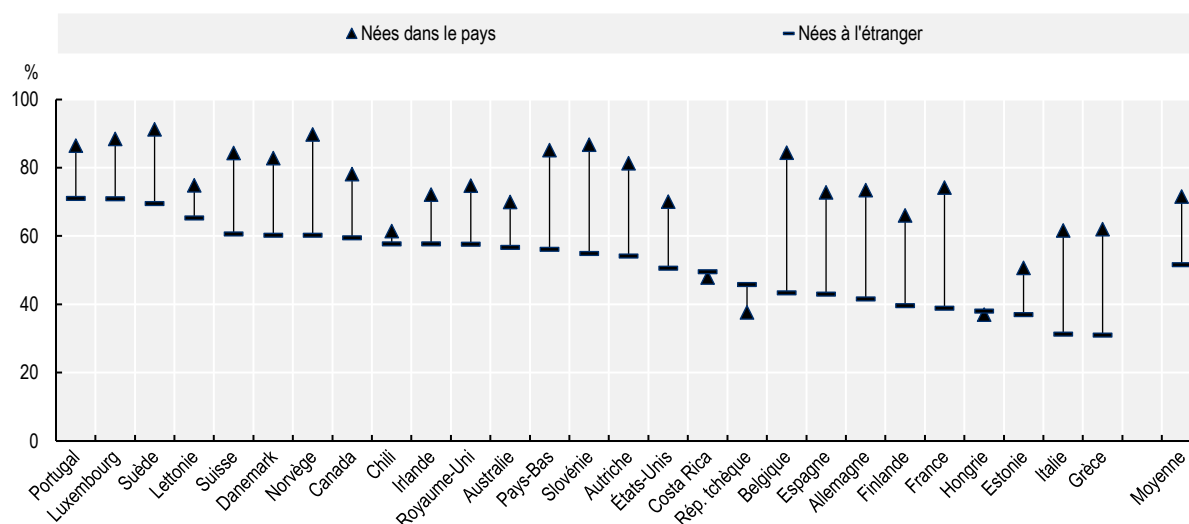
D'importantes questions méthodologiques doivent toutefois être prises en compte dans les comparaisons internationales des taux d'emploi des mères. Jusqu'en 2021, date à laquelle des données harmonisées sont devenues disponibles, de nombreux pays de l'OCDE suivaient les lignes directrices du BIT et comptabilisaient les personnes en congé de maternité à temps plein (légal ou contractuel) et celles en congé parental à temps plein (légal ou contractuel) comme des actifs occupés, tant que leur congé était censé durer trois mois ou moins ou que les bénéficiaires continuaient à percevoir 50 % de leur salaire. Certains pays suivaient toutefois d'autres règles : en Suède, par exemple, tous les parents en congé parental étaient comptabilisés comme des actifs occupés quelle que soit la durée du congé dès lors qu'ils étaient pourvus d'un emploi (régulier). En Norvège, la durée maximale du congé était de 12 mois, après quoi les femmes en congé étaient comptabilisées comme en emploi seulement si elles percevaient 50 % au moins de leur salaire. À l'inverse, en Estonie, toutes les personnes en congé parental étaient considérées comme inactives (voir la Base de données de l'OCDE sur la famille). Le présent chapitre reposant principalement sur des données de 2019, ces différences doivent être prises en compte lors de l'interprétation des données.

Dans la zone OCDE, environ la moitié des femmes immigrées qui ont de jeunes enfants occupent un emploi, soit 20 points de pourcentage de moins par rapport aux mères nées dans le pays

Les travaux publiés montrent que l'effet des enfants varie d'un pays à revenu élevé à l'autre et que ces différences sont principalement imputables à la structure du marché du travail et aux dispositifs institutionnels (à savoir, l'offre de services formels de garde d'enfants et l'accès à d'autres politiques de soutien aux familles). Mais il s'avère aussi que cet effet varie d'une femme à l'autre selon le niveau d'études, la composition du ménage et l'origine migratoire ou ethnique, ce qui montre une forte interaction entre les dispositifs institutionnels et les préférences individuelles.

Graphique 5.2. L'écart d'emploi entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger s'élève en moyenne à 20 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE

Taux d'emploi des mères nées dans le pays et des mères nées à l'étranger qui ont au moins un enfant de 0-4 ans, 2021 ou dernière année disponible



Note : Les données portent sur les femmes de 25-54 ans (15-64 ans en Suisse). Les mères sont définies comme les femmes qui ont au moins un enfant âgé de 0 à 4 ans (0-5 ans aux États-Unis et 0-6 ans au Canada et en Suisse). Pour le Costa Rica, les données ne couvrent que les mères qui sont déclarées comme étant responsables du ménage ou conjointes/partenaires du responsable du ménage.

Source : ABS (2019^[24]), *Labour Force Status of Families*, www.abs.gov.au/statistics/labour/employment-and-unemployment/labour-force-status-families ; Statistique Canada (2019^[21]), Enquête sur la population active (EPA), www150.statcan.gc.ca/n1/en/type/data ; Gouvernement du Chili (2020^[25]), *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; INEC (2021^[22]), *Encuesta Continua de Empleo (ECE)*, <http://sistemas.inec.cr/pad5/index.php/catalog/REGECE> ; Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey> ; OFS (2021^[26]), Enquête suisse sur la population active (ESPA), www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/enquetes/espa.html ; US Census Bureau (2019^[23]), *Current Population Survey (CPS)*, www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

StatLink  <https://stat.link/dm4xg3>

En moyenne dans les pays de l'OCDE, 52 % des femmes immigrées ayant de jeunes enfants occupent un emploi, par rapport à 72 % de leurs homologues nées dans le pays (Graphique 5.2). Si, dans plus de la moitié des pays, l'écart entre ces deux groupes dépasse 20 points de pourcentage, on observe d'importantes variations d'un pays à l'autre. D'un côté, la Belgique, la France, l'Allemagne et la Slovénie affichent les écarts les plus marqués : le taux d'emploi des mères immigrées est plus faible que celui des mères natives de 41, 35 et 32 points de pourcentage, respectivement. De l'autre, certains pays d'Europe

centrale et orientale (Hongrie, Lettonie et République tchèque) et d'Amérique latine (Chili et Costa Rica) enregistrent les écarts les plus faibles. Globalement, les écarts persistent après prise en compte de l'âge, du niveau d'études et du nombre d'enfants (Graphique d'annexe 5.A.1 de l'Annexe 5.A).

En Hongrie et en République tchèque, les écarts peu marqués sont également associés à de faibles taux d'emploi des mères nées dans le pays. Même si les pays d'Europe centrale et orientale se distinguent par des taux élevés d'emploi féminin à temps plein depuis la fin des années 1950, les taux d'emploi des mères en Hongrie et en République tchèque sont toujours restés faibles (Javornik, 2016^[27]). Ces deux pays se caractérisent par des dispositifs qui favorisent la prise en charge des enfants par la famille : congés parentaux de longue durée⁴ et prestations familiales en espèces, qui encouragent les deuxièmes apporteurs de revenu du ménage (généralement les mères) à ne pas travailler pendant de longues périodes et à s'occuper des enfants à la maison (OCDE, 2016^[28]). Sans surprise, les taux de fréquentation des structures d'EAJE par les enfants en bas âge (0-2 ans) sont parmi les plus faibles des pays de l'OCDE (6 % et 12 % pour la République tchèque et la Hongrie, respectivement). En outre, en Hongrie, les résultats sur le marché du travail des mères très instruites qui ont des enfants en bas âge ne sont que légèrement supérieurs à ceux de leurs homologues peu instruites, ce qui contribue également à réduire l'écart entre les femmes immigrées et celles nées dans le pays (OCDE, 2022^[29]).

Au Chili et au Costa Rica, comme dans la plupart des pays d'Amérique latine, les mères trouvent dans les emplois informels la flexibilité nécessaire pour concilier vie de famille et vie professionnelle, au prix de mauvaises conditions d'emploi et de piètres perspectives professionnelles (Berniell et al., 2019^[30]). Les possibilités d'emploi dans le secteur informel, où les femmes immigrées sont généralement surreprésentées, contribuent à réduire les écarts d'emploi entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger⁵.

À l'inverse, en Allemagne, en Belgique, en France et en Slovénie, les faibles taux d'emploi des mères immigrées contrastent avec des taux supérieurs à la moyenne pour les mères nées dans le pays, ce qui laisse penser que les femmes sont confrontées à des difficultés propres aux immigrés sur ces marchés du travail. Le chapitre étudie une combinaison de facteurs, parmi lesquels :

- les pénuries fréquentes de places dans les structures publiques d'EAJE, en particulier pour les enfants en bas âge (Allemagne et France), dont pâtissent de manière disproportionnée les familles à faible revenu ;
- les incitations financières sous la forme d'allocations de garde à domicile des enfants (Allemagne⁶, Belgique, Slovénie), auxquelles les personnes qui sont mal insérées sur le marché du travail et qui ont plus de difficultés pour accéder aux services formels de garde d'enfants peuvent être plus sensibles ;
- des facteurs de composition, notamment une part relativement plus élevée de femmes qui immigrèrent pour des raisons familiales (France et Belgique), des raisons humanitaires (Allemagne)⁷, ainsi qu'une proportion plus élevée de femmes peu instruites parmi les effectifs d'immigrés (Allemagne, France, Belgique) ;
- certains des taux d'inactivité des femmes immigrées parmi les plus élevés (Allemagne, Belgique et France). Face à de mauvaises perspectives d'emploi, les femmes immigrées, et en particulier celles au faible capital humain, peuvent choisir d'emprunter la « voie de la maternité » ;
- des congés de maternité bien rémunérés et des critères d'accès liés à l'emploi (Allemagne, Belgique, France, Slovénie). Ce dernier aspect est associé à des inégalités d'accès plus profondes entre les immigrées et les femmes nées dans le pays.

Les taux d'emploi diminuent lorsque le ménage compte un deuxième enfant, mais l'effet du premier enfant est plus important chez les mères immigrées

L'âge et le nombre d'enfants dans le ménage influencent aussi la décision des femmes de travailler. Les ménages natifs et immigrés n'ayant généralement pas le même nombre d'enfants, ces différences de composition expliquent en outre largement les taux d'emploi des mères dans les deux groupes (Khoudja et Fleischmann, 2017^[31]). Par exemple, les femmes nées à l'étranger sont, en moyenne, deux fois plus susceptibles d'avoir un enfant en bas âge que leurs homologues nées dans le pays et appartenant à la même tranche d'âge.

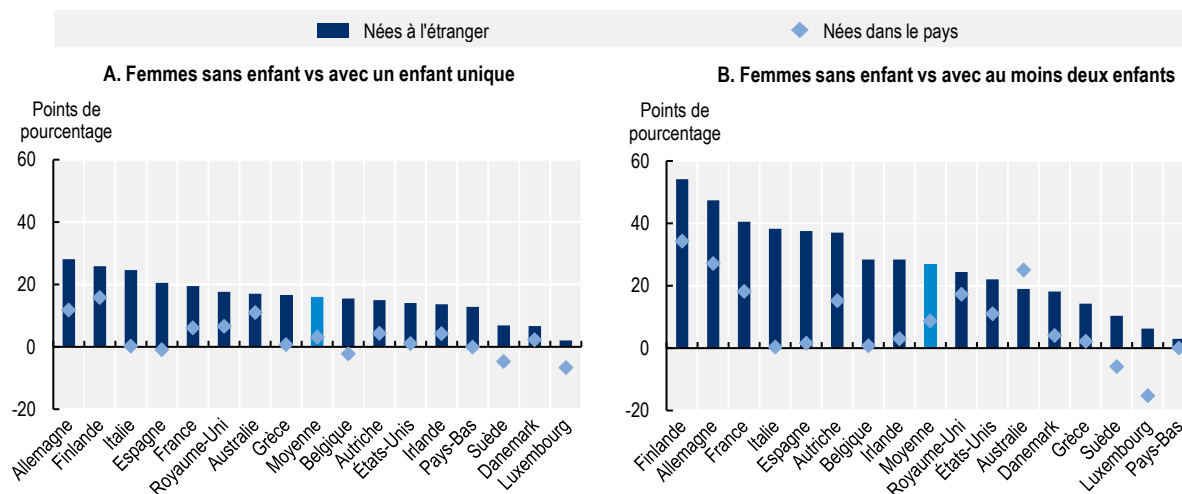
Dans la plupart des pays de l'OCDE, les taux d'emploi des natives et des immigrées diminuent avec le nombre d'enfants présents dans le ménage, mais l'effet est plus important pour ces dernières après la naissance du premier enfant. Le Graphique 5.3 montre les taux d'emploi des femmes ayant un enfant ou deux enfants et plus, par rapport aux femmes sans enfant. L'écart d'emploi entre les femmes sans enfant et les femmes ayant un seul enfant est cinq fois plus élevé chez les femmes immigrées que chez les femmes nées dans le pays (respectivement 16 points de pourcentage contre 3). Si l'on compare les femmes sans enfant et les mères de deux enfants ou plus, l'écart de taux d'emploi se creuse à la fois pour les femmes nées à l'étranger et pour les natives, pour atteindre respectivement 27 et 9 points de pourcentage, mais l'effet n'est que légèrement plus marqué pour les femmes nées dans le pays, étant donné le faible niveau initial.

Les femmes immigrées qui sont mères d'un seul enfant affichent des résultats relativement positifs sur le plan de l'emploi au Luxembourg, au Danemark et en Suède, qui sont considérés comme étant des pays favorables à la vie de famille en général. En outre, des études longitudinales ont montré que la probabilité d'avoir un premier enfant en Suède est positivement corrélée à un revenu plus élevé, pour les hommes comme pour les femmes, ce qui indique que la stabilité du marché du travail fait augmenter la fécondité. À l'inverse, en Allemagne, en Finlande⁸ et en Italie, le fait d'avoir un enfant crée d'importantes disparités en matière d'emploi pour les femmes immigrées. La Finlande est un cas intéressant dans la mesure où elle prévoit le congé parental le plus long des pays de l'OCDE et une allocation de garde à domicile des enfants (*Child Home Care Allowance*, CHCA), qui est accordée lorsqu'un enfant de moins de trois ans est gardé à la maison. Il a été démontré que les femmes immigrées, et les réfugiées en particulier, ont davantage recours à cette allocation, ce qui peut s'expliquer en partie par la concentration de ces femmes au bas de l'échelle des revenus ; ce recours accru signifie que le coût d'opportunité de la garde à domicile des enfants est plus faible. (OCDE, 2018^[32])

À partir du deuxième enfant, la pénalité d'emploi augmente le plus pour les femmes immigrées en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en France. Les deux premiers pays sont des cas intéressants parce que l'emploi des mères nées dans le pays n'y est quasiment pas affecté par la présence d'enfants. Deux tendances interdépendantes, qui sont documentées dans la littérature, peuvent expliquer ce phénomène : d'une part, en Europe du Sud (Italie, Espagne et Grèce), l'impact négatif des enfants sur l'activité féminine est beaucoup plus faible pour les femmes très instruites. D'autre part, les femmes européennes deviennent mères plus tard, ce qui signifie que les femmes nées dans le pays ont généralement leurs enfants une fois qu'elles jouissent d'une situation stable sur le marché du travail, ce qui leur offre de meilleures possibilités pour organiser elles-mêmes la vie de famille et externaliser la garde des enfants (González, 2006^[33]). Ce schéma est particulièrement important en Italie et en Espagne, où les dépenses publiques consacrées aux prestations familiales et à l'EAJE sont inférieures à la moyenne, où l'offre d'emplois à temps partiel est insuffisante et où l'instabilité de l'emploi est fréquente chez les femmes (l'Espagne affiche en 2019 le taux le plus élevé de contrats temporaires parmi les femmes nées à l'étranger dans les pays de l'UE-24). Il n'est pas étonnant que les mères immigrées, qui sont surreprésentées au bas de l'échelle des emplois et qui disposent de moins de possibilités de soutien familial, soient moins à même de concilier vie de famille et vie professionnelle dans ces pays.

Graphique 5.3. La pénalité d'emploi augmente avec le nombre d'enfants, mais plus fortement chez les mères immigrées

Écarts de taux d'emploi (%) entre les femmes sans enfant et les femmes avec enfants (0-4 ans), selon le nombre d'enfants et le pays de naissance, 2019



Note : Les données se rapportent aux femmes d'âge très actif (25-54 ans). On entend par mères les femmes ayant des enfants âgés de 0-4 ans (0-5 ans aux États-Unis et 0-6 ans au Canada). Les valeurs positives correspondent à des taux d'emploi supérieurs pour les femmes sans enfant.

Source : ABS (2019^[24]), *Labour Force Status of Families*, www.abs.gov.au/statistics/labour/employment-and-unemployment/labour-force-status-families ; Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey> ; US Census Bureau (2019^[23]), *Current Population Survey (CPS)*, www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

StatLink  <https://stat.link/vz0o5i>

Femmes immigrées : effets à moyen et long terme de la fondation d'un foyer

L'emploi des mères immigrées augmente avec l'âge des enfants, et ce dans une plus grande mesure que pour les mères nées dans le pays, ce qui donne à penser que les contraintes liées à la garde des enfants sont plus importantes pour les premières

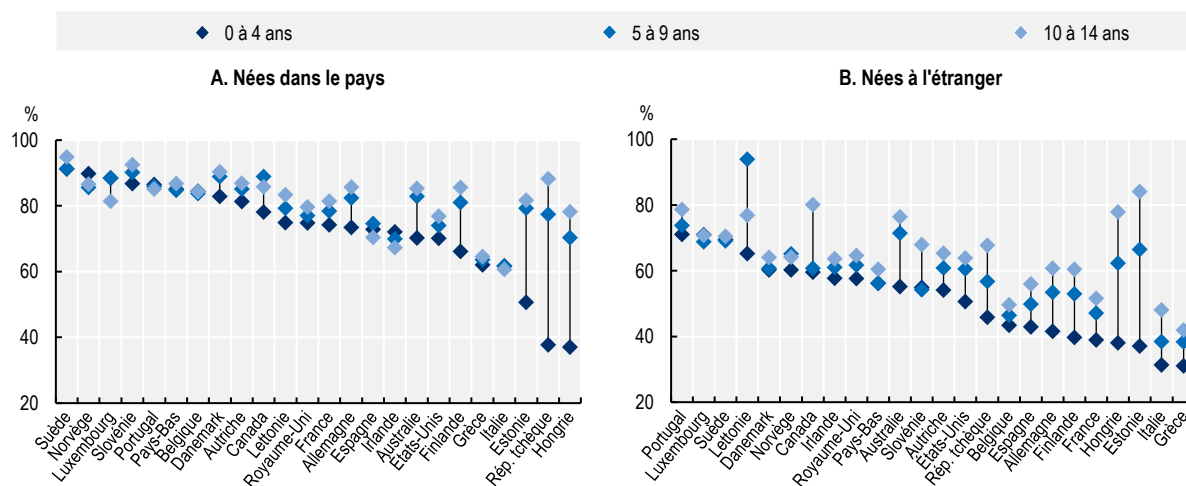
Le taux d'emploi des mères augmente généralement avec l'âge du plus jeune enfant. Quand ce dernier atteint ou dépasse l'âge de cinq ans, le taux d'emploi augmente à la fois pour les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger. Ce constat n'a rien d'étonnant vu que la plupart des pays de l'OCDE donnent gratuitement accès à des services d'EAJE pour tous les enfants, au moins l'année qui précède l'entrée à l'école primaire, et que les taux de fréquentation des 3-5 ans s'établissent en moyenne à 83 %, contre 27 % pour les moins de 3 ans (OCDE, 2022^[34]). En outre, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, les femmes immigrées qui arrivent dans le pays d'accueil à l'âge adulte affichent généralement un taux de fécondité élevé après leur arrivée, ce qui peut nuire à leur insertion sur le marché du travail. En l'occurrence, la durée du séjour est également associée à des enfants plus âgés.

Lorsque l'âge des enfants passe de 0-4 ans à 5-9 ans, puis à 10-14 ans, le taux d'emploi des mères immigrées augmente, en moyenne, plus sensiblement que celui des mères nées dans le pays (en partie parce que le taux d'emploi des dernières est déjà élevé). On observe toutefois des différences marquées entre les pays (Graphique 5.4). Lorsque le plus jeune enfant a cinq ans au moins, c'est dans les pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie et République tchèque), ainsi qu'en Finlande et en

Allemagne, que les taux d'emploi augmentent le plus, tant pour les mères natives que pour les immigrées. Ces pays ont en commun de proposer aux mères⁹ un congé parental et un congé de garde à domicile rémunérés parmi les plus longs, ce qui laisse penser que les mères, qu'elles soient nées dans le pays ou nées à l'étranger, sont sensibles aux politiques qui incitent à garder les enfants à la maison. Les taux d'emploi des mères immigrées continuent d'augmenter lorsque le plus jeune enfant a au moins dix ans dans les pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Slovaquie et République tchèque) ainsi qu'au Canada (+19 points de pourcentage par rapport aux mères ayant des enfants âgés de 5 à 9 ans).

Graphique 5.4. À mesure que les enfants grandissent, l'emploi féminin augmente, et ce plus largement chez les mères immigrées que chez leurs homologues nées dans le pays

Taux d'emploi des femmes nées dans le pays et nées à l'étranger selon l'âge des enfants, 2019



Note : Les données se rapportent aux femmes âgées de 25 à 54 ans. Les mères sont définies comme les femmes ayant au moins un enfant âgé de 0-4 ans, 5-9 ans (6-12 et 6-13 ans respectivement pour le Canada et les États-Unis) ou 10-14 ans (13-17 et 14-17 ans respectivement pour le Canada et les États-Unis).

Source : ABS (2019^[24]), *Labour Force Status of Families*, www.abs.gov.au/statistics/labour/employment-and-unemployment/labour-force-status-families ; Statistique Canada (2019^[21]), Enquête sur la population active (EPA), www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/data ; Eurostat (2019^[21]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey> ; US Census Bureau (2019^[23]), *Current Population Survey (CPS)*, www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

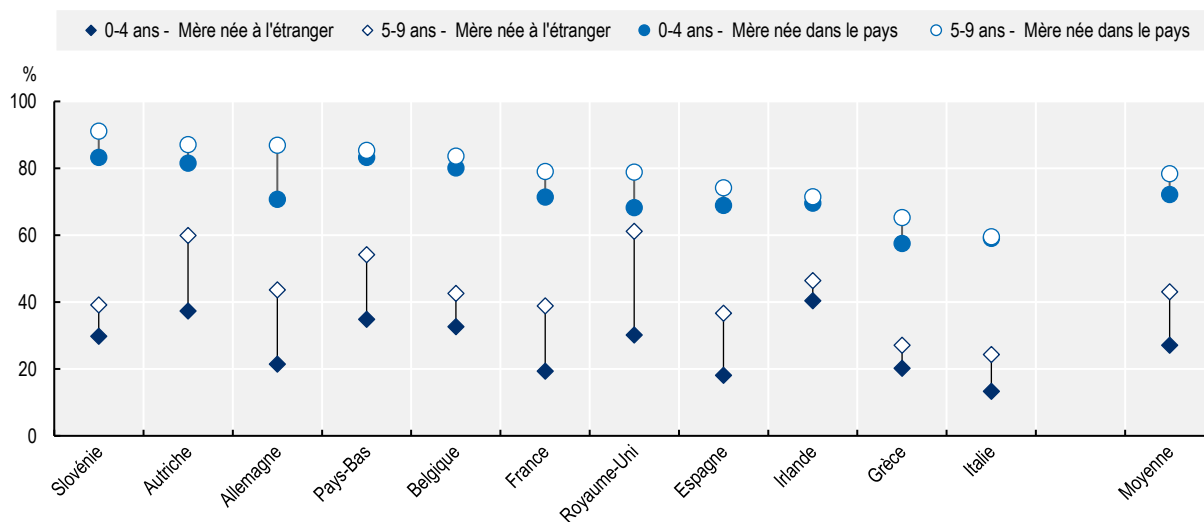
StatLink  <https://stat.link/6hvnic>

Quel que soit le groupe d'âge, les écarts les plus marqués entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger sont observés en Belgique et en France. Le taux d'emploi des mères immigrées ayant des enfants plus âgés (10-14 ans) dans ces pays s'établit en moyenne respectivement à 50 % et 52 %, et figure parmi les plus bas, de même que dans les pays d'Europe du Sud (Grèce, Italie et Espagne, où les taux d'emploi sont respectivement de 42, 48 et 56 %).

Un autre moyen de montrer l'évolution de l'emploi consiste à utiliser des pseudo-cohortes, ce qui permet d'observer des groupes d'individus stables, plutôt que des individus au fil du temps (Graphique 5.5). Les données montrent que l'emploi des mères nées dans le pays, qui est déjà relativement élevé lorsque les enfants ont moins de 4 ans, augmente peu à mesure que les enfants grandissent (5-9 ans). À l'inverse, la situation des mères immigrées sur le plan de l'emploi, dont le niveau initial est nettement plus faible dans tous les pays, s'améliore plus sensiblement au fil du temps.

Graphique 5.5. L'emploi des mères immigrées varie davantage en fonction de l'âge des enfants

Taux d'emploi des mères nées dans le pays et nées à l'étranger selon l'âge des enfants, 2015 et 2020



Note : Le graphique suit une cohorte synthétique de mères dont les enfants avaient entre 0 et 4 ans en 2015 et entre 5 et 9 ans en 2020. Les données se rapportent aux femmes qui avaient entre 25 et 40 ans en 2015 et entre 30 et 44 ans en 2020. Une cohorte regroupe des individus ayant les mêmes caractéristiques. Si ces caractéristiques n'évoluent pas dans le temps, les changements de comportement des membres de la cohorte peuvent être évalués sur la base des écarts observés dans la cohorte entre différentes périodes.

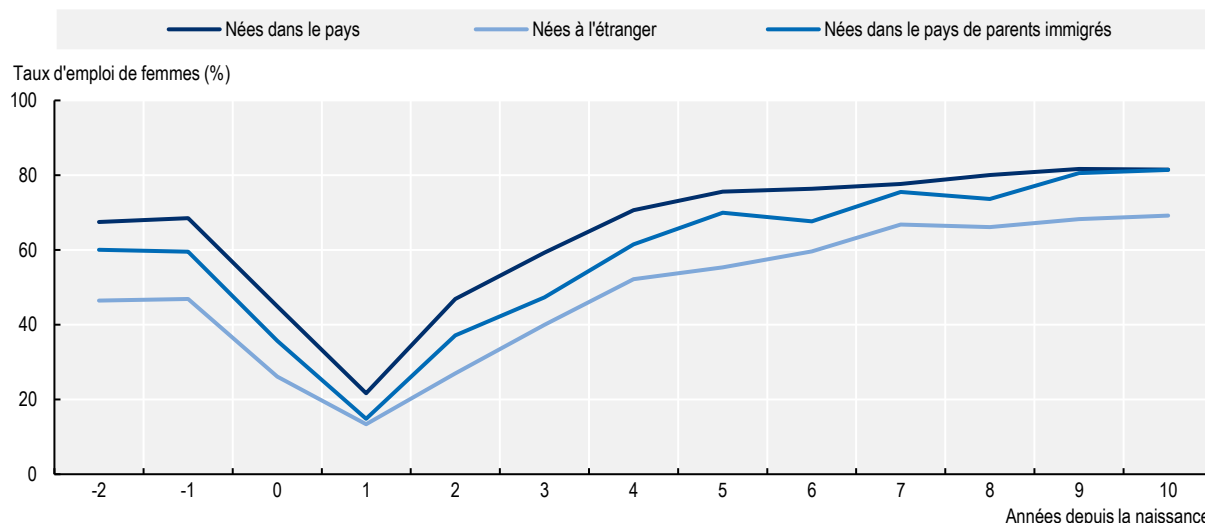
Source : Eurostat, (2019^[20]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>.

StatLink  <https://stat.link/k16py5>

Au moyen des données longitudinales disponibles pour l'Allemagne, le Graphique 5.6 montre que les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger réduisent leur activité après la naissance d'un enfant et la reprennent de façon similaire à mesure que les enfants grandissent. Au bout de dix ans, l'écart de taux d'emploi entre elles est encore plus faible que celui observé avant la maternité. Il est important de noter que des handicaps intergénérationnels persistent, les femmes nées dans le pays de parents immigrés affichant des taux d'emploi inférieurs avant et après la naissance de leurs enfants par rapport aux femmes nées dans le pays de parents eux-mêmes nés dans le pays.

Graphique 5.6. À mesure que les enfants grandissent, le taux d'emploi se rétablit parmi les mères immigrées, même s'il reste plus élevé chez les femmes nées dans le pays

Emploi féminin au moment de la naissance des enfants en Allemagne, 1990-2020



Note : L'échantillon est limité aux femmes âgées de 16 à 50 ans. On entend par femmes nées dans le pays les femmes nées en Allemagne de parents eux-mêmes nés en Allemagne. On entend par femmes nées à l'étranger les femmes nées dans un autre pays que l'Allemagne, et par nées dans le pays de parents immigrés les femmes nées en Allemagne d'au moins un parent né à l'étranger. On entend par « emploi » l'emploi à temps plein et à temps partiel, la formation en alternance/en apprentissage, les contrats de travail à durée minimale/irrégulière et les ateliers pour les personnes handicapées.

Source : Calculs de Pia Schilling d'après les données du DIW Berlin (2022^[35]), *German Socio-Economic Panel (SOEP)*, www.diw.de/en/diw_01.c.678568.en/research_data_center_soep.html.

StatLink  <https://stat.link/z2hm4k>

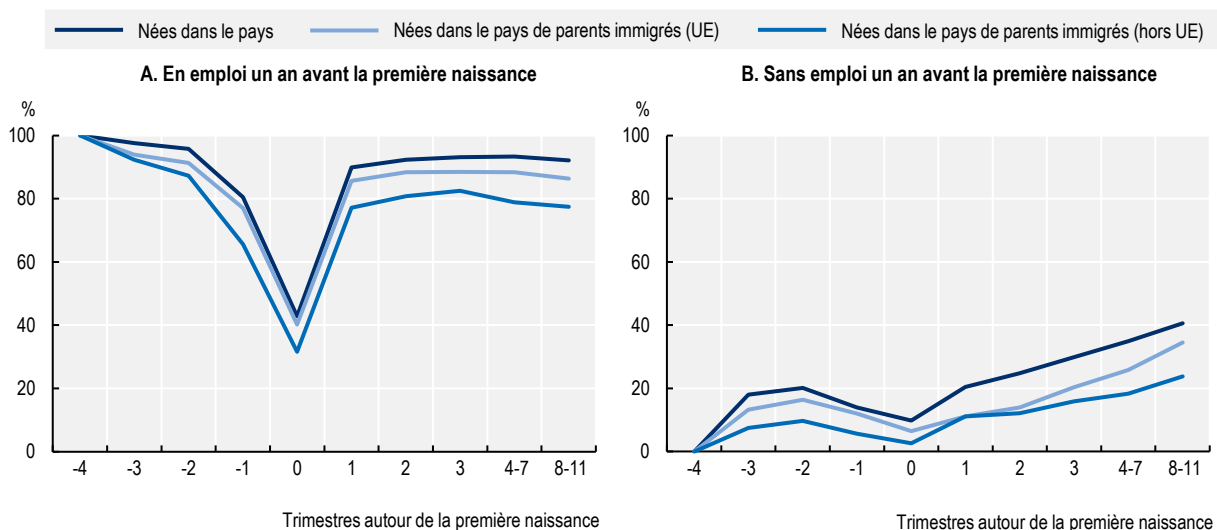
L'âge des femmes au moment où elles fondent un foyer et leurs liens avec le marché du travail avant la naissance de leurs enfants, qui sont plus instables parmi les immigrées, sont deux facteurs hautement prédictifs de leur situation professionnelle après la naissance de leurs enfants

Pour comprendre l'ampleur de la pénalité de la maternité, le parcours professionnel avant la naissance des enfants apparaît comme un facteur déterminant. Le Graphique 5.7 montre, trimestre après trimestre, la part des femmes qui occupaient un emploi en Belgique¹⁰, en remontant un an avant la naissance de leur premier enfant et en allant jusqu'à trois ans après, et distingue les femmes qui occupaient un emploi (partie A) de celles qui n'en occupaient pas (partie B) un an avant la naissance de leur premier enfant. Dans le premier cas, la part des femmes pourvues d'un emploi diminue au cours des trimestres précédant la première naissance, chute à de faibles valeurs au cours du trimestre de la naissance (congé de maternité) et se rétablit à mesure que l'enfant grandit, mais reste généralement inférieure à la part observée un an avant la naissance. On constate d'importants écarts selon l'origine des femmes : la part de femmes occupant un emploi diminue davantage après la naissance des enfants chez les femmes nées dans le pays de parents immigrés, en particulier quand ils ne sont pas originaires de l'UE, que chez les femmes nées dans le pays de parents eux-mêmes nés dans le pays. S'agissant des femmes qui n'occupaient pas d'emploi un an avant d'avoir des enfants, la partie B montre que la part de femmes pourvues d'un emploi augmente quelle que soit leur origine, mais moins chez les femmes nées dans le pays de parents immigrés, surtout si leurs parents ne sont pas originaires de l'UE. Les résultats semblent indiquer que la naissance d'un premier enfant a des

effets plus forts sur l'activité des descendantes d'immigrés que sur celle des natives de parents eux-mêmes natifs, l'écart le plus grand étant observé chez les femmes d'origine non européenne.


Graphique 5.7. Après la fondation d'une famille, l'emploi diminue plus fortement chez les femmes nées en Belgique de parents immigrés que chez celles n'ayant pas d'origine immigrée

Part des femmes en emploi au moment de la naissance de leur premier enfant, selon l'origine et la situation professionnelle observée avant la naissance



Note : La part de femmes en emploi a été estimée séparément pour les femmes qui étaient pourvues d'un emploi et pour celles qui n'en étaient pas pourvues un an avant la naissance de leur premier enfant.

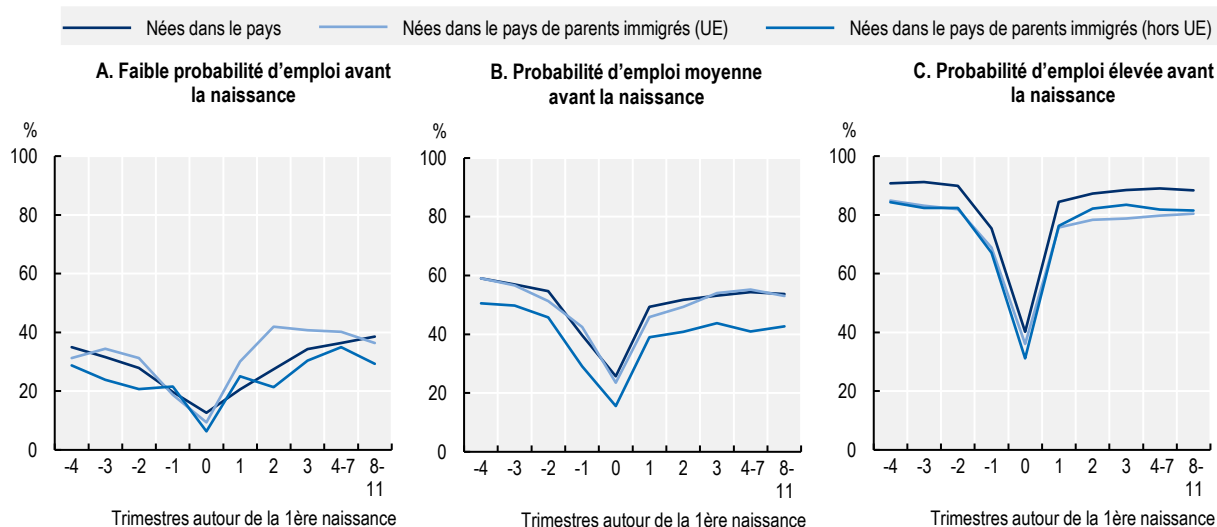
Source : Panel sociodémographique administratif belge sur la base des registres de la sécurité sociale, 1999-2010, calculs de Maes, J., J. Wood et K. Neels (2021^[15]), « Path dependencies in employment trajectories around motherhood: Comparing native versus second-generation migrant women in Belgium », <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00801-1>.

StatLink  <https://stat.link/r046ez>

Les résultats peuvent aussi s'expliquer par la faible stabilité de l'emploi dont pâtissent généralement les femmes ayant des parents immigrés sur le marché du travail belge, ce qui veut dire qu'elles sont plus susceptibles que les femmes nées en Belgique de parents nés aussi en Belgique de quitter leur emploi et moins susceptibles de reprendre une activité, indépendamment du fait qu'elles fondent ou non un foyer. Le Graphique 5.8 se fonde, pour analyser les écarts d'emploi entre les femmes de différentes origines, sur la probabilité qu'elles avaient d'occuper un emploi avant la naissance de leur premier enfant (probabilité d'être pourvues d'un emploi compte tenu de l'âge actuel et du profil sociodémographique estimé pour toutes les femmes n'ayant pas (encore) d'enfant¹¹) ; il s'agit d'un indicateur plus robuste des liens des femmes avec le marché du travail avant la naissance de leur premier enfant que la situation professionnelle observée à un moment arbitraire de leur vie. Avant la naissance du premier enfant, la part de femmes en emploi parmi les descendantes d'immigrés, en particulier d'origine non européenne, est déjà inférieure à celle des femmes nées dans le pays affichant des probabilités d'emploi similaires. Comme la part des femmes en emploi suit dans l'ensemble le même profil d'évolution au moment de la naissance du premier enfant chez les femmes natives avec ou sans parents immigrés, l'impact de la parentalité sur l'emploi semble similaire dans les différents groupes. En résumé, on peut (en grande partie) attribuer les écarts d'emploi au moment de la naissance du premier enfant entre les femmes nées dans le pays de parents natifs et les femmes nées dans le pays de parents immigrés aux liens différents qu'elles entretiennent avec le marché du travail avant de devenir mères.

Graphique 5.8. Les écarts d'emploi entre les femmes selon leur origine s'expliquent en grande partie par leurs liens avec le marché du travail avant la naissance des enfants

Part des femmes en emploi au moment de la naissance de leur premier enfant, selon l'origine et la probabilité d'emploi observée avant la naissance



Note : Parmi les femmes affichant une faible probabilité d'emploi avant la naissance de leur enfant, les descendantes d'immigrés originaires de l'UE sont exclues de l'analyse en raison de la petite taille de l'échantillon. La part de femmes en emploi a été estimée séparément pour les femmes dont la probabilité d'emploi était faible, moyenne et élevée un an avant la naissance de leur premier enfant. Parmi les femmes nées dans le pays (n=6 890), 88 % étaient pourvues d'un emploi avant la naissance de leur premier enfant ; parmi celles ayant des parents originaires d'un autre pays de l'UE (n=972) et celles dont les parents sont originaires de pays tiers (n=703), 79 % et 61 % occupaient un emploi, respectivement.

Source : Panel sociodémographique administratif belge sur la base des registres de la sécurité sociale, 1999-2010, calculs de Maes, J., J. Wood et K. Neels (2021^[15]), « *Path dependencies in employment trajectories around motherhood: Comparing native versus second-generation migrant women in Belgium* », <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00801-1>.

StatLink  <https://stat.link/ext361>

Encadré 5.3. Maternité et cumul des handicaps chez les immigrés en Belgique

La Belgique affiche non seulement l'écart d'emploi le plus marqué entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger, mais aussi l'un des plus grands écarts d'emploi en général, ces deux tendances étant étroitement liées. Il ressort de travaux de recherche que les inégalités sur le marché du travail influencent les décisions des femmes immigrées en matière de procréation et d'emploi, ce qui entraîne un cumul des handicaps au fil du temps. Si les femmes nées en Belgique considèrent la stabilité sur le marché du travail comme une condition préalable à la procréation et repoussent par conséquent la maternité jusqu'à ce que cette condition soit remplie, les femmes immigrées, en particulier celles originaires de pays extracommunautaires, sont plus susceptibles d'avoir leur premier enfant dans un contexte de chômage ou d'inactivité. Après l'arrivée des enfants, les inégalités sur le marché du travail entraînent de fortes disparités entre les mères natives et immigrées, eu égard au recours aux politiques de soutien aux familles, comme le congé parental et les services formels de garde d'enfants, qui seraient à même d'accroître leur taux d'activité.

D'une part, l'accès difficile des immigrés à un emploi stable limite fortement leur accès au congé parental, lequel est fortement subordonné à l'activité. D'autre part, les services formels de garde d'enfants sont plus accessibles aux parents ayant un emploi stable, ce qui accentue l'écart entre les immigrés et les personnes nées dans le pays en termes de recours à ces services. En conséquence, les familles immigrées sont plus susceptibles de recourir à d'autres stratégies pour concilier travail et famille, lesquelles risquent de renforcer les rôles dévolus aux hommes et aux femmes au sein du ménage.

Source : Maes, J., J. Wood et K. Neels (2021^[15]), « *Path dependencies in employment trajectories around motherhood: Comparing native versus second-generation migrant women in Belgium* », <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00801-1> ; Kil, T. et al. (2017^[14]), « *Employment after parenthood: Women of Migrant Origin and Natives Compared* », <https://doi.org/10.1007/s10680-017-9431-7>.

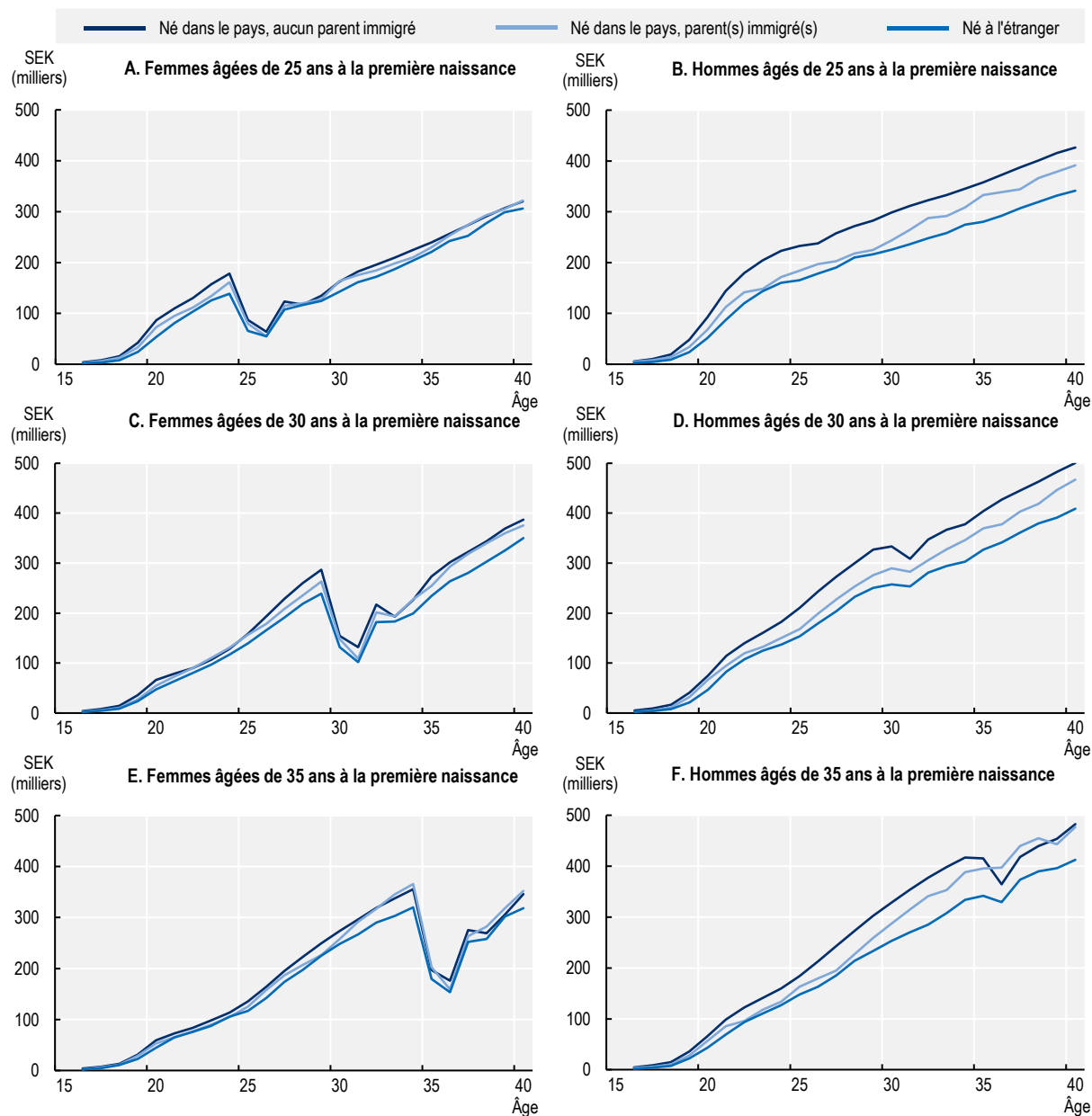
La pénalité de la maternité se traduit non seulement par des taux d'emploi plus faibles à la naissance des enfants mais aussi, par la suite, par des profils de rémunération plus bas. Le Graphique 5.9 présente les rémunérations moyennes des hommes et des femmes jusqu'à l'âge de 40 ans en Suède (en SEK aux prix de 2020) en fonction de l'âge auquel ils ont eu leur premier enfant (25, 30, 35 ans). Dans chaque partie du graphique, l'évolution du profil de rémunération est indiquée pour les personnes nées en Suède de parents natifs, les personnes nées en Suède de deux parents nés à l'étranger et les personnes nées à l'étranger qui sont arrivées en Suède avant l'âge de 16 ans. Sont inclus les individus qui ont eu d'autres enfants après la naissance du premier.

Le profil de rémunération des femmes qui ont eu leur premier enfant au même âge (ou qui sont restées sans enfant jusqu'à l'âge de 40 ans) est très analogue, quelle que soit leur origine. Les différences sont toutefois importantes en fonction de l'âge à la naissance du premier enfant : les femmes qui deviennent mères à l'âge de 25 ans sont les moins bien rémunérées. Cela n'a rien d'étonnant étant donné que les graphiques regroupent des femmes ayant différents niveaux d'éducation et que celles qui sont peu instruites (et dont le potentiel de rémunération est plus faible) sont surreprésentées parmi les jeunes mères.

La similarité des trajectoires indique que, pour les mères, l'âge à la naissance du premier enfant influence davantage les revenus d'activité perçus tout au long de la vie que d'autres facteurs. Dans le cas des hommes, les chiffres montrent des niveaux de rémunération beaucoup plus élevés que ceux des femmes et des différences un peu plus marquées selon l'origine. Les hommes nés dans le pays qui deviennent pères à la fin de la trentaine connaissent également une légère baisse de leurs revenus d'activité environ un an après la naissance de leur premier enfant, ce qui correspond probablement à la période de congé parental.

Graphique 5.9. En Suède, le profil de rémunération des mères varie davantage en fonction de l'âge à la naissance du premier enfant qu'en fonction de l'origine migratoire

Rémunération réelle moyenne (en milliers SEK, aux prix de 2020) des femmes et des hommes de différentes origines, selon l'âge qu'ils/elles avaient à la naissance du premier enfant



Note : Le graphique n'indique que les revenus d'activité et n'inclut pas les allocations et indemnités. Les personnes nées dans le pays sans ascendance immigrée désignent les personnes nées en Suède de deux parents nés en Suède. Les personnes d'origine immigrée qui sont nées dans le pays désignent les personnes nées en Suède de deux parents immigrés. On entend par personnes nées à l'étranger celles qui sont arrivées en Suède avant l'âge de 16 ans.

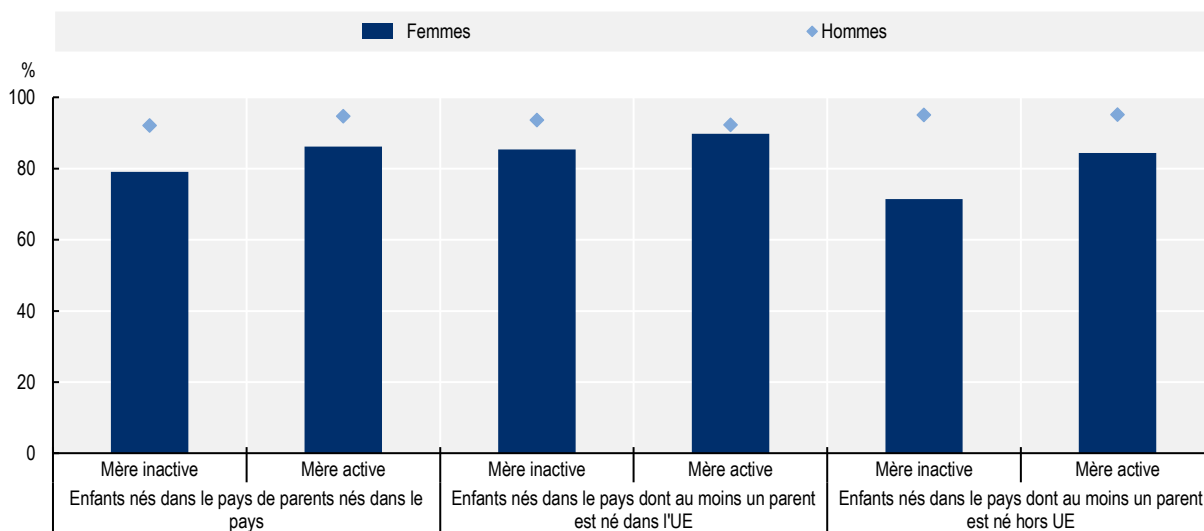
Source : Calculs de l'Unité de démographie de l'Université de Stockholm (SUDA), Université de Stockholm, d'après les données des registres suédois.

L'emploi des mères immigrées a des répercussions positives sur le parcours professionnel de leurs enfants

Les mères immigrées peuvent également devenir de véritables actrices du changement. Il se peut que l'immigration stimule l'emploi des femmes, dans le cadre d'une stratégie d'investissement familial visant à assurer la sécurité financière du foyer, en particulier pendant les premières années qui suivent l'arrivée dans le pays d'accueil. Des travaux de recherche antérieurs ont mis en évidence le rôle que jouent les femmes en tant qu'« immigrées liées par des obligations », c'est-à-dire qui entrent sur le marché du travail essentiellement pour faire face à des chocs sur les revenus du ménage et qui entretiennent des liens ténus avec le marché du travail pour soutenir l'investissement de leur partenaire dans les compétences locales (Adsera et Ferrer, 2014^[36]). La théorie de l'investissement familial a toutefois été contestée vu que le comportement récent des femmes immigrées sur le marché du travail ressemble davantage que ce que l'on pense à celui de leurs homologues nées dans le pays¹². Que l'activité des femmes immigrées après leur arrivée soit motivée par des considérations économiques ou par une inversion des rôles traditionnels dévolus aux femmes et aux hommes, leur décision de travailler peut entraîner des changements d'attitude et redéfinir la dynamique des genres au sein des familles, avec des implications pour les générations futures.

Graphique 5.10. Dans les pays de l'UE, le fait d'avoir eu, à l'âge de 14 ans, une mère en emploi a un impact positif sur l'emploi des enfants d'immigrés, en particulier chez les filles

Taux d'emploi des hommes et des femmes selon le pays de naissance de leurs parents et la situation professionnelle de leur mère quand ils/elles avaient 14 ans, 2019



Note : Les données se rapportent à la population âgée de 25 à 54 ans. Seuls les ménages non vulnérables sur le plan financier sont pris en compte.

Source : Eurostat (2019^[37]), Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-statistics-on-income-and-living-conditions>.

StatLink  <https://stat.link/74mp3f>

Il semble que l'activité des mères immigrées ait un impact important sur les résultats professionnels de leurs enfants, davantage que pour les enfants de parents nés dans le pays. Si l'on observe cette corrélation chez les femmes et chez les hommes, elle est particulièrement forte chez les femmes dont les parents sont originaires de pays extracommunautaires. Le Graphique 5.10 montre les taux d'emploi des personnes nées dans le pays d'ascendance diverse (parents nés dans le pays, dans l'UE et en dehors de l'UE). On a demandé à ces personnes quelle était la situation professionnelle de leur mère lorsqu'elles avaient 14 ans (c'est-à-dire si leur mère était femme au foyer ou si elle occupait un emploi). On peut observer que si le taux d'emploi des hommes reste relativement stable quelle que soit la situation de la mère au regard de l'emploi, pour les femmes, le fait d'avoir une mère qui travaille se traduit par des taux d'emploi plus élevés. Pour les femmes dont les parents sont nés en dehors de l'UE, en particulier, le fait d'avoir eu une mère en emploi est associé à une augmentation de leur taux d'emploi de 13 points de pourcentage. En Allemagne, parmi les femmes ayant au moins un parent immigré, le fait d'avoir eu une mère en emploi est associé à une hausse de 18 points de pourcentage.

Facteurs individuels et sociaux propices à l'emploi des mères

Toute analyse du taux d'emploi des mères immigrées doit prendre en compte l'origine, le canal d'admission, la composition du ménage et des compétences, le parcours professionnel avant la naissance des enfants et l'âge au moment de l'immigration, lequel est étroitement lié à l'âge au moment de la fondation du foyer (Vidal-Coso, 2018^[38]).

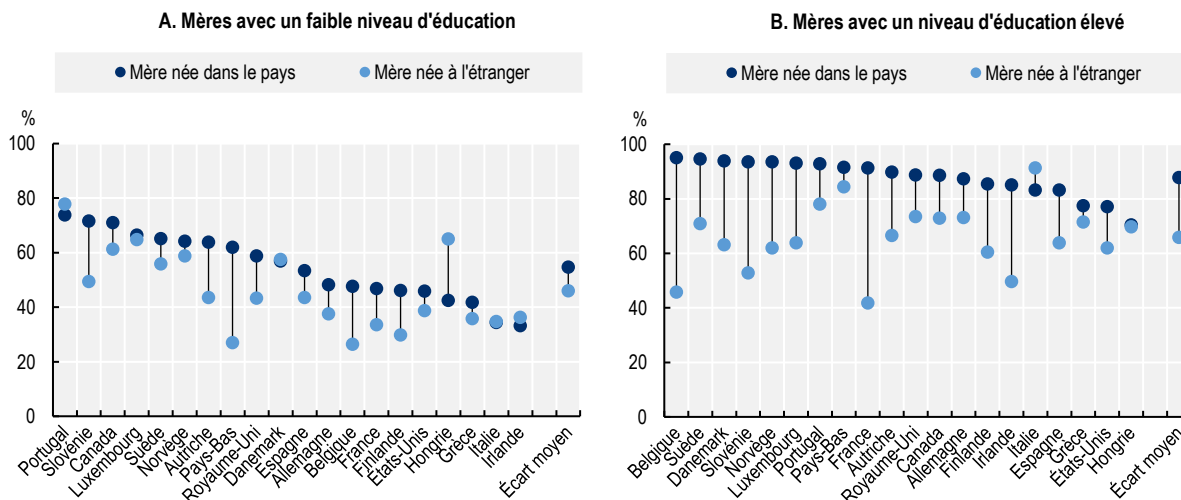
Niveau d'études, compétences et secteur d'activité

Dans la plupart des pays, l'écart de taux d'emploi entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger est plus resserré lorsque le niveau d'études est faible

On observe une corrélation négative entre le niveau d'études des femmes et l'écart d'emploi des mères, ce qui peut s'expliquer par des coûts d'opportunité plus élevés en cas de sortie du marché du travail. Un niveau de formation plus élevé est aussi associé à une conception plus égalitaire des rôles dévolus aux hommes et aux femmes (Steiber, Bergammer et Haas, 2016^[39]). C'est ce qui ressort du Graphique 5.11, qui montre que les mères très instruites nées dans le pays et nées à l'étranger affichent des taux d'emploi beaucoup plus élevés que leurs homologues peu instruites (+35 points de pourcentage parmi les mères natives et +25 points de pourcentage parmi les mères immigrées).


Graphique 5.11. Les mères immigrées ont un retour de l'éducation sur le marché du travail qui est inférieur à celui des mères nées dans le pays

Taux d'emploi des mères nées dans le pays et des mères nées à l'étranger qui ont au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans, selon le niveau d'études, 2019



Note : On entend par mères les femmes qui ont au moins un enfant entre 0 et 14 ans (0-17 ans au Canada et aux États-Unis). Les données se rapportent aux femmes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey> ; Statistique Canada (2019^[21]), Enquête sur la population active (EPA), www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/data ; US Census Bureau (2019^[23]), Current Population Survey (CPS), www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

StatLink  <https://stat.link/8vye6c>

Toutefois, les mères immigrées affichent un retour de l'éducation sur le marché du travail qui est inférieur à celui des mères nées dans le pays, ce qui signifie que leur taux d'emploi n'augmente pas autant lorsqu'elles ont un niveau élevé de formation. Ce constat est cohérent avec l'évolution globale de l'emploi des immigrés. En général, dans la zone OCDE, les immigrés peu instruits affichent des taux d'emploi soit comparables soit supérieurs à ceux de leurs homologues nés dans le pays. À l'inverse, les immigrés au niveau d'éducation élevé affichent, dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, des taux d'emploi plus faibles, surtout s'ils sont titulaires de diplômes étrangers. La partie A du Graphique 5.12 montre en effet que dans près des deux-tiers des pays de l'OCDE, les femmes immigrées peu instruites affichent des taux d'emploi supérieurs à ceux de leurs homologues natives.

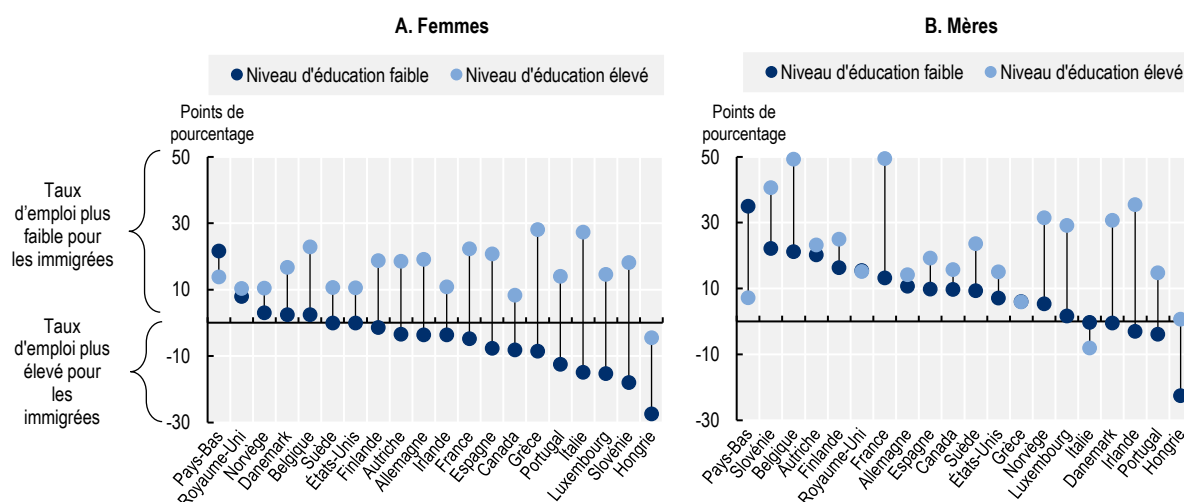
Avec la maternité, en revanche, l'avantage comparatif des femmes immigrées peu instruites s'inverse : dans huit pays sur dix, les mères immigrées n'ayant qu'un niveau scolaire élémentaire affichent des taux d'emploi inférieurs à ceux de leurs homologues nées dans le pays (partie B, Graphique 5.12). L'écart de taux d'emploi atteint 35 points de pourcentage aux Pays-Bas. Cela tient probablement à leur ségrégation professionnelle, comme nous le verrons plus loin : les emplois précaires, dans lesquels les mères immigrées au niveau d'éducation faible sont surreprésentées, augmentent le risque de sortie du marché du travail au moment de la naissance des enfants (Piasna et Plagnol, 2018^[40]).

Les écarts de taux d'emploi se creusent aussi chez les femmes immigrées au niveau d'éducation élevé quand elles deviennent mères, mais plus lentement que chez leurs homologues de niveau d'éducation faible. Là encore, les mères très instruites sont sans doute à même de choisir des emplois de qualité en termes de sécurité de l'emploi, d'évolution de carrière et de temps de travail, qui leur permettent de mieux

concilier responsabilités familiales et emploi rémunéré. En outre, les femmes très instruites ont plus souvent recours à des aides extérieures pour faire garder leurs enfants, de sorte que même en l'absence d'entourage ou de services publics subventionnés de garde d'enfants, les mères immigrées très instruites sont davantage en mesure de confier leurs enfants.

Graphique 5.12. Les écarts d'emploi avec les personnes nées dans le pays se creusent avec l'arrivée des enfants, à la fois chez les immigrés peu instruits et très instruits

Écart de taux d'emploi entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger (partie A) et entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger qui ont au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans (partie B), selon le niveau de formation, 2019



Note : Les données se rapportent aux femmes âgées de 15 à 64 ans. On entend par mères les femmes qui ont au moins un enfant entre 0 et 14 ans (0-17 ans au Canada et aux États-Unis). Les valeurs positives correspondent à des taux d'emploi supérieurs pour les femmes/mères nées dans le pays.

Source : Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey> ; Statistique Canada (2019^[21]), Enquête sur la population active (EPA), www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/data ; US Census Bureau (2019^[23]), Current Population Survey (CPS), www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

StatLink  <https://stat.link/4gix6v>

Secteur d'activité et qualité des emplois

Une mère immigrée sur cinq exerce une profession élémentaire, dont les conditions sont particulièrement difficiles à concilier avec des responsabilités familiales

Dans l'ensemble, les femmes sont davantage concentrées dans un nombre plus limité de professions que les hommes, ce qui est également vrai pour les personnes immigrées. Des éléments indiquent également que les disparités d'emploi entre les immigrés et les personnes nées dans le pays proviennent d'autres facteurs que l'âge et le niveau de formation, et que la part inexpliquée de ségrégation professionnelle est plus élevée pour les femmes immigrées que pour les hommes (Fratini et Solome, 2022^[41] ; Palencia-Esteban, 2022^[42]).

Les « professions féminines » sont souvent celles qui offrent des conditions de travail relativement meilleures plutôt qu'un meilleur salaire, comme les emplois du secteur public, qui ont tendance à offrir des

avantages confortables comme des horaires flexibles et des congés parentaux de longue durée. Dans les pays européens de l'OCDE, cependant, les mères immigrées (ayant des enfants de moins de 14 ans) sont moins susceptibles d'être employées dans le secteur public (-12 points de pourcentage). L'écart peut atteindre 40 points de pourcentage au Luxembourg et dépasser 20 points de pourcentage dans le sud de l'Europe (Italie, Espagne et Grèce) et aux Pays-Bas.

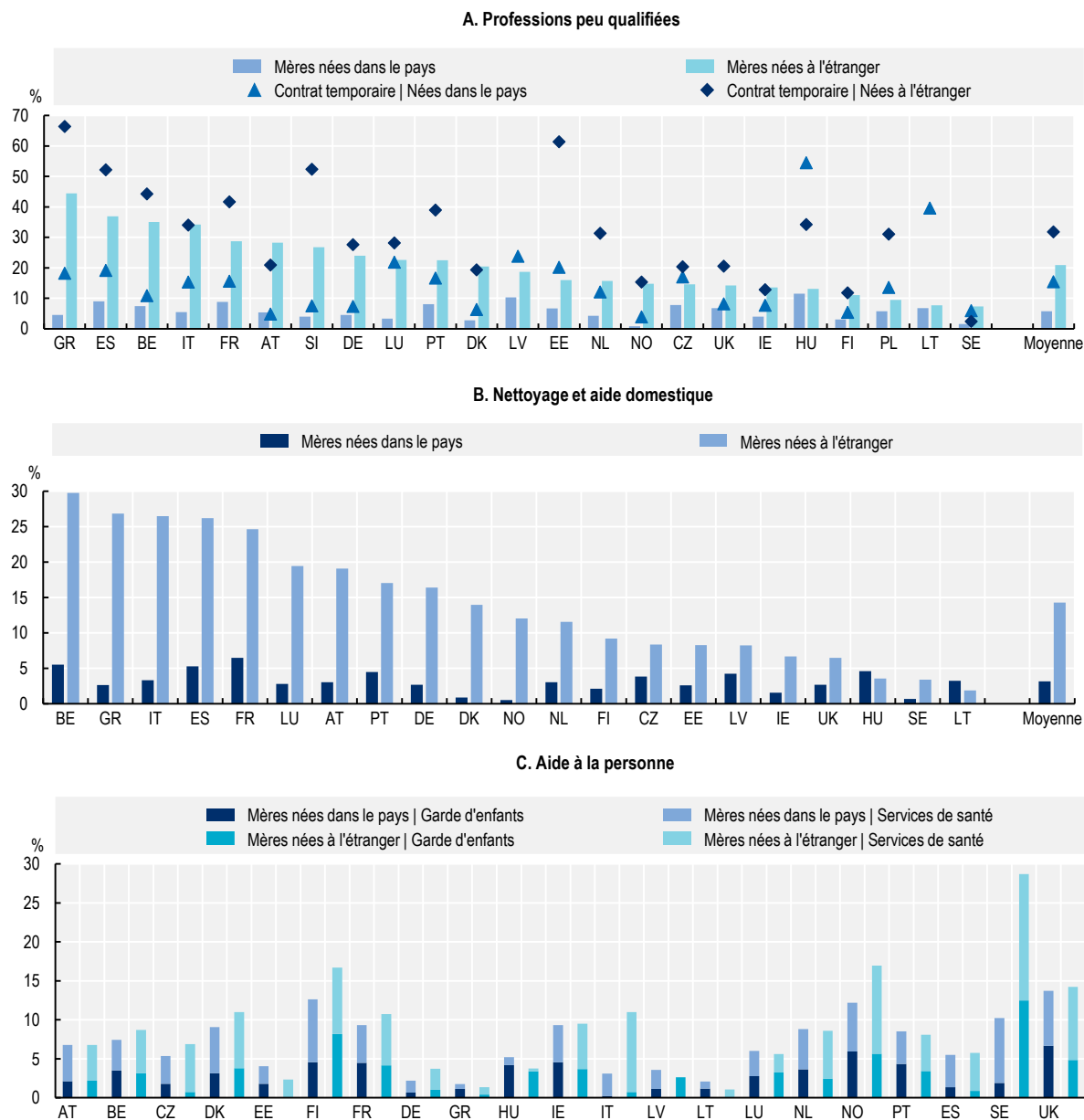
Dans les pays européens de l'OCDE, une mère immigrée sur cinq exerce une profession élémentaire¹³, la plus courante étant celle d'agent d'entretien/aide à domicile (17 % en moyenne). Cela est particulièrement marqué en Belgique et dans le sud de l'Europe, où la part de cette profession dans l'emploi dépasse 25 %. Non seulement les mères immigrées sont surreprésentées dans les professions élémentaires, mais elles sont également deux fois plus susceptibles que les mères nées dans le pays d'avoir des contrats à durée déterminée (respectivement 32 % contre 15 %).

Bien que cette concentration professionnelle ne soit pas différente pour les femmes immigrées sans enfant, les implications pour les mères sont beaucoup plus importantes. Les conditions d'emploi dans ce type de professions estompent les liens avec le marché du travail après la naissance d'un enfant. Les agents d'entretien et les aides à domicile, par exemple, sont des emplois qui sont particulièrement mal rémunérés, même parmi les professions élémentaires dont les salaires sont généralement bas, et qui, la plupart du temps, sont exclus des régimes d'assurance sociale contributifs, ce qui peut entraver l'accès des mères immigrées au congé parental¹⁴. Les professions faiblement rémunérées sont également associées à des coûts d'opportunité plus faibles pour quitter la vie active au moment de la naissance d'un enfant. En outre, les contrats précaires ou temporaires, qui sont deux fois plus fréquents chez les mères immigrées, peuvent arriver à leur terme lorsque la mère est en congé de maternité, contribuant ainsi au report de la maternité ou au retrait du marché du travail (Piasna et Plagnol, 2018^[40]) (Graphique 5.13). Aux États-Unis, les mères immigrées sont légèrement surreprésentées dans les métiers du nettoyage, des soins à la personne et de la production par rapport aux mères nées dans le pays. Au Canada, il en est de même pour les professions de la vente et des services (Graphique 5.14).

Le deuxième métier le plus fréquent chez les mères immigrées dans les pays européens de l'OCDE est celui d'aide à la personne (dans les services de santé ainsi que les gardes d'enfants et aides-enseignants). Leur part dans l'emploi y est la plus élevée dans les pays nordiques et les écarts entre les personnes nées dans le pays et celles nées à l'étranger sont plus faibles, atteignant seulement 2 points de pourcentage en moyenne. Il est important de noter que la disponibilité et le coût abordable des services de garde d'enfants et de soins à la personne dans les établissements de santé de ces pays ont empêché le développement d'un marché informel, contrairement à ce que l'on observe dans plusieurs pays européens. Il en résulte que les immigrés qui exercent une activité dans le secteur de l'enfance et de la santé en Suède, en Norvège, en Finlande ou au Danemark sont généralement employés de manière formelle, ce qui leur permet de bénéficier de meilleures conditions de travail et d'avoir droit à des prestations d'assurance (Puppa, 2012^[43]). Cette situation contraste avec le cas de l'Italie, où le marché privé de l'aide à la personne se caractérise par des salaires bas, des conditions de travail pénibles, une grande insécurité et des possibilités limitées de mobilité professionnelle (van Hooren, 2014^[44]).

Graphique 5.13. Dans les pays européens de l'OCDE, une mère immigrée sur cinq exerce une profession élémentaire


Emploi dans les professions élémentaires, en pourcentage de l'emploi total des mères - nées dans le pays et nées à l'étranger, 2019



Note : Le terme « mères » désigne les femmes ayant au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans (0 à 17 ans au Canada et aux États-Unis). Les données portent sur les femmes âgées de 15 à 64 ans.

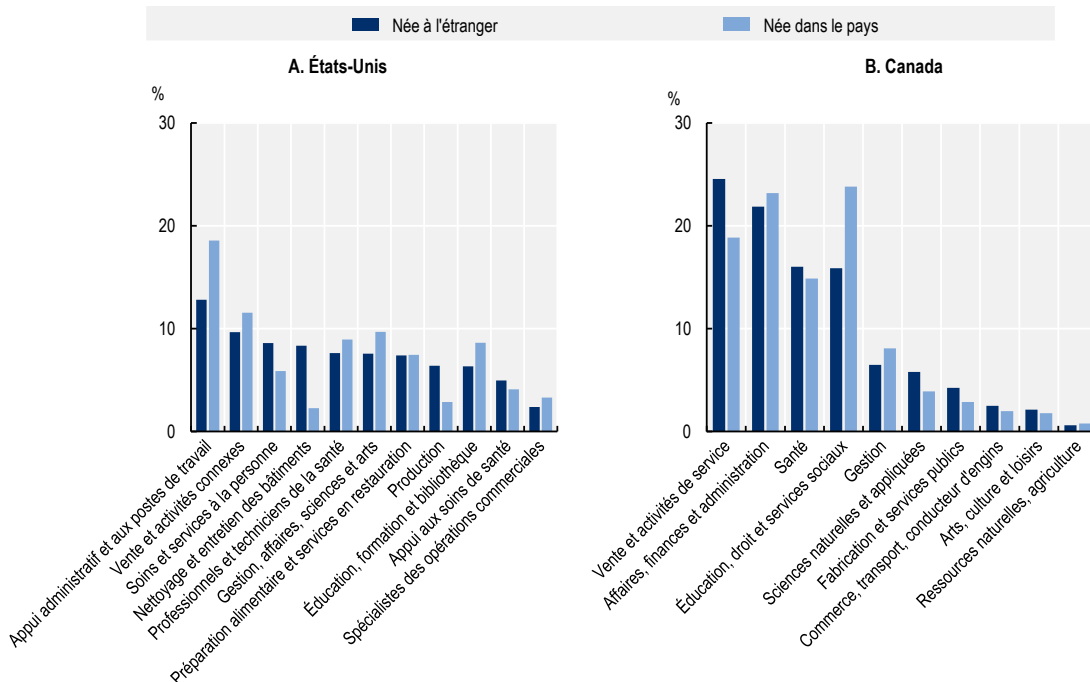
Dans la partie A, le terme « contrat temporaire » désigne les contrats à durée déterminée en pourcentage du total des contrats dans des professions élémentaires. Ces professions correspondent au grand groupe 9 de la CIP (Classification internationale type des professions), nettoyage et aide domestique au sous-groupe 911. Les professions d'Aide à la personne correspondent au sous-groupe 531 (gardes d'enfants et aides-enseignants) et au sous-groupe 532 (aides-soignants) de la CIP.

Source : Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'UE sur les forces de travail (EU-LFS), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>.

StatLink  <https://stat.link/oxm4kj>

Graphique 5.14. Les mères immigrées sont surreprésentées dans les métiers du nettoyage (aux États-Unis) et de la vente et des services (au Canada).

Emploi par profession (en pourcentage de l'emploi total) des mères - nées dans le pays et nées à l'étranger, 2019



Note : Le terme « mères » désigne les femmes ayant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans. Les données portent sur les femmes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Statistique Canada (2019^[21]), Enquête sur la population active (EPA), www150.statcan.gc.ca/n1/en/type/data; US Census Bureau (2019^[23]), Current Population Survey (CPS), www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

StatLink  <https://stat.link/w4zly>

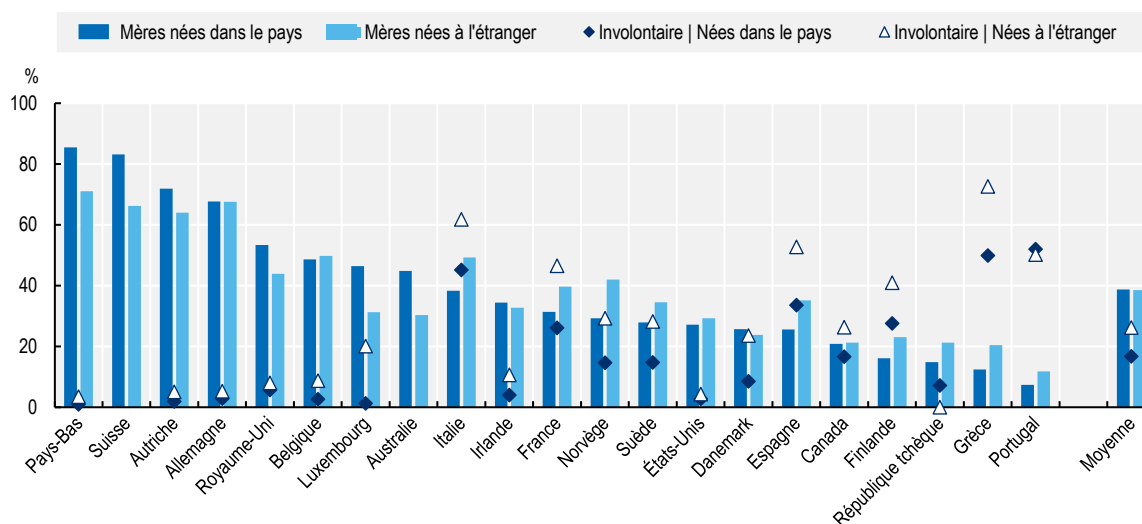
Cette répartition professionnelle a deux conséquences importantes : premièrement, ces professions sont associées à de mauvaises conditions de travail pour les femmes immigrées dans la plupart des pays, étant donné la prédominance des marchés informels et privés en matière d'aide à la personne. Deuxièmement, il est démontré que l'emploi des mères immigrées (et des femmes immigrées, plus généralement) dans les services d'aide ménagère et à la personne accroît la disponibilité de ces services et permet aux mères nées dans le pays de reprendre le travail après la naissance d'un enfant. Cela est particulièrement vrai lorsque les inégalités de revenus sont importantes ou lorsque les politiques sociales et familiales sont moins développées. Les estimations réalisées par Farré, González et Ortega (2011^[45]) en Italie, par exemple, montrent que l'immigration peut expliquer un tiers de l'augmentation du taux d'emploi des femmes diplômées de l'enseignement supérieur en assurant la garde des enfants et des personnes âgées (avant 2008). Aux États-Unis, Furtado et Hock (2010^[46]) concluent qu'une baisse du coût des services d'aide à la personne, assurés par une population immigrée peu instruite, permet aux femmes très instruites nées dans le pays de concilier maternité et travail rémunéré.

Le travail à temps partiel concerne aussi bien les mères nées dans le pays que celles nées à l'étranger mais, pour les femmes immigrées, il s'agit plus souvent d'emplois précaires à temps partiel subi

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les mères sont moins susceptibles d'effectuer de longues heures de travail et elles ont souvent recours à l'emploi à temps partiel pour combiner travail et responsabilités familiales. L'emploi à temps partiel, par exemple, a été associé à une fécondité plus élevée en Europe au milieu des années 1990 (Adsera, 2011^[47]). Toutefois, le recours au temps partiel est très différent selon le genre, car ce sont généralement les femmes qui travaillent à temps partiel, en particulier après la naissance d'un enfant. C'est pourquoi les effets de ces modalités de travail sur l'égalité entre les hommes et les femmes sont contestés. D'un côté, le temps partiel peut aider les femmes à combiner responsabilités familiales et travail rémunéré au lieu d'abandonner complètement le marché du travail. Mais il peut aussi les cantonner dans des niches de marché bas de gamme (OCDE, 2018^[48]). Le travail à temps partiel est souvent associé à une progression professionnelle plus lente, à des niveaux plus faibles de revenus et de pensions liées aux revenus et, dans l'ensemble, à une qualité d'emploi inférieure (OCDE, 2019^[49]).


Graphique 5.15. L'emploi à temps partiel est fréquent chez les mères, mais il est plus souvent subi chez les femmes immigrées

Emploi à temps partiel (en pourcentage de l'emploi total) et emploi à temps partiel subi (en pourcentage de l'emploi total à temps partiel) des mères nées dans le pays et nées à l'étranger, 2022



Note : Le terme « mères » désigne les femmes ayant au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans (0 à 17 ans au Canada et aux États-Unis). Les données portent sur les femmes âgées de 15 à 64 ans (femmes âgées de 25 à 54 ans en Suisse).

Source : Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'UE sur les forces de travail (EU-LFS), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>; FSO (2021^[26]), Enquête suisse sur la population active (ESPA), www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/work-income/surveys/sfs.html; Statistique Canada (2019^[21]), Enquête sur la population active (EPA), www150.statcan.gc.ca/n1/en/type/data; US Census Bureau (2019^[20]), Current Population Survey (CPS), www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

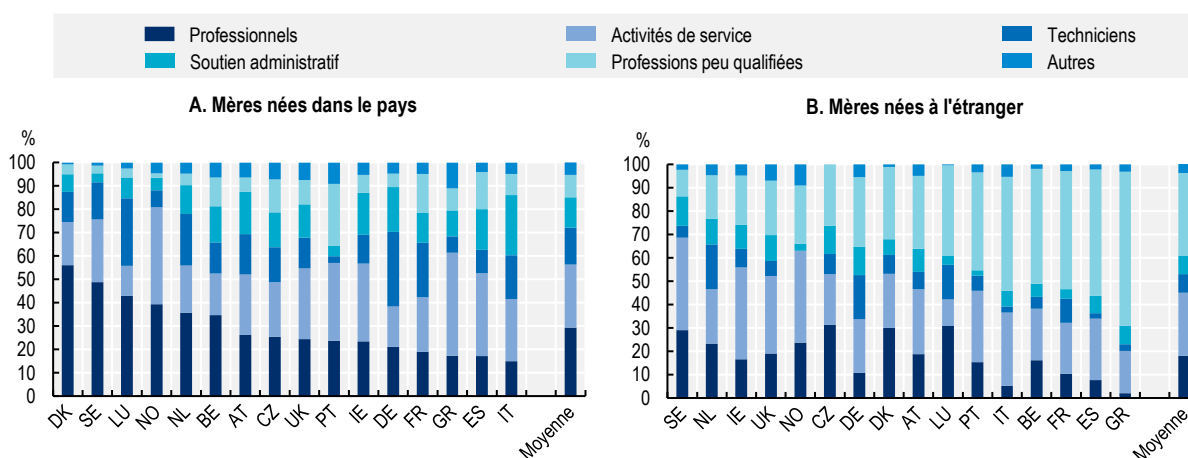
StatLink  <https://stat.link/7mzybi>

La qualité de l'emploi à temps partiel peut pâtir du niveau de qualification des travailleurs, les emplois à temps partiel étant souvent associés à des postes nécessitant un faible niveau d'études et de qualification, et elle varie aussi en fonction du caractère « choisi » ou « subi » de cette forme d'activité¹⁵. L'insertion professionnelle et la progression professionnelle des mères immigrées (et des parents immigrés dans leur ensemble) se heurtent à un problème majeur : être pris au piège contre leur gré dans un emploi à temps

partiel. Dans l'UE, les mères nées à l'étranger sont plus susceptibles que celles nées dans le pays de ne pas pouvoir trouver un emploi à temps plein, même si elles déclarent souhaiter travailler davantage. Dans les pays de l'OCDE, 25 % des mères nées à l'étranger ayant au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans se trouvent dans cette situation, contre 15 % de leurs homologues nées dans le pays (Graphique 5.15). L'emploi à temps partiel subi peut se traduire par des salaires inférieurs, de moindres possibilités de formation, de moins bonnes perspectives professionnelles pour les femmes et des cotisations de sécurité sociale moins élevées, ce qui entraîne une plus grande vulnérabilité face au chômage, aux problèmes de santé et au financement de la retraite (BIT, 2016^[50]).

Graphique 5.16. L'emploi à temps partiel des mères immigrées porte essentiellement sur des professions élémentaires

Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total par profession, mères nées dans le pays et à l'étranger, âgées de 15 à 64 ayant au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans, 2019



Note : Les « autres professions » comprennent les professions militaires, les « dirigeants », les « ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche », les « métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat » et les « conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage ».

Source : Eurostat (2019^[20]), *Enquête de l'UE sur les forces de travail (EU-LFS)*, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>.

StatLink  <https://stat.link/j3rn16>

L'emploi à temps partiel est également plus précaire pour les mères immigrées, car il est souvent associé à des contrats temporaires : en 2019, une mère immigrée sur quatre travaillant à temps partiel dans les pays européens de l'OCDE avait un contrat temporaire, contre une mère née dans le pays sur sept. Cette situation est également liée à la ségrégation professionnelle des femmes immigrées : pour elles, l'emploi à temps partiel se concentre essentiellement dans des professions élémentaires (Graphique 5.16), alors que pour les femmes nées dans le pays, il concerne principalement des professions qualifiées. Le coût de l'adaptation au travail à temps partiel étant absorbé par les entreprises, ce type de dispositif n'est possible que lorsque le statut de l'emploi est protégé (Guirola et Sánchez-Domínguez, 2022^[51]). À cet égard, les travailleurs peu qualifiés ont moins de pouvoir de négociation que les travailleurs plus qualifiés (Adema, Clarke et Thévenon, 2020^[10]). Sans surprise, les professionnels et les dirigeants¹⁶ sont beaucoup plus susceptibles d'accéder à un emploi à temps partiel sûr et protégé. Les travailleurs immigrés, surreprésentés dans les secteurs peu qualifiés, sont moins susceptibles de bénéficier de tels emplois.

Canal d'admission

Les différents canaux d'admission permettent d'anticiper dans une large mesure les trajectoires familiales et professionnelles des femmes : les femmes qui sont admises au titre de l'immigration familiale affichent généralement des résultats plus faibles sur le plan de l'emploi

Les raisons qui poussent les femmes immigrées à changer de pays et à choisir un certain canal d'admission sont extrêmement diverses. Mais la catégorie d'admission permet en revanche dans une large mesure d'anticiper les trajectoires familiales et professionnelles des femmes après leur arrivée (Samper Mejía, 2022^[52]). La plupart des femmes qui arrivent dans les pays de l'OCDE sont admises pour des raisons familiales (voir chapitre précédent), ce qui recouvre des profils très différents : les personnes qui épousent un ressortissant national ou étranger résidant dans le pays d'accueil et qui l'y rejoignent (pour fonder une famille), les familles qui rejoignent un immigré plus tôt (regroupement familial) et les membres de la famille qui accompagnent un immigré économique, un étudiant ou un réfugié nouvellement admis.

Les recherches montrent qu'en général, les résultats obtenus sur le plan de l'emploi pour les femmes qui arrivent dans le cadre de l'immigration familiale sont généralement moins favorables que celles admises pour raisons professionnelles. Leurs taux d'emploi s'améliorent généralement avec le temps, mais il leur faut souvent de nombreuses années pour atteindre les taux d'emploi observés pour d'autres catégories d'immigrés ou pour les personnes nées dans le pays.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine des difficultés en matière d'emploi rencontrées par les immigrés admis pour motifs familiaux :

- Fondation d'une famille avant l'insertion professionnelle : les femmes qui arrivent dans le pays d'accueil pour des raisons familiales peuvent afficher des taux de fécondité élevés par rapport aux femmes nées dans le pays, en particulier après leur arrivée, car immigrer et fonder un foyer sont souvent deux événements étroitement liés (voir le chapitre précédent sur la fécondité). Leurs trajectoires en matière d'emploi et de fécondité peuvent également différer de celles des femmes admises pour des raisons professionnelles, lesquelles peuvent avoir besoin de plus de temps pour s'adapter et décider d'avoir ou non des enfants (voire de trouver un partenaire) dans le pays d'accueil (Mussino et Strozza, 2012^[53]).
- L'effet du conjoint : si l'immigré principal est arrivé pour raisons professionnelles, les immigrés pour raisons familiales peuvent avoir moins de pression à obtenir un emploi et des revenus que les autres immigrés, qui ne peuvent pas compter sur le revenu stable de leur conjoint. La très grande majorité des immigrés mariés vivent avec leur conjoint dans leur pays d'accueil. Le pourcentage d'immigrés dont le conjoint ne vit pas dans le pays d'accueil demeure inférieur à 20 % dans presque tous les pays de l'OCDE et il diminue à mesure que la durée du séjour s'allonge (OCDE, 2019^[54]).
- Lorsque le motif d'immigration est familial, les personnes peuvent choisir de ne pas travailler dans le pays d'accueil, afin d'élever leurs enfants ou de s'occuper d'autres membres de la famille. Les résultats d'enquête indiquent que, chez les femmes immigrées pour raisons familiales en Australie et en Allemagne, par exemple, le fait de s'occuper d'un enfant est le premier motif de non-emploi. Cette dynamique au sein des couples et des ménages est probablement un facteur important de la lente insertion professionnelle des personnes immigrées pour raisons familiales. Lorsqu'ils prévoient d'émigrer dans un pays donné, les couples se répartissent probablement les rôles de telle sorte que le conjoint qui a le plus de chances d'être admis comme travailleur immigré, étudiant en mobilité internationale ou réfugié endosse le rôle d'immigré principal (OCDE, 2017^[55]).
- Obstacles administratifs ou juridiques à l'accès au marché du travail : dans les pays de l'OCDE, on observe une tendance générale à faciliter l'accès des immigrés admis pour raisons familiales

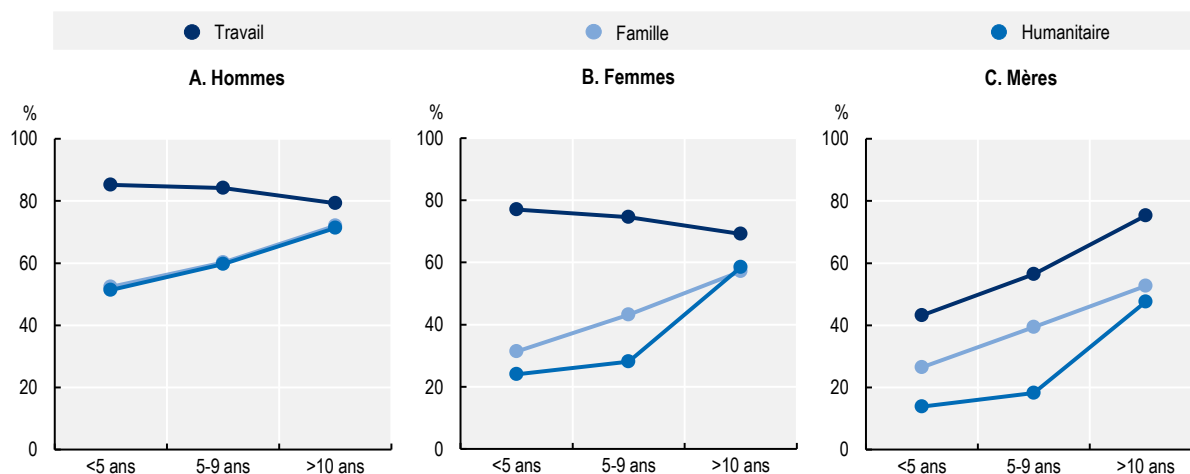
au marché du travail, mais certaines catégories, bien que peu nombreuses, bénéficiant pour la plupart d'un statut temporaire, se trouvent encore exclues du marché du travail, du moins dans un premier temps. Il s'agit souvent de conjoints d'immigrés temporaires qui n'ont pas de perspectives d'installation dans le pays. Toutefois, dans quelques pays, des restrictions s'appliquent également aux immigrés pour raisons familiales qui sont susceptibles de rester¹⁷ (OCDE, 2017^[56]).

Le Graphique 5.17 montre que les femmes qui entrent dans l'UE pour des raisons familiales ou humanitaires présentent des trajectoires d'emploi similaires, qu'elles aient ou non des enfants : leurs taux d'emploi sont faibles au cours des cinq premières années suivant leur arrivée, mais ils s'améliorent considérablement au fil du temps. Ils n'atteignent cependant jamais les mêmes niveaux que ceux des femmes admises pour des raisons professionnelles. Si l'on considère la maternité, les taux d'emploi chutent pour toutes les catégories d'immigrées, y compris celles admises pour motifs professionnels, et l'écart est particulièrement évident au cours des cinq premières années suivant l'arrivée.

En Australie, le taux d'emploi des femmes immigrées titulaires d'un visa pour travailleurs qualifiés est de 76 % en 2021, soit 18 points de pourcentage de plus que le taux d'emploi enregistré pour les femmes migrant pour raisons familiales (57 %). Le taux d'emploi des femmes migrant pour des raisons humanitaires est nettement inférieur (33 %) ¹⁸.

Graphique 5.17. Les femmes admises pour des raisons familiales affichent généralement des taux d'emploi plus faibles, mais leur situation s'améliore avec le temps

Taux d'emploi en fonction du motif déclaré d'immigration et de la durée de séjour, 2021



Note : Les données couvrent les pays de l'OCDE de l'Union européenne et les hommes et femmes âgés de 15 à 64 ans. Le graphique montre les taux d'emploi sans contrôle et en regroupant les pays.

Source : Eurostat (2021^[57]), Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EU-LFS), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>.

StatLink  <https://stat.link/lmdvqt>

Préférences individuelles et sociales

Les normes sociales et de genre, qui diffèrent d'un pays à l'autre et entre les immigrés et les personnes nées dans le pays, influencent les choix en matière de fécondité, ainsi que l'activité des femmes

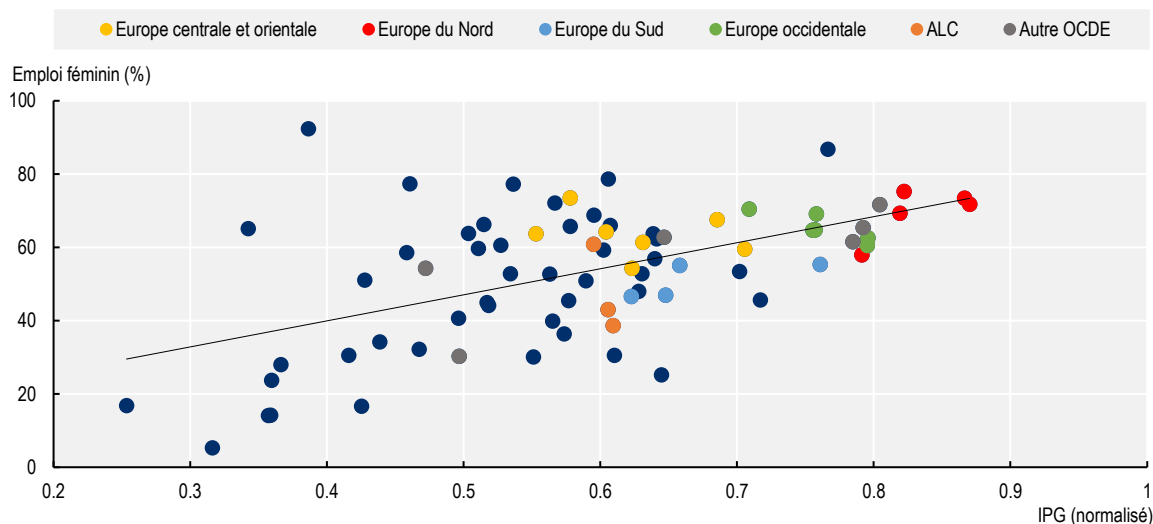
Les choix en matière de fécondité et le taux d'activité des femmes ne sont pas seulement liés aux dispositions institutionnelles dans un pays donné, mais ils illustrent aussi les normes sociales et de genre qui y prévalent. Les normes sociales sont des règles d'action partagées par les membres d'une société ou d'un groupe donné(e) qui définissent ce qui est considéré comme un comportement acceptable pour les membres de ce groupe (Cislaghi et Heise, 2020^[58]). Les normes de genre peuvent être considérées comme les croyances communément admises sur le rôle des femmes dans la société (Fernandez et Fogli, 2005^[59]).

Les effets inégaux de la maternité sur la vie active des parents, la persistance de ces effets à travers les générations, ainsi que le fait que les femmes ont en moyenne un niveau d'éducation plus élevée que les hommes, font de ces normes un élément important à prendre en compte pour expliquer la pénalité liée à la maternité (Kleven, Landais et Sogaard, 2019^[7]). Il ressort de travaux de recherche antérieurs que les politiques de soutien aux familles sont déterminées par leur contexte culturel. Les politiques ne structurent pas les choix en matière d'emploi dans un vide culturel : elles sont étroitement liées aux attitudes de la société à l'égard du rôle des femmes. Par exemple, un congé parental très long peut traduire l'idée que les mères *devraient* s'occuper des jeunes enfants à la maison. À cet égard, les normes de genre peuvent avoir un effet médiateur sur les politiques de soutien aux familles : les dispositifs de congé parental et les services publics de garde d'enfants, par exemple, sont associés à des revenus plus élevés pour les mères lorsque les facteurs culturels sont très favorables à l'emploi maternel (Budig, Misra et Boeckmann, 2012^[8]).

Le Graphique 5.18 montre la corrélation entre les normes de genre progressistes et l'emploi des femmes dans certains pays de l'OCDE. En s'appuyant sur Kleven (2022^[16]), un Indice du caractère progressiste des normes de genre (IPG) est créé à partir des données des enquêtes sur les valeurs européennes et mondiales (EVS/WVS) (2017-21). Les réponses à cinq questions sur le rôle des femmes dans la société sont standardisées. Les questions sont les suivantes : Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes : a) quand les emplois sont rares, ils doivent revenir en priorité aux hommes plutôt qu'aux femmes ; b) avoir des enfants est un devoir envers la société ; c) lorsqu'une mère a un emploi rémunéré, les enfants en pâtissent ; d) dans l'ensemble, les hommes sont de meilleurs cadres d'entreprise que les femmes ; e) une formation universitaire a plus d'importance pour un garçon que pour une fille. La réponse standardisée est ensuite indexée de telle sorte que les valeurs les plus élevées correspondent à des normes de genre plus progressistes. Le graphique montre qu'il existe une corrélation positive entre les normes de genre progressistes et l'emploi des femmes, et que les normes de genre varient fortement d'un pays à l'autre. Les pays nordiques de l'OCDE, suivis par les pays d'Europe occidentale, affichent les niveaux les plus élevés en termes d'emploi féminin et de caractère progressiste des normes de genre. Il y a également une corrélation positive entre des valeurs progressistes en matière de genre et l'emploi des mères, comme le montre le Graphique 5.19.

Graphique 5.18. Au niveau des pays, il existe une corrélation positive entre des normes de genre progressistes et l'emploi des femmes

Relation entre le caractère progressiste des normes de genre et le taux d'emploi des femmes dans les différents pays, 2017-21



Note : Les données se rapportent aux femmes en âge de travailler (15 à 64 ans). L'Europe du Nord comprend la Suède, l'Islande, le Danemark, la Finlande, la Norvège. L'Europe occidentale comprend l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Luxembourg, la Suisse ; l'Europe centrale et orientale comprend la Hongrie, la République tchèque, la République slovaque, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, la Slovénie ; L'Europe du Sud comprend le Portugal, l'Italie, la Grèce, l'Espagne ; l'ALC comprend le Chili, la Colombie, le Mexique, le Costa Rica ; et les autres pays sont l'Australie, le Japon, la Corée, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Canada, la Türkiye et Israël.

Source : EVS/WVS (2022^[60]). *European Values Study and World Values Survey: Joint EVS/WVS 2017-22 Dataset (Joint EVS/WVS)*, <https://doi.org/10.14281/18241.21>.

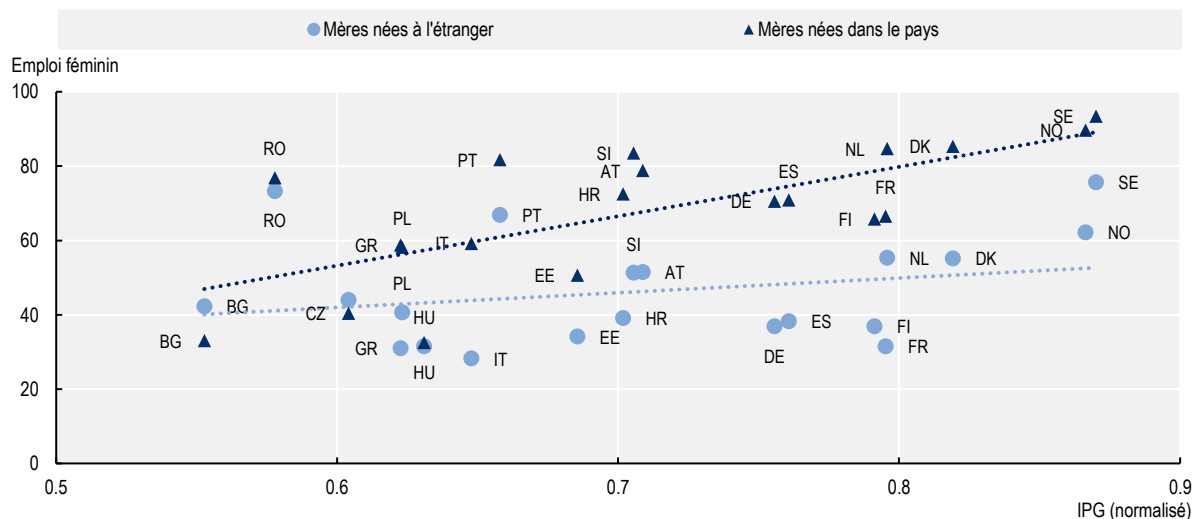
StatLink  <https://stat.link/oh01cv>

Enfin, il est reconnu que les normes de genre sont acquises pendant l'enfance dans le cadre d'un processus dénommé « socialisation » et qu'elles sont ensuite renforcées ou contestées au sein de la famille et dans un contexte sociétal plus large. Cela signifie que la culture dominante dans le pays d'origine influence probablement les attitudes et les préférences des familles immigrées dans le pays de destination. Le Graphique 5.19 montre qu'en effet, l'emploi des mères immigrées est moins sensible aux normes de genre du pays d'accueil, ce qui donne à penser que, pour elles, l'influence des normes de genre de leur pays d'origine est probablement plus importante.

Malheureusement, les données transversales ne permettent pas de comprendre comment les normes de genre interagissent avec les incitations institutionnelles et économiques au fil du temps, mais des recherches antérieures montrent que la transmission de ces normes peut se faire verticalement – d'une génération à l'autre – ou horizontalement – par le biais d'interactions sociales avec des pairs et des collègues. Conformément à la théorie de la transmission verticale, Fernandez et Fogli (2005^[59]) concluent, pour les États-Unis, que le taux moyen d'activité des enfants d'immigrés peut être anticipé par le taux moyen d'activité de leurs parents dans le pays d'origine et que des schémas similaires se dégagent pour les taux de fécondité. De même, Blau, Kahn et Papps (2008^[61]) montrent que, aux États-Unis, l'activité des femmes parmi les immigrés et leurs enfants est fortement corrélée à celle des femmes dans le pays d'origine.

Graphique 5.19. L'emploi des mères immigrées est moins sensible aux normes de genre du pays d'accueil

Lien entre le caractère progressiste des normes de genre et le taux d'emploi des mères, dans certains pays d'Europe



Note : Taux d'emploi des mères âgées de 15 à 64 ans ayant au moins un enfant âgé de 0 à 4 ans.

Source : Eurostat (2021^[57]), Enquête de l'UE sur les forces de travail (EU-LFS), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>; EVSMVS (2022^[60]), *European Values Study and World Values Survey: Joint EVS/MVS 2017-22 Dataset (Joint EVS/WVS)*, <https://doi.org/10.14281/18241.21>.

StatLink  <https://stat.link/fwihbp>

Boelmann, Raute et Schonberg (2021^[62]) mettent en évidence ces deux voies de transmission en analysant les différences de taux d'activité des femmes ayant grandi respectivement en Allemagne de l'Est et en Allemagne de l'Ouest. Le taux d'activité des femmes, les schémas de fécondité et les normes de genre y étaient différents, mais les institutions et les conditions économiques ont convergé après la réunification. Les auteurs constatent que la pénalité liée à la maternité, en termes de disponibilité de la main-d'œuvre féminine, est plus faible chez les mères est-allemandes que chez les mères ouest-allemandes vivant dans des contextes institutionnels similaires.

L'influence des contextes normatifs a des répercussions sur les écarts d'activité entre les personnes immigrées et celles qui sont nées dans le pays. En analysant dans différents pays de destination le devenir professionnel du même groupe d'origine, à savoir les enfants d'immigrés turcs, Holland et de Valk (2017^[13]) concluent que les écarts d'emploi entre les femmes natives de deux parents natifs et les filles d'au moins un parent immigré turc sont plus faibles dans les pays ayant un contexte normatif fort – la culture institutionnalisée de l'égalité des genres en Suède – alors que les pays ayant des politiques familiales qui ne soutiennent pas explicitement un modèle familial – la France et les Pays-Bas – amplifient les écarts avec les filles de parents immigrés turcs.

Facteurs institutionnels : congé parental rémunéré, services formels de garde d'enfants

Les choix individuels relatifs à l'emploi de la mère répondent aux préférences individuelles et aux conditions macroéconomiques, mais sont également influencés par le contexte politique général. Bien que le rôle et l'approche des politiques de soutien aux familles varient considérablement d'un pays à l'autre, depuis le début des années 2000, de nombreux pays de l'OCDE renforcent les mesures permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale, en particulier en facilitant l'emploi des femmes et en encourageant une répartition du travail plus égalitaire (Adema, Clarke et Thévenon, 2020^[10]). Pour atteindre ces objectifs, les pays se sont appuyés sur plusieurs instruments : services d'EAJE, congé parental rémunéré et réglementations sur la flexibilité du temps de travail. Toutefois, les politiques de soutien aux familles peuvent également avoir des conséquences inattendues, comme le renforcement de la ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes ou l'accroissement des inégalités sociales entre les différents groupes de parents. Par exemple, l'emploi à temps partiel est une formule attrayante pour les mères et les pères qui souhaitent concilier travail et responsabilités familiales, mais il s'agit rarement d'un tremplin vers l'emploi à temps plein, et de nombreuses mères y restent cantonnées durant une longue période (OCDE, 2019^[49]). De même, les dispositifs de congé parental assortis de critères stricts liés à l'emploi risquent d'exclure les parents récemment immigrés qui ont eu un enfant immédiatement après leur arrivée ou qui, tout simplement, ont eu peu de temps pour acquérir une expérience locale significative, s'insérer sur le marché du travail et cotiser à la sécurité sociale.

Congé parental

Il se peut que les politiques de soutien aux familles exacerbent les inégalités : les dispositifs de congé parental risquent d'exclure de nombreux parents immigrés, venant ainsi creuser les disparités sociales entre les groupes de parents

Le congé parental rémunéré est considéré comme un programme de soutien à l'emploi, car il aide les femmes à rester sur le marché du travail après la naissance d'un enfant. Les effets positifs sur l'emploi sont plus marqués lorsque la période de congé est relativement courte, car les congés de longue durée peuvent entraîner une dépréciation du capital humain et favoriser la discrimination des employeurs à l'égard des femmes (OCDE, 2016^[63]).

Les pays de l'OCDE proposent généralement trois types de congés familiaux, autour de la naissance d'un enfant, rémunérés ou non : le congé de maternité, le congé de paternité et le congé parental (utilisé par l'un des parents ou les deux), qui, dans certains pays, est complété par un congé de garde à domicile de longue durée (Adema, Clarke et Frey, 2015^[64]). Même s'il existe une corrélation positive entre la générosité des dispositifs de congé parental et le taux d'activité des femmes après une maternité, les politiques de congé peuvent inciter certains groupes à ne pas revenir sur le marché du travail. Si les recherches sur l'accès au congé parental et son utilisation par les parents immigrés sont limitées, des études antérieures montrent un recours plus faible à ce dispositif aux Pays-Bas, en Belgique et en Espagne, où les critères d'accès sont liés à l'activité professionnelle (Mussino, à paraître^[65]).

Dans l'ensemble, les parents immigrés, et notamment ceux récemment arrivés, peuvent être exclus des systèmes de congé parental en raison des caractéristiques de ces derniers et, plus particulièrement, en raison de leur propre situation au regard de l'emploi ou de leur profession, de leur niveau de revenu ou de leur statut de résident dans le pays d'accueil (Duvander et Koslowski, 2023^[66]). Le recours au congé parental est également influencé par les ressources financières des intéressés, les parents défavorisés étant moins nombreux à y avoir recours dans l'ensemble¹⁹. En outre, il est démontré que les immigrés peuvent ne pas connaître leurs droits et les réglementations en matière de congé parental, ce qui est particulièrement vrai pour les nouveaux arrivants.

Antécédents professionnels

La plupart des pays de l'OCDE subordonnent les aides à l'enfance et à la famille aux revenus et à l'emploi des parents, ce qui signifie que l'accès au congé parental est souvent conditionné à des périodes d'emploi et/ou de cotisation (Daly, 2020^[67]). En ce sens, le recours au congé parental devient un reflet du niveau de participation au marché du travail (Mussino et Duvander, 2016^[68]). Toutefois, lorsque l'insertion professionnelle avant la naissance d'un enfant est faible ou s'effectue dans un cadre informel, la même politique peut avoir un impact négatif, se traduisant par une allocation faible ou inexistante pendant le congé et une situation plus défavorable par la suite en raison de la période prolongée d'exclusion du marché du travail et de l'absence de revenus (Mussino et Duvander, 2016^[68]).

Comme l'expose le chapitre 4, les personnes immigrées affichent généralement un taux de fécondité élevé après leur arrivée et ont tendance à avoir leurs enfants plus tôt que les personnes nées dans le pays. Ces schémas peuvent conduire à une expérience professionnelle réduite avant la naissance, ce qui exclut les parents des dispositifs de congé parental, en particulier s'ils n'ont pas été rattachés officiellement au système de sécurité sociale, s'ils n'ont pas occupé d'emploi formel ou s'ils n'ont pas été inscrits comme demandeurs d'emploi au moment de leur arrivée. Plus la période ouvrant droit au congé est longue – en particulier si elle est censée être ininterrompue –, moins elle est accessible aux parents immigrés dont la vie active est instable (travailleurs sous contrats temporaires, à temps partiel ou indépendants). Les immigrés ont également tendance à être sous-représentés dans l'administration publique, où les prestations sont généralement plus généreuses dans certains pays.

Les prestations universelles ou les systèmes à plusieurs niveaux constituent une alternative aux critères d'accès au congé parental fondés sur l'emploi. En ce qui concerne les prestations universelles, les droits à congé sont ouverts à tous les parents résidant dans le pays. Dans les systèmes à plusieurs niveaux, les prestations universelles sont généralement moins élevées et des prestations plus généreuses sont accordées aux personnes qui remplissent des critères liés à l'emploi (Duvander et Koslowski, 2023^[66]) (Tableau 5.1). Il est possible que les prestations universelles favorisent une utilisation différente des congés selon le genre (les demandeurs sont principalement des mères, car les prestations peu élevées n'incitent guère les pères à les demander), mais elles réduisent les disparités « ethniques » dans l'accès aux prestations parentales²⁰. Les systèmes à plusieurs niveaux, en revanche, peuvent amplifier les inégalités sociales entre les groupes de parents. En Suède, où les parents peuvent recevoir une allocation liée au revenu pendant 390 jours ou une allocation parentale au niveau de base lorsqu'ils ne satisfont pas aux critères d'emploi, environ 12 % des femmes et 4 % des hommes en ont bénéficié en 2018. Parmi eux, environ les trois-quarts des bénéficiaires étaient des immigrés (Agence suédoise d'assurance sociale, 2019^[69]).

Type d'emploi et de profession

L'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, le Japon et les Pays-Bas excluent les travailleurs indépendants des prestations de congé parental. Bien que les taux d'emploi indépendant ne diffèrent pas de manière significative entre les personnes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, une part non négligeable des parents immigrés pourrait être exclue pour cette raison. Enfin, l'Italie exclut les travailleurs domestiques du congé parental, parmi lesquels les femmes immigrées sont surreprésentées.

Statut de résident

Si le droit au congé parental découle le plus souvent de l'emploi (par opposition à la nationalité), certains pays en limitent l'accès via des critères de résidence ou des délais de carence. L'Australie, par exemple, prévoit un délai de carence de deux ans pour les nouveaux arrivants, qui s'applique également aux titulaires d'un titre de séjour permanent.

Méconnaissance des institutions

Dans l'ensemble, les immigrés peuvent rencontrer des difficultés pour accéder au congé parental en raison de la barrière de la langue et d'une méconnaissance des institutions. En Suède, en Finlande et en Norvège, il semble que les parents nés dans le pays manquent d'informations sur les droits au congé parental et sur les démarches à entreprendre (Ellingsæter, Hege Kitterød et Misje Østbakken, 2020^[70]). Le manque d'information est probablement plus prononcé chez les parents immigrés. En Suède, Mussino et Duvander (2016^[68]) constatent également que le recours au congé parental n'est pas le même pour les mères nées dans le pays et pour celles nées à l'étranger, ce qui indique une méconnaissance de la réglementation en matière de congé parental, en particulier de ses modalités flexibles. Les mères immigrées ont tendance à épuiser leur congé immédiatement après la naissance de leur enfant, tandis que les natives de Suède exploitent davantage la flexibilité du système de congé parental et maintiennent un lien avec le monde du travail lorsqu'elles prennent un congé²¹.

Deux éléments sont efficaces pour accroître le recours au congé parental chez les parents immigrés :

- **Affectation du congé** : bien que les pères disposent de plus en plus de possibilités de congés rémunérés, ils n'ont que peu recours aux congés de paternité et aux congés parentaux. Pour encourager les hommes à prendre davantage de congé parental, certains pays ont réservé des périodes de congé parental non transférables à l'usage exclusif des mères et/ou des pères (Fluchtmann, 2023^[71]). Le « quota du père » incite davantage les pères à prendre un congé dans des situations où la mère a en général tendance à prendre un congé (par exemple, lorsque les revenus ou les possibilités de travail de la mère sont inférieurs à ceux du père). Étant donné que les écarts de probabilité d'emploi et de potentiel de salaire sont plus profonds entre les parents immigrés qu'entre les parents nés dans le pays, le fait de réserver ainsi le congé parental au père a un effet économique plus important pour les premiers. En Suède, une réforme instaurant un deuxième mois de quota a fait davantage augmenter le taux de prise de congé de paternité chez les pères nés à l'étranger que chez les pères natifs (Tervola, Duvander et Mussino, 2017^[72]).
- **Flexibilité** : les systèmes de congé parental qui offrent la possibilité de l'utiliser à temps partiel ou de le reporter se sont également avérés avantageux si le parent a un lien précaire avec le marché du travail, car ils assurent la continuité de l'emploi, ce qui peut être particulièrement bénéfique pour les populations immigrées (Tervola, Duvander et Mussino, 2017^[72]).

Tableau 5.1. Typologie des systèmes de congé parental, 2022

	Critères relatifs à l'emploi	Allocations universelles	Système par paliers	Exclusions concernant les travailleurs indépendants, les travailleurs occasionnels ou les employés à temps partiel
Congé de maternité	Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye, Royaume-Uni	Finlande	Danemark, Espagne, Islande, Norvège, Portugal, Slovénie, Suède	Japon, Mexique
Congé parental	Australie, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal	Autriche, Finlande, République tchèque	Allemagne, France, Hongrie, Islande, République slovaque, Slovénie, Suède	Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas

Note : Les systèmes à plusieurs niveaux sont ceux qui offrent des prestations universelles ou des prestations liées à l'emploi (ou des compléments).

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques publiques, 2022 ; Koslowski, A. et al. (eds.) (2022^[73]), *18th International Review on Leave Policies and Related Research*, <https://doi.org/10.18445/20220909-122329-0>; EIGE (2021^[74]), *Who is eligible for parental leave in the EU-28?*, <https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/who-eligible-parental-leave-eu-28>; OCDE (2023^[75]), « Indicateurs de la famille », Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales (base de données), <https://doi.org/10.1787/efd30a09-en>.

Garde des enfants

Le taux de fréquentation des services formels de garde d'enfants est généralement moindre parmi les enfants de mères immigrées, en raison à la fois de difficultés d'accès et d'une adhésion moindre

Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'accès à des services abordables d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) est reconnu comme essentiel pour concilier travail rémunéré et vie de famille, et donc pour soutenir l'emploi maternel et réduire les inégalités entre les hommes et les femmes (Alajääskö et Fluchtmann, 2023^[76]). Des services d'EAJE de qualité ont également des effets positifs sur le développement cognitif et social des enfants, et ces effets sont particulièrement marqués chez les enfants issus de milieux défavorisés (Balladares et Kankaraš, 2020^[77]). Dans le contexte migratoire, la recherche a montré que le temps passé dans un établissement préscolaire aide les enfants d'immigrés à améliorer leurs compétences linguistiques, ce qui a des effets positifs sur leur intégration à long terme (Van Lacker et Pavolini, 2022^[78]).

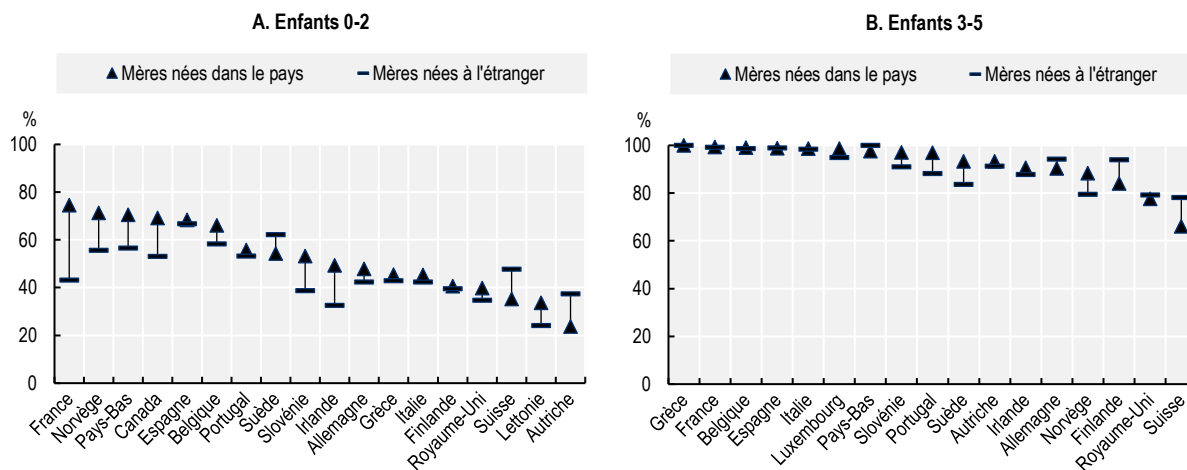
Dans l'ensemble, les enfants issus de milieux moins favorisés sont beaucoup moins susceptibles d'accéder à des services d'EAJE que leurs camarades plus aisés. Les écarts de participation entre les

groupes socio-économiques sont souvent les plus importants dans les pays qui s'appuient largement sur la prestation de services privés (Adema, Clarke et Thévenon, 2020^[10]). En effet, la question de savoir s'il est rentable pour une mère de travailler dépend de ses revenus potentiels et du coût des services formels de garde ou du niveau des subventions. Par conséquent, les solutions de garde d'enfants répondant à une logique de marché peuvent renforcer les inégalités en termes d'activité professionnelle entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger (Steiber et al., 2015^[79]). La recherche montre également que les enfants de familles immigrées sont moins susceptibles de bénéficier de services d'EAJE, mais il est plus difficile de recueillir des données sur ce groupe (Commission européenne, 2020^[80]). Outre la situation socioéconomique moins favorable des personnes immigrées, des études récentes soulignent que leur méconnaissance du système formel de garde d'enfants du pays d'accueil constitue un obstacle majeur à l'accès à ces services (Seibel, 2021^[81]).

Le Graphique 5.20 montre les taux de participation des enfants âgés de 0 à 2 ans aux services formels de garde d'enfants en fonction du pays de naissance de leur mère. Si l'écart moyen est faible (52 % pour les enfants de mères nées dans le pays contre 46 % pour les enfants de mères nées à l'étranger), des pays comme la France, l'Irlande, la Norvège, la Slovénie et les Pays-Bas affichent des écarts supérieurs à 10 points de pourcentage. Le recours aux services formels de garde d'enfants augmente pour les deux groupes à mesure que les enfants grandissent. Neuf enfants sur dix âgés de 3 à 5 ans fréquentent des services formels de garde d'enfants et l'écart entre ceux de parents immigrés et de parents natifs est pratiquement inexistant dans ce groupe d'âge.

Graphique 5.20. Les mères immigrées sont moins susceptibles d'avoir recours à des services formels de garde d'enfants

Recours aux services formels de garde d'enfants par les mères nées dans le pays et à l'étranger pour les enfants âgés de 0 à 2 ans (Partie A) et âgés de 3 à 5 ans (Partie B), 2019



Note : Pourcentage d'enfants inscrits dans des services de garde formels au cours d'une semaine type. Les services formels de garde d'enfants comprennent l'enseignement préscolaire, l'école obligatoire, les garderies, les crèches et les assistantes maternelles professionnelles. Pour le Canada (Enquête ESG 2017) les données concernent les enfants de 1 à 3 ans.

Source : Eurostat (2019^[37]), Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-statistics-on-income-and-living-conditions>; Statistique Canada (2017^[82]), Enquête sociale générale (ESG), www150.statcan.gc.ca/n1/en/type/data.

StatLink  <https://stat.link/57wpbq>

En France, malgré l'offre publique de services de garde d'enfants, les structures d'accueil manquent et les assistantes maternelles privées dominent le secteur, en particulier pour les enfants de moins de trois ans²². Cela limite le recours aux modes de garde privés par les personnes à faibles revenus (Adema, Clarke et Thévenon, 2020^[10]). Une évaluation empirique d'une réforme de 2004 qui a augmenté les subventions pour la garde d'enfants montre que l'effet sur le taux d'activité était significatif bien que faible, étant donné que le nombre de places disponibles n'avait pas changé. L'effet était toutefois plus important chez les mères de plus de deux enfants et chez les mères à très faibles revenus (Givord et Marbot, 2015^[83]). En outre, la maîtrise du français s'est avérée être un déterminant significatif du recours à la garde formelle d'enfants, associé à la fois à un meilleur accès à l'information et à une plus grande proximité culturelle avec les institutions françaises. Le statut professionnel des parents est également un facteur déterminant, car les établissements publics et privés accordent la priorité aux familles dont les deux parents travaillent lors de l'attribution des places (Eremenko et Unterreiner, 2022^[84]).

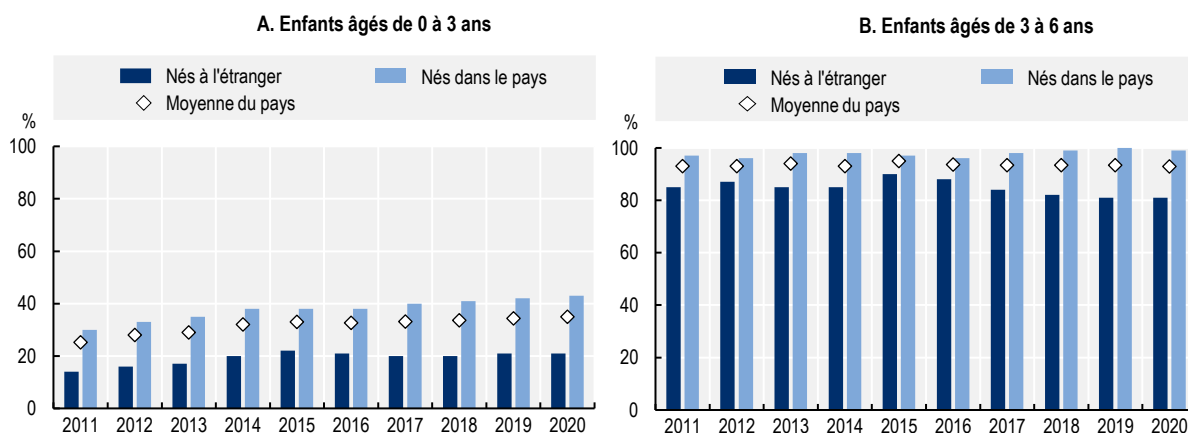
En Irlande, le principal fournisseur de services de garde d'enfants reste le secteur privé. Si les coûts expliquent en partie l'écart entre les parents immigrés et les parents nés dans le pays en matière de recours aux services de garde d'enfants, Röder, Ward et Frese (2017^[85]) constatent également que la réticence culturelle à faire garder les enfants en dehors du foyer, et la méconnaissance du système de garde, voire une méfiance à son égard, sont des éléments importants à prendre en considération. Des facteurs similaires contribuent à l'écart observé en Allemagne entre les immigrés et les ressortissants du pays en ce qui concerne le recours aux services de garde d'enfants. Dans une enquête menée auprès de parents d'enfants âgés d'un ou deux ans, les barrières interculturelles étaient le principal obstacle cité par les parents immigrés pour accéder aux services de garde d'enfants (Expert Council on Integration and Migration, 2013^[86]). Ces deux situations confirment que de nombreux parents immigrés accordent la priorité à l'enseignement de la langue et à la sensibilité culturelle de leurs enfants lorsqu'ils choisissent des structures d'accueil pour leurs enfants (Obeng, 2006^[87]).

Dans une étude nationale menée au Canada, les écarts constatés dans l'utilisation des services formels de garde entre parents immigrés et parents nés dans le pays s'expliquent principalement par des différences de revenus et de niveau d'études. Les parents immigrés sont plus susceptibles de déclarer que les coûts élevés, la préférence personnelle de rester à la maison avec l'enfant ou l'absence d'un emploi sont les principales raisons pour lesquelles ils n'ont pas opté pour des structures d'accueil formelles. Au Québec, qui a adopté une politique d'accès universel aux services de garde d'enfants en 2001, les différences de participation entre les familles immigrées et les familles nées dans le pays ne sont pas marquées, ce qui donne à penser que, lorsqu'ils en ont les moyens, les immigrés ont recours aux services formels de garde d'enfants dans des proportions similaires à celles des autres parents (Kingsbury et al., 2021^[88]).

En Belgique, Biegel, Wood et Neels (2021^[89]) ont montré que les opportunités d'emploi étaient un facteur important pour expliquer l'écart de recours aux services formels de garde d'enfants entre les parents immigrés et ceux nés dans le pays. La surreprésentation des immigrés dans les dispositifs de travail flexibles et leur sous-représentation dans l'emploi à temps plein expliquent qu'ils aient moins recours aux services formels de garde et davantage à des modes de garde informels. La disponibilité locale de services formels de garde d'enfants n'a eu qu'un effet limité sur les écarts entre les immigrés et les populations nées dans le pays.


Graphique 5.21. Le taux de fréquentation des enfants immigrés en Allemagne est particulièrement faible chez les très jeunes enfants et l'écart avec les enfants nés dans le pays s'est creusé au cours de la dernière décennie

Recours aux services de garde en Allemagne par les parents nés dans le pays et ceux nés à l'étranger pour les enfants âgés de 0 à 2 ans (Partie A) et âgés de 3 à 6 ans (Partie B), 2011-20



Note : pourcentage d'enfants inscrits dans des services de garde et d'enfants accueillis dans des crèches financées par l'État qui ne fréquentent pas en parallèle une structure d'accueil ou une école à temps plein par rapport à l'ensemble des enfants du même groupe d'âge et de la même catégorie de population. Le terme « enfants nés à l'étranger » désigne ceux dont au moins un des parents est né à l'étranger.

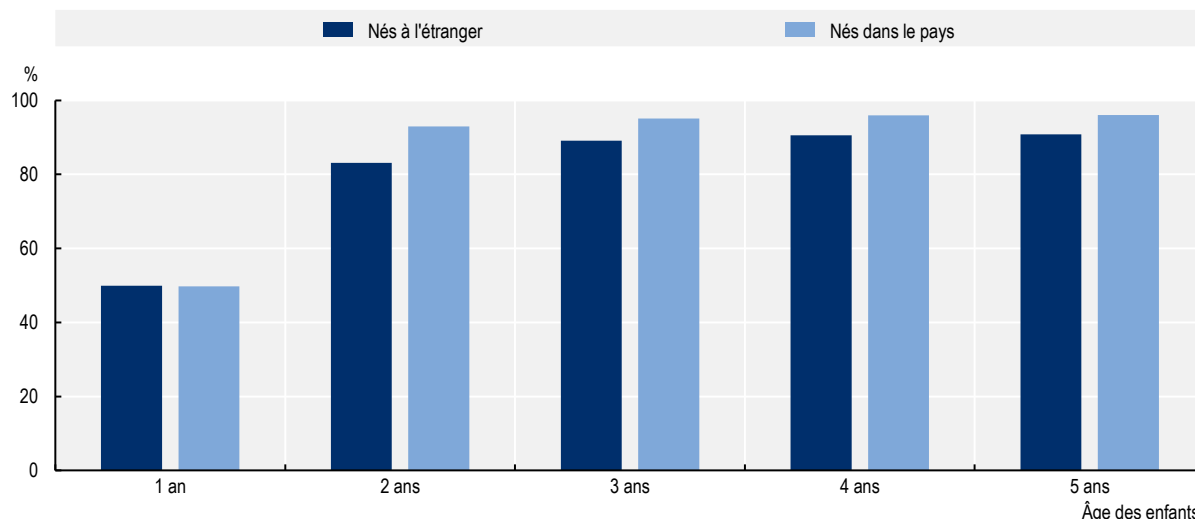
Source : Ländermonitor (2020^[90]), "Kinder nach Migrationshintergrund in Kindertagesbetreuung", www.laendermonitor.de/de/vergleich-bundeslaender-daten/kinder-und-eltern/migrationshintergrund/kinder-nach-migrationshintergrund-in-kitas-und-kindertagespflege-4.

StatLink  <https://stat.link/wvzypf>

En Allemagne, malgré les réformes récentes²³ visant à accroître l'offre de services de garde d'enfants, le marché reste caractérisé par une demande excédentaire à l'offre, en particulier pour les enfants de moins de trois ans, et par de fortes variations entre les États fédéraux, ce qui limite l'efficacité de ces réformes (Boll et Lagemann, 2019^[91] ; Muller et Wrohlich, 2014^[92]). Les obstacles spécifiques aux immigrés en matière d'accès aux services de garde d'enfants sont liés au système décentralisé et complexe dans lequel les parents immigrés doivent évoluer. Des recherches récentes ont également montré qu'en l'absence de critères obligatoires et normalisés pour l'attribution des places en crèches et d'un système de suivi des décisions d'inscription, l'attribution des places se fait de manière très discrétionnaire, ce qui peut entraver l'accès des familles immigrées aux services de garde d'enfants (Hermes et al., 2023^[93]). Le Graphique 5.21 montre que si le recours aux services formels de garde d'enfants a augmenté à la fois pour les enfants de moins de trois ans nés dans le pays et pour ceux nés à l'étranger, cette augmentation s'est faite à un rythme plus élevé pour les enfants natifs, ce qui a creusé l'écart entre les deux groupes au cours de la dernière décennie.


Graphique 5.22. En Suède, le taux de fréquentation de structures préscolaires est élevé parmi les familles immigrées

Taux de fréquentation des services de garde d'enfants, 2021



Note : le terme « enfants nés à l'étranger » désigne les enfants nés à l'étranger, ou nés en Suède de deux parents nés à l'étranger.

Source : Skolverket (2023^[94]), "Statistics on preschool, school and adult education", www.skolverket.se/skolutveckling/statistik/sok-statistik-om-forskola-skola-och-vuxenutbildning.

StatLink  <https://stat.link/5s69g0>

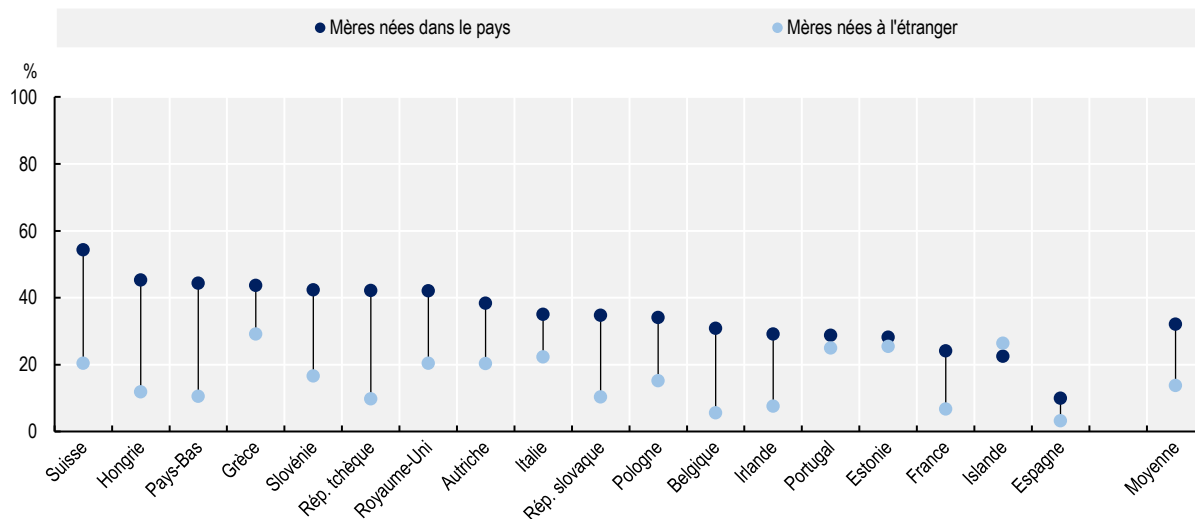
La Suède, comme le Danemark, l'Islande et la Norvège, propose des services d'EAJE par le biais de systèmes à grande échelle gérés et/ou subventionnés par l'État. Contrairement à d'autres pays où l'offre publique est directe, mais où la pénurie est fréquente, en Suède, l'accessibilité financière n'est pas un problème : seuls 2 % des ménages à faibles revenus déclarent qu'ils aimeraient recourir davantage aux services de garde d'enfants, mais qu'ils n'en ont pas les moyens (OCDE, 2020^[95]). Les données disponibles indiquent que, dans ce contexte, le taux d'accès des enfants d'immigrés aux services publics est élevé et que l'écart par rapport aux enfants de parents suédois est faible (5 % en moyenne en 2021) (Graphique 5.22). Cette tendance est également manifeste depuis la fin des années 1990. Les enfants dont les parents sont immigrés sont plus susceptibles d'être inscrits dans des écoles maternelles municipales que dans des établissements privés. Les données longitudinales indiquent que l'un des principaux facteurs qui favorisent le recours des familles immigrées aux services de garde d'enfants n'est pas nécessairement une offre étoffée, mais un accès pour tous. Les principaux bénéficiaires de l'élargissement précoce des services d'EAJE ont été les groupes de parents au niveau d'études et de revenu élevé, mais l'amélioration de l'offre a permis de réduire les écarts de participation par rapport aux populations immigrées.

Les mères immigrées d'enfants en bas âge sont moins susceptibles de faire appel à l'entourage familial pour faire garder leurs enfants

Lorsqu'il n'existe pas de services publics subventionnés pour la garde des enfants, de nombreuses mères ne peuvent travailler que si elles peuvent compter sur le soutien de leur cercle familial et social. Depuis les années 1970, des études ont montré à plusieurs reprises qu'en Europe et aux États-Unis, les mères reprennent le travail plus tôt si elles vivent à proximité d'une grand-mère qui peut s'occuper de leurs enfants (Buenning, 2017^[96]). Des conclusions similaires se dégagent pour les populations immigrées, où la présence des parents – et en particulier des mères – aidant aux travaux ménagers et à la garde des enfants permet aux immigrés d'effectuer un plus grand nombre d'heures de travail aux États-Unis et au Canada (OCDE, 2019^[54]).


Graphique 5.23. Les mères immigrées d'enfants en bas âge sont moins susceptibles de s'appuyer sur des modes de garde informels

Recours à des modes de garde informels par les mères nées à l'étranger et nées dans le pays pour les enfants âgés de 0 à 2 ans, 2019



Note : Pourcentage d'enfants gardés de manière informelle au cours d'une semaine type. La garde d'enfants informelle désigne la garde par les grands-parents, d'autres membres du foyer ou du cercle familial.

Source : Eurostat (2019^[37]), Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-statistics-on-income-and-living-conditions>.

StatLink  <https://stat.link/ahl7cj>

Des recherches antérieures de l'OCDE ont montré que pour les immigrés ayant des enfants, la présence d'un (grand) parent a des effets positifs sur l'emploi : dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis, la probabilité d'emploi des femmes immigrées est supérieure de 6 points de pourcentage à celle des femmes immigrées comparables dont les parents ne sont pas présents dans le foyer. Les immigrés paraissent également effectuer un plus grand nombre d'heures de travail hebdomadaires lorsque leurs parents sont présents, tant dans les pays européens de l'OCDE qu'aux États-Unis. Le nombre d'heures travaillées est de 1 % à 4 % plus élevé, et les effets s'avèrent là encore plus marqués pour les femmes (OCDE, 2019^[54]).

Toutefois, les mères immigrées ne sont pas toujours en mesure de s'appuyer sur leur réseau social et familial pour faire garder leurs enfants, comme le montre le Graphique 5.23, où environ un tiers des mères nées dans le pays déclarent faire appel à leur entourage pour la garde de leurs enfants, contre un dixième des mères nées à l'étranger. Plusieurs études qualitatives décrivent les stratégies utilisées par les familles immigrées pour concilier travail et garde des enfants : faire venir les grands-parents pour qu'ils vivent avec la famille, déléguer la garde des enfants à l'entourage familial dans le pays d'origine, s'appuyer sur la famille nucléaire ou sur des nounous informelles trouvées par l'intermédiaire des réseaux ethniques dans le pays d'accueil (Röder, Ward et Frese, 2017^[85]).

Pour améliorer l'accès aux services d'EAJE, plusieurs pays de l'OCDE ciblent les familles défavorisées au moyen de subventions financières et mettent en œuvre des mesures spécifiques pour accroître la fréquentation des familles immigrées

Pour favoriser l'inscription des jeunes enfants, de nombreux pays ont, ces dernières années, abaissé l'âge de l'inscription obligatoire ou élargi le droit à l'éducation préscolaire (Alajääskö et Fluchtmann, 2023^[76]). Mais l'inégalité croissante entre les milieux économiques, sociaux et culturels des enfants accueillis dans les structures d'EAJE pose un problème dans de nombreux pays de l'OCDE. Si la plupart des pays ont mis en place des politiques et des programmes visant à améliorer l'accès des enfants socialement défavorisés, les exemples de politiques spécifiquement destinées aux immigrés sont plus rares (Tableau 5.2).

Tableau 5.2. Pour améliorer l'accès aux services d'EAJE, plusieurs pays de l'OCDE ciblent les familles défavorisées au moyen de subventions financières

Mesures visant à favoriser l'accès aux services d'EAJE et leur utilisation, 2023

Pays ayant pris des mesures pour accroître l'offre de services d'EAJE	Pays ayant pris des mesures pour accroître l'accès et la participation des familles à faible revenu	Pays ayant pris des mesures spécifiques pour accroître la participation des familles migrantes
Allemagne, Australie, Canada, Hongrie, Irlande, Italie	Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Japon, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle Zélande, Norvège, Slovénie, Suisse	Australie, Autriche, Canada, Colombie, Corée, Danemark, États-Unis, Irlande, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye

Note : La priorité est donnée aux mesures susceptibles de concerner les enfants d'immigrés, mais d'autres mesures visant à élargir l'accès aux services EAJE peuvent être mises en place. Les pays dont les mesures visent exclusivement les enfants ukrainiens ne sont pas inclus dans la troisième colonne (République tchèque, France, Lituanie).

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques publiques, 2022.

Pour améliorer l'accès aux services d'EAJE, certains pays ont cherché en priorité à étoffer l'offre de services de garde d'enfants, parfois en investissant dans les infrastructures et, par conséquent, en augmentant le nombre de places. Dans certains cas, les autorités centrales apportent un soutien financier aux services d'EAJE classiques afin de promouvoir l'intégration des enfants issus de minorités ou investissent en priorité dans les régions éloignées ou défavorisées (Australie, Belgique). De nombreux pays ont également réformé leurs systèmes d'EAJE afin de les rendre plus abordables pour les enfants défavorisés dès leur plus jeune âge, par le biais de subventions financières, de bons ou d'un accès gratuit pour certaines tranches d'âge. La plupart de ces mesures sont accordées en fonction des ressources.

L'implication inégale des parents issus de milieux socioéconomiques et culturels différents peut aggraver les inégalités. Outre l'accessibilité, la mise en place de services inclusifs est essentielle pour toucher les familles immigrées. Le Danemark, par exemple, soutient l'apprentissage de la langue chez les enfants âgés de 2 à 3 ans, dans les structures d'EAJE et en dehors, et prévoit des formations supplémentaires pour doter le personnel de compétences en communication et en langue et pour renforcer les liens de confiance. De même, la Slovénie a investi dans le renforcement des compétences sociales et civiques des professionnels de l'EAJE, en améliorant les attitudes et les compétences des enseignants suite aux évaluations du programme. En Allemagne, l'une des actions menées dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) porte sur l'amélioration de l'accès au soutien parental pour les parents immigrés ayant des enfants d'âge préscolaire. Le FEAD finance également les travaux de conseillers/travailleurs de proximité pour favoriser l'intégration des citoyens défavorisés nouvellement arrivés. Entre 2017 et 2018, le gouvernement flamand en Belgique a lancé un programme comprenant sept expériences adaptées au niveau local, qui vise à renforcer l'implication des parents en vue d'accroître

la fréquentation des services d'EAJE par les familles immigrées. Le principal impact du programme a été observé dans la qualité des relations entre les parents et le personnel scolaire (Commission européenne, 2020^[80]).

Certains pays ont tenté d'éliminer les barrières interculturelles par la traduction de brochures d'information ou des services d'interprétation (Autriche, Norvège), des écoles maternelles ouvertes (Australie, France, Norvège, Suède), des services d'orientation (Australie, Irlande), l'offre de services biculturels, la formation interculturelle du personnel et l'embauche de personnel issu de minorités. D'autres s'engagent dans des politiques de recrutement actives (Belgique, Norvège). Enfin, certains pays évaluent le niveau de maîtrise de la langue chez les enfants en bas âge pour s'assurer qu'en l'absence de services d'EAJE, ils ne prennent pas de retard (Danemark, Corée, Norvège) (Tableau 5.3).

Tableau 5.3. Les pays de l'OCDE s'appuient sur différentes mesures pour améliorer l'accès et la participation des familles immigrées aux services formels de garde d'enfants

Mesures ou programmes spéciaux pour améliorer l'accès et la participation des familles immigrées aux services d'EAJE

Australie	- Soutien personnalisé aux services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants afin de renforcer leurs capacités et d'aider les enfants qui ne parlent pas l'anglais. - Soutien communautaire qui prépare les enfants à l'école, organise des groupes de jeu et met les familles en contact avec des activités locales pour l'enfance, etc
Autriche	- Services d'interprétation gratuits pour les établissements d'enseignement dans 61 langues par téléphone ou par vidéoconférence. - Instrument standardisé à l'échelle nationale pour évaluer les compétences linguistiques des enfants dont l'allemand est la deuxième langue à partir de l'âge de 3 ans. Les résultats individuels sont utilisés pour répondre aux besoins éducatifs à l'école élémentaire.
Canada	- Investissement pour financer les organisations éligibles qui soutiennent les enfants et les familles ayant des besoins particuliers, y compris les nouveaux arrivants, les familles dans les communautés mal desservies, les familles travaillant selon des horaires non standardisés, les enfants issus de minorités linguistiques.
Colombie	- Investissement financier (0.02 % du PIB entre 2017/20) pour améliorer l'accès aux services d'éducation et de garde des enfants parmi les migrants vénézuéliens. - Programmes visant à accroître la permanence du système éducatif des migrants et des rapatriés, notamment les repas scolaires, les couloirs scolaires humanitaires, la mise à niveau des écoles, la formation des enseignants et les modèles éducatifs flexibles.
Corée	- Soutien ciblé aux enfants de familles multiculturelles (services de visites à domicile, soutien linguistique et scolaire).
Danemark	- Les enfants bilingues qui ne fréquentent pas de garderie et qui ont besoin d'une stimulation linguistique doivent être inscrits à un service de stimulation linguistique sous la forme d'un service de garderie 30 heures par semaine. - Les enfants ukrainiens ne sont pas couverts par ces règles.
États-Unis	- Programme de formation et de mentorat destiné aux réfugiés (et aux femmes en particulier) qui les aide à devenir des prestataires agréés de services de garde d'enfants en milieu familial. Ce programme ouvre la voie à l'autosuffisance économique des réfugiés, tout en augmentant les possibilités de garde d'enfants culturellement et linguistiquement compétentes au sein de la communauté. - Le programme d'impact sur la scolarisation des jeunes réfugiés (Early Refugee School Impact Programme), qui facilite l'accès aux services de garde d'enfants, offre une formation spécialisée sur les compétences culturelles aux prestataires de services de garde d'enfants, met en œuvre des programmes qui soutiennent la préparation cognitive, sociale et émotionnelle des jeunes enfants réfugiés à leur entrée à l'école, facilite l'intégration des parents et les programmes d'éducation.
Irlande	- Programme spécial d'orientation dirigé par le ministère de la Justice pour faciliter l'accès aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.
Japon	- Programme visant à améliorer la prestation de services et permettant aux centres de garde d'enfants d'embaucher des puéricultrices certifiées supplémentaires capables d'apporter un soutien linguistique.
Luxembourg	- Programme d'éducation multilingue pour les enfants âgés de 1 à 4 ans dans les structures d'accueil, visant à exposer les enfants au français et au luxembourgeois dès leur plus jeune âge et sur une base quotidienne afin de stimuler et de développer leur potentiel global par le biais du jeu.

Pays-Bas	- Les gouvernements locaux peuvent recevoir des fonds du gouvernement central pour fournir une éducation gratuite (enfants de 2.5 à 4 ans) aux groupes défavorisés. Le critère de désavantage est déterminé au niveau local mais peut inclure le niveau d'éducation de la mère, son origine ou la durée de sa résidence aux Pays-Bas.
Nouvelle-Zélande	- Financement par le ministère de l'éducation de services dans les communautés socio-économiques défavorisées pour les enfants ayant des besoins spéciaux ou issus de milieux non anglophones, et de services qui dispensent un enseignement à la petite enfance dans une langue et une culture autres que l'anglais pendant plus de la moitié du temps.
Norvège	- Depuis 2018, subvention affectée à l'information active et au recrutement d'enfants parlant une langue minoritaire dans les municipalités à faible participation à l'EAJE. - Évaluation du langage à l'âge de 2 ou 4 ans par les cliniques de santé infantile. - Des mesures ad hoc pour soutenir les enfants ukrainiens, y compris des mesures législatives temporaires, une flexibilité pour mettre en place des jardins d'enfants contemporains et un financement supplémentaire pour la traduction et le développement des programmes scolaires. - Traduction de documents sur les jardins d'enfants par la direction de l'éducation et de la formation. - Les jardins d'enfants ouverts (gratuits ou peu onéreux) où un parent accompagne l'enfant à des séances pédagogiques une ou plusieurs fois par semaine. - Les municipalités reçoivent également des subventions destinées à soutenir le développement linguistique des enfants issus de minorités linguistiques.
Slovénie	- Jardins d'enfants bilingues et jardins d'enfants de langue italienne, financés par le budget de l'État. - Depuis 2022, des lignes directrices pour l'intégration des enfants bénéficiant d'une protection temporaire dans les établissements d'enseignement, notamment : des groupes moins nombreux pour les enfants issus de minorités régionales ou ethniques ; le recrutement de personnel ayant une formation ou des antécédents spécifiques, des structures d'accueil bilingues (slovène et hongroise) ou des structures d'accueil basées en Italie ; une augmentation de salaire ou des indemnités spécifiques pour le personnel qui dispense des cours bilingues ; un budget supplémentaire/un montant forfaitaire pour les structures d'accueil dans les zones ethniquement mixtes.
Suède	- Ouvrir des écoles maternelles de langue et d'intégration, qui proposent des activités destinées aux parents d'origine étrangère, notamment des cours de langue, une orientation scolaire et professionnelle et des activités récréatives et culturelles. L'école maternelle accorde une attention particulière aux besoins des femmes nées à l'étranger, tout en s'adressant également aux pères. Le groupe cible est constitué de parents nouvellement arrivés.
Suisse	- Le Secrétariat d'État aux migrations aide les cantons à mieux informer les familles migrantes sur les services d'éducation de la petite enfance existants et à leur en faciliter l'accès (traduction des informations, séances de conseil pour les nouveaux arrivants). - Le SEM soutient les formations de développement professionnel qui enseignent au personnel des garderies comment gérer la diversité culturelle et le développement du langage chez les jeunes enfants.
Türkiye	- Activités visant à sensibiliser les institutions publiques (écoles et municipalités) et les migrants eux-mêmes au droit des enfants migrants à l'éducation formelle.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques publiques, 2022.

Mesures spéciales de soutien à l'emploi des mères immigrées

Pour la plupart des femmes qui immigreront dans les pays de l'OCDE, la fondation d'une famille est un processus parallèle qui influence directement et de manière très importante leur insertion socioéconomique par rapport aux hommes immigrés. Pourtant, peu de pays de l'OCDE considèrent explicitement les femmes avec ou sans enfant comme une priorité dans la politique d'intégration ; ils sont encore moins nombreux à prévoir des mesures adaptées pour répondre à leurs besoins (Tableau 5.4).

Pour améliorer l'insertion professionnelle des femmes immigrées et les aider à concilier travail rémunéré et vie de famille, certains pays de l'OCDE adoptent de plus en plus d'actions publiques mixtes qui privilégient trois éléments : la suppression des obstacles à la participation aux mesures d'intégration, la conception de mécanismes permettant de créer des liens et d'instaurer la confiance avec les mères immigrées et un encouragement actif à l'activité professionnelle par le biais de programmes adaptés.

Tableau 5.4. Mesures d'intégration disponibles dans les pays de l'OCDE pour les femmes et les mères immigrées

Politiques d'intégration générales	Mesures d'intégration spécifiques aux femmes	Mesures d'intégration spécifiques aux femmes avec enfants	Politiques actives du marché du travail comportant des mesures spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle Zélande, Norvège, République slovaque, République tchèque, Suède, Suisse	Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Lituanie, Norvège, République slovaque, République tchèque, Suède, Suisse, Türkiye	Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, France, Norvège, République tchèque, Suède	Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Norvège, République tchèque, Suède

Note : la deuxième colonne signifie que les besoins des femmes immigrées sont spécifiquement pris en compte et qu'il existe des actions adaptées pour elles. En Belgique, le niveau fédéral coordonne les politiques d'intégration, mais il n'existe pas de politique nationale d'intégration au niveau fédéral. En Suisse, 4 des 22 cantons ayant répondu ont été en mesure de recenser des mesures du marché du travail destinées exclusivement aux femmes.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques publiques, 2022 ; Suri, M. et al. (2022^[97]), *Schlussbericht Geschlechtergleichstellung im Bereich arbeitsmarktliche Massnahmen*, www.seco.admin.ch/seco/en/home/Publikationen/Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen/Arbeitsmarktforschung/schlussbericht_geschlechtergleichstellung_amm.html.

Éliminer les obstacles à la participation aux programmes d'intégration est essentiel pour les femmes immigrées ayant des responsabilités familiales

Les responsabilités familiales et domestiques des femmes immigrées²⁴ peuvent constituer un obstacle à la recherche et à l'obtention d'un emploi et elles peuvent empêcher ces femmes de prendre part aux programmes d'intégration et aux cours de langue. En France, où les immigrés adultes originaires d'un pays hors UE sont tenus de suivre des cours de langue si leurs résultats aux tests sont insuffisants, les femmes représentent la majorité des personnes qui ne respectent pas cette obligation. Les principales raisons invoquées sont la grossesse et la nécessité de s'occuper des enfants à la maison (Lochmann, Rapoport et Speciale, 2019^[98]). En Norvège, les femmes participant au programme d'intégration (NIP) citent la proximité et la facilité d'accès aux services de garde d'enfants comme étant des facteurs déterminants pour leur capacité et leur motivation à participer au programme (Bredal et Orupabo, 2014^[99]). Une approche combinant plusieurs mesures peut accroître la participation des mères et des pères immigrés devant s'occuper de leurs enfants :

- **Flexibilité** : pour que les parents immigrés aient la possibilité de participer à des programmes d'intégration, il est important que ces programmes soient flexibles et compatibles avec les responsabilités familiales. La flexibilité des cours d'intégration passe avant tout par des formules à temps partiel et des cours du soir. Les pays peuvent également envisager du matériel d'auto-apprentissage et des options d'apprentissage en ligne, et de mieux communiquer à ce sujet. En effet, l'apprentissage en ligne et l'auto-apprentissage sont déjà disponibles dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2017^[56]).
- **Garde des enfants** : de nombreux pays reconnaissent de plus en plus l'importance d'éliminer ces obstacles et proposent désormais des services ou des structures de garde d'enfants pendant les cours d'intégration, ce qui favorise grandement la participation (voir Tableau d'annexe 5.A.1 dans Annexe 5.A). En Australie, 12 % des participants au programme d'intégration en langue anglaise ont déclaré avoir utilisé les services de garde d'enfants proposés dans le cadre du programme ; neuf sur dix ont déclaré que ces services leur avaient permis de participer au programme.

- Modalités du congé parental : comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, de nombreuses femmes immigrées – et en particulier celles qui arrivent dans le cadre du regroupement familial – affichent un taux de fécondité élevé immédiatement après leur arrivée dans leur pays de destination. Cette dynamique peut entraver leur participation aux programmes d'intégration lorsqu'il existe un délai strict pour y participer. En Norvège, en vertu de la nouvelle loi sur l'intégration, les participants au programme d'intégration pour les nouveaux arrivants (NIP) ont droit à dix mois de congé parental au cours de la première année de l'enfant. Avant 2021, les parents participants au NIP étaient confrontés au fait que la durée totale des droits aux cours gratuits de langue et de civilisation n'était pas automatiquement prolongée en cas de congé parental. Dans certains cas, l'obligation de la municipalité de fournir une formation gratuite se terminait avant que les participants ne puissent atteindre leur objectif de formation, ce dont pâtissaient surtout les femmes, qui sont plus susceptibles de prendre un congé parental. La nouvelle réglementation oblige les municipalités à proposer des cours de norvégien et de civilisation après un congé parental de quatre mois (OCDE, 2022^[100]).
- Allongement des délais : certains pays permettent aux immigrés de reprendre des activités d'intégration une fois que les contraintes liées aux enfants se sont réduites, même si le délai des droits au programme a expiré. Au Canada, par exemple, le gouvernement a adopté des initiatives publiques pour faciliter la formation linguistique et professionnelle au-delà des premières années suivant l'arrivée. De même, la Suède permet aux parents de reporter les mesures au-delà de la limite de deux ans s'ils ont dû interrompre ou réduire leur participation au programme d'intégration pour s'occuper de leurs enfants. La Norvège, avec son programme « *Job Opportunities* », cible les femmes immigrées qui ne peuvent plus prétendre au programme d'intégration des nouveaux arrivants.
- Formules dans un cadre informel comportant un seuil de participation peu élevé : les femmes ayant des responsabilités familiales peuvent ne pas être en mesure de participer immédiatement ou activement aux programmes d'intégration qui requièrent un seuil de participation élevé. Certains pays expérimentent des cadres informels, comme l'Autriche qui propose un soutien à l'intégration de proximité par le biais de cafés pour les femmes ou de projets en tandem. En Suisse, les projets de table ronde Femmes-Tische et Hommes-Tische proposent des rencontres en petit groupe, qui tiennent compte des préoccupations spécifiques aux femmes.

Il est particulièrement important pour les mères immigrées récemment arrivées de tisser des liens, afin d'éviter l'isolement

Les femmes immigrées manquent généralement d'informations sur les programmes d'intégration existants et les structures publiques à leur disposition, en raison d'un tissu social relativement restreint. Si un enfant est attendu à court terme, elles risquent également de se retrouver isolées pendant le congé parental. Pour créer des liens, certains pays favorisent les mesures d'intégration dans les établissements préscolaires, ont mis en place des réseaux pour atteindre les mères immigrées ou des programmes de mentorat ciblant les femmes.

- Mesures d'intégration dans les établissements préscolaires : l'Australie, la France, la Norvège et la Suède proposent une variante des « écoles maternelles ouvertes », des mesures d'intégration visant simultanément les parents et les enfants. En France, l'opération « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est une initiative conjointe du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Intérieur qui organise des ateliers ayant pour objectif l'acquisition de la langue française et la connaissance des valeurs du pays et du fonctionnement du système scolaire. Les ateliers sont gratuits, durent entre 60 et 120 heures par an, sont organisés en petits groupes et bénéficient surtout aux mères (80 % des participants). En Suède, les écoles maternelles ouvertes proposent des cours de langue, des services d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que des activités récréatives et culturelles, en privilégiant les besoins des femmes. Les écoles

maternelles ouvertes de Norvège ne s'adressent pas uniquement aux familles immigrées, mais leur objectif est similaire en ce sens qu'elles organisent des sessions pédagogiques en petits groupes où les enfants peuvent être accompagnés par la personne qui s'occupe d'eux, ce qui favorise le développement de relations. L'Australie gère un programme similaire intitulé « *Community Hubs* », intégré dans les écoles primaires, qui aide à rapprocher les familles immigrées de leur cadre de vie local en mettant les familles en contact les unes avec les autres, avec leur école, ainsi qu'avec les services et soutiens disponibles à proximité.

- Des dispositifs ciblant les mères : le Danemark, la Suède et la Norvège ont mis en place des dispositifs spécifiques pour atteindre les femmes immigrées dans leur environnement immédiat. Au Danemark, les « *Neighbourhood Mothers* » sont principalement des femmes issues de minorités ethniques qui travaillent bénévolement dans leur quartier en transmettant des informations importantes aux femmes immigrées isolées (offres de la commune et d'autres associations) et en les aidant à tisser des liens sociaux. En Suède, le programme « *Community Mothers* » recrute des femmes et des mères immigrées pour aller à la rencontre des femmes et des mères immigrées nouvellement arrivées dans la communauté locale et les guider dans leurs démarches. En Norvège, le dispositif « *District Mother* » (créé en 2016), a formé 150 mères immigrées à aller à la rencontre des mères au foyer immigrées pour leur donner des informations et les aider. L'objectif est d'améliorer l'intégration des mères immigrées en Norvège en leur fournissant des informations sur les services sociaux disponibles et sur le marché du travail norvégien, ainsi qu'un soutien en matière de parentalité et de santé.
- Programmes de mentorat : au Danemark, le Centre danois pour le genre, l'égalité et l'ethnicité (KVINFO) est une ONG qui, entre 2003 et 2017, a dirigé un programme de mentorat pour les femmes issues de familles de réfugiés et d'autres groupes immigrés. Le programme a permis le renforcement de l'autonomie de ces groupes en matière de prise de décision et de leadership en leur faisant rencontrer des femmes bien intégrées sur le marché du travail danois. En Allemagne, le projet pilote « Les femmes immigrées deviennent des entrepreneurs » a été déployé à Francfort entre 2015 et 2017 afin de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes immigrées par le biais du mentorat et de la formation professionnelle. À l'issue du projet-pilote, 16 participantes sur 22 ont créé leur activité (Desideri et al., 2020^[101]).

Certaines mères peuvent avoir besoin d'un soutien actif dans le cadre d'initiatives sur le marché du travail

Les mères immigrées originaires de pays où les femmes sont sous-représentées sur le marché du travail peuvent avoir besoin d'un soutien particulier pour participer à des initiatives sur le marché du travail et occuper un emploi. Voici quelques exemples d'initiatives concluantes :

- Des programmes qui reconnaissent l'hétérogénéité des mères immigrées : chaque fois que les femmes immigrées – et en particulier les mères – sont spécifiquement ciblées, elles ont tendance à être traitées comme un groupe homogène, peu de pays établissant des distinctions entre les catégories d'immigration ou les niveaux de compétences. Au Canada, le projet pilote « Cheminements de Carrière pour les Nouvelles Arrivantes Appartenant à une Minorité Visible » propose différents modèles basés sur les compétences, les niveaux de langue et les différents positionnements initiaux par rapport au marché du travail. La majorité des participantes ont un niveau d'études élevé et disposent d'une expérience professionnelle acquise à l'étranger. Jusqu'à présent, les résultats du programme ont été positifs, les participantes bénéficiant de meilleures mesures d'adaptabilité professionnelle et d'un meilleur devenir professionnel.
- Programmes qui considèrent la parentalité comme le point de départ : en Flandre, un programme d'intégration civique spécifique a été mis au point pour les parents peu alphabétisés ayant des enfants en bas âge. Le programme est ouvert aux parents qui ont au moins un enfant de moins de

trois ans ou qui attendent un enfant et dont le niveau de littéracie les empêche de participer aux programmes d'intégration classiques. Ce programme a été mis en place après la réussite d'un projet pilote ayant amélioré un programme d'intégration civique personnalisé pour les femmes peu alphabétisées ayant des enfants en bas âge en 2016, financé par l'AMIF (REM Belgique, 2022^[102]). En France, le programme AGIR soutient l'intégration des réfugiés sur le marché du travail en leur garantissant l'accès à divers services, y compris la garde d'enfants et des allocations familiales, en partant du principe que le processus doit être adapté à leur situation familiale.

- Programmes apportant un soutien personnalisé aux mères immigrées : en Allemagne, « Fortes au travail – Les mères d'origine immigrées entrent sur le marché du travail » (2015-22), a fourni une orientation professionnelle et un soutien individuel aux mères immigrées dans le but d'accompagner la réinsertion des participantes sur le marché du travail tout au long de différentes étapes, de l'orientation professionnelle au début d'un stage, et jusqu'au premier emploi. Jusqu'en juillet 2019, le programme comptait environ 10 000 participantes, dont une sur quatre était d'origine réfugiée. À l'issue du programme, 37 % des participantes avaient trouvé un emploi ou suivi une formation professionnelle et deux tiers d'entre elles avaient mieux défini leurs objectifs professionnels (emploi, qualifications, stages, reconnaissance).
- Programmes apportant un soutien personnalisé aux femmes immigrées pour raisons familiales ou réfugiées : les Pays-Bas, dans le cadre de six programmes pilotes au niveau municipal, ont ciblé les femmes immigrées qui arrivaient pour rejoindre un bénéficiaire d'une protection internationale ou un conjoint/membre de famille. Le projet pilote VOI (2019/21) a identifié les participantes potentielles par le biais de multiples canaux (travailleurs sociaux municipaux, signataires de la trajectoire d'intégration et ONG) et a garanti l'accessibilité et le suivi (par le biais de sessions de jumelage, de suivis personnels et l'organisation de services de garde d'enfants). Toutefois, le programme a davantage réussi à inciter les femmes à participer à des activités de bénévolat, à des stages ou à des activités éducatives ou de formation, plutôt qu'à des expériences professionnelles (REM Pays-Bas, 2022^[103]). De même, dans cinq pays de l'UE (Grèce, Italie, Espagne, Portugal et Hongrie), l'initiative « *Momentum of Cooperation* » vise à réduire les obstacles auxquels sont confrontées les femmes immigrées et réfugiées âgées de 18 à 35 ans grâce à un soutien sur mesure faisant intervenir de multiples parties prenantes, notamment les employeurs, les autorités publiques, la société civile et les centres pour l'emploi.
- Des programmes qui reconnaissent les compétences informelles : reconnaître et rendre visibles les compétences acquises dans divers contextes est particulièrement important pour les mères immigrées, car la fondation d'une famille après l'arrivée peut limiter leur capacité d'insertion professionnelle dans le pays de destination. Le gouvernement flamand a développé à cette fin un système de « compétences acquises antérieurement », qui rend plus visibles les compétences et aptitudes acquises dans divers contextes (temps libre, école, contexte professionnel), indépendamment de l'endroit où ces compétences ont été obtenues. Grâce à la reconnaissance de ces compétences, les femmes moins instruites peuvent accéder plus facilement au marché du travail. De même, le programme suédois « *Equal Entry* » (2018/21) cible les femmes réfugiées qui sont éloignées du marché du travail, en répertoriant leurs compétences formelles et informelles et en faisant de même avec les employeurs potentiels. Les résultats montrent que 15 mois après un essai de contrôle aléatoire, le taux d'emploi des participantes était supérieur de 10 points de pourcentage à celui des non-participantes. Une évaluation récente montre également que 37 % des femmes ayant participé au programme avaient un emploi ou étudiaient à l'issue du programme, contre 27 % dans le cadre d'autres programmes moins personnalisés.
- Programmes visant à formaliser l'emploi : pour régulariser la situation sur le marché du travail des mères immigrées qui travaillent de manière informelle dans des secteurs majoritairement féminins, certains pays européens ont expérimenté des mesures visant à régulariser le travail domestique rémunéré. La Suède, par exemple, offre des incitations fiscales aux clients de ce type de services, tandis que la Belgique et la France ont mis en place à cet effet des systèmes de bons de réduction.

Conclusion

La famille reste le principal moteur de l'immigration dans les pays de l'OCDE, qu'il s'agisse du regroupement familial, de la fondation d'un foyer ou de la procédure de famille accompagnante, et il est essentiel de comprendre l'intégration des familles immigrées pour formuler des politiques d'intégration pertinentes.

Les mères immigrées sont des actrices essentielles de l'éducation de leurs enfants et jouent un rôle important dans la transmission des valeurs. De plus, leur taux d'activité a des conséquences importantes sur les résultats de leurs enfants.

Les mères immigrées se heurtent toutefois à d'importants obstacles à l'emploi. En moyenne, leur taux d'emploi est inférieur de 20 points de pourcentage à celui des femmes immigrées sans enfant. Par rapport aux mères nées dans le pays, leur taux d'emploi est aussi davantage sensible au nombre et à l'âge des enfants, ce qui semble indiquer qu'elles sont confrontées à des contraintes plus fortes en matière de garde d'enfants. Parallèlement, elles font état de niveaux plus élevés de sous-emploi et d'emploi à temps partiel subi. Leurs préférences individuelles et culturelles sont souvent citées comme les principaux obstacles à leur insertion sur le marché du travail mais, selon les données disponibles, elles sont souvent prises au piège d'une inactivité subie. De plus, par le passé, ces préférences ont souvent donné lieu à des stéréotypes et à des idées fausses, y compris au niveau de l'action des pouvoirs publics, qui ont souvent ignoré les besoins spécifiques des mères immigrées.

Immigrer et fonder un foyer étant deux processus étroitement liés, il est essentiel de les prendre en compte simultanément dans le cadre de la réflexion sur l'intégration. Des services de conseil avant le départ et d'accompagnement ciblé immédiatement après l'arrivée sont des mesures complémentaires pour faciliter l'emploi. De nombreux programmes d'intégration classiques restent adaptés aux besoins des mères immigrées à condition de leur offrir une « seconde chance » si le processus échoue au cours des premières années dans le pays d'accueil. Pour éviter que les responsabilités familiales empêchent les mères immigrées de bénéficier de mesures d'accompagnement ciblées, certains pays prévoient des dispositifs de congé parental dans les programmes d'intégration, ont prolongé le délai pour pouvoir y prétendre ou ont investi dans des programmes ciblant les personnes qui sont restées inactives pendant une période prolongée. Les femmes immigrées avec enfants sont beaucoup plus susceptibles de bénéficier de ces mesures.

Il est tout aussi important d'éliminer les obstacles qui empêchent les mères immigrées d'accéder sur un pied d'égalité aux mesures de soutien à l'emploi, comme les services de garde d'enfants et les dispositifs de congé parental. Les mères immigrées sont sensibles aux incitations réglementaires, au même titre que les mères nées dans le pays. Plusieurs leviers, notamment le congé parental, les services de garde d'enfants et les services d'accueil périscolaire, ainsi que les modalités de travail flexibles, peuvent aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Ces mesures sont d'autant plus efficaces qu'elles sont mises en œuvre de manière cohérente, qu'elles évitent les ruptures de prise en charge, par exemple entre la fin du congé parental et l'entrée dans le système formel de garde d'enfants, et qu'elles offrent aux parents un accompagnement continu tout au long de l'enfance (OCDE, 2016^[28]).

La famille joue un rôle clé dans les décisions de migration et d'installation, ainsi que dans l'intégration à plus long terme. Non seulement les décisions en matière de migration et d'emploi sont généralement prises dans le cadre du ménage, mais la présence de conjoints, d'enfants et de parents peut déterminer les résultats d'intégration. Les femmes qui émigrent pour des raisons familiales ne bénéficient souvent pas de programmes d'intégration structurés, tels que ceux disponibles pour les immigrés humanitaires, ni d'une offre d'emploi comme c'est le cas pour les travailleurs immigrés. En outre, lorsqu'elles sont prises en charge par le requérant principal et qu'elles ne dépendent pas des allocations, elles risquent de ne pas faire l'objet de mesures d'intégration ou d'en être totalement exclues (OCDE, 2017^[56]). En ce sens, investir dans une approche de l'intégration des immigrés à l'échelle de la famille tout entière pourrait simultanément contribuer à la stabilité des familles et à leur bien-être, tout en renforçant leur participation et leur contribution à la société d'accueil.

Références

- ABS (2019), *Labour Force Status of Families*, Bureau australien de statistiques, [24]
<https://www.abs.gov.au/statistics/labour/employment-and-unemployment/labour-force-status-families>.
- Adema, W., C. Clarke et V. Frey (2015), « Paid Parental Leave: Lessons from OECD Countries and Selected U.S. States », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 172, Éditions OCDE, Paris, [64]
<https://doi.org/10.1787/5Jrqqvqqb4vb-en>.
- Adsera, A. (2011), « Where are the Babies? Labor Market Conditions and Fertility in Europe », *European Journal of Population*, vol. 27/1, pp. 1-32, [47]
<https://doi.org/10.1007/s10680-010-9222-x>.
- Adsera, A. et A. Ferrer (2016), « Occupational skills and labour market progression of married immigrant women in Canada », *Labour Economics*, vol. 39, pp. 88-98, [109]
<https://doi.org/10.1016/j.labeco.2016.02.003>.
- Adsera, A. et A. Ferrer (2014), *Are Canadian immigrant women secondary workers?*, Conférence européenne sur la population 2014, [36]
<https://paa2014.populationassociation.org/papers/140627>.
- Adsera, A., A. Ferrer et V. Hernanz (2023), « Differences in Skill Requirements between Jobs Held by Immigrant and Native Women Across Five European Destinations », *Population Research and Policy Review*, vol. 42/38, pp. 1-29, [110]
<https://doi.org/10.1007/s11113-023-09784-0>.
- Agence suédoise d'assurance sociale (2019), *Social Insurance in Figures 2019*, Agence suédoise d'assurance sociale, Stockholm, [69]
<https://www.forsakringskassan.se/wps/wcm/connect/cec4cea8-1d6c-4895-b442-bc3b64735b09/social-insurance-in-figures-2019.pdf?MOD=AJPERES&CVID>.
- Alajääskö, L. et J. Fluchtmann (2023), « Ensuring the availability, quality and affordability of childcare », dans *Joining Forces for Gender Equality : What is Holding us Back?*, Éditions OCDE, Paris, [76]
<https://doi.org/10.1787/48b4c335-en>.
- Andersson, G. et K. Scott (2007), « Childbearing dynamics of couples in a universalistic welfare state », *Demographic Research*, vol. 17, pp. 897-938, [18]
<https://doi.org/10.4054/demres.2007.17.30>.
- Balladares, J. et M. Kankaraš (2020), « Attendance in early childhood education and care programmes and academic proficiencies at age 15 », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 214, Éditions OCDE, Paris, [77]
<https://doi.org/10.1787/f16c7ae5-en>.
- Bazen, S., X. Joutard et H. Périvier (2021), « Measuring the Child Penalty Early in a Career: The Case of Young Adults in France », *IZA Discussion Paper Series*, n° 14763, IZA Institute of Labor Economics, Bonn, [9]
<https://docs.iza.org/dp14763.pdf>.
- Becker, G. (1985), « Human Capital, Effort and the Sexual Division of Labour », *Journal of Labour of Economics*, vol. 3, n° 1/Part 2: Trends in Women's Work, Education, and Family Building, pp. 33-58, [17]
<https://www.jstor.org/stable/2534997?origin=JSTOR-pdf&seq=6>.

- Berniell, I. et al. (2019), « Gender Gaps in Labor Informality: The Motherhood Effect », *CEDLAS Working Document No. 247*, CEDLAS/Universidad Nacional de la Plata, <https://core.ac.uk/download/pdf/219752783.pdf>. [30]
- Biegel, N., J. Wood et K. Neels (2021), « Migrant-native differentials in the uptake of (in)formal childcare in Belgium: The role of mothers' employment opportunities and care availability », *Journal of Family Research*, vol. 33/2, pp. 467-508, <https://doi.org/10.20377/jfr-463>. [89]
- BIT (2016), « Women in Non-standard Employment », *INWORK Issue Brief*, n° 9, Organisation internationale du Travail, Genève, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_556160.pdf. [50]
- Blau, F. et L. Kahn (2017), « The Gender Wage Gap: Extent, Trends, and Explanations », *Journal of Economic Literature*, vol. 55/3, pp. 789-865, <https://doi.org/10.1257/jel.20160995>. [6]
- Blau, F. et al. (2003), « The Role of the Family in Immigrants' Labor-Market Activity: An Evaluation of Alternative Explanations: Comment », *American Economic Review*, vol. 93/1, pp. 429-447, <https://doi.org/10.1257/000282803321455403>. [108]
- Blau, F., L. Kahn et K. Papps (2008), « Gender, Source Country Characteristics and Labor Market Assimilation Among Immigrants: 1980-2000 », *NBER Working Paper Series*, n° 14387, National Bureau of Economic Research, Cambridge, https://www.nber.org/system/files/working_papers/w14387/w14387.pdf. [61]
- Boelmann, B., A. Raute et U. Schonberg (2021), « Wind of Change? Cultural Determinants of Maternal Labor Supply », *SSRN Electronic Journal*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.3855973>. [62]
- Boll, C. et A. Lagemann (2019), « Public Childcare and Maternal Employment - New Evidence for Germany », *Labour*, vol. 33/2, pp. 212-239, <https://doi.org/10.1111/labr.12143>. [91]
- Bredal, A. et J. Orupabo (2014), « Drammen som introduksjonsarena: En gjennomgang av kommunens introduksjons- og kvalifiseringsarbeid for nyankomne innvandrere », *Rapport 2014 :4*, Institutt for samfunnsforskning, Oslo, <http://hdl.handle.net/11250/193439>. [99]
- Budig, M., J. Misra et I. Boeckmann (2012), « The Motherhood Penalty in Cross-National Perspective: The Importance of Work-Family Policies and Cultural Attitudes », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, vol. 19/2, pp. 163-193, <https://doi.org/10.1093/sp/jxs006>. [8]
- Buenning, M. (2017), « The association between social support networks and maternal employment: a comparison of western German, eastern German, and migrant mothers of preschool-aged children », *Community, Work and Family*, vol. 20/3, pp. 273-291, <https://doi.org/10.1080/13668803.2016.1256270>. [96]
- Cislaghi, B. et L. Heise (2020), « Gender norms and social norms: differences, similarities and why they matter in prevention science », *Sociology of Health and Illness*, vol. 42/2, pp. 407-422, <https://doi.org/10.1111/1467-9566.13008>. [58]
- Commission européenne (2020), *Toolkit for inclusive early childhood education and care*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, <https://doi.org/10.2766/399018>. [80]
- Cortes, P. et J. Pan (2020), « Children and the Remaining Gender Gaps in the Labor Market », *IZA Discussion Paper Series*, n° 13759, IZA Institute of Labor Economics, Bonn, <https://docs.iza.org/dp13759.pdf>. [11]

- Desideri, M. et al. (2020), *Plateforme Canada-UE sur l'intégration des femmes migrantes Rapport sur les résultats*, site web européen sur l'intégration, Commission européenne, Bruxelles, <https://ec.europa.eu/migrant-integration/sites/default/files/2021-02/FR-Outcomepaper-IntegrationFemmesMigrantes.pdf>. [101]
- DIW Berlin (2022), *German Socio-Economic Panel (SOEP)*, German Institute for Economic Research (DIW Berlin), https://www.diw.de/en/diw_01.c.678568.en/research_data_center_soep.html. [35]
- Duvander, A. et A. Koslowski (2023), « Access to parenting leaves for recent immigrants: a cross-national view of policy architecture in Europe », *Genus*, vol. 79/8, pp. 1-16, <https://doi.org/10.1186/s41118-023-00187-9>. [66]
- EIGE (2021), *Who is eligible for parental leave in the EU-28?*, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Vilnius, <https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/who-eligible-parental-leave-eu-28>. [74]
- Ellingsæter, A., R. Hege Kitterød et K. Misje Østbakken (2020), « Immigrants and the 'caring father': Inequality in access to an utilisation of parental leave in Norway », *Ethnicities*, vol. 20/5, pp. 959-982, <https://doi.org/10.1177/1468796819890109>. [70]
- Eremenko, T. et A. Unterreiner (2022), *Childcare arrangements among immigrant families in France: the role of socio-economic resources, migratory background and public policies*, <https://doi.org/10.31235/osf.io/4m5b7>. [84]
- Eurostat (2021), *Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE)*, Eurostat, Commission européenne, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>. [57]
- Eurostat (2019), *Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE)*, Eurostat, Commission européenne, <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/microdata/european-union-labour-force-survey>. [20]
- Eurostat (2019), *Les statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*, Eurostat, Commission européenne, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-statistics-on-income-and-living-conditions>. [37]
- EVS/WVS (2022), *European Values Study and World Values Survey: Joint EVS/WVS 2017-2022 Dataset (Joint EVS/WVS)*, JD Systems Institute & WVSA, <https://doi.org/10.14281/18241.21>. [60]
- Expert Council on Integration and Migration (2013), « Obstacle Course to Day Care: Why Parents with a Migrant Background are Less Likely to Send Their Children to Day Care », *Policy Brief*, https://www.svr-migration.de/wp-content/uploads/2023/02/Summary_Obstacles_Day-Care_-SVR-FB-2013.pdf. [86]
- Farré, L., L. González et F. Ortega (2011), « Immigration, Family Responsibilities and the Labor Supply of Skilled Native Women », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 11/1, <https://doi.org/10.2202/1935-1682.2875>. [45]
- Fendel, T. (2021), « The Effect of Housework on Wages: A Study of Migrants and Native-born individuals in Germany », *Journal of Family and Economic Issues*, vol. 42, pp. 473-488, <https://doi.org/10.1007/s10834-020-09733-5>. [4]

- Fendel, T. et B. Jochimsen (2017), « Child care reforms and labor participation of migrant and native mothers », *IAB-Discussion Paper*, n° 9/2017, Institute for Employment Research, Nuremberg, Allemagne, <https://doku.iab.de/discussionpapers/2017/dp0917.pdf>. [107]
- Fernandez, R. et A. Fogli (2005), *Culture: An Empirical Investigation of Beliefs, Work, and Fertility*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <https://doi.org/10.3386/w11268>. [59]
- Fluchtmann, J. (2023), « Supporting equal parenting: Paid parental leave », dans *Joining Forces for Gender Equality : What is Holding us Back?*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8f056391-en>. [71]
- Frattini, T. et I. Solome (2022), *Sixth Migration Integration Observatory Report: Immigrant Integration in Europe*, Migration Observatory Report, n° 6, Centro Studi Luca D'Agliano and Collegio Carlo Alberto, https://dagliano.unimi.it/wp-content/uploads/2022/03/MigObs_6_Report_ExecutiveSummary.pdf. [41]
- Furtado, D. et H. Hock (2010), « Low Skilled Immigration and Work-Fertility Tradeoffs among High-Skilled US Natives », *American Economic Review*, vol. 100/2, pp. 224-228, <https://doi.org/10.1257/aer.100.2.224>. [46]
- Givord, P. et C. Marbot (2015), « Does the cost of child care affect female labor market participation? An evaluation of a French reform of childcare subsidies », *Labour Economics*, vol. 36, pp. 99-111, <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2015.07.003>. [83]
- González, M. (2006), « Balancing Employment and Family Responsibilities in Southern Europe », *Revue française des affaires sociales*, vol. 1, pp. 189-214, <https://doi.org/10.3917/rfas.en605.0189>. [33]
- Gouvernement du Chili (2020), *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)*, Ministère du Développement social et de la Famille, Gouvernement du Chili. [25]
- Guirola, L. et M. Sánchez-Domínguez (2022), « Childcare Constraints on Immigrant Integration », *Documentos de Trabajo*, n° 2216, Banco de España, Madrid, <https://www.bde.es/ff/webbde/SES/Secciones/Publicaciones/PublicacionesSerias/DocumentosTrabajo/22/Files/dt2216e.pdf>. [51]
- Hermes, H. et al. (2023), « Discrimination on the Child Care Market: A Nationwide Field Experiment », *IZA Discussion Paper Series*, n° 16082, IZA Institute of Labor Economics, Bonn, <https://docs.iza.org/dp16082.pdf>. [93]
- Holland, J. et H. de Valk (2017), « Differences in labour force participation by motherhood status among second-generation Turkish and majority women across Europe », *Population Studies*, vol. 71/3, pp. 363-378, <https://doi.org/10.1080/00324728.2017.1319495>. [13]
- INEC (2021), *Encuesta Continua de Empleo (ECE)*, Instituto Nacional de Estadística y Censos (INEC), <http://sistemas.inec.cr/pad5/index.php/catalog/REGECE>. [22]
- Khoudja, Y. et Fleischmann (2017), « Labor Force Participation of Immigrant Women in the Netherlands: Do Traditional Partners Hold Them Back? », *International Migration Review*, vol. 51/2, pp. 506-541, <https://doi.org/10.1111/imre.12228>. [31]

- Kil, T. et al. (2017), « Employment After Parenthood: Women of Migrant Origin and Natives Compared », *European Journal of Population*, vol. 34/3, pp. 413-440, <https://doi.org/10.1007/s10680-017-9431-7>. [14]
- Kingsbury, M. et al. (2021), « Differences in Child Care Participation Between Immigrant and Nonimmigrant Families », *Journal of Childhood Studies*, pp. 46-58, <https://doi.org/10.18357/jcs464202120123>. [88]
- Kleven, H. (2022), *The Geography of Child Penalties and Gender Norms: Evidence from the United States*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <https://doi.org/10.3386/w30176>. [16]
- Kleven, H. et al. (2019), « Child Penalties across Countries: Evidence and Explanations », *AEA Papers and Proceedings*, vol. 109, pp. 122-126, <https://doi.org/10.1257/pandp.20191078>. [12]
- Kleven, H., C. Landais et J. Sogaard (2019), « Children and Gender Inequality: Evidence from Denmark », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 11/4, pp. 181-209, <https://doi.org/10.1257/app.20180010>. [7]
- Koslowski, A. et al. (dir. pub.) (2022), *18th International Review on Leave Policies and Related Research*, <https://doi.org/10.18445/20220909-122329-0>. [73]
- Ländermonitor (2020), « Kinder nach Migrationshintergrund in Kindertagesbetreuung », *Kindertagespflege*, Ländermonitor, <https://www.laendermonitor.de/de/vergleich-bundeslaender-daten/kinder-und-eltern/migrationshintergrund/kinder-nach-migrationshintergrund-in-kitas-und-kindertagespflege-4>. [90]
- Lee, T., G. Peri et M. Viarengo (2022), « The Gender Aspect of Immigrants' Assimilation in Europe », *Labour Economics*, pp. 1-30, <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2022.102180>. [106]
- Lochmann, A., H. Rapoport et B. Spiale (2019), « The effect of language training on immigrants' economic integration: Empirical evidence from France », *European Economic Review*, vol. 113/C, pp. 265-296, <https://doi.org/10.1016/j.eurocorev.2019.01.008>. [98]
- Maes, J., J. Wood et K. Neels (2021), « Path dependencies in employment trajectories around motherhood: Comparing native versus second-generation migrant women in Belgium », *Journal of International Migration and Integration*, pp. 1-64, <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00801-1>. [15]
- Margolis, R. et al. (2018), « Use of Parental Benefits by Family Income in Canada: Two Policy Changes », *Journal of Marriage and Family*, vol. 81/2, pp. 450-467, <https://doi.org/10.1111/jomf.12542>. [105]
- Muller, K. et K. Wrohlich (2014), « Two Steps Forward - One Step Back? Evaluating Contradicting Child Care Policies in Germany », *SSRN Electronic Journal*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.2462077>. [92]
- Mussino, E. (à paraître), « Parental leave use among newly arrived immigrant mothers in Sweden: causes and consequences ». [65]
- Mussino, E. et A. Duvander (2016), « Use It or Save It? Migration Background and Parental Leave Uptake in Sweden », *European Journal of Population*, vol. 32, pp. 189-210, <https://doi.org/10.1007/s10680-015-9365-x>. [68]

- Mussino, E. et S. Strozza (2012), « The fertility of immigrants after arrival: The Italian case », *Demographic Research*, vol. 26/4, pp. 99-130, <https://doi.org/10.4054/DemRes.2012.26.4>. [53]
- Nieuwenhuis, R. (dir. pub.) (2020), *Conceptualizing and Analyzing Family Policy and How It Is Changing*, Palgrave, https://doi.org/10.1007/978-3-030-54618-2_9. [67]
- Nieuwenhuis, R. et W. Van Lancker (dir. pub.) (2020), *Family Policies and Family Outcomes in OECD countries*, Palgrave Macmillan Cham, <https://doi.org/10.1007/978-3-030-54618-2>. [10]
- Obeng, C. (2006), « Immigrants Families and Childcare Preferences: Do Immigrants' Cultures Influence Their Childcare Decisions? », *Early Childhood Education Journal*, vol. 34/4, pp. 259-264, <https://doi.org/10.1007/s10643-006-0132-9>. [87]
- OCDE (2023), « Indicateurs de la famille », *Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales*, <https://doi.org/10.1787/fdee6938-fr> (consulté le 20 juillet 2023). [75]
- OCDE (2023), *Joining Forces for Gender Equality: What is Holding us Back?*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/67d48024-en>. [1]
- OCDE (2022), *Reducing the Gender Employment Gap in Hungary*, Gender Equality at Work, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fe5bc945-en>. [29]
- OCDE (2022), *Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>. [34]
- OCDE (2022), *Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Norway*, Working Together for Integration, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6109d927-en>. [100]
- OCDE (2021), *Language Training for Adult Migrants*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/02199d7f-en>. [5]
- OCDE (2020), « Is Childcare Affordable? », *Synthèses sur l'emploi, le travail et les affaires sociales*, OCDE, Paris, <http://oe.cd/childcare-brief-2020>. [95]
- OCDE (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr>. [3]
- OCDE (2019), « CO3.1: Educational attainment by gender », *La base de données de l'OCDE sur la famille*, OCDE, Paris, https://www.oecd.org/els/family/CO3_1_Educational_attainment_by_gender.pdf. [19]
- OCDE (2019), *Part-time and Partly Equal: Gender and Work in the Netherlands*, Gender Equality at Work, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/204235cf-en>. [49]
- OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/g2g9ed68-fr>. [2]
- OCDE (2019), *Perspectives des migrations internationales 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/60811ed3-fr>. [54]
- OCDE (2018), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr>. [48]

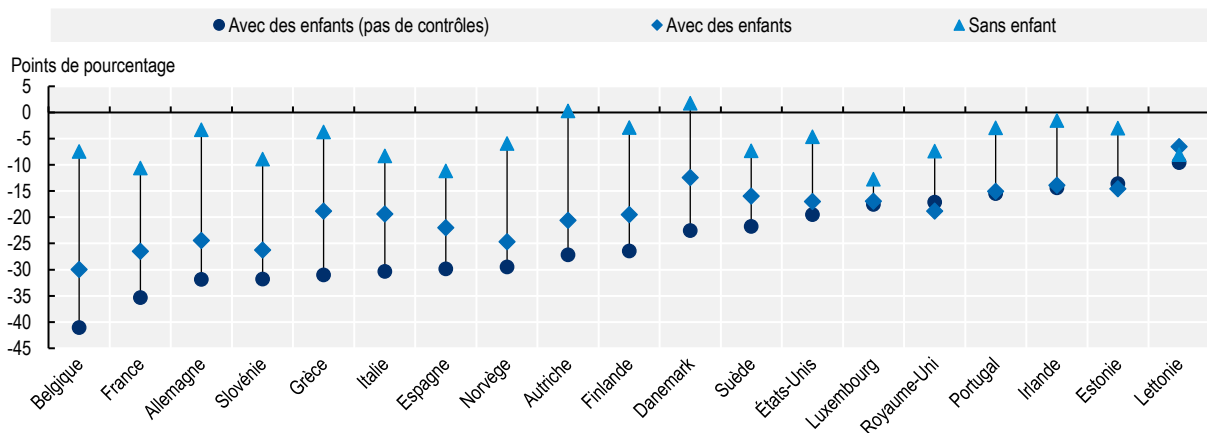
- OCDE (2018), *Working Together: Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Finland*, Working Together for Integration, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264305250-en>. [32]
- OCDE (2017), *Making Integration Work: Family Migrants*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264279520-en>. [56]
- OCDE (2017), *Perspectives des migrations internationales 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr. [55]
- OCDE (2016), « Parental leave: Where are the fathers? », OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/policy-briefs/parental-leave-where-are-the-fathers.pdf>. [63]
- OCDE (2016), « Walking the tightrope: Background brief on parents' work-life balance across the stages of childhood », OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/social/family/Background-brief-parents-work-life-balance-stages-childhood.pdf>. [28]
- OFS (2021), *Enquête suisse sur la population active (ESPA)*, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/enquetes/espa.assetdetail.20565827.html>. [26]
- ONAPE (2020), *L'accueil du jeune enfant en 2019*, Observatoire national de la petite enfance, https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Onape/32709%20-%20Cnaf%20Rapport%20Onape2020.pdf. [111]
- Palencia-Esteban, A. (2022), « Occupational segregation of female and male immigrants in Europe: Accounting for cross-country differences », *International Labour Review*, vol. 161/3, pp. 341-373, <https://doi.org/10.1111/ilr.12207>. [42]
- Piasna, A. et A. Plagnol (2018), « Women's Job Quality Across Family Life Stages: An Analysis of Female Employees Across 27 European Countries », *Social Indicators Research*, vol. 139/3, pp. 1065-1084, <https://doi.org/10.1007/s11205-017-1743-9>. [40]
- Puppa, D. (2012), « Being Part of the Family: Social and Working Conditions of Female Migrant Care Workers in Italy », *Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, vol. 20/3, pp. 182-198, <https://doi.org/10.1080/08038740.2012.685494>. [43]
- REM Belgique (2022), *Integration of Migrant Women in Belgium: Policies and Measures*, Réseau européen des migrations Belgique, Bruxelles, https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/BESTANDALONE_integrationofmigrant_women_final.pdf. [102]
- REM Pays-Bas (2022), *Integration of Migrant Women in the Netherlands*, European Migration Network Netherlands, La Haye, https://www.emnnetherlands.nl/sites/default/files/2022-11/EMN_NLcontribution_loMW_def.pdf. [103]
- Röder, A., M. Ward et C. Frese (2017), « From Labour Migrant to Stay-at-Home Mother? Childcare and Return to Work among Migrant Mothers from the EU Accession Countries in Ireland », *Work, Employment and Society*, vol. 32/5, pp. 850-867, <https://doi.org/10.1177/0950017017713953>. [85]
- Roosaly, T. et D. Hofacker (dir. pub.) (2016), *Maternal Employment in Post-Socialist Countries: Understanding the Implications for Childcare Policies*, Palgrave Macmillan, https://doi.org/10.1057/9781137371096_9. [27]

- Saarikallio-Torp, M. et A. Miettinen (2021), « Family leaves for fathers: Non-users as a test for parental leave reforms », *Gender, work and family policy*, vol. 31/2, pp. 161-174, <https://doi.org/10.1177/0958928721996650>. [112]
- Samper Mejía, C. (2022), « Employment trajectories of Women with a Migration Background in Germany: A Life Course Perspective », *Dissertations submitted to the Hertie School (09/2022)*, Hertie School, Berlin, <https://d-nb.info/1267565853/34>. [52]
- Seibel, V. (2021), « What do migrants know about their childcare rights? A first exploration in West Germany », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 22, pp. 11821-1202, <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00791-0>. [81]
- Skolverket (2023), « Statistics on preschool, school and adult education », *School Development*, Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket), <https://www.skolverket.se/skolutveckling/statistik/sok-statistik-om-forskola-skola-och-vuxenutbildning>. [94]
- Statistique Canada (2019), *Enquête sur la population active (EPA)*, Statistique Canada, <https://www.statcan.gc.ca/fr/enquete/menages/3701>. [21]
- Statistique Canada (2017), *Enquête sociale générale (ESG)*, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/donnees>. [82]
- Steiber, C. et al. (2015), « Contextualizing the Education Effect on Women's Employment: A Cross-National Comparative Analysis », *Journal of Marriage and Family*, vol. 78, pp. 246-261, <https://doi.org/10.1111/jomf.12256>. [79]
- Steiber, N., C. Bergammer et B. Haas (2016), « Contextualizing the Education Effect on Women's Employment: A Cross-National Comparative Analysis », *Journal of Marriage and Family*, vol. 78, pp. 246-261, <https://doi.org/10.1111/jomf.12256>. [39]
- Sündstrom, M. et A. Duvander (2002), « Gender Division of Childcare and the Sharing of Parental Leave among New Parents in Sweden », *European Sociological Review*, vol. 18/4, pp. 433-447, <https://www.jstor.org/stable/3559546>. [104]
- Suri, M. et al. (2022), *Schlussbericht Geschlechtergleichstellung im Bereich arbeitsmarktliche Massnahmen*, Secrétariat d'État à l'é (SECO), http://tpts://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen_Arbeitsmarktforschung/schlussbericht_geschlechtergleichstellung_amm.html. [97]
- Tervola, J., A. Duvander et E. Mussino (2017), « Promoting Parental Leave for Immigrant Fathers - What Role Does Policy Play? », *Social Politics*, vol. 24/3, pp. 269-297, <https://doi.org/10.1093/sp/jxx006>. [72]
- US Census Bureau (2019), *Current Population Survey (CPS)*, Bureau du recensement des États-Unis, <https://www.census.gov/programs-surveys/cps.html>. [23]
- van Hooren, F. (2014), « Migrant Care Work in Europe: Variety and Institutional Determinants », dans *The Transformation of Care in European Societies*, Palgrave Macmillan UK, Londres, https://doi.org/10.1057/9781137326515_4. [44]

- Van Lacker, W. et E. Pavolini (2022), « Understanding the immigrant-native gap in childcare use: An empirical exploration for 21 European countries », *Acta Sociologica*, vol. 0/0, pp. 1-22, <https://doi.org/10.1177/00016993221102506>. [78]
- Vidal-Coso, E. (2018), « Female employment following childbirth: differences between native and immigrant women in Switzerland », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45/9, pp. 1667-1692, <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1444983>. [38]

Annexe 5.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Graphique d'annexe 5.A.1. Différences de taux d'emploi entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, selon qu'elles sont mères ou non, et ajustées en fonction de l'âge, du niveau d'études et du nombre d'enfants



Note : pour chaque marqueur, le graphique montre l'écart en points de pourcentage entre les taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans nées à l'étranger et nées dans le pays. Des valeurs négatives signifient que les femmes nées dans le pays ont un taux d'emploi plus élevé que les femmes nées à l'étranger. Les marqueurs ronds montrent les écarts pour les mères ayant au moins un enfant âgé de 0 à 4 ans. Les marqueurs en losange montrent les écarts pour les mères ayant au moins un enfant âgé de 0 à 4 ans, en tenant compte de l'âge, du niveau d'études et du nombre d'enfants. Les marqueurs en triangle montrent les écarts pour les femmes n'ayant pas d'enfant, en tenant compte de l'âge et du niveau d'études.

Source : Eurostat (2019^[20]), Enquête de l'UE sur les forces de travail (EU-LFS), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-labour-force-survey>; US Census Bureau (2019^[23]), Current Population Survey (CPS), www.census.gov/programs-surveys/cps.html.

StatLink  <https://stat.link/tsg78c>

Tableau d'annexe 5.A.1. Disponibilité des services de garde d'enfants pour les immigrants participant aux dispositifs d'intégration

	Possibilités de garde d'enfants
Allemagne	Oui, mais les migrants qui suivent des cours de langue à visée professionnelle doivent d'abord demander à bénéficier des services locaux
Australie	Oui
Autriche	Oui (pour les cours de langues)
Belgique (Flandres)	Non*
Canada	Oui
Chili	Non
Colombie	Oui
Corée	Non
Danemark	Oui, dans les centres d'accueil. Dans les municipalités, les migrants ont accès aux services de garde d'enfants danois ordinaires
Espagne	Non
Estonie	Oui
Finlande	Pas systématiquement
France	Oui
Grèce	Oui, dans les centres d'accueil. Dans les communes, les enfants fréquentent l'école maternelle ordinaire
Islande	Les enfants de migrants ont accès aux maternelles publiques
Israël	Les enfants de migrants ont accès à l'école publique à partir de l'âge de 3 ans
Italie	Oui, au niveau local
Japon	Non
Lettonie	Oui
Lituanie	Oui, dans les centres d'accueil. Dans les communes, les enfants fréquentent l'école maternelle ordinaire
Luxembourg	Les migrants ont accès aux mêmes mesures que tous les résidents
Mexique	Non*
New Zélande	Oui (sur place lors du programme de réception)
Norvège	Oui, au niveau local
Pays-Bas	Remboursement des frais autorisés
Pologne	Non
Portugal	Oui
République slovaque	Non
République tchèque	Oui
Slovénie	Oui

Note : Une mesure prise en Belgique (Flandre) pour aider à payer les frais de garde d'enfants et de transport a pris fin le 1er janvier 2022. Au Mexique, des places de garderie sont disponibles dans les bureaux de la COMAR pour les enfants qui accompagnent les personnes entamant une procédure de reconnaissance de protection internationale.

Source : OCDE (2017^[56]), *Making Integration Work: Family Migrants*, Making Integration Work, <https://doi.org/10.1787/9789264279520-en>.

Notes

¹ D'après un diagnostic établi par le Réseau européen des migrations et des entretiens menés avec des chercheurs aux Pays-Bas, le débat public et politique sur l'intégration des femmes immigrées se concentre sur les aspects culturels de l'intégration. En témoignent les déclarations des membres du parlement qui évoquent les défis culturels auxquels les femmes immigrées sont confrontées et en quoi ils peuvent différer des normes culturelles néerlandaises (REM Pays-Bas, 2022^[103]).

² Dans cinq pays (Luxembourg, Portugal, Irlande, Espagne et Norvège), les mères nées dans le pays obtiennent de meilleurs résultats que les femmes sans enfant nées dans le pays. Dans trois autres pays (Italie, Grèce et Pays-Bas), on observe un écart positif de moins d'1 point de pourcentage pour les mères natives.

³ Les données sur l'avantage lié à la paternité ne sont pas concluantes. Si de nombreuses études ont mis en évidence un écart de salaire positif entre les pères et les hommes sans enfant, l'effet varie selon la profession, la situation matrimoniale et l'origine ethnique, entre autres. Cet avantage peut notamment s'expliquer par des effets de sélection (les hommes à haut revenu sont plus susceptibles de devenir pères), une spécialisation au niveau du couple, une plus grande implication au travail, l'âge à la naissance des enfants, qui est généralement plus avancé pour les hommes que pour les femmes, et une discrimination (positive) de la part de l'employeur.

⁴ Si l'on additionne les droits à congé de maternité et à congé parental rémunérés, les mères en Hongrie peuvent prendre un congé rémunéré d'une durée totale de 160 semaines, soit près de trois fois plus que la moyenne de l'OCDE (54 semaines).

⁵ Il apparaît également qu'au Chili la naissance du premier enfant entraîne une forte augmentation de l'emploi informel chez les mères qui travaillent, mais que les effets sont moins marqués chez les femmes très instruites. D'après les données du recensement de 2017, les femmes immigrées étaient, en moyenne, plus instruites que les femmes nées dans le pays. Ces dynamiques contribuent également à expliquer le faible écart entre les deux groupes.

⁶ Une allocation nationale de garde à domicile des enfants était en vigueur entre 2013 et 2015 pour les parents qui n'avaient pas recours aux services publics d'EAJE (pour les 0-2 ans), mais elle a été supprimée en 2015. Plusieurs États allemands continuent toutefois depuis de verser une forme d'allocation de garde à domicile (Fendel et Jochimsen, 2017^[107]).

⁷ Selon l'EFT-UE 2021, en moyenne, 7 % des femmes immigrées âgées de 15 ans et plus dans les pays de l'UE24 ont été admises pour des raisons humanitaires. En Allemagne, cette part est de 12 %.

⁸ En Finlande, les résultats négatifs pour les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger doivent être interprétés avec prudence, car le pays propose le congé parental le plus long des pays de l'OCDE et les parents qui prennent un congé pour garder leurs enfants à domicile sont considérés comme inactifs dans les enquêtes sur la population active. L'inverse est vrai en Suède, où les femmes en congé parental sont comptabilisées comme étant en emploi si elles sont pourvues d'un emploi régulier, quelle que soit la durée de leur absence. Compte tenu de la structure du congé, les parents sont autorisés à combiner journées rémunérées et non rémunérées et à étaler les jours de congé tout au long des années de préscolarité de leur enfant.

⁹ À l'exception de l'Allemagne, les quatre pays offrent aux mères plus de 60 semaines de congé en cas de cumul d'un congé de maternité (rémunéré), d'un congé parental (rémunéré) et d'un congé de garde à domicile des enfants. Ils se classent parmi les dix premiers pays avec la République slovaque, la Lettonie et la Norvège. L'Allemagne prévoit 58 semaines de congé et se situe légèrement en deçà de la moyenne de l'UE.

¹⁰ Il convient de noter que l'échantillon devient de plus en plus sélectif et petit à mesure que le premier enfant grandit, puisque les femmes sont exclues des analyses deux trimestres avant la naissance de leur deuxième enfant et que la sélectivité est potentiellement d'autant plus grande que le rang des naissances est élevé.

¹¹ Nous avons estimé et attribué les probabilités d'emploi des femmes qui n'ont pas (encore) d'enfant, mais qui présentent des caractéristiques sociodémographiques similaires en termes i) d'âge, ii) de niveau d'études, iii) d'origine et de génération, iv) de région de résidence, v) de position LIPRO (modèle *Lifestyle PROjections*) du ménage, vi) d'interaction entre l'origine et l'âge, vii) d'interaction entre l'origine et le niveau d'études, viii) d'interaction entre l'origine et la position LIPRO du ménage, ix) d'interaction entre le niveau d'études et l'âge et x) d'interaction entre la position LIPRO et l'âge.

¹² Dans les pays de l'UE, par exemple, l'activité des femmes immigrées converge plus rapidement vers celle des femmes nées dans le pays que vers celle des hommes immigrés ; au Canada, les femmes mariées immigrées affichent une progression du taux d'activité et de la rémunération qui est analogue à celle des femmes mariées natives qui possèdent des compétences similaires (Lee, Peri et Viarengo, 2022^[106] ; Adsera et Ferrer, 2016^[109]). Aux États-Unis, le modèle d'investissement familial ne vaut pas pour les immigrés mariés (Blau et al., 2003^[108]).

¹³ Il s'agit de professions qui requièrent un faible niveau de qualifications et de compétences, mais qui peuvent exiger un certain effort physique. Les femmes immigrées ont tendance à montrer des aptitudes beaucoup plus physiques et éprouvantes que les femmes nées dans le pays. À mesure que la durée de résidence s'allonge, la situation des femmes immigrées s'améliore dans les différents pays si l'on analyse les compétences requises par leurs emplois, sans pour autant converger totalement avec celle des natives (Adsera, Ferrer et Hernanz, 2023^[110]).

¹⁴ En Belgique, il existe un système de titres-services qui subventionne les services d'aide-ménagère (nettoyage, lavage, repassage) afin de créer des emplois formels peu qualifiés qui améliorent l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des utilisateurs et leur permettent d'accéder à d'autres emplois. Ce système emploie principalement des femmes, dont près de la moitié sont immigrées. Il n'a toutefois pas réussi à servir de passerelle vers d'autres emplois (REM Belgique, 2022^[102]).

¹⁵ Le travail à temps partiel subi correspond à un temps de travail habituel inférieur à 30 heures par semaine lié à l'impossibilité de trouver un emploi à temps plein. Il est difficile d'évaluer si la décision d'un travailleur est réellement volontaire ou subie, car il peut s'agir d'une situation imposée au travailleur du fait de son incapacité à trouver un emploi à temps plein ou en raison d'une contrainte extérieure, telle que l'absence de services de garde d'enfants appropriés. Par ailleurs, des facteurs économiques et culturels peuvent orienter, voire forcer, le choix d'un individu en matière de temps de travail (OCDE, 2019^[49]).

¹⁶ Le graphique regroupe les dirigeants avec d'autres professions, mais la différence entre les mères nées dans le pays et celles nées à l'étranger n'est en moyenne que de 1 %.

¹⁷ Lorsque le parrain est un ressortissant ou un résident permanent du pays d'accueil, il est relativement clair dès le départ que les membres de sa famille sont également susceptibles de rester dans le pays d'accueil de manière permanente. Mais l'accès immédiat au marché du travail devrait également s'appliquer lorsque le parrain détient un titre de séjour à durée limitée qui est plus ou moins renouvelable indéfiniment et qui le place effectivement sur une voie d'admission permanente. La plupart des pays de l'OCDE n'accordent pas un accès complet et immédiat au marché du travail aux membres de la famille, sauf si le parrain remplit les conditions requises pour être considéré comme un immigré hautement qualifié. Dans d'autres cas, une étude de la situation du marché du travail est requise, ou l'accès est subordonné à l'obtention d'un permis de travail dans des secteurs spécifiques (Luxembourg).

¹⁸ Pour les hommes, les taux d'emploi sont respectivement de 85 %, 68 % et 50 % parmi les immigrés titulaires respectivement d'un visa pour travailleurs qualifiés, d'un visa familial et d'un visa humanitaire.

¹⁹ En Suède, les revenus du père ont un effet positif sur le recours au congé, mais cet effet se réduit lorsque les revenus sont plus élevés (Sündstrom et Duvander, 2002_[104]). De même, en Finlande, le congé de paternité est plus souvent utilisé par les pères ayant un niveau d'études et de revenu plus élevé (Saarikallio-Torp et Miettinen, 2021_[112]). Au Canada, les réformes visant à élargir les critères d'accès ont fait augmenter très fortement le recours au congé parental des familles à faible revenu (Margolis et al., 2018_[105]).

²⁰ En Suède, où il existe un système à plusieurs niveaux, les mères immigrées recourent davantage au congé parental que les mères nées dans le pays, en raison de leur revenu disponible plus faible (Mussino et Duvander, 2016_[68]).

²¹ En Suède, la législation du marché du travail prévoit un congé avec protection de l'emploi pendant les 18 premiers mois de la vie de l'enfant et pendant tout congé parental pris dans les 12 ans suivant la naissance. Cela signifie qu'il est possible d'étaler ses jours de congé sur une période plus longue en combinant des jours rémunérés et non rémunérés au cours des 18 premiers mois et en utilisant les congés rémunérés lorsque l'enfant est un peu plus grand.

²² La capacité théorique d'accueil des enfants de moins de trois ans en France est de 59 %. Cependant, environ 24 % des enfants ont une place dans les structures publiques et 35 % dans les structures ou dispositifs privés (ONAPE, 2020_[111]).

²³ En 2013, deux réformes concernant la garde des enfants sont entrées en vigueur simultanément : le droit légal à une place dans une structure d'accueil formelle pour les enfants âgés d'un an ou plus, et la mise en place d'une nouvelle prestation pour les familles qui n'utilisent pas les structures d'accueil publiques ou subventionnées par l'État. Les deux réformes étaient sans condition liée au revenu ou à la situation professionnelle des parents (Muller et Wrohlich, 2014_[92]).

²⁴ Dans l'ensemble des pays de l'UE, les femmes nées à l'étranger font état en moyenne de responsabilités familiales plus importantes que les femmes nées dans le pays (49 % contre 37 %, respectivement). En outre, dans les situations où un réseau familial ou social solide fait défaut, les contraintes liées aux responsabilités familiales peuvent être beaucoup plus lourdes.

6 Notes par pays : Évolutions récentes des flux et politiques migratoires

Allemagne

Population née à l'étranger – 2022	16.8 % de la population	Principaux pays de naissance : Pologne (11 %), Türkiye (9 %), Russie (7 %)
Taille : 14 millions, 49 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +43 %	

En 2021, l'Allemagne a accueilli 532 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 6.4 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 58.7 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.7 % de migrants de travail, 16.2 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 13.1 % de migrants humanitaires. Environ 19 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 12 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 430 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Roumanie, la Pologne et la Bulgarie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte augmentation (+28 000) et la Pologne la plus forte diminution (-7 400) des flux vers l'Allemagne par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 47 %, pour atteindre environ 218 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (71 000), d'Afghanistan (36 000) et de Türkiye (24 000). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants turcs (+17 000) et la plus forte diminution les ressortissants irakiens (-400). Sur les 198 000 décisions prises en 2022, 65 % étaient positives. L'émigration des citoyens allemands vers les pays de l'OCDE a augmenté de 18 % en 2021, pour atteindre 141 000 personnes. Environ 17 % de ce groupe a émigré vers la Pologne, 15 % vers la Suisse et 14 % vers l'Autriche.

En mars 2023, le gouvernement a adopté un projet de loi visant à renforcer l'immigration de travailleurs qualifiés en provenance de pays tiers en modifiant – entre autres – la loi sur le séjour. La procédure de validation parlementaire est arrivée à son terme en juillet 2023. Cette réforme poursuit la modernisation de la loi allemande sur l'immigration, qui reposera sur trois piliers : la main-d'œuvre qualifiée, l'expérience professionnelle, et le potentiel professionnel. Les travailleurs qualifiés seront autorisés à exercer n'importe quelle profession non réglementée. La réforme élargit également les critères d'obtention de la carte bleue européenne, par exemple en abaissant les exigences légales en matière de salaire. Les étrangers dont les qualifications ne sont pas reconnues en Allemagne alors qu'elles le sont dans leur pays d'origine et qui possèdent au moins deux ans d'expérience professionnelle peuvent sous certaines conditions immigrer et occuper des emplois qualifiés. De plus, le projet prévoit la création d'un nouveau permis destiné aux demandeurs d'emploi : la « carte d'opportunité » (*Chancenkarte*). Ce permis, qui repose sur un système de points (en fonction des qualifications, des compétences linguistiques, de l'expérience professionnelle, des liens avec l'Allemagne et de l'âge), autorise les ressortissants de pays tiers à séjourner et chercher du travail en Allemagne pendant une période pouvant atteindre un an.

Parmi les autres mesures destinées à attirer les talents étrangers figurent les accords de placement conclus par l'Allemagne avec la Jordanie et le Brésil respectivement en mai et juin 2022, en vue du recrutement de travailleurs dans le secteur de la santé, ainsi que de l'élargissement en mars 2023 d'un précédent accord de placement avec le Mexique de telle sorte qu'il s'applique également aux travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration. Les travailleurs recrutés dans le cadre de ces accords peuvent amorcer la procédure de reconnaissance de leurs qualifications dès qu'ils trouvent un emploi en Allemagne.

En octobre 2022, l'Allemagne a lancé un programme d'admission des ressortissants afghans en danger. Ce programme permet aux agences agréées de désigner les ressortissants afghans qu'il conviendrait d'admettre en Allemagne du fait qu'ils sont particulièrement menacés en raison de leur engagement en faveur d'un Afghanistan démocratique, ou qu'ils ont subi des violences ou des persécutions.

En décembre 2022, l'Allemagne a mis en œuvre une nouvelle loi qui permet aux immigrés dont le séjour de longue durée est toléré d'obtenir, sous certaines conditions, un titre de séjour de 18 mois (loi sur le « droit de séjour d'opportunité »). Dans l'intervalle, ils peuvent chercher à remplir les exigences légales (concernant par exemple les compétences linguistiques) pour avoir accès à un titre de séjour de longue durée. La loi a par ailleurs modifié les critères d'obtention des titres de séjour pour les jeunes dont la présence dans le pays est tolérée, ainsi que pour ceux qui peuvent démontrer une « intégration durable ». Elle comporte également d'autres éléments importants, dont l'accès direct à des cours d'intégration et de langue professionnelle pour les demandeurs d'asile, une facilitation du regroupement familial pour les travailleurs qualifiés, et une expulsion plus systématique des délinquants étrangers.

Une loi visant à la simplification des procédures d'asile est entrée en vigueur en janvier 2023. Elle prévoit l'abrogation de l'examen régulier des décisions d'asile dans le cadre des procédures de révocation et de retrait, au profit d'un examen ad hoc, ainsi que l'instauration de services de conseil en matière d'asile indépendants des autorités.

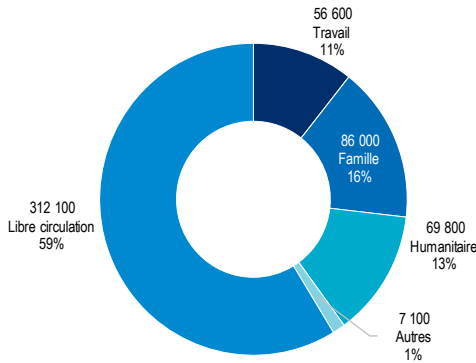
En juillet 2022, le Parlement allemand a élu la première Commissaire indépendante à la lutte contre la discrimination, laquelle dirigera l'Agence fédérale de lutte contre la discrimination pour une durée de cinq ans. Ses fonctions l'autorisent à participer à tous les projets en lien avec ses responsabilités, ainsi qu'aux propositions de loi et de politique à mettre en œuvre.

Pour plus d'informations : www.bmas.de | www.bmi.bund.de | www.bamf.de | www.arbeitsagentur.de

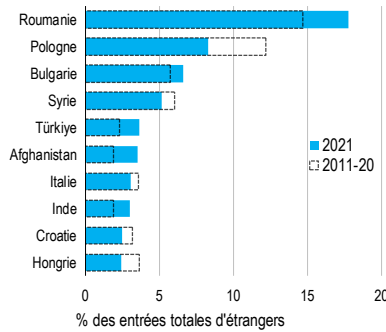
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Allemagne

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Allemagne



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	10	+ 0%
Transferts intra-entreprise	6 430	- 4%
Autres travailleurs temporaires

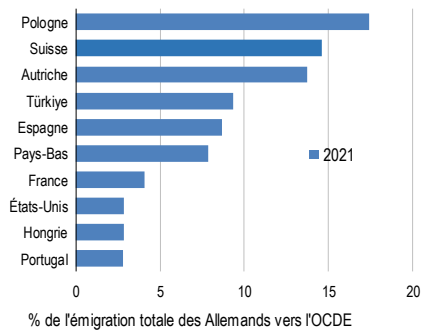
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	18 720	+ 52%
Stagiaires	5 350	+ 71%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	217 775	+ 47%

Émigration d'Allemands vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



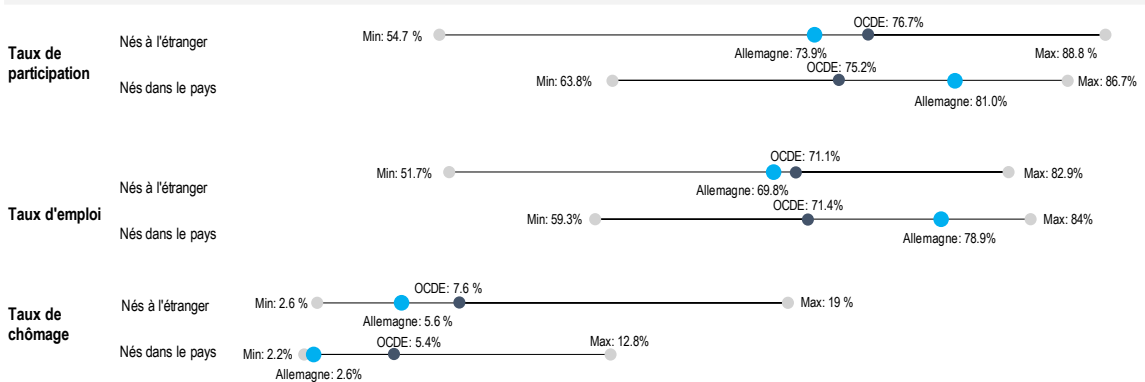
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	13.4	+12.4
Accroissement naturel	-3.9	-1.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	17.3	+13.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	19 288	-7.2	0.5
Sorties (2022)	25 599	+2.6	0.6

Situation sur le marché du travail 2022



Australie

Population née à l'étranger – 2021	29.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 7.5 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +21 %	

En 2021, l'Australie a accueilli 169 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 2.4 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 2 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 21.3 % de migrants de travail, 73.2 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 3.5 % de migrants humanitaires. Environ 62 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 166 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. L'Inde, la Chine et le Royaume-Uni étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte augmentation (+2 700) et le Royaume-Uni la plus forte baisse (-900) des flux vers l'Australie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 36.4 %, pour atteindre environ 19 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Iran (1 900), d'Inde (1 600) et d'Afghanistan (1 500). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants iraniens (1 100) et la plus forte baisse les ressortissants malaisiens (-1 100). Sur les 23 000 décisions prises en 2022, 18 % étaient positives. L'émigration de citoyens australiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 6 % en 2021, et atteint 17 000 personnes. Environ 20 % d'entre elles ont émigré vers les États-Unis, 19 % vers la Nouvelle-Zélande et 16 % vers le Royaume-Uni.

À compter de juillet 2023, le seuil de revenu pour les immigrants temporaires qualifiés (*Temporary Skilled Migration Income Threshold – TSMIT*) est porté de 53 900 USD à 70 000 USD. Après cette date, les nouvelles candidatures devront respecter le nouveau seuil de 70 000 USD ou le barème des salaires annuels du marché, si celui-ci est plus élevé.

Dès la fin de 2023, tous les détenteurs de visas pour pénurie temporaire de compétences (*Temporary Skill Shortage – TSS*) qui sont parrainés par leur employeur pourront demander à bénéficier du régime de transition du séjour temporaire au séjour permanent (*Temporary Residence Transition – TRT*) dans le cadre du dispositif de parrainage par l'employeur [*Employer Nomination Scheme*] (sous-catégorie 186). Ces évolutions sont conformes à la volonté du gouvernement d'élargir les possibilités d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs qualifiés détenteurs d'un titre de séjour temporaire et parrainés par un employeur. Elles offriront aux titulaires de visas TSS comme à leurs employeurs une plus grande certitude quant aux voies d'accès à la résidence permanente. Elles permettront par ailleurs d'atténuer les pénuries de compétences, l'accès à la résidence permanente, moyennant le parrainage par l'employeur, étant étendu à un plus large éventail de métiers.

En avril 2023, le gouvernement australien a annoncé une voie d'accès direct à la nationalité australienne pour les ressortissants néozélandais résidant en Australie. À compter de juillet 2023, les Néozélandais ayant vécu en Australie pendant au moins quatre ans ont la possibilité de demander directement la nationalité australienne, sans avoir à obtenir au préalable un visa permanent. Cette évolution bénéficie aux Néozélandais détenteurs d'un visa de catégorie spéciale [*Special Category Visa – SCV*] (sous-catégorie 444) arrivés en Australie après le 26 février 2001. Pour faciliter ce processus pour les Néozélandais résidents de longue durée en Australie, leur période de résidence permanente sera antidatée pour satisfaire aux 12 mois de résidence obligatoire conformément à la règle générale énoncée dans la loi sur la nationalité australienne de 2007. Cette disposition permet aux demandeurs d'apporter la preuve qu'ils résident de façon régulière en Australie depuis quatre ans, dont 12 mois en qualité de résidents permanents, immédiatement avant le dépôt de leur demande.

En octobre 2022, une nouvelle instruction ministérielle (n° 100) visant à traiter en priorité certaines demandes de visas de travailleurs qualifiés est entrée en vigueur. Cette instruction formalise la priorité donnée par le gouvernement australien aux métiers de la santé et de l'enseignement, ainsi qu'aux demandes de visa permanent ou provisoire effectuées depuis l'étranger. Elle a contribué à écarter les délais de traitement et à résorber le stock de visas en attente, et elle a aidé les petites entreprises à recruter des travailleurs étrangers. Elle met également fin à la liste des professions qualifiées prioritaires pour l'immigration (*Priority Migration Skilled Occupation List – PMSOL*), ainsi qu'aux secteurs prioritaires. La suppression de la PMSOL et des secteurs prioritaires permet au ministère d'examiner des demandes qui n'étaient pas auparavant considérées comme prioritaires, tout en traitant des volumes réguliers de demandes.

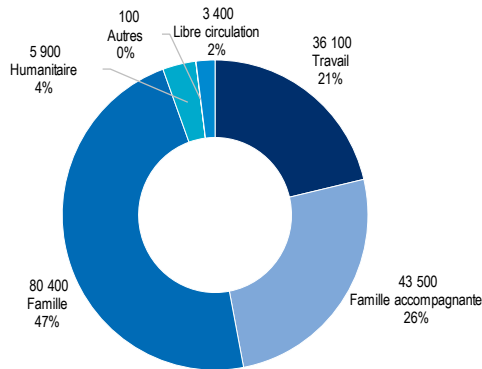
En juin 2023, le gouvernement australien a annoncé un ensemble de mesures de lutte contre l'exploitation des travailleurs immigrés qui ciblent les employeurs. Une nouvelle loi qui sera présentée au Parlement érige en infraction pénale le fait de contraindre une personne à contrevenir aux conditions de son visa ; interdira aux employeurs de continuer à embaucher des détenteurs de visas temporaires s'ils ont déjà exploité des immigrés ; durcira les sanctions et mettra en place de nouveaux outils de conformité afin de dissuader l'exploitation ; et abrogera l'article 235 de la loi sur l'immigration, qui décourage véritablement la dénonciation des comportements d'exploitation. Les réformes prévoient par ailleurs un renforcement des mesures de protection des immigrés temporaires pour les encourager à dénoncer les employeurs peu scrupuleux.

Pour plus d'informations : <https://immi.homeaffairs.gov.au/>

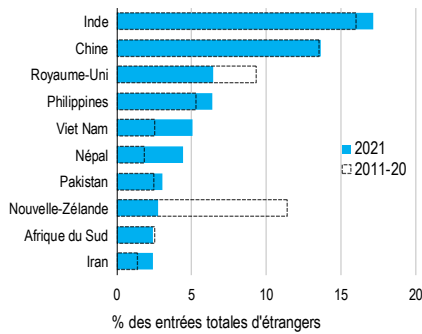
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Australie

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Australie



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	41 370	- 37%
Travailleurs saisonniers	14 590	+ 219%
Transferts intra-entreprise	1 560	+ 17%
Autres travailleurs temporaires	106 880	+ 19%

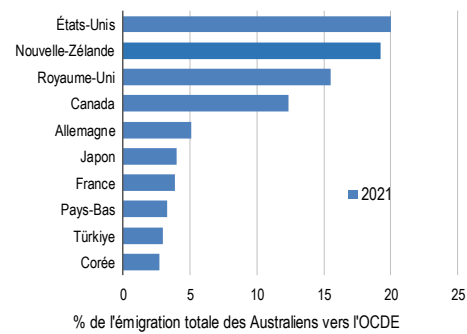
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	62 210	- 19%
Stagiaires	1 370	- 31%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	19 305	+ 36%

Émigration d'Australiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



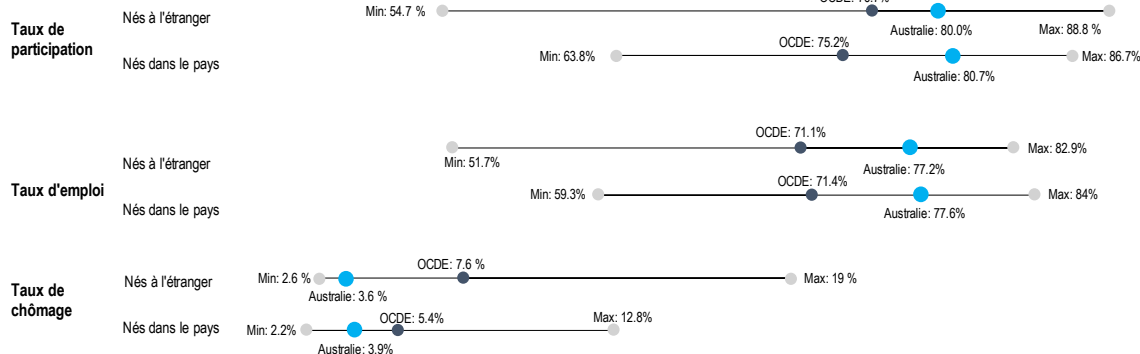
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	19.3	+13.8
Accroissement naturel	4.3	-1.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.0	+15.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	1 298	+38.6	0.1
Sorties (2022)	6 350	+66.6	0.4

Situation sur le marché du travail 2022



Autriche

Population née à l'étranger – 2022	20.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.8 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +39 %	

En 2021, l'Autriche a accueilli 74 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 17 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 62.9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 2.8 % de migrants de travail, 17.1 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 16.5 % de migrants humanitaires. Environ 4 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 18 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 221 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -5 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Allemagne, la Roumanie et la Syrie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte augmentation (+9 600) et la Hongrie la plus forte baisse (-500) des flux vers l'Autriche par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 180 %, pour atteindre environ 106 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (24 000), d'Inde (19 000) et de Syrie (19 000). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants indiens (+18 000). Sur les 39 000 décisions prises en 2022, 42 % ont été positives. L'émigration des citoyens autrichiens vers les pays de l'OCDE a diminué de -5 % en 2021, pour atteindre 16 000 personnes. Environ 36 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 17 % vers la Suisse et 13 % vers la Türkiye.

La réforme de la carte rouge-blanc-rouge (R-B-R) le 1^{er} octobre 2022, qui confère à son titulaire le droit de s'établir en Autriche pour une durée déterminée et de travailler pour l'employeur précisé sur la demande, vise à simplifier l'accès au marché du travail des personnes qualifiées originaires de pays tiers, ainsi qu'à faire face à la pénurie de travailleurs qualifiés. L'une des principales évolutions consiste en la création d'une nouvelle catégorie de travailleurs réguliers, ce qui permet l'admission des travailleurs saisonniers, sous réserve du respect de certains critères d'emploi. Les exigences de salaire minimum ont été ajustées et supprimées pour les diplômés de l'université. La durée de validité des diplômes de langue requis a été portée d'un à cinq ans. La réforme a simplifié la procédure de demande, grâce à la transformation de l'unité « Travailler en Autriche » en un centre de services dédié à la carte R-B-R et à la carte bleue européenne. De plus, la carte R-B-R a été alignée sur la carte bleue européenne, permettant ainsi aux demandeurs de remplir plus facilement les critères. La réforme introduit la possibilité de déposer une demande simultanée pour les membres de la famille, assouplit les critères d'attribution des points et impose des exigences moins strictes concernant les documents et les certificats à produire. Des modifications ont été apportées pour faciliter l'obtention d'un permis de travail pour les artistes et les spécialistes dans le cadre de projets.

Depuis le 21 octobre 2022, tous les ressortissants de pays tiers résidant légalement en Autriche peuvent demander leur première carte R-B-R. Les personnes hautement qualifiées ne sont donc plus les seules à pouvoir bénéficier de cette carte, puisque cette possibilité est désormais ouverte à l'ensemble des travailleurs qualifiés, aux diplômés de l'université, ainsi qu'à d'autres catégories.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle réglementation applicable aux travailleurs saisonniers enregistrés permet à certains d'entre eux d'obtenir un permis de travail sans examen de la situation du marché du travail et sans être soumis au système de quotas. Par ailleurs, la liste des métiers en tension a été élargie pour couvrir désormais 68 métiers en tension à l'échelle nationale, soit 21 de plus que l'année précédente. Une nouvelle catégorie de carte R-B-R a été créée pour les travailleurs du tourisme, de l'agriculture et de la foresterie. Les quotas applicables dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture ont été accrus de 1 000 unités en mai 2023. L'investissement minimum requis pour les créateurs d'entreprise a été ramené de 50 000 EUR à 30 000 EUR.

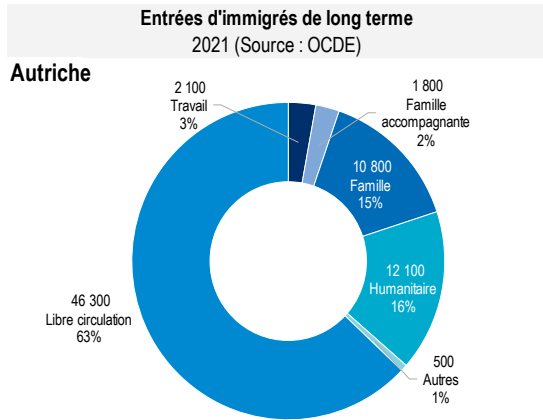
Le 1^{er} décembre 2022 est entré en vigueur un accord complémentaire de l'Accord entre l'État fédéral et les provinces portant sur les soins de base. Il prévoit un relèvement du plafond de certaines allocations mensuelles pour le logement et les repas dans les lieux d'hébergement individuels et collectifs (qui n'avait pas été rehaussé depuis 2016), lequel sera rétroactivement applicable à compter du 1^{er} mars 2022. L'État fédéral a en outre accepté de couvrir par une contribution forfaitaire les coûts de la prise en charge initiale des personnes déplacées dans les centres d'arrivée des provinces fédérales.

L'offre de cours d'allemand a été sensiblement élargie sur l'ensemble du territoire autrichien. Des cours gratuits de différents niveaux sont proposés quotidiennement, y compris des cours spécialisés pour certains secteurs d'activité.

La Directive « carte bleue européenne » a été transposée dans la législation nationale le 1^{er} octobre 2022. Ces évolutions ont simplifié certains aspects, concernant par exemple l'expérience professionnelle requise ou le changement d'employeur. Les bénéficiaires du droit d'asile ou d'un statut de protection subsidiaire peuvent désormais demander une carte bleue européenne, ce qui n'était pas le cas auparavant. Des modifications ont également été apportées aux réglementations relatives aux documents et certificats à produire lors des demandes de carte bleue européenne.

Pour plus d'informations : www.migration.gv.at | www.bmaw.gv.at | www.bmi.gv.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Autriche



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	16 890	+ 20%
Transferts intra-entreprise	70	- 13%
Autres travailleurs temporaires	1 500	+ 170%

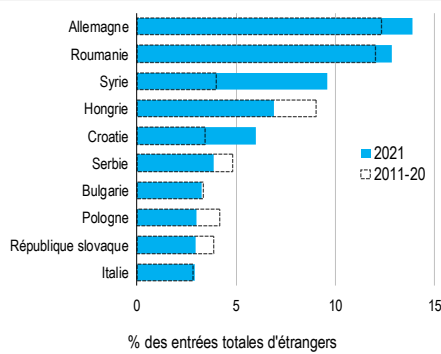
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	4 020	+ 85%
Stagiaires

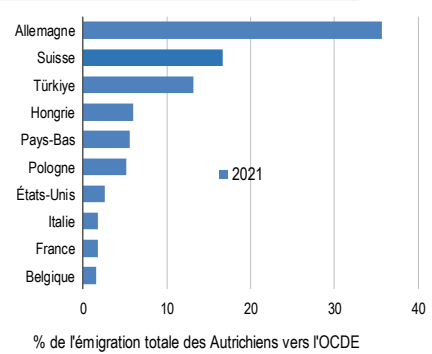
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	106 405	+ 181%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration d'Autrichiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



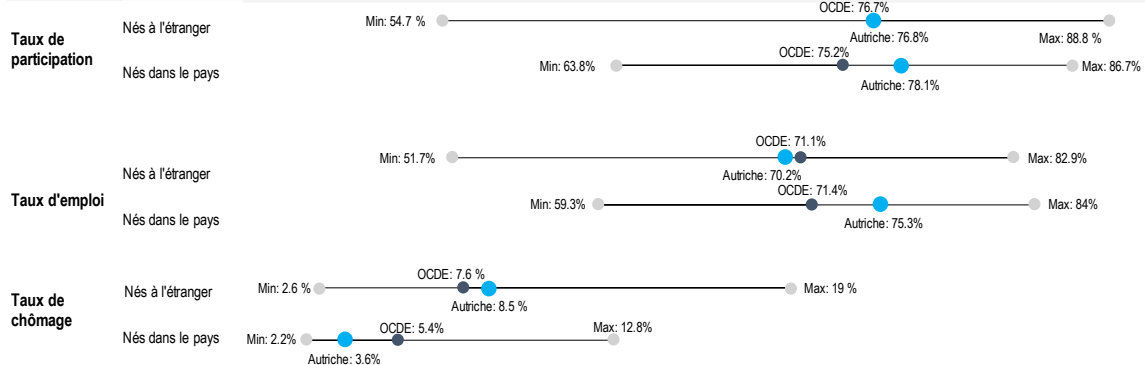
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	13.9	+8.7
Accroissement naturel	-1.2	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.1	+9.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	2 888	-10.4	0.6
Sorties (2021)	7 016	+13.1	1.5

Situation sur le marché du travail 2022



Belgique

Population née à l'étranger – 2022	18.4 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.1 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +27 %	

En 2021, la Belgique a accueilli 112 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 21 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 56.9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 4.7 % de migrants de travail, 29.3 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 9 % de migrants humanitaires. Environ 9 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 1 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 174 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. La Roumanie, la France et les Pays-Bas étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte augmentation (+3 100) des flux vers la Belgique par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 64 %, pour atteindre environ 32 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (5 800), de Syrie (3 200) et du Burundi (2 700). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants du Burundi (+2 200) et la plus forte baisse les ressortissants de la Somalie (-300). Sur les 24 000 décisions prises en 2022, 45 % étaient positives. L'émigration des citoyens belges vers les pays de l'OCDE a augmenté de 19 % en 2021, pour atteindre 30 000 personnes. Environ 22 % de ce groupe a émigré vers la France, 19 % vers le Portugal et 16 % vers l'Espagne.

La Belgique connaît une saturation de son réseau d'accueil depuis l'été 2021. En 2022, l'accueil et l'enregistrement des demandeurs d'une protection internationale ont été répartis sur deux sites différents pour tenter de réduire les pressions sur le centre d'arrivée. L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) a pris plusieurs mesures pour faire face à la crise, telles que le recrutement d'effectifs supplémentaires ou l'ouverture de nouveaux centres. Le gouvernement belge a également exhorté le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), qui est responsable du traitement des demandes de protection internationale, à prendre des mesures pour rattraper son retard en la matière.

Face à l'afflux de personnes fuyant la guerre en Ukraine, un centre a été spécialement ouvert pour enregistrer les demandes de protection temporaire. L'aide au logement des personnes nécessitant un hébergement d'urgence a été assurée par les régions ainsi que par Fedasil et la Croix-Rouge belge. Toutes les régions ont également pris des initiatives pour faciliter l'accès au marché du travail, et certaines communautés linguistiques ont apporté un soutien supplémentaire pour que les écoles accueillent les enfants qui ont fui la guerre en Ukraine.

L'Office des Étrangers a poursuivi le déploiement des coaches chargés de la gestion des cas individuels (*Individual Case Management* – ICAM) sur l'ensemble du territoire national afin d'accompagner les immigrés en séjour irrégulier dans la recherche d'une solution à long terme, qu'elle prenne la forme d'une régularisation de leur séjour en Belgique ou d'un retour dans leur pays d'origine. Un accord a été atteint concernant la construction de quatre nouveaux centres de rétention (« fermés »), l'un d'entre eux devant remplacer un centre existant.

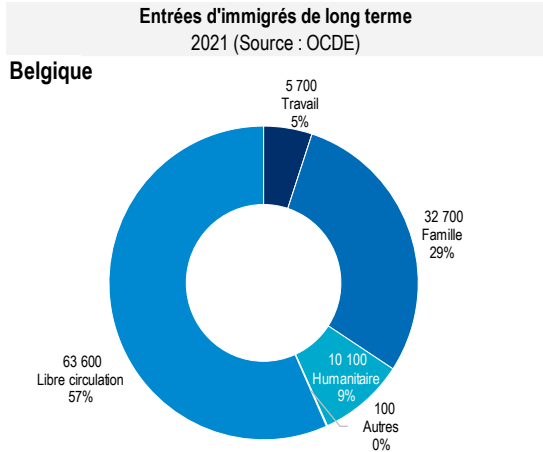
La directive européenne relative à la recherche, à la formation et au volontariat (Directive (UE) 2016/801) a été partiellement transposée pour faciliter la participation à des projets de volontariat européens, accroître l'accès à des stages de formation et donner aux chercheurs de pays tiers la possibilité d'être admis pour effectuer une « année de recherche ». Pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre, la Région wallonne et la Communauté germanophone ont ajouté 33 et 6 professions (respectivement) à leur liste des métiers en tension.

En matière d'intégration des immigrés, l'adjonction d'un quatrième pilier au programme flamand d'intégration civique est entrée en vigueur en janvier 2023. Ajouté aux trois premiers piliers (orientation sociale, néerlandais L2, et renforcement de l'autonomie économique), ce nouveau pilier propose aux nouveaux arrivants un programme de formation personnalisé d'une durée de 40 heures pour renforcer leur réseau de relations et leur permettre de participer à la vie de la société. Les programmes d'intégration civique (francophone et flamand) de la Région de Bruxelles-Capitale sont obligatoires depuis le 1^{er} juin 2022, et ils sont désormais accessibles à tous les ressortissants de pays tiers (et non plus aux seuls nouveaux arrivants), quelle que soit la durée de leur séjour en Belgique. Il s'ensuit une harmonisation des conditions d'intégration avec le reste du pays. De plus, les ressortissants de pays tiers ayant résidé plus de cinq ans en Belgique peuvent désormais faire valoir qu'ils ont suivi avec succès un programme d'intégration civique pour attester leur intégration sociale aux fins de l'acquisition de la nationalité belge.

Enfin, en juillet 2022, le gouvernement fédéral a approuvé sa contribution au Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme (2021-24), qui adopte une approche intersectorielle. Afin de combattre la discrimination sur le marché du travail, les différents secteurs bénéficieront d'un financement et de recommandations qui leur seront fournis en trois étapes, dont la première consistera à établir un indicateur de référence. Les résultats en seront communiqués fin 2023, tout comme les mesures de suivi et les nouvelles actions prévues.

Pour plus d'informations : www.dofi.ibz.be | www.emploi.belgique.be | www.myria.be | www.statbel.fgov.be

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Belgique



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

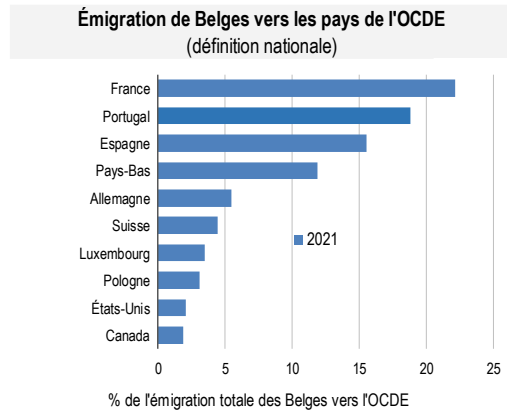
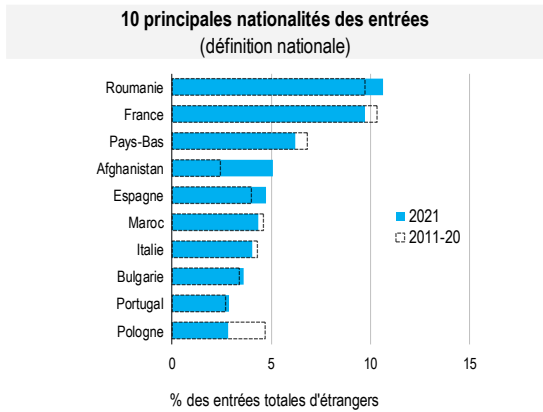
	2021	2021/20
Vacanciers actifs	30	-21%
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	910	+2%

Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	8 980	+63%
Stagiaires	30	-18%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	32 140	+64%

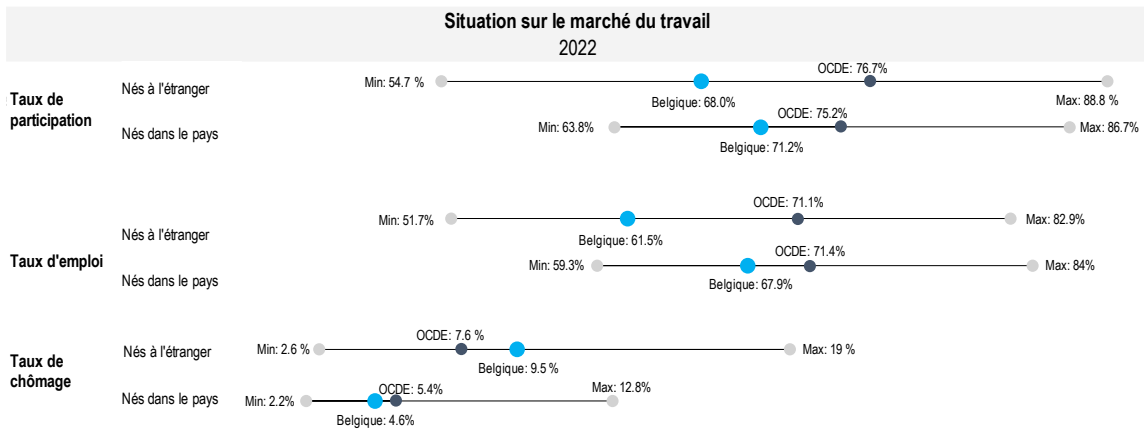


Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	11.7	+6.3
Accroissement naturel	-0.2	-0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	11.9	+7.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	13 438	-2.0	2.3
Sorties (2022)	7 784	+9.5	1.3



Bulgarie

Population née à l'étranger – 2022	3.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 50 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +162 %	

En 2021, 6 500 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Bulgarie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 8 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 19.7 % de travailleurs migrants, 27.5 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 9.9 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 42.9 % d'autres migrants. Environ 700 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 200 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 6 500 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Türkiye, la Russie et l'Ukraine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Allemagne a enregistré la plus forte augmentation (+1 200) et la Russie la plus forte baisse (-1 000) des flux vers la Bulgarie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 86 %, pour atteindre environ 20 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (8 600), d'Afghanistan (7 100) et du Maroc (1 700). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants syriens (+4 800). Sur les 4 820 décisions prises en 2022, 91 % ont été positives. L'émigration des citoyens bulgares vers les pays de l'OCDE a diminué de 2 % en 2021, pour atteindre 82 000 personnes. Environ 51 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 13 % vers les Pays-Bas et 6 % vers la Pologne.

Malgré une phase d'instabilité politique temporaire qui a coïncidé avec plusieurs élections générales en 2022 et début 2023, les modifications législatives voulues ont été apportées à la politique d'asile et d'immigration au cours de la période examinée.

La loi sur la nationalité bulgare a été modifiée en mars 2022, ce qui a donné lieu à l'abrogation de l'article 14a, qui permettait d'acquérir la nationalité bulgare en contrepartie d'investissements.

En février 2023, le gouvernement a assoupli les critères d'emploi pour les ressortissants de pays tiers ayant l'intention d'exercer une profession hautement qualifiée. Ils doivent désormais posséder une « haute qualification professionnelle », c'est-à-dire soit un diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à trois années d'études, soit au moins cinq ans d'expérience professionnelle en rapport avec l'offre d'emploi. En outre, la durée minimale du contrat de travail pour pouvoir bénéficier d'une carte bleue européenne a été ramenée à six mois, et la durée de validité maximale de la carte a été portée à cinq ans.

En 2022, les modifications apportées aux politiques d'asile et d'immigration ont principalement consisté à prendre des mesures pour faire face à la crise des réfugiés ukrainiens.

Les réformes de la loi sur l'immigration de travail et la mobilité de la main-d'œuvre adoptées le 3 juin 2022 ont simplifié l'accès au marché du travail bulgare pour les ressortissants ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire, qui ne sont pas tenus d'obtenir un permis pour avoir accès au marché du travail pendant toute la durée de leur protection temporaire.

En outre, les modifications de la loi sur la promotion de l'emploi également adoptées le 3 juin 2022 simplifient les procédures d'enregistrement des Ukrainiens auprès des Bureaux du travail de l'Agence pour l'emploi, et leur permettent de bénéficier des services d'aide à l'emploi auxquels ont droit les demandeurs d'emploi. Le statut de protection temporaire autorise les Ukrainiens à travailler en Bulgarie.

En vertu de la Décision n° 95 du Conseil des ministres du 1^{er} février 2023, la durée de la protection temporaire au sein de la République de Bulgarie a été prorogée jusqu'au 4 mars 2024.

En septembre 2022, la Bulgarie a signé un plan opérationnel avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) en vue d'accroître la capacité de l'Agence nationale pour les réfugiés (ANR) à mettre en œuvre la Directive relative à la protection temporaire grâce à des améliorations en matière de traitement numérique des demandes, d'accueil et de communication d'informations. Ce plan a été prorogé jusqu'en juin 2023 et un nouveau plan a été signé en juillet 2023 pour fournir un soutien à toutes les étapes de la procédure de protection internationale, y compris par la fourniture de services d'interprétation pour les langues rares. Le plan sera mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2024.

Un mécanisme a été mis en place pour coordonner l'action des différentes institutions et organisations pour ce qui est des mineurs non accompagnés ou des enfants étrangers séparés de leurs familles présents sur le territoire de la Bulgarie, y compris les enfants demandeurs et/ou bénéficiaires d'une protection internationale. Il permet d'assurer une coordination efficace entre les différentes institutions, ainsi que la cohérence des actions menées par toutes les parties qui accompagnent et prennent en charge les enfants établis sur le territoire national conformément à leurs obligations, de manière à garantir le respect des droits des enfants.

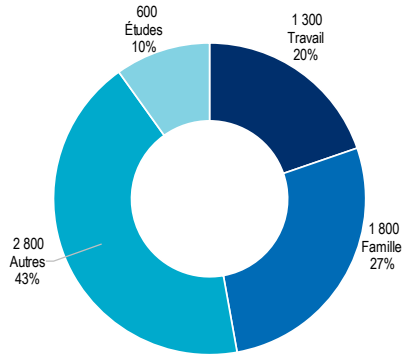
L'Agence d'aide sociale a fourni aux réfugiés ukrainiens des bons pour l'achat de denrées alimentaires et de biens essentiels. D'un montant unitaire de 100 BGN (50 EUR), ceux-ci sont valables deux mois. Fin 2022, plus de 25 500 de ces bons avaient été émis.

Pour plus d'informations : www.aref.government.bg | www.nsi.bg | www.mvr.bg

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Bulgarie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)

Bulgarie



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

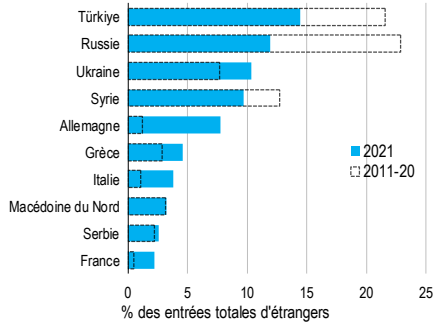
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	1 240	- 16%
Raisons familiales	2 400	+ 45%
Éducation	690	+ 8%
Autre raison	1 000	+ 96%

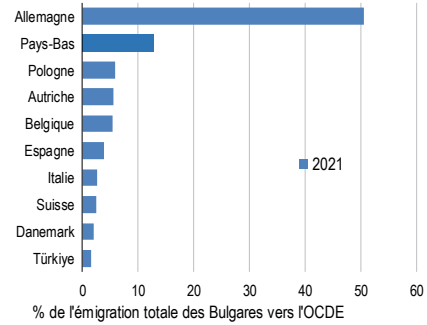
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	20 260	+ 86%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Bulgares vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



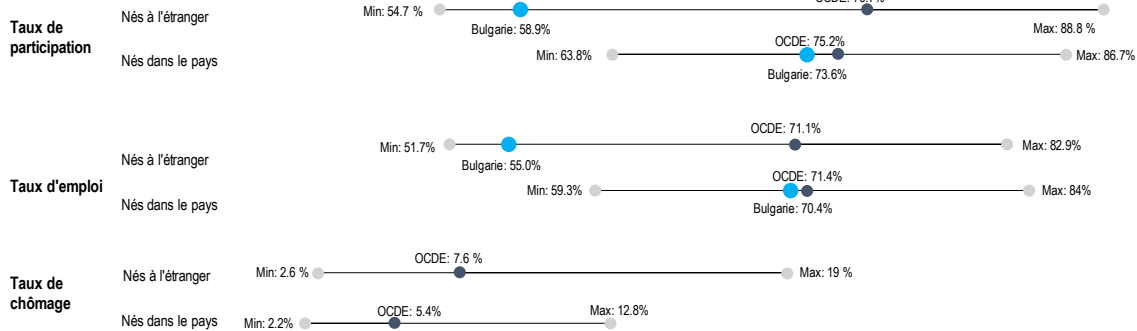
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-5.4	+5.9
Accroissement naturel	-9.6	+3.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.2	+2.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	2 033	+2.8	2.3
Sorties (2022)	188	+19.6	0.2

Situation sur le marché du travail
2021



Canada

Population née à l'étranger – 2021	22 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 8.4 millions, 48 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +21 %	

En 2021, le Canada a accueilli 406 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 120 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 41.8 % de travailleurs migrants, 40.5 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 14.8 % de migrants humanitaires. Environ 215 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 125 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. L'Inde, la Chine et les Philippines étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (+85 000) des flux vers le Canada par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 300 %, pour atteindre environ 94 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Mexique (17 000), d'Haïti (11 000) et de Türkiye (9 200). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants du Mexique (+14 000). Sur les 58 000 décisions prises en 2022, 53 % ont été positives.

L'émigration de citoyens canadiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 10 % en 2021, pour atteindre 35 000 personnes. Environ 44 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 7 % vers la Corée et 7 % vers le Royaume-Uni.

Le Canada continue à accueillir davantage de nouveaux arrivants (plus de 1 % de la population du Canada chaque année) et à soutenir leur installation et leur intégration. Dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2023-25, le Canada s'est donné pour objectif d'admettre 465 000 résidents permanents en 2023, 485 000 en 2024, et 500 000 en 2025. Le chiffre fixé pour 2023 est de 4 % plus élevé que ne le prévoyait le Plan des niveaux d'immigration 2022-24 publié en 2022, en raison notamment d'une expansion notable des principaux programmes d'immigration régionaux du Canada, afin de répartir plus uniformément les bénéfices de l'immigration.

En juin 2023, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a mis en place une sélection par catégorie d'entrée, un nouveau système d'invitations dans Entrée express, afin de mieux cibler les candidats à la résidence permanente qui peuvent contribuer à atteindre certains objectifs économiques. Les catégories retenues pour 2023 privilégient les candidats qui maîtrisent le français et qui possèdent une expérience professionnelle dans les domaines suivants : soins de santé ; sciences, technologies, ingénierie et mathématiques ; métiers ; transports ; ou encore agriculture et agroalimentaire.

Désormais permanent, le Programme d'immigration au Canada atlantique lancé en janvier 2022 aide les provinces à attirer de nouveaux arrivants qualifiés et à relever les défis démographiques auxquels doit faire face la région : le Plan des niveaux d'immigration prévoit une augmentation de 31 % des objectifs d'admission de ce programme. En septembre 2022, le Canada a prorogé le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord jusqu'en août 2024, et il a élargi les limites géographiques de 7 des 11 collectivités locales participantes, diffusant les avantages de l'immigration sur l'ensemble du territoire national et dans les petites localités.

Initialement lancé en 2018, le projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME) donne aux employeurs canadiens la possibilité d'accéder à un vivier de talents composé de réfugiés qualifiés et d'autres personnes déplacées venant du monde entier, ce qui permet non seulement au Canada d'augmenter son flux d'immigration économique et de pourvoir des emplois dans les secteurs en tension, mais aussi de respecter ses engagements humanitaires. En juin 2023, le Canada a mis en œuvre une nouvelle voie d'accès fédérale dans le cadre du PVAME, qui permet à un plus grand nombre de personnes déplacées de réunir les critères d'admissibilité et qui simplifie la procédure de demande. Le Canada finance les organisations partenaires et travaille en étroite collaboration avec elles pour favoriser le développement de cette initiative.

Dans le cadre de ses efforts pour moderniser le Programme des travailleurs étrangers temporaires et améliorer le service aux bénéficiaires, le Canada est passé aux demandes en ligne pour les études d'impact sur le marché du travail (EIMT). Depuis avril 2023, les employeurs et les représentants de parties tierces sont tenus de soumettre les demandes d'EIMT en utilisant le portail dédié en ligne.

Depuis 2018 et jusqu'en mars 2023, le Canada a financé l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées, qui offrait des services d'emploi ciblés en faveur des femmes récemment arrivées qui appartenaient à une minorité ethnique, par l'intermédiaire du Programme d'établissement. Le Canada reconnaît que ces femmes ont manifestement encore besoin d'un soutien, aussi le gouvernement finance-t-il la prorogation de dix projets en cours jusqu'en 2025.

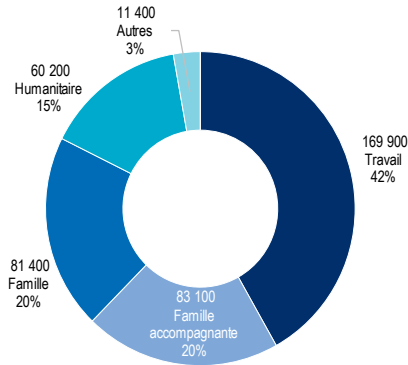
Le Canada s'est efforcé de faire face aux crises mondiales à l'aide de ses politiques d'immigration et de protection. En juin 2023, 33 405 Afghans étaient arrivés au Canada depuis août 2021. IRCC s'est engagé à réinstaller 40 000 réfugiés afghans au Canada au cours de la période 2021-23. Pour continuer à soutenir les personnes victimes de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, le Canada a instauré l'autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine et aidé ce faisant des milliers d'Ukrainiens et leurs familles à trouver refuge au Canada. Entre le 17 mars 2022 et le 17 juin 2023, 162 568 Ukrainiens sont arrivés au Canada. Des mesures d'immigration temporaire ont également été prises en réponse au conflit au Soudan.

Pour plus d'informations : www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Canada

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Canada



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	14 170	- 11%
Travailleurs saisonniers	34 250	+ 10%
Transferts intra-entreprise	11 350	+ 88%
Autres travailleurs temporaires	65 610	+ 35%

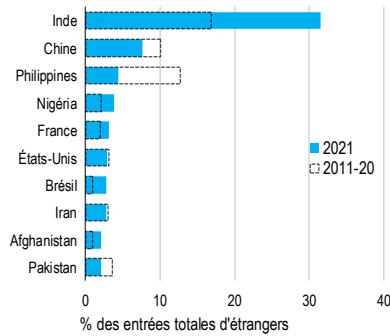
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	215 180	+ 324%
Stagiaires

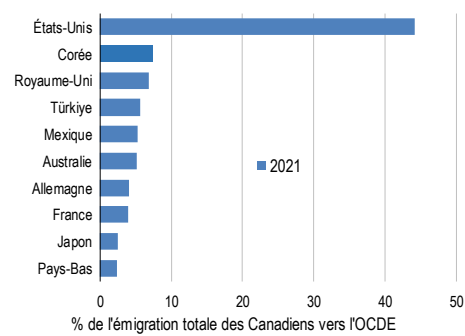
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	94 375	+ 304%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Canadiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



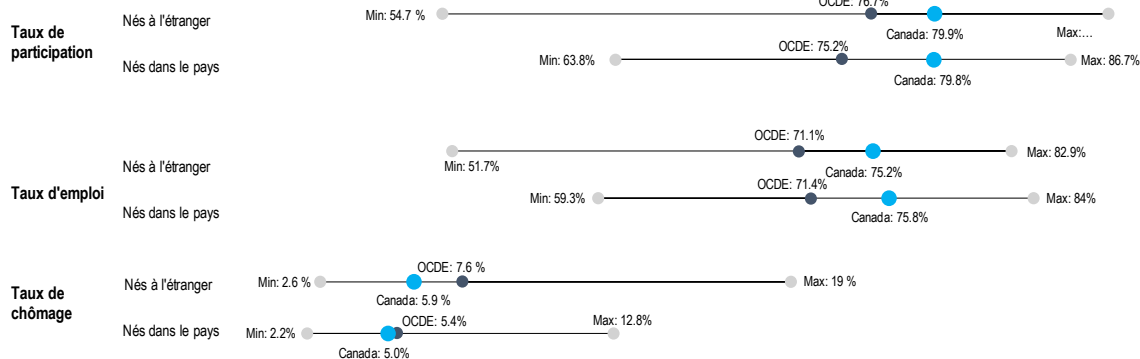
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	18.4	+12.6
Accroissement naturel	1.2	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	17.2	+12.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	860	+3.4	0.0
Sorties (2022)	8 312	+2.9	0.4

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/4zw1hj>

Chili

Population née à l'étranger – 2022	7.5 % de la population	Principaux pays de naissance : Venezuela (30 %), Pérou (17 %), Haïti (12 %)
Taille : 1.5 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +282 %	

Le Venezuela, la Colombie et le Pérou étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, Haïti a enregistré la plus forte baisse (-22 000) des flux vers le Chili par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 100 %, pour atteindre environ 5 100. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (3 400), de Colombie (800) et de Cuba (200). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants du Venezuela (+1 400). Sur les 1 740 décisions prises en 2022, 3 % ont été positives.

L'émigration de citoyens chiliens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 28 % en 2021, pour atteindre 12 000 personnes. Environ 34 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 13 % vers les États-Unis et 8 % vers la Colombie.

Le 12 février 2022, une nouvelle loi sur l'immigration est entrée en vigueur. En vertu de ses dispositions, les étrangers doivent en règle générale faire leur demande de visa depuis l'étranger avant de se rendre au Chili, et la possibilité de passer du statut de touriste à celui de résident a été supprimée. Parallèlement à ces évolutions, un nouveau service national de l'immigration a été mis en place pour remplacer le précédent Bureau de l'immigration du ministère de l'Intérieur. Ce nouveau service est responsable des décisions relatives aux demandes de visas de résidence. De fait, la Direction consulaire (*Dirección General Consular* – DIGECONSU) du ministère des Affaires étrangères n'est désormais responsable que des demandes de visas de résidence temporaire (touristiques).

Les possibilités d'expulsion ont été renforcées dans le cadre de ces réformes. En mai 2022, un comité interministériel a été mis en place en vue d'étoffer la législation sur l'immigration. Depuis décembre 2022, le service national de l'immigration a été doté d'un conseil consultatif de la société civile.

En décembre 2022, les résultats de l'Enquête nationale auprès des immigrés, la première en son genre au Chili, ont été publiés. Cette enquête fournit des informations sur les parcours d'intégration et les conditions de vie des cinq principaux groupes d'immigrés selon leur origine.

En avril 2023, plusieurs centaines d'immigrés venus du Venezuela ont été bloqués à la frontière avec le Pérou, après que l'entrée dans le pays leur a été refusée. Un certain nombre d'entre eux ont ensuite été rapatriés au Venezuela.

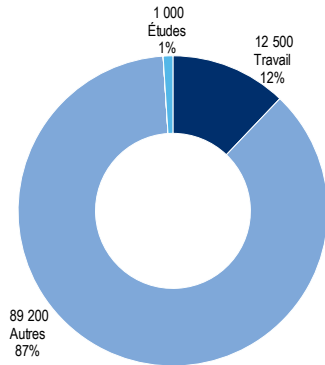
Le projet pilote de nouveau système frontalier intégré a été lancé en mai 2023. Il vise à renforcer la surveillance des frontières en portant jusqu'à 10 km le rayon de détection depuis les postes d'observation, au lieu de 2.5 km actuellement. Toujours en mai 2023, un nouveau système de présentation des statistiques relatives aux permis d'immigration a été mis en place.

Pour plus d'informations : www.extranjeria.gob.cl | www.serviciomigraciones.cl/en/home/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chili

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source : OCDE)

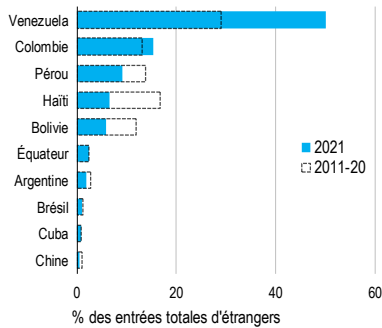
Chili



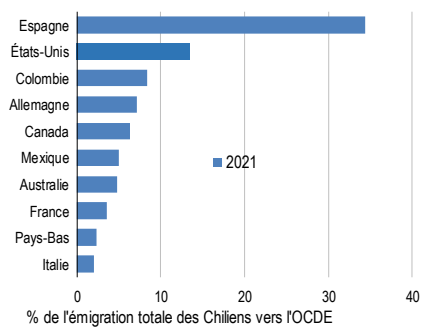
Demandeurs d'asile
(Source : HCR)

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	5 055	+ 102%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Chiliens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



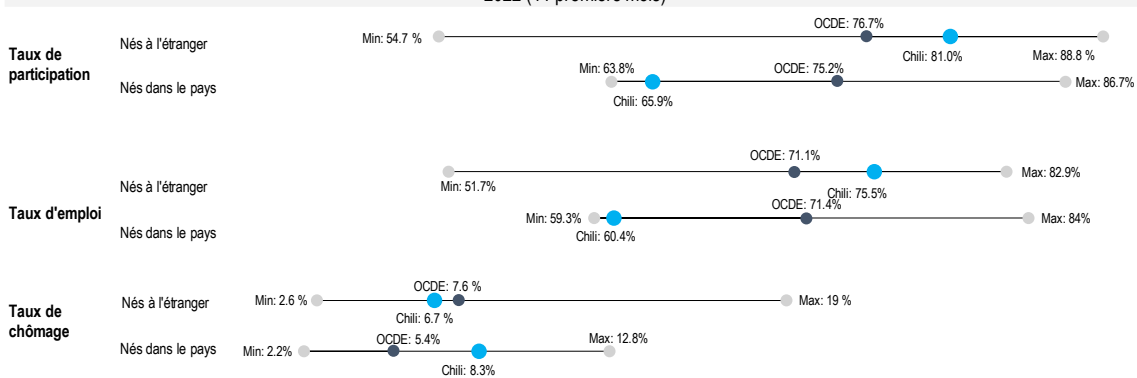
Composantes de la croissance de la population

	2021 Pour 1 000 habitants	2021/20 Différence
Total	11.3	-7.1
Accroissement naturel	2.0	-1.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	9.3	-5.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	69	+4.4	0.0
Sorties (2022)	676	+6.1	0.2

Situation sur le marché du travail
2022 (11 premiers mois)



StatLink <https://stat.link/5bmuf6>

Chine

Population née à l'étranger – 2020 (UNDESA)	0.1 % de la population	Principaux pays de naissance : Viet Nam (44 %), Corée (21 %), Brésil (8 %)
Taille : 0.9 million, 39 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +6 %	

En 2022, la Chine a progressivement commencé à lever les restrictions à l'immigration internationale. Cette année-là, 4.47 millions d'étrangers (hors résidents de la RAS de Hong Kong, de la RAS de Macao, et du Taipei chinois) ont franchi la frontière chinoise (entrées et sorties confondues), un chiffre en baisse par rapport aux 97.68 millions d'entrées et de sorties enregistrées en 2019. La plupart des entrées ont été soumises à des restrictions strictes en 2021 et tout au long de 2022. Le 15 mars 2023, la Chine a recommencé à délivrer toutes les catégories de visas.

En 2022, 477 000 permis de séjour ont été délivrés à des étrangers venus en Chine, dont 216 000 (45 %) à des fins de travail, 115 000 au titre du regroupement familial (24 %), 76 000 pour motifs personnels (16 %), et 70 000 pour études (15 %).

S'agissant des arrivées d'immigrés temporaires en 2022, on en a dénombré 93 200 à des fins de travail, soit 76 % de plus qu'en 2021 ; 38 900 pour études, soit sept fois plus qu'en 2021 ; et 88 900 pour rendre visite à des parents ou à des amis, soit près de trois fois plus qu'en 2021. Pour ces catégories, les principaux pays d'origine étaient le Japon (16 %), la Corée (15 %), les États-Unis (12 %) et le Canada (7 %).

Les inscriptions d'étudiants en mobilité internationale suivaient une tendance à la hausse avant 2020, mais elles ont été interrompues par les fermetures de frontières et les annulations de visas liées à la pandémie. Seulement 93 000 nouvelles inscriptions ont été enregistrées en 2020/21, contre 172 000 en 2019/20. Le nombre total d'inscriptions a accusé un net recul, passant de 333 000 à 256 000, avant de baisser encore en 2022. La Chine a partiellement rouvert ses frontières à la mi-2022 aux étudiants qui suivent un programme sanctionné par un diplôme, puis plus largement début 2023. Des efforts sont actuellement déployés pour attirer de nouveau les étudiants étrangers dont les visas avaient été annulés pendant la pandémie.

La tendance à l'augmentation du nombre de résidents étrangers observée au cours des années 2010 s'est inversée. Malgré l'absence de données chiffrées concernant les effectifs de résidents étrangers, les fermetures liées à la pandémie ont entraîné un flux d'émigration, et il est devenu difficile pour les entreprises multinationales d'attirer des expatriés pour pourvoir des postes en Chine.

Face à cette perte d'attractivité sur le marché du travail international, la Chine a prorogé la politique fiscale préférentielle dont bénéficient les étrangers – notamment pour ce qui est du traitement des dépenses de loyer et des frais d'éducation des enfants – dont l'expiration était prévue début 2022. Ces avantages seront supprimés fin 2023.

Les réglementations relatives à l'immigration de travail – les permis de travail et les permis de séjour sont dissociés – sont établies au niveau municipal et sont variables d'un endroit à un autre au sein du pays. Certaines régions ont pris des mesures de facilitation pour attirer des talents étrangers relevant de différentes catégories. À titre d'exemple, en mars 2023, Beijing a autorisé le dépôt simultané des demandes de permis de travail et de permis de séjour, au lieu que ce dernier ne puisse être sollicité qu'après l'obtention du premier. Shanghai offre également cette possibilité à travers un guichet unique rouvert en 2022. Les différences de système selon les régions font que l'on ne peut travailler dans une autre ville sans un nouveau permis de travail et de séjour. Cependant, certaines villes ont pris des mesures pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre : depuis avril 2022, Guangzhou délivre des permis de travail aux étrangers titulaires d'un permis de travail dans une autre ville de Chine continentale située dans la région de la Grande Baie.

La possibilité d'obtenir un permis de travail est subordonnée à des critères stricts. En avril 2023, le ministère de la Science et de la Technologie et le ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale ont procédé à titre expérimental à un assouplissement des conditions d'obtention d'un permis de travail. Ce projet pilote d'une durée de deux ans est en cours de mise en œuvre dans un certain nombre de grandes villes (dont Beijing, Shanghai, Chongqing, Hangzhou, Guangzhou et Shenzhen). Parmi les experts étrangers ciblés par ce projet pilote figurent notamment les personnes dont les réalisations sont internationalement reconnues, les cadres dirigeants et les techniciens supérieurs. Chaque ville pilote recense par ailleurs les métiers en tension pour établir les conditions d'obtention des permis. On ne dispose pas de statistiques consolidées sur le nombre de permis de travail délivrés par les différentes villes.

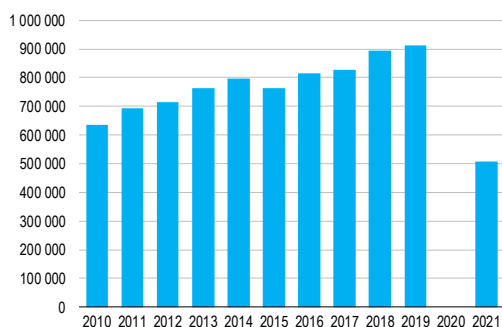
La Chine envoie des travailleurs à l'étranger à travers le détachement international de travailleurs, principalement dans le secteur de la construction. En 2022, elle a détaché 259 000 travailleurs, moitié moins qu'avant la pandémie. Les effectifs de travailleurs chinois détachés à l'étranger s'élevaient à 543 000 en décembre 2022, leur plus faible niveau dans un passé récent.

Pour plus d'informations : www.nia.gov.cn

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chine

Entrées d'immigrés de long terme (Source : Service National de l'Immigration)

Chine



Note : Les chiffres pour 2020 ne sont pas disponibles.

Migrations temporaires (Sources : ISU, HCR)

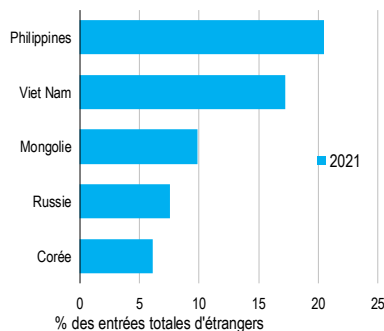
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	225 100	+ 12%

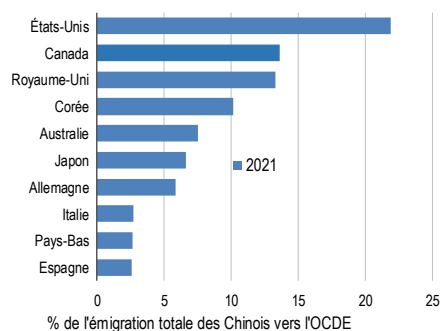
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	288	- 18%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Chinois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	0.0	-0.7
Accroissement naturel
Solde migratoire net plus ajustements statistiques

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	51 000	-3.8	0.3
Sorties (2022)	18 256	-20.5	0.1

Colombie

Population née à l'étranger – 2020 (UNDESA)	3.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.9 million, 50 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +1 095 %	Venezuela (93 %), États-Unis (1 %), Équateur (1 %)

Le Venezuela, les États-Unis et le Pérou étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, les États-Unis ont enregistré la plus forte augmentation (+2 700) et le Venezuela la plus forte baisse (-39 000) des flux vers la Colombie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 65 %, pour atteindre environ 5 500. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (5 200), de Cuba (200) et d'Ukraine (28). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants de Cuba (+100) et la plus forte diminution les ressortissants du Venezuela (-11 000). Sur les 12 000 décisions prises en 2022, 1 % étaient positives.

L'émigration de citoyens colombiens vers les pays de l'OCDE a diminué de -18 % en 2021, pour atteindre 77 000 personnes. Environ 52 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 20 % vers les États-Unis et 7 % vers le Mexique.

En juillet 2022, le Conseil national pour la politique économique et sociale de la Colombie a publié le document CONPES 4 100, une stratégie décennale d'intégration des immigrants vénézuéliens. Ce cadre d'action comporte sept axes visant à assurer l'accès aux services publics et au marché du travail, à favoriser l'intégration sociale et culturelle, et à renforcer les capacités des institutions en charge de la politique d'immigration. Le CONPES considère par ailleurs que la collecte de données et d'éléments factuels constitue une clé du succès de la politique migratoire.

Le statut de protection temporaire demeure la principale forme de protection et le principal instrument de régularisation pour les immigrants vénézuéliens en Colombie. Il leur donne le droit de séjourner sur le territoire national, ainsi que la possibilité de déposer une demande de résidence permanente après avoir passé dix ans dans le pays. La mise en place de ce statut, qui constitue un précédent historique dans la région, a été saluée par la communauté internationale.

Depuis 2021, cependant, les immigrants se heurtent à des difficultés croissantes pour obtenir un document d'identité appelé permis de protection temporaire (PPT). En 2023, le gouvernement colombien a pris de nouvelles mesures pour étendre cette protection aux personnes en situation irrégulière. En janvier 2023, *Migración Colombia*, l'autorité de l'immigration, a instauré un nouveau document/certificat temporaire d'identité pour celles qui demandent un PPT. Ce document permet aux immigrants d'obtenir un accès immédiat aux services publics et d'entrer dans le pays ou d'en sortir de manière temporaire dans l'attente de la délivrance d'un PPT. En avril, la date butoir pour acquérir ce nouveau certificat a été prolongée jusqu'à fin 2023.

Migración Colombia a également lancé en mars de cette année le programme *Aún estás a tiempo* (« Il est encore temps »), qui offre quatre possibilités aux ressortissants vénézuéliens qui ne sont pas parvenus à obtenir le PPT : a) la validation, par laquelle l'intéressé confirme son désir d'aller au bout de la procédure ; b) le téléchargement, qui permet à une personne ayant déjà déposé une demande de PPT de télécharger un certificat temporaire ; c) le retrait, option devant permettre de remettre plus de 100 000 PPT non encore réclamés par des ressortissants vénézuéliens ; et d) l'enregistrement, solution proposée jusqu'au 30 mai 2023 aux immigrants vénézuéliens auxquels le permis spécial de séjour (*permiso especial de permanencia* – PEP) ou le statut de réfugié a été refusé et qui n'ont pas mené à son terme la procédure d'obtention du PPT.

En avril 2023, le Congrès colombien a engagé l'examen d'un projet de loi visant à reconnaître les déplacements liés au dérèglement climatique, lequel sera le premier en son genre en Amérique latine. Ce projet de loi, qui donne une définition large des déplacés climatiques, s'attache prioritairement à assurer l'accès au logement, aux services de santé et à l'éducation, et il établit un registre national. Il a été validé un mois plus tard lors de la première des quatre lectures nécessaires à son adoption.

À l'occasion de la levée du « Titre 42 » aux États-Unis, l'Administration Biden a annoncé qu'elle permettrait la mise en place de 100 centres régionaux d'immigration dans l'hémisphère occidental ; actuellement, les autorités colombiennes sont en négociations en vue de participer à cette initiative et à sa mise en œuvre dans de bonnes conditions.

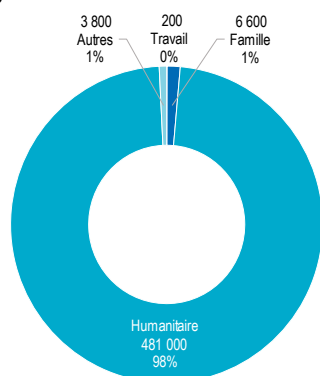
Enfin, *Migración Colombia* applique actuellement une stratégie baptisée *PPT en un día* (« Le PPT en un jour »), qui permet de délivrer le document d'identité le jour même de l'enregistrement de l'intéressé.

Pour plus d'informations : www.migracioncolombia.gov.co

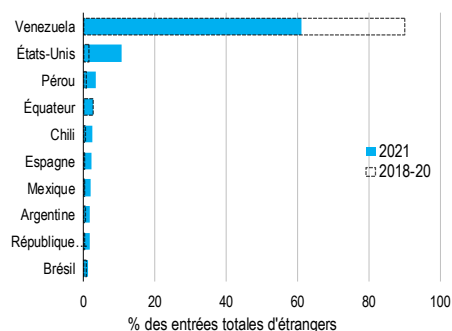
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Colombie

Entrées d'immigrés de long terme 2019 (Source : OCDE)

Colombie



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	230	+ 14%
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise	130	- 4%
Autres travailleurs temporaires	21 000	- 3%

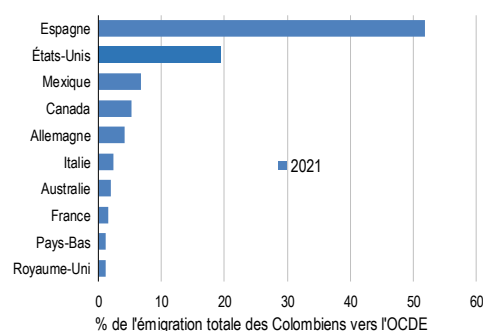
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	4 060	- 13%
Stagiaires

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	5 530	- 65%

Émigration de Colombiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



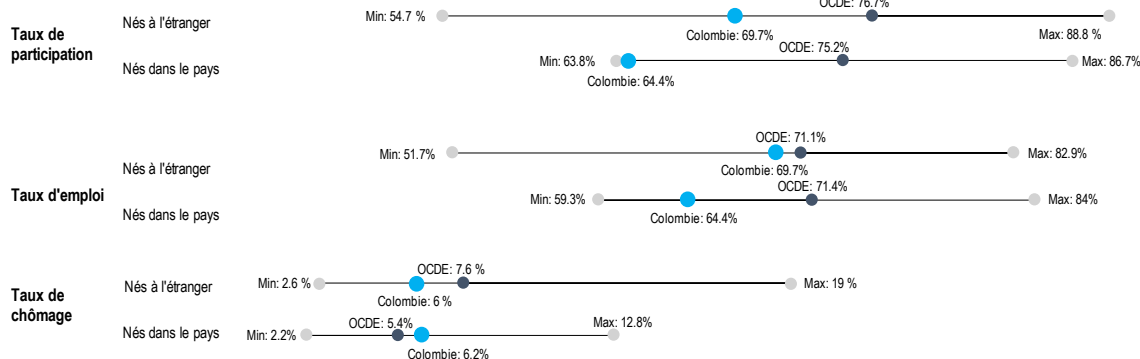
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	11.1	-3.7
Accroissement naturel	10.6	+5.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.5	-9.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	9 440	+9.7	2.7
Sorties (2022)	419	+8.6	0.1

Situation sur le marché du travail 2021



StatLink <https://stat.link/mdaecw>

Corée

Population étrangère – 2022	3.5 % de la population	Principaux pays de nationalité :
Taille : 1.8 million, 45 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +86 %	

En 2021, la Corée a accueilli 54 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit -6.1 % par rapport à 2020. Cela comprend 8.8 % de travailleurs migrants, 29 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.2 % de migrants humanitaires. Environ 39 000 permis ont été délivrés à des étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur et 59 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. La Chine, le Viet Nam et les États-Unis étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ouzbékistan a enregistré la plus forte hausse (+5 100) et le Viet Nam la plus forte baisse (-10 000) des flux vers la Corée par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 400 %, pour atteindre environ 12 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Kazakhstan (2 500), de l'Inde (1 300) et de la Türkiye (1 200). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants du Kazakhstan (+2 400). Sur les 11 000 décisions prises en 2022, 1 % étaient positives.

Les quotas d'admission de personnes bénéficiant d'un permis de travail (E-9) en 2023 ont été fixés à environ 110 000 travailleurs, dont 89 970 pour les nouvelles entrées et 20 030 pour les réentrées. La plupart de ces admissions, soit plus de 75 000, sont destinées au secteur manufacturier. Le reste sera réparti entre les secteurs de la construction (3 000), des services (1 000), de l'agriculture (14 000) et de la pêche (7 000).

En février 2023, le ministère de la Justice et le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie ont annoncé les résultats du contrôle des visas des travailleurs étrangers du secteur de la construction navale. Plus de 2 000 travailleurs étrangers ayant un statut E-7 (professionnel) ou E-9 ont été sélectionnés et autorisés à entreprendre une activité professionnelle. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans un secteur de la construction navale en plein essor, dont une amélioration du système d'examen accéléré, un renforcement du personnel de soutien spécialement chargé de l'examen des visas pour la construction navale, et une exemption, lors de la délivrance de visas E-7-3, du test de compétences pratiques pour les étudiants en mobilité internationale qui suivent en Corée une formation diplômante avec pour matières principales les sciences et les techniques d'ingénierie liées à la construction navale.

En mars 2023, le ministère de la Justice a décidé de renoncer à percevoir les taxes au titre de la prorogation du séjour des personnes d'ascendance coréenne qui résident en Ukraine, et ce jusqu'à la fin de la guerre dans ce pays. Le ministère a également simplifié la procédure de délivrance de visas pour les ressortissants ukrainiens d'origine coréenne : il a notamment renoncé à exiger la présentation de certains des documents requis ou le paiement des taxes correspondantes dans le cas des personnes d'ascendance coréenne résidant à l'étranger, de leurs conjoints et de leurs enfants mineurs lorsqu'ils changent de statut ou demandent un permis de travail. Cette mesure devrait bénéficier à environ 1 200 Ukrainiens d'origine coréenne.

De novembre 2022 à février 2023, le ministère de la Justice a mis en œuvre le Programme spécial de départ volontaire : il a renoncé aux amendes et suspendu les restrictions à l'entrée pour les résidents illégaux qui quittent volontairement la Corée. S'ils ne quittent pas volontairement le pays dans les délais prescrits ou s'ils sont interpellés, les résidents illégaux s'exposent à des amendes et à des interdictions d'entrée plus strictes.

En janvier 2023, le ministère de la Justice a lancé un programme d'accès rapide à la résidence permanente et à la naturalisation au profit des étrangers dotés de talents scientifiques ou technologiques exceptionnels et qui ont suivi leurs études en Corée. Ce programme vise à accélérer les procédures nécessaires à l'obtention d'un permis de séjour permanent ou de la nationalité coréenne, afin de faciliter la bonne intégration de ces personnes au sein du pays après l'obtention de leurs diplômes.

Le gouvernement a amélioré et mis en œuvre le système des travailleurs saisonniers étrangers afin de répondre aux besoins des exploitations agricoles et des zones rurales, en collaboration et en concertation permanentes avec les agriculteurs, les pêcheurs et les collectivités locales. En juillet 2022 et décembre 2022, un total conjugué de 35 166 travailleurs saisonniers étrangers ont été répartis dans les collectivités locales de tout le pays pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche saisonnières.

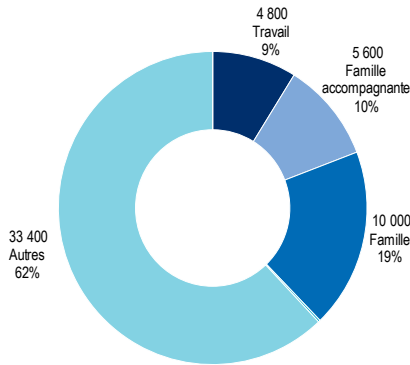
En novembre 2022, le ministère de la Justice a mis en place la Division de la réforme de la politique d'immigration en vue d'actualiser les politiques coréennes relatives à la sécurité des frontières et aux services d'immigration. Le but est de relever les défis actuels tels que le déclin démographique, de venir à bout de l'immigration clandestine et d'assurer une régulation plus stricte des flux migratoires. Pour répondre aux craintes relatives aux violations des droits humains dans le cadre de l'élargissement du programme des travailleurs saisonniers mis en œuvre par le pays, le ministère de la Justice a pris plusieurs mesures visant à renforcer la protection des droits humains : la mise à disposition d'une aide à la communication ; une surveillance renforcée des violations des droits humains au moyen d'indicateurs ; la suppression du système de dépôt de garantie ; et un enseignement personnalisé pour prévenir les violations des droits humains.

Pour plus d'informations : www.eps.go.kr | www.immigration.go.kr | www.mrtc.re.kr/eng/main/main.php

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Corée

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Corée



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	320	- 64%
Travailleurs saisonniers	550	..
Transferts intra-entreprise	380	- 6%
Autres travailleurs temporaires	57 500	+ 34%

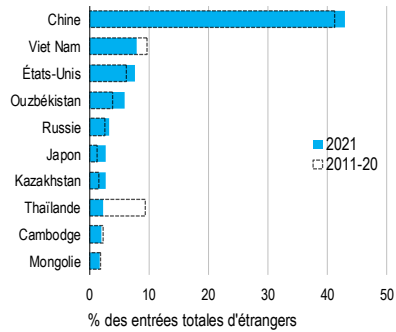
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	38 610	+ 36%
Stagiaires	380	+ 29%

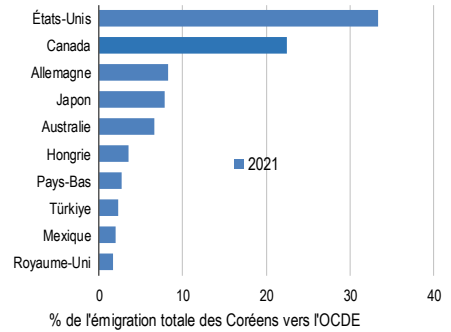
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	11 540	+ 395%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Coréens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



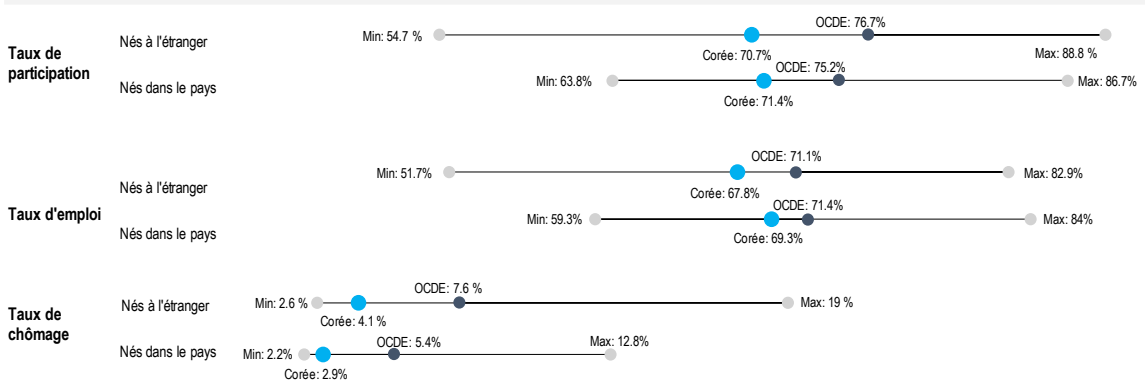
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-0.9	+0.9
Accroissement naturel	-2.4	-1.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.5	+2.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	7 825	+1.1	0.4
Sorties (2022)	8 301	-19.7	0.5

Situation sur le marché du travail 2022



Costa Rica

Population née à l'étranger – 2020 (UNDESA)	10.3 % de la population	Principaux pays de naissance : Nicaragua (67 %), Venezuela (5 %), Colombie (5 %)
Taille : 0.5 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +26 %	

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 19 %, pour atteindre environ 129 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Nicaragua (119 000), du Venezuela (5 600) et de la Colombie (1 500). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants du Nicaragua (+17 000) et la plus forte diminution les ressortissants d'Haïti (-800). Sur les 44 000 décisions prises en 2022, 9 % étaient positives.

L'émigration de citoyens costariciens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 25 % en 2021, pour atteindre 3 400 personnes. Environ 58 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 9 % vers le Mexique et 8 % vers l'Allemagne.

Bien que le Costa Rica soit depuis longtemps un pays d'immigration en Amérique latine, le nombre de demandes d'asile y est en augmentation depuis fin 2021, émanant principalement de ressortissants nicaraguayens. Fin 2022, le Costa Rica se classait au quatrième rang mondial en termes de demandes individuelles d'asile reçues. Faute de moyens pour répondre à toutes ces demandes, le gouvernement a apporté plusieurs modifications à son régime d'asile au cours de l'année écoulée.

En février 2022, le gouvernement a annoncé de nouvelles obligations de visa pour les ressortissants vénézuéliens, ainsi qu'un nouveau visa de transit pour les ressortissants cubains et nicaraguayens. La Direction générale de l'immigration (*Dirección General de Migración y Extranjería* – DGME) a expliqué que la nouvelle politique visait à « ordonner et réguler les flux migratoires dès leur point d'origine ».

En novembre 2022, le Président Rodrigo Chaves, entré en fonction en mai de cette même année, a signé deux décrets durcissant les conditions applicables aux demandeurs d'asile. Le gouvernement a justifié ces décrets par une volonté politique de « désengorger le régime d'asile, qui a donné lieu à des abus et qui a des répercussions négatives sur les demandeurs qui méritent réellement une protection internationale et qui doivent attendre des mois, voire des années, pour qu'une décision soit prise sur leur statut de réfugié ».

Le premier de ces décrets, en vigueur depuis novembre 2022, a introduit les modifications suivantes : (i) il limite la possibilité pour les demandeurs d'obtenir un permis de travail pendant que leur demande d'asile est en instance d'approbation. Auparavant, les demandeurs bénéficiaient d'un permis de séjour au bout de deux mois de traitement de leur demande, ce qui leur donnait automatiquement le droit de travailler ; (ii) il impose que la demande du statut de réfugié soit déposée par l'intéressé dans un délai d'un mois à compter de sa date d'entrée au Costa Rica. Par le passé, aucune limite de ce type ne s'appliquait ; (iii) il exige que les demandeurs arrivent directement de leur pays d'origine ou qu'ils expliquent pourquoi ils n'ont pas déposé leur demande de protection dans les pays par lesquels ils ont transité et qui sont jugés sûrs par la DGME ; (iv) il contraint les demandeurs à demeurer au Costa Rica pendant le traitement de leur demande ; (v) il oblige les ressortissants étrangers qui obtiennent le statut de réfugiés à s'inscrire au régime de sécurité sociale du Costa Rica pour obtenir ou renouveler leur permis de séjour.

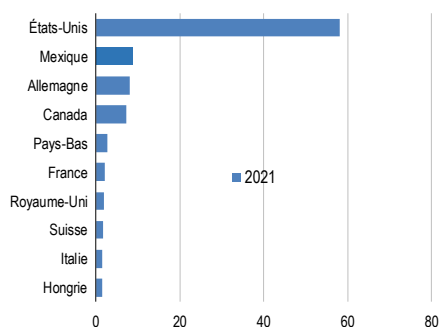
Le second de ces décrets, en vigueur depuis mars 2023, crée temporairement une « catégorie d'immigration spéciale » pour les ressortissants cubains, nicaraguayens et vénézuéliens. Il donne ainsi aux demandeurs d'asile originaires de ces pays dont la demande est en instance, ou a été rejetée, la possibilité d'obtenir un permis de séjour et de travail temporaire d'une durée de deux ans. Ils doivent en revanche retirer leur demande d'asile et renoncer en tout état de cause au statut de réfugié.

En janvier 2023, la DGME a engagé la transition vers un nouveau document d'identité pour les étrangers (DIMEX) au format numérique. Cette évolution vise à faciliter le passage au numérique et à alléger la charge administrative imposée par la demande sans précédent de cartes DIMEX. En février 2023, la DGME a lancé un programme pilote qui permet aux primo-demandeurs d'asile de faire leur demande par téléphone ou en ligne.

Pour plus d'informations : www.migracion.go.cr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Costa Rica

Émigration de Costaricains vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



% de l'émigration totale des Costaricains vers l'OCDE

Migrations temporaires (Sources : ISU, HCR)

Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	2 904	+ 9%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	129 480	+ 19%

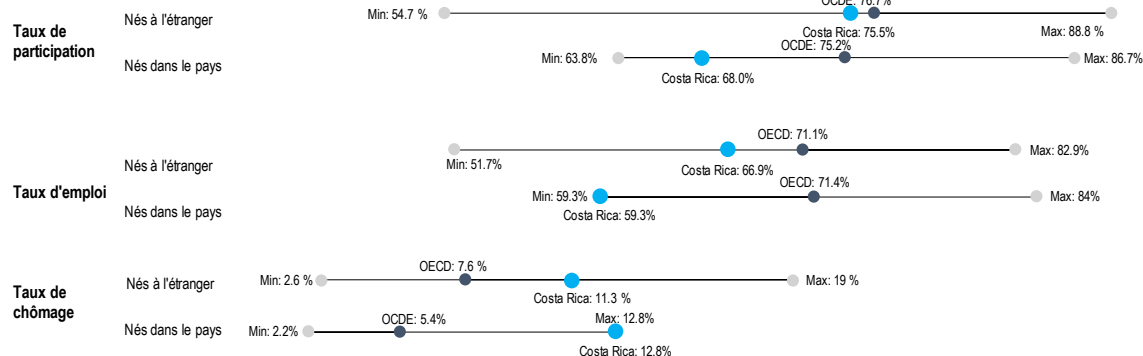
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	9.8	-0.4
Accroissement naturel	4.7	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.1	-0.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	621	+4.5	0.9
Sorties (2022)	566	+4.6	0.8

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/fye6vh>

Danemark

Population née à l'étranger – 2022	11 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.6 million, 50 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +45 %	

En 2021, le Danemark a accueilli 55 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 32 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 58.1 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 22.5 % de migrants de travail, 16.5 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 2 % de migrants humanitaires. Environ 4 700 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 3 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 31 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -12 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. La Roumanie, la Pologne et l'Allemagne étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte augmentation (+1 000) des flux vers le Danemark par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 120 %, pour atteindre environ 4 500. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Ukraine (2 100, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire), d'Afghanistan (400) et de Syrie (400). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+2 100) et la plus forte diminution les ressortissants érythréens (-200). Sur les 1 010 décisions prises en 2022, 51 % étaient positives.

Face à la pénurie de main-d'œuvre, une nouvelle loi danoise a été mise en application en avril 2023 pour renforcer le recrutement international de ressortissants de pays tiers. Cette loi instaure un nouveau « dispositif additionnel de seuil salarial » (*Supplementary Pay Limit Scheme*), le montant minimal de la rémunération annuelle nécessaire pour en bénéficier étant fixé à 375 000 DKK. Le travailleur peut obtenir un permis de séjour et de travail d'une durée pouvant atteindre cinq ans, avec possibilité de renouvellement si les conditions sont réunies. La procédure accélérée a par ailleurs été étendue, avec l'adjonction d'une nouvelle voie d'accès liée au dispositif additionnel de seuil salarial.

La certification dans le cadre de la procédure accélérée a également été élargie aux entreprises d'au moins 10 salariés à plein temps, au lieu de 20 auparavant.

La liste positive pour les diplômés de l'enseignement supérieur (*Positive List for People with a Higher Education*) a été élargie de sorte qu'un plus grand nombre de professions puissent y figurer. Elle sera en outre plus prévisible pour les entreprises qui recrutent à l'étranger, étant donné que les professions qui y sont inscrites y seront maintenues pendant au moins deux ans.

Les ressortissants de pays tiers qui ont obtenu au Danemark un baccalauréat, un baccalauréat professionnel, une maîtrise ou un doctorat auprès d'un établissement d'enseignement officiellement agréé dans le pays bénéficient automatiquement d'un permis de recherche d'emploi d'une durée maximale de trois ans. Celui-ci remplace la « carte d'établissement », qui autorisait auparavant – après dépôt d'une demande – les ressortissants de pays tiers possédant ces diplômes à travailler dans toute entreprise ou exercer tout métier au Danemark pendant deux ans après l'obtention de leur diplôme.

En juillet 2022, le gouvernement danois a mis en œuvre une nouvelle loi, conformément à un accord avec la fédération des syndicats, l'association patronale et le Conseil danois de l'agriculture et de l'alimentation, en vue d'accroître la durée du dispositif et d'en renforcer la supervision pour les stagiaires de pays tiers dans le secteur vert. Dans les segments de ce secteur où les stages dans le cadre des programmes d'éducation et de formation professionnelles font cruellement défaut, le permis de séjour et de travail ne sera accordé aux stagiaires de pays tiers que si l'employeur a embauché ou tenté de recruter un apprenti. La durée du séjour a été portée de 12 à 18 mois.

Le 11 novembre 2021, le Parlement danois a adopté une loi spéciale prévoyant l'octroi d'un permis de séjour temporaire (valable deux ans) aux ressortissants afghans évacués qui ont prêté assistance aux autorités danoises, etc., en Afghanistan. Le 27 juin 2023, le gouvernement danois a décidé de proroger cette loi spéciale, ouvrant ainsi la possibilité de prolonger (sur demande) la validité des permis de séjour jusqu'au 30 novembre 2025.

Le 16 mars 2022, le Parlement danois a adopté une loi spéciale prévoyant l'octroi d'un permis de séjour temporaire aux personnes déplacées d'Ukraine. Les permis de séjour délivrés en vertu de cette loi sont temporaires et valables jusqu'au 17 mars 2024, le gouvernement conservant toutefois la possibilité d'en prolonger la durée d'une année.

Les bénéficiaires de permis de séjour délivrés en vertu de ces lois spéciales disposent des mêmes droits en matière d'hébergement, d'accès au marché du travail, de prestations sociales, de soins de santé, etc., que les titulaires de permis de séjour délivrés en application de la loi sur les étrangers, qui régit également l'asile.

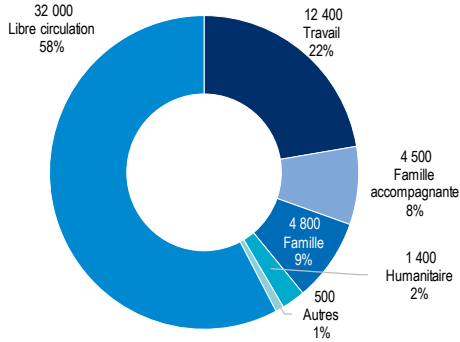
Le gouvernement prévoit d'instaurer en 2024 une nouvelle taxe pour les demandes répétées de naturalisation.

Pour plus d'informations : www.uim.dk (en danois) | www.nyidanmark.dk | www.integrationsbarometer.dk (en danois) | www.dst.dk/en | www.workindenmark.dk

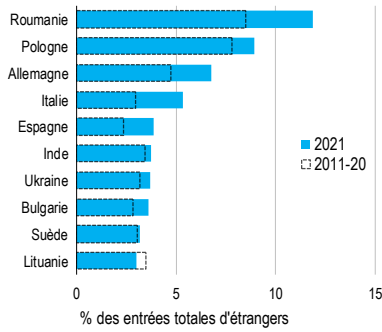
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Danemark

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Danemark



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	20	-98%
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	980	+5%

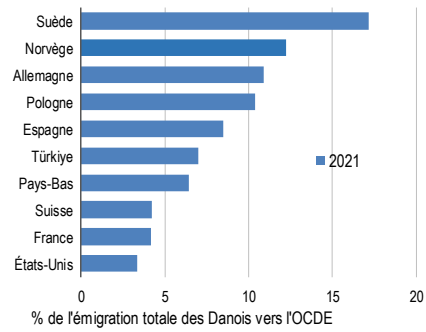
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	4 730	+6%
Stagiaires	2 050	+25%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	4 505	+124%

Émigration de Danois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



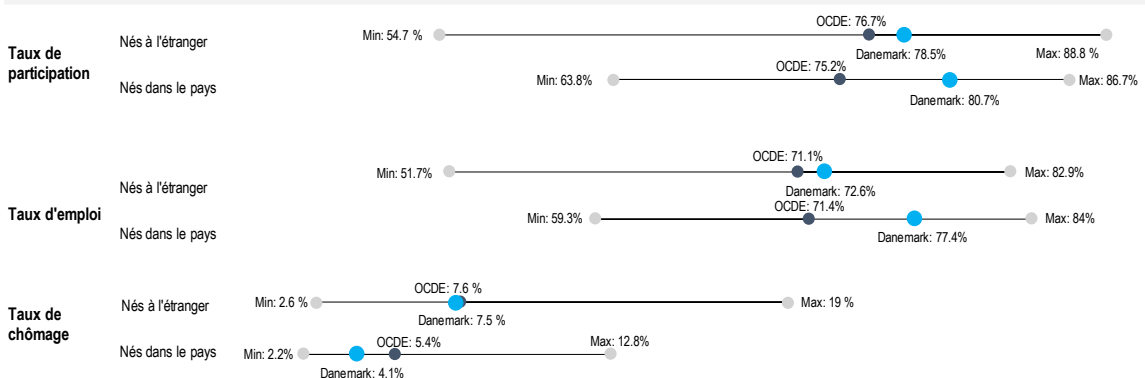
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	10.0	+4.3
Accroissement naturel	-0.2	-1.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.2	+5.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	1 250	-8.7	0.3
Sorties (2022)	3 819	+4.2	1.0

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/7dvub>

Espagne

Population née à l'étranger – 2022	15.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 7.4 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +17 %	

En 2021, l'Espagne a accueilli 370 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 14 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 30.6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.6 % de migrants de travail, 40.2 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 6.7 % de migrants humanitaires. Environ 42 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 28 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 88 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

Le Maroc, la Colombie et l'Italie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Maroc a enregistré la plus forte augmentation (+14 100) et la Colombie la plus forte diminution (-11 600) des flux vers l'Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 87 %, pour atteindre environ 116 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (45 000), de Colombie (36 000) et du Pérou (8 900). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants du Venezuela (+30 000) et la plus forte diminution les ressortissants du Mali (-2 800). Sur les 83 000 décisions prises en 2022, 42 % étaient positives.

L'émigration des citoyens espagnols vers les pays de l'OCDE a augmenté de 26 % en 2021, pour atteindre 73 000 personnes. Environ 18 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 16 % vers la France et 12 % vers les Pays-Bas.

En juillet 2022, le gouvernement a réformé sa loi générale sur l'immigration pour faire face aux pénuries persistantes de main-d'œuvre et pour encourager l'immigration régulière. La nouvelle législation élargit les possibilités d'accès à un permis de travail aux étudiants étrangers, abaisse les exigences de revenus pour les ressortissants étrangers parrainant des mineurs, simplifie la procédure visant à établir la liste officielle des professions en déficit chronique de main-d'œuvre et prolonge de deux à quatre ans la durée des titres de séjour temporaire liés au travail tout en assouplissant les conditions de renouvellement. Par ailleurs, la réforme prévoit de nouvelles possibilités pour les immigrants en situation irrégulière de régulariser leur séjour, notamment des permis de séjour et de travail pour six mois d'emploi régulier ou un permis de formation d'une durée de 12 mois pour deux ans de séjour. Les conditions à remplir et les contraintes géographiques pour les travailleurs indépendants ont également été assouplies. La création d'une nouvelle agence, l'Unité chargée du traitement des dossiers d'immigration (UTEX), vise à garantir une mise en œuvre uniforme et efficace des règlements en matière d'immigration sur l'ensemble du territoire.

En octobre 2022, l'Espagne a adopté de nouvelles réglementations pour simplifier les processus de reconnaissance des diplômes universitaires étrangers. Les autorités espagnoles lanceront une plateforme en ligne dédiée à la reconnaissance des diplômes, sur laquelle il sera possible de suivre l'avancement de la demande, afin de remplacer la soumission de documents en personne et de réduire les délais de traitement.

En décembre 2022, la loi pour la promotion de l'écosystème des start-ups a prolongé de deux à trois ans la durée initiale de validité maximale des permis délivrés en vertu de la loi sur les entrepreneurs et a assoupli les conditions d'octroi de ce permis, par exemple, en élargissant la définition des « professionnels hautement qualifiés » ou de l'« activité entrepreneuriale ». La loi prévoit également la création d'un visa pour les nomades numériques permettant aux ressortissants de pays tiers qui travaillent à distance pour des entreprises situées en dehors de l'Espagne de séjourner pendant un an sur le territoire (renouvelable jusqu'à cinq ans), sous réserve de certaines conditions.

En septembre 2022, l'Espagne a pris des mesures pour encourager les migrations circulaires, notamment par le lancement d'une nouvelle édition du programme de gestion collective du recrutement dans le pays d'origine (GECCO). Le programme actualisé a pour objectif de faire venir du Maroc plus de 16 000 travailleurs saisonniers pour les faire travailler dans le secteur agricole espagnol. L'Espagne collabore également avec le Canada et les États-Unis pour encourager l'immigration légale en provenance de l'Amérique latine. En janvier 2023, l'Espagne a signé un accord sur les migrations circulaires avec le Guatemala. Grâce à cet accord et aux autres accords précédemment conclus avec d'autres pays de l'Amérique latine, environ 2000 travailleurs saisonniers devraient venir travailler en Espagne en 2023.

En juillet 2022, l'Espagne a pris des mesures pour garantir l'accueil global et sûr des immigrants pour des raisons humanitaires, notamment l'octroi de 392 millions EUR sous forme de subventions à 20 entités participant à l'accueil des réfugiés. De plus, en collaboration avec le HCR, les autorités espagnoles ont mis en œuvre un protocole d'action contre les violences sexistes dans le système d'accueil et ont signé un accord avec le président du comité olympique espagnol pour encourager l'intégration par le sport dans le système d'accueil.

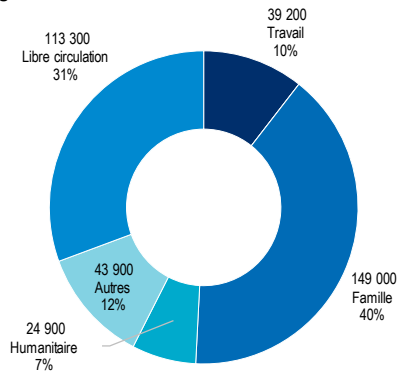
Depuis décembre 2022, l'Espagne a levé toutes les restrictions liées au COVID-19 à ses frontières extérieures.

Pour plus d'informations : www.inclusion.gob.es | www.boe.es | www.exteriores.gob.es

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Espagne

Entrées d'immigrés de long terme
2021 (Source : OCDE)

Espagne



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	15 500	- 17%
Transferts intra-entreprise	1 450	+ 157%
Autres travailleurs temporaires	10 830	+ 32%

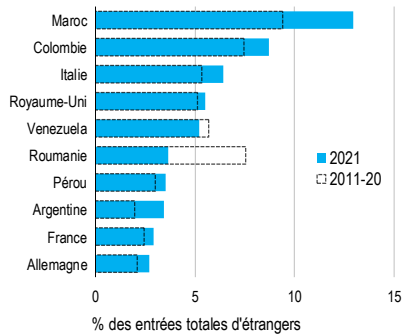
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	41 550	+ 103%
Stagiaires

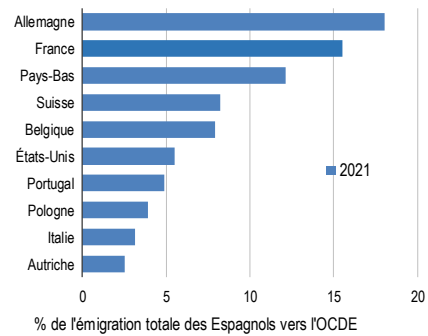
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	116 150	+ 87%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Espagnols vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



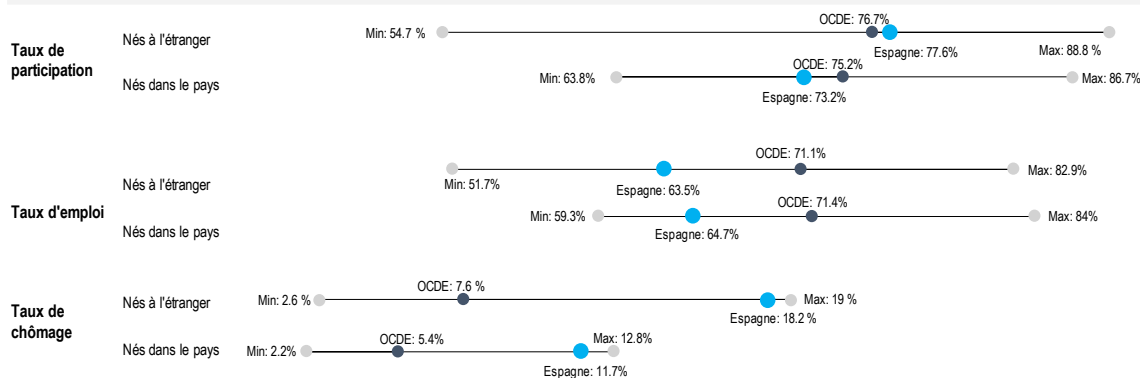
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	11.8	+11.1
Accroissement naturel	-2.8	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	14.6	+11.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	9 254	-1.6	0.7
Sorties (2022)	405	+55.4	0.0

Situation sur le marché du travail
2022



StatLink <https://stat.link/twf3lh>

Estonie

Population née à l'étranger – 2022	15.1 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 56 % de femmes	Évolution depuis 2012 : -5 %	

En 2021, l'Estonie a accueilli 37 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 41 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 11 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 81 % de migrants de travail, 7.8 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.1 % de migrants humanitaires. Environ 1 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 5 100 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 2 600 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -6 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Russie et la Lettonie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les principaux pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (+700) et la Finlande la plus forte diminution (-51) des flux vers l'Estonie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 3 820 %, pour atteindre environ 2 900. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Ukraine (2 600, hors bénéficiaires de la protection temporaire), de Russie (200) et de Bélarus (30). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+2 600). Sur les 2 200 décisions prises en 2022, 96 % ont été positives.

L'émigration des citoyens estoniens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 28 % en 2021, pour atteindre 4 000 personnes. Environ 48 % de ce groupe a émigré vers la Finlande, 8 % vers les Pays-Bas et 7 % vers l'Allemagne.

En mai 2022, plusieurs modifications ont été apportées à la loi sur les étrangers s'agissant de l'immigration à des fins d'emploi ou d'études. Des mesures ont ainsi été mises en place pour inciter les entreprises en croissance ou en expansion à embaucher des travailleurs étrangers (depuis le 1^{er} janvier 2023). Prenant appui sur le dispositif en vigueur de visa pour création de start-ups, la loi définit une entreprise en croissance comme une entreprise enregistrée en Estonie qui développe ses activités et affine un modèle économique à fort potentiel de croissance à l'échelle mondiale, axé sur la technologie, novateur et reproductible, apportant ainsi une importante contribution au développement de l'environnement économique de l'Estonie, et satisfaisant à certaines exigences en matière de taille d'entreprise, de nombre d'années d'activité et de respect des obligations fiscales. Dans le même temps, de nouvelles mesures visant à réduire les risques d'utilisation abusive des différentes voies d'immigration ont aussi été adoptées, telles qu'un durcissement des conditions que doivent remplir les conjoints des détenteurs d'un visa d'étudiant, l'obligation d'obtenir un agrément pour les établissements d'enseignement désireux d'accueillir des étudiants en mobilité internationale, et la limitation des autorisations d'emploi de courte durée aux seuls postes à plein temps.

Les modifications apportées à la loi sur les étrangers en mai 2022 ont également donné lieu à la création d'un nouveau permis de séjour temporaire ouvrant la possibilité d'occuper un emploi de courte durée. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les ressortissants de pays tiers qui ont travaillé en Estonie dans le cadre d'un emploi de courte durée pendant une période minimale de neuf mois immédiatement avant de soumettre leur demande de permis de séjour et qui continuent de travailler auprès de l'employeur qui a enregistré leur emploi de courte durée peuvent demander un permis de séjour dont la validité pourra atteindre deux ans. Ce nouveau permis de séjour n'est pas soumis aux quotas d'immigration, mais ne peut être prorogé.

En réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, le gouvernement a publié un décret de mise en œuvre de la Directive sur la protection temporaire, lequel est entré en vigueur le 9 mars 2022. La loi sur les étrangers a été modifiée en conséquence, de manière à donner un fondement juridique à l'entrée et au séjour des ressortissants ukrainiens en Estonie, y compris ceux déjà présents sur le territoire national avant le début de la guerre d'agression et dont le permis de séjour légal serait autrement arrivé à expiration. Les réformes ont également eu pour effet d'assouplir les conditions et les exigences applicables à l'emploi de courte durée.

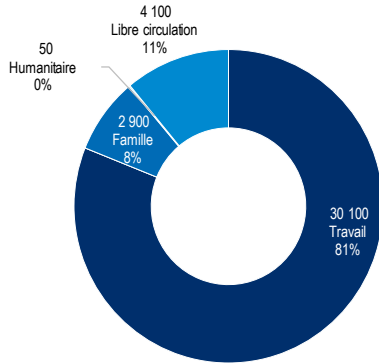
L'Estonie a suspendu la délivrance de certains types de visas aux ressortissants russes. En avril 2022, des restrictions ont été instaurées s'agissant de l'emploi de courte durée des ressortissants russes et biélorusses en Estonie et de la délivrance de permis de séjour temporaires ou de visas à des fins d'emploi ou d'affaires. Depuis août 2022, l'interdiction de visa concerne tous les ressortissants russes, sans se limiter aux motifs d'emploi ou d'affaires. Depuis le 19 septembre 2022, l'entrée en Estonie est interdite à tous les ressortissants russes titulaires de visas Schengen de courte durée pour des motifs non essentiels, et ce quel que soit leur pays de destination ou le pays qui leur a délivré le visa. Il existe toutefois des exceptions, notamment pour des motifs humanitaires, pour les missions diplomatiques, ainsi que pour visiter la famille proche. Ces restrictions ont été adoptées de manière concertée par l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne.

Pour plus d'informations : www.politsei.ee | www.stat.ee | www.siseministeerium.ee | www.emn.ee

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Estonie

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Estonie



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	4 690	+ 47%
Transferts intra-entreprise	10	- 75%
Autres travailleurs temporaires	410	+ 3%

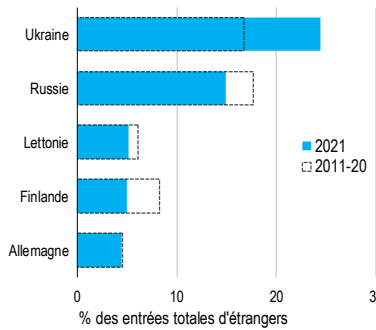
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	1 230	+ 85%
Stagiaires

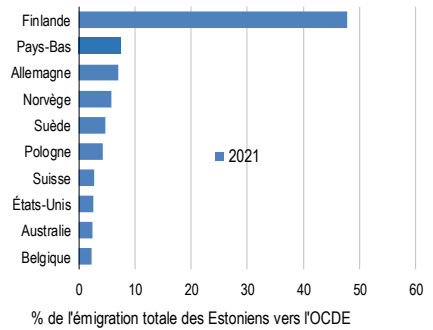
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	2 940	+3 820%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration d'Estoniens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



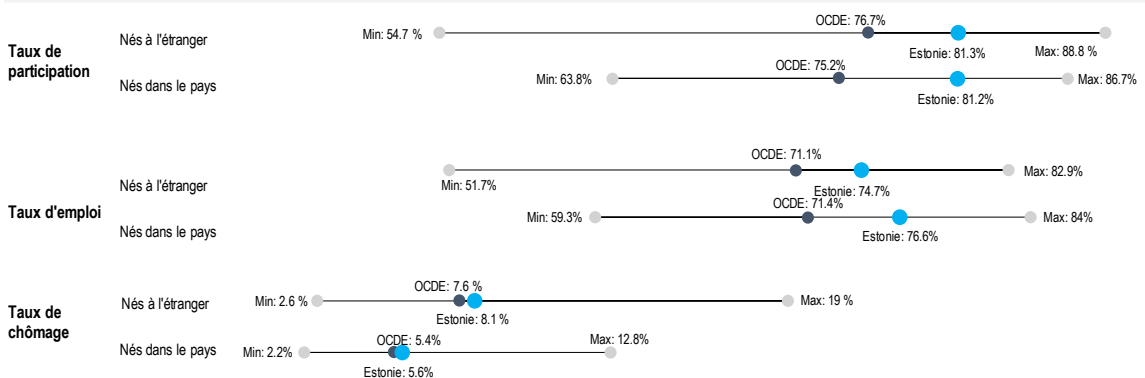
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	25.3	+24.0
Accroissement naturel	-4.2	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	29.5	+24.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	470	-19.0	1.2
Sorties (2022)	294	+14.1	0.8

Situation sur le marché du travail 2022



États-Unis

Population née à l'étranger – 2022	14 % de la population	Principaux pays de naissance : Mexique (25 %), Inde (6 %), Chine (4 %)
Taille : 47.3 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +15 %	

En 2021, les États-Unis ont accueilli 835 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 44 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 12.5 % de migrants de travail, 76 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 5.8 % de migrants humanitaires. Environ 399 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 653 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

Le Mexique, l'Inde et la Chine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (+46 800) et le Viet Nam la plus forte diminution (-13 400) des flux vers les États-Unis par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 290 %, pour atteindre environ 730 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Cuba (157 000), du Venezuela (139 000) et du Honduras (43 000). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants de Cuba (+144 000) et la plus forte diminution les ressortissants de Chine (4 600). Sur les 226 000 décisions prises en 2022, 21 % étaient positives.

L'émigration des citoyens américains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 36 % en 2021, pour atteindre 102 000 personnes. Environ 12 % de ce groupe a émigré vers le Canada, 9 % vers l'Espagne et 9 % vers le Royaume-Uni.

Le Bureau de la citoyenneté et des services d'immigration des États-Unis (USCIS) participe à de nombreuses initiatives visant à réduire les obstacles à l'immigration légale et à promouvoir la citoyenneté et l'intégration.

Le 15 mars 2022, la loi de 2022 sur la réforme et l'intégrité du programme EB-5 a été adoptée. Le programme EB-5 permet aux investisseurs admissibles de déposer une demande de résidence permanente légale sous réserve de remplir certaines conditions. Entre autres, la nouvelle législation autorise la mise en place d'un nouveau programme des centres régionaux jusqu'au 30 septembre 2027. L'USCIS est en train de mettre à jour ses directives et réglementations pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales.

Plusieurs modifications ont été apportées au système de la carte verte. Depuis décembre 2022, la validité de la carte verte est automatiquement prolongée pour tous les résidents permanents légaux qui déposent une demande de naturalisation. Le renouvellement de la carte verte n'est donc plus nécessaire en cas d'expiration de celle-ci pendant le traitement de la demande. En janvier 2023, l'USCIS a présenté le nouveau modèle de la carte verte et des documents d'autorisation d'emploi, qui inclut une nouvelle technologie de protection contre la fraude.

En septembre 2022, le Département de la Sécurité intérieure (DHS) a publié une règle définitive pour maintenir et renforcer le dispositif d'action différée pour les arrivées d'enfants (DACA). L'USCIS continue d'accepter les demandes de renouvellement DACA, mais fait l'objet d'une ordonnance judiciaire lui interdisant d'examiner les demandes initiales.

De plus, en septembre 2022, le DHS a publié une règle définitive pour expliquer de façon précise et cohérente aux non-ressortissants la façon dont le DHS a recours au motif d'irrecevabilité pour cause de charge publique. En vertu de cette règle, la demande d'un non-ressortissant est déclarée irrecevable si ce dernier est susceptible d'être amené à dépendre essentiellement des aides publiques pour sa subsistance. Les avantages non monétaires, comme *Medicaid*, et l'aide alimentaire ne sont pas pris en considération.

En 2022-23, le DHS a annoncé la création ou le prolongement du statut temporaire protégé (*Temporary Protected Status – TPS*) pour les ressortissants des pays suivants : Afghanistan, Cameroun, El Salvador, Éthiopie, Haïti, Honduras, Myanmar, Népal, Nicaragua, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Ukraine, Venezuela et Yémen.

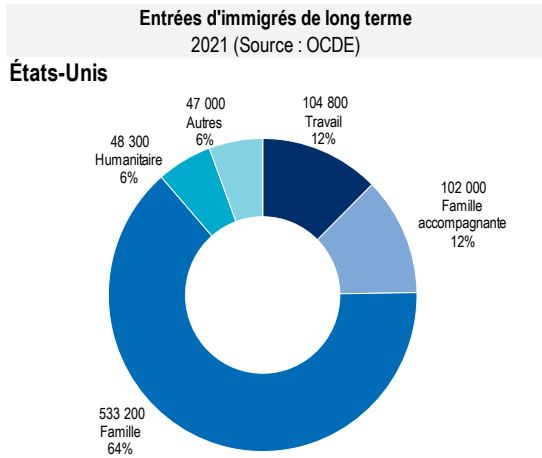
À la suite de l'accumulation des retards dans le traitement des demandes de visa pendant la pandémie et de l'allongement des délais d'attente pour les entretiens, des changements provisoires ont été apportés au système de demande de visas pour 2022. Le ministère des Affaires étrangères a suspendu temporairement l'obligation d'un entretien en personne pour certaines catégories de visas de non immigrants et pour de nombreuses demandes de renouvellement. En décembre 2022, l'exemption a été prorogée jusqu'à fin 2023.

Les restrictions aux frontières au titre du dispositif de santé publique appelé Titre 42, qui autorisait l'expulsion des demandeurs d'asile, ont pris fin le 11 mai 2023 avec la levée de l'état d'urgence sanitaire qui avait été déclaré au moment de la pandémie de COVID-19. L'état d'urgence avait été décrété en mars 2020 par l'ancien gouvernement afin de limiter la propagation du COVID-19. Quand le dispositif était en vigueur, près de 2.8 millions de personnes ont été expulsées.

Enfin, les directives présidentielles concernant l'admission des réfugiés ont porté le nombre maximal d'admissions de réfugiés à 125 000 en 2022 et en 2023, soit l'objectif le plus élevé depuis plusieurs décennies.

Pour plus d'informations : www.whitehouse.gov/priorities | www.dhs.gov | www.uscis.gov | www.state.gov

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – États-Unis



Migrations temporaires
(Sources : OECD, UNHCR)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	39 650	+ 701%
Travailleurs saisonniers	421 750	+ 53%
Transferts intra-entreprise	39 350	+ 111%
Autres travailleurs temporaires	151 590	+ 94%

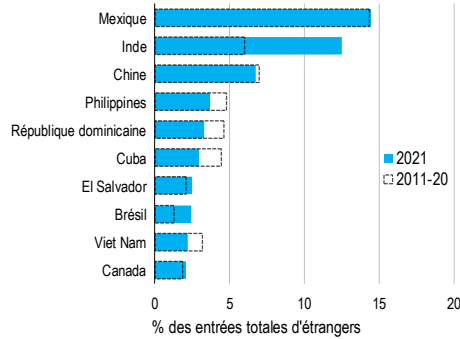
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	399 020	+ 288%
Stagiaires	560	+ 83%

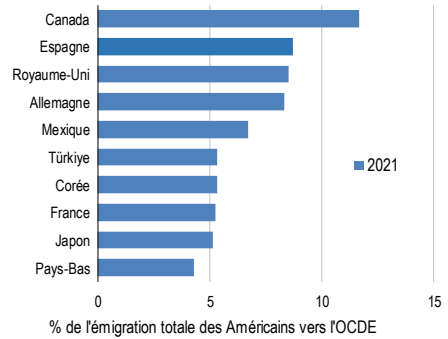
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	730 400	+ 287%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Américains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



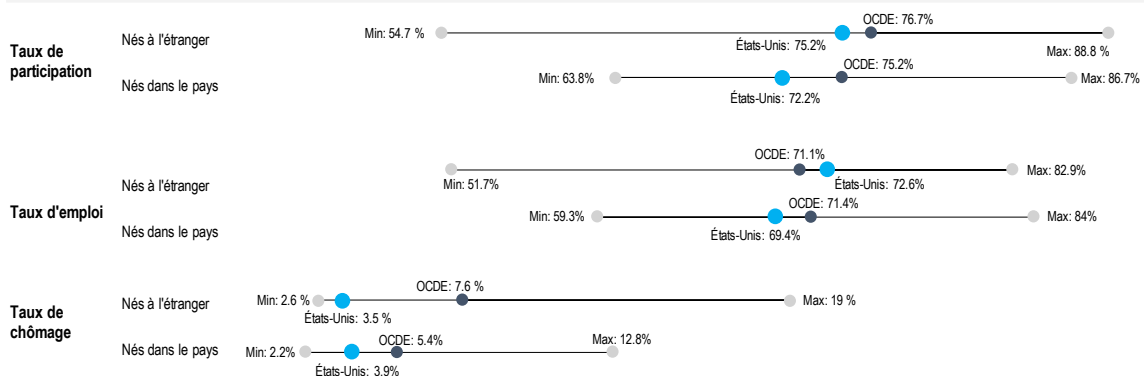
Composantes de la croissance de la population

	2022	2022/21
	Pour 1 000 habitants	Différence
Total	3.8	+2.2
Accroissement naturel	0.7	+0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.0	+1.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	7 079	+2.6	0.0
Sorties (2022)	79 153	+8.9	0.3

Situation sur le marché du travail
2022



Finlande

Population née à l'étranger – 2022	8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.4 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +66 %	

En 2021, la Finlande a accueilli 29 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 23 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 28 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 27.2 % de migrants de travail, 33.4 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 10.3 % de migrants humanitaires. Environ 5 800 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 3 100 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 14 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -42 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Russie, l'Estonie et l'Ukraine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Estonie a enregistré la plus forte augmentation (+800) et l'Iraq la plus forte diminution (-200) des flux vers la Finlande par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 250 %, pour atteindre environ 4 800. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Ukraine (1 700, sans compter les bénéficiaires de la protection temporaire), de Russie (1 100) et d'Afghanistan (200). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+1 700). Sur les 2 610 décisions prises en 2022, 47 % ont été positives.

L'émigration des citoyens finlandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 6 % en 2021, pour atteindre 8 300 personnes. Environ 20 % de ce groupe a émigré vers la Suède, 11 % vers les Pays-Bas et 10 % vers l'Espagne.

La Finlande continue d'adapter sa législation en matière d'immigration pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En avril 2023, la procédure accélérée de deux semaines pour les titres de séjour des spécialistes et des créateurs d'entreprise, y compris pour la délivrance d'un visa D de longue durée, a été étendue aux étudiants, aux chercheurs et aux salariés travaillant pour un employeur certifié, ainsi qu'aux membres de leur famille. Par ailleurs, l'objectif est de faire en sorte que le délai moyen de traitement de l'ensemble des demandes de titres de séjour à des fins d'études ou d'emploi ne soit pas supérieur à un mois. Un accord bilatéral avec le Japon sur le « visa vacances travail » est entré en vigueur en 2023.

Depuis février 2023, une nouvelle règle d'évaluation de l'âge des mineurs bénéficiant d'une protection internationale a été instaurée dans le cadre de la procédure de réunification familiale. Elle repose désormais sur l'âge du demandeur au moment du dépôt de la demande, quel que soit le délai de traitement de celle-ci. En outre, l'exigence de ressources financières suffisantes de la part des personnes qui parrainent les mineurs a été supprimée afin de privilégier le meilleur intérêt de l'enfant.

La Finlande a augmenté son quota de réfugiés réinstallés pour le porter de 1 050 à 1 500 en 2022, en raison principalement de la situation en Afghanistan. Depuis décembre 2022, les titres de séjour sont délivrés pour toute la durée de la protection temporaire et aucun renouvellement n'est nécessaire pour les personnes qui en détiennent déjà un. À compter de 2023, l'administration centrale peut indemniser les communes pour les services qu'elles fournissent aux bénéficiaires qui leur sont affectés.

Le Parlement a approuvé une vaste réforme de la loi sur l'intégration en mars 2023. Elle sera mise en application au début de 2025, en même temps que la réforme des services de l'emploi. En décembre 2022, les modifications de la législation destinées à permettre l'accès des immigrants sans papiers aux soins de santé ont été approuvées. En janvier 2023, d'autres modifications visant à améliorer le statut des victimes de la traite des êtres humains sont entrées en vigueur.

La nouvelle loi de lutte contre la discrimination a été partiellement mise en œuvre en juin 2023. Elle adopte une définition élargie du harcèlement afin de tenir compte des cas où celui-ci s'exerce sous une forme collective à l'encontre de certaines populations, et son champ d'application a par ailleurs été étendu à la discrimination sur le marché du travail.

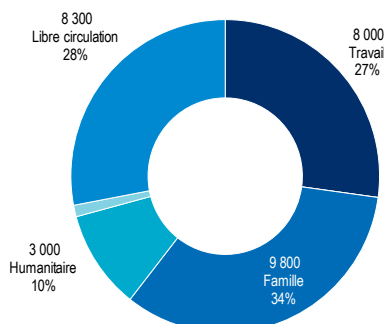
En juin 2023, un nouveau gouvernement est entré en fonction. Son programme contient de nombreux points visant à durcir les conditions d'immigration et à imposer de nouvelles exigences en matière d'intégration des immigrants.

Pour plus d'informations : www.tem.fi/en/labour-migration-and-integration | www.migri.fi | www.stat.fi | www.intermin.fi

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Finlande

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Finlande



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	2 020	+ 20%
Transferts intra-entreprise	20	+ 0%
Autres travailleurs temporaires	990	+ 26%

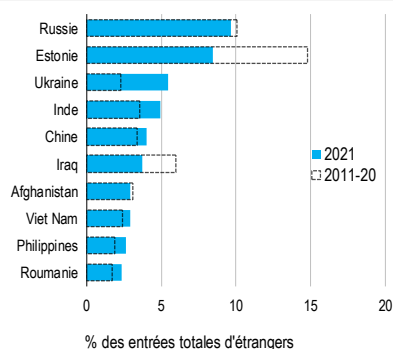
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	5 840	+ 81%
Stagiaires	90	+ 30%

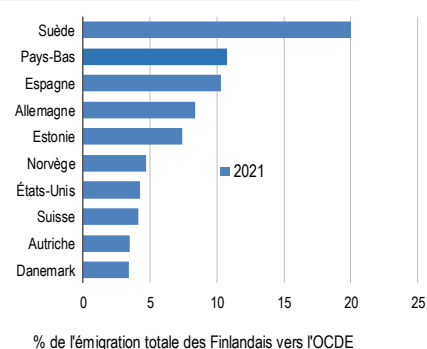
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	4 835	+ 254%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Finlandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



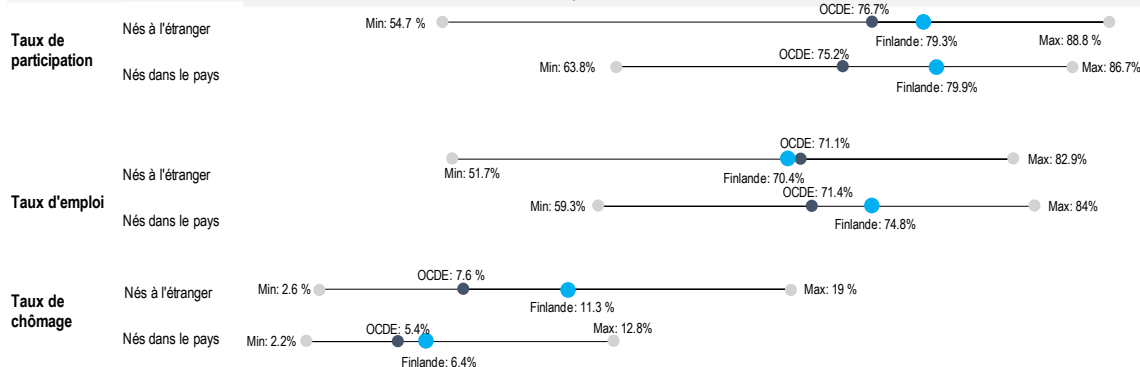
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	2.8	+0.2
Accroissement naturel	-3.3	-1.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	6.1	+2.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	594	-11.0	0.2
Sorties (2022)	994	+1.0	0.4

Situation sur le marché du travail 2022



France

Population née à l'étranger – 2022	12.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 8.7 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +16 %	

En 2021, la France a accueilli 278 000 nouveaux immigrants de longue durée ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 20 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 22.5 % d'immigrés bénéficiant de la libre mobilité, 19.4 % de migrants de travail, 34.9 % de membres de famille (y compris la famille accompagnante) et 13.4 % de migrants humanitaires. Environ 85 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 23 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 308 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, comme en 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Maroc a enregistré la plus forte augmentation (+4 700) et l'Italie la plus forte diminution (-1900) des flux vers la France par rapport à 2020.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 33 %, pour atteindre environ 138 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (23 000), du Bangladesh (11 000) et de Türkiye (10 000). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants afghans (+6 600) et la plus forte diminution les ressortissants comoriens (-1 100). Sur les 130 000 décisions prises en 2022, 28 % étaient positives. L'émigration de citoyens français vers les pays de l'OCDE a augmenté de 20 % en 2021, pour atteindre 100 000 personnes. Environ 15 % de ce groupe a émigré vers la Suisse, 13 % vers l'Espagne et 13 % vers le Canada.

Le 14 février 2022, le ministère de l'Intérieur a actualisé le calendrier de déploiement de l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF). Le portail en ligne est désormais opérationnel pour les documents de voyage, les bénéficiaires d'une protection internationale, les titres de séjour pluriannuels destinés aux « travailleurs saisonniers », et les permis de séjour pour raisons familiales. La liste des permis de séjour pouvant être demandés par ce biais a de nouveau été élargie en mars 2023.

Pour ce qui est de la protection internationale, la France a continué de mettre en œuvre le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR) pour faire face aux difficultés liées à la disponibilité des lieux d'hébergement, au moyen d'un dispositif d'orientation régionale.

En 2022, la France a reconnu que l'intégration efficace des ressortissants étrangers en séjour régulier constitue une priorité de l'action publique et a défini cinq axes d'intervention prioritaires : l'intégration par l'emploi, une attention particulière accordée aux bénéficiaires d'une protection internationale et aux femmes étrangères, l'implication de la société civile, l'intensification de la dynamique des « territoires d'intégration » avec les collectivités locales et de la coordination de l'action des services et des opérateurs de l'État. Le 13 juillet 2022, le ministère de l'Intérieur a engagé la seconde phase du déploiement du programme d'accompagnement global et individualisé des bénéficiaires d'une protection internationale, baptisé « AGIR ». Ce programme vise à assurer un accompagnement systématique en matière d'emploi, de logement et d'accès aux services publics. Le déploiement du programme AGIR se déroule en trois phases : en 2022, le programme a été déployé dans 27 départements de France métropolitaine ; en 2023 une nouvelle vague de déploiement a débuté dans 25 autres départements ; et pour 2024, l'objectif est de déployer le programme sur l'ensemble du territoire national.

Divers éléments du contrat d'intégration républicaine (CIR) ont été remaniés pour accroître l'efficacité de la formation dispensée (principalement composée de cours de langue et d'instruction civique). Depuis le 4 mai 2022, tous les ressortissants étrangers qui ont signé un CIR et déposé une demande de titre de séjour pluriannuel doivent s'engager par écrit à respecter les principes de la République française.

Avant 2022, une épreuve de langue déterminait si l'intéressé avait atteint le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Depuis 2022, l'évaluation s'est affinée et couvre une échelle allant du niveau infra A1 jusqu'au niveau B1. En cas de niveau de langue inférieur à A1, l'intéressé a l'obligation de suivre des cours de langue. Les personnes ayant un niveau A1 ou A2 se voient quant à elles proposer une formation complémentaire afin de progresser vers les niveaux plus élevés du CECR.

Avant le 1^{er} janvier 2022, seules étaient proposées aux signataires du CIR des certifications de niveau A1 délivrées par une organisation internationalement reconnue. Désormais, l'OFII finance également les certifications de niveau A2 ou B1.

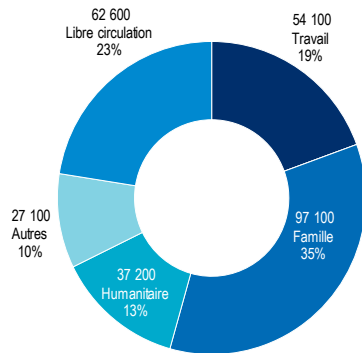
Le 1^{er} février 2023, le gouvernement français a présenté un projet de loi intitulé « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration ». Ce projet de loi, qui comporte 27 articles, vise notamment à simplifier le contentieux en matière d'immigration, accélérer la procédure d'asile, offrir des possibilités de régularisation aux travailleurs sans-papiers, renforcer le dispositif d'éloignement des étrangers représentant une menace grave pour l'ordre public, exiger un niveau minimal de connaissance de la langue française pour les cartes de séjour pluriannuelles, permettre le relevé obligatoire des empreintes digitales, durcir les conditions de renouvellement de la carte de résident, et interdire la rétention administrative des mineurs de moins de 16 ans. Le projet de loi a été présenté au Sénat en février 2023. La séance plénière pour l'examen du projet de loi, initialement prévue le 28 mars 2023, a été reportée par le gouvernement.

Pour plus d'informations : www.immigration.interieur.gouv.fr | www.ofii.fr | www.senat.fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – France

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

France



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	2 460	+ 20%
Travailleurs saisonniers	11 010	+ 84%
Transferts intra-entreprise	970	+ 52%
Autres travailleurs temporaires	4 830	+ 47%

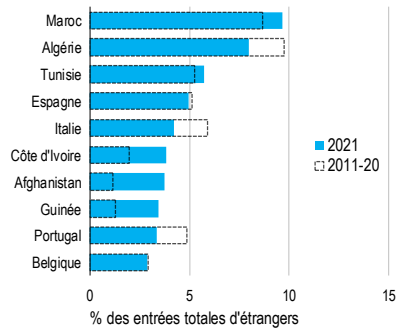
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	85 330	+ 20%
Stagiaires	3 290	+ 31%

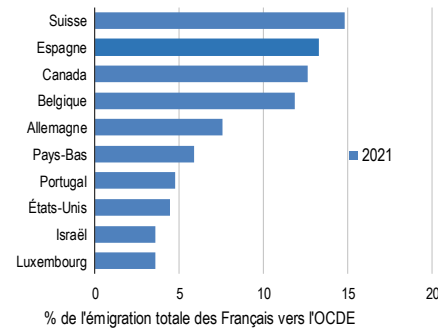
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	137 605	+ 33%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Français vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



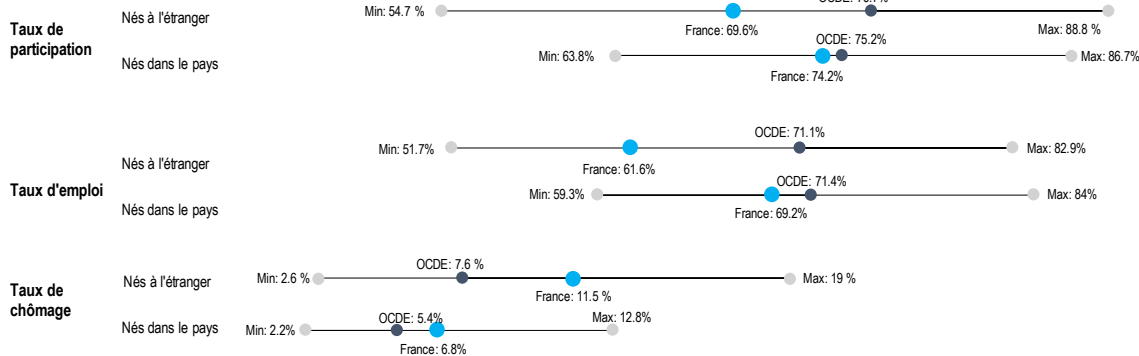
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	2.9	-0.3
Accroissement naturel	0.8	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.1	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	30 044	-6.3	1.1
Sorties (2022)	14 440	-10.4	0.5

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/i83wzf>

Grèce

Population née à l'étranger – 2022	11.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.2 million, 54 % de femmes	Évolution depuis 2012 : -9 %	

En 2021, 23 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Grèce (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 15.6 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 9.6 % de travailleurs migrants, 51.4 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 3 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 36.1 % d'autres migrants. Environ 340 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants de pays tiers. Par ailleurs, 6 100 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -46 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 29 %, pour atteindre environ 29 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (4 300), d'Afghanistan (4 100) et de Cisjordanie et de la bande de Gaza (2 900). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les demandeurs de Cisjordanie et de la bande de Gaza (+2 100) et la plus forte diminution concerne les ressortissants du Bangladesh (-1 200). Sur les 39 000 décisions prises en 2022, 50 % étaient positives.

L'émigration de citoyens grecs vers les pays de l'OCDE a augmenté de 8 % en 2021, pour atteindre 28 000 personnes. Environ 40 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 18 % vers les Pays-Bas et 6 % vers la Suisse.

En février 2022, la Grèce et le Bangladesh ont signé un protocole d'accord sur la migration et la mobilité, ratifié depuis par les deux pays. Il prévoit le recrutement de 4 000 travailleurs bangladais par an, initialement dans le secteur agricole en Grèce, et comprend un volet de régularisation qui pourrait bénéficier à environ 15 000 Bangladais résidant en Grèce à la date de la signature. Le protocole d'accord vise également à promouvoir un retour efficace et à réduire les flux irréguliers et le trafic de migrants. Il sera complété par des dispositions facilitant la procédure de délivrance des visas. Un accord bilatéral a également été signé avec l'Égypte en novembre 2022 et ratifié par le Parlement en janvier 2023. Il réglemente l'emploi saisonnier des travailleurs égyptiens, principalement dans le secteur agricole.

En février 2022, la liste des pays d'origine sûrs a été mise à jour pour inclure l'Égypte, le Népal et le Bénin, tandis qu'en décembre 2022, l'Ukraine a été retirée de la liste. En conséquence, 16 pays sont désignés comme pays d'origine sûrs : Ghana, Sénégal, Togo, Gambie, Maroc, Algérie, Tunisie, Albanie, Géorgie, Inde, Arménie, Pakistan, Bangladesh, Égypte, Népal et Bénin.

En juin 2022, la loi 4 939/2022 "Ratification du Code sur l'accueil, la protection internationale des ressortissants de pays tiers et des apatrides, et la protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées" (Code de l'asile) a été adoptée, codifiant principalement les modifications introduites après 2019 dans un seul texte législatif.

En juillet 2022, la nouvelle loi 4 960/2022 sur la tutelle et le cadre d'hébergement des mineurs non accompagnés a été adoptée pour réglementer les questions liées à la tutelle et établir un cadre pour le fonctionnement des centres d'accueil et des appartements supervisés pour l'hébergement semi-autonome. Elle comprend les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du nouveau régime de tutelle, offrant une certaine flexibilité aux acteurs qui remplissent des critères spécifiques pour fournir des services de tutelle. Des dispositions spécifiques sont également prévues pour les personnes qui peuvent offrir des services de tutelle, pour les procédures de désignation d'un tuteur, pour le personnel et les acteurs institutionnels concernés, ainsi que pour le suivi et le soutien de la mise en œuvre du système de tutelle.

Conformément à la loi 5 007, adoptée en décembre 2022, l'investissement minimum pour les investisseurs immobiliers qui demandent le "Golden Visa" a été porté de 250 000 EUR à 500 000 EUR dans certaines régions du pays, notamment Athènes, Thessalonique, Santorin et Mykonos (à compter du 1er mai 2023). De plus, dans ces régions, les investisseurs ne pourront investir que dans un seul bien immobilier.

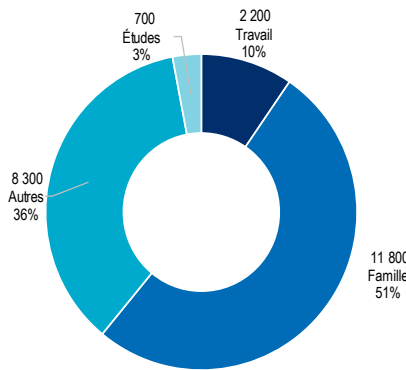
En mars 2023, le Parlement a approuvé le nouveau code des migrations (loi 5 038/2022), qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2024. La loi codifie la réglementation existante en matière de migration en un seul texte et modifie certaines réglementations relatives aux titres de séjour des migrants, dans le but de corriger les dysfonctionnements identifiés au fil des ans. Le nouveau code des migrations comprend également des mesures pour ceux qui souhaitent entrer dans le pays à des fins de travail, ainsi que pour les enfants de la deuxième génération nés et élevés en Grèce. Une nouvelle mesure, qui prend effet immédiatement, assouplit les règles applicables aux mineurs non accompagnés, qui n'auront plus qu'à suivre trois années d'enseignement secondaire avant l'âge de 23 ans pour obtenir un permis de séjour de dix ans, contre six dans le cadre législatif précédent.

Pour plus d'informations : www.migration.gov.gr | www.astynomia.gr | www.statistics.gr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Grèce

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)

Grèce

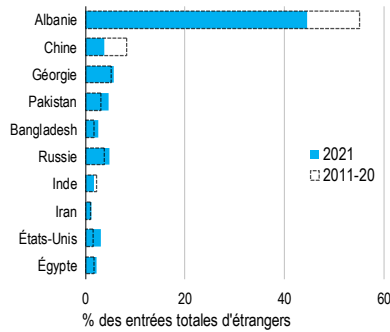


Demandeurs d'asile
(Source : Eurostat)

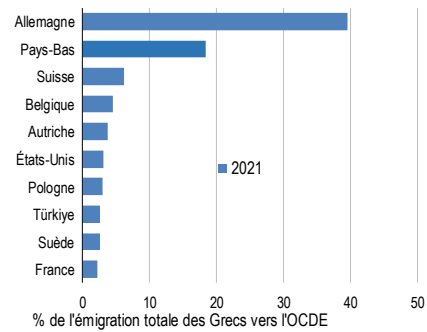
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	29 135	+ 29%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Grecs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



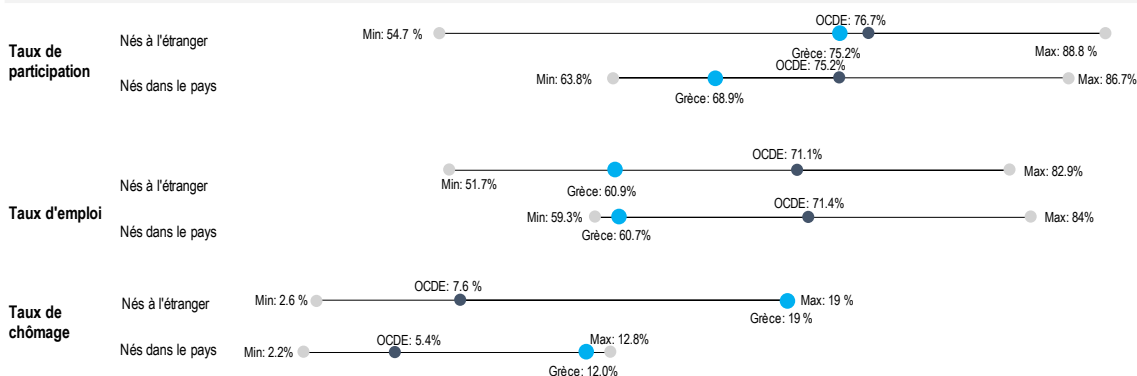
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-6.3	+14.4
Accroissement naturel	-6.1	-0.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.2	+15.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	601	-12.8	0.3
Sorties (2022)	2 937	-0.0	1.3

Situation sur le marché du travail
2022



StatLink <https://stat.link/j2rezs>

Hongrie

Population née à l'étranger – 2022	6.3 % de la population	Principaux pays de naissance : Roumanie (34 %), Ukraine (12 %), Allemagne (7 %)
Taille : 0.6 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +52 %	

En 2021, 44 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Hongrie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit -0.4 % par rapport à 2020. Ce chiffre comprend 72.5 % de migrants de travail, 6.6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 14.3 % venus pour des raisons d'éducation et 6.5 % d'autres migrants. En outre, la Hongrie a accueilli 13 000 immigrants bénéficiant de la libre circulation. Environ 3 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 7 200 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 38 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, l'Allemagne et la République slovaque étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (+6 500) et la République slovaque la plus forte diminution (-3 500) des flux vers la Hongrie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 13 %, pour atteindre environ 45. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (15), d'Iran (5) et de Russie (5). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants afghans (+10) et la plus forte diminution les ressortissants iraniens (-5). Sur les 40 décisions prises en 2022, 75 % étaient positives.

L'émigration des citoyens hongrois vers les pays de l'OCDE (39 000 personnes) est restée stable en 2021. Environ 37 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 25 % vers l'Autriche et 9 % vers les Pays-Bas.

Le 1^{er} janvier 2022, la Hongrie a mis en place un visa nomade numérique baptisé « carte blanche », un nouveau type de titre de séjour qui permet aux ressortissants de pays tiers d'entrer et de rester sur le territoire hongrois sans avoir besoin d'un parrainage local. Pour être admissibles, les intéressés doivent se trouver dans une relation d'emploi avérée avec un employeur sur le territoire d'un autre pays ou posséder une part du capital d'une entreprise à l'extérieur de la Hongrie. Dans l'un et l'autre cas, la nature du travail du détenteur de ce permis doit être en lien avec les technologies numériques. Ce permis n'autorise pas l'accès au marché du travail hongrois. Il est valable au maximum un an et prorogable une seule fois aux mêmes fins et pour une durée pouvant atteindre une année supplémentaire.

La fin, en juin 2022, de l'état d'urgence officiellement instauré en Hongrie en raison de la pandémie de COVID-19 a également donné lieu à la levée des mesures temporaires en matière d'immigration qui lui étaient liées. En 2020, la durée de validité des titres de séjour, des permis de résidence permanente et d'immigration (à l'exception des visas de courte durée et des visas d'entrée en vue de l'obtention d'un titre de séjour) a été automatiquement prorogée. En janvier 2022, l'administration a annoncé que les titres de séjour dont l'expiration était fixée au 28 février 2022 ou à une date antérieure demeureraient valables jusqu'au 30 juin.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une grande partie de la procédure d'immigration s'effectue désormais en ligne. Il en est ainsi pour un large éventail de titres destinés aux ressortissants des pays de l'EEE comme à ceux du reste du monde, ainsi que pour les prorogations des titres de séjour et les notifications relatives aux lieux d'hébergement. De surcroît, depuis le 1^{er} janvier 2023, les consulats hongrois n'acceptent plus que les lettres d'invitation émanant d'une entreprise/personne hôte, celles délivrées par le bureau de l'immigration n'étant plus prises en considération.

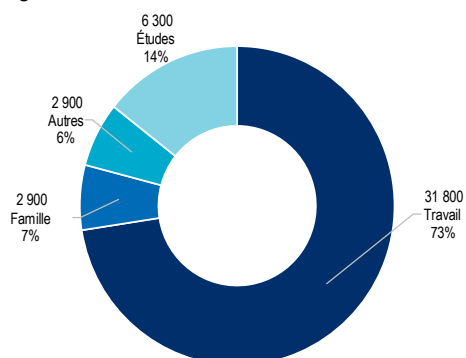
Le 10 novembre 2022, faisant valoir les tensions qui s'exercent sur le système d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que la forte pression migratoire et les problèmes de sécurité aux frontières extérieures de l'UE, l'Autriche a établi une réglementation imposant que la circulation terrestre à la frontière intérieure de l'UE entre l'Autriche et la Hongrie emprunte les points de passage frontaliers jusqu'au 11 mai 2023. La réintroduction temporaire des contrôles à la frontière terrestre austro-hongroise a depuis été prorogée jusqu'au 11 novembre 2023.

Pour plus d'informations : www.bmbah.hu

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Hongrie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)

Hongrie



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

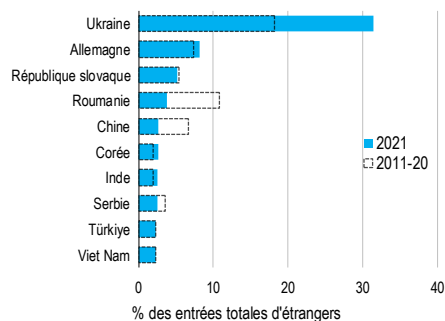
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	7 160	+ 57%
Raisons familiales	1 450	+ 54%
Éducation	3 300	+ 1%
Autre raison	2 370	+ 15%

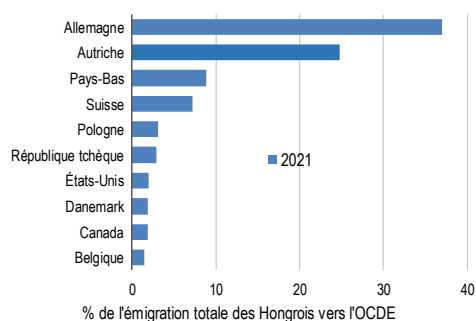
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	45	+ 13%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Hongrois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



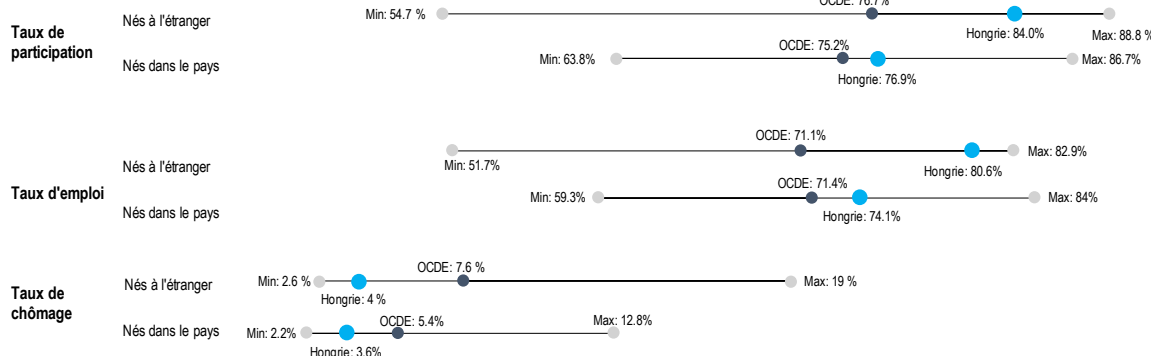
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-9.5	-5.2
Accroissement naturel	-4.9	+1.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-4.6	-6.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	3 589	-5.5	2.1
Sorties (2022)	1 182	-8.7	0.7

Situation sur le marché du travail
2022



StatLink <https://stat.link/wip1ta>

Irlande

Population née à l'étranger – 2022	20.3 % de la population	Principaux pays de naissance : Royaume-Uni (34 %), Pologne (14 %), Lituanie (4 %)
Taille : 1 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +32 %	

En 2021, l'Irlande a accueilli 38 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit -10 % par rapport à 2020. Ce chiffre comprend 54.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 33.8 % de migrants de travail, 6.9 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 4.5 % de migrants humanitaires. Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, 6 100 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -25 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 420 %, pour atteindre environ 14 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Géorgie (2 700), d'Algérie (1 800) et de Somalie (1 600). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants de Géorgie (+2 400). Sur les 4 470 décisions prises en 2022, 80 % étaient positives.

L'émigration des citoyens irlandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 37 % en 2021, pour atteindre 19 000 personnes. Environ 17 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 14 % vers le Canada et 12 % vers les Pays-Bas.

Un Livre blanc publié en février 2021 proposait une vaste réforme du Système de protection internationale, et notamment de l'hébergement assuré dans le cadre de la fourniture directe de services. Il envisageait une mise en œuvre progressive du nouveau système entre 2021 et 2024, mais celle-ci a été reportée en raison de l'afflux d'Ukrainiens en quête d'une protection temporaire, ainsi que de la nette augmentation des demandes de protection internationale. Il s'en est suivi une pression sans précédent sur le système d'accueil irlandais. Un examen du calendrier de mise en œuvre est en cours. L'un des progrès accomplis à ce jour a consisté en la création d'un nouveau « fonds pour l'intégration de la protection internationale » (*International Protection Integration Fund*), mis en place en 2022. Ce fonds est destiné à permettre aux organisations du secteur associatif de tout le pays de soutenir plus largement l'intégration des demandeurs d'une protection internationale. Les associations peuvent bénéficier d'un concours financier allant de 5 000 EUR à 20 000 EUR en vue de soutenir les initiatives d'intégration. En 2023, un montant total de 1 200 000 EUR sera réparti par l'intermédiaire de ce fonds.

En février 2022, le gouvernement a levé les exigences de visa pour les ressortissants ukrainiens. Conformément à une décision du Conseil de l'UE de mars 2022, l'Irlande a commencé à offrir en concertation avec les autres États membres une protection temporaire aux personnes qui fuient la guerre en Ukraine. Le gouvernement irlandais a pris plusieurs mesures additionnelles pour recevoir les personnes arrivant d'Ukraine, dont la mise en place d'un centre d'accueil temporaire à l'aéroport de Dublin, d'un hébergement d'urgence dans des centres de conférence et des résidences de services, ainsi que le versement d'une subvention aux ménages qui accueillent des réfugiés. Une aide non imposable de 400 EUR par mois au profit des personnes hébergeant des Ukrainiens bénéficiaires d'une protection temporaire a été annoncée en mai 2022, avant d'être portée à 800 EUR par mois en décembre 2022. Les personnes arrivant d'Ukraine sont conduites au Citywest Convention Centre, où elles reçoivent leur certificat de protection temporaire si elles sont en droit d'en bénéficier, dans le même temps que leur autorisation d'immigrer en Irlande est enregistrée. Elles obtiennent également sur place un « numéro personnel de service public » auprès des fonctionnaires du ministère de la Protection sociale, et peuvent obtenir des informations et une aide de la part des professionnels de santé.

En décembre 2021, à la suite du retrait des forces américaines d'Afghanistan, le gouvernement irlandais a mis en place un Programme d'admission des Afghans, qui proposait un droit de séjour temporaire en Irlande aux personnes dont la liberté ou la sécurité étaient menacées et qui, ayant fui l'Afghanistan après le 1^{er} août 2021, possédaient des membres de leur famille proche en Irlande. Ce programme, dans le cadre duquel 528 demandes ont été reçues, a pris fin en mars 2022.

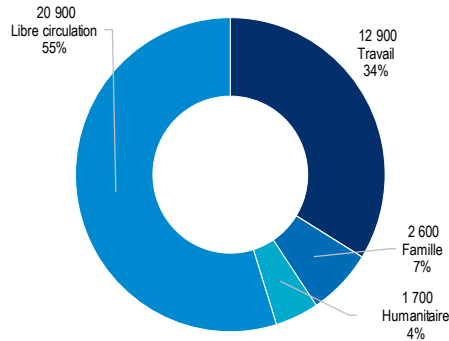
Plusieurs modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ont été apportées au dispositif relatif aux emplois atypiques (*Atypical Working Scheme – AWS*). Ce dispositif vise à faciliter l'emploi de courte durée (généralement moins de 90 jours) de travailleurs spécialisés hautement qualifiés originaires de pays non-membres de l'EEE, un cas de figure non prévu par la législation sur les autorisations de travail. En premier lieu, le salaire minimum, jusqu'à présent égal au salaire minimum national en vigueur, a été revu de manière à correspondre au salaire actuellement requis pour obtenir une autorisation de travail générale. Par ailleurs, les 90 jours de travail autorisés peuvent désormais être étalés sur une période de six mois, et des allers-retours intermittents en provenance et à destination de l'Irlande sont dorénavant possibles pendant cette période. Auparavant, les 90 jours de travail devaient être effectués d'affilée. Enfin, le délai d'attente avant d'avoir accès une seconde fois à ce dispositif a été ramené à un mois. Auparavant, il n'était possible d'en bénéficier qu'en une seule occasion au cours d'une même période de 12 mois.

Pour plus d'informations : www.inis.gov.ie | www.ria.gov.ie | www.enterprise.gov.ie

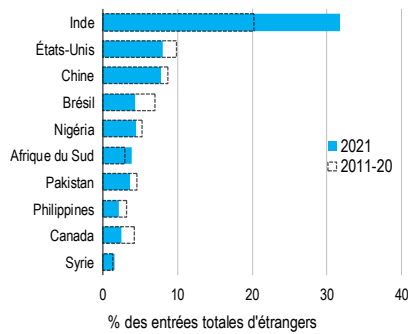
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Irlande

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Irlande



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires

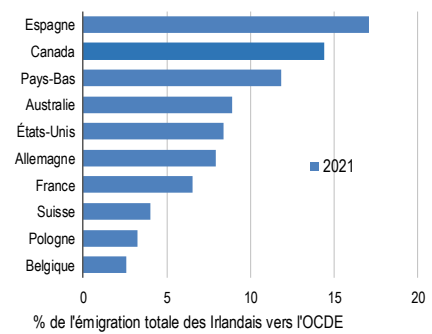
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	11 140	+ 26%
Stagiaires

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	13 645	+ 422%

Émigration d'Irlandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



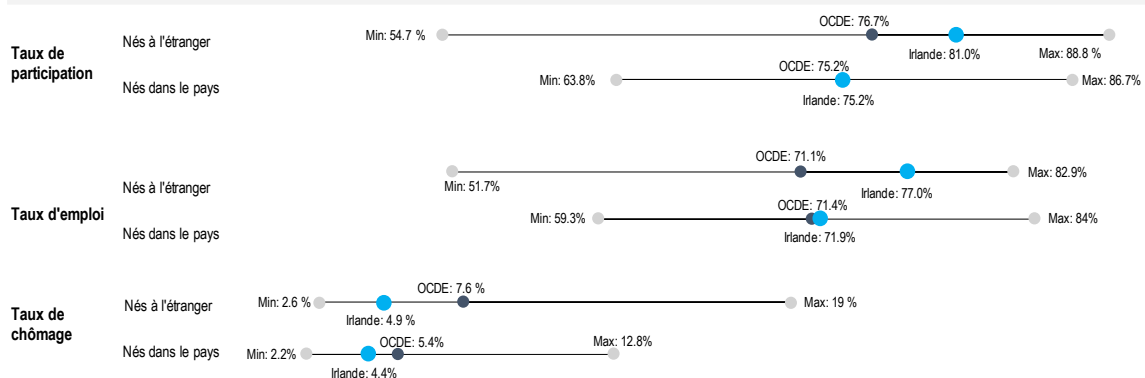
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	26.2	+15.5
Accroissement naturel	4.4	-0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	21.8	+16.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	436	+142.3	0.1
Sorties (2022)	695	+27.7	0.1

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/y624k0>

Israël

Population née à l'étranger – 2022	19.1 % de la population	Principaux pays de naissance : Ex-URSS (49 %), Maroc (7 %), États-Unis (6 %)
Taille : 1.8 million, 55 % de femmes	Évolution depuis 2012 : -3 %	

En 2021, Israël a accueilli 25 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 30 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 73 % de personnes relevant de la loi du retour et 27 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante). Environ 42 000 permis ont été délivrés à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

La Russie, la France et les États-Unis étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'ex-URSS a enregistré la plus forte augmentation (1 700) des flux vers Israël par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 100 %, pour atteindre environ 3 900. La majorité des demandeurs étaient originaires de Russie (1 000), du Bélarus (300) et d'Inde (300). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants russes (+1 000) et la plus forte diminution les ressortissants chinois (-200). Sur les 6 030 décisions prises en 2022, 0,3 % étaient positives.

L'émigration des citoyens d'Israël vers les pays de l'OCDE a augmenté de 14 % en 2021, pour atteindre 9 300 personnes. Environ 36 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 12 % vers le Canada et 11 % vers l'Allemagne.

L'année 2022 a connu dans le cadre de la Loi du retour une augmentation de l'immigration permanente principalement imputable aux arrivées en provenance de Russie et d'Ukraine. Les procédures d'immigration depuis la Russie et l'Ukraine ont été assouplies, de sorte que les formalités puissent être accomplies après l'arrivée. Des transferts budgétaires depuis tous les ministères ont permis de financer l'accueil de ce surcroît d'immigration en provenance de Russie, d'Ukraine et de Bélarus. Le gouvernement a également amplifié les programmes visant à favoriser l'intégration des immigrants permanents d'origine éthiopienne et de leurs conjoints, et à encourager l'immigration en Israël des étrangers admissibles à l'immigration permanente susceptibles d'être employés par les secteurs de haute technologie.

Le quota d'autorisations de travail pour les Palestiniens s'est élevé à 112 000 en 2022, au lieu de 100 000 au cours de la période 2018-21. Il a par ailleurs été estimé qu'environ 30 000 Palestiniens sont entrés illégalement en Israël pour y travailler. D'après les estimations, environ un tiers des travailleurs palestiniens employés en Israël sur la foi d'une autorisation de travail en bonne et due forme avaient acheté celle-ci auprès de courtiers clandestins.

Les autres travailleurs temporaires étrangers employés légalement en Israël étaient au nombre de 105 000 en juin 2022. Pour le secteur de la construction, les quotas d'autorisations sont demeurés stables à 22 000, tandis que pour l'agriculture ils ont augmenté en 2021 pour atteindre 31 200. Des quotas d'emploi de travailleurs étrangers ont été ouverts dans un nouveau secteur, celui des projets d'infrastructures essentielles.

Dans le secteur des soins, la moitié des travailleurs étrangers entrés en Israël en vertu d'accords bilatéraux en matière d'emploi. Israël et l'Inde ont passé des accords en mai 2023 en vue de l'admission de travailleurs des secteurs de la construction et des soins. Le recrutement de travailleurs en provenance du Népal a repris après qu'un accord intergouvernemental a été signé en 2020 et mis en application en 2021. Un accord bilatéral en matière d'emploi a été signé avec l'Ouzbékistan en 2022.

En 2022, Israël a enregistré un afflux d'Ukrainiens non admissibles à l'immigration permanente qui ont demandé l'asile dans le pays. Les autorisations de travail et de tourisme délivrées aux Ukrainiens sont automatiquement renouvelées. Les ressortissants ukrainiens en situation irrégulière sont temporairement protégés contre l'expulsion. Le ministère des Affaires sociales met à disposition certains moyens de financement (environ 3 millions EUR) pour assurer leur accueil et subvenir à leurs besoins.

En 2022, l'Administration de la population et de l'immigration, qui dépend du ministère de l'Intérieur, a annoncé que les visas de réadmission des travailleurs étrangers seraient délivrés sous une forme électronique, ce qui supprime la nécessité de se rendre personnellement au bureau de l'Autorité de la population, de l'immigration et des frontières pour en faire la demande, ou de transmettre les passeports des travailleurs à l'Administration pour en permettre le traitement.

Une procédure publiée en juin 2022, mais suspendue dans le cadre d'un recours en instance auprès de la Haute cour de justice (HCJ) vise à limiter l'emploi des immigrants entrés illégalement en Israël tout comme celui des demandeurs d'asile dans la région centrale d'Israël ou à Eilat, aux secteurs économiques où Israël a établi des quotas pour l'emploi légal de travailleurs étrangers (tels que ceux de la construction, de l'agriculture, des soins en institution et de l'hôtellerie – ou encore celui de la restauration si l'immigré a travaillé pendant au moins trois mois avant mars 2023).

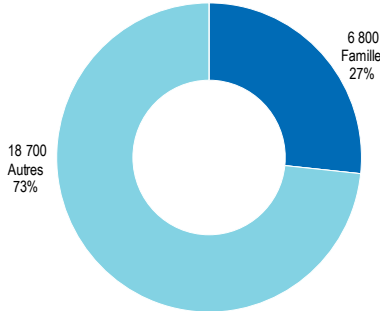
Le seuil de salaire minimum applicable aux experts étrangers a été augmenté de 12 % en 2023, pour atteindre 23 460 NIS (environ 5 900 EUR). Les autorisations de travail B-1 ont commencé à être délivrées par voie électronique en février 2023. La réglementation destinée à permettre aux étudiants étrangers et aux jeunes diplômés d'être embauchés avec un visa de travail Hi-Tech – et avec un seuil de salaire plus bas que pour les autres experts – a été mise en application en mars 2022.

Pour plus d'informations : www.nia.gov.il

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Israël

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Israël



Migrations temporaires (Sources : OECD, UNHCR)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	41 600	+ 60%

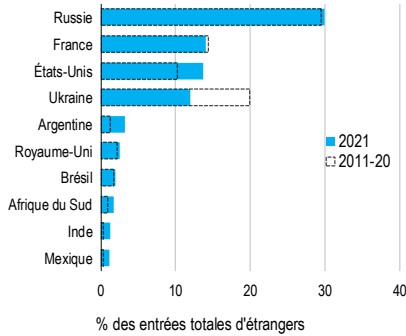
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale
Stagiaires

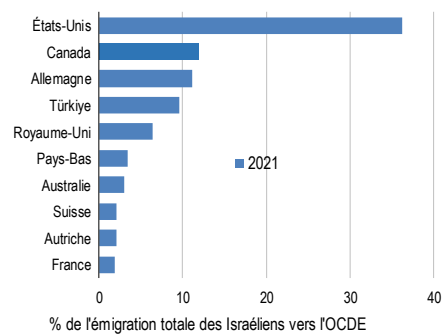
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	3 915	+ 103%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration d'Israéliens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



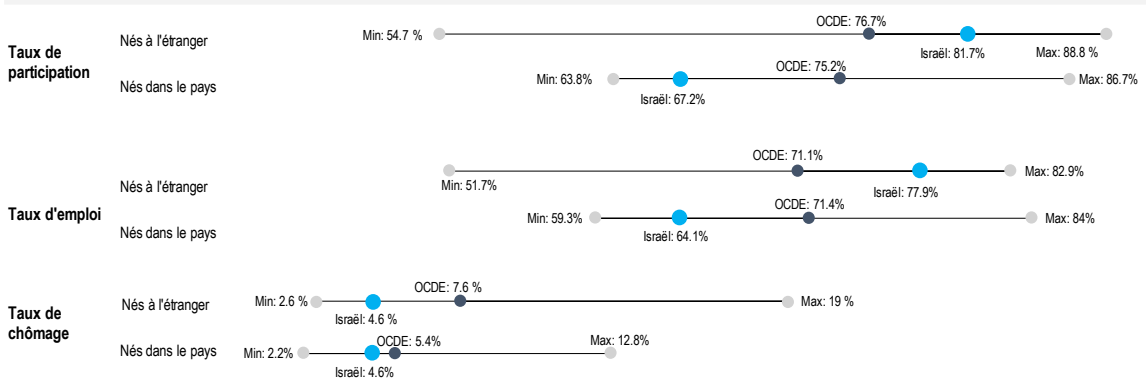
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	19.8	+3.3
Accroissement naturel	13.9	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.8	+3.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	6 143	-20.2	1.2
Sorties (2022)	7 283	+7.0	1.4

Situation sur le marché du travail 2021



StatLink <https://stat.link/017fsa>

Italie

Population née à l'étranger – 2022	10.4 % de la population	Principaux pays de naissance : Roumanie (15 %), Albanie (8 %), Maroc (7 %)
Taille : 6.2 millions, 53 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +8 %	

En 2021, l'Italie a accueilli 241 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 91 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 18.7 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 20.2 % de migrants de travail, 50 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 9 % de migrants humanitaires. Environ 1 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 2 900 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 108 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Roumanie, l'Albanie et le Maroc étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Bangladesh a enregistré la plus forte augmentation (+6 800) et le Brésil la plus forte diminution (-500) des flux vers l'Italie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 71 %, pour atteindre environ 77 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Bangladesh (15 000), du Pakistan (11 000) et de l'Égypte (8 800). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants du Bangladesh (+8 000) et la plus forte diminution les ressortissants de l'Afghanistan (- 3 100). Sur les 53 000 décisions prises en 2022, 48 % étaient positives.

L'émigration des citoyens italiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 8 % en 2021, pour atteindre 121 000. Environ 24 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 16 % vers l'Allemagne et 13 % vers la Suisse.

Après une nette augmentation en 2022, le quota annuel d'immigration de ressortissants de pays tiers fixé par l'Italie a de nouveau été relevé en 2023, mettant en évidence la persistance de la pénurie de main-d'œuvre. Le quota pour 2023 – annoncé à la mi-2022 et publié en janvier 2023 – s'élève à 82 705 travailleurs, contre 69 700 en 2022 (et 31 000 dans les cinq années précédentes). Ce quota établit en outre le nombre de travailleurs saisonniers (44 000) et non saisonniers (31 205), mais aussi combien de ces derniers sont admis dans les différents secteurs économiques en vertu des accords de coopération en matière de gestion de l'immigration signés ou en cours de négociation entre l'Italie et les pays d'origine. Par ailleurs, 7 500 places supplémentaires ont été réservées pour les changements de statut et les travailleurs indépendants.

En vertu d'une nouvelle loi, à compter de 2023, le gouvernement publiera les chiffres relatifs aux quotas tous les trois ans, et non plus annuellement, et la validité des titres de séjour délivrés pour motifs familiaux, pour l'occupation d'un emploi à durée indéterminée ou pour travail indépendant a été portée de deux à trois ans, allongeant le délai entre deux renouvellements.

Les employeurs désireux d'embaucher un travailleur originaire d'un pays tiers doivent d'abord communiquer une offre de recrutement au centre pour l'emploi compétent afin de vérifier si des travailleurs aptes à occuper le poste à pourvoir sont déjà présents en Italie. Cependant, l'embauche de personnel saisonnier, de travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme ou de l'hôtellerie, ou encore de ressortissants étrangers formés dans un autre pays est exemptée de cette procédure de vérification.

Au cours de 2022, le délai pour que les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un titre de séjour déposent une demande de changement de statut et de transformation de leur titre de séjour en autorisation de travail a été prolongé à deux reprises.

Initialement prévue pour le second semestre 2022, l'instauration d'un visa nomade numérique d'un an est pour l'heure en suspens.

En novembre 2022, le Canada et l'Italie ont mis en œuvre un nouvel Accord bilatéral sur la mobilité des jeunes qui permet aux Canadiens et aux Italiens âgés de 18 à 35 ans de voyager et travailler dans le pays partenaire pour une durée maximale de 12 mois. Une même personne peut bénéficier à deux reprises de cette possibilité. Le programme comporte trois catégories de participation : Vacances travail ; Coopération internationale (stages) ; et Jeunes professionnels.

En décembre 2022, une nouvelle réglementation relative à la protection des mineurs non accompagnés a été approuvée. Elle réaffirme les responsabilités du ministère du Travail et des Politiques sociales en matière de suivi de ces mineurs présents sur le territoire national et de leur parcours d'intégration jusqu'à leurs 18 ans. Cette réglementation établit par ailleurs les règles applicables s'agissant des titres de séjour des mineurs non accompagnés et de la transformation de ces titres à leur majorité.

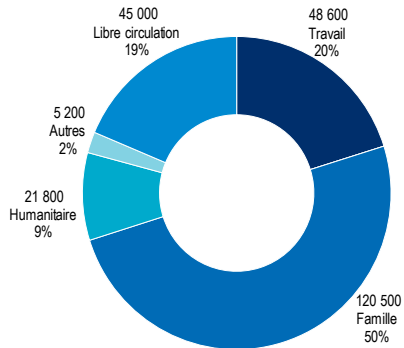
En 2022, les efforts antérieurs pour renforcer la protection et l'intégration des mineurs non accompagnés ont été poursuivis. Les autorités locales (le réseau SAI), le ministre de l'Intérieur et les organisations humanitaires ont collaboré à de nombreux projets destinés à améliorer l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés. En juin 2021, un groupe de travail interinstitutionnel et interagences s'est attaché à préparer un manuel à l'intention des acteurs et des parties prenantes qui reçoivent les immigrants vulnérables à leur arrivée en Italie, afin de promouvoir un modèle de gouvernance favorisant une meilleure identification et une meilleure prise en charge des personnes vulnérables à tous les stades de l'accueil.

Pour plus d'informations : www.interno.gov.it | www.integrationemigranti.gov.it | www.istat.it

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Italie

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Italie



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	220	+ 1%
Travailleurs saisonniers	1 960	+ 9%
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	680	+ 66%

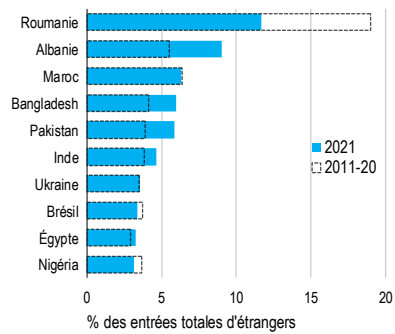
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	1 050	+ 51%
Stagiaires

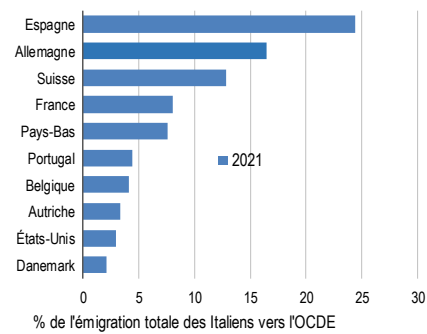
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	77 200	+ 71%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration d'Italiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



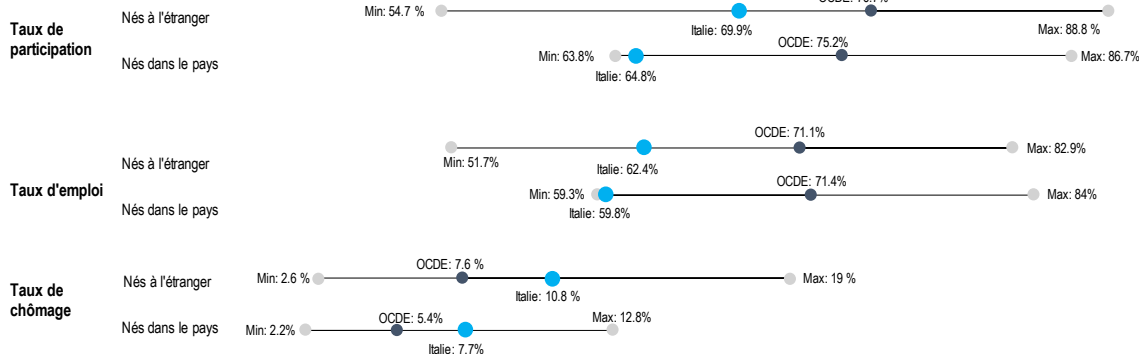
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-3.0	+0.5
Accroissement naturel	-5.4	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.4	+0.8

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	10 530	+0.2	0.5
Sorties (2022)	11 586	-5.7	0.6

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/014j5z>

Japon

Population étrangère – 2022	2.2 % de la population	Principaux pays de nationalité : Chine (29 %), Corée (16 %), Viet Nam (15 %)
Taille : 2.8 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +33 %	

En 2021, le Japon a accueilli 67 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit - 36 % par rapport à 2020. Ce chiffre comprend 48.4 % de travailleurs migrants, 44.6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 1 % de migrants humanitaires. Environ 12 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 30 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

Le Viet Nam, la Chine et les États-Unis étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte baisse (-46 000) des flux vers le Japon par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 56 %, pour atteindre environ 3 800. La majorité des demandeurs étaient originaires du Cambodge (600), du Sri Lanka (500) et de Türkiye (400). Sur les 12 000 décisions prises en 2022, 16 % ont été positives.

L'émigration des citoyens japonais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 13 % en 2021, pour atteindre 19 000 personnes. Environ 20 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 18 % vers l'Allemagne et 7 % vers le Canada.

En février 2023, le Japon a annoncé deux nouvelles voies d'immigration destinées à attirer et à retenir les talents étrangers. Tout d'abord, le visa « J-Skip » permettra aux étrangers qui remplissent certaines conditions de revenu et d'expérience professionnelle ou de formation universitaire de court-circuiter le système de points en vigueur et d'obtenir automatiquement le statut de professionnel hautement qualifié. Ce statut leur donne la possibilité d'obtenir un titre de séjour à durée indéterminée au Japon après seulement une année de résidence dans le pays.

En second lieu, le Japon a établi le visa « J-Find » à l'intention de futurs créateurs d'entreprise, qui autorise les diplômés d'universités étrangères prestigieuses à chercher un emploi. Munis du visa « J-Find », ces diplômés peuvent chercher un emploi au Japon et se préparer à créer une entreprise pendant une période maximale de deux ans, et il leur est également permis de parrainer leur conjoint et leurs enfants.

Le programme de formation technique (*Technical Intern Training Programme – TITP*) et le système des ouvriers qualifiés spécialisés (*Specified Skilled Worker System – SSWS*) sont en cours d'évaluation. Le rapport d'étape du groupe consultatif auprès du gouvernement a été publié en mai 2023, et il préconise de remplacer le TITP par un nouveau programme ayant clairement pour objectif de développer les ressources humaines, mais aussi de garantir leur disponibilité. Afin de retenir les travailleurs étrangers, il propose également d'aligner les catégories professionnelles de ce nouveau programme sur celles du SSWS, de manière à faciliter un passage en douceur de l'un à l'autre. Le rapport d'étape recommande également que le changement d'employeur soit autorisé sous certaines conditions et que les critères de certification des organisations de supervision soient plus restrictifs dans le nouveau programme. Le rapport final devrait être présenté dès l'automne 2023.

En juin 2023, une modification de la loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance des réfugiés a été adoptée. Elle a pour ambition d'établir un système équilibré qui permette de résoudre la totalité des problèmes qui se posent dans le cadre de la loi en vigueur, tels que l'évitement de l'expulsion ou la rétention prolongée des personnes en situation irrégulière, grâce à un éventail de mesures destinées à assurer une bonne gestion de l'immigration et du séjour des ressortissants étrangers tout en respectant leurs droits. Il s'agit de favoriser l'acceptation des ressortissants étrangers ainsi que la création et la sauvegarde d'une société de coexistence.

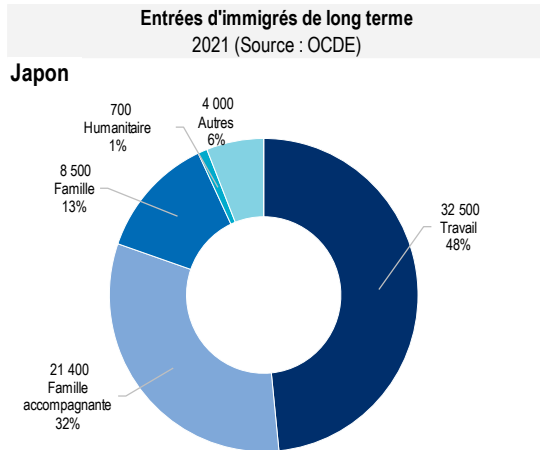
Le Japon a poursuivi ses efforts pour numériser les procédures d'immigration, et depuis mars 2023 l'Agence des services de l'immigration délivre le Certificat d'admissibilité sous une forme électronique. Les ressortissants étrangers qui souhaitent entrer au Japon en tant que résidents de moyenne ou longue durée doivent d'abord obtenir ce certificat avant de pouvoir faire une demande de visa dans leur pays d'origine. La numérisation de ce certificat supprime la nécessité d'en envoyer par courrier une version papier aux immigrants dans leur pays d'origine, ce qui simplifie la procédure d'immigration et en réduit le coût.

En juillet 2022, le Japon a conclu un Protocole de coopération avec la RDP Lao sur le système japonais des travailleurs qualifiés spécialisés. La RDP Lao est le 15^e pays à signer un tel protocole de coopération depuis le lancement du programme en 2019.

En mars 2022, le Japon a établi une voie d'accès d'urgence pour les personnes évacuées d'Ukraine, qui sont autorisées à séjourner temporairement au Japon avec un statut de résident pour « activités désignées ». En avril 2023, le nombre d'entrées au Japon en provenance d'Ukraine s'est élevé à 2 402.

Pour plus d'informations : www.mhlw.go.jp/english | www.isa.go.jp/en | www.moj.go.jp

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Japon



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

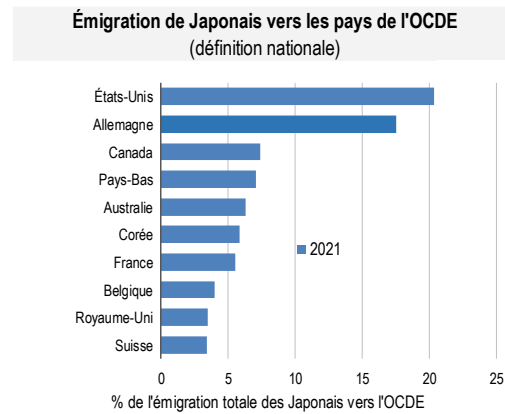
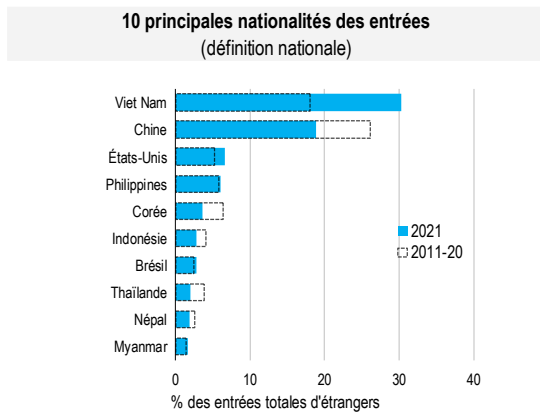
	2021	2021/20
Vacanciers actifs	240	- 93%
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise	500	- 84%
Autres travailleurs temporaires	5 940	- 13%

Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	11 650	- 77%
Stagiaires	23 600	- 73%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	3 770	+ 56%

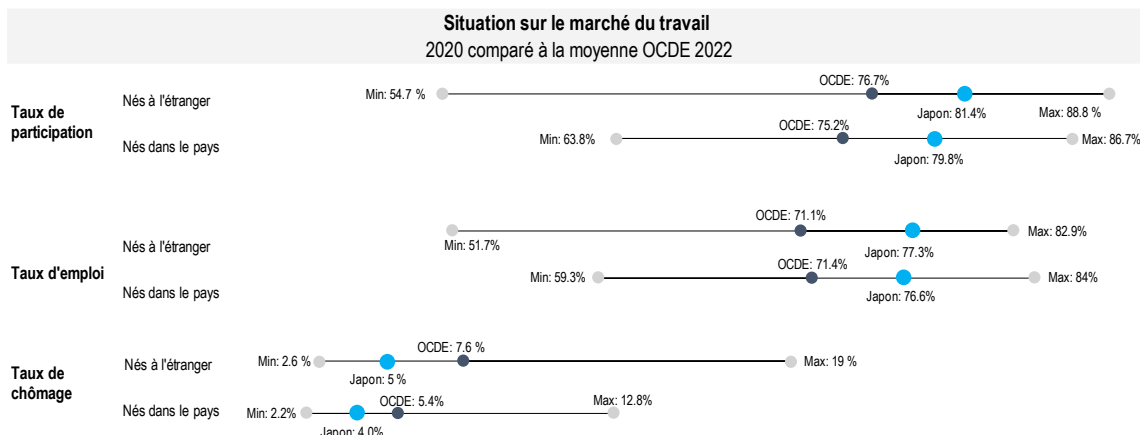


Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-4.4	+0.7
Accroissement naturel	-5.8	-1.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.4	+1.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	5 384	+1.7	0.1
Sorties (2022)	4 522	-26.3	0.1



Lettonie

Population née à l'étranger – 2022	12 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 60 % de femmes	Évolution depuis 2012 : -23 %	

En 2021, 5 300 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Lettonie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 55.2 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 50.6 % de migrants de travail, 20.8 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 19.7 % venus pour des raisons d'éducation et 9 % d'autres migrants. En outre, la Lettonie a accueilli 700 immigrants bénéficiant de la libre circulation. Environ 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 1 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 2 200 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -16 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Russie et le Belarus étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (+400) et l'Ouzbékistan la plus forte diminution (-40) des flux vers la Lettonie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 6 %, pour atteindre environ 500. La majorité des demandeurs étaient originaires de Russie (100), d'Afghanistan (100) et de Bélarus (65). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants russes (+90) et la plus forte diminution les ressortissants irakiens (-300). Sur les 400 décisions prises en 2022, 58 % étaient positives.

L'émigration de citoyens lettons vers les pays de l'OCDE a augmenté de 15 % en 2021, pour atteindre 11 000 personnes. Environ 25 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 17 % vers les Pays-Bas et 10 % vers la Norvège.

En juin 2022, la loi sur l'immigration a été modifiée pour instituer des visas de télétravail. Dans le cadre de ce dispositif, un visa de long séjour d'une année peut être demandé par les ressortissants de pays tiers dont l'employeur est enregistré dans un autre État membre de l'OCDE ou qui sont enregistrés comme travailleurs indépendants dans ces pays, et qui sont en mesure d'effectuer leur travail à distance depuis leur lieu de résidence dans la République de Lettonie. Ce visa peut être renouvelé pour une année supplémentaire. Les bénéficiaires de ces visas de télétravail n'ont pas le droit d'occuper un emploi en Lettonie.

En août 2021, le Cabinet des ministres a pris un arrêté déclarant l'état d'urgence sur le territoire des circonscriptions administratives situées le long de la frontière entre la Lettonie et la Bélarus, eu égard aux risques accrus de franchissement irrégulier de la frontière et d'attaques hybrides, et cette mesure a été prolongée en 2022.

Plusieurs réformes législatives ont été adoptées en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le 5 mars 2022, la loi sur l'aide aux civils ukrainiens est entrée en vigueur, déclenchant une protection temporaire et définissant les mesures visant à soutenir l'accueil et l'intégration des personnes fuyant l'Ukraine. Cette loi établit par ailleurs que les civils ukrainiens constituent un groupe menacé d'exclusion sociale. Diverses modifications lui ont été apportées dans le courant de l'année afin de mieux l'ajuster et d'amplifier les mesures de soutien disponibles. En avril 2022, la délivrance d'un premier titre de séjour temporaire aux ressortissants de la République de Bélarus et de la Fédération de Russie a été suspendue, avec toutefois certaines exceptions, notamment pour le regroupement familial. En septembre 2022, les modifications de la loi sur l'immigration sont entrées en vigueur, mettant fin dans la plupart des cas à la possibilité de prorogation des titres de séjour temporaires accordés aux ressortissants russes et biélorusses en raison de leurs investissements ou de leur achat de biens immobiliers. En septembre, le Cabinet des ministres a pris une décision restreignant l'entrée des ressortissants russes détenteurs de visas Schengen de courte durée à des fins non essentielles, telles que le tourisme et les loisirs. Cette décision a été adoptée de manière concertée par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, et elle a pris effet simultanément dans les trois États baltes le 19 septembre 2022.

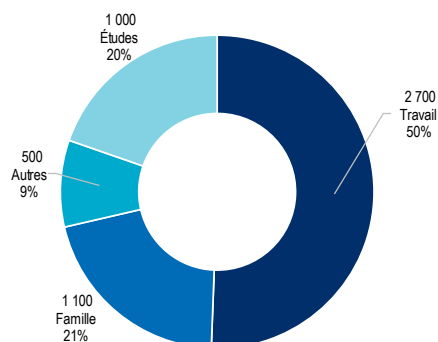
En avril 2022, la loi sur la nationalité a été modifiée pour permettre de déchoir de leur nationalité lettonne les binationaux auteurs de faits susceptibles de compromettre ou de menacer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance des pays démocratiques.

Pour plus d'informations : www.pmlp.gov.lv | www.csp.gov.lv | www.emn.lv

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lettonie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE) 2021 (Source : Eurostat)

Lettonie



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

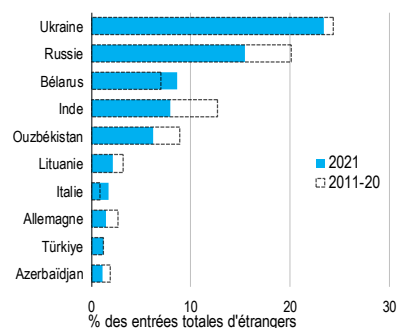
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	990	+ 26%
Raisons familiales	1 040	+ 65%
Éducation	330	- 38%
Autre raison	450	+ 188%

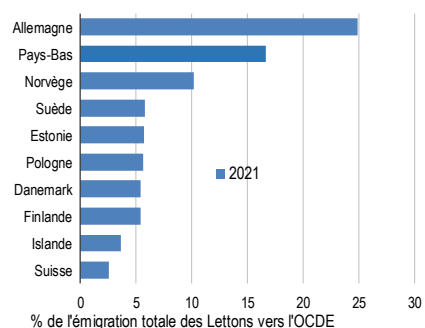
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	545	- 6%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Lettons vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



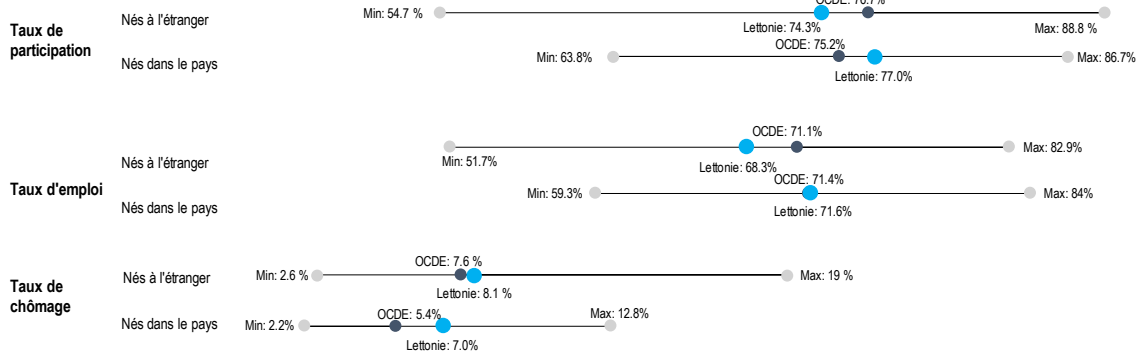
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	3.9	+13.2
Accroissement naturel	-7.9	+1.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	11.7	+11.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	1 333	+1.2	3.3
Sorties (2022)	653	+64.1	1.6

Situation sur le marché du travail 2022



Lituanie

Population née à l'étranger – 2022	6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 44 % de femmes	Évolution depuis 2012 : -18 %	

En 2021, 20 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Lituanie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit une baisse de 7.8 % par rapport à 2020. Ce chiffre comprend 77.3 % de travailleurs migrants, 8.6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 7.4 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 6.8 % d'autres migrants. En outre, la Lituanie a accueilli 940 immigrants bénéficiant de la libre circulation. Environ 200 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 200 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 4 400 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -5 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

Le Belarus, l'Ukraine et la Russie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Belarus a enregistré la plus forte augmentation (+1 000) et l'Ukraine la plus forte diminution (-3 000) des flux vers la Lituanie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 77 %, pour atteindre environ 900. La majorité des demandeurs étaient originaires de Bélarus (400), de Russie (100) et d'Iraq (100). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants du Belarus (+200) et la plus forte diminution les ressortissants de l'Iraq (-2 300). Sur les 740 décisions prises en 2022, 41 % étaient positives.

L'émigration des citoyens lituaniens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 14 % en 2021, pour atteindre 16 000 personnes. Environ 21 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 19 % vers la Norvège et 12 % vers les Pays-Bas.

Le 1^{er} août 2022, plusieurs modifications notables de la loi sur le statut juridique des étrangers sont entrées en vigueur. Elles simplifient les règles d'immigration pour les travailleurs hautement qualifiés, les étudiants et les créateurs de start-up, tout en assouplissant le fardeau administratif imposé aux ressortissants de pays tiers, aux entreprises désireuses d'embaucher des étrangers, ainsi qu'aux agents de la fonction publique. Ces modifications ont consisté à assouplir les exigences auxquelles doivent se conformer les travailleurs hautement qualifiés, à abolir la « liste blanche » des entreprises bénéficiant de procédures de recrutement simplifiées, à alléger les règles d'obtention de la carte bleue européenne, à autoriser les contrats temporaires et les emplois multiples, à supprimer le plafond de 20 heures de travail pour les étudiants en mobilité internationale, et à proroger la validité des titres de séjour accordés aux étudiants de doctorat et aux étrangers travaillant pour des start-up. Elles offrent par ailleurs de plus larges perspectives d'emploi et de travail indépendant aux ressortissants les plus vulnérables de pays tiers, dont les Ukrainiens, aux demandeurs d'asile et aux immigrés en situation irrégulière. À compter du 1^{er} janvier 2023, les ressortissants de pays tiers peuvent également faire la demande d'un titre de séjour temporaire depuis l'étranger en ayant recours à des intermédiaires.

Pour les étrangers qui travaillent dans les métiers en tension (163 professions en 2022) et qui sont admissibles à l'obtention de visas et de titres de séjour selon la procédure simplifiée, le quota a été porté à 35 600.

En novembre 2021, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence aux frontières avec le Bélarus et la Russie en raison du risque accru de franchissement irrégulier de la frontière et d'attaques hybrides, et cette mesure a expiré en janvier 2022. En août 2021, le Seimas, le Parlement, a adopté une loi visant à l'installation d'une barrière physique (de 550 km de long et 4 m de hauteur) à la frontière entre la Lituanie et le Bélarus. Sa construction a été achevée en août 2022.

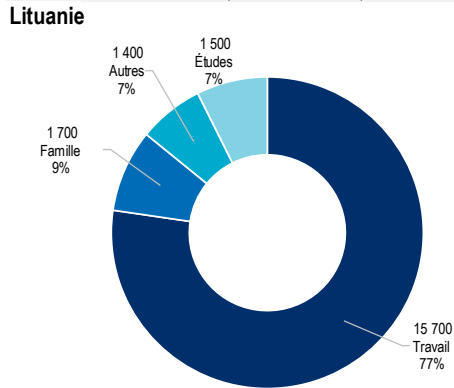
En mars 2022, à la suite de l'activation de la Directive sur la protection temporaire par l'UE, la Lituanie a commencé à accorder une protection temporaire aux personnes fuyant l'Ukraine. Les conditions de mise en œuvre de la protection temporaire sont énoncées dans la loi sur le statut juridique des étrangers. En décembre 2022, le gouvernement a décidé de proroger jusqu'à fin 2023 le soutien apporté aux particuliers qui hébergent des réfugiés ukrainiens.

À la suite du déclenchement de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'état d'urgence a été rétabli le 24 février 2022. En vertu de la loi instaurant l'état d'urgence, les décisions relatives aux demandes de visa des ressortissants de la Fédération de Russie et de la Bélarus sont suspendues. Font exception les cas où le ministère des Affaires étrangères joue le rôle d'intermédiaire dans la délivrance des visas. De nouvelles restrictions ont été imposées de manière concertée par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie en vue de limiter l'entrée de ressortissants russes détenteurs de visas Schengen de courte durée à des fins non essentielles, et elles ont pris effet simultanément dans les trois États baltes le 19 septembre 2022.

Pour plus d'informations : www.migracija.lt | www.stat.gov.lt | www.emn.lt

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lituanie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

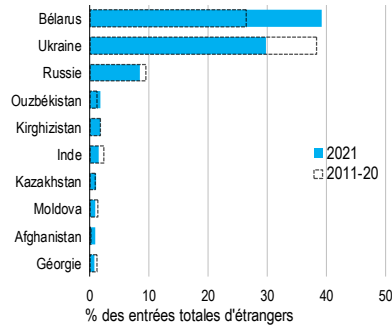
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	240	+ 30%
Raisons familiales	150	+ 100%
Éducation	230	+ 23%
Autre raison	50	+ 19%

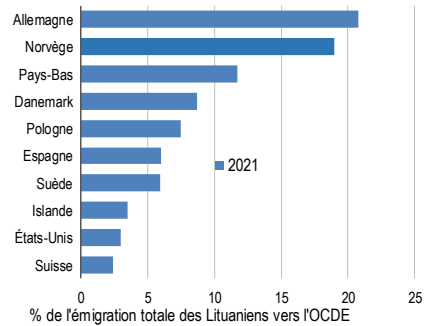
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	905	- 77%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Lituanien vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



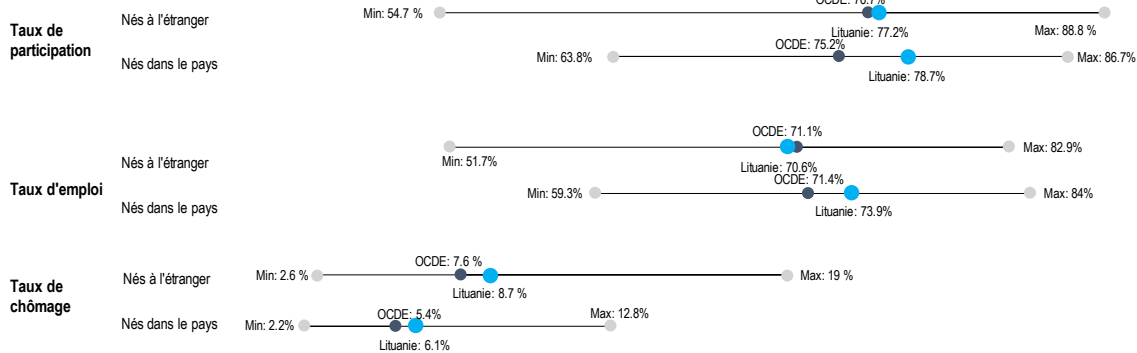
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	18.1	+14.4
Accroissement naturel	-7.4	+1.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	25.5	+13.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	736	-5.4	1.0
Sorties (2022)	568	+40.9	0.8

Situation sur le marché du travail
2022



StatLink <https://stat.link/42t5w3>

Luxembourg

Population née à l'étranger – 2022	49.8 % de la population	Principaux pays de naissance : Portugal (23 %), France (14 %), Belgique (7 %)
Taille : 0.3 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +48 %	

En 2021, le Luxembourg a accueilli 25 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 19 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 67.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 8.8 % de migrants de travail, 20 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 3.6 % de migrants humanitaires. Environ 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 500 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 44 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -8 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

Le Portugal, la France et l'Italie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Portugal a enregistré la plus forte augmentation (+600) des flux vers le Luxembourg par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 75 %, pour atteindre environ 2 400. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (1 000), d'Érythrée (400) et d'Afghanistan (200). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants syriens (+600) et la plus forte diminution les ressortissants irakiens (-35). Sur les 1 310 décisions prises en 2022, 79 % étaient positives.

L'émigration des citoyens luxembourgeois vers les pays de l'OCDE est restée stable en 2021, avec 4 600 personnes. Environ 44 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 27 % vers la France et 9 % vers la Belgique.

En 2021, des modifications ont été apportées à la loi sur l'immigration en vue de réduire la charge administrative imposée aux ressortissants de pays tiers et d'améliorer certaines dispositions relatives aux transferts intragroupes, aux stagiaires et au regroupement familial. Les personnes faisant l'objet d'un transfert intragroupe doivent désormais avoir été embauchées au moins trois mois auparavant. Les règles applicables au séjour des stagiaires et à leurs hôtes ont été simplifiées : les stagiaires doivent présenter un diplôme d'enseignement supérieur obtenu dans les deux années précédant le dépôt de leur demande ou démontrer avoir suivi des études conduisant à un tel diplôme.

Fin 2022, les personnes venues d'Ukraine qui bénéficient d'une protection temporaire et qui ont obtenu un emploi et disposent d'un logement approprié sont en droit de demander un titre de séjour pour travailleur salarié.

Un nouveau projet de loi autorise, dans le cas d'une relation de couple, le séjour du partenaire si aucun des deux n'est marié ou lié par un partenariat à une tiers personne. Un titre de séjour pour raisons privées dans des circonstances exceptionnelles a été établi pour les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière dont les liens avec le Luxembourg sont tels que leur expulsion du territoire aurait des conséquences préjudiciables disproportionnées sur leur situation personnelle et familiale.

L'Institut national des langues du Luxembourg (INLL) a été créé en mai 2022 et est présent sur trois sites au sein du pays : à Mersch, à Luxembourg et à Belval. L'objectif est de régionaliser l'éventail de cours proposés de manière à en faciliter l'accès pour la population. L'INLL vise à promouvoir le luxembourgeois et le multilinguisme, à faciliter l'intégration et la cohésion sociale, à encourager les échanges interculturels et à contribuer à l'employabilité de chacun.

Le 20 juin 2022 a été présenté au Parlement un projet de loi ayant pour but d'introduire dans le Code pénal une circonstance aggravante en cas de crime ou de délit à caractère discriminatoire fondé sur l'une des caractéristiques visées à l'article 454 du Code pénal.

Pour faire face à l'afflux de réfugiés ukrainiens, le Code de la Sécurité sociale a été modifié afin qu'une couverture santé soit directement accordée aux bénéficiaires d'une protection temporaire. Le Luxembourg a par ailleurs autorisé les enfants ukrainiens à fréquenter les écoles publiques internationales, a créé une école ukrainienne et recruté davantage d'enseignants.

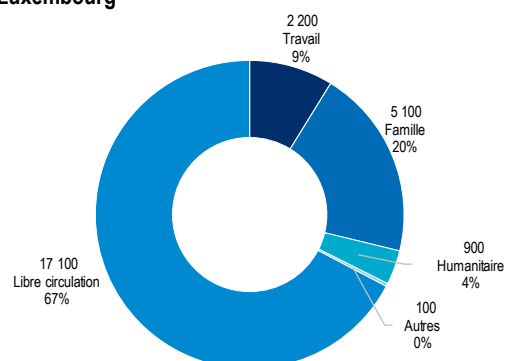
Une modification de la loi électorale a supprimé l'obligation pour les ressortissants étrangers de résider dans le pays depuis cinq ans pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales pour les élections municipales, de manière à leur permettre de renforcer leur participation à la vie politique du pays. En outre, les délais pour s'inscrire sur les listes électorales, étape indispensable pour une participation (active et passive) des citoyens de l'UE et des ressortissants de pays tiers à ces élections, ont été allongés.

Pour plus d'informations : www.quichet.public.lu | www.ona.gouvernement.lu | www.integratioun.lu

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Luxembourg

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Luxembourg



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise	160	+ 76%
Autres travailleurs temporaires	300	+ 33%

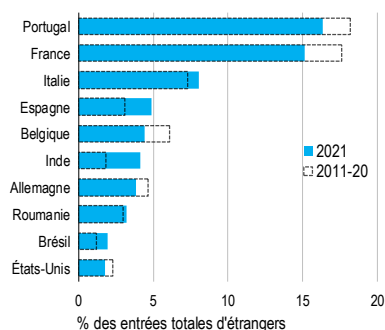
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	360	+ 60%
Stagiaires	40	+ 21%

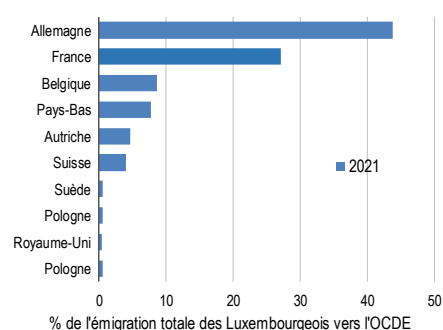
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	2 395	+ 75%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Luxembourgeois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



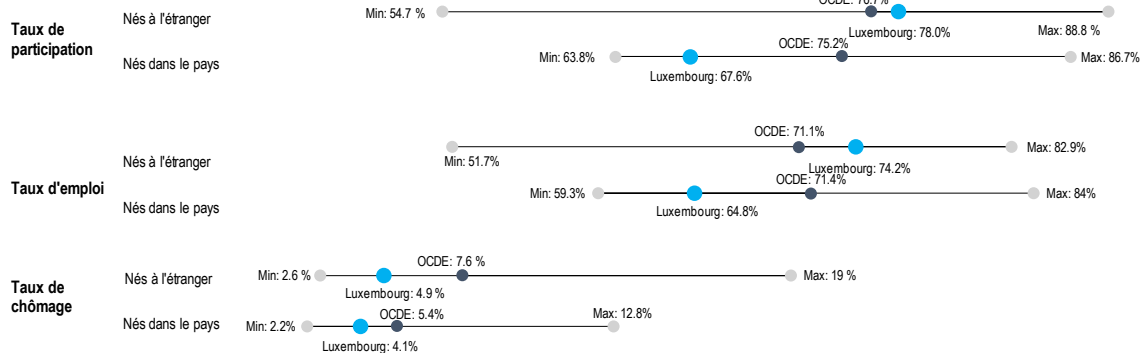
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	23.6	+6.9
Accroissement naturel	3.1	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	20.5	+7.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	2 208	-9.2	2.7
Sorties (2022)	15 506	-8.5	18.8

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/dgkjh2>

Mexique

Population née à l'étranger – 2020	1 % de la population	Principaux pays de naissance : États-Unis (66 %), Guatemala (5 %), Espagne (2 %)
Taille : 1.2 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +24 %	

En 2021, le Mexique a accueilli 68 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 16 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 15.7 % de migrants de travail, 40.9 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 30.1 % de migrants humanitaires. Environ 4 600 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 23 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

Le Honduras, le Venezuela et les États-Unis étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Honduras a enregistré la plus forte augmentation (+4 400) et le Venezuela la plus forte diminution (-500) des flux vers le Mexique par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 9.7 %, pour atteindre environ 119 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Honduras (31 100), de Cuba (18 100) et d'Haïti (17 200). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants de Cuba (+9 800) et la plus forte diminution les ressortissants d'Haïti (-34 700). Sur les 65 000 décisions prises en 2022, 35 % étaient positives.

L'émigration de citoyens mexicains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 12 % en 2021, pour atteindre 128 000 personnes. Environ 83 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 5 % vers l'Espagne et 4 % vers le Canada.

Tout au long de 2022, le Mexique a connu une augmentation de l'immigration irrégulière à sa frontière méridionale. De surcroît, en raison de l'application du « Titre 42 », le Mexique a continué de reprendre les immigrants expulsés par les autorités des États-Unis. Du fait de l'expansion des flux migratoires irréguliers qui transitent par son territoire, le Mexique a imposé des exigences de visa en janvier 2022 pour les ressortissants vénézuéliens et en août 2022 pour les ressortissants brésiliens. Après la levée du « Titre 42 » en mai 2023, le Mexique a annoncé qu'il continuerait, pour des motifs humanitaires, à accepter l'entrée de 30 000 personnes par mois en provenance du Venezuela, du Nicaragua et de Cuba. La délivrance de visas humanitaires a certes progressé de plus de 47 % en 2022 par rapport à 2021, mais cela n'implique pas nécessairement une diminution des flux migratoires irréguliers. Le Mexique s'attache par ailleurs à atténuer l'ampleur de ces flux à travers des canaux de coopération visant à faciliter l'immigration de travail régulière.

Dans le cadre de la loi sur l'immigration, l'Institut national des migrations (INM) a renforcé les mesures de contrôle à la frontière, qui ont été déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême, au motif qu'elles ne comportaient aucun élément permettant d'individualiser la procédure.

En 2022, près de 120 000 demandes d'asile ont été déposées dans le pays, ce qui a mis à rude épreuve la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés. Ses capacités de traitement se sont renforcées au fil des ans avec le soutien du HCR, et son budget annuel s'est accru ces dernières années, mais cela n'a pas été suffisant vu l'augmentation du nombre de demandes.

En mars 2023, un incendie au centre d'hébergement de l'Institut national des migrations (INM) dans la ville septentrionale de Ciudad Juárez a causé la mort de 40 immigrants. Aussitôt après, l'INM a annoncé qu'il travaillerait avec la Commission mexicaine des droits humains pour évaluer les conditions d'accueil au sein des centres de rétention des immigrants.

En avril 2023, la Cour suprême du Mexique a également statué que la Garde nationale du pays peut aider l'INM à garantir la sécurité des immigrants et de leurs centres de rétention. Les groupes de défense des droits humains ont contesté cette décision.

En ce qui concerne l'intégration, le HCR continue à promouvoir et à soutenir l'intégration des réfugiés reconnus à travers leur réinstallation dans des villes offrant de meilleures perspectives d'emploi formel. Dans le cadre de son Programme d'intégration locale, le HCR les aide, en collaboration avec les autorités mexicaines, à accéder à l'emploi, à un hébergement de longue durée, à l'éducation, ainsi qu'aux services de santé. Au cours de la seule année 2022, environ 13 000 réfugiés ont bénéficié d'une aide à la réinstallation et à l'intégration – ce qui représente le nombre annuel le plus élevé enregistré à ce jour.

Le gouvernement mexicain a adopté à l'égard des collectivités locales une stratégie destinée à promouvoir et encourager les initiatives d'intégration des immigrants. Il leur a par ailleurs fourni une assistance technique en collaboration avec des organisations internationales telles que l'OIM, le HCR et la GIZ.

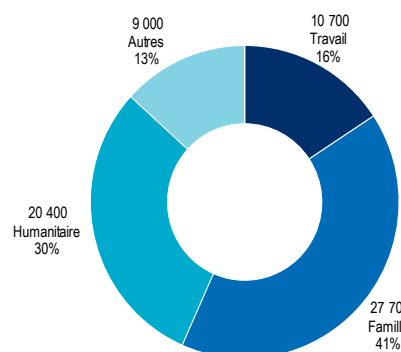
À la frontière septentrionale du Mexique, quelques centres d'intégration des immigrants permettent à cette population de trouver des offres d'emploi et de bénéficier de services de santé de base, de restauration et d'éducation durant leur séjour au Mexique. Cette stratégie est mise en œuvre sous l'égide du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et du ministère du Bien-être.

Pour plus d'informations : www.politicamigratoria.gob.mx | www.comar.gob.mx

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Mexique

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Mexique



Migrations temporaires (Sources : OECD, UNHCR)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	3 740	+ 2%
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	19 030	+ 84%

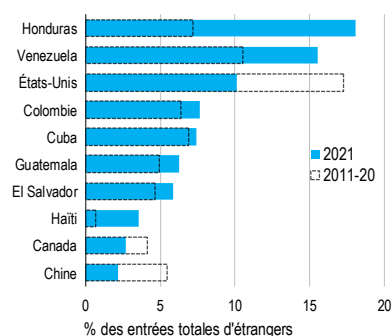
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	4 610	+ 58%
Stagiaires

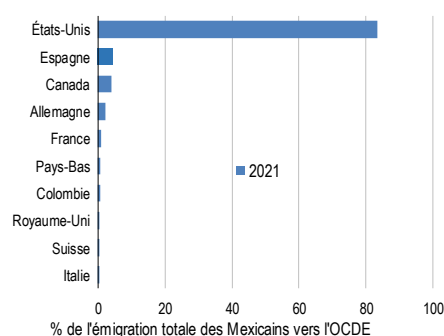
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	118 735	- 10%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Mexicains vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



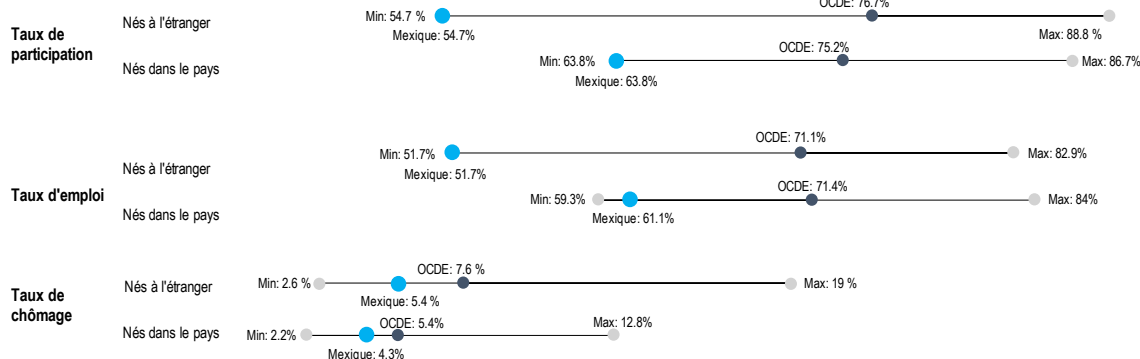
Composantes de la croissance de la population

	2021 Pour 1 000 habitants	2021/20 Différence
Total	5.6	-1.7
Accroissement naturel	6.3	+1.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.7	-3.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	61 100	+12.9	4.3
Sorties (2022)	1 131	+7.0	0.1

Situation sur le marché du travail 2021



StatLink <https://stat.link/ag90oh>

Norvège

Population née à l'étranger – 2022	16.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.9 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +46 %	

En 2021, la Norvège a accueilli 39 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 16 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 50.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.7 % de migrants de travail, 26.4 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 12.4 % de migrants humanitaires. Environ 3 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 4 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

La Pologne, la Lituanie et la Syrie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Pologne a enregistré la plus forte augmentation (+4 400) des flux vers la Norvège par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 190 %, pour atteindre environ 4 700. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (1 600), d'Ukraine (800, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire) et d'Afghanistan (500). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants syriens (+1 000). Sur les 1 410 décisions prises en 2022, 78 % étaient positives.

L'émigration de citoyens norvégiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 20 % en 2021, pour atteindre 7 000 personnes. Environ 18 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 18 % vers le Danemark et 17 % vers la Suède.

Eu égard à la situation en Ukraine, certaines exigences réglementaires ont été provisoirement revues à la baisse en 2022 et 2023. Tel est notamment le cas des dispositions de la loi sur l'intégration qui établissent la durée du programme d'initiation et de formation à la langue norvégienne et l'obligation d'y prendre part.

En raison d'une pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée, le gouvernement a accru le quota annuel de travailleurs qualifiés pour le porter à 6 000 pour les années 2022 et 2023, au lieu d'un maximum de 5 000 antérieurement. En 2021 et 2022, l'Agence norvégienne pour l'assurance qualité dans l'éducation (NOKUT) a élargi le système de reconnaissance automatique de manière à couvrir davantage de pays.

À compter du semestre d'automne 2023, les universités et les collèges factureront des frais de scolarité permettant au minimum de couvrir les coûts pour ce qui est des nouveaux étudiants qui suivent une formation diplômante et sont originaires d'autres pays que ceux membres de l'EEE ou la Suisse.

Les modifications apportées à la loi sur la nationalité, qui est entrée en vigueur depuis janvier 2022, durcissent l'exigence générale concernant la durée de résidence dans le pays : elle doit désormais couvrir huit des onze dernières années au lieu de sept des dix dernières auparavant. Les demandeurs dont le revenu indiqué sur leur dernier avis d'imposition atteint un certain seuil minimum doivent avoir résidé en Norvège pendant six des dix dernières années. Depuis le 1^{er} octobre 2022, les compétences orales en norvégien requises pour l'acquisition de la nationalité ont été portées du niveau A2 au niveau B1.

En octobre 2022, le gouvernement a présenté son Plan d'action pour lutter contre le dumping social et contre la criminalité liée au travail. Un nouveau Plan d'action contre le racisme et la discrimination ethnique sera lancé en 2023.

Dans le cadre de son budget national pour 2022, la Norvège a établi une Initiative spéciale en faveur des réfugiés, des populations déplacées et des communautés d'accueil, et elle a nommé un envoyé spécial pour superviser sa mise en œuvre future.

Les communes ont été invitées à accueillir 38 000 réfugiés en 2023, un chiffre en augmentation par rapport aux 35 000 de 2022. L'installation de réfugiés dépend in fine d'une décision prise par chacune des communes à la suite d'une demande formulée par la Direction de l'intégration et de la diversité (IMDi).

En mai 2023, les crédits du budget national affectés à l'intégration et à l'accueil des demandeurs d'asile ont été augmentés de 6 milliards NOK afin de tenir compte des arrivées en provenance d'Ukraine. Sur ce montant, 3 milliards NOK sont destinées à couvrir la hausse des coûts d'intégration et 2.8 milliards NOK à financer l'accueil des demandeurs d'asile.

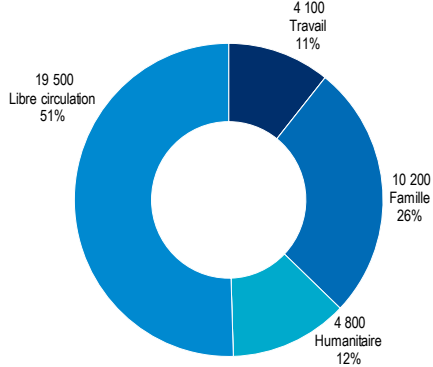
En mai 2023, compte tenu de la situation sécuritaire d'ensemble au Soudan, la Commission norvégienne de recours en matière d'immigration (UNE) et la Direction norvégienne de l'immigration (UDI) ont provisoirement suspendu, et ce jusqu'en novembre 2023, l'obligation de retourner dans ce pays, qui est normalement imposée aux demandeurs auxquels le titre de séjour a été refusé.

Pour plus d'informations : www.udi.no | www.imdi.no | www.regjeringen.no

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Norvège

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Norvège



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	160	- 9%
Travailleurs saisonniers	1 400	- 41%
Transferts intra-entreprise	1 360	+ 58%
Autres travailleurs temporaires	1 800	+ 32%

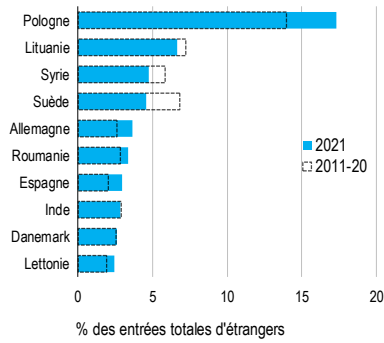
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	3 400	+ 69%
Stagiaires	1	- 98%

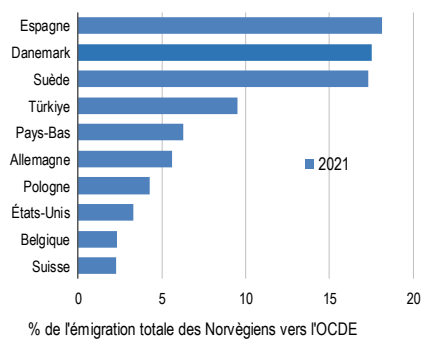
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	4 650	+ 188%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Norvégiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



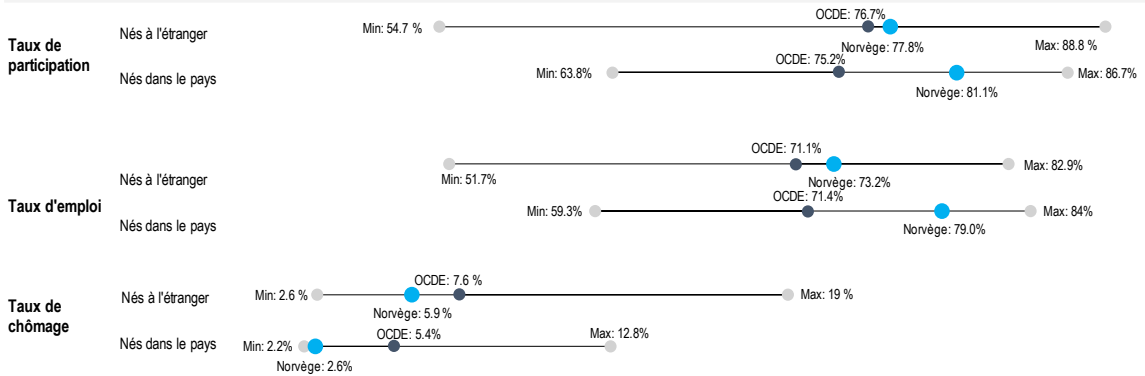
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	11.7	+5.4
Accroissement naturel	1.0	-1.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.6	+6.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	629	-6.4	0.1
Sorties (2022)	4 509	+13.0	0.8

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/3jm46b>

Nouvelle-Zélande

Population née à l'étranger – 2018	27.4 % de la population	Principaux pays de naissance : Royaume-Uni (21 %), Chine (10 %), Inde (9 %)
Taille : 1.3 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +32 %	

En 2021, la Nouvelle-Zélande a accueilli 35 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit -0.9 % par rapport à 2020. Ce chiffre comprend 9.2 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 19.4 % de migrants de travail, 66.9 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 4.4 % de migrants humanitaires. Environ 800 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 74 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. L'Inde, l'Australie et la Chine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte augmentation (+900) et l'Inde la plus forte diminution (- 5 600) des flux vers la Nouvelle-Zélande par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 19 %, pour atteindre environ 300. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Inde (68), de Chine (66) et de Malaisie (34). La plus forte hausse depuis 2021 concerne les ressortissants de Malaisie (+23) et la plus forte diminution les ressortissants d'Inde (-72). Sur les 590 décisions prises en 2022, 23 % étaient positives.

Le « rééquilibrage de l'immigration » est demeuré un élément de la stratégie post-COVID-19 de la Nouvelle-Zélande. Les données récentes mettent en évidence un solde migratoire positif principalement imputable aux entrées de ressortissants étrangers. Stats NZ a provisoirement estimé l'immigration nette annuelle pour l'année qui s'est achevée en avril 2023, soit 72 300 entrées nettes, ce qui représente un retournement de tendance par rapport au solde migratoire négatif et aux 19 300 sorties de 2022. Les voies d'accès à la résidence à travers la « Liste verte » ont été établies pour les métiers hautement qualifiés en tension à l'échelle mondiale. Des modifications ont été apportées en mai 2023 à ce dispositif, dont une nouvelle évaluation est en cours.

Les détenteurs de visas de travail post-études qui suivent une formation de troisième cycle/spécialisée ou d'un niveau inférieur peuvent désormais rester en Nouvelle-Zélande pendant toute la durée de leurs études dans le pays. Les étudiants de maîtrise et de doctorat peuvent bénéficier de visas d'une durée de trois ans. Les étudiants qui suivent des formations non diplômantes ne seront admissibles que si leur qualification a trait à un métier figurant sur la Liste verte, et ils ne peuvent travailler que dans un domaine en lien avec leurs études.

Le financement de l'immigration a été revu, et la plupart des demandes de visa sont soumises à de nouveaux taux de droits et de taxes depuis le 31 juillet 2022. Le « visa investisseur actif plus » (*Active Investor Plus Visa*) a été créé pour attirer des investisseurs dotés de capitaux, de compétences et de liens internationaux pouvant aider à bâtir des entreprises néozélandaises de grande valeur.

La catégorie « visa parent de résident » (*Parent Resident Visa*) a été rouverte en octobre 2022, avec des exigences réduites pour les requérants principaux et un nombre accru de places qui a été porté de 1 000 à 2 500 par an. Début 2023, l'accès au visa de travail pour les victimes de violences familiales a été élargi de sorte que les personnes détentrices d'un « visa partenaire » lié à un immigré temporaire puissent en bénéficier. Un « groupe de référence des populations immigrées » (*Migrant Community Reference Group*) a également été mis en place pour conseiller le ministre de l'Immigration et faire connaître les points de vue des populations immigrées de la Nouvelle-Zélande.

Un projet de loi portant modification des dispositions relatives à l'immigration a été présenté au Parlement en mars 2023 en vue d'améliorer les conditions de détention des immigrants irréguliers arrivés en masse sur le territoire, dans le respect de leurs droits. Le gouvernement a également annoncé une réponse provisoire à l'examen de l'immigration réalisé en 2022 par la Commission de la productivité, avec pour principal objectif d'établir un équilibre à long terme entre les objectifs de leur politique d'immigration et ceux de leur action plus large.

À la mi-2023, le gouvernement a fait savoir que, à partir de la fin de cette même année, les détenteurs d'un visa de travail « employeur accrédité » (*Accredited Employer Work Visa – AEWV*) qui ne se trouvent pas sur une voie menant à la résidence ne pourront pas rester dans le pays plus de cinq ans consécutifs. Les accords sectoriels qui prévoient une dérogation limitée à la règle de l'AEWV qui impose une rémunération au moins égale au salaire médian demeurent en vigueur dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, des soins, du poisson et des fruits de mer, de la construction et des infrastructures, de la transformation de la viande, ainsi que du tourisme saisonnier de neige et d'aventure, afin de leur permettre de renoncer progressivement à avoir recours aux immigrants les moins bien payés. Un accord sectoriel dans le domaine des transports s'y est ajouté au début de 2023.

Le gouvernement a également annoncé une simplification de la catégorie des immigrants qualifiés (à compter d'octobre 2023). Pour y être admissible, un demandeur devra être en mesure d'exercer une profession réglementée en Nouvelle-Zélande nécessitant au moins deux années de formation et un baccalauréat ou un diplôme de niveau plus élevé, ou gagner au moins une fois et demie le salaire médian.

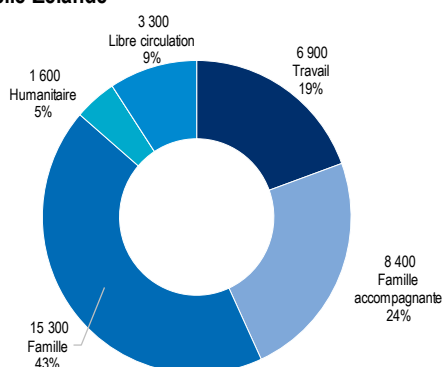
Les critères pour pouvoir bénéficier du visa spécial Ukraine de 2022 ont désormais été assouplis. Les personnes dont les visas expirent bientôt ont la possibilité de demander un autre visa de deux ans, afin de leur donner l'assurance de pouvoir rester réfugiées en Nouvelle-Zélande tant que la guerre durera.

Pour plus d'informations : www.immigration.govt.nz

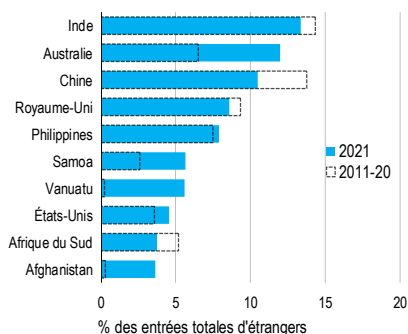
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Nouvelle-Zélande

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Nouvelle-Zélande



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OECD, UNHCR)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	910	- 94%
Travailleurs saisonniers	19 440	+ 27%
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	53 810	+ 39%

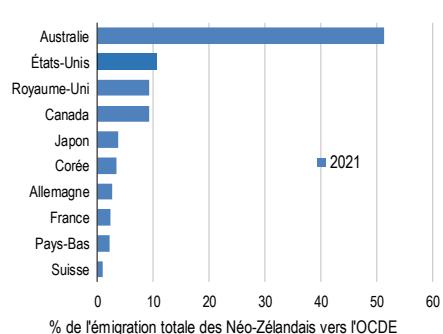
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	820	- 86%
Stagiaires	10	- 95%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	335	- 19%

Émigration de Néo-Zélandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



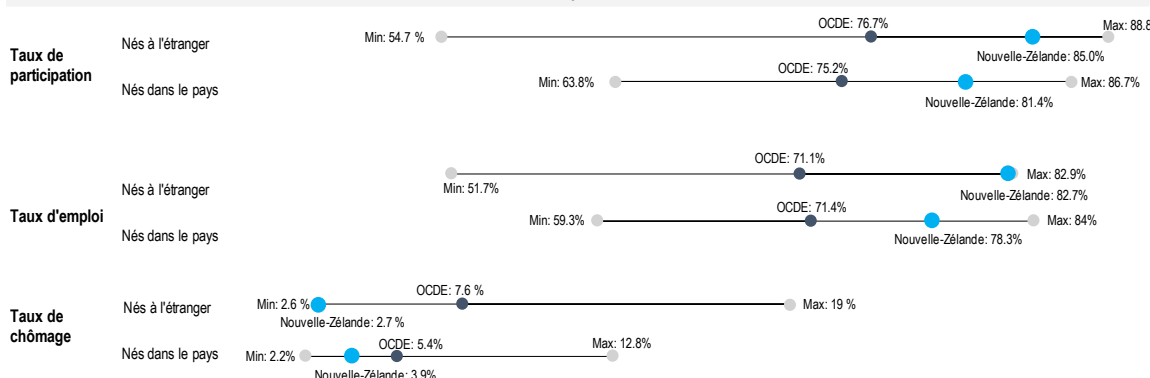
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	1.2	-3.0
Accroissement naturel	4.6	-0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-3.4	-2.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	677	+2.4	0.3
Sorties (2022)	890	-0.6	0.4

Situation sur le marché du travail 2022



Pays-Bas

Population née à l'étranger – 2022	14.5 % de la population	Principaux pays de naissance : Türkiye (8 %), Suriname (7 %), Pologne (7 %)
Taille : 2.6 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +34 %	

En 2021, les Pays-Bas ont accueilli 171 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 29 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 53.2 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 12.2 % de migrants de travail, 20.2 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 14.5 % de migrants humanitaires. Environ 20 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 2 300 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 153 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -61 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Pologne, la Roumanie et la Syrie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte augmentation (+6 100) des flux vers les Pays-Bas par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 44 %, pour atteindre environ 36 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (13 000), d'Afghanistan (2 700) et de Türkiye (2 700). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants syriens (+4 300) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-300). Sur les 17 000 décisions prises en 2022, 87 % étaient positives.

L'émigration des citoyens néerlandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 23 % en 2021, pour atteindre 38 000 personnes. Environ 20 % de ce groupe a émigré vers la Belgique, 15 % vers l'Espagne et 15 % vers l'Allemagne.

En janvier 2022, la loi sur l'emploi des étrangers a été modifiée. Les permis de travail peuvent désormais être délivrés pour une durée pouvant atteindre trois ans au lieu d'un seul, avec un maximum de deux ans pour les titres subordonnés à un examen approfondi de la situation du marché du travail. Une autre modification importante impose que les employeurs versent les salaires indiqués sur l'autorisation de travail dans un délai d'un mois sur le compte bancaire désigné à cet effet. À défaut, l'autorisation peut être révoquée ou non renouvelée. Dans sa version modifiée, la loi permet également de rejeter les demandes d'autorisation de travail si l'entreprise de l'employeur n'a pas une activité économique garantissant sa capacité à verser des salaires.

Entrée en vigueur en janvier 2022, la nouvelle loi d'intégration civique (*Wet Inburgering*) apporte des modifications notables à la procédure d'intégration des nouveaux arrivants. Cette loi définit trois parcours d'apprentissage : le premier implique un travail bénévole parallèlement à l'apprentissage du néerlandais pour atteindre un niveau B1 en un an ; le deuxième est destiné aux jeunes immigrés désireux de suivre un enseignement supérieur ou une formation professionnelle nécessitant un niveau de langue B1 ; tandis que le troisième s'adresse aux immigrés qui éprouvent des difficultés dans le cadre des deux options précédentes et met l'accent sur les compétences linguistiques élémentaires de niveau A1. Les municipalités sont responsables de la mise en œuvre et du suivi de ces parcours d'apprentissage, et elles procèdent à des évaluations pour déterminer lequel est le plus adapté dans un cas donné et fournissent des indications sur les établissements d'enseignement appropriés.

À compter du 22 juillet 2022, la lettre d'approbation de leur autorisation donne immédiatement aux immigrés hautement qualifiés exemptés de visa l'autorisation de travailler. L'obligation d'obtenir une vignette de titre de séjour avant de commencer à travailler a été supprimée afin de réduire les délais d'attente. En revanche, les intéressés ont un délai de quatre mois pour se présenter en personne devant les autorités d'immigration en vue d'obtenir les documents nécessaires pour une autorisation de travail. Cette mesure ne s'applique pas aux détenteurs d'une carte de travailleur détaché ou d'une carte bleue européenne. Vouée à l'origine à être temporaire et limitée à une période de six mois, cette mesure a été prorogée au-delà de sa date de fin initiale, prévue en janvier 2023.

Le 26 septembre 2022, le ministre de l'Immigration a annoncé la prorogation du délai maximal de décision dans le cas des demandes d'asile. Le Service de l'immigration et de la naturalisation (IND) dispose ainsi de neuf mois supplémentaires pour traiter et évaluer les demandes d'asile, le délai légal maximal pour prendre une décision étant de fait porté à 15 mois.

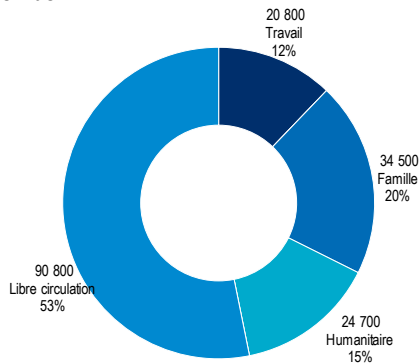
Le 10 février 2023, l'interdiction de la réunification familiale pour les demandeurs d'asile qui ont obtenu un titre de séjour dans le pays a été levée. Cette décision est intervenue juste un mois après la suspension temporaire de ces restrictions. Les autorités néerlandaises ont procédé à ce changement pour se conformer à une décision du Conseil d'État, qui a jugé illégale l'interdiction de la réunification familiale. Les restrictions initiales à la réunification familiale avaient été établies en août 2022 pour faire face à la crise du logement et à l'afflux de demandeurs d'asile.

Pour plus d'informations : www.ind.nl

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pays-Bas

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Pays-Bas



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

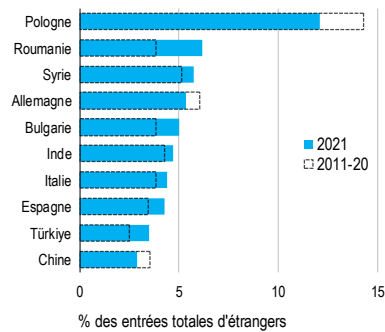
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	3 750	+ 46%
Raisons familiales	3 450	+ 4%
Éducation	4 200	+ 336%
Autre raison	30	+ 11%

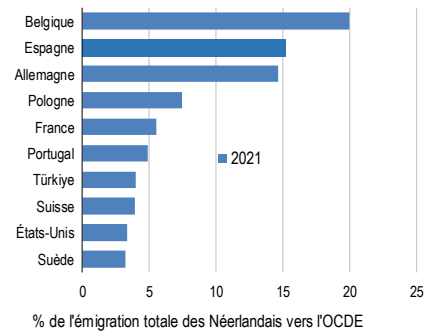
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	35 530	+ 44%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Néerlandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



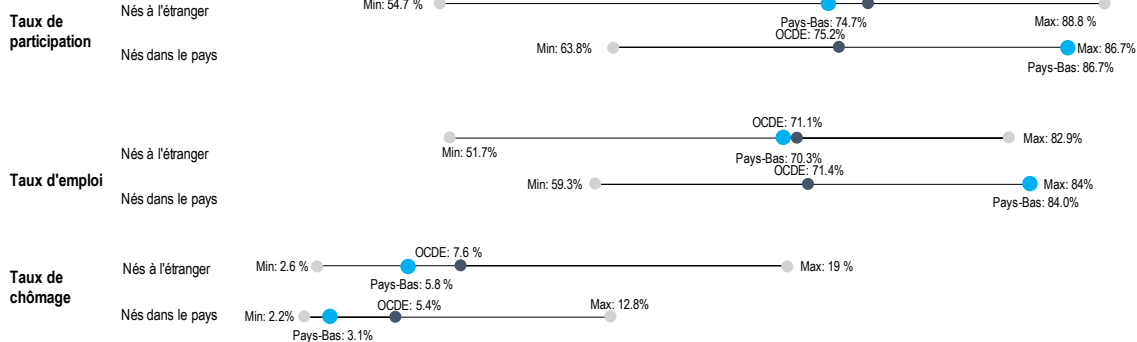
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	12.5	+5.9
Accroissement naturel	-0.1	-0.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	12.6	+6.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	2 370	-0.8	0.2
Sorties (2022)	15 411	-2.4	1.6

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/7osi4y>

Pologne

Population née à l'étranger – 2022	2.5 % de la population	Principaux pays de naissance (2020, UNDESA) : Ukraine (34 %), Allemagne (12 %), Bélarus (12 %)
Taille : 1 million, 59 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +51 %	

En 2021, 76 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Pologne (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 10.9 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 56.2 % de migrants de travail, 12.2 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 31.5 % d'autres migrants. En outre, la Pologne a accueilli 56 400 immigrants bénéficiant de la libre circulation. Environ 46 000 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 747 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 58 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -2 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et la Géorgie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (+44 000) et la Chine la plus forte diminution (-200) des flux vers la Pologne par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 23 %, pour atteindre environ 7 700. La majorité des demandeurs étaient originaires de Bélarus (2 900), d'Ukraine (1 500, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire) et de Russie (1 400). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+1 400) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-1 400). Sur les 5 190 décisions prises en 2022, 75 % étaient positives.

L'émigration des citoyens polonais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2021, pour atteindre 121 000 personnes. Environ 42 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 21 % vers les Pays-Bas et 7 % vers la Norvège.

En janvier 2022, une modification de la loi sur les étrangers est entrée en vigueur. Elle vise à simplifier et accélérer les procédures d'emploi des étrangers. L'obligation de fournir des documents confirmant le lieu de résidence et une source de revenu stable et régulier a été remplacée par celle d'un salaire minimum correspondant au salaire minimum légal de 3 490 PLN brut par mois (environ 775 EUR). Il est passé à 3 600 PLN à compter du 1^{er} juillet 2023, soit environ 800 EUR. Selon la nouvelle législation, les travailleurs qui changent d'employeurs ou de conditions de travail ne sont plus obligés de demander une nouvelle autorisation de travail. Une « voie prioritaire » a également été mise en place pour les personnes demandant une autorisation de travail pour travailler au sein des entités revêtant une importance stratégique pour l'économie polonaise.

Moyennant une attestation de l'employeur, la durée d'emploi d'un étranger peut désormais atteindre 24 mois (au lieu de six mois pendant une période de 12 mois) pour les ressortissants de certains pays (à l'heure actuelle, il s'agit de l'Arménie, du Bélarus, de la Géorgie, de la Moldova et de l'Ukraine). En octobre 2022, les ressortissants russes ont été exclus des procédures d'emploi simplifiées.

En 2022 une proposition de nouvelle loi sur l'emploi des étrangers a été annoncée, dont le but serait d'accélérer la procédure d'emploi en la rendant entièrement électronique et en supprimant l'examen du marché du travail. Le nouveau système fixerait plutôt un nombre maximum d'autorisations de travail et de déclarations d'embauche délivrées par an aux travailleurs étrangers, et réduirait de trois à un an la durée des titres de séjour et de travail.

En décembre 2022, l'Office des étrangers a lancé un nouveau portail de services en ligne permettant aux étrangers de déposer une demande de titres de séjour, de remplir les formulaires, de préparer les bons documents et d'obtenir des informations sur les procédures d'immigration. Ce site est disponible en sept langues.

Le programme appelé « Poland.Business Harbour » lancé en 2020 pour accompagner les entrepreneurs de certains pays dans le secteur des TIC a été étendu pour inclure les ressortissants de tous les pays (depuis 2022). Ce programme propose une procédure simplifiée d'obtention de visa.

Depuis mars 2023, les ressortissants ukrainiens résidant en Pologne dans des centres d'hébergement collectif sont obligés de contribuer aux frais d'hébergement et de repas. Ceux qui y résident depuis plus de 120 jours devront couvrir 50 % des frais d'assistance avec un plafond de 40 PLN (environ 9 EUR) par jour et par personne. Les ressortissants ukrainiens résidant dans des centres d'hébergement collectif depuis plus de 180 jours devront prendre en charge 75 % des frais avec un plafond de 60 PLN (environ 13.5 EUR) par jour et par personne. Les personnes dans l'incapacité de travailler ou qui ont des responsabilités familiales sont exonérées de ces frais.

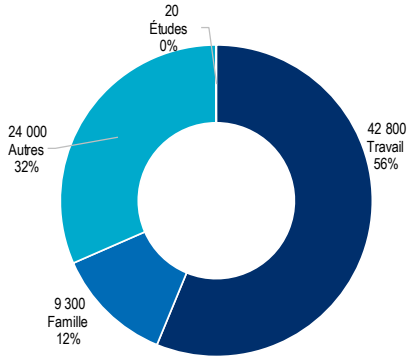
Conformément aux dispositions de la loi du 13 juin 2003 sur la protection des étrangers sur le territoire polonais (compte tenu des amendements de mars et avril 2022), les ressortissants non ukrainiens déplacés d'Ukraine peuvent obtenir un certificat confirmant qu'ils bénéficient d'une protection temporaire. S'ils en font la demande, ils peuvent également bénéficier d'une assistance et de soins médicaux auprès de l'Office des étrangers.

Pour plus d'informations : www.migrant.info.pl | www.emn.gov.pl | mos.cudzoziemcy.gov.pl/en

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pologne

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)

Pologne



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

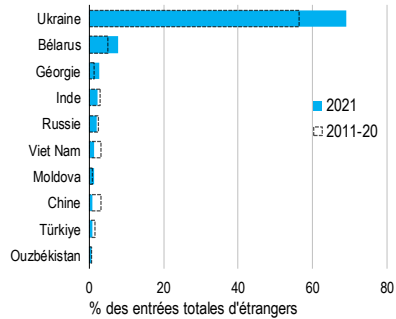
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	747 250	+ 62%
Raisons familiales	1 840	+ 2%
Éducation	45 570	+ 68%
Autre raison	96 510	+ 146%

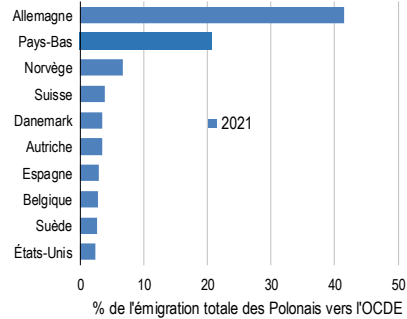
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	7 700	+ 23%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Polonais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



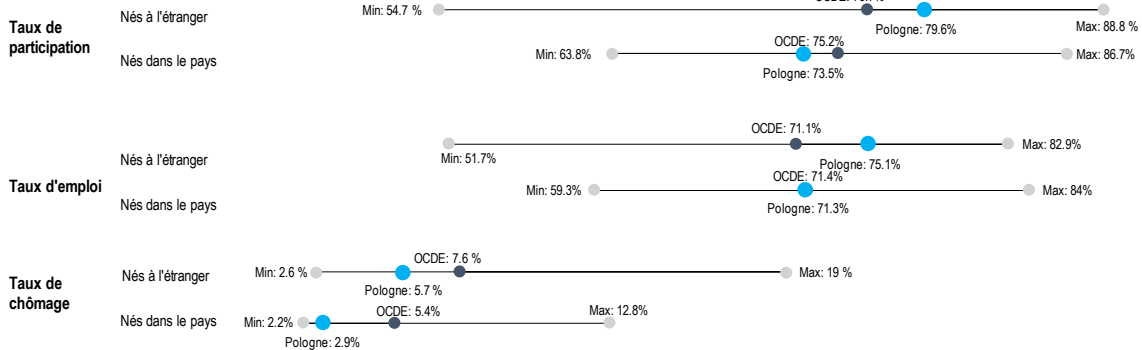
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-3.7	+1.2
Accroissement naturel	-3.9	+1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.2	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	6 399	-10.3	0.9
Sorties (2022)	10 835	+15.0	1.6

Situation sur le marché du travail
2022



StatLink <https://stat.link/8ixy27>

Portugal

Population née à l'étranger – 2022	10.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.1 million, 53 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +24 %	

En 2021, le Portugal a accueilli 94 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 11 de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 28.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 41.2 % de migrants de travail, 24.7 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.3 % de migrants humanitaires. Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants de troisième cycle de pays tiers. En outre, 58 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 99 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

Le Brésil, l'Inde et la Belgique étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Allemagne a enregistré la plus forte augmentation (+1 400) et le Brésil la plus forte diminution (-2 800) des flux vers le Portugal par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 47 %, pour atteindre environ 2000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (300), d'Inde (200) et d'Ukraine (200, à l'exclusion des bénéficiaires d'une protection temporaire). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+200) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-300). Sur les 870 décisions prises en 2022, 78 % étaient positives.

L'émigration des citoyens portugais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 21 % en 2021, pour atteindre 47 000 personnes. Environ 16 % de ce groupe a émigré vers la France, 16 % vers la Suisse et 14 % vers l'Espagne.

Début avril, le gouvernement portugais a approuvé la création de l'Agence pour l'intégration, les migrations et l'asile (AIMA) et a publié par la suite le décret-loi n°41/2023 du 2 juin portant création de l'Agence et de ses compétences. L'Agence remplacera le Haut-Commissariat pour les migrations (ACM) par la mise en œuvre de politiques publiques sur les migrations et l'asile, et le Service de l'immigration et des frontières (SEF), dont les fonctions policières seront dispersées au sein d'autres forces et services de sécurité.

À l'été 2022, une loi portant modification de la loi portugaise sur l'immigration, connue sous le nom de la loi sur les étrangers (Loi n° 23/2007, 4 juillet), a été publiée. Cette nouvelle loi prévoit la création d'un visa pour la recherche d'emploi et d'un visa pour les nomades numériques. Le nouveau visa pour la recherche d'emploi permet aux étrangers de résider au Portugal pendant une durée de six mois pour chercher un emploi. Si le détenteur de ce visa réussit à trouver un emploi, il peut demander à transformer son visa en une autorisation de travail régulier sans avoir à quitter le pays. Dans le cas contraire, il n'a pas le droit de redemander un autre visa pour la recherche d'emploi pendant une année. Le nouveau visa pour les nomades numériques permet aux salariés et aux travailleurs indépendants étrangers de résider au Portugal pour une durée maximale d'un an. Pour obtenir ce visa, il faut notamment disposer d'un revenu mensuel moyen équivalent à au moins quatre fois le salaire minimum national au cours des trois derniers mois.

Une autre modification importante consiste en la simplification du processus de délivrance des visas pour les ressortissants de la Communauté des pays de langue portugaise dans le cadre d'un accord de mobilité conclu entre le Portugal et ces pays. Selon les nouvelles dispositions, les postes consulaires peuvent accorder des visas après avoir vérifié via le système d'information Schengen l'absence de séjours prolongés sans autorisation. Ils n'ont plus besoin d'obtenir l'approbation préalable du SEF.

Enfin, cette nouvelle loi simplifie certaines procédures. Les étudiants en mobilité internationale obtiennent automatiquement le droit de travailler. La notification automatique de toute demande de visa acceptée aux services de l'emploi, à la sécurité sociale, à l'administration fiscale et au ministère de la Santé permet d'accélérer l'émission des numéros de sécurité sociale, d'identification fiscale et d'inscription au service national de santé.

En janvier 2022, le Portugal a signé un accord bilatéral de recrutement avec le Maroc. Les employeurs situés au Portugal seront tenus de soumettre leurs demandes d'embauche auprès de l'Institut portugais pour l'emploi et la formation professionnelle (IEFP). L'IEFP assurera ensuite la coordination avec l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPPEC) du Maroc, qui se chargera du recrutement de ressortissants marocains. Les participants à ce programme pourront changer d'employeur au bout de six mois ou si leur contrat de travail est résilié, et bénéficier du regroupement familial.

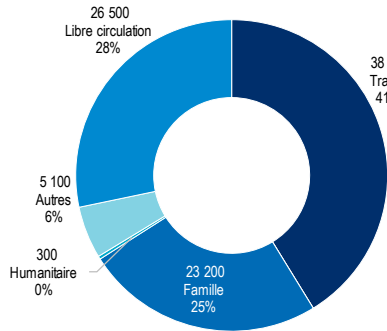
Le gouvernement portugais a automatiquement prolongé les titres de séjour déjà expirés ou devant expirer en 2023 jusqu'à la fin de l'année afin de résorber les retards de traitement des demandes.

Pour plus d'informations : www.acm.gov.pt | www.om.acm.gov.pt | www.sef.pt

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Portugal

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Portugal



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

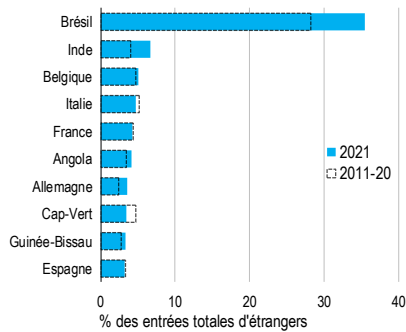
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	10	- 85%
Raisons familiales
Éducation
Autre raison	640	+ 86%

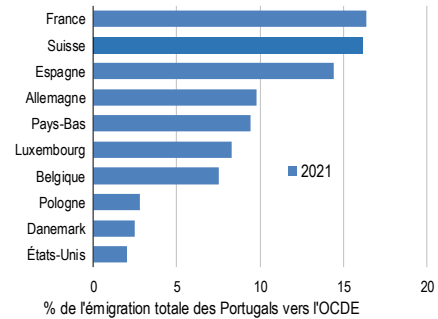
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	1 980	+ 47%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Portugals vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



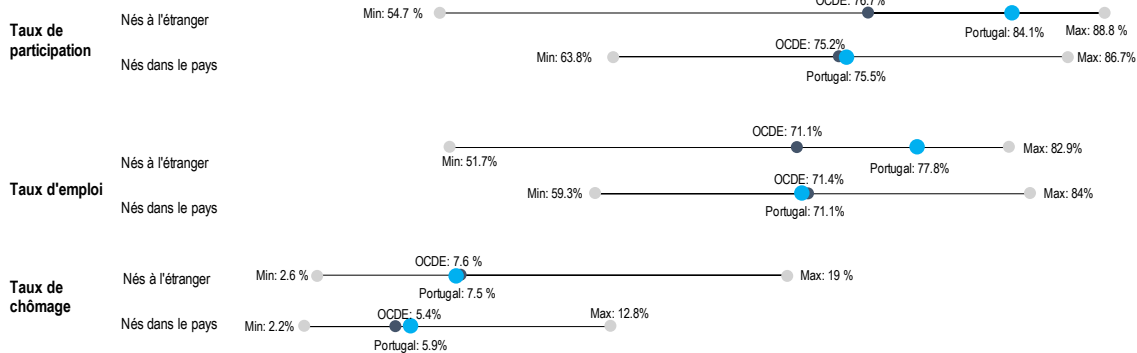
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	11.1	+13.0
Accroissement naturel	-3.9	+0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.0	+12.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	10 296	-3.3	4.1
Sorties (2021)	322	+25.8	0.1

Situation sur le marché du travail 2022



République slovaque

Population née à l'étranger – 2022	4.2 % de la population	Principaux pays de naissance : République tchèque (47 %), Royaume-Uni (6 %), Ukraine (6 %)
Taille : 0.2 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +34 %	

En 2021, 23 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en République slovaque (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 52.2 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 75.2 % de migrants de travail, 11.6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 10.5 % venus pour des raisons d'éducation et 2.8 % d'autres migrants. En outre, la République slovaque a accueilli 1 600 immigrants bénéficiant de la libre circulation. Environ 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 4 200 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 14 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -20 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La République tchèque, la Hongrie et l'Ukraine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la République tchèque a enregistré la plus forte diminution (-200) des flux vers la République slovaque par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 53 %, pour atteindre environ 500. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Ukraine (200, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire), de Türkiye (75) et du Maroc (70). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+200) et la diminution la plus importante les ressortissants afghans (-75). Sur les 150 décisions prises en 2022, 47 % étaient positives.

L'émigration des citoyens slovaques vers les pays de l'OCDE a diminué de 9 % en 2021, pour atteindre 27 000 personnes. Environ 26 % de ce groupe a émigré vers la République tchèque, 20 % vers l'Allemagne et 15 % vers l'Autriche.

Le 1^{er} juin 2022, une modification de la loi n°480/2002 sur l'asile est entrée en vigueur. Elle prévoit des réformes importantes de l'intégration primaire des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les principaux changements consistent en une nouvelle hiérarchie des statuts de protection donnant la priorité à la protection subsidiaire, suivie par la réunification familiale et les raisons humanitaires. En outre, les aides proposées aux bénéficiaires d'une protection subsidiaire sont devenues plus importantes. La modification prévoit également l'accès à des services d'aide psychosociale et à des cours d'orientation culturelle. Pour favoriser l'intégration et l'indépendance financière, le délai de carence avant de pouvoir entrer sur le marché du travail a été ramené de neuf à six mois. De plus, l'obtention d'une autorisation de travail n'est plus nécessaire pour accéder au marché du travail. Enfin, la modification prévoit une disposition en cas d'absence prolongée des demandeurs d'asile de leurs centres d'accueil : « le permis de sortir de longue durée ».

Par ailleurs, depuis avril 2022, les ressortissants hautement qualifiés des pays hors UE peuvent demander une autorisation de travail temporaire, appelée visa national, pour chercher du travail pendant une durée de trois mois ou pour exercer un emploi pendant un an. Le visa national a pour objectif principal de répondre à la demande de travailleurs hautement qualifiés dans le secteur des technologies de l'information. Depuis avril 2022, ce secteur connaît en effet des difficultés aux niveaux tant national que mondial. Des visas nationaux sont aussi délivrés aux ressortissants de certains pays tiers qui exercent les métiers de chauffeurs de bus et de camions (soumis à quotas). Ce visa leur permet de travailler dans le pays pour une durée maximale d'un an, avec possibilité de prolongation. Le visa national est moins complexe sur le plan administratif que les autres types d'autorisations et permet donc aux nouveaux employés et à ceux qui sont délocalisés de commencer à travailler plus rapidement en République slovaque.

En octobre 2022, afin de pallier les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la santé, des modifications ont été apportées au système de formation des professionnels de la santé originaires de pays tiers. Elles visent à accroître les possibilités d'emploi en simplifiant la reconnaissance des qualifications et les exigences linguistiques. Les soignants étrangers qui possèdent des qualifications reconnues pourront désormais effectuer des stages pour gagner de l'expérience et accroître leurs chances de trouver un emploi.

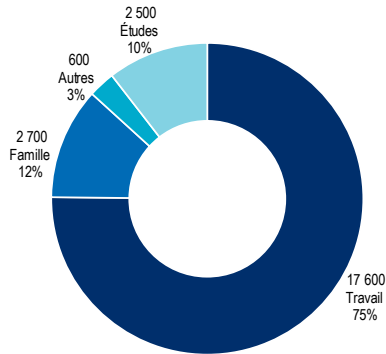
Le 1^{er} janvier 2023, de nouvelles modifications législatives sont entrées en vigueur concernant les ressortissants des pays de l'UE et des pays hors UE. Les principaux changements comprennent la suppression de l'examen de la situation du marché du travail pour certaines catégories de travailleurs, par exemple, pour les ressortissants de pays tiers ayant déposé une demande de renouvellement d'un titre unique ou d'une carte bleue sans avoir changé de poste. Afin de renforcer le respect des règles administratives, les employeurs doivent fournir sous sept jours au Bureau du travail des fiches d'information sur les ressortissants de l'UE en affectation ou en détachement. Les ressortissants des pays hors UE peuvent continuer de travailler dans l'attente du renouvellement de leur titre expiré si la demande de renouvellement a été déposée au moins 90 jours avant la date d'expiration du permis. Par ailleurs, les ressortissants des pays hors UE possédant un permis de séjour au titre du regroupement familial ne sont plus obligés de déposer une demande d'autorisation de travail après neuf mois de séjour. Cette mesure leur facilite donc l'accès au marché du travail par la suite.

Pour plus d'informations : www.minv.sk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République slovaque

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)

République slovaque



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

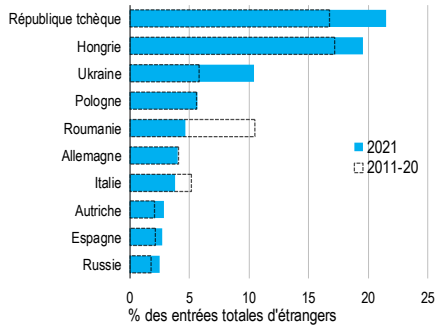
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	4 230	+ 143%
Raisons familiales	990	+ 44%
Éducation	260	- 21%
Autre raison	140	+ 57%

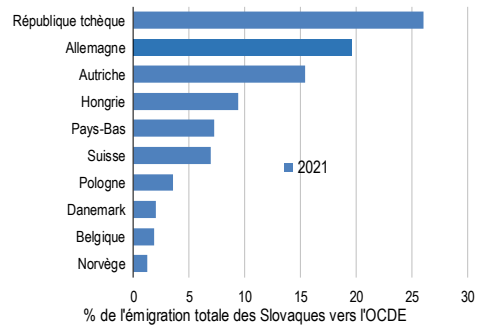
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	505	+ 53%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Slovaques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



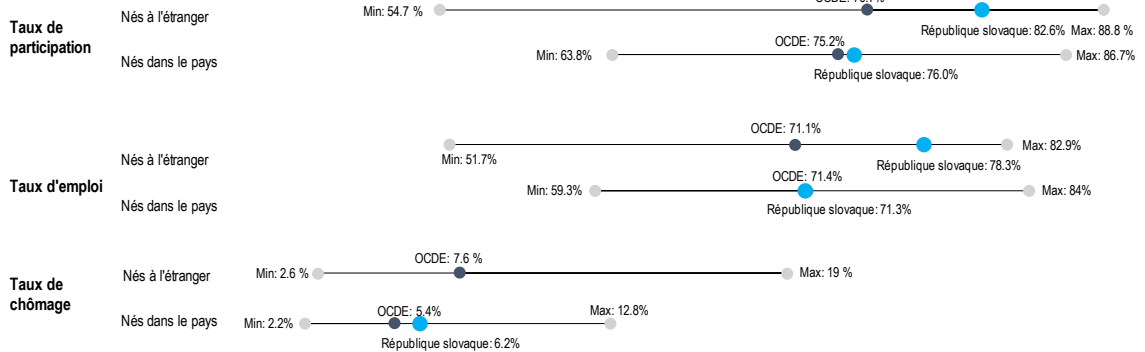
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	-1.1	+3.5
Accroissement naturel	-1.3	+1.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.2	+1.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	2 147	-11.6	1.9
Sorties (2022)	517	+17.3	0.5

Situation sur le marché du travail
2022



StatLink <https://stat.link/oi9532>

République tchèque

Population née à l'étranger – 2022	4.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.5 million, 42 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +16 %	

En 2021, la République tchèque a accueilli 64 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 15 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 22.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 58.2 % de migrants de travail, 17.8 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.5 % de migrants humanitaires. Environ 5 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 3 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 54 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -10 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, la République slovaque et la Russie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (+11 000) et la République slovaque la plus forte diminution (-200) des flux vers la République tchèque par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 26 %, pour atteindre environ 1 300. La majorité des demandeurs étaient originaires de Türkiye (200), d'Ukraine (200, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire) et de Russie (100). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants turcs (+200) et la plus forte diminution les ressortissants géorgiens (-100). Sur les 1 110 décisions prises en 2022, 29 % étaient positives. L'émigration des citoyens tchèques vers les pays de l'OCDE a diminué de -1 % en 2021, pour atteindre 13 000 personnes. Environ 32 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 12 % vers la Pologne et 11 % vers l'Autriche.

En mai 2023, le Parlement tchèque a approuvé la transposition de la nouvelle Directive « carte bleue européenne ». Les principales évolutions sont les suivantes : un allongement de la durée de deux à trois ans ; l'exemption pour certains demandeurs de l'obligation de présenter leurs diplômes ; et la possibilité d'obtenir une carte bleue européenne avec juste un contrat de six mois. Une autre modification exige que les personnes qui demandent un visa et un titre de séjour de longue durée depuis l'étranger aient résidé dans le pays pendant deux ans et non plus un seul. Les enfants adultes financièrement dépendants ne peuvent plus bénéficier du regroupement familial. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

À compter du 1^{er} juillet 2023, les autorisations de travail et les visas de longue durée pour les travailleurs saisonniers auront une validité maximale de neuf mois (au lieu de six précédemment). Le 1^{er} janvier 2023, le secteur de la construction a été ajouté à la liste nationale des secteurs économiques pouvant donner lieu à l'admission de travailleurs saisonniers.

En avril 2023, les restrictions auxquelles étaient soumises les demandes de visa des ressortissants ukrainiens à l'ambassade de Kyiv et au consulat de Lviv ont été levées pour de nouvelles catégories de personnes. En mai 2023, les demandes de visa venant de l'espace Schengen ont été centralisées au consulat de Dresde ; les autres ambassades n'accepteront plus aucune demande. La protection temporaire des réfugiés en provenance d'Ukraine a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 mars 2024. La procédure a pris la forme d'une inscription en ligne et de la délivrance de nouvelles vignettes de visa. Au 1^{er} avril 2023, les bénéficiaires d'une protection temporaire étaient au nombre de 325 000 en République tchèque. La législation révisée applicable depuis le 1^{er} juillet 2023 a apporté des modifications aux règles relatives à l'offre d'hébergement pour les réfugiés. Un hébergement d'urgence gratuit ne sera fourni que pour une durée maximale de 150 jours (sauf pour les réfugiés qui font partie de catégories vulnérables). L'allocation humanitaire versée aux réfugiés inclura désormais la contribution financière aux frais de logement et prendra en considération l'ensemble des revenus et de l'épargne de ses bénéficiaires.

Depuis septembre 2021, un niveau A2 en tchèque est exigé pour obtenir la résidence permanente (auparavant il suffisait d'un niveau A1). La modification de la loi sur le séjour des ressortissants étrangers établit une distinction entre les membres de la famille proche et éloignée des ressortissants des pays de l'UE et de la République tchèque.

Depuis janvier 2021, certains groupes d'immigrés de pays tiers disposant d'un titre de séjour de longue durée sont tenus de suivre dans un délai d'un an un cours d'adaptation et d'intégration.

En avril 2023, le ministère de l'Intérieur a proposé un nouveau projet de loi sur l'immigration en vue de donner un fondement juridique à la numérisation de la procédure d'admission et de divers autres processus. Cette proposition introduit par ailleurs le concept général de « garant » – qui désigne une personne ou une entité accueillant les immigrés dans la République tchèque et chargée de veiller à ce que les étrangers respectent leurs conditions d'admission. Cet avant-projet de loi est encore en cours de révision, avant son examen par le gouvernement.

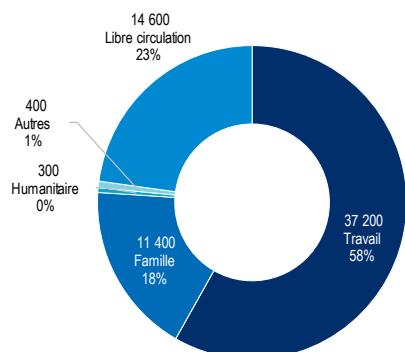
En septembre 2022, l'OCDE a présenté les résultats du projet de système à points multicritère pour la gestion de l'immigration de travail en République tchèque, mis en œuvre sous l'égide de la Direction générale de l'appui à la réforme structurelle de la Commission européenne. En 2023, les travaux législatifs visant à mettre en place un régime préférentiel pour l'immigration de travail ont été engagés.

Pour plus d'informations : www.mvcr.cz | www.czso.cz | www.mpsv.cz | www.uradprace.cz | www.cizinci.cz | www.imigracniportal.cz/

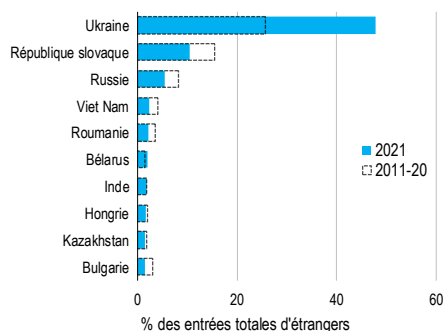
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République tchèque

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

République tchèque



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	29.1	+27.0
Accroissement naturel	-1.8	+0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	30.9	+26.1

Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	2 990	+ 83%
Transferts intra-entreprise	190	+ 25%
Autres travailleurs temporaires	530	- 10%

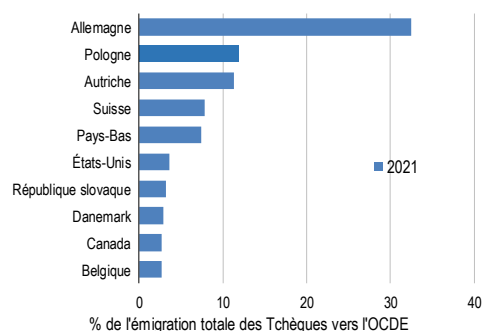
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	5 010	- 17%
Stagiaires

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	1 335	+ 26%

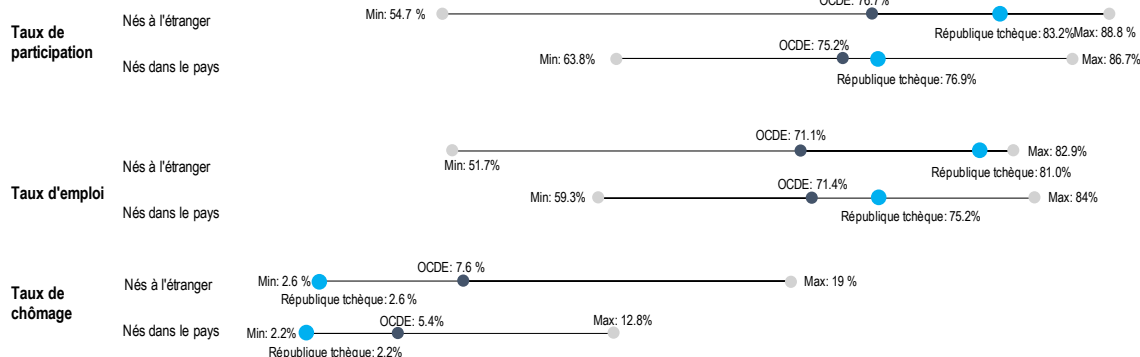
Émigration de Tchèques vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	4 153	-5.3	1.4
Sorties (2022)	3 946	-3.0	1.4

Situation sur le marché du travail 2022



Roumanie

Population née à l'étranger – 2021	3.6 % de la population	Principaux pays de naissance : Moldova (40 %), Italie (11 %), Espagne (9 %)
Taille : 0.7 million, 46 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +309 %	

En 2021, 23 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Roumanie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 47.4 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 66.3 % de travailleurs migrants, 15 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 11.7 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 7 % d'autres migrants. Environ 1 400 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 2 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 18 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 33 %, pour atteindre environ 12 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Ukraine (4 400, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire), d'Inde (1 500) et du Bangladesh (1 400). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+4 400) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-3 500). Sur les 4 070 décisions prises en 2022, 25 % étaient positives.

L'émigration des citoyens roumains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 2 % en 2021, pour atteindre 215 000 personnes. Environ 43 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 13 % vers l'Italie et 8 % vers l'Autriche.

En Roumanie, les évolutions récentes des politiques migratoires ont surtout concerné la transposition dans la législation nationale de plusieurs directives ou règlements de l'UE visant à simplifier et améliorer la gestion de l'asile et des migrations.

En 2022, afin d'attirer et de retenir les travailleurs hautement qualifiés, la Roumanie a mis en place un visa de six mois pour les nomades numériques. Il permet aux ressortissants étrangers de vivre en Roumanie tout en travaillant pour des entreprises situées en dehors du pays. Les ressortissants de pays tiers admissibles peuvent donc travailler en Roumanie avec une plus grande flexibilité et moins de contraintes pendant une période définie. Les demandeurs de ce visa doivent justifier de ressources financières importantes pour pouvoir en bénéficier.

L'une des grandes priorités du gouvernement est de pallier les pénuries de main-d'œuvre. À cet effet, les autorités roumaines ont augmenté fortement le quota d'autorisations de travail en 2021. Pour 2023, tout comme en 2022, les autorités roumaines ont fixé le quota à 100 000 visas pour les ressortissants hors UE/EEE/Suisse.

Les travailleurs immigrés en possession d'une carte bleue européenne ou d'un titre unique obtenu en Roumanie ne sont plus autorisés à changer d'employeurs durant la première année de travail sans le consentement écrit de leur employeur actuel. Cette mesure ne s'applique pas dans le cas où la résiliation du contrat de travail individuel a eu lieu sur l'initiative de l'ancien employeur ou à l'issue d'un accord entre les parties, ou à la suite de la démission du travailleur étranger résultant de la non-exécution par l'employeur de ses obligations contractuelles, selon les conditions prévues par la loi n° 53/2003, republiée telle que modifiée et complétée ultérieurement. Cette mesure ne s'applique pas aux travailleurs saisonniers.

Les réformes législatives de 2022 ont prolongé de 60 à 180 jours la période pendant laquelle les travailleurs étrangers peuvent demander un visa de long séjour pour raisons professionnelles, à compter de la réception de leur autorisation de travail par l'employeur. En outre, les visas sont délivrés par le Centre national des visas dans les 20 jours à compter de la soumission de la demande, et non plus sous 10 jours comme auparavant. Ces dispositions visent à alléger la charge administrative et à faciliter l'emploi des étrangers en Roumanie. De plus, afin d'assurer une meilleure répartition de la charge de travail entre les bureaux d'immigration, les représentants légaux des employeurs et des ressortissants étrangers peuvent désormais déposer des demandes d'autorisations de travail ou de détachement dans n'importe quel bureau de l'Inspection générale de l'immigration.

En 2022, notamment pour faire face à la crise des réfugiés ukrainiens, d'autres modifications ont été apportées à la politique d'immigration et d'asile. La Roumanie a adopté un plan d'action national pour protéger et intégrer les personnes déplacées d'Ukraine ayant reçu une protection temporaire. Le plan énonce diverses solutions pour garantir leur accès au marché du travail, aux services de santé, à l'éducation et au logement. La Roumanie a également mis en place une structure décisionnelle visant à garantir l'efficacité de la coordination et de la coopération institutionnelles pour l'accueil et l'intégration des réfugiés ukrainiens à court et à moyen termes. Le gouvernement a signé un plan opérationnel avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) pour accompagner la mise en œuvre de la Directive relative à la protection temporaire. L'AUEA a aidé la Roumanie par la fourniture d'informations pour les réfugiés ukrainiens et par l'organisation de formations à destination des autorités roumaines, la mise en place de mesures de renforcement de leurs capacités et l'apport d'un soutien administratif.

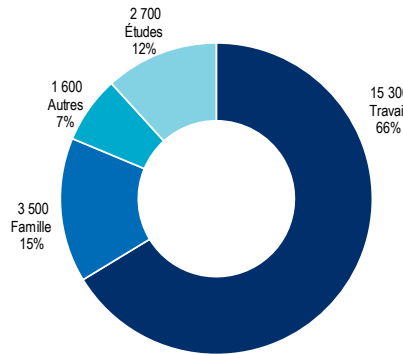
Enfin, en décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a rejeté les demandes d'adhésion à l'espace Schengen de la Roumanie et de la Bulgarie, malgré les recommandations positives de la Commission européenne.

Pour plus d'informations : www.alba.insse.ro | www.mai.gov.ro | www.igi.mai.gov.ro

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Roumanie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)

Roumanie



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

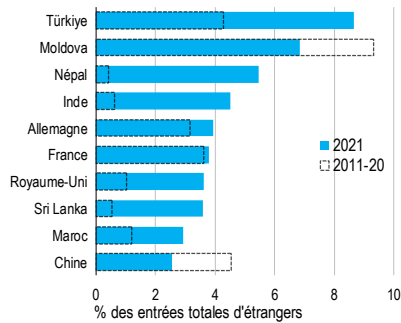
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	2 740	+ 277%
Raisons familiales	690	+ 70%
Éducation	1 370	+ 57%
Autre raison	420	+ 92%

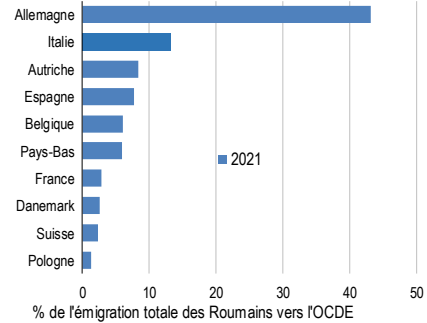
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	12 065	+ 33%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Roumains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



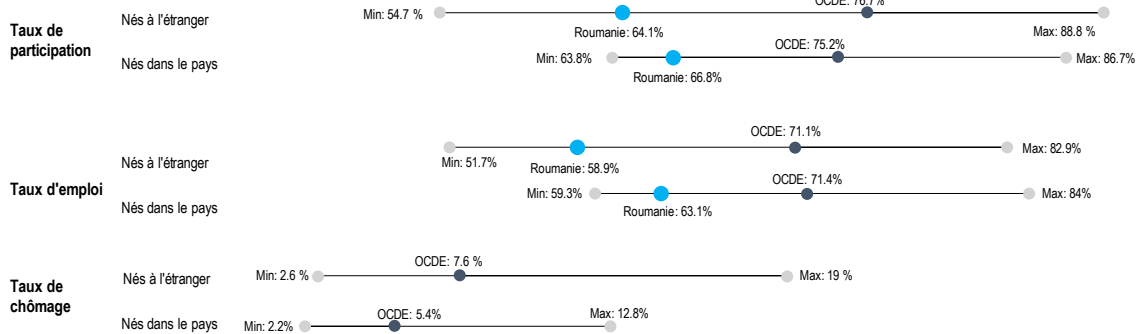
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	0.5	+8.8
Accroissement naturel	-4.6	+2.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.1	+6.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	8 660	-5.0	2.9
Sorties (2022)	960	+49.5	0.3

Situation sur le marché du travail
2021



StatLink <https://stat.link/qm05vp>

Royaume-Uni

Population née à l'étranger – 2021	14.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 9.6 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +27 %	

En 2021, le Royaume-Uni a accueilli 386 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 65 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 21.2 % de migrants de travail, 51.5 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 11.3 % de migrants humanitaires. Environ 368 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 72 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. Par ailleurs, 38 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de 39 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Inde, la Chine et l'Italie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 58 %, pour atteindre environ 89 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Albanie (16 000), d'Afghanistan (11 000) et d'Iran (9 200). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants albanais (+11 000) et la plus forte diminution les ressortissants érythréens (-1 700). Sur les 33 000 décisions prises en 2022, 60 % étaient positives.

L'émigration des citoyens du Royaume-Uni vers les pays de l'OCDE a diminué de 29 % en 2021, pour atteindre 88 000 personnes. Environ 29 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 12 % vers les États-Unis et 11 % vers l'Australie.

En juin 2022, le gouvernement britannique a opéré des changements politiques majeurs dans son système de gestion des frontières et d'immigration légale afin de mettre en place un système de gestion des frontières sécurisé et efficace, privilégiant la sécurité et la prospérité nationales. Les principales mesures législatives prises par le gouvernement en 2022-23 visent à arrêter l'immigration illégale, notamment les arrivées de migrants qui traversent la Manche à bord de petites embarcations pour se rendre au Royaume-Uni.

Les demandes et octrois de visas ont augmenté par rapport aux chiffres enregistrés avant la pandémie.

En décembre 2022, le gouvernement britannique a confirmé qu'en 2023, 45 000 visas seront accordés à des travailleurs saisonniers dans l'horticulture et 2000 dans le secteur de la volaille pour répondre à l'augmentation de la demande à l'approche de Noël. Si les besoins sont avérés, et sous réserve de l'amélioration des conditions de travail des travailleurs, 10 000 visas supplémentaires pourront être délivrés. Les autorités britanniques ont également précisé dans les règles en matière d'immigration un nombre d'heures de travail obligatoires pour garantir 32 heures de travail rémunérées par semaine à tous les travailleurs immigrés et ont revalorisé le taux horaire minimum conformément à la hausse du salaire national de subsistance (*National Living Wage*) ; les moyens de s'assurer du respect de ces conditions ont en outre été renforcés, avec la mise en place d'une équipe dédiée aux visites de conformité.

En 2023, le Royaume-Uni entame la mise en œuvre progressive de son système d'autorisations de voyage électronique (*Electronic Travel Authorisation (ETA)*) pour les personnes n'ayant pas besoin d'obtenir un visa pour entrer dans le pays. Il s'agit d'une autorisation électronique liée au passeport de la personne concernée. Elle est obligatoire pour se rendre dans le pays, y compris pour le tourisme, pour voir sa famille ou ses amis, pour les voyages d'affaires et pour les séjours d'études de courte durée, et pour transiter par le pays même sans passage par le contrôle à la frontière. Les demandes peuvent être effectuées par l'application UK ETA ou en ligne. La décision est généralement rendue sous trois jours ouvrés. L'autorisation ETA est valable deux ans et peut être utilisée pour effectuer plusieurs séjours au Royaume-Uni. Elle ne garantit toutefois pas l'entrée dans le pays.

Dans le cadre du visa de fondateur-innovateur, les entrepreneurs et les particuliers peuvent créer une entreprise évolutive, innovante et viable au Royaume-Uni. Le montant minimal exigé de 50 000 GBP pour créer une entreprise a notamment été supprimé et les restrictions visant les détenteurs de ce visa qui exercent une activité en dehors de leur entreprise ont été assouplies. Ces modifications visent à attirer les entrepreneurs talentueux aux idées novatrices pour favoriser la croissance économique et promouvoir un écosystème entrepreneurial dynamique au Royaume-Uni.

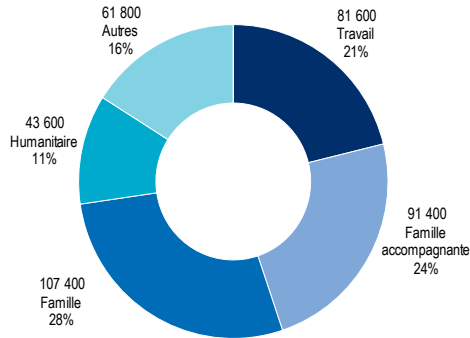
Depuis avril 2023, le gouvernement britannique a apporté des modifications au salaire annuel minimum exigé pour les demandes de visa des travailleurs qualifiés. Les demandeurs doivent désormais percevoir soit 26 200 GBP par an (au lieu de 25 600 GBP) ou 10.75 GBP par heure (au lieu de 10.10 GBP), soit le taux en vigueur pour la profession exercée, le montant le plus élevé étant retenu. Ces mises à jour correspondent aux dernières données disponibles sur les salaires à l'échelle du Royaume-Uni. Comme auparavant, ces exigences peuvent être réduites grâce au système des points échangeables. La réglementation a été assouplie pour les demandeurs de visa parrainés pour travailler plus de 48 heures par semaine, étant donné que seul le salaire perçu pour 48 heures de travail est pris en compte pour la demande. Cette nouvelle exception autorise les rythmes de travail irréguliers. Les heures de travail rémunérées au-delà de 48 heures de travail hebdomadaire durant certaines semaines peuvent être prises en compte dans le calcul du salaire, à condition que la moyenne sur un cycle régulier reste égale ou inférieure à 48 heures par semaine.

Pour plus d'informations : www.gov.uk/government/organisations/home-office | www.gov.uk/government/collections/migration-statistics

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Royaume-Uni

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Royaume-Uni



Migrations temporaires (Sources : OECD, UNHCR)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	8 310	+ 4%
Travailleurs saisonniers	29 590	+ 310%
Transferts intra-entreprise	12 890	+ 46%
Autres travailleurs temporaires	20 930	+ 45%

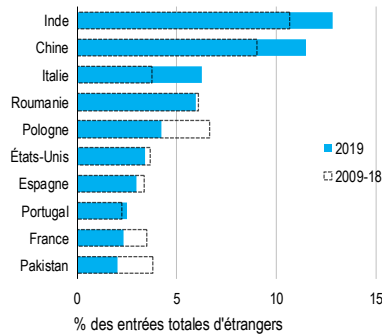
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	367 500	+ 66%
Stagiaires

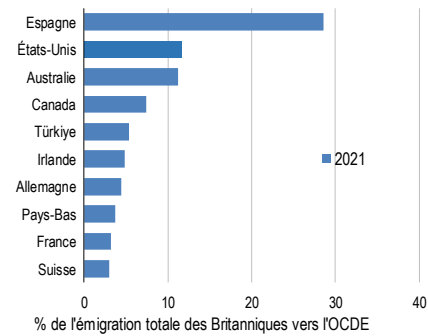
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	89 395	+ 58%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Britanniques vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



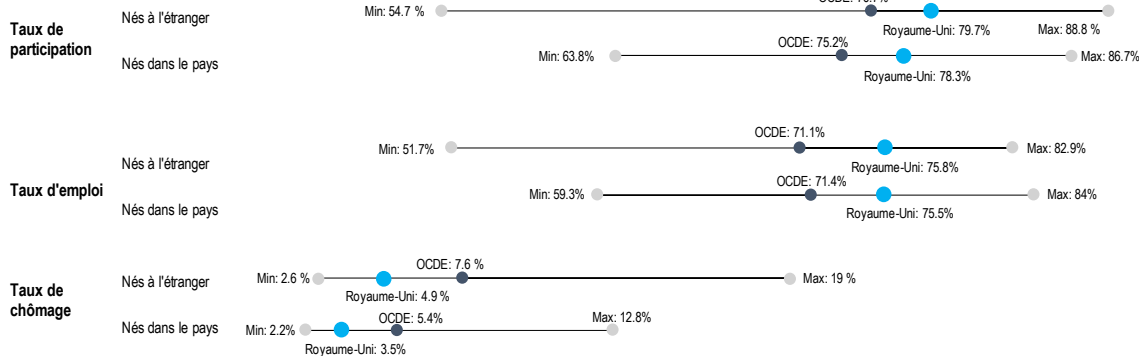
Composantes de la croissance de la population

	2021 Pour 1 000 habitants	2021/20 Différence
Total	-0.8	-5.1
Accroissement naturel	0.7	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.6	-0.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	3 877	+12.1	0.1
Sorties (2022)	10 768	+4.8	0.4

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/l3vj0n>

Slovénie

Population née à l'étranger – 2022	14 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.3 million, 42 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +28 %	

En 2021, 19 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Slovénie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 52.9 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 70.9 % de travailleurs migrants, 28 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 0.4 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 0.7 % d'autres migrants. En outre, la Slovénie a accueilli 2 700 immigrants bénéficiant de la libre circulation. Environ 1 200 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 4 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 13 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Macédoine du Nord étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Bulgarie a enregistré la plus forte augmentation (+28) et la Bosnie-Herzégovine la plus forte diminution (-3 000) des flux vers la Slovénie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 27 %, pour atteindre environ 6 600. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (1 200), d'Inde (900) et du Bangladesh (800). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants indiens (+800) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-1 400). Sur les 350 décisions prises en 2022, 59 % étaient positives.

L'émigration des citoyens slovènes vers les pays de l'OCDE a diminué de -4 % en 2021, pour atteindre 4 600 personnes. Environ 33 % de ce groupe a émigré vers l'Autriche, 21 % vers l'Allemagne et 13 % vers la Suisse.

En juillet 2022, en collaboration avec d'autres parties prenantes, le ministère de l'Intérieur a mis en place l'Organe consultatif sur la migration afin de définir une nouvelle stratégie migratoire, de renforcer le dialogue avec la société civile et d'adapter la législation. Le Groupe de travail pour la préparation de la stratégie migratoire du gouvernement de la République de Slovénie a également été créé le 19 octobre 2022.

Les modifications apportées à la loi sur les étrangers sont entrées en vigueur le 27 avril 2023. Elles visent essentiellement à accélérer et à simplifier les procédures d'obtention du titre de séjour et de l'attestation d'enregistrement de l'UE. Les demandes de titres uniques pour les professions dans le domaine de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la formation seront prioritaires. De plus, la nouvelle législation prévoit l'adoption d'une stratégie d'intégration pour les ressortissants de pays tiers. Les modifications portent également sur la prise d'empreintes digitales, la vérification périodique des moyens de subsistance (disposition abrogée) et la prolongation des cours de langue et société slovènes. Elles ne concernent toutefois pas l'exigence de l'obtention en langue slovène du niveau A1 pour la prolongation d'un titre de séjour temporaire au titre du regroupement familial et de l'obtention du niveau A2 pour l'octroi d'une carte de résident permanent. Ces deux dispositions entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2024. Qui plus est, de nouvelles modifications à la loi sur les étrangers sont en cours d'élaboration. Elles visent essentiellement à mettre en œuvre la directive révisée sur la carte bleue européenne et le règlement ETIAS.

Les réformes de la loi sur l'emploi des étrangers ont été adoptées en mars 2023. Elles ont pour objectif de pallier les pénuries de main-d'œuvre en accélérant les processus de recrutement des travailleurs immigrés depuis l'étranger ou via le changement de statut tout en garantissant des conditions de travail adéquates et une rémunération juste. Le changement d'emploi ou d'employeur sera désormais possible sans démarches administratives uniquement avec l'accord du service public de l'emploi et durant la période de validité du titre unique. Cette loi ne s'applique pas aux étrangers qui seront employés dans un secteur public par des employeurs exerçant des activités dans les domaines de la santé et des services sociaux. Le service de l'emploi ne procédera donc pas à une évaluation de la situation du marché du travail, des employeurs ou du travailleur étranger, ni même des conditions légales de l'emploi de l'étranger. L'unité administrative délivrera un titre unique de séjour et de travail sans l'accord du service de l'emploi pour cette catégorie d'étrangers. Par ailleurs, les demandeurs d'asile pourront désormais accéder au marché du travail trois mois après l'enregistrement de leur demande.

Pour ce qui est de l'application de la directive de l'UE relative à la protection temporaire, la Slovénie a introduit des modifications au décret sur les modalités permettant de garantir les droits des personnes bénéficiant d'une protection temporaire en décembre 2022. La principale modification concerne l'octroi d'une assistance financière pour les logements privés, qui sera versée soit pendant six mois, soit pendant la durée de la location, si celle-ci est inférieure à six mois.

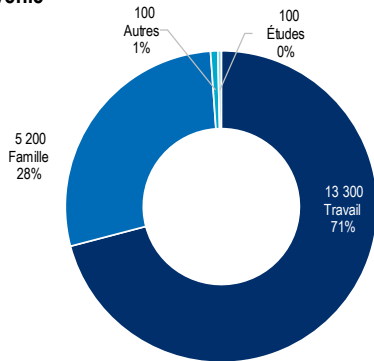
En décembre 2022, la Slovénie a accepté de réinstaller 50 réfugiés en provenance d'Afghanistan et de Syrie depuis la Türkiye.

Pour plus d'informations : www.stat.si | www.gov.si/en/news | www.infotujci.si

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Slovénie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2021 (Source : Eurostat)

Slovénie



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

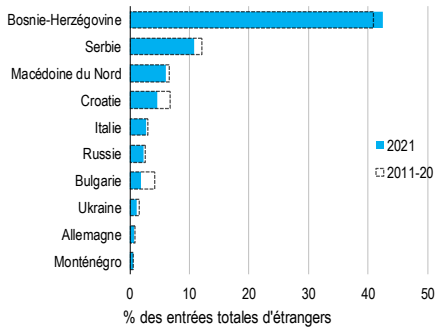
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	4 670	+ 55%
Raisons familiales	2 220	+ 12%
Éducation	1 510	- 14%
Autre raison	10	+ 0%

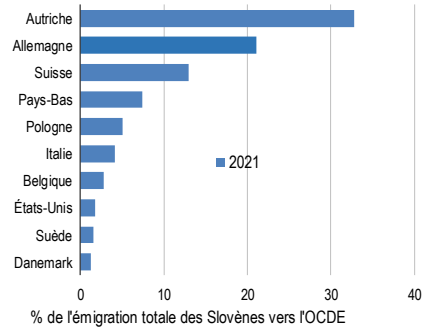
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	6 645	+ 27%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Slovènes vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



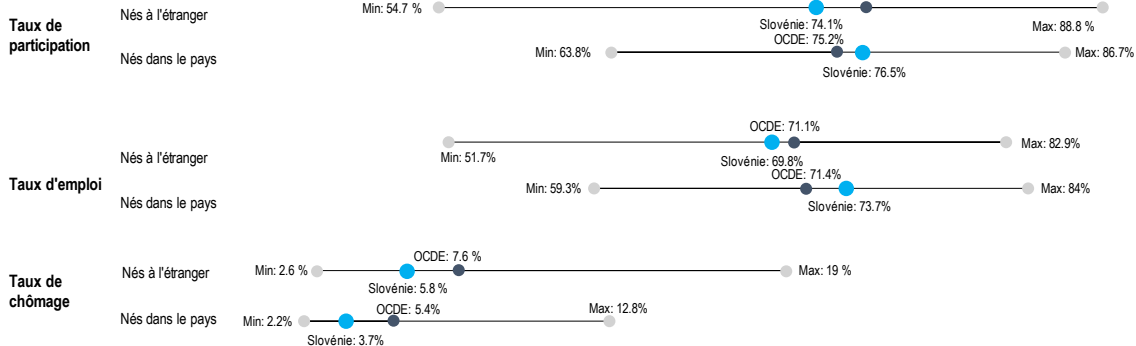
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	4.6	+5.5
Accroissement naturel	-2.3	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	6.9	+5.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	688	-7.9	1.1
Sorties (2022)	341	-2.9	0.5

Situation sur le marché du travail
2022



Suède

Population née à l'étranger – 2022	20.1 % de la population	Principaux pays de naissance : Syrie (9 %), Iraq (7 %), Finlande (7 %)
Taille : 2.1 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +46 %	

En 2021, la Suède a accueilli 91 200 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 14 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 27.7 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 17.8 % de migrants de travail, 42 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 12.5 % de migrants humanitaires. Environ 8 500 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 7 100 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 58 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une baisse de -6 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Inde, la Syrie et l'Allemagne étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (+2000) et l'Afghanistan la plus forte diminution (-400) des flux vers la Suède par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 38 %, pour atteindre environ 14 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (1 800), d'Ukraine (1 800, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire) et d'Afghanistan (800). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants ukrainiens (+1 400) et la plus forte diminution les ressortissants syriens (-400). Sur les 10 000 décisions prises en 2022, 34 % étaient positives.

L'émigration des citoyens suédois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 21 % en 2021, pour atteindre 19 000 personnes. Environ 16 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 11 % vers la Norvège et 10 % vers la Türkiye.

Le nouveau gouvernement, qui est arrivé au pouvoir en octobre 2022, a annoncé un changement d'orientation de la politique migratoire suédoise, notamment le durcissement de la législation sur l'asile et l'immigration, avec pour objectif global de réduire les flux d'entrée en Suède.

En novembre 2022, le nouveau gouvernement a chargé l'Agence suédoise de l'immigration d'établir un plan pour diminuer le quota de réfugiés de 5 000 à 900 admissions par an en 2023.

En mai 2023, le gouvernement a annoncé des mesures visant, d'un côté, à durcir les conditions requises pour les travailleurs immigrés peu qualifiés et, de l'autre, à rendre les conditions plus favorables pour les travailleurs immigrés hautement qualifiés. Une proposition de relever le seuil du salaire minimum pour l'obtention d'une autorisation de travail a été présentée. Le nouveau seuil s'élève à 26 560 SEK, soit 80 % du salaire médian. Cette modification fait suite à la décision prise en novembre 2022 de relever le seuil du salaire minimum pour lutter contre l'exploitation et réduire le nombre de travailleurs immigrés non qualifiés dans le pays. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur en octobre 2023.

En parallèle, l'Agence suédoise des migrations a été chargée d'encourager l'immigration de main-d'œuvre hautement qualifiée. Un nouveau modèle sera notamment mis en place fin 2023 pour le traitement des demandes d'autorisations de travail et la création de centres de recrutement internationaux. Il encouragera les employeurs à embaucher des travailleurs hautement qualifiés en provenance des pays hors UE en leur proposant un meilleur service, notamment un traitement plus rapide pour toutes les catégories de permis de travail. L'objectif est de réduire le délai maximum de traitement d'une demande d'autorisations de travail à 30 jours pour les travailleurs hautement qualifiés. Le nouveau modèle devrait être mis en place fin 2023.

Le gouvernement souhaite durcir les conditions d'accès aux prestations sociales et d'obtention de la nationalité suédoise. Une enquête gouvernementale étudiera de nouvelles règles d'obtention des prestations sociales, selon lesquelles les immigrants récemment arrivés ne pourront pas prétendre immédiatement aux aides et aux allocations sociales. Une autre enquête portera sur les conditions d'obtention de la nationalité. La maîtrise de la langue suédoise et une bonne connaissance de la société suédoise deviendront obligatoires pour acquérir la nationalité suédoise. D'autres exigences seront également durcies. Cette enquête se penchera sur le niveau requis d'autosuffisance économique, sur le durcissement des exigences de moralité et des conditions relatives à la durée de séjour, et sur l'obligation d'une déclaration de loyauté. Elle présentera également des propositions permettant de révoquer la citoyenneté dans certains cas.

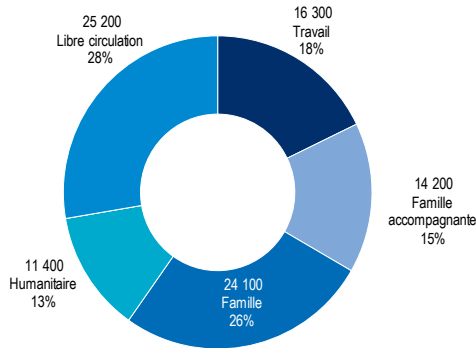
Le gouvernement a annoncé vouloir augmenter le nombre de retours et d'initiatives de rapatriement en favorisant une plus grande collaboration entre l'Agence suédoise des migrations, la police nationale et l'administration fiscale suédoise. La capacité des centres de rétention continuera d'augmenter et des alternatives à la détention seront étudiées. Des campagnes d'information seront menées pour mieux faire connaître les mesures existantes d'aide au rapatriement. Une nouvelle législation vise également à faciliter l'expulsion des délinquants étrangers.

Pour plus d'informations : www.regeringen.se | www.migrationsverket.se | www.government.se/government-policy/swedens-new-migration-policy

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suède

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Suède



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	400	- 75%
Travailleurs saisonniers	5 550	+ 59%
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	1 170	..

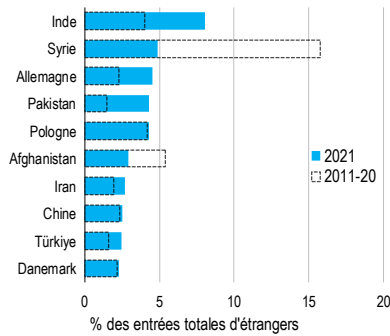
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	8 530	+ 29%
Stagiaires

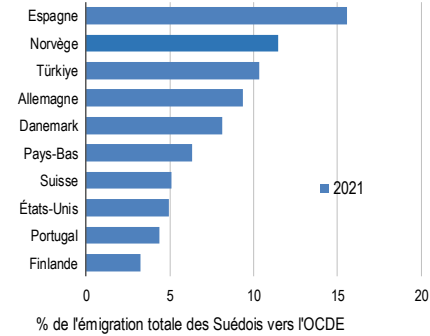
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	14 075	+ 38%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Suédois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



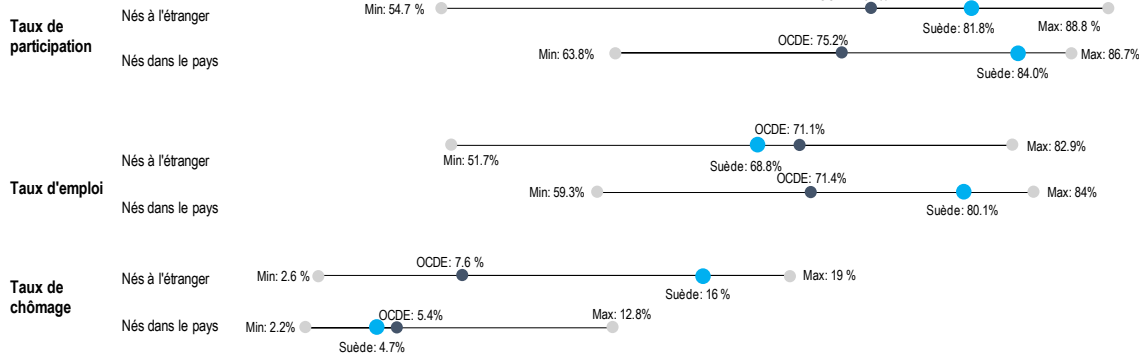
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	6.6	-0.4
Accroissement naturel	1.0	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.6	+0.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	3 521	+5.5	0.6
Sorties (2022)	3 668	+2.7	0.6

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/ml8h4j>

Suisse

Population née à l'étranger – 2022	30.7 % de la population	Principaux pays de naissance : Allemagne (14 %), Italie (10 %), Portugal (8 %)
Taille : 2.7 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +24 %	

En 2021, la Suisse a accueilli 123 000 nouveaux immigrants de longue durée ou permanents (y compris les changements de statut), soit 4.1 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 76.6 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 1.9 % de migrants de travail, 11.8 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 6.6 % de migrants humanitaires. Environ 6 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 48 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

L'Allemagne, l'Italie et la France étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Allemagne a enregistré la plus forte augmentation (+1 400) et le Royaume-Uni la plus forte diminution (-1 400) des flux vers la Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 74 %, pour atteindre environ 23 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (6 900), de Türkiye (4 700) et d'Érythrée (1 600). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants d'Afghanistan (+4 000) et la diminution la plus importante les ressortissants d'Érythrée (-100). Sur les 12 000 décisions prises en 2022, 86 % étaient positives.

L'émigration des citoyens suisses vers les pays de l'OCDE a augmenté de 13 % en 2021, pour atteindre 9 800 personnes. Environ 21 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 17 % vers l'Espagne et 8 % vers les Pays-Bas.

En 2023, la Suisse a assoupli les règles applicables aux ressortissants hautement qualifiés de pays tiers, notamment en supprimant l'examen de la situation du marché de travail pour les travailleurs des secteurs faisant face à une pénurie de compétences, ainsi que les conditions d'obtention d'un permis de séjour même sans formation universitaire. Les ressortissants étrangers ayant obtenu le permis B sans restriction ni condition peuvent demander à exercer une activité indépendante via une procédure simplifiée.

En novembre 2022, la Suisse a activé la clause de sauvegarde à l'égard de la Croatie. Cette clause permet à la Suisse de réintroduire temporairement des contingents pour les permis accordés aux ressortissants croates lorsque l'immigration en provenance de ce pays dépasse un certain seuil. Par conséquent, en 2023, des restrictions s'appliqueront au nombre de titres de courte durée et de titres de séjour/travail délivrés aux ressortissants croates.

Les demandes de visas déposées par les victimes des tremblements de terre en Türkiye et en Syrie dont le logement a été détruit et qui peuvent être hébergées provisoirement chez des parents proches en Suisse ont été traitées de manière prioritaire jusqu'au 12 mai 2023. Les personnes envisageant de rester pour une durée supérieure à 90 jours doivent obtenir une autorisation.

À la suite des modifications apportées à la directive européenne modernisée sur les qualifications professionnelles, les procédures de reconnaissance des qualifications se font désormais exclusivement en ligne pour les citoyens mobiles de l'UE.

Le statut de protection S a été prolongé d'un an pour les Ukrainiens, de même que les mesures de soutien en faveur des bénéficiaires de ce statut. Le financement fédéral est notamment axé sur la promotion de l'apprentissage des langues pour permettre aux Ukrainiens d'accéder rapidement à un emploi et de s'intégrer dans la société. Depuis 2023, les bénéficiaires du statut S âgés de plus de 15 ans peuvent effectuer un apprentissage en Suisse (participation à un programme officiel de formation professionnelle en entreprise avec l'autorisation du canton), même si le statut de protection temporaire S venait à être levé avant la fin de la formation. En cas de levée du statut S, le Secrétariat d'État aux migrations examinera les demandes au cas par cas et acceptera celles qui remplissent les conditions requises.

À la suite d'un arrêt récent du Tribunal fédéral suisse, depuis octobre 2022, les ressortissants des pays avec lesquels la Suisse a conclu un accord d'établissement (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Liechtenstein, Pays-Bas et Portugal) doivent remplir les mêmes critères d'intégration que les ressortissants des autres pays et fournir un certificat justifiant de l'obtention d'un niveau A2 (à l'oral) et d'un niveau A1 (à l'écrit) à un test de langue (en vertu du Cadre européen commun de référence pour les langues) après avoir séjourné de façon ininterrompue pendant cinq ans en Suisse. Ne sont pas concernés les ressortissants étrangers diplômés de l'enseignement supérieur ayant la même langue maternelle que celle parlée dans leur lieu de résidence ou disposant de compétences linguistiques avérées.

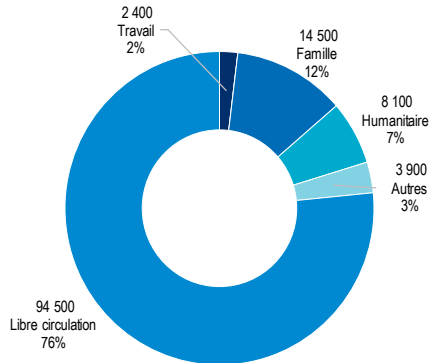
Depuis 2018, le programme de préapprentissage d'intégration (PAI+) prépare les réfugiés et les demandeurs d'asile à entrer sur le marché du travail par le biais d'un apprentissage. Le programme est étendu depuis 2021 aux jeunes adultes ne se trouvant pas dans un parcours d'asile et, depuis 2022, aux Ukrainiens bénéficiant du statut S. Depuis mai 2022, le programme R aide les cantons à mettre en place des mesures ad hoc pour les personnes qui ont fui leur pays d'origine. L'objectif du programme est d'éviter que les personnes se retrouvent isolées socialement, de renforcer leurs ressources et compétences, et de les aider à entrer sur le marché du travail.

Pour plus d'informations : www.sem.admin.ch

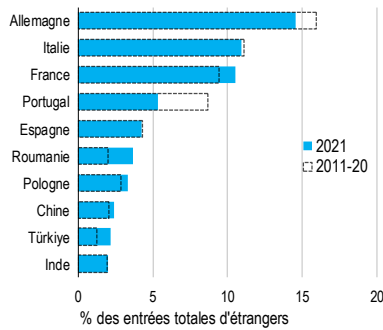
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suisse

Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Suisse



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprise
Autres travailleurs temporaires	47 810	+ 7%

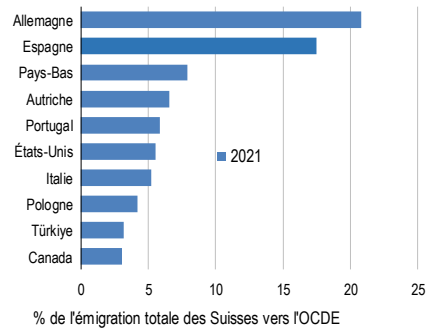
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	6 080	+ 10%
Stagiaires	120	+ 33%

Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	23 130	+ 74%

Émigration de Suisses vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



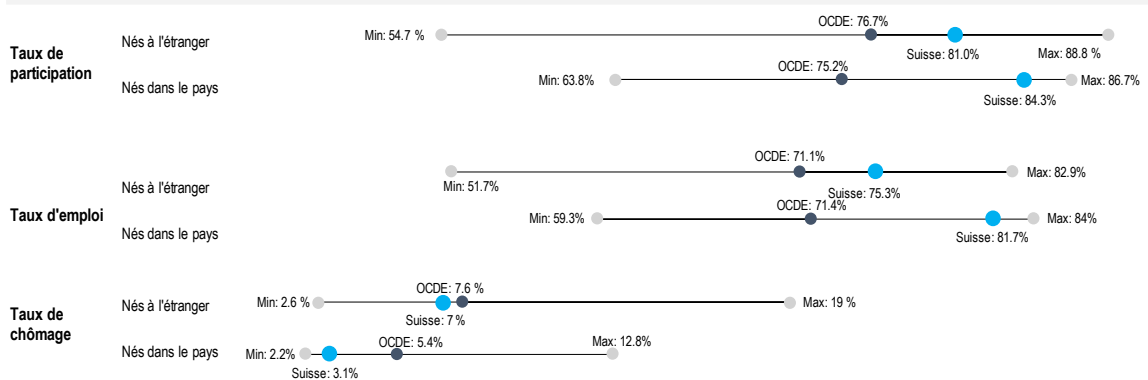
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	8.4	+0.5
Accroissement naturel	0.9	-1.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.5	+1.8

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	2 620	-4.3	0.3
Sorties (2022)	31 906	+1.0	4.0

Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/pazhnf>

Türkiye

Population née à l'étranger – 2022	3.9 % de la population	Principaux pays de naissance : Bulgarie (11 %), Allemagne (10 %), Syrie (9 %)
Taille : 3.2 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2014 : +122 %	

En 2021, la Türkiye a accueilli 615 000 nouveaux immigrants, soit plus du double qu'en 2020. L'Iraq, l'Iran et l'Ouzbékistan étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Iran a enregistré la plus forte augmentation (+54 000) et l'Allemagne la plus forte diminution (-5 500) des flux vers la Türkiye par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 14 %, pour atteindre environ 33 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (19 000), d'Ukraine (7 100, à l'exclusion des bénéficiaires de la protection temporaire) et d'Iraq (4 100). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants iraniens (+100) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-2 500). Sur les 70 000 décisions prises en 2022, 18 % étaient positives.

L'émigration des citoyens turcs vers les pays de l'OCDE a augmenté de 34 % en 2021, pour atteindre 71 000 personnes. Environ 41 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 10 % vers les Pays-Bas et 7 % vers la France.

En septembre 2021, dans le cadre des efforts menés par le bureau du gouverneur d'Ankara, les services d'immigration et les unités de gendarmerie et de police, les frontières de la province d'Ankara ont été fermées pour les enregistrements de demandes de protection temporaire. De plus, les Syriens bénéficiant d'une protection temporaire qui résident à Ankara tout en étant enregistrés dans une autre province ont été identifiés et renvoyés dans leur province d'enregistrement. Ces mesures ont été prises pour renforcer la réglementation et la gestion du lieu de résidence des étrangers dans le pays.

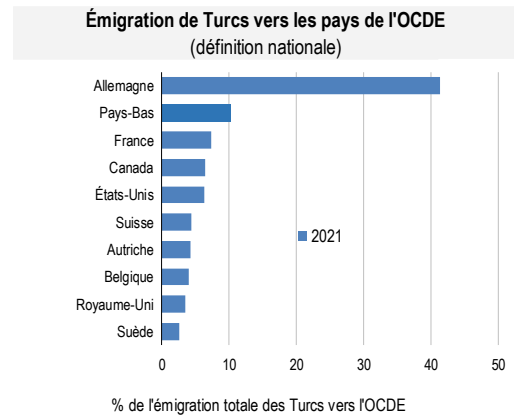
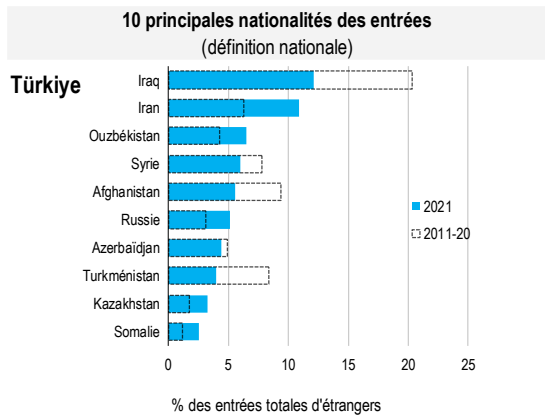
En octobre 2021, la Direction générale de la gestion des migrations a été renommée la « Présidence de la gestion des migrations (PMM) » avec la publication au Journal officiel n°30479. La PMM est chargée de la gestion des questions migratoires et de l'application des procédures dans le pays, de l'examen des demandes de titres de séjour, de l'expulsion des étrangers, ainsi que d'autres questions liées à l'immigration.

En 2022, la Türkiye a continué de promouvoir les possibilités d'investissement pour les étrangers en proposant l'octroi de titres de séjour et de la citoyenneté turque en contrepartie de certains investissements. La loi n° 6 458 sur les étrangers et la protection internationale prévoit l'émission et la prolongation d'un titre de séjour de courte durée pour l'acquisition d'un bien immobilier. Les étrangers peuvent également obtenir la nationalité turque en faisant l'acquisition d'un bien immobilier d'une valeur égale à 400 000 USD, en réalisant un investissement d'un montant minimum de 500 000 USD ou son équivalent en devise par l'intermédiaire d'instruments financiers définis, à condition que le placement ne soit pas retiré pendant au moins trois ans, ou en créant des emplois pour au moins 50 personnes en Türkiye. Les conditions pour acquérir la nationalité turque via un programme d'investissement lancé en 2016 ont été durcies en 2022 en raison de la forte demande.

En 2022, le gouvernement turc a pris d'importantes mesures pour améliorer la qualité des établissements d'enseignement supérieur et pour aider les étudiants en mobilité internationale dans le cadre du programme de bourses d'études du gouvernement turc. La bourse mensuelle pour les étudiants universitaires, y compris pour les doctorants, a été revalorisée de TRY 200-300. D'autres possibilités ont également été créées pour les étudiants en séjour d'études de courte durée et pour les étudiants dans les STIM.

Pour plus d'informations : www.goc.gov.tr | www.nvi.gov.tr/turk-vatandasliginin-kazanimlasi | www.turkiyeburslari.gov.tr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Türkiye

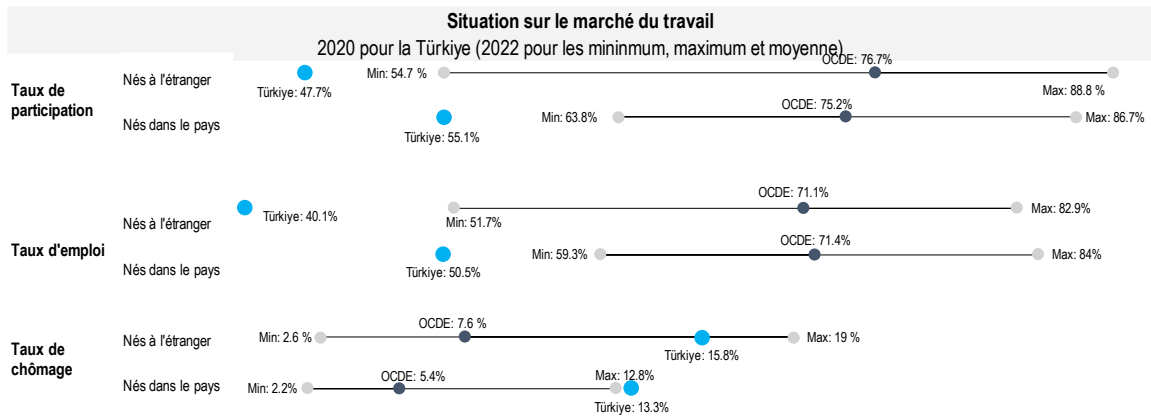


Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	7.1	-5.6
Accroissement naturel	6.2	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.8	+0.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	694	-4.1	0.1
Sorties (2022)	731	+15.8	0.1



StatLink <https://stat.link/0w8r9j>

Notes et sources des chiffres clés des notes par pays

Population née à l'étranger

Sources nationales et estimations du Secrétariat. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4).

Entrées d'immigrés de long terme (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées, dans la mesure du possible, à l'exception de la Bulgarie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque et de la Slovénie, pour lesquelles la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation. Les étudiants ne comprennent pas les étudiants du second degré et ceux en formation professionnelle. Pour la Bulgarie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque et la Slovénie, la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst).

Entrées de demandeurs d'asile: Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (www.unhcr.org/statistics); Eurostat.

Flux migratoires par pays de nationalité et par pays de destination

Pour les pays de l'OCDE, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1. et B.1).

Bulgarie : permis de résidence permanente ou de long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : changements de résidence (source : Annuaire statistique de Roumanie).

Émigration vers les pays de l'OCDE

Somme des entrées de ressortissants du pays dans les pays de l'OCDE.

Composantes de la croissance de la population totale

Pays européens : Évolution de la population – Bilan démographique et taux bruts au niveau national (Eurostat) ; autres pays : sources nationales.

Transferts de fonds

Estimations de la Banque mondiale basées sur les données de la balance des paiements du FMI et sur les données communiquées par les banques centrales, les offices statistiques nationaux et les représentations de la Banque mondiale à l'étranger.

Situation sur le marché du travail

Pays européens et Türkiye : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ;

Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ;

Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ;

Corée : Enquête sur les conditions de vie des immigrants et Enquête sur les forces de travail et la population active des ressortissants coréens (les taux font référence aux personnes nées à l'étranger résidentes de longue durée âgées de 15 à 59 ans, qui sont étrangères ou ont été naturalisées au cours des cinq dernières années) ;

Japon : Recensement de la population 2020 ;

Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ;

États-Unis : *Current Population Survey*.

Annexe A. Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères

A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE

B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE

Métadonnées relatives aux Tableaux A.1, B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

Entrées de demandeurs d'asile

A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE

B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE

B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

A.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité dans les pays de l'OCDE

B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Acquisitions de la nationalité

A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE

B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE, désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Le Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes.

Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le Tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

Les Tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2011-21 ou 2012-22.

- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (www.OECD.org/fr/els/mig/statcles.htm).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.
- Les chiffres en italique sont des estimations du Secrétariat.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties par nationalité. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants en mobilité internationale.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de personnes nées dans le pays. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (Quarterly National Household Survey) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. Entrées d'étrangers dans les pays de l'OCDE

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Allemagne	841.7	965.9	1108.1	1342.5	2016.2	1719.1	1384.0	1383.6	1345.9	994.8	1139.8
Australie	206.4	236.0	244.8	233.9	223.7	218.5	224.2	186.6	155.8	137.5	153.8
Autriche	109.9	125.6	135.2	154.3	198.7	158.7	139.3	131.7	135.0	121.3	139.5
Belgique	133.6	116.1	105.5	106.3	128.8	106.1	109.2	119.7	129.5	101.6	122.4
Canada	248.7	257.8	259.0	260.3	271.8	296.7	286.4	321.0	341.2	184.6	405.8
Chili	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	154.6	96.7
Colombie	104.5	217.9	225.8	74.8	40.7
Corée	307.2	300.2	360.5	407.1	372.9	402.2	452.7	495.1	438.2	233.1	220.6
Costa Rica	15.7	6.6	8.6	9.2	7.8
Danemark	34.6	35.5	41.3	49.0	58.7	54.6	49.0	45.3	42.3	37.8	47.3
Espagne	335.9	272.5	248.4	264.5	290.0	352.2	454.0	560.0	666.0	415.2	456.6
Estonie	1.7	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1	9.7	11.0	10.3	12.5
États-Unis	1062.0	1031.6	990.6	1016.5	1051.0	1183.5	1127.2	1096.6	1031.8	707.4	740.0
Finlande	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7	23.1	24.2	23.3	28.0
France	249.2	236.9	240.5	243.6	246.2	259.9	268.5	208.5	250.4
Grèce	33.0	32.0	31.3	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4	63.4	28.7
Hongrie	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	49.1
Irlande	33.7	37.2	41.0	43.7	49.3	53.9	57.2	61.9	61.7	56.5	35.0
Islande	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5	7.7	8.5
Israël	16.9	16.6	16.9	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	25.5
Italie	354.3	321.3	279.0	248.4	250.0	262.9	301.1	285.5	264.6	191.8	243.6
Japon	266.9	303.9	306.7	336.5	391.2	427.6	475.0	519.7	592.0	220.6	80.0
Lettonie	2.9	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	6.4
Lituanie	1.7	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7	22.3	21.1
Luxembourg	19.1	19.4	19.8	21.0	22.6	21.6	23.2	23.4	25.2	21.0	23.8
Mexique	22.0	18.2	63.0	43.5	34.4	35.9	32.8	38.7	40.5	58.4	67.7
Norvège	70.8	70.0	66.9	61.4	59.1	58.5	49.8	44.4	44.6	30.8	46.6
Nouvelle-Zélande	71.8	71.7	75.4	90.7	101.5	104.0	103.4	104.2	124.7	54.5	27.0
Pays-Bas	118.5	115.7	122.3	139.3	159.5	182.2	183.9	191.0	215.2	170.6	208.1
Pologne	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.2	163.5	224.2
Portugal	45.4	38.5	33.2	35.3	37.9	46.9	61.4	93.2	129.2	118.1	111.3
République slovaque	3.8	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5	2.8	2.0
République tchèque	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5	55.9	63.3	53.8	67.3
Royaume-Uni	279.6	236.4	297.6	357.7	390.2	374.9	353.5	357.2	377.9	233.7	385.8
Slovénie	10.8	12.3	11.6	11.3	12.7	13.8	15.5	24.1	27.6	24.8	19.7
Suède	75.9	82.6	95.4	106.1	113.9	143.0	125.0	114.4	98.2	65.8	74.6
Suisse	142.5	143.8	155.4	152.1	150.4	143.1	137.8	140.1	140.6	137.0	141.5
Türkiye	273.9	364.6	466.9	578.5	242.5	615.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du tableau A.2.

StatLink  <https://stat.link/en10xb>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Roumanie	97.5	120.5	139.5	198.7	221.4	222.3	230.6	252.0	245.0	198.4	202.7	34
Pologne	164.7	177.8	190.4	192.2	190.8	160.7	149.7	143.6	128.6	101.9	94.4	34
Bulgarie	52.4	60.2	60.9	80.1	86.3	83.0	81.6	85.7	87.4	76.2	75.7	38
Syrie	4.6	8.5	19.0	69.1	309.7	179.4	76.4	49.0	44.1	31.1	58.8	41
Türkiye	28.6	26.2	23.2	22.1	23.7	28.6	33.7	40.6	43.8	30.4	41.9	33
Afghanistan	9.3	8.6	9.1	12.9	84.9	75.8	12.5	12.5	13.0	14.1	40.1	40
Italie	28.1	36.9	47.5	56.7	57.2	52.6	51.5	53.3	50.4	36.6	34.8	41
Inde	15.4	18.1	19.5	22.4	26.1	27.7	29.5	33.7	39.1	20.5	34.1	41
Croatie	11.5	12.9	25.8	46.1	61.0	62.1	58.6	57.7	48.4	33.1	28.5	35
Hongrie	41.1	54.5	60.0	58.8	58.1	51.6	48.1	43.9	36.7	28.4	27.7	66
Serbie	16.5	22.1	27.3	38.4	39.7	22.9	24.5	25.6	26.2	20.5	23.1	40
Iraq	7.5	6.7	5.2	7.1	64.8	68.0	27.6	21.7	16.9	12.2	21.4	33
Espagne	16.2	23.3	29.0	27.1	23.6	21.9	18.5	18.6	18.7	16.3	20.6	45
Grèce	23.0	32.7	32.1	28.8	28.3	27.1	26.1	25.6	23.5	18.3	17.9	38
Bosnie-Herzégovine	9.5	12.2	15.1	20.7	21.7	22.4	24.0	22.7	24.9	16.4	17.7	41
Autres pays	315.8	344.8	404.5	461.5	718.9	613.1	491.2	497.2	499.3	340.4	400.3	
Total	841.7	965.9	1108.1	1342.5	2016.2	1719.1	1384.0	1383.6	1345.9	994.8	1139.8	40

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Australie (entrées permanentes)**

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	21.9	27.8	38.1	39.6	34.7	38.6	40.0	33.1	32.6	24.5	26.4	49
Chine	29.5	26.2	29.2	28.5	29.4	30.9	31.1	27.7	27.2	20.1	21.0	56
Royaume-Uni	21.5	27.0	23.1	23.8	22.2	19.0	17.6	14.1	13.3	10.8	9.9	46
Philippines	10.7	12.8	11.0	10.3	11.9	12.0	12.1	10.9	9.2	8.5	9.8	64
Viet Nam	4.8	4.8	5.7	5.2	5.1	5.4	5.5	5.2	5.5	5.1	7.8	60
Népal	2.1	2.5	4.0	4.4	4.2	5.1	4.4	3.0	3.8	4.7	6.8	51
Pakistan	1.8	3.9	3.6	5.7	8.0	7.0	6.8	6.3	4.7	3.8	4.7	43
Nouvelle-Zélande	34.6	44.3	41.2	27.3	22.4	19.7	12.6	15.2	14.2	4.7	4.3	46
Afrique du Sud	8.1	8.0	5.8	4.9	4.7	4.0	4.8	4.3	4.0	3.8	3.7	50
Iran	2.6	3.0	3.1	2.7	3.9	2.8	2.8	2.6	2.2	2.4	3.7	49
États-Unis	3.0	3.3	3.8	3.8	3.5	3.5	3.6	2.7	3.6	3.2	3.5	54
Sri Lanka	4.5	5.7	5.3	4.5	3.9	3.8	3.2	2.7	2.7	2.4	3.2	49
Malaisie	4.9	5.4	5.6	4.5	4.0	4.1	4.2	3.4	2.5	2.1	2.9	60
Brésil	0.9	1.1	1.3	1.5	1.3	1.4	1.7	1.6	2.2	2.3	2.7	55
Thaïlande	2.5	2.7	3.1	2.7	2.5	2.8	2.7	2.5	2.3	2.0	2.4	80
Autres pays	53.1	57.5	60.7	64.5	61.9	58.7	71.0	51.3	25.8	37.0	40.9	
Total	206.4	236.0	244.8	233.9	223.7	218.5	224.2	186.6	155.8	137.5	153.8	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Autriche

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Allemagne	17.4	17.8	17.7	16.8	17.0	16.1	16.2	17.0	18.3	19.0	19.4	49
Roumanie	12.9	13.4	13.5	20.7	17.5	16.7	17.9	19.2	20.3	17.5	17.9	41
Syrie	0.4	0.9	1.7	7.4	22.6	9.0	6.7	2.1	1.6	3.7	13.4	14
Hongrie	9.3	13.1	14.9	14.5	14.4	13.3	13.1	12.6	12.1	10.1	9.6	45
Croatie	1.9	2.0	4.2	6.0	5.8	5.1	5.1	5.4	5.5	7.2	8.4	39
Serbie	6.1	6.7	7.1	7.4	7.6	7.3	7.2	6.8	6.5	5.3	5.4	44
Bulgarie	3.2	3.6	3.9	5.8	5.2	4.9	5.0	5.3	5.7	4.4	4.5	43
Pologne	6.4	7.1	7.3	6.9	6.1	5.4	5.2	4.8	4.7	4.4	4.2	36
République slovaque	5.3	6.0	6.2	6.5	6.1	5.6	5.1	4.8	4.6	4.2	4.1	49
Italie	2.3	3.1	4.0	4.1	4.6	4.2	4.4	4.4	4.5	4.2	4.0	42
Bosnie-Herzégovine	3.9	4.1	5.0	5.2	5.2	4.3	4.2	4.1	3.9	3.3	3.5	45
Türkiye	3.8	4.1	4.5	3.7	3.7	3.7	3.3	3.0	3.3	2.5	3.1	41
Afghanistan	2.9	3.8	2.3	3.2	19.5	11.7	2.1	1.3	1.4	1.5	2.3	42
Russie	2.6	3.4	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4	2.1	2.2	1.8	2.1	59
Ukraine	1.0	1.1	1.3	1.8	2.0	1.6	1.6	1.6	1.8	1.5	2.0	61
Autres pays	30.5	35.4	38.1	41.1	58.4	47.1	39.8	37.5	38.6	30.7	35.6	
Total	109.9	125.6	135.2	154.3	198.7	158.7	139.3	131.7	135.0	121.3	139.5	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Belgique

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Roumanie	9.9	10.0	8.7	11.3	10.6	10.9	11.9	13.4	14.3	11.3	13.0	36
France	12.8	12.4	12.6	12.0	12.0	11.3	11.3	11.7	12.0	11.3	11.9	52
Pays-Bas	8.5	8.1	7.9	8.1	8.1	7.9	7.8	7.8	7.8	6.9	7.6	49
Afghanistan	3.1	2.1	1.1	1.1	7.5	2.6	1.6	2.2	3.8	3.2	6.2	23
Espagne	4.9	5.5	5.5	5.0	4.1	3.6	4.0	4.2	4.7	4.5	5.8	47
Maroc	8.6	5.8	4.5	4.7	4.8	4.7	4.5	5.0	5.8	4.7	5.3	55
Italie	4.3	4.8	5.1	5.3	5.1	4.8	4.9	5.4	5.5	4.7	4.9	45
Bulgarie	4.0	4.0	3.5	4.2	3.8	3.5	3.7	3.9	4.7	4.1	4.4	43
Portugal	2.8	3.9	3.8	3.0	2.9	3.0	2.7	2.9	3.2	2.9	3.5	38
Pologne	8.2	7.7	6.6	5.8	5.3	4.6	4.3	4.2	4.3	3.3	3.4	46
Syrie	0.6	0.5	1.0	2.8	10.4	4.7	5.5	3.6	2.8	1.7	3.3	41
Türkiye	3.2	2.2	1.8	1.6	1.7	1.8	1.9	2.4	2.8	2.2	2.8	42
Inde	2.1	1.9	2.1	1.9	2.2	2.4	3.0	3.3	3.3	2.0	2.8	47
Cameroun	1.7	1.6	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	1.7	2.8	51
Allemagne	2.8	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4	2.4	2.5	2.6	2.4	2.5	52
Autres pays	56.2	42.9	37.6	35.6	46.3	36.3	38.1	45.4	50.0	34.8	42.1	
Total	133.6	116.1	105.5	106.3	128.8	106.1	109.2	119.7	129.5	101.6	122.4	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Canada (entrées permanentes)

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	27.5	30.9	33.1	38.3	39.5	39.8	51.7	70.0	85.6	42.9	127.9	48
Chine	29.1	33.8	34.9	25.2	20.2	28.1	31.6	31.3	31.8	17.6	33.3	56
Philippines	36.8	34.3	29.5	40.0	50.8	41.8	40.9	35.1	27.8	11.0	18.0	55
Nigéria	3.1	3.4	4.2	4.2	4.1	4.4	5.5	10.9	12.6	6.4	15.6	49
France	4.1	6.3	5.6	4.7	5.8	6.4	6.6	6.2	5.0	4.6	12.7	47
États-Unis	7.7	7.9	8.5	8.5	7.5	8.4	9.1	10.9	10.8	6.4	11.9	52
Brésil	1.5	1.6	1.7	1.9	1.8	1.7	2.8	4.0	5.3	3.7	11.4	52
Iran	7.5	7.5	11.3	16.8	11.7	6.5	4.7	5.5	6.1	3.8	11.3	52
Afghanistan	2.2	2.6	2.0	1.5	2.6	2.6	3.4	3.6	3.9	1.7	8.6	51
Pakistan	7.5	11.2	12.6	9.1	11.3	11.3	7.7	9.5	10.8	6.2	8.5	49
Corée	4.6	5.3	4.5	4.5	4.1	4.0	4.0	4.8	6.1	3.3	8.2	56
Royaume-Uni	6.1	6.2	5.8	5.8	5.5	5.8	5.3	5.7	5.6	3.4	6.6	42
Viet Nam	1.7	1.7	2.1	2.5	2.6	2.4	2.5	3.1	4.2	2.6	5.8	62
Syrie	1.0	0.6	1.0	2.1	9.9	34.9	12.0	12.0	10.1	4.9	5.6	48
Érythrée	1.2	1.3	1.7	2.0	2.2	4.6	4.7	5.7	7.0	2.6	5.4	45
Autres pays	107.2	103.0	100.5	93.3	92.3	93.9	94.1	103.0	108.5	63.6	115.1	
Total	248.7	257.8	259.0	260.3	271.8	296.7	286.4	321.0	341.2	184.6	405.8	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Chili**

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Venezuela	0.8	0.8	1.0	2.3	7.4	21.9	65.9	122.8	135.8	69.0	48.4	..
Colombie	9.4	12.1	16.7	15.4	19.5	26.9	28.5	28.1	21.7	16.1	14.9	..
Pérou	16.4	18.9	18.9	19.8	24.7	25.5	24.7	26.5	17.8	11.4	8.9	..
Haïti	0.7	1.1	1.2	2.2	6.4	23.0	42.1	108.7	32.2	28.6	6.3	..
Bolivie	6.2	10.8	23.6	21.6	19.8	14.8	20.1	27.1	19.6	11.7	5.7	..
Équateur	1.9	2.0	2.3	2.2	2.8	4.3	5.8	6.1	4.6	3.1	2.3	..
Argentine	2.8	3.3	4.3	4.5	4.9	4.1	4.2	3.5	5.8	2.7	1.9	..
Brésil	1.1	1.2	1.2	1.2	1.7	2.0	2.2	2.0	2.3	1.5	0.9	..
Cuba	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8	0.7	2.0	2.7	2.6	1.3	0.8	..
Chine	1.0	1.0	1.1	1.4	1.7	1.7	2.1	1.9	1.6	0.9	0.5	..
Espagne	1.0	2.1	4.1	3.4	2.5	1.9	1.4	0.9	0.9	0.8	0.5	..
Rép. dominicaine	1.2	2.9	0.7	0.4	0.6	0.8	0.8	2.2	2.4	0.7	0.5	..
Mexique	0.6	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.6	0.5	0.5	0.3	..
États-Unis	2.1	2.3	2.3	2.1	1.7	1.4	1.2	0.9	0.9	0.6	0.3	..
Paraguay	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.4	0.3	..
Autres pays	4.6	4.9	5.2	5.3	5.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	..
Total	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	153.8	96.7	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Colombie

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Venezuela	88.9	201.7	206.6	63.7	24.8	..
États-Unis	2.2	2.7	3.1	1.6	4.3	..
Pérou	0.9	0.9	1.4	1.0	1.4	..
Équateur	4.8	4.5	4.7	2.3	1.1	..
Chili	0.7	0.9	1.1	1.0	1.0	..
Espagne	0.4	0.4	0.7	0.5	0.9	..
Mexique	0.6	0.5	0.7	0.5	0.8	..
Argentine	0.6	0.8	1.0	0.7	0.7	..
Rép. dominicaine	0.6	0.4	0.8	0.4	0.7	..
Brésil	1.3	1.3	1.3	0.5	0.5	..
France	0.2	0.2	0.3	0.1	0.4	..
Panama	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	..
Canada	0.2	0.1	0.2	0.2	0.4	..
Italie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	..
Allemagne	0.2	0.2	0.3	0.1	0.3	..
Autres pays	2.4	2.7	3.1	1.5	2.5	..
Total	104.5	217.9	225.8	74.8	40.7	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Corée

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Chine	149.6	127.8	179.3	193.8	177.8	166.5	157.8	170.2	139.4	97.0	95.5	50
Viet Nam	27.9	24.7	22.2	28.0	30.2	40.1	48.0	56.0	61.3	28.0	17.4	54
États-Unis	28.1	28.9	26.6	24.5	22.7	21.8	19.8	21.2	20.8	21.3	17.0	60
Ouzbékistan	8.2	11.4	12.3	12.9	14.2	16.2	18.5	18.8	26.0	8.0	13.1	40
Russie	2.6	2.7	2.8	3.2	6.8	15.0	18.6	18.7	18.0	6.7	7.3	57
Japon	5.5	5.8	5.9	4.7	4.6	4.7	4.5	5.2	5.1	4.5	6.1	79
Kazakhstan	0.8	1.1	1.1	1.4	3.5	7.7	13.4	15.7	12.5	3.5	6.1	53
Thaïlande	10.3	13.8	18.3	48.3	20.1	28.5	71.5	80.3	53.3	8.7	5.2	46
Cambodge	6.4	9.5	10.5	9.5	9.6	10.2	9.5	8.7	9.9	3.5	4.6	34
Mongolie	4.3	5.7	4.3	4.0	8.3	8.2	11.8	10.2	8.7	7.1	3.8	58
Canada	6.0	6.0	5.6	5.5	5.3	5.3	4.6	4.6	4.4	3.9	3.3	60
Indonésie	8.1	8.3	11.8	10.5	8.5	9.0	6.9	10.7	9.8	3.4	3.1	29
Inde	2.4	2.6	2.9	3.4	3.1	3.2	3.8	3.5	3.4	2.8	2.7	42
France	1.3	1.4	1.7	1.9	1.8	2.0	2.0	2.2	2.4	2.2	2.6	57
Allemagne	1.0	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.3	1.5	1.6	1.6	2.4	60
Autres pays	44.9	49.3	53.7	54.0	55.0	62.6	60.7	67.5	61.6	30.8	30.3	..
Total	307.2	300.2	360.5	407.1	372.9	402.2	452.7	495.1	438.2	233.1	220.6	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Danemark

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Roumanie	2.7	3.2	3.6	4.2	4.3	4.2	4.1	4.1	3.9	3.6	5.6	34
Pologne	3.2	3.3	3.6	4.0	4.1	3.8	3.7	3.4	3.0	2.8	4.2	37
Allemagne	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.1	2.3	2.4	2.4	2.5	3.2	52
Italie	0.7	0.9	1.1	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.7	1.7	2.5	40
Espagne	0.8	0.9	1.0	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.8	43
Inde	1.1	0.9	1.1	1.4	1.6	1.9	1.9	2.1	2.1	1.3	1.8	42
Ukraine	1.2	1.2	1.3	1.5	1.1	1.3	1.6	1.9	2.0	1.3	1.7	45
Bulgarie	1.0	1.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	1.3	1.2	1.7	31
Suède	1.1	1.1	1.3	1.4	1.3	1.4	1.5	1.5	1.4	1.6	1.5	51
Lituanie	1.6	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	1.9	1.9	1.4	1.2	1.4	37
Norvège	1.5	1.4	1.4	1.7	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	58
Portugal	0.2	0.3	0.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	1.2	29
Chine	0.8	0.8	1.2	1.2	1.3	1.4	1.2	1.3	1.4	1.0	1.2	53
France	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	0.8	1.0	0.9	0.9	1.1	48
États-Unis	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	0.9	0.9	1.0	53
Autres pays	15.4	15.4	19.2	24.1	33.4	29.0	22.9	18.8	16.7	14.5	15.9	
Total	34.6	35.5	41.3	49.0	58.7	54.6	49.0	45.3	42.3	37.8	47.3	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Espagne

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Maroc	28.0	22.4	20.5	20.0	23.8	29.7	39.8	60.9	72.9	44.9	59.1	40
Colombie	13.2	10.0	8.7	8.5	9.4	22.6	34.1	53.3	76.8	51.4	39.8	55
Italie	11.6	12.0	12.2	14.9	18.6	21.7	28.8	31.3	33.4	21.3	29.4	48
Royaume-Uni	15.7	16.4	14.1	14.2	15.0	18.5	21.2	24.0	29.4	29.5	25.2	44
Venezuela	6.8	4.6	4.7	7.2	10.5	18.5	31.6	47.1	58.1	29.7	23.8	56
Roumanie	50.8	27.3	22.8	29.7	28.8	28.6	31.0	29.1	27.0	15.7	16.7	47
Pérou	7.7	5.6	4.8	4.7	5.3	8.0	13.9	19.3	28.6	18.1	16.1	56
Argentine	4.9	3.6	3.8	4.2	5.0	6.4	8.8	11.1	17.9	10.7	15.7	52
France	7.8	7.4	7.3	8.1	9.0	9.3	11.4	11.7	12.1	10.2	13.3	49
Allemagne	8.3	8.0	7.2	6.8	6.7	7.3	9.1	9.4	9.4	7.9	12.3	51
Honduras	6.3	5.3	4.3	5.7	7.6	10.9	18.3	23.4	29.1	18.7	10.3	59
Pakistan	11.5	8.3	6.5	5.3	4.8	6.4	6.6	8.7	11.7	7.4	9.8	41
Cuba	7.4	5.7	5.1	4.6	4.9	5.9	8.0	11.3	14.2	6.4	9.6	53
États-Unis	5.0	4.9	5.5	5.3	5.6	5.9	7.5	8.2	9.1	5.5	8.9	57
Russie	7.6	7.6	8.4	8.2	7.0	6.2	7.0	8.1	9.0	4.7	8.1	57
Autres pays	143.3	123.2	112.3	117.1	127.9	146.3	176.8	202.9	227.4	132.9	158.6	
Total	335.9	272.5	248.4	264.5	290.0	352.2	454.0	560.0	666.0	415.2	456.6	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	0.3	0.2	0.3	0.4	1.2	1.1	1.0	1.5	1.8	2.4	3.0	33
Russie	0.9	0.5	0.5	0.4	1.3	1.3	1.3	1.5	1.7	1.4	1.9	49
Lettonie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	35
Finlande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	39
Allemagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.6	45
Autres pays	0.5	0.4	0.7	0.4	3.2	3.5	4.5	4.7	5.6	4.9	5.7	
Total	1.7	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1	9.7	11.0	10.3	12.5	38

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – États-Unis (permanent)

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Mexique	143.0	146.0	135.1	133.2	158.3	173.5	170.1	161.6	155.7	100.0	107.0	56
Inde	67.4	64.7	67.3	76.3	62.8	63.0	59.1	58.9	53.8	45.8	92.6	49
Chine	87.9	82.4	72.1	75.9	74.4	81.9	71.8	65.6	62.3	41.7	49.7	58
Philippines	56.6	56.9	54.3	49.2	56.0	52.2	48.7	46.9	45.6	25.2	27.5	68
République dominicaine	45.7	41.2	41.2	43.7	50.0	59.9	58.1	57.0	49.4	29.7	24.1	53
Cuba	36.1	32.4	31.8	45.9	53.6	65.6	64.5	75.5	39.4	15.1	21.6	49
El Salvador	18.5	16.1	18.2	19.2	19.4	23.1	24.9	28.1	27.5	17.8	18.6	54
Brésil	11.5	11.2	10.8	10.2	11.2	13.5	14.7	15.1	19.4	16.3	18.0	58
Viet Nam	33.5	27.6	26.5	29.4	30.4	40.1	37.9	33.4	39.2	29.5	16.1	64
Canada	20.2	20.6	21.0	18.5	20.1	20.3	18.8	16.1	17.8	14.5	15.3	53
Colombie	22.2	20.4	20.7	17.7	16.8	18.0	17.4	17.1	19.3	11.7	15.0	64
Venezuela	9.2	9.4	9.5	8.2	9.0	10.6	11.6	11.5	15.2	11.5	13.7	60
Jamaïque	19.3	20.4	19.1	18.7	17.4	22.9	21.7	20.2	21.5	12.7	13.2	54
Nigéria	11.6	13.2	13.5	12.6	11.3	14.1	13.4	13.8	15.7	12.2	12.9	48
Corée	22.6	20.7	23.0	20.2	17.0	21.7	19.0	17.5	18.3	16.1	12.2	58
Autres pays	456.8	448.5	426.5	437.7	443.3	503.2	475.5	458.3	431.8	307.5	282.5	
Total	1062.0	1031.6	990.6	1016.5	1051.0	1183.5	1127.2	1096.6	1031.8	707.4	740.0	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Finlande

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Russie	2.8	3.1	2.9	2.4	2.1	2.5	1.5	1.7	2.2	2.3	2.7	50
Estonie	4.7	6.0	5.9	4.7	3.4	2.6	2.2	2.0	1.6	1.6	2.4	31
Ukraine	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.7	0.8	0.9	1.5	36
Inde	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	1.0	1.4	1.0	1.4	43
Chine	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	0.9	1.1	51
Iraq	0.7	0.6	0.9	0.8	0.8	3.2	2.6	1.9	1.3	1.3	1.1	36
Afghanistan	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	1.9	0.9	0.7	0.7	0.6	0.8	31
Viet Nam	0.4	0.4	0.4	0.5	0.7	0.9	0.6	0.6	0.7	0.5	0.8	50
Philippines	0.2	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	0.6	0.7	70
Roumanie	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.5	0.7	37
Iran	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	45
Lettonie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.6	26
Suède	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	42
Türkiye	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.7	0.7	0.6	41
Syrie	0.0	0.2	0.2	0.6	0.6	1.7	2.0	0.7	0.7	0.4	0.5	52
Autres pays	7.9	8.8	9.0	9.7	9.5	10.0	9.7	10.4	10.2	10.4	11.9	
Total	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7	23.1	24.2	23.3	28.0	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – France

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Maroc	18.8	19.8	20.0	18.1	18.4	18.8	19.1	20.8	22.5	17.5	22.2	49
Algérie	21.2	23.7	23.6	22.0	22.4	21.8	21.8	22.6	21.8	17.9	18.4	51
Tunisie	10.3	11.3	11.6	10.8	10.5	11.3	11.9	14.2	15.0	11.5	13.2	46
Espagne	13.7	12.9	12.4	10.7	10.9	12.7	10.5	8.2	11.4	52
Italie	12.2	12.7	13.2	13.9	13.6	14.4	14.6	11.5	9.7	48
Côte d'Ivoire	3.2	3.4	3.6	4.0	3.7	3.9	4.2	5.3	6.8	6.6	8.8	43
Afghanistan	0.4	0.6	0.9	0.8	0.6	1.7	5.0	5.3	5.5	5.4	8.6	13
Guinée	1.7	1.9	2.0	2.1	2.3	2.5	2.7	3.4	4.7	5.8	7.9	27
Portugal	18.8	14.7	11.6	12.4	8.3	8.0	7.6	6.0	7.7	48
Belgique	6.6	6.5	6.4	6.7	6.6	7.4	6.8	5.3	6.7	47
Comores	2.5	3.1	4.8	5.5	7.3	3.9	4.2	5.0	6.6	4.4	6.5	61
Roumanie	6.1	8.1	10.1	8.5	8.1	8.4	8.6	6.8	6.1	47
Allemagne	7.7	6.4	7.1	6.2	5.7	6.1	5.7	4.5	5.8	55
Mali	4.6	3.6	3.9	3.9	3.5	3.8	3.7	4.0	4.1	4.3	5.7	18
États-Unis	3.1	3.1	3.1	4.4	4.4	4.5	4.4	4.8	5.6	3.0	5.4	58
Autres pays	76.3	81.2	110.4	104.1	106.5	113.0	116.1	117.6	122.1	89.6	106.5	
Total	142.1	151.6	249.2	236.9	240.5	243.6	246.2	259.9	268.5	208.5	250.4	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Grèce

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
UE	15.0	16.0	16.5	16.6	17.2	16.7	13.8	7.5	3.3	52
Non-UE	16.3	13.5	17.5	69.5	63.3	70.6	81.6	55.9	25.4	36
Total	31.3	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4	63.4	28.7	37

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	1.3	0.9	0.6	0.7	1.1	1.2	6.3	16.7	21.2	8.9	15.4	36
Allemagne	2.4	2.1	2.0	2.0	2.0	2.3	2.5	2.5	2.6	3.7	4.0	48
Rép. slovaque	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5	6.0	2.5	54
Roumanie	5.8	4.2	4.0	3.7	3.5	3.1	2.9	2.9	2.7	2.3	1.9	36
Chine	0.9	1.1	2.2	4.7	3.5	1.5	2.3	2.0	2.4	1.2	1.3	41
Corée	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.6	0.8	1.2	1.4	1.3	26
Inde	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	0.5	0.8	1.4	1.2	0.9	1.3	34
Serbie	0.9	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	1.7	2.9	2.5	0.7	1.2	20
Türkiye	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	1.0	1.0	1.2	0.9	1.1	31
Viet Nam	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.7	1.3	2.0	1.8	1.1	41
Autriche	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	1.7	1.0	44
États-Unis	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	1.4	1.3	1.4	0.7	0.9	50
Iran	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.6	1.0	0.8	0.5	0.5	0.8	46
Russie	0.4	0.5	0.6	1.0	0.9	0.7	0.8	0.9	0.9	0.6	0.7	58
Pays-Bas	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	43
Autres pays	5.9	6.3	6.9	8.4	8.7	8.9	12.1	12.7	13.2	12.0	13.9	
Total	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	49.1	40

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Irlande

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
UE	23.8	26.8	29.4	28.9	28.5	32.3	30.3	18.8	17.2	36
Non-UE	18.3	20.3	22.5	27.2	22.7	32.8	30.1	23.9	29.7	52
Total	43.0	47.9	52.9	57.2	52.1	66.4	61.6	43.6	47.9	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Pologne	0.8	0.9	1.3	1.4	1.6	2.9	4.5	3.9	2.8	2.0	2.0	38
Roumanie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.5	0.7	22
Lituanie	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.7	1.3	1.2	0.9	0.6	0.6	25
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6	0.6	0.4	0.4	0.4	17
États-Unis	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	56
Espagne	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	44
Allemagne	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	65
Italie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	36
Portugal	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	34
Rép. tchèque	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.2	0.2	45
France	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	51
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.3	0.1	0.2	28
Philippines	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	80
Venezuela	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	45
Danemark	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	52
Autres pays	1.0	1.0	1.2	1.3	1.4	2.1	2.3	2.4	2.4	2.3	2.4	
Total	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5	7.7	8.5	41

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Israël

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Russie	3.7	3.5	4.0	4.6	6.6	7.0	7.1	10.5	15.8	6.6	7.6	..
France	1.6	1.7	2.9	6.5	6.6	4.2	3.2	2.4	2.2	2.4	3.6	53
États-Unis	2.4	2.3	2.2	2.4	2.5	2.7	2.6	2.5	2.5	2.3	3.5	52
Ukraine	2.1	2.0	1.9	5.7	6.9	5.8	7.0	6.4	6.2	2.9	3.1	..
Argentine	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.6	0.8	53
Royaume-Uni	0.5	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	44
Brésil	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	57
Afrique du Sud	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	51
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.4	0.0	0.1	0.3	50
Mexique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	50
Ouzbékistan	0.3	0.2	0.2	0.1	0.3	..
Canada	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	50
Kazakhstan	0.1	0.2	..
Belgique	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	50
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	57
Autres pays	5.3	5.4	4.2	3.0	3.0	3.8	4.2	3.6	3.8	2.7	3.6	
Total	16.9	16.6	16.9	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	25.5	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Italie

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Roumanie	90.1	81.7	58.2	50.7	46.4	45.2	43.5	40.1	39.2	28.7	28.4	58
Albanie	16.6	14.1	12.2	11.4	11.5	13.0	15.4	18.0	22.2	17.2	22.1	51
Maroc	23.9	19.6	19.6	17.6	15.0	14.7	15.7	16.9	20.3	12.5	15.4	50
Bangladesh	10.3	10.1	10.5	12.7	12.4	10.7	14.6	13.4	11.8	7.8	14.6	28
Pakistan	7.5	8.8	7.8	9.6	11.4	14.7	15.0	13.2	9.9	9.7	14.3	15
Inde	13.3	11.2	10.8	11.1	11.2	10.0	7.7	11.1	12.0	7.3	11.3	42
Ukraine	17.9	11.5	12.8	9.7	9.3	8.7	7.9	7.7	6.6	5.2	8.7	81
Brésil	7.1	5.7	5.0	5.0	7.0	10.5	15.7	18.0	20.6	8.7	8.2	55
Égypte	9.6	8.6	9.8	8.7	7.4	6.6	7.7	7.4	9.0	5.7	7.9	38
Nigéria	4.5	6.7	6.3	5.3	8.9	14.7	23.3	17.9	5.7	7.2	7.6	44
Chine	20.1	20.5	17.6	15.8	14.9	12.4	11.3	10.0	10.8	4.9	6.2	54
Argentine	0.9	0.7	0.7	0.7	0.9	1.0	1.4	2.2	4.3	2.2	6.1	49
Sénégal	6.6	5.5	6.5	6.3	7.5	8.5	10.9	8.8	5.8	4.6	5.8	26
Tunisie	5.9	5.4	4.3	3.7	3.9	3.7	3.6	3.7	4.9	3.3	5.0	39
Pérou	8.7	5.6	4.3	2.8	1.9	1.7	2.2	2.4	3.2	2.7	4.8	62
Autres pays	111.4	105.5	92.7	77.4	80.4	86.8	105.4	94.7	78.4	64.2	77.2	
Total	354.3	321.3	279.0	248.4	250.0	262.9	301.1	285.5	264.6	191.8	243.6	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Viet Nam	13.9	19.5	31.7	43.0	65.9	77.5	98.6	123.3	148.2	71.1	24.2	..
Chine	101.0	107.8	93.9	99.7	101.9	104.9	112.1	117.1	133.9	46.3	15.3	..
États-Unis	19.3	21.0	21.1	22.0	21.5	22.2	22.0	22.9	24.1	6.2	5.2	..
Philippines	13.6	15.4	16.4	19.9	24.0	26.2	29.6	31.3	34.7	12.7	4.9	..
Corée	23.4	25.7	24.2	21.1	22.6	25.6	28.0	32.4	33.9	8.3	2.9	..
Indonésie	8.4	9.3	9.6	11.8	14.3	16.8	19.6	23.2	28.8	13.7	2.3	..
Brésil	4.5	5.8	4.8	6.1	9.1	12.8	14.2	15.8	16.6	4.1	2.3	..
Thaïlande	13.6	15.4	15.4	14.3	14.5	15.4	16.4	17.1	17.9	6.4	1.6	..
Népal	3.5	4.8	8.3	11.5	13.4	14.1	14.5	13.0	13.1	4.2	1.5	..
Myanmar	1.1	1.5	2.1	3.3	5.2	6.1	7.6	8.1	11.6	6.2	1.4	..
Taipei chinois	5.6	6.6	6.6	7.7	10.8	12.2	13.7	14.9	16.3	4.2	1.3	..
Inde	4.7	5.6	5.6	6.9	6.9	7.0	7.9	9.6	11.0	3.7	1.3	..
Royaume-Uni	5.2	5.5	6.1	5.9	6.7	6.6	6.7	7.1	7.7	1.5	1.1	..
Canada	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.7	2.7	2.8	3.0	0.8	0.9	..
France	2.9	4.0	4.5	4.5	5.0	5.6	5.5	6.2	6.2	2.0	0.8	..
Autres pays	44.2	53.8	54.2	56.5	67.2	71.6	75.9	74.9	85.0	29.1	13.1	..
Total	266.9	303.9	306.7	336.5	391.2	427.6	475.0	519.7	592.0	220.6	80.0	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lettonie

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	0.5	0.9	1.4	1.6	1.1	1.5	16
Russie	1.3	0.9	0.9	0.9	0.6	1.0	41
Bélarus	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	0.6	30
Inde	0.1	0.6	0.9	0.8	0.4	0.5	21
Ouzbékistan	0.1	0.3	0.5	0.6	0.4	0.4	15
Lituanie	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	40
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	31
Allemagne	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	35
Türkiye	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	19
Azerbaïdjan	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	18
Moldova	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	7
Sri Lanka	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	29
Cameroun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	42
Tadjikistan	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	2
Géorgie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	16
Autres pays	2.9	3.7	3.5	1.6	4.5	3.4	1.6	1.7	1.6	1.2	1.6	
Total	2.9	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	6.4	27

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Bélarus	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4	1.2	2.7	3.3	6.4	7.3	8.3	13
Ukraine	0.2	0.4	0.4	1.1	1.1	1.6	4.3	5.7	8.9	9.3	6.3	10
Russie	0.4	0.5	0.8	1.5	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.8	36
Ouzbékistan	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.4	3
Kirghizistan	0.1	0.3	0.4	4
Inde	0.0	..	0.0	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	24
Kazakhstan	0.0	..	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.3	0.2	29
Moldova	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	10
Afghanistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	43
Géorgie	0.0	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	22
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	45
États-Unis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	49
Nigéria	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	30
Türkiye	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	19
Azerbaïdjan	0.0	..	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	10
Autres pays	0.6	1.1	1.0	1.1	1.0	1.4	1.5	1.5	1.8	2.2	2.2	
Total	1.7	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7	22.3	21.1	17

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Portugal	5.0	5.2	4.6	3.8	3.5	3.4	3.3	3.5	3.8	3.3	3.9	42
France	3.2	3.5	3.5	3.9	4.1	4.0	4.2	4.0	4.1	3.6	3.6	43
Italie	1.0	1.1	1.3	1.6	1.6	1.8	1.8	1.9	2.0	1.7	1.9	40
Espagne	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	1.2	42
Belgique	1.2	1.3	1.5	1.6	1.5	1.3	1.4	1.2	1.2	1.0	1.1	43
Inde	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	0.5	1.0	46
Allemagne	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	45
Roumanie	0.5	0.4	0.4	0.8	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	43
Bésil	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.5	60
États-Unis	0.3	0.4	0.5	0.7	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.4	0.4	47
Grèce	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.3	0.4	53
Pologne	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.4	55
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.7	0.4	0.5	0.2	0.3	0.3	0.4	36
Chine	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.3	0.4	59
Russie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	62
Autres pays	5.2	4.6	4.8	5.2	6.0	5.9	6.3	6.8	7.7	6.1	6.7	
Total	19.1	19.4	19.8	21.0	22.6	21.6	23.2	23.4	25.2	21.0	23.8	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Honduras	1.0	0.4	2.4	2.3	1.8	2.6	2.5	3.4	3.6	7.9	12.2	..
Venezuela	1.3	1.2	2.8	2.6	2.2	2.5	3.4	6.3	7.4	11.0	10.5	..
États-Unis	4.3	4.0	14.4	9.4	7.1	6.8	5.4	5.2	5.0	5.3	6.8	..
Colombie	1.8	1.4	3.2	2.5	2.1	2.2	2.2	2.8	2.7	3.9	5.2	..
Cuba	1.7	1.8	3.2	2.7	2.6	2.4	2.1	2.3	2.7	5.1	5.0	..
Guatemala	1.3	0.5	3.1	2.6	1.6	1.7	1.8	2.3	1.9	2.5	4.2	..
El Salvador	0.7	0.4	1.6	1.2	1.1	1.8	2.3	2.8	2.5	3.6	4.0	..
Haïti	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	1.4	2.4	..
Canada	0.8	0.8	3.5	2.0	1.8	1.7	1.3	1.4	1.3	1.4	1.8	..
Chine	1.1	0.8	5.2	2.6	2.2	2.1	1.5	1.8	1.9	1.7	1.5	..
Argentine	1.0	0.9	3.2	2.1	1.4	1.4	1.0	1.1	1.1	1.3	1.5	..
Espagne	0.8	1.0	2.6	1.8	1.6	1.7	1.5	1.5	1.3	1.4	1.3	..
Bésil	0.4	0.3	1.1	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.9	1.1	..
Nicaragua	0.2	0.1	0.6	0.5	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.7	0.8	..
Corée	0.4	0.4	1.3	0.8	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.8	0.7	..
Autres pays	5.0	4.2	14.6	9.6	7.2	7.5	6.6	6.2	7.0	9.5	8.5	
Total	22.0	18.2	63.0	43.5	34.4	35.9	32.8	38.7	40.5	58.4	67.7	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Norvège

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Pologne	12.9	11.5	10.5	9.9	8.2	6.0	5.2	5.0	5.0	3.7	8.1	31
Lituanie	7.7	6.6	5.6	4.4	3.3	2.5	2.7	2.8	2.5	1.8	3.1	34
Syrie	0.1	0.4	0.8	2.1	4.0	11.2	7.0	3.8	1.5	1.5	2.2	47
Suède	8.2	5.7	5.3	4.6	3.6	2.5	2.2	2.1	2.0	1.8	2.1	44
Allemagne	2.3	1.8	1.6	1.5	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.1	1.7	53
Roumanie	1.4	2.0	2.5	2.1	1.9	1.2	1.2	1.1	1.3	0.9	1.6	37
Espagne	1.0	1.4	1.5	1.4	1.3	1.1	1.0	0.9	1.0	0.7	1.4	45
Inde	1.2	1.5	1.5	1.8	1.7	1.4	1.6	2.0	2.4	1.0	1.3	47
Danemark	1.6	1.8	2.0	1.7	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	1.2	50
Lettonie	2.1	1.7	1.3	1.1	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	1.1	35
Érythrée	2.0	2.4	2.7	2.8	3.3	2.7	2.1	1.1	0.7	0.7	1.1	58
Royaume-Uni	1.5	1.4	1.3	1.3	1.0	0.9	0.9	1.1	1.2	1.0	1.1	35
Afghanistan	1.1	1.2	1.0	0.8	1.4	2.2	1.1	0.4	0.4	0.3	1.1	56
États-Unis	1.0	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	0.8	1.0	49
Rép. Dém. du Congo	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.7	1.3	0.2	0.9	50
Autres pays	26.7	29.5	27.9	24.6	24.7	22.6	20.8	19.0	21.2	13.7	17.6	
Total	70.8	70.0	66.9	61.4	59.1	58.5	49.8	44.4	44.6	30.8	46.6	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	8.4	8.6	9.1	16.2	19.5	14.7	14.0	14.3	15.1	9.2	3.6	56
Australie	4.8	4.7	5.6	6.1	6.6	6.9	6.8	6.6	7.5	3.3	3.2	49
Chine	10.1	10.6	11.2	13.7	15.8	17.3	16.3	15.7	16.1	4.6	3.1	53
Royaume-Uni	9.2	8.8	8.8	8.7	8.6	8.8	8.8	8.1	9.6	4.8	2.3	48
Philippines	3.7	4.2	4.5	6.5	8.4	8.2	9.1	9.1	10.6	3.1	2.1	52
Samoa	2.0	2.0	1.8	2.1	2.3	2.4	2.7	2.8	3.4	1.8	1.5	24
Vanuatu	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.6	1.0	1.5	3
États-Unis	3.0	2.9	3.0	2.8	3.1	3.0	3.4	3.4	4.4	2.9	1.2	50
Afrique du Sud	2.1	1.9	2.2	2.5	3.4	5.8	5.8	7.0	12.2	3.9	1.0	51
Afghanistan	0.1	0.1	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1	1.0	50
Fidji	2.1	2.5	2.4	2.4	2.4	2.9	2.5	2.4	2.9	1.2	0.4	47
Canada	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.7	0.8	0.4	61
Malaisie	1.7	1.5	1.4	1.6	1.6	1.8	1.8	1.8	1.9	0.9	0.4	53
Corée	2.7	2.2	2.1	2.5	2.6	3.1	2.9	2.7	3.0	1.4	0.3	55
Allemagne	1.2	1.3	1.3	1.3	1.5	1.5	1.6	1.5	1.9	1.1	0.3	60
Autres pays	19.6	19.6	20.7	22.9	24.2	26.0	26.2	27.3	33.4	14.4	4.7	
Total	71.8	71.7	75.4	90.7	101.5	104.0	103.4	104.2	124.7	54.5	27.0	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Pologne	18.6	18.3	20.4	23.8	23.0	23.1	23.8	25.5	27.3	24.4	25.1	43
Roumanie	2.7	2.5	2.5	4.6	4.3	5.2	7.5	9.4	11.8	10.7	12.9	41
Syrie	0.1	0.1	0.6	6.9	17.3	25.1	15.3	5.3	5.7	5.7	11.9	44
Allemagne	9.6	8.7	8.1	8.2	8.6	9.4	10.5	10.9	11.7	10.4	11.1	57
Bulgarie	5.4	5.0	4.5	5.2	4.8	5.0	6.0	6.9	9.2	9.2	10.4	42
Inde	3.8	4.0	4.5	5.1	6.1	7.2	8.6	10.6	12.3	5.9	9.8	46
Italie	3.1	3.6	4.2	5.1	5.7	6.5	7.6	8.5	9.4	7.7	9.1	48
Espagne	3.7	4.6	5.3	5.0	5.0	5.2	5.9	6.5	7.6	6.3	8.9	49
Türkiye	3.4	3.2	3.0	2.8	2.8	3.2	4.4	5.5	6.6	5.2	7.3	45
Chine	5.5	5.2	4.7	4.8	5.4	5.7	6.5	6.8	7.5	4.4	6.0	56
France	2.9	3.0	3.2	3.6	4.0	4.5	5.0	5.5	5.9	5.0	5.9	54
Grèce	2.7	3.3	2.9	2.6	2.8	3.1	3.6	4.0	4.7	4.0	5.2	42
Portugal	2.1	2.5	2.4	2.3	2.2	2.4	2.7	3.1	3.7	3.2	4.4	43
États-Unis	3.7	3.7	3.6	3.8	4.7	4.7	5.6	5.8	6.0	4.0	4.4	55
Belgique	2.3	2.6	2.5	2.7	2.7	3.2	3.5	3.5	3.7	3.5	3.6	50
Autres pays	48.9	45.3	49.9	52.8	59.9	68.5	67.3	73.2	82.3	61.0	72.0	
Total	118.5	115.7	122.3	139.3	159.5	182.2	183.9	191.0	215.2	170.6	208.1	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pologne

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	10.1	11.8	11.9	7.8	45.2	63.8	79.0	88.7	108.4	111.0	154.8	46
Bélarus	2.5	2.6	2.3	1.4	3.2	3.5	6.2	7.9	9.1	8.1	17.2	45
Géorgie	0.2	0.3	0.2	0.2	0.5	0.6	0.7	1.9	4.1	4.3	5.9	18
Inde	1.1	1.2	1.2	0.8	1.9	2.8	4.1	4.5	4.9	4.9	5.3	29
Russie	1.6	1.9	1.9	1.1	2.5	2.6	2.7	3.0	3.4	3.4	4.5	51
Viet Nam	2.1	4.0	2.8	2.0	3.3	3.2	4.0	3.0	2.6	2.7	3.1	42
Moldova	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	0.9	1.1	1.8	2.0	2.9	34
Chine	2.8	2.9	3.0	1.6	3.8	3.9	4.2	2.9	2.5	2.3	2.1	44
Türkiye	1.2	1.3	1.4	0.9	1.7	1.7	2.0	1.9	1.9	1.7	2.0	24
Ouzbékistan	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	0.9	0.8	0.5	0.6	1.1	1.4	10
Corée	1.0	1.0	1.1	0.6	1.0	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2	1.3	34
Philippines	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	0.6	0.8	1.1	45
Azerbaïdjan	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.5	0.4	0.5	0.7	0.9	1.0	20
Allemagne	1.9	2.3	2.0	2.0	2.3	2.3	2.2	1.8	1.8	1.0	0.9	22
Arménie	1.2	1.6	1.1	0.9	1.2	1.0	0.8	1.0	0.9	0.8	0.9	39
Autres pays	14.7	15.4	16.7	12.0	18.0	18.4	19.2	17.7	19.2	17.4	19.6	
Total	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.2	163.5	224.2	43

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Portugal

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Brésil	12.9	11.7	6.7	5.6	5.7	7.1	11.6	28.2	48.8	42.2	39.5	52
Inde	1.1	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0	1.8	4.1	6.3	7.2	7.4	17
Belgique	1.8	1.8	1.9	2.1	2.4	2.9	3.5	4.1	4.8	5.2	5.7	44
Italie	0.8	0.7	0.8	1.1	1.6	3.1	5.3	7.0	7.9	4.5	5.3	46
France	0.7	0.5	0.7	1.9	2.5	3.5	4.7	5.3	4.4	4.1	4.8	49
Angola	1.4	1.3	1.5	1.5	1.3	1.5	1.8	2.9	4.5	4.8	4.6	54
Allemagne	0.8	0.6	0.8	1.0	1.0	1.6	1.9	2.5	2.8	2.6	3.9	46
Cabo Verde	4.6	3.4	2.7	2.2	2.0	2.0	2.1	2.6	4.4	4.2	3.9	54
Guinée-Bissau	1.7	1.6	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.9	3.5	3.4	3.7	42
Espagne	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	2.2	2.7	2.9	3.2	2.8	3.6	48
Népal	0.4	0.5	0.8	0.9	1.4	1.3	1.7	4.2	5.0	3.9	2.8	34
États-Unis	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6	0.7	1.1	1.1	2.5	52
Bangladesh	0.3	0.3	0.5	0.4	0.7	0.4	0.7	2.0	2.4	2.2	2.1	18
Pakistan	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.6	1.3	1.0	1.3	2.0	28
Sao Tomé-et-Principe	1.3	1.0	0.8	0.6	0.5	0.5	0.8	1.2	1.5	1.6	2.0	52
Autres pays	15.4	11.9	11.7	13.6	14.0	17.9	20.4	22.4	27.6	27.1	17.6	
Total	45.4	38.5	33.2	35.3	37.9	46.9	61.4	93.2	129.2	118.1	111.3	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – République slovaque

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Rép. tchèque	0.6	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.7	0.4	48
Hongrie	0.7	0.7	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	34
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	58
Pologne	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	42
Roumanie	0.5	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.2	0.4	0.2	0.1	0.1	26
Allemagne	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	40
Italie	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	25
Autriche	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	21
Espagne	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	44
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	62
France	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	39
Albanie	0.0	..	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	14
Croatie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	21
Portugal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	43
Norvège	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	60
Autres pays	1.0	0.7	0.6	0.5	0.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.5	0.3	
Total	3.8	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5	2.8	2.0	41

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – République tchèque

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	2.0	5.9	3.7	8.4	5.5	5.8	10.3	16.7	22.8	21.1	32.1	36
Rép. slovaque	4.4	4.8	6.5	6.9	6.7	6.7	6.3	6.7	5.8	7.2	7.0	47
Russie	2.1	3.2	3.1	4.9	2.9	2.4	2.9	3.4	4.3	3.4	3.7	54
Viet Nam	0.7	1.6	1.2	1.7	1.3	1.8	2.2	2.3	1.9	1.4	1.6	54
Roumanie	0.4	0.7	0.9	1.2	1.3	1.6	1.8	2.2	2.1	1.6	1.4	35
Bélarus	0.2	0.4	0.4	0.5	0.3	0.4	0.7	1.1	1.6	0.6	1.3	44
Inde	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5	0.9	1.2	30
Hongrie	0.1	0.1	0.4	0.7	0.8	0.9	1.2	1.3	1.1	1.2	1.1	41
Kazakhstan	0.5	0.6	0.6	1.0	0.7	0.6	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0	47
Bulgarie	0.5	0.7	1.0	1.1	1.0	1.3	1.6	2.0	1.7	1.1	1.0	38
États-Unis	1.3	1.1	0.8	0.9	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	1.0	30
Pologne	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	0.8	1.0	0.9	48
Serbie	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	1.0	1.8	0.7	0.8	35
Allemagne	1.3	1.3	1.7	1.6	1.1	1.0	0.6	0.6	0.6	1.0	0.8	28
Moldova	0.2	0.4	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	0.7	0.5	0.8	41
Autres pays	5.9	6.7	6.4	7.9	7.5	9.0	11.4	13.7	14.6	10.6	11.3	
Total	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5	55.9	63.3	53.8	67.3	40

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Slovénie

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Bosnie-Herzégovine	3.4	4.0	3.8	3.4	4.7	4.8	6.2	11.7	13.8	11.3	8.4	35
Serbie	1.2	1.3	1.4	1.3	1.3	1.6	2.0	3.2	3.8	3.0	2.1	33
Macédoine du Nord	1.0	1.1	0.8	0.7	0.7	0.9	1.0	1.5	1.6	1.5	1.2	45
Croatie	0.9	1.1	1.2	1.1	0.8	1.1	1.1	1.2	1.3	1.2	0.9	46
Italie	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.7	0.5	37
Russie	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.5	0.4	0.4	55
Bulgarie	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6	0.3	0.4	32
Ukraine	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	52
Allemagne	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	43
Monténégro	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	39
Autriche	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	51
Türkiye	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	21
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	24
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	41
Hongrie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	41
Autres pays	2.3	2.4	2.2	2.3	2.5	2.6	2.5	3.7	4.6	5.0	4.8	
Total	10.8	12.3	11.6	11.3	12.7	13.8	15.5	24.1	27.6	24.8	19.7	37

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	1.7	2.0	2.4	3.0	3.5	4.2	5.7	7.3	7.4	4.0	6.0	46
Syrie	1.5	4.7	11.7	21.7	28.0	49.0	20.9	13.9	6.0	3.2	3.6	54
Allemagne	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.5	2.4	2.4	2.5	2.3	3.4	52
Pakistan	0.9	0.9	0.8	0.8	1.1	1.2	1.7	2.5	3.1	2.4	3.2	41
Pologne	4.4	4.4	4.6	5.1	5.6	5.0	4.4	3.8	3.2	2.5	3.2	38
Afghanistan	3.4	4.7	4.2	3.8	3.4	4.1	11.3	9.6	7.9	2.6	2.2	50
Iran	2.2	2.1	2.0	1.7	1.3	1.7	2.3	2.5	2.3	1.5	2.0	50
Chine	2.6	2.5	2.1	2.4	2.3	2.2	2.7	2.9	2.8	1.7	1.9	52
Türkiye	2.0	1.8	1.3	1.2	1.2	1.1	1.5	2.2	2.2	1.6	1.8	45
Danemark	3.2	2.6	2.5	2.0	2.1	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9	1.7	46
Roumanie	1.9	1.7	1.9	2.0	2.3	2.3	2.2	2.3	2.0	1.4	1.7	37
Finlande	2.3	2.3	2.3	2.6	2.8	3.0	2.9	2.6	2.2	1.7	1.7	57
Iraq	4.5	3.6	2.3	2.4	2.8	3.4	6.0	3.9	2.8	1.6	1.5	51
Érythrée	2.1	2.2	3.3	5.9	7.6	7.6	4.8	3.8	3.9	1.7	1.4	49
États-Unis	1.2	1.4	1.4	1.3	1.1	1.2	1.6	1.5	1.4	1.1	1.4	50
Autres pays	39.7	43.4	50.3	48.0	46.4	52.4	52.5	51.4	47.0	34.5	37.9	
Total	75.9	82.6	95.4	106.1	113.9	143.0	125.0	114.4	98.2	65.8	74.6	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Allemagne	30.5	27.1	26.6	23.8	22.1	20.9	19.7	20.2	19.9	19.2	20.6	44
Italie	10.8	13.6	17.5	17.8	18.2	18.1	15.5	16.5	15.9	16.5	15.5	40
France	11.5	11.4	13.5	13.8	14.8	13.8	14.1	13.8	14.0	15.7	14.9	43
Portugal	15.4	18.6	19.9	14.9	12.6	10.1	9.2	8.7	8.3	7.6	7.6	40
Espagne	4.6	6.5	8.8	7.6	7.0	5.8	5.2	5.6	5.2	5.4	6.0	47
Roumanie	1.7	2.3	2.7	2.4	2.0	2.9	2.9	2.4	4.5	4.8	5.2	46
Pologne	3.4	3.3	2.9	4.8	4.8	4.1	4.1	4.7	4.7	4.6	4.7	42
Chine	2.1	2.4	2.9	2.9	3.3	3.2	3.1	3.1	3.3	3.1	3.4	54
Türkiye	1.8	1.6	1.7	1.7	1.5	1.5	1.6	1.7	2.0	2.7	3.1	46
Inde	2.4	2.6	2.5	2.6	2.9	2.9	3.1	3.1	3.0	2.5	2.9	46
Hongrie	2.1	2.5	2.5	4.2	3.9	3.6	3.3	3.2	3.1	2.8	2.8	43
États-Unis	4.2	3.5	3.4	3.1	2.9	2.9	3.0	3.0	2.7	2.3	2.8	53
Autriche	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2	2.9	2.8	2.8	2.9	2.7	2.7	43
Royaume-Uni	5.4	4.4	4.6	4.2	3.9	3.6	3.8	3.8	4.0	4.0	2.7	43
Afghanistan	0.2	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.9	1.1	1.0	1.0	2.4	29
Autres pays	43.6	40.6	42.7	44.8	46.7	46.4	45.6	46.5	46.1	42.0	44.3	
Total	142.5	143.8	155.4	152.1	150.4	143.1	137.8	140.1	140.6	137.0	141.5	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Türkiye

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Iraq	70.9	97.1	110.3	83.8	28.8	74.3	47
Iran	15.5	17.8	31.9	42.4	13.4	67.0	50
Ouzbékistan	9.0	17.9	15.2	25.1	14.5	40.0	62
Syrie	25.7	28.2	39.0	43.2	14.7	37.0	49
Afghanistan	27.9	37.7	45.0	47.2	22.9	34.1	38
Russie	6.4	7.3	13.8	17.3	15.3	31.5	58
Azerbaïdjan	15.3	20.9	23.2	26.6	9.0	27.1	47
Turkménistan	8.4	20.3	34.9	80.0	17.9	24.5	44
Kazakhstan	3.6	4.3	7.4	10.0	9.0	20.2	58
Somalie	0.7	1.5	4.5	10.3	6.1	15.4	47
Égypte	4.1	8.6	13.5	12.5	4.3	13.4	44
Allemagne	8.6	8.4	8.9	9.4	7.6	13.2	47
Cisjordanie et bande de Gaza	2.0	4.8	8.6	10.0	3.9	13.1	38
Libye	4.3	6.0	7.4	12.1	4.3	12.0	43
Pakistan	1.1	1.5	2.7	4.5	2.7	11.9	32
Autres pays	70.3	82.3	100.6	144.2	68.2	180.5	
Total	273.9	364.6	466.9	578.5	242.5	615.1	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/iu4sfz>

Tableau A.2. Sorties d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE

Milliers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Allemagne	538.8	578.8	657.6	765.6	859.3	1083.8	885.5	923.6	961.3	746.2	746.5
Autriche	72.8	74.4	74.5	76.5	80.1	89.0	89.6	91.7	90.0	79.4	84.6
Belgique	52.7	60.4	69.7	64.9	59.8	61.8	58.6	56.8	46.5	52.0	59.1
Corée	217.7	290.0	268.1	270.5	301.0	325.0	348.7	365.1	425.6	361.6	263.3
Danemark	26.6	29.1	29.7	30.4	30.6	37.4	41.5	45.4	52.4	41.7	31.5
Espagne	353.6	389.3	459.0	320.0	249.2	237.5	282.0	230.3	220.2	183.1	304.6
Estonie	0.6	0.4	0.3	0.3	3.3	3.4	4.3	3.9	6.2	5.5	5.5
Finlande	3.3	4.2	4.2	5.5	6.7	7.5	6.8	7.6	7.2	6.6	5.2
Grèce	39.2	59.4	55.0	51.2	53.4	51.8	49.7	53.1	49.5	44.3	45.3
Hongrie	2.7	9.9	13.1	10.8	10.4	10.5	12.9	24.4	27.9	48.0	46.3
Irlande	38.6	33.3	33.0	30.0	27.5	29.1	34.0	28.0	25.9	28.2	31.2
Islande	2.8	2.2	2.3	2.5	2.2	3.6	3.9	4.9	4.4	5.8	4.5
Italie	32.4	38.2	43.6	47.5	44.7	42.6	40.6	40.2	57.5	38.9	64.1
Japon	230.9	219.4	213.4	212.9	223.5	233.5	259.2	292.1	333.6	173.0	140.0
Lettonie	6.7	4.7	3.4	1.4	2.6	3.0	2.3	2.9	4.1	3.8	3.7
Lituanie	2.4	2.6	3.3	3.5	7.6	4.3	2.6	3.2	4.8	7.8	6.4
Luxembourg	7.5	8.6	8.9	9.5	10.4	11.3	11.6	11.6	13.0	12.0	12.9
Norvège	22.9	21.3	25.0	23.3	27.4	30.7	26.6	24.5	17.6	19.9	26.0
Nouvelle-Zélande	45.2	41.5	37.3	35.7	37.0	38.9	45.3	47.0	55.1	39.2	41.8
Pays-Bas	70.2	80.8	83.1	83.4	85.2	89.9	96.4	102.8	109.9	113.2	100.6
Pologne	51.0	68.9	49.5	68.6	89.5	40.1	45.8	43.0	43.9	57.5	72.9
Portugal	2.6	2.5	3.0	1.9	0.5	1.1	0.6	2.3	0.7	2.0	1.3
Rép. slovaque	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rép. tchèque	2.5	16.7	27.2	16.1	15.0	13.4	14.4	16.2	17.5	26.8	18.2
Royaume-Uni	190.0	165.0	170.0	171.0	164.0	195.0	222.0	203.0	202.0
Slovénie	7.3	6.2	5.6	6.2	6.3	6.8	7.7	6.9	8.5	11.9	15.3
Suède	23.7	26.6	24.6	26.4	31.3	23.5	23.4	24.1	25.3	26.7	22.8
Suisse	64.0	65.9	70.0	69.2	73.4	77.6	79.1	80.7	80.0	70.3	74.4
Türkiye	178.0	253.6	323.9	245.4	342.7	184.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite de ce tableau.

StatLink  <https://stat.link/epildu>

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	<p><i>Entrées :</i> Étrangers dont l'adresse précédente est hors d'Allemagne et qui prévoient de séjourner dans le pays au moins une semaine.</p> <p><i>Sorties :</i> Désenregistrements des registres de population de personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres.</p>	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande (Aussiedler).	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	<p><i>Entrées :</i> Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (Settler Arrivals) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer.</p> <p><i>Sorties :</i> Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données Net Overseas Migration - departures.</p>	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Intérieur.
Autriche	<p><i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.</p>	Les sorties prennent en compte les corrections administratives.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	<p><i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays pour une durée d'au moins 3 mois (jusqu'à 2009) ou d'au moins 12 mois (à partir de 2010).</p> <p><i>Sorties :</i> Jusqu'en 2009 : Départs et radiations d'office. À partir de 2010 : Changements de résidence habituelle pour une période d'au moins 12 mois ou pour une période dont on s'attend à ce qu'elle soit d'au moins 12 mois.</p>	Both series include breaks in 2010 and 2011.	Registre national de la population. Eurostat.
Canada	Nombre total de personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Nombre total de personnes qui ont obtenu un premier permis de résidence temporaire.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Colombie	Entrées d'étrangers demeurés sur le territoire plus de 90 jours.		Migration Colombie. Ministère des Relations Extérieures.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Corée	<i>Entrées et sorties :</i> Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Costa Rica			Direction générale des Migración et des Étrangers.
Danemark	<i>Entrées :</i> Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. <i>Sorties :</i> Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	<i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers.	À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal.	Registres municipaux de population (<i>Padron municipal de habitantes</i>), Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois.	Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé.	Institut national de statistique.
États-Unis	<i>Migrants permanents :</i> Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une carte verte).	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ; Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	<i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'UE s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE peuvent être sous-estimées.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les entrées de ressortissants de pays tiers sont les premiers permis à caractère permanent délivrés. Y compris les changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent. Les entrées de ressortissants des pays de l'UE à partir de 2013 sont estimées à partir des recensements continus. <i>Sorties :</i> Départs de résidents habituels pour une période d'au moins 12 mois, ou qui devrait l'être.		Entrées : Ministère de l'Intérieur et INSEE. Sorties : Eurostat.
Grèce	<i>Entrées :</i> Permis de plus de 12 mois délivrés aux ressortissants de pays tiers. <i>Départs :</i> Départs de résidents habituels pour une période qui est, ou devrait être, d'au moins 12 mois.		Entrées : Autorité statistique hellénique jusqu'en 2020, Eurostat pour 2021 Sorties : Eurostat.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Hongrie	<p><i>Entrées :</i> Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours.</p> <p><i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données incluent des estimations.</p>		Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.
Irlande	<p><i>Entrées :</i> Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger 12 mois auparavant.</p> <p><i>Sorties :</i> Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger.</p>	Les tableaux A.1 et A.2 présentent les flux annuels de mai à avril de l'année indiquée.	Bureau central de la statistique.
Islande	<p><i>Entrées et sorties :</i> Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois.</p>		Registre de données sur les migrations, Statistique Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Registre de la population, Bureau central de la statistique.
Italie	<p><i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence.</p>	Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011).	Registre administratif de population (Anagrafe) analysé par ISTAT.
Japon	<p><i>Entrées :</i> Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.</p> <p><i>Sorties :</i> Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires.</p>		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	<p><i>Entrées et sorties :</i> Migrations de long terme (changement de résidence pour une période d'au moins un an).</p>		Registre de population, Bureau central de la statistique.
Lituanie	<p><i>Entrées et sorties :</i> Ressortissants étrangers qui ont résidé dans le pays pour une durée d'au moins 6 mois</p>		Département lituanien des migrations.
Luxembourg	<p><i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 12 mois.</p> <p><i>Sorties :</i> Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois.</p>		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Mexique	Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois (<i>inmigrante FM2</i>). 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré (<i>inmigrado</i>). À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations.	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. Y compris les ressortissants de l'UE/AELE. <i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	<i>Entrées :</i> Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois. <i>Sorties :</i> Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).	Ces données sont basées sur les flux migratoires de Stats NZ calculés selon la règle des 12/16 mois. Ces données sont provisoires jusqu'à 16 mois. Pour plus d'informations, voir www.stats.govt.nz/methods/defining-migrants-using-travel-histories-and-the-1216-month-rule	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. <i>Sorties :</i> Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	<i>Entrées :</i> Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'UE et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois. <i>Sorties :</i> Départs de résidents habituels pour une période qui est, ou devrait être, d'au moins 12 mois.		Entrées : Bureau pour les étrangers. Sorties : Eurostat.
Portugal	<i>Entrées :</i> Données issues des permis de résidence. Suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'UE ou non. Y compris les régularisations continues. <i>Sorties :</i> Départs de résidents habituels pour une période d'au moins 12 mois, ou dont il est attendu qu'elle le soit.		Entrées : Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE) ; Ministère des Affaires étrangères (avant 2008). Sorties : Eurostat.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
République slovaque	<i>Entrées et sorties :</i> Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. Non compris les ressortissants des pays de l'UE qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE sont probablement sous-estimées.	Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Royaume-Uni	<i>Entrées :</i> Calculs du Secrétariat basés sur les données des visas « Entry Clearance » <i>Sorties :</i> Étrangers quittant le territoire du Royaume-Uni.		Bureau de l'Intérieur.
Slovénie	<i>Entrées et sorties :</i> Personnes qui ont immigré en Slovénie /émigré à l'étranger et qui ont leur résidence habituelle en Slovénie (ont l'intention d'y rester un an ou plus).		Office statistique de la République de Slovénie (SURS). Eurostat.
Suède	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'UE). <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.
Suisse	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus. <i>Sorties :</i> Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Türkiye	<i>Entrées :</i> Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins 12 mois. <i>Sorties :</i> Départs de résidents permanents.		Institut statistique de Türkiye.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants de Serbie et du Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent d'Eurostat et du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (<https://www.unhcr.org/data.html>).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment-là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (Tableau A.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les Tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit le HCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le Tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. Nouvelles entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	64 540	109 580	173 070	441 900	722 365	198 310	161 930	142 510	102 580	148 235	217 775
Australie	15 745	11 740	8 965	12 305	27 685	36 295	28 840	27 405	19 220	14 155	19 305
Autriche	17 410	17 500	25 700	85 520	39 905	22 470	11 610	11 010	13 415	37 830	106 405
Belgique	18 450	12 080	14 130	39 065	14 290	14 055	18 160	23 140	12 930	19 605	32 140
Canada	20 230	10 330	13 655	16 560	23 620	47 845	55 375	58 340	19 045	23 365	94 375
Chili	170	245	280	615	2 280	5 635	5 775	770	1 675	2 500	5 055
Colombie	105	225	710	405	405	610	2 675	10 620	11 920	15 940	5 530
Corée	1 140	1 570	2 880	5 690	7 520	9 925	16 125	15 430	6 665	2 330	11 540
Costa Rica	1 155	1 120	1 365	2 190	4 485	6 320	27 970	59 180	21 125	108 425	129 480
Danemark	6 075	7 230	14 565	20 855	6 070	3 140	3 495	2 645	1 435	2 015	4 505
Espagne	2 355	4 290	5 460	14 610	15 570	33 040	52 745	115 190	86 385	62 065	116 150
Estonie	75	95	145	225	150	180	90	100	45	75	2 940
États-Unis	78 410	84 400	121 160	172 740	261 970	331 700	254 300	301 070	250 940	188 860	730 400
Finlande	2 920	2 995	3 495	32 150	5 295	4 350	2 955	2 455	1 455	1 365	4 835
France	54 280	60 475	58 845	70 570	76 790	91 965	126 580	138 290	81 735	103 810	137 605
Grèce	9 575	7 860	7 590	11 370	49 875	56 950	64 985	74 915	37 860	22 660	29 135
Hongrie	2 160	18 570	41 215	174 435	28 215	3 120	635	470	90	40	45
Irlande	940	940	1 440	3 270	2 235	2 910	3 655	4 740	1 535	2 615	13 645
Islande	110	170	160	360	1 100	1 065	730	805	625	865	4 530
Israël	1 985	2 600	225	7 535	15 045	15 345	16 260	9 445	1 885	1 925	3 915
Italie	17 185	25 720	63 655	82 790	121 185	126 560	53 440	35 005	21 340	45 200	77 200
Japon	2 530	3 260	4 995	7 575	10 900	19 650	10 495	10 375	3 935	2 415	3 770
Lettonie	190	185	365	330	345	355	175	180	145	580	545
Lituanie	560	250	385	275	415	520	385	625	260	3 905	905
Luxembourg	2 000	990	1 030	2 360	2 065	2 325	2 225	2 200	1 295	1 370	2 395
Mexique	805	1 275	1 510	3 410	8 760	14 585	29 610	70 365	41 205	131 420	118 735
Norvège	9 310	11 475	10 970	30 505	3 275	3 385	2 550	2 205	1 340	1 615	4 650
Nouvelle-Zélande	300	275	270	335	380	430	425	540	435	415	335
Pays-Bas	9 660	9 815	21 780	43 035	19 285	16 090	20 465	22 540	13 720	24 755	35 530
Pologne	9 175	13 975	5 610	10 255	9 785	3 005	2 405	2 765	1 510	6 240	7 700
Portugal	290	505	445	870	710	1 015	1 240	1 735	900	1 350	1 980
Rép. slovaque	550	290	230	270	100	155	155	215	265	330	505
Rép. tchèque	515	500	915	1 240	1 205	1 140	1 360	1 575	795	1 060	1 335
Royaume-Uni	27 980	29 875	32 345	39 970	39 355	34 435	38 485	44 315	36 025	56 465	89 395
Slovénie	260	240	355	260	1 265	1 440	2 800	3 615	3 465	5 220	6 645
Suède	43 930	49 355	75 090	156 195	22 385	22 225	18 110	23 150	13 630	10 180	14 075
Suisse	25 965	19 440	22 130	38 120	25 875	16 670	13 535	12 600	9 765	13 295	23 130
Türkiye	26 455	44 795	87 800	133 305	78 595	126 050	83 795	56 415	31 335	29 255	33 245
OCDE	475 490	566 235	824 935	1 663 470	1 650 755	1 275 265	1 136 545	1 288 950	853 930	1 093 750	2 091 385

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink  <https://stat.link/m3horq>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Allemagne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Syrie	6 200	11 850	39 330	158 655	266 250	48 970	44 165	39 270	36 435	54 905	70 975
Afghanistan	7 500	7 735	9 115	31 380	127 010	16 425	9 945	9 520	9 900	23 275	36 360
Türkiye	1 455	1 520	1 565	1 500	5 385	8 025	10 160	10 785	5 780	7 065	23 940
Iraq	5 350	3 960	5 345	29 785	96 115	21 930	16 330	13 740	9 845	15 605	15 175
Géorgie	1 300	2 335	2 875	2 780	3 450	3 080	3 765	3 330	2 050	3 685	7 965
Iran	4 350	4 425	3 195	5 395	26 425	8 610	10 855	8 405	3 120	2 695	6 320
Somalie	1 245	3 785	5 530	5 125	9 850	6 835	5 075	3 570	2 605	3 650	3 940
Érythrée	650	3 615	13 200	10 875	18 855	10 225	5 570	3 520	2 560	3 170	3 925
Russie	3 200	14 885	4 410	5 255	10 985	4 885	3 940	3 145	1 700	1 440	2 850
Macédoine du Nord	4 545	6 210	5 615	9 085	4 835	2 465	1 245	1 115	410	2 330	2 755
Moldova	30	70	255	1 560	3 345	890	1 780	1 770	1 285	2 390	2 590
Nigéria	890	1 925	3 925	5 205	12 710	7 810	10 170	9 070	3 305	2 510	2 365
Venezuela	5	10	5	20	90	205	405	725	555	390	1 820
Lebanon	465	495	695	1 285	5 200	1 160	645	705	535	680	1 755
Albanie	230	1 245	7 865	53 805	14 855	3 775	1 875	1 695	815	1 210	1 745
Autres pays	27 125	45 515	70 145	120 190	117 005	53 020	36 005	32 145	21 680	23 235	33 295
Total	64 540	109 580	173 070	441 900	722 365	198 310	161 930	142 510	102 580	148 235	217 775

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Australie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Iran	1 839	967	260	816	2 971	5 075	744	1 069	1 289	846	1 916
Inde	943	1 163	958	644	1 117	1 299	1 813	2 495	1 762	833	1 562
Afghanistan	3 079	370	125	542	2 563	1 478	453	697	346	1 138	1 542
Chine	1 160	1 568	1 560	1 513	1 960	6 638	6 586	5 058	2 484	2 104	1 625
Sri Lanka	2 345	806	172	778	2 662	2 184	451	836	534	432	1 149
Malaisie	171	209	681	2 771	7 258	7 983	9 791	7 065	4 010	2 149	1 030
Pakistan	1 512	1 104	826	627	1 334	1 404	657	801	495	392	881
Viet Nam	75	128	262	217	772	1 263	812	959	1 165	764	721
Indonésie	127	190	151	213	318	510	618	752	605	384	705
Apatrides	544	361	59	197	721	1 917	141	355	406	233	671
Vanuatu	5	6	71	..	642
Tonga	69	88	69	35	55	66	70	222	400	..	621
Myanmar	89	58	32	26	60	208	27	74	156	499	549
Fidji	236	413	284	248	390	260	638	1 093	649	..	498
Thaïlande	24	22	38	112	204	301	1 481	919	636	515	474
Autres pays	3 534	4 291	3 487	3 568	5 294	5 701	4 557	5 012	4 213	3 864	4 717
Total	15 747	11 738	8 964	12 307	27 684	36 293	28 839	27 407	19 221	14 153	19 303

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Autriche

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	4 003	2 589	4 915	24 840	11 520	3 525	1 765	2 585	2 825	8 050	23 655
Inde	401	339	265	370	415	310	195	295	140	870	19 320
Syrie	922	1 991	7 660	24 720	8 640	7 255	3 300	2 675	5 080	16 130	19 005
Tunisie	198	225	135	150	125	70	35	55	145	500	12 605
Maroc	353	516	220	670	935	205	90	110	705	1 850	8 405
Pakistan	1 827	1 037	330	2 890	2 415	1 445	160	255	145	1 315	7 565
Türkiye	273	302	165	190	310	260	175	245	280	875	5 080
Somalie	483	433	1 150	2 040	1 505	655	475	600	615	1 575	1 620
Égypte	124	184	95	175	200	130	85	45	165	955	1 450
Bangladesh	212	278	100	700	290	125	95	205	215	980	1 070
Iraq	491	468	1 050	13 225	2 725	1 345	650	605	625	955	865
Russie	3 098	2 841	1 485	1 340	1 235	1 035	690	550	360	365	680
Iran	761	595	725	3 380	2 400	950	1 050	660	310	405	575
Algérie	573	949	440	840	850	220	80	120	325	425	560
Ukraine	79	64	420	485	340	435	190	185	65	80	540
Autres pays	3 615	4 692	6 545	9 505	6 000	4 505	2 575	1 820	1 415	2 500	3 410
Total	17 413	17 503	25 700	85 520	39 905	22 470	11 610	11 010	13 415	37 830	106 405

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Belgique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	2 525	910	805	7 730	2 225	995	1 045	2 245	2 310	5 155	5 760
Syrie	815	965	2 635	10 295	2 235	2 625	2 770	2 730	1 320	1 765	3 215
Burundi	130	130	65	255	270	235	400	620	320	480	2 720
Cisjordanie et bande de Gaza	5	..	10	10	140	815	2 420	2 320	455	1 200	2 500
Érythrée	65	55	790	335	330	665	725	1 155	805	1 505	1 880
Türkiye	335	195	135	185	650	465	785	1 000	585	560	1 620
Moldova	20	10	15	15	5	5	5	5	170	435	910
Géorgie	390	210	280	195	185	415	640	500	210	485	840
Rép. dém. du Congo	1 325	1 090	610	630	500	550	405	520	385	275	815
Guinée	1 430	1 010	665	635	720	750	1 000	830	455	535	725
Cameroun	460	360	350	280	255	350	355	390	270	400	695
Ukraine	70	35	490	370	125	110	90	115	70	85	685
Somalie	290	155	280	2 010	725	295	380	765	600	935	640
Iran	350	205	180	450	255	200	485	710	210	225	555
Russie	1 200	780	535	535	410	390	355	405	220	170	500
Autres pays	9 040	5 970	6 285	15 135	5 260	5 190	6 300	8 830	4 545	5 395	8 080
Total	18 450	12 080	14 130	39 065	14 290	14 055	18 160	23 140	12 930	19 605	32 140

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Canada

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mexique	382	110	65	99	256	1 446	3 156	5 061	1 776	2 292	16 620
Haïti	417	334	348	306	634	7 329	1 403	1 374	1 056	755	11 194
Türkiye	363	183	182	262	1 106	2 163	1 820	1 548	312	842	9 196
Colombie	692	585	540	683	821	1 347	2 571	3 040	974	1 441	7 833
Iran	277	216	167	156	302	694	2 483	3 663	689	1 396	4 768
Inde	684	223	298	374	580	1 487	4 524	5 150	1 564	1 705	4 273
Pakistan	853	643	790	912	1 165	1 640	2 031	2 059	684	521	2 649
Venezuela	99	31	164	255	566	1 176	1 254	1 199	289	485	1 929
Nigéria	707	455	597	820	1 565	5 459	9 599	3 976	646	326	1 892
Chili	11	..	6	25	50	78	102	152	138	170	1 703
DRC	337	279	301	274	417	559	1 167	1 312	274	235	1 371
Afghanistan	348	368	422	463	624	738	634	437	190	337	1 340
Brésil	54	11	14	41	28	363	99	287	131	84	1 281
Sri Lanka	428	228	196	232	210	390	524	664	267	228	1 181
États-Unis	212	70	140	147	128	2 097	1 311	1 076	345	214	1 133
Autres pays	14 365	6 593	9 424	11 511	15 167	20 878	22 698	27 341	9 710	12 334	26 011
Total	20 229	10 329	13 654	16 560	23 619	47 844	55 376	58 339	19 045	23 365	94 374

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Chili

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Venezuela	14	246	1 345	1 666	226	394	2 065	3 430
Colombie	138	224	238	490	1 803	2 516	1 157	252	670	98	821
Cuba	5	17	56	1 603	2 764	272	531	158	183
Afghanistan	..	5	12	74	146
Haïti	23	8	6	29	115
Ukraine	5	96
Russie	..	5	5	..	5	67
Autres pays	26	10	31	96	149	149	183	20	80	74	199
Total	169	244	279	617	2 282	5 633	5 776	770	1 675	2 498	5 057

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Colombie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Venezuela	10	21	47	119	316	575	2 592	10 479	11 832	15 811	5 184
Cuba	73	64	430	227	54	24	41	24	57	111	233
Ukraine	28
Russie	27
Équateur	5	6	5	5	7	23
Pérou	10	10
Nigéria	..	5	7
Haïti	5	5	7
Rép. dominicaine	5
Autres pays	5	127	233	55	29	13	43	118	26	5	6
Total	103	223	710	406	404	612	2 676	10 621	11 920	15 939	5 530

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Corée

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Kazakhstan	45	539	1 223	2 496	2 236	603	36	2 456
Inde	7	..	40	295	218	691	1 120	959	420	148	1 278
Türkiye	..	5	5	..	11	42	158	320	171	16	1 188
Russie	7	27	324	692	1 916	2 829	1 064	45	1 038
Chine	5	46	360	401	1 062	1 413	1 199	2 000	311	301	772
Myanmar	32	11	18	44	52	48	27	59	37	73	390
Pakistan	244	275	396	1 143	809	667	1 120	790	303	131	349
Bangladesh	32	45	62	388	335	383	608	491	435	233	304
Égypte	6	97	568	812	1 002	741	870	114	718	117	288
Maroc	..	5	54	89	127	152	305	365	173	36	271
Ouzbékistan	5	..	9	82	145	43	146	235	168	64	265
Nigéria	102	206	201	264	324	486	390	270	147	164	252
Kirghizistan	27	92	71	112	86	41	49	206
Népal	43	90	84	236	217	149	175	291	260	108	178
Haïti	5	5	15	8	..	160
Autres pays	656	773	1 076	1 839	2 263	3 118	5 478	4 369	1 807	807	2 143
Total	1 132	1 553	2 880	5 692	7 520	9 924	16 125	15 429	6 666	2 328	11 538

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Costa Rica

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nicaragua	6	..	15	38	66	78	23 138	31 624	9 416	101 962	119 425
Venezuela	13	31	130	280	1 423	3 175	2 884	2 626	742	2 928	5 634
Colombie	495	624	524	583	669	778	533	1 137	377	789	1 492
Cuba	376	162	167	129	89	172	42	1 856	1 644	344	1 095
El Salvador	148	163	303	801	1 471	1 644	1 059	1 149	152	335	367
Honduras	34	73	80	82	149	225	188	436	129	325	353
Russie	5	24	344
Rép. dominicaine	6	67	21	41	88
Équateur	5	..	5	5	5	5	..	44	80
Haïti	9	7	68	62	..	92	73	902	77
Chine	5	12	153	60	113	66
Panama	5	..	6	5	9	5	57	52
Pérou	5	..	7	47	49
Mexique	9	5	6	8	13	15	5	22	47
Argentine	5	9	9	..	31	44
Autres pays	80	69	118	259	545	154	79	20 002	8 496	463	269
Total	1 157	1 122	1 366	2 189	4 486	6 322	27 972	59 180	21 127	108 427	129 482

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Danemark

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ukraine	15	40	135	95	95	40	45	35	20	10	2 065
Afghanistan	565	410	305	2 215	1 110	170	115	90	70	555	375
Syrie	875	1 685	7 200	8 580	1 255	765	600	490	340	320	370
Érythrée	55	85	2 275	1 705	250	295	675	480	165	380	195
Iran	550	360	275	2 745	315	145	195	135	80	65	120
Russie	510	965	495	170	70	45	80	60	30	15	105
Maroc	100	145	205	175	325	300	175	155	100	65	100
Iraq	125	95	145	1 470	435	130	120	115	55	65	100
Géorgie	75	65	105	100	70	70	405	65	35	45	95
Bélarus	155	55	60	65	40	50	30	30	15	20	90
Türkiye	55	15	15	25	15	35	25	25	35	35	60
Nigéria	110	135	95	115	110	65	25	20	15	20	50
Ouzbékistan	15	5	10	5	5	..	5	45
Tunisie	65	70	55	45	50	20	40	15	15	20	40
Somalie	910	920	695	255	250	85	105	160	40	40	40
Autres pays	1 895	2 180	2 495	3 090	1 675	925	855	770	420	360	655
Total	6 075	7 230	14 565	20 855	6 070	3 140	3 495	2 645	1 435	2 015	4 505

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Espagne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Venezuela	30	35	115	585	3 960	11 390	19 070	40 305	28 065	15 655	45 225
Colombie	60	50	90	120	610	3 150	8 465	28 880	27 180	11 100	35 515
Pérou	5	5	5	10	30	255	525	3 965	5 145	2 235	8 850
Maroc	40	40	85	395	335	520	1 280	2 470	945	6 440	3 765
Honduras	40	40	50	150	385	1 155	2 400	6 730	5 465	2 195	2 970
Nicaragua	5	5	5	10	20	80	1 360	5 840	3 680	1 195	2 040
Mali	95	1 450	585	215	210	300	650	1 190	1 440	4 470	1 625
El Salvador	30	25	60	135	415	1 225	2 240	4 715	2 475	815	1 455
Cuba	60	50	15	40	80	140	355	1 295	1 485	1 065	1 335
Afghanistan	40	60	95	40	65	90	70	115	30	1 580	1 310
Sénégal	25	45	30	30	45	235	435	720	665	3 145	1 255
Argentine	5	10	20	55	270	410	275	700
Paraguay	5	5	10	20	60	350	365	235	700
Syrie	220	710	1 495	5 720	2 920	4 120	2 725	2 315	330	1 060	690
Russie	35	50	60	85	170	345	630	760	445	365	660
Autres pays	1 660	1 725	2 770	7 070	6 305	9 995	12 425	15 270	8 260	10 235	8 055
Total	2 355	4 290	5 460	14 610	15 570	33 040	52 745	115 190	86 385	62 065	116 150

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Estonie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ukraine	55	95	5	10	15	5	..	5	2 610
Russie	10	15	15	15	10	15	10	30	15	10	215
Bélarus	5	5	5	5	5	30
Nigéria	5	5	15
Afghanistan	5	10	5	5	..	5	..	15	15
Ouzbékistan	10
Géorgie	35	10	5	10	5	10	..	5	10
Türkiye	5	5	20	5	10	10
Moldova	5
Arménie	5	10	5	5	5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – États-Unis

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cuba	195	185	155	112	147	730	1 512	9 155	9 497	12 879	157 226
Venezuela	716	882	3 113	7 354	18 312	29 926	27 483	25 664	23 530	27 020	138 597
Honduras	2 115	3 165	6 798	14 255	19 470	28 806	24 435	39 466	30 815	19 596	43 190
Haïti	1 612	1 879	2 196	2 220	3 969	8 643	4 112	3 945	7 116	10 038	41 864
Guatemala	4 152	4 865	9 098	16 419	25 723	35 318	33 073	51 502	36 490	23 008	39 522
Nicaragua	280	259	349	387	518	857	1 527	5 474	3 736	4 724	33 080
Colombie	574	631	817	1 058	1 767	3 204	2 678	3 334	3 852	11 263	32 189
El Salvador	4 587	5 692	10 093	18 883	33 620	49 459	33 391	33 619	23 352	14 913	27 147
Brésil	444	311	492	983	1 454	2 625	2 282	2 798	4 593	4 915	25 334
Afghanistan	204	186	273	315	311	112	0	105	111	507	25 057
Inde	1 998	1 633	3 395	3 650	6 162	7 435	9 440	10 607	5 599	4 886	21 415
Équateur	1 394	1 848	3 545	3 732	4 423	3 884	2 386	2 748	3 378	5 625	21 220
Mexique	11 067	10 077	13 987	19 294	27 879	26 065	20 026	22 525	15 402	12 135	18 850
Russie	881	950	1 103	1 699	2 158	2 936	1 900	2 595	2 775	3 831	18 197
Chine	15 884	12 295	13 716	15 083	19 868	17 374	9 426	10 267	10 144	4 549	9 103
Autres pays	19 998	23 385	52 030	67 296	96 189	114 326	80 629	77 261	70 550	28 971	78 408
Total	66 101	68 243	121 160	172 740	261 970	331 700	254 300	301 065	250 940	188 860	730 399

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Finlande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ukraine	15	5	300	65	55	40	40	20	20	10	1 710
Russie	200	215	125	165	175	395	455	285	95	70	1 095
Afghanistan	190	170	195	5 190	685	305	135	125	190	225	215
Somalie	175	195	405	1 975	425	100	155	140	180	140	190
Iraq	785	760	800	20 400	1 080	1 000	565	270	475	150	185
Türkiye	55	55	40	55	100	110	285	360	80	125	175
Syrie	180	150	145	875	600	740	105	95	55	85	135
Iran	120	145	90	615	140	90	230	95	25	30	95
Nigéria	95	200	155	155	160	95	90	105	35	55	90
Géorgie	30	15	35	15	20	120	70	60	5	50	65
Sri Lanka	30	15	20	25	25	15	15	25	5	..	65
Rwanda	5	5	5	10	5	15	5	20	..	20	55
Nicaragua	25	30	5	35	55
Cameroun	20	35	45	40	85	45	55	60	25	25	45
Éthiopie	15	25	30	80	35	20	20	10	10	15	45
Autres pays	1 005	1 005	1 105	2 485	1 705	1 260	705	755	250	330	615
Total	2 920	2 995	3 495	32 150	5 295	4 350	2 955	2 455	1 455	1 365	4 835

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – France

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	515	525	575	2 410	6 015	6 600	11 885	11 685	10 000	16 005	22 585
Bangladesh	1 045	3 070	2 655	3 345	2 440	2 620	4 045	6 705	4 615	6 200	10 555
Türkiye	2 030	1 685	1 400	1 015	1 010	1 290	2 110	4 110	3 095	4 965	10 005
Géorgie	2 540	2 455	1 370	1 085	870	1 895	7 405	7 985	1 805	4 580	8 905
Rép. dém. du Congo	5 175	5 265	5 195	3 800	3 385	3 805	4 225	4 545	3 120	2 750	6 760
Guinée	1 815	2 450	2 190	2 040	2 645	4 130	7 985	7 045	4 690	5 250	6 200
Côte d'Ivoire	955	970	950	1 270	1 675	3 620	6 465	6 725	4 635	6 210	5 915
Albanie	2 645	5 015	2 845	3 220	6 945	11 425	8 555	8 510	2 010	4 885	5 690
Pakistan	1 940	1 735	2 135	1 805	1 835	1 500	3 070	4 610	3 555	3 730	3 765
Nigéria	950	1 305	1 385	1 580	1 750	2 030	4 540	5 720	3 100	3 160	2 790
Russie	5 275	4 685	3 620	2 865	1 775	2 215	3 285	3 340	1 600	970	2 600
Soudan	745	840	1 950	5 315	6 085	4 680	2 980	2 120	1 355	2 210	2 520
Arménie	2 170	1 720	1 540	1 390	1 270	2 165	2 220	1 870	595	1 205	2 510
Syrie	625	1 305	2 830	4 625	4 765	4 695	3 540	3 010	1 730	1 815	2 150
Comores	640	525	650	370	250	355	345	1 585	1 830	3 155	2 010
Autres pays	25 215	26 925	27 555	34 435	34 075	38 940	53 925	58 725	34 000	36 720	42 645
Total	54 280	60 475	58 845	70 570	76 790	91 965	126 580	138 290	81 735	103 810	137 605

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Grèce

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Syrie	275	470	730	3 325	26 630	16 305	13 145	10 750	7 415	2 945	4 280
Afghanistan	585	1 185	1 550	1 545	4 295	7 480	11 820	23 665	11 100	3 195	4 085
Cisjordanie et bande de Gaza	30	40	65	55	850	1 305	1 515	2 140	1 260	760	2 895
Pakistan	2 340	1 325	1 125	1 505	4 420	8 345	7 185	6 420	3 515	3 415	2 555
Iraq	315	130	130	575	4 770	7 870	9 640	5 590	1 465	990	2 030
Somalie	60	120	105	95	125	230	715	2 270	1 530	1 485	1 985
Türkiye	30	25	30	40	180	1 820	4 820	3 795	1 590	1 910	1 395
Égypte	250	285	230	230	260	810	915	1 695	710	775	1 335
Bangladesh	1 005	715	370	535	1 055	1 255	1 435	2 375	1 625	2 480	1 280
Albanie	385	580	555	915	1 300	2 345	3 125	2 795	1 025	1 125	885
Sierra Leone	85	30	20	25	40	45	85	120	75	90	880
Érythrée	140	155	245	135	415	320	330	305	200	140	630
Yémen	10	35	95	195	310	275	130	60	560
Inde	165	75	35	45	65	170	210	370	255	220	490
Rép. dém. du Congo	20	145	80	110	225	1 085	1 450	3 570	1 850	565	465
Autres pays	3 890	2 580	2 310	2 200	5 150	7 370	8 285	8 780	4 115	2 505	3 385
Total	9 575	7 860	7 590	11 370	49 875	56 950	64 985	74 915	37 860	22 660	29 135

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Hongrie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	880	2 280	8 560	45 560	10 775	1 365	270	185	15	5	15
Iran	45	60	255	1 785	1 250	95	30	20	5	10	5
Russie	4	10	10	15	5	5	..	5
Autres pays	1 228	16 220	32 390	127 075	16 185	1 660	335	265	65	25	20
Total	2 157	18 570	41 215	174 435	28 215	3 120	635	470	90	40	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Irlande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Géorgie	20	15	20	40	75	300	450	635	35	330	2 705
Algérie	30	50	75	80	65	80	95	95	70	135	1 765
Somalie	5	10	15	15	30	20	55	135	165	335	1 570
Nigéria	160	130	140	185	175	185	250	385	210	450	1 105
Zimbabwe	50	70	85	95	190	260	280	445	80	145	975
Afghanistan	30	30	25	125	120	75	95	105	70	200	850
Afrique du Sud	35	30	50	55	95	105	200	315	80	115	445
Ukraine	15	10	50	45	20	15	5	10	..	5	420
Botswana	5	5	..	15	10	25	5	70	370
Égypte	15	15	5	15	15	35	35	40	20	25	340
Pakistan	105	90	290	1 350	235	195	240	205	85	55	240
Albanie	45	50	100	215	220	280	460	970	40	65	220
Rép. dém. du Congo	60	70	75	60	65	95	100	75	35	25	185
Maroc	5	5	5	..	10	15	15	25	30	30	180
El Salvador	5	20	20	40	175
Autres pays	365	365	500	985	920	1 235	1 360	1 255	590	590	2 100
Total	940	940	1 440	3 270	2 235	2 910	3 655	4 740	1 535	2 615	13 645

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Islande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ukraine	15	10	10	10	30	10	5	..	2 350
Venezuela	15	180	105	355	1 220
Cisjordanie et bande de Gaza	2	5	15	15	25	20	120	90	230
Somalie	1	1	..	5	20	30	50	35	40	40	100
Syrie	3	5	5	40	35	30	40	20	60	65	90
Iraq	3	6	5	30	70	110	110	135	110	60	70
Nigéria	17	2	..	5	20	10	35	50	35	50	65
Afghanistan	9	4	..	20	25	15	45	45	30	90	65
Colombie	1	..	5	5	10	5	15	40
Iran	12	1	..	15	20	25	30	35	15	20	35
Russie	3	5	10	..	10	5	10	15	5	..	30
Honduras	..	3	5	5	..	20
Libye	2	2	5	5	..	10	..	20
Géorgie	8	3	5	..	40	290	30	20	5	..	20
Yémen	5	5	10	5	..	15
Autres pays	52	140	127	230	835	515	295	215	70	80	160
Total	113	172	172	360	1 100	1 065	730	805	625	865	4 530

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Israël

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Russie	..	5	395	635	2 772	4 477	325	53	1 012
Bélarus	103	376	667	165	8	319
Inde	322	671	636	189	268	279
Moldova	302	332	436	242	75	193	218
Chine	6	5	52	40	248	88	405	185
Türkiye	5	41	169	322	89	128	159
Sri Lanka	160	..	430	540	446	134	174	151
Colombie	22	5	21	127	212	85	16	143
Philippines	15	20	..	62	122
Myanmar	7	..	76	114
Ouzbékistan	72	356	190	38	18	111
Soudan	36	952	30	1 373	661	936	766	41	13	25	110
Ukraine	..	5	..	703	6 880	7 711	1 765	633	217	117	95
Serbie and Kosovo	38	..	94
Ouganda	24	75	55	30	43	85
Autres pays	1 921	1 630	196	5 298	6 801	4 665	8 152	1 250	400	341	719
Total	1 985	2 602	226	7 534	15 044	15 344	16 260	9 446	1 886	1 927	3 916

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Italie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bangladesh	560	460	4 525	6 010	6 570	12 125	4 165	1 340	2 275	6 635	14 590
Pakistan	2 575	3 175	7 095	10 275	13 470	9 470	7 445	7 305	4 960	6 880	11 370
Égypte	440	905	680	560	775	810	740	805	360	2 680	8 835
Tunisie	890	500	465	295	330	445	1 005	705	1 000	6 360	5 365
Géorgie	65	105	90	130	195	540	1 155	970	495	1 335	3 240
Pérou	20	15	20	35	40	120	750	2 445	735	570	3 000
Ukraine	35	35	2 075	4 665	2 555	2 720	3 015	1 775	380	535	2 995
Maroc	280	305	310	575	1 545	1 860	1 875	1 510	475	1 575	2 785
Afghanistan	1 465	2 050	3 105	3 975	2 830	1 010	495	590	640	5 235	2 100
Nigéria	1 610	3 170	9 690	17 755	26 550	24 950	5 510	1 255	855	1 300	1 805
Colombie	45	50	70	40	90	210	580	875	540	380	1 765
Côte d'Ivoire	620	235	1 480	3 080	7 435	8 380	1 685	405	500	1 015	1 580
Venezuela	10	15	25	45	140	520	1 260	1 545	830	455	1 350
Albanie	65	115	175	425	365	465	1 290	1 545	450	760	1 280
El Salvador	35	45	105	205	1 055	1 365	2 270	2 520	1 060	605	1 220
Autres pays	8 470	14 540	33 745	34 720	57 240	61 570	20 200	9 415	5 785	8 880	13 920
Total	17 185	25 720	63 655	82 790	121 185	126 560	53 440	35 005	21 340	45 200	77 200

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Japon

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cambodge	62	67	..	772	961	1 321	578
Sri Lanka	461	345	485	469	938	2 226	1 551	1 530	502
Türkiye	718	658	845	926	1 143	1 198	563	1 331	445
Myanmar	640	380	434	808	650	962	656	788	298
Pakistan	495	241	212	295	289	469	720	971	238
Bangladesh	300	190	284	244	242	438	542	662	230
Ouzbékistan	6	210
Afghanistan	5	..	26	14	24	182
Inde	202	165	225	229	470	603	549	730	172
Népal	577	544	1 293	1 768	1 451	1 451	1 713	1 256	130
Cameroun	58	99	70	67	..	98	203	234	84
Iran	83	..	68	68	..	120	56	38	79
Sénégal	23	..	75	49	223	74
Ouganda	24	..	31	42	..	68	62	193	61
Nigéria	161	68	86	154	..	77	98	120	56
Autres pays	524	570	935	2 403	5 718	11 093	2 770	954	433
Total	4 316	3 260	4 994	7 577	10 901	19 650	10 493	10 375	3 936	2 413	3 772

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lettonie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Russie	10	5	10	10	25	25	50	25	10	30	120
Afghanistan	5	..	15	35	35	15	5	5	10	70	110
Bélarus	5	5	..	5	45	55	65
Iran	5	5	5	5	60
Iraq	20	85	5	5	20	5	5	350	50
Azerbaïdjan	5	5	5	15	35	10	15	25
Ukraine	75	45	5	5	5	10	..	5	20
Sri Lanka	5	..	5	..	5	5	20
Syrie	20	15	35	5	150	140	5	5	10	..	15
Ouzbékistan	..	5	5	..	5	5	5	10
Inde	20	5	5	15	5	5	10
Géorgie	105	145	165	30	5	10	10	10	5	..	5
Pakistan	5	20	..	5	5	5	5	5
Maroc	5
Bangladesh	5	5	5	5	5	..	5
Autres pays	45	15	40	110	60	130	45	45	25	30	20
Total	190	185	365	330	345	355	175	180	145	580	545

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lituanie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bélarus	15	5	10	15	10	35	15	15	80	245	400
Russie	55	30	35	35	50	80	50	275	65	115	140
Iraq	5	..	5	25	40	..	35	10	15	2 370	95
Syrie	..	5	5	5	165	170	15	15	5	110	60
Tadjikistan	5	5	20	50	120	205	40	35	45
Afghanistan	80	45	70	30	30	15	20	10	10	115	40
Nigéria	5	10	5	..	35	10
Égypte	5	..	5	10
Ukraine	5	5	65	60	30	35	15	15	10
Cameroun	120	10
Iran	15	5	..	75	10
Sri Lanka	5	5	20	15	..	5	65	10
Azerbaïdjan	5	5	20	15	5	5	25	10	..	5	5
Yémen	10	5
Inde	..	10	5	10	5	..	65	5
Autres pays	390	145	160	75	60	110	50	50	40	535	50
Total	560	250	385	275	415	520	385	625	260	3 905	905

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Luxembourg

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Syrie	10	25	95	635	330	405	280	375	360	445	1 045
Érythrée	10	5	40	45	115	230	410	565	255	320	445
Afghanistan	10	15	5	220	60	40	180	170	100	115	185
Türkiye	10	5	10	20	15	10	45	60	45	25	90
Venezuela	10	65	45	35	85
Iran	30	25	10	60	50	20	50	55	55	25	45
Guinée	10	5	5	5	20	35	50	40	25	15	30
Tunisie	45	50	40	20	40	100	90	30	20	15	30
Algérie	35	40	40	25	75	160	75	75	35	20	30
Albanie	300	70	90	130	220	130	40	55	20	10	25
Éthiopie	5	5	5	10	15	25	30	25	10	35	25
Iraq	25	25	15	545	180	140	185	130	65	55	20
Somalie	15	5	10	15	25	20	30	45	20	15	20
Cameroun	5	5	10	10	20	15	15	25	20	25	20
Colombie	5	10	10	10	20
Autres pays	1 490	710	655	620	900	995	730	475	210	205	280
Total	2 000	990	1 030	2 360	2 065	2 325	2 225	2 200	1 295	1 370	2 395

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Mexique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Honduras	272	529	768	1 560	4 119	4 272	13 631	30 093	15 469	36 361	31 092
Cuba	77	101	81	37	43	796	212	8 683	5 758	8 319	18 095
Haïti	25	14	24	16	47	436	82	5 536	5 964	51 827	17 153
Venezuela	41	57	361	4 042	6 344	7 665	3 292	6 223	14 915
Nicaragua	11	20	24	28	70	62	1 246	2 232	802	2 919	8 984
El Salvador	200	308	418	1 475	3 488	3 708	6 186	8 999	4 053	6 037	7 806
Guatemala	54	46	52	102	437	676	1 383	3 778	3 005	4 149	5 269
Brésil	5	5	5	552	372	3 836	2 594
Colombie	41	40	11	26	44	96	204	558	501	1 275	2 490
Rép. dominicaine	5	5	5	..	5	5	10	34	32	200	1 423
Équateur	5	5	..	5	20	23	22	78	85	245	1 241
Sénégal	5	..	13	334	1 095
Angola	184	58	184	1 069
Chili	5	418	808	6 970	885
Afghanistan	8	6	541
Autres pays	105	207	87	102	123	462	274	1 553	992	2 533	4 083
Total	803	1 275	1 511	3 408	8 762	14 583	29 609	70 363	41 204	131 418	118 735

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Norvège

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Syrie	310	850	1 980	10 535	540	1 000	415	535	540	585	1 575
Ukraine	30	25	130	90	25	30	35	25	10	5	750
Afghanistan	960	680	550	6 910	365	135	90	95	55	250	500
Érythrée	1 155	3 210	2 805	2 785	545	840	220	180	150	185	310
Russie	285	325	175	110	60	45	50	80	25	10	250
Türkiye	40	60	45	80	80	160	770	360	85	100	210
Colombie	..	5	10	15	10	35	25	45	150
Venezuela	5	..	10	10	20	20	15	30	90
Iran	425	250	95	1 310	115	85	110	70	45	30	70
Éthiopie	185	280	365	655	155	85	40	40	20	35	55
Géorgie	105	65	35	30	10	35	30	25	10	5	40
Iraq	195	165	165	2 935	205	140	95	50	35	30	35
Albanie	165	180	200	430	125	85	65	60	15	15	30
Yémen	30	35	35	70	15	10	10	30	10	10	30
Somalie	2 110	1 630	760	495	140	45	45	30	20	15	30
Autres pays	3 315	3 715	3 625	4 070	875	665	545	570	280	265	525
Total	9 310	11 475	10 970	30 505	3 275	3 385	2 550	2 205	1 340	1 615	4 650

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Nouvelle-Zélande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inde	9	..	18	21	31	43	49	66	43	140	68
Chine	33	21	23	23	64	76	103	91	60	68	66
Malaisie	5	..	5	7	11	10	18	36	38	11	34
Sri Lanka	25	41	29	23	13	30	42	50	25	29	21
Ukraine	7	5	5	18
Fidji	21	37	29	28	12	8	..	12	18	5	18
Pakistan	24	18	24	24	14	18	28	12	..	5	14
Afghanistan	10	7	9	9	6	27	7	32	13	5	13
Ouganda	5	6	5	12
Myanmar	5	5	5	10	17	12
Russie	5	5	22	7	11	11	15	10
Bahreïn	..	6	5	6
Tonga	6	5	..	5	5
Afrique du Sud	..	9	..	22	13	5	6	14	8	10	5
Indonésie	..	8	5	5	111	26	5
Autres pays	170	123	123	163	199	180	149	205	108	75	30
Total	302	275	272	337	378	429	424	539	435	416	337

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pays-Bas

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Syrie	455	2 230	8 750	18 640	2 865	2 965	2 960	3 675	4 070	8 385	12 645
Afghanistan	1 020	455	450	2 550	1 025	320	325	435	390	3 010	2 730
Türkiye	90	45	45	55	235	480	1 300	1 250	990	2 460	2 685
Yémen	25	35	30	50	45	170	530	645	410	1 190	2 430
Somalie	875	965	350	260	155	125	135	220	200	905	1 455
Érythrée	425	850	3 835	7 390	1 865	1 590	1 410	500	370	770	1 365
Algérie	30	30	15	45	980	890	1 270	1 210	995	1 105	1 205
Ukraine	25	35	250	725	315	140	305	130	40	70	1 060
Pakistan	150	105	185	155	160	180	310	395	265	445	875
Maroc	25	60	55	80	1 270	980	1 065	1 060	775	905	720
Iran	835	595	505	1 885	885	720	1 870	1 535	370	265	700
Iraq	1 390	535	615	3 010	960	845	745	620	335	745	670
Russie	745	230	165	125	125	315	295	400	180	205	590
Colombie	5	10	10	5	35	35	45	160	105	185	520
Nigéria	105	130	225	215	195	245	560	2 105	635	415	520
Autres pays	3 460	3 505	6 295	7 845	8 170	6 090	7 340	8 200	3 590	3 695	5 360
Total	9 660	9 815	21 780	43 035	19 285	16 090	20 465	22 540	13 720	24 755	35 530

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pologne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bélarus	60	25	20	20	35	30	25	30	385	2 130	2 880
Ukraine	60	35	2 150	1 575	595	300	225	215	95	115	1 505
Russie	4 935	11 935	2 065	6 985	7 435	2 120	1 600	1 770	495	340	1 350
Iraq	25	30	25	55	40	40	65	30	40	1 280	350
Afghanistan	90	45	30	15	20	25	40	55	120	1 595	245
Égypte	100	35	10	10	10	15	20	15	10	15	165
Arménie	380	150	100	160	320	65	35	30	5	10	100
Tadjikistan	10	5	105	525	830	85	35	80	45	95	95
San Marino	40	90
Iran	15	10	15	5	15	10	30	35	10	60	85
Syrie	105	255	105	285	40	40	25	25	35	125	85
Géorgie	2 960	1 050	560	230	55	20	20	50	20	45	60
Pakistan	35	25	40	20	20	20	25	15	10	15	60
Yémen	10	10	5	10	30	45
Inde	5	5	5	5	5	10	15	20	5	15	45
Autres pays	395	370	380	355	365	225	235	390	225	330	540
Total	9 175	13 975	5 610	10 255	9 785	3 005	2 405	2 765	1 510	6 240	7 700

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Portugal

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	5	5	20	30	5	20	10	595	250
Inde	5	5	..	80	230
Ukraine	5	..	155	365	140	125	135	80	10	10	165
Gambie	..	5	..	5	25	20	20	175	150	65	165
Maroc	5	15	25	20	5	10	30	35	85	115	110
Pakistan	5	25	25	65	25	20	50	10	5	15	90
Rép. dominicaine	90
Sénégal	5	35	5	10	25	25	20	70	80	45	90
Colombie	10	5	5	..	5	..	20	15	5	10	85
Rép. dém. du Congo	15	10	10	25	40	160	130	85	25	10	60
Angola	5	..	15	20	30	120	225	305	115	45	55
Russie	5	5	5	10	15	30	10	15	55
Guinée-Bissau	20	20	5	..	5	10	50	155	90	50	50
Algérie	5	10	20	5	15	5	15	45
Guinée	65	80	10	35	50	45	70	120	80	50	35
Autres pays	145	305	185	300	315	400	470	630	240	245	405
Total	290	505	445	870	710	1 015	1 240	1 735	900	1 350	1 980

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – République slovaque

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ukraine	5	5	20	15	15	5	..	5	150
Türkiye	10	5	5	5	5	20	10	75
Maroc	5	5	..	5	40	105	70
Bangladesh	5	..	5	5	..	5	..	15	15	5	55
Russie	10	5	..	5	..	5	5	5	35
Népal	5	15
Pakistan	5	10	5	5	15	10	10	5	5	10	15
Tunisie	5	10	5	15
Afghanistan	60	85	75	25	10	25	30	85	50	90	15
Syrie	5	15	35	5	10	10	10	5	35	10	10
Géorgie	40	15	5	5	5
Nigéria	..	5	5
Soudan	..	10	5	5	5
Bélarus	5
Algérie	15	5	5	..	5	20	20	5
Autres pays	385	135	80	210	45	80	90	75	70	70	25
Total	550	290	230	270	100	155	155	215	265	330	505

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – République tchèque

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Türkiye	10	10	..	5	25	25	35	20	25	35	220
Ukraine	100	70	420	565	355	295	280	215	240	265	205
Russie	30	40	25	30	50	40	70	80	30	15	135
Viet Nam	35	35	50	55	55	60	75	120	40	50	105
Ouzbékistan	10	5	5	5	15	10	90	65	35	25	75
Géorgie	5	10	10	15	45	110	140	190	85	185	70
Moldova	5	10	5	15	5	15	10	40	45	55	70
Afghanistan	10	10	15	25	35	15	20	20	5	175	60
Syrie	60	70	105	130	65	70	30	35	20	30	45
Bélarus	35	15	20	15	10	15	10	10	60	35	40
Inde	10	15	5	5	35
Bangladesh	5	..	30
Tunisie	5	5	10	5	5	10	25
Nigéria	5	10	15	15	20	10	10	15	5	5	20
Myanmar	30	5	5	..	5	5	5	5	20
Autres pays	180	210	240	365	515	465	565	745	190	165	180
Total	515	500	915	1 240	1 205	1 140	1 360	1 575	795	1 060	1 335

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Royaume-Uni

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Albanie	1 017	1 641	1 869	1 809	1 768	1 696	2 384	3 970	3 071	4 754	15 925
Afghanistan	1 242	1 456	1 715	2 807	3 094	1 927	2 087	2 135	1 546	3 088	10 872
Iran	3 162	2 967	2 457	3 694	4 792	3 057	3 962	5 464	4 199	10 446	9 183
Iraq	423	450	869	2 609	3 651	3 268	3 598	3 901	3 281	7 721	6 295
Syrie	1 289	2 020	2 406	2 846	1 588	793	919	1 374	1 746	3 895	4 534
Bangladesh	1 169	1 246	906	1 281	2 234	1 982	1 440	1 364	876	887	3 468
Érythrée	768	1 431	3 275	3 756	1 263	1 128	2 196	1 927	2 604	5 019	3 275
Inde	1 195	1 111	896	1 288	2 025	1 777	1 632	1 910	1 046	1 125	3 248
Soudan	740	834	1 601	3 014	1 436	1 832	1 774	1 784	2 153	2 385	3 191
Pakistan	4 867	4 576	3 893	3 254	3 717	3 130	2 582	2 566	1 525	1 159	2 582
Türkiye	200	267	283	249	424	507	784	1 266	794	748	2 008
Égypte	260	312	297	340	473	437	376	356	344	595	1 522
Géorgie	28	50	47	47	61	74	78	264	195	540	1 457
El Salvador	8	20	21	22	89	76	203	1 186	1 043	1 310	1 289
Nigéria	1 498	1 450	1 444	1 509	1 849	1 589	1 361	1 430	1 015	1 027	1 168
Autres pays	10 089	10 044	9 430	10 330	10 038	10 226	12 067	13 568	10 589	11 767	19 376
Total	27 955	29 875	31 409	38 855	38 502	33 499	37 443	44 465	36 027	56 466	89 393

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Slovénie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	50	15	70	45	410	575	455	415	740	2 590	1 205
Inde	5	5	35	25	20	35	850
Bangladesh	..	5	5	5	60	175	150	265	825
Cuba	5	5	5	..	5	10	..	30	..	40	605
Pakistan	10	20	20	25	105	140	775	520	490	490	555
Maroc	5	10	5	5	40	40	170	720	1 215	160	370
Burundi	230
Türkiye	25	10	10	5	60	100	65	65	55	275	200
Ukraine	5	..	15	10	5	..	195
Iraq	10	45	115	20	95	85	85	255	180
Iran	..	5	20	30	75	50	160	120	50	325	135
Népal	5	25	..	10	55	130
Ghana	5	5	25	115
Gambie	5	5	..	45	105
Russie	5	15	5	5	5	5	30	10	5	10	100
Autres pays	155	155	185	90	445	485	920	1 445	640	650	845
Total	260	240	355	260	1 265	1 440	2 800	3 615	3 465	5 220	6 645

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suède

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Syrie	7 920	15 905	30 315	50 890	4 710	5 250	2 615	5 015	1 760	2 165	1 800
Ukraine	130	155	1 280	1 335	545	460	500	835	515	445	1 800
Afghanistan	4 760	2 705	2 880	41 190	2 145	1 245	615	745	850	990	820
Érythrée	2 405	4 565	11 055	6 515	740	1 540	750	1 155	1 205	665	725
Russie	940	875	710	495	260	315	300	305	110	165	670
Ouzbékistan	395	280	280	285	220	280	665	965	720	160	615
Colombie	20	15	25	20	120	190	325	490	150	115	545
Türkiye	150	140	155	220	690	825	440	635	395	495	460
Iraq	1 340	815	1 745	20 190	2 045	1 475	1 065	940	765	515	440
Iran	1 535	1 015	800	4 270	935	905	1 095	985	580	310	415
Somalie	5 695	3 130	3 785	4 730	1 280	550	430	730	615	490	360
Pérou	5	5	15	5	15	90	120	200	100	35	295
Éthiopie	315	365	465	1 560	375	295	280	265	345	260	295
Nigéria	500	575	440	405	300	320	320	300	205	135	245
Nicaragua	20	15	25	20	30	70	275	360	120	35	240
Autres pays	17 800	18 795	21 115	24 065	7 975	8 415	8 315	9 225	5 195	3 200	4 350
Total	43 930	49 355	75 090	156 195	22 385	22 225	18 110	23 150	13 630	10 180	14 075

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suisse

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	1 350	865	730	7 800	3 185	1 180	1 125	1 350	1 630	2 960	6 940
Türkiye	515	370	265	385	475	770	925	1 225	1 130	2 245	4 680
Érythrée	4 300	2 490	6 825	9 860	5 040	3 155	2 495	2 500	1 635	1 725	1 595
Algérie	680	715	335	285	520	515	710	780	935	960	1 305
Burundi	5	5	..	15	20	35	30	30	35	10	1 190
Syrie	1 145	1 850	3 770	4 650	2 040	1 810	1 195	945	755	905	1 165
Géorgie	615	565	400	365	395	615	805	530	205	335	660
Maroc	860	975	665	370	795	420	440	320	370	510	490
Iran	315	180	115	570	530	280	455	490	255	260	465
Iraq	380	350	280	2 285	1 250	545	520	490	270	495	455
Somalie	760	550	770	1 215	1 530	795	510	360	260	395	450
Tunisie	1 995	1 565	665	285	215	180	245	125	135	170	380
Sri Lanka	445	455	905	1 775	1 315	730	500	475	340	270	285
Russie	300	370	150	175	150	120	135	115	55	65	240
Éthiopie	295	220	310	565	1 010	305	190	145	100	175	195
Autres pays	12 005	7 915	5 945	7 520	7 405	5 215	3 255	2 720	1 655	1 815	2 635
Total	25 965	19 440	22 130	38 120	25 875	16 670	13 535	12 600	9 765	13 295	23 130

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Türkiye

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afghanistan	14 146	8 726	15 652	63 443	34 775	67 352	53 029	35 042	22 606	21 926	19 400
Ukraine	7 131
Iraq	6 942	25 280	50 510	55 574	28 763	44 500	19 959	15 532	5 875	4 961	4 083
Iran	3 589	5 897	8 202	11 383	12 115	9 186	6 387	3 558	1 425	1 032	1 140
Autres pays	1 780	4 892	13 437	2 906	2 940	5 014	4 422	2 285	1 428	1 337	1 492
Total	26 457	44 795	87 801	133 306	78 593	126 052	83 797	56 417	31 334	29 256	33 246

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/8d7pct>

Métadonnées relatives aux tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre. Depuis 2014, les données par pays d'origine peuvent être légèrement sous-estimées, étant donné qu'elles sont la somme des données mensuelles et que ces dernières ne sont renseignées que lorsque 5 personnes ou plus ont fait une demande.

Remarques sur les pays d'asile :

- Allemagne : L'Allemagne dispose d'un système de pré-enregistrement (système EASY). Le nombre de demandes d'asile officiellement enregistrées présenté dans cette section peut être inférieur au nombre de pré-enregistrements dans le système EASY (1.1 million en 2015).
- États-Unis : Les données dans le tableau B.3 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (affirmative applications) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (defensive applications). Pour les années les plus récentes (depuis 2010), un coefficient a été appliqué dans le tableau A.3 ainsi que dans le tableau B.3. afin de refléter le nombre estimé de cas.
- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Royaume-Uni : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie (et Kosovo) : Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Source : Pays européens : Eurostat ; Autres pays : gouvernements, données compilées par l'Unité des Données sur la Population du HCR (<https://popstats.unhcr.org/refugee-statistics/download>).

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. Effectifs de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE

Milliers et pourcentages

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	9 752	10 047	10 401	10 792	11 392	12 609	13 043	13 457	13 682	13 592	13 964
% de la pop. totale	12.1	12.5	12.9	13.3	13.9	15.3	15.8	16.2	16.5	16.3	16.8
Australie	6 214	6 409	6 570	6 730	6 912	7 139	7 333	7 533	7 653	7 502	..
% de la pop. totale	27.8	28.2	28.4	28.7	29.0	29.5	29.8	30.2	30.2	29.2	..
Autriche	1 323	1 365	1 415	1 485	1 595	1 656	1 697	1 729	1 765	1 798	1 842
% de la pop. totale	15.8	16.2	16.7	17.4	18.5	19.0	19.3	19.6	19.9	20.2	20.6
Belgique	1 680	1 724	1 751	1 786	1 849	1 881	1 920	1 973	2 056	2 080	2 126
% de la pop. totale	15.3	15.6	15.7	16.0	16.5	16.7	16.9	17.3	17.9	18.1	18.4
Canada	6 914	7 029	7 156	7 287	7 541	7 714	7 896	8 362	..
% de la pop. totale	20.1	20.2	20.4	20.6	21.1	21.4	21.6	22.0	..
Chili	388	416	442	465	..	746	..	1 299	1 448	1 460	1 482
% de la pop. totale	2.2	2.4	2.5	2.6	..	4.1	..	6.9	7.6	7.5	7.5
Colombie	.	.	.	159.4	1905.4	.	.
% de la pop. totale	0.3	3.8
Costa Rica	.	.	.	411.7	520.7	.	.
% de la pop. totale	8.6	10.3
Danemark	442	456	476	501	541	571	592	608	614	618	641
% de la pop. totale	7.9	8.2	8.5	8.9	9.5	10.0	10.3	10.5	10.6	10.6	11.0
Espagne	6 295	6 175	5 958	5 891	5 918	6 025	6 199	6 539	6 997	7 215	7 365
% de la pop. totale	13.5	13.2	12.8	12.7	12.8	13.0	13.3	14.0	14.9	15.2	15.6
Estonie	211	199	197	195	194	193	196	198	199	198	201
% de la pop. totale	15.9	15.0	14.9	14.8	14.7	14.6	14.9	15.0	15.0	14.9	15.1
États-Unis	40 738	41 344	42 391	43 290	43 739	44 525	44 729	44 933	44 258	45 273	47 331
% de la pop. totale	13.0	13.1	13.3	13.5	13.5	13.7	13.7	13.7	13.4	13.5	14.0
Finlande	266	285	304	322	337	358	373	387	404	421	442
% de la pop. totale	4.9	5.3	5.6	5.9	6.2	6.5	6.8	7.0	7.3	7.6	8.0
France	7 475	7 591	7 715	7 847	8 028	8 099	8 200	8 429	8 522	..	8 651
% de la pop. totale	11.5	11.6	11.7	11.8	12.1	12.1	12.3	12.6	12.7	..	12.8
Grèce	1 313	1 280	1 265	1 243	1 220	1 251	1 278	1 307	1 348	1 362	1 198
% de la pop. totale	11.8	11.6	11.5	11.4	11.3	11.6	11.9	12.2	12.6	12.7	11.2
Hongrie	403	424	448	476	504	514	537	565	594	598	613
% de la pop. totale	4.0	4.3	4.5	4.8	5.1	5.2	5.5	5.8	6.1	6.1	6.3
Irlande	771	779	790	805	810	845	879	914	948	983	1 017
% de la pop. totale	16.9	17.0	17.1	17.3	17.3	17.8	18.3	18.8	19.3	19.7	20.3
Islande	35	35	37	39	42	47	55	61	67	69	72
% de la pop. totale	10.9	11.0	11.5	12.0	12.7	13.9	15.9	17.4	18.5	18.8	19.3
Israël	1 850	1 835	1 821	1 817	1 818	1 812	1 811	1 809	1 812	1 797	1 793
% de la pop. totale	23.8	23.2	22.6	22.1	21.7	21.2	20.8	20.4	20.0	19.5	19.1
Italie	5 715	5 696	5 737	5 805	5 907	6 054	6 175	6 069	6 161	6 262	6 161
% de la pop. totale	9.5	9.5	9.5	9.6	9.8	10.1	10.3	10.1	10.3	10.5	10.4
Lettonie	289	279	271	265	259	251	246	242	237	230	224
% de la pop. totale	14.0	13.7	13.5	13.3	13.1	12.8	12.7	12.5	12.4	12.1	11.9
Lituanie	207	..	137	136	130	127	131	138	153	165	169
% de la pop. totale	6.8	..	4.6	4.6	4.5	4.4	4.6	4.9	5.5	5.9	6.0
Luxembourg	215	226	238	249	261	271	281	291	302	310	319
% de la pop. totale	41.5	42.6	43.7	44.7	45.7	46.4	47.1	47.9	48.7	49.1	49.8
Mexique	974	991	940	1 007	1 075	..	1 212	..	.
% de la pop. totale	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	..	1.0

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Norvège	616	664	705	742	772	800	822	842	868	878	898
% de la pop. totale	12.4	13.2	13.9	14.4	14.9	15.3	15.6	15.8	16.2	16.3	16.6
Nouvelle-Zélande	965	1 002	1 050	1 108	1 169	1 231	1 272
% de la pop. totale	22.0	22.7	23.6	24.5	25.4	26.2	27.4
Pays-Bas	1 906	1 928	1 953	1 996	2 057	2 137	2 216	2 299	2 400	2 451	2 551
% de la pop. totale	11.4	11.5	11.6	11.8	12.1	12.5	12.9	13.3	13.8	14.1	14.5
Pologne	631	625	620	612	626	652	696	761	849	902	951
% de la pop. totale	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	2.0	2.2	2.4	2.5
Portugal	894	915	937	959	980	1 002	1 024	1 046	1 067	1 089	1 105
% de la pop. totale	8.5	8.7	9.0	9.2	9.5	9.7	9.9	10.2	10.4	10.6	10.7
République slovaque	170	173	175	178	182	186	190	194	198	202	227
% de la pop. totale	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	4.2
République tchèque	391	387	396	416	433	465	468	507	534	570	453
% de la pop. totale	3.7	3.7	3.8	4.0	4.1	4.4	4.4	4.8	5.0	5.3	4.3
Royaume-Uni	7 588	7 860	8 064	8 482	8 988	9 369	9 388	9 482	9 539	9 614	..
% de la pop. totale	12.0	12.3	12.6	13.1	13.8	14.3	14.2	14.3	14.3	14.3	..
Slovénie	230	233	235	238	241	245	250	265	282	293	295
% de la pop. totale	11.2	11.3	11.4	11.5	11.7	11.9	12.1	12.8	13.5	13.9	14.0
Suède	1 427	1 473	1 533	1 604	1 676	1 784	1 877	1 956	2 020	2 047	2 091
% de la pop. totale	15.1	15.5	16.0	16.5	17.1	18.0	18.7	19.2	19.6	19.8	20.1
Suisse	2 158	2 218	2 290	2 355	2 416	2 480	2 519	2 553	2 590	2 630	2 672
% de la pop. totale	27.3	27.7	28.3	28.8	29.2	29.6	29.8	30.0	30.2	30.5	30.7
Türkiye	1 460	1 592	1 777	1 924	2 278	2 669	2 610	3 141	3 243
% de la pop. totale	1.9	2.1	2.3	2.4	2.8	3.3	3.2	3.8	3.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4. Le pourcentage de la population totale est calculé à partir des estimations de la population totale par les Nations unies et Eurostat qui peuvent être différentes des estimations nationales.

StatLink  <https://stat.link/peiyf5>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Allemagne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	1 076	1 147	1 203	1 253	1 328	1 460	1 553	1 668	1 638	1 452	1 542	54
Türkiye	1 298	1 292	1 313	1 343	1 362	1 321	1 194	1 319	1 339	1 279	1 284	49
Russie	961	950	959	936	954	955	1 057	1 076	1 076	953	1 001	57
Kazakhstan	735	728	728	725	735	735	909	946	926	829	912	53
Syrie	35	42	53	70	141	453	620	711	721	873	878	40
Roumanie	377	422	460	484	545	653	670	779	813	742	798	51
Italie	372	371	417	425	439	506	467	508	522	514	521	40
Bosnie-Herzégovine	134	148	148	157	164	171	263	289	304	333	338	49
Croatie	199	205	208	219	254	305	242	278	297	280	303	50
Grèce	198	211	221	233	256	281	264	298	294	291	273	46
Iraq	74	75	88	97	104	151	193	233	245	252	273	44
Afghanistan	88	83	90	101	111	176	179	209	233	250	267	40
Bulgarie	66	91	96	119	146	214	226	264	269	227	262	50
Ukraine	205	205	210	214	211	222	255	269	264	259	252	62
Serbie	158	174	180	185	183	187	205	207	223	228	223	53
Autres pays	3 776	3 903	4 027	4 231	4 459	4 819	4 746	4 403	4 518	4 830	4 837	
Total	9 752	10 047	10 401	10 792	11 392	12 609	13 043	13 457	13 682	13 592	13 964	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Australie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Royaume-Uni	1 211.5	1 220.2	1 216.3	1 209.1	1 202.1	1 196.0	1 188.1	1 179.0	1 173.2	1 155.9	..	49
Inde	355.4	378.5	411.2	449.0	489.4	538.1	592.8	664.7	723.3	710.4	..	46
Chine	496.3	524.9	561.7	606.7	658.2	708.7	752.7	772.9	755.4	703.5	..	55
Nouvelle-Zélande	569.6	585.4	583.7	575.4	568.2	567.3	567.7	568.2	564.9	560.0	..	49
Philippines	206.1	218.9	230.2	241.1	252.7	265.8	277.6	295.4	310.2	310.6	..	61
Viet Nam	212.1	219.9	228.5	235.6	243.2	250.6	257.0	264.0	270.5	268.2	..	56
Afrique du Sud	167.6	172.2	174.9	177.4	180.5	185.5	189.3	194.5	200.2	201.9	..	50
Malaisie	136.6	138.4	139.4	143.4	152.9	164.7	173.6	176.3	177.3	172.3	..	54
Italie	200.4	200.7	200.4	198.5	195.8	191.5	187.0	182.1	178.0	171.5	..	49
Sri Lanka	105.0	110.7	115.1	119.7	124.5	129.5	134.4	140.9	147.3	145.8	..	48
Népal	30.7	34.8	42.9	50.2	59.0	73.8	94.8	118.8	132.1	129.9	..	46
États-Unis	96.7	100.8	102.7	104.7	105.8	108.1	108.4	108.6	110.0	109.5	..	53
Allemagne	124.7	123.1	120.8	119.1	116.7	115.9	114.3	112.1	111.1	107.9	..	54
Corée	91.6	97.9	101.9	106.6	111.6	114.8	116.4	116.0	111.5	106.6	..	55
Grèce	120.5	119.8	118.3	115.8	113.4	111.5	109.1	106.3	103.8	100.7	..	53
Autres pays	2 089.3	2 162.8	2 222.4	2 277.4	2 338.3	2 417.0	2 469.5	2 533.1	2 584.9	2 547.9	..	
Total	6 214.0	6 408.7	6 570.2	6 729.7	6 912.1	7 138.6	7 332.6	7 533.0	7 653.6	7 502.5	..	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Autriche

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Allemagne	201.4	205.9	210.7	215.0	219.9	224.0	227.8	232.2	237.8	244.9	251.6	52
Bosnie-Herzégovine	150.5	151.7	155.1	158.9	162.0	164.3	166.8	168.5	170.5	172.4	174.3	51
Türkiye	158.7	159.2	160.0	160.0	160.2	160.4	160.3	159.7	159.6	159.1	159.1	48
Serbie	130.2	130.9	132.6	134.7	137.1	139.1	141.9	143.2	144.4	144.4	143.9	52
Roumanie	69.1	73.9	79.3	91.3	98.7	105.6	113.3	121.1	128.8	134.2	138.3	52
Hongrie	42.6	48.1	55.0	61.5	67.7	72.4	75.8	79.0	81.9	83.9	85.3	54
Pologne	60.5	63.2	66.8	69.9	72.2	73.8	75.1	75.6	76.1	76.6	76.5	51
Syrie	3.4	4.2	5.2	12.3	33.6	41.6	47.0	48.5	49.7	52.3	63.0	36
Croatie	39.1	39.0	39.8	41.7	43.3	44.5	45.2	46.7	48.1	50.6	53.5	51
République slovaque	27.7	30.0	32.6	35.5	38.0	40.0	41.5	42.7	43.8	44.9	45.8	62
Afghanistan	11.0	13.6	18.2	20.3	36.6	44.7	44.4	43.1	42.2	42.2	43.0	35
Russie	27.5	29.4	30.2	31.7	33.0	33.9	34.4	34.7	35.2	35.8	36.6	61
Italie	25.3	26.2	27.7	29.3	31.2	32.3	33.3	34.1	35.1	35.9	36.4	45
République tchèque	42.5	41.6	40.8	40.3	39.6	38.7	37.8	37.0	36.3	35.5	34.6	63
Bulgarie	15.7	17.0	18.5	21.6	23.8	25.7	27.4	29.2	31.1	32.2	33.0	54
Autres pays	317.8	330.8	342.1	360.6	397.7	415.4	425.3	433.2	444.5	452.6	467.5	
Total	1 323.1	1 364.8	1 414.6	1 484.6	1 594.7	1 656.3	1 697.1	1 728.6	1 765.3	1 797.6	1 842.4	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Belgique**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Maroc	197.1	201.9	204.8	208.1	211.2	214.1	217.4	221.0	226.5	229.7	233.6	50
France	176.9	179.2	180.8	182.2	183.7	184.5	184.9	186.1	189.2	191.0	191.9	54
Pays-Bas	126.9	127.4	127.9	128.5	129.4	129.8	130.0	130.7	131.6	131.8	132.8	50
Italie	119.7	119.5	119.7	120.0	120.1	119.7	119.1	119.1	119.5	118.3	117.1	49
Roumanie	45.0	52.7	57.9	65.2	71.7	77.3	83.5	90.9	99.9	104.7	108.0	45
Türkiye	98.0	98.5	98.4	98.3	98.3	98.5	99.1	100.1	102.0	102.6	104.1	48
Rép. dém. du Congo	82.0	83.1	83.5	83.6	84.1	84.4	84.9	85.4	86.4	86.7	87.1	54
Allemagne	83.9	83.2	82.4	81.5	81.1	80.6	80.2	80.2	80.2	79.8	79.6	54
Pologne	63.0	67.8	70.9	73.4	75.5	76.3	76.9	77.4	78.2	77.5	76.6	57
Ex-URSS	51.0	51.5	51.1	51.8	51.2	51.7	53.1	54.6	58.5	58.2	59.5	60
Espagne	40.5	42.8	44.7	46.0	47.0	47.2	47.9	48.9	50.5	51.7	53.5	53
Ex-Yougoslavie	45.7	44.2	43.1	43.1	42.9	42.9	43.1	43.8	46.9	44.9	45.1	50
Bulgarie	21.1	23.9	26.1	28.7	31.3	32.9	34.8	36.9	40.4	42.6	44.5	50
Syrie	6.2	7.2	8.1	10.9	21.3	25.1	30.0	33.1	35.7	36.4	38.7	43
Portugal	29.4	31.5	33.3	34.3	35.2	36.1	36.4	36.8	37.7	38.0	38.4	48
Autres pays	493.6	509.9	518.1	530.4	565.2	579.7	599.2	628.2	673.3	685.9	715.1	
Total	1 679.8	1 724.4	1 750.8	1 786.1	1 849.3	1 880.8	1 920.5	1 973.0	2 056.4	2 079.8	2 125.7	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Canada

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Chine	858.2	929.7	..	45
Inde	668.6	898.1	..	50
Philippines	588.3	719.6	..	42
Royaume-Uni	499.1	464.1	..	49
États-Unis	253.7	256.1	..	45
Pakistan	202.3	234.1	..	51
Italie	236.6	204.1	..	50
Iran	154.4	182.9	..	50
Viet Nam	169.3	182.1	..	45
Jamaïque	138.3	145.4	..	44
Corée	123.3	138.4	..	46
Sri Lanka	132.0	136.2	..	49
Pologne	146.5	135.0	..	45
Portugal	139.5	128.8	..	49
Allemagne	145.8	126.5	..	48
Autres pays	3 085.0	3 480.5	..	
Total	7 540.8	8 361.5	..	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Chili

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Venezuela	83.0	..	287.9	455.5	447.8	444.4	..
Pérou	146.6	157.7	187.8	..	223.9	235.2	238.5	246.5	..
Haïti	62.7	..	178.8	185.9	182.3	180.3	..
Colombie	16.1	19.1	105.4	..	147.4	161.2	166.2	173.8	..
Bolivie	26.7	30.5	73.8	..	107.5	120.1	123.7	132.1	..
Argentine	63.2	64.9	66.5	..	74.4	79.5	76.4	77.0	..
Équateur	20.9	21.9	27.7	..	36.8	41.4	40.0	42.0	..
Rép. dominicaine	11.9	..	20.5	20.1	19.9	19.5	..
Espagne	11.6	12.1	16.7	..	20.6	22.5	19.0	18.9	..
Brésil	10.5	11.2	14.2	..	18.1	20.0	18.5	18.8	..
Cuba	6.7	..	15.8	16.3	17.2	17.4	..
États-Unis	10.4	10.9	12.3	..	16.2	18.5	14.1	14.2	..
Chine	5.9	6.6	10.1	..	13.6	15.7	13.5	13.5	..
Mexique	5.8	..	8.8	10.4	7.5	7.5	..
France	5.4	..	8.7	10.5	6.6	6.5	..
Autres pays	56.3	..	120.5	35.8	68.7	70.0	..
Total	388.2	415.5	441.5	465.3	..	746.4	..	1 299.4	1 448.4	1 460.0	1 482.4	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Colombie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2020 (%)
Venezuela	55.9	1 780.5	50
États-Unis	19.0	20.8	45
Équateur	16.4	19.2	49
Espagne	11.9	17.1	43
Argentine	4.5	5.7	40
Pérou	5.1	5.7	39
Mexique	4.3	5.6	45
Chili	3.4	4.7	42
Brésil	3.5	4.7	52
Italie	2.9	3.2	34
France	2.6	3.2	39
Panama	2.6	3.1	49
Cuba	2.1	2.5	37
Allemagne	2.1	2.2	39
Costa Rica	1.4	1.8	50
Autres pays	21.7	25.3	
Total	159.4	1 905.4	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Costa Rica**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2020 (%)
Nicaragua	292.2	350.9	50
Venezuela	1.4	28.2	49
Colombie	21.3	25.5	48
El Salvador	13.9	16.7	53
États-Unis	12.7	15.2	41
Panama	11.4	13.7	47
Cuba	5.8	6.9	45
Honduras	3.9	4.7	54
Pérou	3.8	4.5	46
Chine	3.6	4.3	44
Mexique	3.1	3.7	51
Guatemala	2.7	3.2	47
Espagne	2.2	2.6	42
Italie	2.1	2.6	36
Allemagne	1.9	2.2	40
Autres pays	29.9	35.8	
Total	411.7	520.7	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Danemark

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	28.0	29.9	32.0	34.5	37.1	39.1	40.6	41.5	41.5	41.9	44.2	47
Syrie	3.1	4.0	5.8	11.6	24.1	33.6	35.4	35.9	35.5	35.7	35.3	44
Roumanie	10.1	12.9	15.7	18.7	21.9	24.3	26.3	28.5	29.4	30.3	34.1	43
Türkiye	32.4	32.2	32.4	32.4	32.5	32.6	32.9	33.1	33.1	33.2	33.5	48
Allemagne	28.6	28.7	28.7	28.7	29.1	29.6	29.8	30.3	30.6	30.9	32.4	52
Iraq	21.2	21.2	21.1	21.2	21.2	21.4	21.6	21.9	21.8	21.9	22.0	46
Iran	12.9	13.3	14.1	14.9	15.6	16.0	16.8	17.1	17.2	17.6	18.0	43
Bosnie-Herzégovine	17.6	17.4	17.3	17.3	17.2	17.1	17.1	17.0	16.8	16.6	16.5	51
Royaume-Uni	12.2	12.5	12.8	13.0	13.4	14.1	14.8	15.3	15.5	15.8	16.0	35
Norvège	14.9	14.9	14.9	15.1	15.6	15.8	15.8	15.7	15.7	15.6	15.6	65
Suède	13.1	13.1	13.2	13.4	13.6	13.8	14.2	14.3	14.4	14.6	14.8	61
Pakistan	12.1	12.3	12.9	13.5	13.8	14.0	14.2	14.4	14.5	14.5	14.6	48
Afghanistan	11.1	11.6	12.1	12.6	12.8	13.0	13.5	13.8	13.9	13.9	14.0	45
Lituanie	7.3	8.3	9.0	9.7	10.6	11.3	12.4	13.2	13.2	13.2	13.8	48
Inde	6.1	6.3	6.7	7.4	8.5	9.8	10.7	11.8	12.8	12.7	13.7	44
Autres pays	210.9	217.9	227.3	237.2	253.5	265.1	275.7	284.1	288.4	289.5	302.3	
Total	441.5	456.4	476.1	501.1	540.5	570.6	591.7	607.6	614.4	617.8	640.9	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Espagne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Maroc	762.4	740.1	712.5	699.9	696.8	699.5	713.8	752.2	803.8	828.0	852.5	45
Colombie	373.6	366.0	353.2	347.5	347.2	361.5	386.1	431.1	499.2	541.6	564.9	58
Roumanie	750.4	715.0	670.1	646.2	627.8	611.9	595.7	587.1	579.3	568.9	542.4	52
Venezuela	155.8	156.3	154.3	160.5	174.0	199.4	245.0	311.8	383.5	415.3	438.6	54
Équateur	471.3	452.4	429.4	416.4	409.4	408.2	408.7	411.9	418.9	420.8	423.2	54
Argentine	270.9	264.0	255.3	251.8	252.1	255.5	261.0	272.8	296.0	309.5	333.3	50
Royaume-Uni	318.7	321.1	314.4	306.0	300.3	296.8	288.4	290.2	304.0	316.9	319.7	50
Pérou	198.0	193.6	186.9	184.8	185.8	190.5	200.5	216.8	241.5	255.5	265.4	57
France	209.2	208.4	205.4	203.7	204.4	205.7	207.9	211.9	216.1	219.2	223.7	51
Allemagne	210.2	209.6	204.5	200.6	197.2	195.7	193.1	192.1	192.3	192.4	194.5	51
Rép. dominicaine	148.0	152.9	154.1	156.9	159.7	164.3	170.5	176.9	183.7	186.6	189.8	60
Cuba	118.6	124.0	127.5	131.1	134.8	139.0	145.0	155.4	169.8	174.2	184.2	54
Chine	163.7	160.5	155.7	155.7	158.7	161.9	165.9	171.5	176.7	176.1	171.1	55
Italie	94.8	99.3	102.1	106.3	114.2	123.7	135.3	147.0	157.6	161.8	167.0	42
Bolivie	188.7	174.3	157.5	150.7	148.3	148.6	150.2	153.1	156.6	157.7	158.5	60
Autres pays	1 860.5	1 837.1	1 775.3	1 773.1	1 807.6	1 862.4	1 931.7	2 057.0	2 217.9	2 290.2	2 336.5	
Total	6 295.0	6 174.7	5 958.3	5 891.2	5 918.3	6 024.5	6 198.8	6 539.0	6 996.8	7 214.9	7 365.3	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Estonie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	83.8	138.5	136.4	129.2	126.2	122.9	120.6	118.1	115.9	113.1	110.2	63
Ukraine	15.7	21.7	21.5	21.8	22.4	22.7	23.2	24.0	25.0	26.4	28.6	46
Bélarus	9.1	11.6	11.5	11.1	10.9	10.7	10.6	10.4	10.4	10.3	10.3	60
Lettonie	2.7	4.1	4.2	4.7	4.8	4.9	5.5	6.0	6.1	6.2	6.4	49
Finlande	4.1	2.4	2.3	3.9	4.3	4.7	5.4	5.9	6.0	6.1	6.1	40
Kazakhstan	2.6	3.8	4.0	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.8	3.8	3.8	57
Allemagne	1.5	1.3	1.3	1.8	1.9	2.0	2.4	2.5	2.4	2.0	2.5	45
Lituanie	1.5	1.9	1.8	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.0	55
Azerbaïdjan	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	41
Géorgie	0.8	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8	47
Autres pays	87.9	10.6	10.9	13.4	14.5	15.7	19.5	21.9	24.0	24.9	27.7	
Total	210.8	199.0	196.9	194.7	193.9	192.6	196.3	198.1	199.0	198.2	201.3	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – États-Unis

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Mexique	11 489.4	11 556.5	11 714.5	11 643.3	11 573.7	11 269.9	11 171.9	10 931.9	11 295.3	11 780.9	11 969.8	48
Inde	1 974.3	2 036.3	2 205.9	2 389.6	2 434.5	2 610.5	2 652.9	2 688.1	3 075.1	3 020.6	2 982.1	49
Chine	1 719.8	1 786.1	1 929.5	2 065.4	2 130.4	2 216.8	2 221.9	2 250.2	1 943.0	1 952.8	2 190.0	55
Philippines	1 862.0	1 863.5	1 926.3	1 982.4	1 941.7	2 008.1	2 013.8	2 045.2	1 704.0	1 747.2	1 822.4	61
Cuba	1 114.9	1 138.2	1 172.9	1 210.7	1 271.6	1 311.8	1 344.0	1 360.0	1 430.0	1 465.9	1 584.0	50
Rép. dominicaine	960.2	1 010.7	997.7	1 063.2	1 085.3	1 162.6	1 177.9	1 169.4	1 244.8	1 248.0	1 347.7	55
El Salvador	1 254.5	1 247.5	1 315.5	1 352.4	1 387.0	1 401.8	1 419.3	1 412.1	1 484.3	1 424.9	1 347.5	49
Viet Nam	1 264.2	1 308.2	1 291.8	1 300.5	1 352.8	1 342.6	1 345.8	1 383.8	1 295.4	56
Guatemala	880.9	900.5	915.6	927.6	935.7	958.8	1 007.0	1 111.5	1 082.1	1 136.7	1 178.4	45
Honduras	535.7	539.2	588.3	599.0	651.1	655.4	646.3	745.8	831.1	900.7	1 114.8	47
Colombie	705.0	679.6	706.8	699.4	704.6	783.0	789.6	808.1	920.2	56
Jamaïque	668.8	705.3	705.8	711.1	736.3	744.7	733.4	772.2	680.2	721.9	769.9	54
Canada	799.1	841.1	806.4	830.6	783.2	809.3	813.7	797.2	609.2	671.1	728.4	53
Haïti	616.0	599.6	628.0	675.5	668.2	679.8	687.2	701.7	735.8	732.0	726.5	51
Brésil	325.5	337.1	335.6	361.4	409.6	451.1	472.6	502.1	489.1	526.0	715.4	56
Autres pays	14 567.9	14 794.9	15 150.1	15 477.5	15 673.3	16 119.3	16 231.3	16 253.5	17 654.3	17 944.2	16 639.0	
Total	40 738.2	41 344.4	42 390.7	43 289.6	43 738.9	44 525.5	44 728.5	44 932.8	44 258.3	45 272.9	47 331.5	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Finlande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ex-URSS	50.5	52.3	53.7	54.7	55.6	56.5	56.7	57.1	58.1	59.0	60.6	61
Estonie	29.5	35.0	39.5	42.7	44.5	45.7	46.0	46.2	46.0	46.2	46.9	49
Suède	31.4	31.6	31.8	31.9	32.0	32.1	32.4	32.7	32.9	33.4	33.7	48
Iraq	7.9	8.4	9.3	10.0	10.7	13.8	16.3	17.9	19.0	20.1	20.9	36
Russie	9.0	10.0	11.1	12.0	12.8	13.7	14.2	14.9	15.7	16.6	17.8	54
Chine	7.7	8.3	8.9	9.4	10.0	10.4	10.9	11.4	11.9	12.6	13.5	57
Somalie	8.8	9.1	9.6	10.1	10.6	11.1	11.4	11.8	12.1	12.4	12.7	49
Thaïlande	7.4	8.1	8.7	9.2	9.7	10.2	10.5	10.9	11.3	11.7	12.0	79
Viet Nam	4.8	5.2	5.5	6.0	6.6	7.5	8.0	8.5	9.0	9.4	10.1	54
Inde	4.3	4.6	4.9	5.4	5.7	5.8	6.2	6.8	7.9	8.4	9.4	42
Türkiye	5.4	5.7	6.1	6.3	6.5	6.8	7.1	7.5	8.2	8.8	9.2	35
Iran	4.4	4.9	5.3	5.8	6.1	6.8	7.2	7.4	7.9	8.3	8.9	44
Ex-Yougoslavie	6.4	6.5	6.7	6.9	7.1	7.3	7.5	7.6	8.0	8.3	8.7	42
Afghanistan	2.9	3.3	3.7	4.0	4.3	5.7	6.4	6.9	7.3	7.8	8.5	38
Syrie	0.5	0.6	0.8	1.4	2.0	3.6	5.4	6.1	6.8	7.1	7.6	45
Autres pays	85.3	92.0	98.6	106.1	113.1	120.5	126.6	133.7	142.1	150.7	161.8	
Total	266.1	285.5	304.3	322.0	337.2	357.5	372.8	387.2	404.2	420.8	442.3	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – France**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2020 (%)
Algérie	1 359.8	1 363.9	1 368.4	1 375.3	1 383.7	1 386.4	1 390.3	1 386.2	1 397.4	51
Maroc	907.8	924.0	935.4	953.5	967.2	981.2	992.1	1 009.6	1 019.5	51
Portugal	625.2	633.2	642.1	648.1	648.1	644.2	624.2	614.2	614.2	..	596.3	50
Tunisie	381.2	387.6	393.9	397.8	403.7	410.7	415.6	427.8	427.0	46
Italie	331.7	327.6	325.0	323.9	322.7	322.0	314.9	315.4	315.4	..	308.7	51
Espagne	282.5	283.4	284.6	286.2	285.2	284.1	275.8	274.1	274.1	..	275.6	55
Türkiye	259.5	260.2	261.2	260.5	258.2	257.7	256.7	264.0	257.6	47
Allemagne	213.8	211.6	209.9	208.3	206.4	204.3	198.3	190.3	190.3	..	200.9	57
Belgique	148.5	149.7	151.2	152.7	154.1	155.6	154.3	163.6	163.6	..	153.7	54
Royaume-Uni	170.1	168.0	167.0	166.5	165.6	165.0	162.3	163.6	163.6	51
Sénégal	119.6	124.1	127.7	132.7	137.3	143.6	148.4	156.3	158.9	47
Comores	39.3	40.3	42.5	45.0	108.4	131.4	137.6	143.3	149.7	55
Madagascar	120.1	122.3	124.7	127.1	134.8	137.9	140.3	141.3	149.8	60
Côte d'Ivoire	96.0	99.9	104.4	109.0	114.6	120.5	127.5	133.7	143.5	52
Roumanie	87.3	96.7	108.8	117.3	124.6	131.9	135.7	141.2	141.2	..	144.9	52
Autres pays	2 332.2	2 398.6	2 468.5	2 543.5	2 613.7	2 622.5	2 725.6	2 904.1	2 955.9	
Total	7 474.7	7 590.9	7 715.1	7 847.5	8 028.2	8 098.9	8 199.7	8 428.7	8 521.8	..	8 651.1	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Grèce

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Albanie	357.1	..	337.7	..	312.7
Géorgie	54.2	..	45.1	..	43.3
Russie	37.8	..	43	..	35.3
Bulgarie	35	..	40.9	..	31
Allemagne	21.2	..	25.7	..	26.7
Roumanie	32.7	..	27.2	..	22.1
Ukraine	11.5	..	10.7	..	16.6
Pakistan	24	..	18	..	16.5
Arménie	9.6	..	7.7	..	11.4
Pologne	9.4	..	16.6	..	10.8
Chypre	10.3	..	10.9	..	9.8
Türkiye	9.4	..	12.5	..	9.4
États-Unis	7.4	..	5.3	..	8.7
Égypte	11.4	..	9.8	..	7.7
Moldova	1.8	..	4.9	..	6.3
Autres pays	97.1	..	111.5	..	80.2
Total	729.9	..	727.5	..	648.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Hongrie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Roumanie	183.1	190.9	198.4	203.4	208.4	206.3	207.4	207.1	210.4	208.0	207.4	51
Ukraine	25.5	28.8	33.3	42.0	50.2	55.8	61.6	68.5	72.2	71.5	74.5	49
Allemagne	25.7	27.3	29.2	30.2	31.7	32.4	33.6	34.4	37.9	39.0	42.6	49
Serbie	24.1	27.1	30.0	32.4	34.0	34.7	39.4	42.2	43.0	41.0	41.5	44
Ex-URSS	13.1	14.1	13.5	13.2	13.3	12.7	14.6	23.4	27.6	27.1	28.5	47
République slovaque	21.1	21.3	21.3	21.1	21.1	21.1	20.9	20.3	20.5	21.3	21.2	60
Royaume-Uni	4.9	5.6	6.8	7.9	9.4	11.2	12.9	14.6	16.7	18.0	19.3	46
Chine	9.0	9.9	11.1	14.8	18.2	17.5	18.2	17.0	17.8	16.8	16.0	49
Autriche	7.6	8.1	8.8	9.3	9.9	10.3	10.6	10.8	11.5	13.0	14.0	46
Ex-Tchécoslovaquie	5.6	5.8	6.0	6.2	6.2	5.8	5.5	5.5	5.8	8.6	9.5	58
États-Unis	7.0	7.2	7.4	7.8	8.2	8.4	8.7	9.0	9.4	9.1	9.5	47
Viet Nam	2.8	3.2	3.2	3.3	3.5	3.6	4.1	5.1	6.3	7.4	7.1	47
Italie	3.4	3.9	4.3	4.7	5.3	5.6	5.9	6.0	6.4	6.1	6.2	38
Pays-Bas	2.4	2.7	3.1	3.3	3.5	3.8	4.0	4.1	4.6	4.7	5.0	44
France	3.5	3.7	3.9	4.2	4.4	4.4	4.6	4.7	4.9	4.8	5.0	46
Autres pays	64.0	64.6	67.3	72.3	77.0	80.5	84.5	92.5	99.4	101.5	105.3	
Total	402.7	424.2	447.7	476.1	504.3	514.1	536.6	565.1	594.3	597.6	612.7	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Irlande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2016 (%)
Royaume-Uni	277.2
Pologne	115.2
Lituanie	33.3
Roumanie	28.7
États-Unis	28.7
Inde	21.0
Lettonie	19.0
Nigéria	16.6
Brésil	15.8
Philippines	14.7
Allemagne	13.0
Pakistan	12.9
France	11.9
Espagne	11.8
Chine	11.3
Autres pays	179.3
Total	810.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Islande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	9.3	9.4	10.2	11.0	12.0	13.8	17.0	19.2	20.5	20.6	20.9	43
Danemark	3.0	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8	50
Lituanie	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.9	2.4	2.9	3.3	3.3	3.4	38
États-Unis	1.8	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.7	2.9	49
Roumanie	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	1.1	1.5	2.0	2.1	2.5	31
Philippines	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.2	2.3	2.4	66
Allemagne	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4	63
Suède	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.4	51
Lettonie	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	1.8	2.0	2.1	2.3	33
Royaume-Uni	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.0	40
Thaïlande	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	74
Norvège	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	52
Espagne	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.2	1.3	42
Portugal	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.0	1.1	35
France	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	48
Autres pays	8.8	9.2	9.5	10.0	10.7	12.2	14.6	16.7	18.7	19.9	20.5	
Total	34.7	35.4	37.2	39.2	42.0	46.5	54.6	61.4	66.8	68.9	71.8	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Israël

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ex-URSS	867.0	862.4	858.7	859.4	863.1	867.1	873.3	882.2	895.6	891.0	886.7	56
Maroc	149.6	147.2	145.4	143.1	140.9	138.8	136.1	133.2	130.3	126.9	123.8	54
États-Unis	84.8	86.2	88.0	90.5	92.6	94.6	96.9	98.8	101.4	103.5	103.4	54
Éthiopie	81.9	84.6	85.9	85.6	85.7	85.5	87.0	86.9	87.5	88.6	90.6	51
France	43.5	44.2	46.3	51.1	57.0	60.1	62.6	64.0	65.3	66.5	68.8	54
Roumanie	90.0	87.0	84.0	80.8	77.8	74.8	71.8	68.8	66.0	63.2	60.6	56
Iraq	60.0	58.5	56.8	54.9	53.0	51.1	49.3	47.4	45.4	43.4	41.3	54
Iran	48.1	47.4	46.7	46.0	45.2	44.4	43.5	42.7	41.8	40.9	40.0	52
Argentine	37.6	36.8	36.3	36.0	35.6	35.4	35.1	34.8	34.9	35.1	35.5	53
Royaume-Uni	23.0	23.0	23.2	23.5	24.0	24.4	24.6	24.8	25.2	25.3	26.1	52
Pologne	48.0	45.0	42.2	39.7	37.2	34.8	32.6	30.5	28.6	26.8	25.1	58
Tunisie	29.2	28.8	28.4	28.6	28.3	27.7	27.1	26.4	25.6	24.9	24.4	55
Türkiye	24.9	24.1	23.4	22.8	22.1	21.6	21.2	20.6	20.0	19.2	18.5	53
Inde	17.5	17.4	17.5	18.0	18.0	17.8	17.9	18.1	17.9	17.8	18.1	53
Yémen	26.9	24.1	25.4	22.5	21.6	22.7	21.7	20.9	19.9	18.9	16.4	58
Autres pays	218.0	218.3	213.0	214.6	215.5	211.7	210.6	208.9	207.0	205.5	213.7	
Total	1 850.0	1 835.0	1 821.0	1 817.0	1 817.5	1 812.4	1 811.2	1 808.9	1 812.2	1 797.3	1 792.9	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Italie**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Roumanie	1 003.7	1 000.1	1 004.6	1 016.0	1 024.1	1 036.0	1 033.0	984.5	979.1	913.2	901.0	60
Albanie	434.3	432.7	440.1	446.6	449.7	458.2	467.9	463.0	478.3	505.3	507.8	49
Maroc	411.1	409.6	418.1	424.1	428.9	434.5	437.8	432.4	442.4	457.0	456.0	45
Ex-URSS	448.2	462.8	454.9	81
Chine	192.0	191.3	197.1	200.4	212.2	220.1	223.7	218.3	222.4	259.1	228.6	50
Allemagne	219.9	220.0	216.3	214.3	211.6	210.4	209.0	205.5	204.7	198.3	198.3	56
Suisse	192.1	191.5	194.9	194.0	192.8	192.1	191.7	190.4	190.1	187.3	187.7	54
Ex-Yougoslavie	185.7	188.9	181.0	50
Inde	127.3	126.8	134.1	139.1	149.5	155.6	157.8	154.4	160.6	172.0	170.2	41
Bangladesh	87.9	87.5	95.4	105.5	111.3	119.5	128.5	125.9	129.5	146.7	148.4	25
Philippines	135.9	135.4	141.1	143.2	145.5	147.8	148.5	140.8	141.6	149.0	144.3	60
Égypte	105.8	105.5	106.7	108.9	112.8	117.7	121.8	120.9	127.5	137.3	138.8	32
Pakistan	77.3	77.1	83.4	89.5	97.8	108.9	116.7	117.9	121.5	135.0	134.8	26
Brésil	109.2	108.9	102.5	100.0	104.8	111.8	121.8	129.4	140.7	128.9	121.0	64
France	136.5	136.7	132.2	127.9	128.4	128.1	127.4	124.8	124.3	122.8	119.4	60
Autres pays	2 482.0	2 472.8	2 470.8	2 495.8	2 538.1	2 613.2	2 689.8	2 660.8	2 064.9	2 098.6	2 068.7	
Total	5 715.1	5 695.9	5 737.2	5 805.3	5 907.5	6 054.0	6 175.3	6 069.0	6 161.4	6 262.2	6 161.0	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lettonie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	152.3	146.3	140.7	136.4	131.8	126.9	122.4	117.8	113.8	109.5	104.8	64
Bélarus	53.2	51.5	50.0	48.6	47.2	45.5	43.9	42.6	41.3	39.8	38.5	67
Ukraine	36.8	35.7	34.7	34.1	34.0	33.0	32.5	32.6	32.4	31.7	31.4	52
Lituanie	18.6	17.9	17.2	16.7	16.1	15.4	14.9	14.3	13.9	13.4	12.8	62
Kazakhstan	6.4	6.2	6.0	5.9	5.9	5.8	5.7	5.7	5.6	5.5	5.4	56
Royaume-Uni	1.0	1.2	1.7	2.2	2.6	3.2	3.5	3.7	4.1	4.3	4.5	42
Ouzbékistan	2.1	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.3	2.6	2.9	2.9	2.8	39
Estonie	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	54
Allemagne	2.2	2.1	2.3	2.4	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	51
Azerbaïdjan	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	1.9	1.9	41
Moldova	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.7	1.8	47
Inde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.8	1.3	1.5	1.3	1.3	18
Géorgie	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	43
Irlande	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	43
Kirghizistan	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	57
Autres pays	6.6	6.5	6.9	7.4	7.4	7.7	8.3	9.3	9.8	10.0	10.5	
Total	289.0	279.2	271.1	265.4	258.9	251.5	246.0	241.8	237.0	230.1	223.6	59

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lituanie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	86.3	..	60.1	58.5	54.9	52.3	50.5	49.1	48.3	47.2	60.9	59
Bélarus	47.8	..	35.4	33.6	31.1	30.0	30.8	32.2	36.0	39.6	41.5	55
Ukraine	17.4	..	12.4	12.3	11.3	12.4	15.4	19.6	25.7	30.6	17.9	40
Royaume-Uni	10.3	..	3.3	4.3	5.2	5.0	5.4	6.3	8.0	9.1	11.2	49
Lettonie	9.2	..	5.7	5.6	5.6	5.5	5.4	5.4	5.5	5.5	6.9	57
Kazakhstan	7.7	..	4.6	4.5	4.2	4.1	4.0	4.0	4.2	4.5	6.1	54
Irlande	3.9	..	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.8	50
Norvège	1.0	1.4	2.0	2.2	2.3	2.6	3.1	3.4	2.7	49
Allemagne	3.3	..	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8	2.0	2.3	2.6	1.9	48
Ouzbékistan	1.6	..	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.3	1.5	40
Pologne	3.2	..	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8	1.7	1.4	64
Azerbaïdjan	1.3	..	0.9	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	1.1	35
Estonie	1.3	..	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	56
États-Unis	1.7	..	0.6	0.6	0.5	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.9	46
Espagne	1.2	..	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	0.9	47
Autres pays	10.4	..	6.1	6.6	6.5	7.2	8.4	9.9	11.9	14.2	10.0	
Total	206.6	..	137.4	136.0	129.7	127.4	131.0	138.2	152.6	165.2	168.8	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Luxembourg

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Portugal	72.5	72.8	73.2	73.3	73.1	72.9	48
France	39.0	40.6	41.9	43.2	44.0	44.8	46
Belgique	20.5	20.8	21.0	21.3	21.4	21.3	46
Italie	17.0	17.7	18.4	19.0	19.3	19.8	42
Allemagne	16.5	16.5	16.7	16.7	16.7	16.8	52
Cabo Verde	6.4	6.6	6.9	7.4	7.7	8.2	52
Espagne	4.9	5.2	5.5	5.8	6.1	6.6	48
Roumanie	4.2	4.6	5.1	5.5	5.8	6.1	58
Royaume-Uni	5.1	5.3	5.5	5.5	5.8	5.7	44
Pologne	4.5	4.6	4.9	5.1	5.2	5.3	58
Brésil	2.9	3.2	3.6	4.2	4.6	5.2	59
Chine	3.5	3.9	4.2	4.5	4.7	4.9	56
Inde	1.8	2.2	2.7	3.3	3.6	4.3	46
Pays-Bas	3.9	3.9	3.9	3.9	3.8	3.8	46
Grèce	2.5	2.8	3.1	3.3	3.5	3.7	50
Autres pays	65.6	69.8	74.5	79.9	84.3	89.6	
Total	215.3	226.1	237.7	248.9	260.6	270.7	280.8	291.2	301.7	309.6	319.0	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Mexique

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
États-Unis	739.2	799.1	..	797.3
Guatemala	42.9	32.4	..	56.8
Espagne	22.6	19.7	..	20.8
Colombie	18.7	27.9
Venezuela	15.7	24.4
Argentine	14.7	10.5
Honduras	14.5	18.4
Cuba	12.8	18.2
El Salvador	10.6	13.6
Canada	9.8	14.8
Chine	8.9
France	8.6	14.2	..	9.1
Italie	6.4
Allemagne	6.4
Brésil	5.8
Autres pays	69.4	81.5	..	328.3
Total	973.7	991.2	939.9	1 007.1	1 074.8	..	1 212.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Norvège

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	67.6	76.9	84.2	91.2	96.1	97.6	98.6	99.1	101.5	102.5	105.9	37
Suède	47.0	47.8	48.6	49.2	49.1	48.3	47.9	47.7	47.7	47.8	48.2	49
Lituanie	22.7	28.6	33.0	35.9	37.4	37.7	38.4	39.4	40.7	41.4	42.1	42
Syrie	1.6	2.0	3.1	5.5	9.7	20.8	27.4	30.8	32.0	32.8	34.4	41
Allemagne	27.3	27.8	27.9	28.2	28.2	28.0	27.8	28.0	28.4	28.7	29.4	49
Somalie	20.7	23.7	25.9	27.0	28.3	28.7	28.8	28.7	28.6	28.4	28.1	47
Philippines	16.3	17.8	19.5	20.6	21.4	22.2	23.1	24.1	25.1	25.0	24.8	76
Érythrée	8.2	10.1	12.4	14.8	17.7	20.1	21.9	22.7	23.2	23.6	24.5	43
Danemark	23.3	23.8	24.4	25.3	25.1	24.8	24.6	24.5	24.4	24.3	24.3	48
Thaïlande	15.2	16.4	17.3	18.0	18.9	20.1	21.1	22.0	22.8	23.3	23.6	81
Iraq	22.0	22.1	22.1	22.2	22.2	22.5	23.1	23.3	23.3	23.3	23.3	44
Pakistan	18.0	18.6	19.0	19.4	19.7	20.1	20.6	20.9	21.3	21.6	22.2	48
Royaume-Uni	18.1	18.6	19.0	19.3	19.5	19.4	19.4	19.7	20.3	20.8	21.4	38
États-Unis	16.6	17.0	17.3	17.5	17.6	17.7	17.9	18.4	18.9	19.1	19.6	51
Iran	14.4	15.1	15.9	16.2	16.5	17.2	17.8	18.1	18.6	18.8	19.4	47
Autres pays	277.5	297.4	314.8	331.5	345.0	354.6	364.0	374.4	390.9	396.7	407.1	
Total	616.3	663.9	704.5	741.8	772.5	799.8	822.4	841.6	867.8	878.2	898.2	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Nouvelle-Zélande**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2018 (%)
Royaume-Uni	..	255.0	265.5	49
Chine	..	96.4	144.2	55
Inde	..	67.2	117.3	42
Australie	..	62.7	75.8	53
Afrique du Sud	..	54.3	71.4	51
Philippines	..	37.3	67.6	52
Fidji	..	52.8	62.3	51
Samoa	..	50.7	55.5	51
Corée	..	26.6	31.0	54
États-Unis	..	22.1	27.7	54
Tonga	..	22.4	26.9	48
Malaisie	..	16.4	19.9	54
Pays-Bas	..	19.9	19.3	50
Allemagne	..	12.9	16.6	57
Sri Lanka	..	9.6	14.3	47
Autres pays	..	195.5	256.4	
Total	..	1 001.8	1 271.8	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pays-Bas

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Türkiye	197.4	196.5	195.1	192.7	191.0	190.8	192.0	194.3	198.0	200.0	205.0	49
Suriname	185.5	184.1	182.6	181.0	179.5	178.6	178.2	178.3	178.8	178.4	177.9	56
Pologne	78.2	86.5	96.2	108.5	117.9	126.6	135.6	145.2	155.2	164.2	173.5	52
Maroc	168.3	168.2	168.5	168.6	168.5	168.7	169.2	170.5	172.2	172.7	173.4	50
Allemagne	122.8	121.8	120.5	119.1	118.6	118.8	119.5	120.6	122.0	122.5	124.0	58
Syrie	7.3	7.7	9.5	17.9	38.5	65.9	81.8	86.7	91.9	97.4	108.4	43
Indonésie	135.1	132.0	129.2	126.4	123.5	120.8	117.9	115.1	112.5	108.8	106.1	57
Ex-URSS	49.2	51.8	53.7	56.4	59.1	62.2	66.6	72.1	78.9	82.5	89.0	61
Chine	57.6	59.8	61.3	62.5	64.4	66.0	68.3	71.0	74.1	73.5	75.6	56
Belgique	50.9	51.9	52.8	54.0	55.3	56.9	58.6	60.2	61.8	63.5	64.9	54
Royaume-Uni	47.5	47.8	48.4	49.1	50.2	51.7	53.4	55.8	59.0	61.1	60.9	44
Ex-Yougoslavie	52.7	52.5	52.5	52.6	52.7	53.1	53.5	54.3	55.6	56.0	57.3	53
Inde	19.5	20.7	22.2	24.3	27.0	30.6	35.3	41.2	48.2	49.2	55.1	45
Iraq	40.8	40.6	40.5	40.7	40.9	43.1	43.9	44.8	45.4	45.9	46.4	44
Bulgarie	17.5	18.2	18.3	20.1	21.9	23.7	26.4	29.9	34.7	38.8	43.5	49
Iran	675.9	687.6	702.0	722.4	747.5	779.6	815.5	858.7	911.5	936.6	989.7	
Total	1 906.3	1 927.7	1 953.4	1 996.3	2 056.5	2 137.2	2 215.9	2 298.7	2 399.8	2 451.2	2 550.8	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pologne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2020 (%)
Ukraine	204.1	272.6	57
Allemagne	75.4	100.7	49
Bélarus	75.0	100.2	56
Lituanie	49.8	66.6	57
Russie	37.7	50.3	59
Royaume-Uni	34.1	45.6	42
France	25.8	34.5	51
États-Unis	13.5	18.0	45
Italie	9.8	13.1	41
Irlande	7.5	10.0	44
Belgique	5.2	6.9	43
Espagne	4.8	6.4	43
Kazakhstan	4.5	6.1	49
Rép. tchèque	4.5	6.0	48
Autriche	3.7	5.0	45
Autres pays	49.3	65.9	
Total	604.7	807.7	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Portugal

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Brésil	139.7	271.2	..	56
Angola	162.6	157.0	..	56
France	94.5	103.3	..	54
Mozambique	73.1	65.3	..	55
Cabo Verde	62.0	55.3	..	56
Venezuela	25.2	41.0	..	56
Ukraine	33.6	..	54
Royaume-Uni	19.1	32.0	..	48
Allemagne	28.0	28.2	..	52
Guinée-Bissau	29.6	26.1	..	49
Suisse	16.5	20.9	..	49
Sao Tomé-et-Principe	18.6	20.4	..	58
Espagne	16.5	18.2	..	55
Inde	8.1	17.4	..	28
Roumanie	23.7	14.6	..	52
Autres pays	154.7	184.6	..	
Total	871.8	1 089.0	..	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Rép. slovaque**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2020 (%)
Rép. tchèque	88.7	88.6	88.2	88.0	87.8	88.0	88.0	88.1	88.2	88.2	106.4	54
Royaume-Uni	3.7	4.2	4.8	5.5	6.3	7.2	8.1	9.1	10.2	11.0	14.4	47
Ukraine	9.8	9.8	9.9	10.1	10.5	10.7	11.1	11.4	11.8	12.1	13.2	57
Hongrie	17.6	17.7	17.3	17.1	16.8	16.6	16.3	16.1	15.8	15.7	13.1	53
Autriche	2.8	3.0	3.1	3.4	3.7	4.0	4.3	4.7	5.0	5.3	5.9	47
Roumanie	7.6	7.8	8.1	8.3	8.7	9.1	9.3	9.6	9.7	9.8	5.7	42
Allemagne	4.2	4.4	4.6	4.8	5.1	5.4	5.8	6.1	6.5	6.9	5.5	45
Pologne	6.5	6.5	6.7	6.7	6.9	7.0	7.1	7.3	7.4	7.5	5.0	57
Serbie	1.7	1.8	1.9	1.9	2.0	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	4.1	37
Italie	2.2	2.4	2.7	2.8	3.1	3.4	3.7	3.9	4.0	4.2	3.4	34
États-Unis	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.3	47
Viet Nam	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	3.0	40
Russie	2.7	2.7	2.7	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1	3.1	3.2	3.0	61
France	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.1	48
Irlande	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.5	1.6	1.7	2.1	49
Autres pays	15.0	16.1	17.1	18.1	19.5	21.0	22.2	23.3	24.4	25.5	37.0	
Total	169.8	172.6	174.9	177.6	181.6	186.2	190.3	194.4	198.4	201.9	227.3	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Rép. tchèque

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	109.7	99.8	94.2	100.7	104.1	110.3	107.5	122.9	136.8	129.5	154.2	42
Rép. slovaque	76.2	80.3	84.7	89.3	94.0	98.9	102.4	106.6	110.1	82.0	86.0	49
Russie	29.0	29.2	30.6	32.7	33.7	36.2	33.4	35.1	35.3	32.4	34.4	56
Viet Nam	48.4	46.2	45.9	45.5	45.6	46.6	46.1	47.2	47.7	32.3	32.5	47
Pologne	18.2	18.4	18.6	18.8	19.0	19.4	19.7	20.3	20.7	12.7	13.2	58
Bulgarie	7.0	7.7	8.5	9.3	10.1	11.2	12.6	14.2	15.6	9.0	9.7	38
Moldova	7.4	6.3	6.2	6.8	7.3	8.3	8.3	9.5	10.5	8.1	9.2	42
Kazakhstan	5.2	5.7	6.1	6.6	7.0	7.8	7.1	7.5	7.5	6.6	7.3	55
Roumanie	4.5	5.0	5.0	5.4	6.1	7.1	8.0	9.1	9.9	5.8	6.3	32
Bélarus	3.9	3.9	4.0	4.1	4.2	4.5	4.6	5.5	6.3	5.5	6.2	50
Mongolie	4.6	4.4	4.4	4.6	5.1	5.8	6.4	7.3	8.0	5.1	5.4	53
États-Unis	3.5	3.8	5.5	5.2	5.4	7.7	7.6	7.6	5.6	4.3	5.0	40
Inde	1.0	1.2	1.5	1.7	2.0	2.9	3.3	4.0	4.5	4.2	5.0	30
Chine	4.5	4.5	4.6	4.8	4.9	5.4	5.7	6.2	6.4	4.9	5.0	49
Allemagne	12.6	13.6	14.7	15.6	16.2	16.8	16.8	16.9	17.1	4.5	4.9	29
Autres pays	55.2	57.4	61.8	65.3	68.7	76.2	78.3	87.0	91.6	62.2	69.1	
Total	390.8	387.3	396.2	416.5	433.3	465.1	467.6	507.1	533.6	409.2	453.4	44

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Royaume-Uni**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	750	746	733	784	807	809	862	837	847	896	..	49
Pologne	658	650	764	783	883	907	889	827	746	682	..	56
Pakistan	432	476	419	510	525	523	529	533	519	456	..	46
Irlande	429	400	346	372	391	398	380	358	364	412	..	55
Allemagne	303	343	279	252	299	299	309	305	310	347	..	56
Roumanie	118	151	162	220	264	340	410	434	370	329	..	48
Nigéria	162	202	170	206	212	190	205	207	219	312	..	53
Afrique du Sud	208	224	201	178	200	245	235	255	229	298	..	52
Italie	135	142	159	168	188	220	237	246	240	280	..	47
Chine	99	116	118	114	209	226	210	198	211	245	..	56
Bangladesh	191	184	187	198	220	247	259	259	251	223	..	45
États-Unis	203	216	186	158	179	163	159	174	168	196	..	57
Portugal	84	114	111	141	141	142	132	149	175	170	..	51
France	146	128	127	174	146	164	178	183	169	169	..	54
Australie	106	117	123	131	131	135	142	145	155	165	..	50
Autres pays	3 564	3 651	3 979	4 093	4 193	4 361	4 047	4 372	4 566	4 434	..	
Total	7 588	7 860	8 064	8 482	8 988	9 369	9 183	9 482	9 539	9 614

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Slovénie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Bosnie-Herzégovine	97.2	98.5	100.0	100.9	102.8	104.7	107.7	116.4	126.4	132.6	133.8	38
Croatie	48.8	48.3	47.7	47.0	46.1	45.6	45.0	44.4	43.9	43.3	42.0	52
Serbie	26.4	26.7	26.9	27.1	24.3	24.6	25.4	27.4	29.5	30.2	29.7	40
Macédoine du Nord	14.2	14.7	15.1	15.6	15.9	16.5	17.1	18.2	19.3	19.8	19.9	42
Allemagne	8.4	8.0	7.7	7.6	7.4	7.4	7.3	7.3	7.3	7.6	7.7	48
Italie	3.2	3.4	3.5	3.6	3.8	4.0	4.1	4.3	4.3	4.6	4.7	40
Russie	1.2	1.4	1.7	2.1	2.6	2.8	3.0	3.4	3.7	4.0	4.2	57
Monténégro	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9	3.4	3.3	3.4	3.4	3.4	3.4	46
Ukraine	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.3	2.5	2.7	2.8	2.9	3.0	65
Autriche	3.1	3.0	2.9	2.8	2.7	2.7	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9	50
Chine	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	45
France	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	49
Bulgarie	0.9	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.5	1.2	1.1	46
Suisse	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	46
États-Unis	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	47
Autres pays	18.4	19.3	20.3	21.4	25.7	26.4	27.1	29.5	32.7	36.1	38.0	
Total	230.1	232.7	235.3	237.6	241.2	245.4	250.2	265.1	281.6	292.8	294.5	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suède**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Syrie	22.4	27.5	41.7	67.7	98.2	149.4	172.3	186.0	191.5	193.6	196.1	44
Iraq	125.5	127.9	128.9	130.2	131.9	135.1	140.8	144.0	146.0	146.4	146.8	46
Finlande	166.7	163.9	161.1	158.5	156.0	153.6	150.9	147.9	144.6	140.3	136.6	61
Pologne	72.9	75.3	78.2	81.7	85.5	88.7	91.2	92.8	93.7	93.8	95.1	52
Iran	63.8	65.6	67.2	68.4	69.1	70.6	74.1	77.4	80.1	81.3	83.1	47
Somalie	40.2	44.0	54.2	57.9	60.6	63.9	66.4	68.7	70.2	70.2	70.1	50
Afghanistan	17.5	21.5	25.1	28.4	31.3	34.8	44.0	52.0	58.8	60.9	62.8	35
Bosnie-Herzégovine	56.3	56.6	56.8	57.3	57.7	58.2	58.9	59.4	60.0	60.2	60.2	50
Türkiye	43.9	45.1	45.7	46.1	46.4	47.1	48.3	49.9	51.7	52.6	54.0	45
Allemagne	48.4	48.7	49.0	49.4	49.6	50.2	50.9	51.1	51.4	51.4	53.0	53
Érythrée	12.0	13.7	16.6	21.8	28.6	35.1	39.1	42.3	45.7	47.2	48.3	45
Inde	18.6	19.4	20.6	21.9	23.2	25.7	29.7	35.2	40.6	42.8	47.4	46
Thaïlande	33.6	35.6	37.0	38.1	38.8	39.9	41.2	42.4	43.6	44.3	45.1	78
Norvège	43.1	42.9	42.5	42.3	42.1	42.1	42.0	41.7	41.6	41.1	40.6	55
Danemark	45.0	44.2	43.2	42.4	41.9	41.2	40.6	40.0	39.5	38.9	38.5	47
Autres pays	617.5	641.4	665.6	691.4	715.4	748.9	786.8	824.7	860.7	881.8	912.9	
Total	1 427.3	1 473.3	1 533.5	1 603.6	1 676.3	1 784.5	1 877.1	1 955.6	2 019.7	2 046.7	2 090.5	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suisse

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Allemagne	330.0	337.4	343.6	348.1	350.5	352.2	353.4	355.3	357.4	360.5	364.5	50
Italie	241.0	244.7	251.3	258.3	263.3	267.3	267.9	268.8	268.9	270.0	271.1	44
Portugal	187.4	199.2	211.5	218.7	222.3	223.1	220.9	217.7	214.1	210.7	207.3	46
France	138.4	141.4	146.8	153.1	158.6	162.5	166.3	169.4	172.8	178.5	183.3	50
Türkiye	76.9	77.4	77.9	78.2	78.7	79.2	79.8	80.4	81.6	82.8	84.5	47
Macédoine du Nord	53.5	55.1	57.0	59.2	61.4	64.3	66.9	69.3	72.3	74.8	77.4	48
Espagne	57.2	59.8	64.1	67.1	68.9	69.4	68.9	68.6	68.3	69.0	69.9	49
Serbie	59.2	60.1	62.9	63.4	64.6	65.3	65.7	65.9	66.8	67.2	67.4	52
Autriche	59.2	59.7	59.9	60.0	60.1	59.8	59.6	59.2	58.8	58.5	58.2	58
Bosnie-Herzégovine	52.4	53.2	54.1	55.4	56.4	56.9	57.1	57.4	57.7	57.8	57.7	53
Royaume-Uni	43.7	44.2	44.8	45.2	45.2	45.0	45.3	45.7	46.3	47.4	47.6	46
Pologne	24.0	26.2	28.1	31.6	34.7	36.7	38.7	40.8	42.9	44.8	46.9	53
Brésil	33.4	34.4	35.5	36.6	37.8	39.1	40.9	42.5	44.0	45.4	46.8	69
États-Unis	34.9	35.4	35.9	36.3	36.6	37.0	37.6	38.6	39.0	40.0	40.9	52
Sri Lanka	29.6	30.0	30.6	31.3	32.6	34.2	35.1	35.6	35.8	35.9	36.2	48
Autres pays	737.4	760.3	785.6	812.5	844.6	888.0	914.9	938.2	963.2	987.1	1 012.9	
Total	2 158.4	2 218.4	2 289.6	2 354.8	2 416.4	2 480.0	2 519.1	2 553.4	2 590.0	2 630.4	2 672.4	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Türkiye

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Bulgarie	382.1	378.7	374.0	366.2	362.7	361.9	365.1	358.5	351.7	55
Allemagne	259.1	263.3	272.7	277.9	281.9	292.4	316.6	330.3	337.2	53
Syrie	66.1	76.4	98.1	109.4	163.8	217.9	225.4	276.9	304.1	49
Iraq	52.2	97.5	146.1	199.7	283.8	313.8	285.7	327.9	284.9	49
Afghanistan	33.8	38.7	59.3	78.7	115.2	142.4	153.9	180.5	186.3	41
Russie	30.3	34.5	37.8	37.4	47.2	57.0	64.3	86.8	161.5	54
Iran	30.2	36.2	47.5	53.8	80.2	108.5	89.4	155.0	151.3	51
Turkménistan	19.9	24.9	30.3	45.2	71.2	136.9	97.3	130.3	123.6	50
Azerbaïdjan	46.1	52.8	64.2	71.2	85.3	97.8	85.0	107.1	110.2	59
Ouzbékistan	29.6	36.1	43.7	52.1	63.2	78.0	72.7	109.9	106.0	64
Kazakhstan	19.3	21.5	23.1	21.6	29.5	36.2	41.1	58.8	67.9	59
Ukraine	16.2	20.5	23.4	23.9	26.0	29.8	29.0	35.9	63.8	73
Arabie saoudite	12.6	14.6	17.3	25.6	41.3	53.2	49.8	55.7	58.9	47
France	28.1	28.5	33.3	35.3	33.9	37.5	39.5	46.0	46.4	51
Pays-Bas	32.0	32.3	34.1	34.1	34.6	35.7	38.6	41.5	42.2	53
Autres pays	402.2	435.7	472.6	491.9	558.8	669.5	656.6	840.5	846.6	
Total	1 459.8	1 592.4	1 777.3	1 923.9	2 278.5	2 668.6	2 610.0	3 141.4	3 242.7	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/z8jrqa>

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	<p>Ⓢ Recensement de 2011.</p> <p>ε Autres années, estimation basée sur le recensement de 2011 ou le recensement 1987 (jusqu'à 2010).</p> <p>Jusqu'en 2016, les données font référence au pays de nationalité ou d'ancienne nationalité ; à partir de 2017, elles font référence au pays de naissance. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler). Non compris les personnes en logement communautaire.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez vous référer aux notes méthodologiques : www.destatis.de/EN/Themes/Society-Environment/Population/Households-Families/Methods/mz2020-redesigned-changed.html?nn=23832</p>	Office fédéral de la statistique.
Australie	<p>Ⓢ Estimation de la population résidente.</p> <p><i>Date de référence</i> : 30 juin.</p>	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	<p>Ⓢ Effectifs de personnes nées à l'étranger résidentes inscrites sur les registres de population.</p> <p><i>Date de référence</i> : 1^{er} janvier.</p>	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	<p>Ⓢ À partir de 2011, inclut les étrangers qui ont vécu en Belgique pendant une période continue d'au moins 12 mois et les personnes qui sont arrivées en Belgique moins de 12 mois avant le moment de référence avec l'intention d'y rester pendant au moins un an ; inclut également les demandeurs d'asile. Jusqu'en 2010, inclut les étrangers dont le lieu de résidence principal est en Belgique et qui sont inscrits dans une commune (registre des étrangers ou registre des étrangers à statut privilégié ou registre des fonctionnaires de l'Union européenne) ; exclut les demandeurs d'asile, les personnes qui résident sur le territoire belge depuis moins de trois mois ou qui sont en situation irrégulière.</p> <p>Ruptures de séries en 2011 et en 2012. Les données pour l'année 2019 sont provisoires.</p>	Registre de population, Eurostat.
Canada	<p>Ⓢ 2011 : Enquête nationale auprès des ménages.</p> <p>La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrants installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est sujette à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile.</p> <p>Ⓢ 2016 : Recensement 2016 (échantillon de 25 %).</p> <p>ε MP pour les autres années.</p>	Statistique Canada.
Chili	<p>Ⓢ Jusqu'en 2017 : registre des titres de séjour.</p> <p>ε À partir de 2018 : estimations pour le total et pour certains pays.</p>	Service National des Migrations (SERMIG), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Colombie	Stock international de migrants 2015 et 2020.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2020). Stock international de migrants 2020.
Costa Rica	Stock international de migrants 2015 et 2020.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2020). Stock international de migrants 2020.
Danemark	Ⓢ Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrants.	Statistique Danemark.
Espagne	<p>Ⓢ Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal.</p> <p><i>Date de référence</i> : 1^{er} janvier.</p>	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).

Pays	Commentaires	Source
Estonie	® Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	® Y compris les personnes naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. Rupture de série en 2020 : pour 2020 et 2021, CPS au lieu de ACS.	American Community Survey et Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	® Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	À partir de 2006, recensements de la population. À partir de 2015, les totaux sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Les données par pays de naissance pour 2022 ne sont disponibles que pour les pays de l'UE. Y compris les personnes qui sont nées françaises à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Eurostat
Grèce	® Les totaux présentés dans la Tableau A.4. (base de données Eurostat) ne sont pas comparables aux données présentées dans le Tableau B.4. par pays de naissance (données de l'Enquête sur la population active portant sur les personnes nées à l'étranger âgées de 15 ans et plus ; avant 2014 : 4e trimestre ; à partir de 2014 : 2e trimestre).	Eurostat et Service hellénique de la statistique.
Hongrie	® Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2012, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité ; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population) ; Bureau central de la statistique.
Irlande	® 2011, 2016 et 2022 : Recensements. Interpolation pour 2017-2021. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε PM pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	® Registre national de la population. Il est probable que le registre surestime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le pays. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Statistique Islande.
Israël	® Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	® Registre de population. À partir de 2019, les données sur la population résidente étrangère prennent en compte les résultats du recrutement de la population permanente. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Lettonie	® Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau central de la statistique.
Lituanie	<i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Département des migrations.
Luxembourg	® 2011 : Recensement. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	® 2010 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. ε Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2013 et 2018 : Recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).

Pays	Commentaires	Source
Pologne	Stock international de migrants 2015 et 2020.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2020). Stock international de migrants 2020.
Portugal	® 2011 and 2021 : Recensement de la population. Interpolation pour 2012-2020. Le total 2022 est estimé en utilisant l'évolution de la série d'Eurostat.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	® 2011 : Recensement de la population. ε MC pour les autres années. Dans le tableau B4, les données ventilées par pays de naissance de 2012 à 2022 proviennent d'Eurostat (résidents permanents uniquement). Rupture de série en 2021.	Institut national de statistique. Eurostat.
Royaume-Uni	® Jusqu'à 2019 : Résidents nés à l'étranger tels que comptabilisés dans l'Enquête sur la population active. 2020 : estimations de l'Enquête annuelle sur la population.	Institut national de statistique.
Slovénie		Eurostat.
Suède	® <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.
Türkiye		Institut statistique de la Türkiye.

Notes : ® Données observées. ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (Tableaux B.4). Les données pour la Serbie incluent les personnes nées en Serbie et au Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Tableau A.5. Effectifs d'étrangers dans les pays de l'OCDE

Milliers et pourcentages

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	6 931	7 214	7 634	8 153	9 108	10 039	10 624	10 915	11 228	11 432	11 818
% de la pop. totale	8.5	8.8	9.3	9.9	11.1	12.2	12.8	13.1	13.5	13.7	14.2
Autriche	951	1 004	1 066	1 146	1 268	1 342	1 396	1 439	1 486	1 531	1 587
% de la pop. totale	11.3	11.9	12.5	13.4	14.6	15.3	15.8	16.2	16.7	17.2	17.8
Belgique	1 207	1 231	1 241	1 277	1 333	1 354	1 376	1 414	1 479	1 489	1 515
% de la pop. totale	11.0	11.1	11.1	11.4	11.8	11.9	12.1	12.3	12.8	12.9	13.0
Canada	2 405	3 185	..
% de la pop. totale	6.7	8.4	..
Chili	953	..	1 251	1 493
% de la pop. totale	5.2	..	6.6	7.8
Danemark	359	375	397	423	463	485	506	526	537	539	562
% de la pop. totale	6.4	6.7	7.0	7.5	8.1	8.5	8.8	9.1	9.2	9.2	9.6
Espagne	5 236	5 073	4 677	4 454	4 418	4 419	4 563	4 840	5 227	5 368	5 407
% de la pop. totale	11.2	10.9	10.1	9.6	9.5	9.5	9.8	10.3	11.0	11.3	11.4
Estonie	211	211	212	211	212	212	214	216	216	201	203
% de la pop. totale	15.9	16.0	16.1	16.1	16.1	16.1	16.2	16.3	16.2	15.1	15.3
États-Unis	21 359	21 128	21 325	22 236	22 824	22 759	22 942	22 519	21 434	22 165	23 825
% de la pop. totale	6.8	6.6	6.6	6.9	7.0	6.9	6.9	6.8	6.4	6.6	7.1
Finlande	183	196	208	220	230	244	249	258	268	279	296
% de la pop. totale	3.4	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4	4.5	4.7	4.8	5.0	5.4
France	3 981	4 084	4 289	4 428	4 542	4 704	4 850	5 000	5 142	5 220	5 320
% de la pop. totale	6.3	6.5	6.8	6.9	7.1	7.3	7.6	7.8	8.0	8.1	8.2
Corée	1 200	1 202	1 304	1 489	1 595	1 663	1 750	1 951	2 025	1 889	1 830
% de la pop. totale	2.4	2.4	2.6	2.9	3.1	3.2	3.4	3.8	3.9	3.6	3.5
Grèce	921	887	855	822	798	810	816	832	906	922	748
% de la pop. totale	8.4	8.1	7.9	7.6	7.4	7.6	7.7	7.8	8.6	8.8	7.2
Hongrie	143	141	141	146	157	151	162	181	200	194	203
% de la pop. totale	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	1.5	1.7	1.8	2.0	2.0	2.1
Irlande	600	602	604	606	607	567	594	623	644	646	801
% de la pop. totale	13.2	13.2	13.1	13.0	13.0	11.9	12.4	12.8	13.1	13.0	16.0
Islande	21	21	23	24	26	30	38	44	49	51	55
% de la pop. totale	6.6	6.7	7.0	7.4	8.0	8.9	10.8	12.4	13.6	13.9	14.8
Italie	4 052	4 388	4 921	5 014	5 027	5 047	5 144	4 996	5 040	5 172	5 031
% de la pop. totale	6.7	7.3	8.2	8.3	8.4	8.4	8.6	8.4	8.5	8.7	8.5
Japon	2 079	2 034	2 066	2 122	2 232	2 383	2 562	2 731	2 933	2 887	2 761
% de la pop. totale	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.2	2.3	2.3	2.2
Lettonie	324	315	305	298	289	279	273	267	260	252	245
% de la pop. totale	15.7	15.4	15.1	14.9	14.6	14.2	14.0	13.8	13.7	13.4	13.2
Lituanie	23	22	22	22	19	20	27	47	66	80	100
% de la pop. totale	0.7	0.7	0.7	0.8	0.6	0.7	0.9	1.6	2.3	2.8	3.6
Luxembourg	230	239	249	259	269	281	288	291	296	299	304
% de la pop. totale	43.8	44.5	45.3	46.0	46.7	47.7	47.9	47.5	47.4	47.2	47.2
Mexique	296	..	326	355	382	424	462	480
% de la pop. totale	0.3	..	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Norvège	407	449	483	512	538	559	568	584	605	602	586
% de la pop. totale	8.2	8.9	9.5	9.9	10.3	10.6	10.7	11.0	11.3	11.2	10.8
Pays-Bas	786	796	816	847	901	972	1 041	1 111	1 192	1 203	1 256
% de la pop. totale	4.7	4.7	4.8	5.0	5.3	5.7	6.0	6.4	6.9	6.9	7.2

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pologne	86	93	101	108	150	210	239	290	358	457	453
of total population	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.8	0.9	1.2	1.2
Portugal	437	417	401	395	389	398	422	480	590	662	699
% de la pop. totale	4.1	4.0	3.8	3.8	3.8	3.9	4.1	4.7	5.7	6.4	6.8
Rép. slovaque	53	57	59	62	66	70	73	76	79	82	63
% de la pop. totale	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.2
Rép. tchèque	434	436	439	449	465	493	524	564	593	633	659
% de la pop. totale	4.1	4.1	4.2	4.3	4.4	4.7	5.0	5.4	5.6	6.0	6.3
Royaume-Uni	4 788	4 941	5 154	5 592	5 951	6 137	5 991	6 227	..	6 013	..
% de la pop. totale	7.5	7.7	8.0	8.6	9.1	9.3	9.0	9.3	..	9.0	..
Slovénie	86	91	97	102	108	114	122	138	156	169	172
% de la pop. totale	4.1	4.4	4.7	4.9	5.2	5.5	5.8	6.6	7.4	8.0	8.1
Suède	655	667	695	739	783	852	897	932	941	905	881
% de la pop. totale	6.9	6.9	7.2	7.5	7.9	8.5	8.9	9.1	9.1	8.7	8.4
Suisse	1 772	1 825	1 887	1 947	1 994	2 030	2 054	2 081	2 111	2 152	2 242
% de la pop. totale	22.3	22.7	23.2	23.6	23.9	24.1	24.2	24.4	24.5	24.8	25.7
Türkiye	242	279	457	518	650	816	919	1 211	1 531	1 792	1 824
% de la pop. totale	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.5	1.8	2.1	2.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink  <https://stat.link/4xvz1o>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Türkiye	1 607.2	1 575.7	1 549.8	1 527.1	1 506.1	1 492.6	1 483.5	1 476.4	1 472.4	1 461.9	1 458.4	48
Pologne	468.5	532.4	609.9	674.2	741.0	783.1	866.9	860.1	862.5	866.7	871.0	47
Syrie	32.9	40.4	56.9	118.2	366.6	637.8	699.0	745.6	789.5	818.5	867.6	42
Roumanie	159.2	205.0	267.4	355.3	452.7	533.7	622.8	696.3	748.2	799.2	844.5	43
Italie	520.2	529.4	552.9	574.5	596.1	611.5	643.1	643.5	646.5	648.4	646.8	42
Croatie	223.0	225.0	240.5	263.3	297.9	332.6	367.9	395.7	414.9	426.8	434.6	47
Bulgarie	93.9	118.8	146.8	183.3	226.9	263.3	310.4	337.0	360.2	388.7	410.9	46
Grèce	283.7	298.3	316.3	328.6	339.9	348.5	362.2	363.2	363.7	364.3	362.6	46
Afghanistan	56.6	61.8	67.0	75.4	131.5	253.5	251.6	257.1	263.4	271.8	309.8	37
Iraq	82.4	84.1	85.5	88.7	136.4	227.2	237.4	247.8	255.1	259.5	276.9	42
Russie	195.3	202.1	216.3	221.4	231.0	245.4	249.2	254.3	260.4	263.3	268.6	63
Serbie	198.0	202.5	205.0	220.9	230.4	223.1	225.5	231.2	237.8	242.6	252.3	49
Bosnie-Herzégovine	153.5	155.3	157.5	163.5	168.0	172.6	181.0	190.5	203.3	211.3	222.1	48
Hongrie	82.8	107.4	135.6	156.8	178.2	192.3	207.0	212.4	211.7	211.5	212.7	44
Espagne	110.2	120.2	135.5	146.8	155.9	163.6	178.0	176.0	177.8	181.6	187.9	48
Autres pays	2 663.7	2 755.4	2 890.6	3 054.8	3 349.3	3 558.4	3 738.5	3 828.2	3 961.1	4 016.4	4 191.0	
Total	6 930.9	7 213.7	7 633.6	8 153.0	9 107.9	10 039.1	10 623.9	10 915.5	11 228.3	11 432.5	11 817.8	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Autriche

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Allemagne	150.9	157.8	164.8	170.5	176.5	181.6	186.8	192.4	200.0	208.7	216.7	50
Roumanie	47.3	53.3	59.7	73.4	82.9	92.1	102.3	112.7	123.5	131.8	138.4	50
Serbie	110.4	111.3	112.5	114.3	116.6	118.5	120.2	121.3	122.1	122.0	121.6	49
Türkiye	112.9	113.7	114.7	115.4	116.0	116.8	117.3	117.2	117.6	117.6	117.6	49
Bosnie-Herzégovine	89.6	89.9	91.0	92.5	94.0	94.6	95.2	95.8	96.6	97.0	97.3	47
Croatie	58.3	58.6	62.0	66.5	70.2	73.3	76.7	80.0	83.6	89.0	95.3	46
Hongrie	29.8	37.0	46.3	54.9	63.6	70.6	77.1	82.7	87.5	91.4	94.4	52
Syrie	1.9	2.7	4.3	11.3	33.3	41.7	48.1	49.8	51.5	55.4	68.4	36
Pologne	42.1	46.0	50.3	54.3	57.6	60.1	62.2	63.4	64.4	65.6	66.1	47
République slovaque	22.5	25.3	28.6	32.1	35.3	38.1	40.2	42.0	43.6	45.4	46.7	59
Afghanistan	9.4	12.4	14.0	16.8	35.6	45.3	45.7	44.4	43.7	44.0	45.1	36
Bulgarie	12.5	14.1	15.9	19.6	22.4	24.9	27.4	29.9	32.5	34.2	35.9	51
Italie	16.2	17.8	20.2	22.5	25.3	27.3	29.2	30.9	32.5	34.3	35.7	43
Russie	25.5	27.3	28.8	30.0	31.2	32.0	32.4	32.6	32.9	33.3	33.9	58
Macédoine du Nord	18.9	19.4	20.1	20.9	21.7	22.4	23.1	23.4	24.1	24.6	25.1	50
Autres pays	203.3	217.7	233.0	251.3	285.3	302.7	312.0	320.3	330.2	336.8	348.4	
Total	951.4	1 004.3	1 066.1	1 146.1	1 267.7	1 341.9	1 395.9	1 438.9	1 486.2	1 531.1	1 586.7	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Belgique

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
France	149.8	153.3	155.9	158.8	161.8	163.7	164.9	166.9	170.9	173.8	175.6	52
Pays-Bas	141.1	143.8	146.0	148.9	151.7	153.2	154.7	157.1	159.5	160.9	163.1	48
Italie	159.6	157.4	156.4	156.6	156.8	156.3	155.6	155.5	155.7	154.7	153.4	46
Roumanie	42.4	50.9	56.7	65.3	73.2	79.8	86.6	94.9	105.5	111.3	116.0	44
Maroc	86.2	83.4	80.9	82.3	83.0	82.6	81.3	80.3	80.9	80.9	81.7	54
Espagne	50.8	54.3	57.3	59.9	61.7	62.6	63.6	65.1	67.9	70.0	73.1	48
Pologne	55.9	61.4	64.9	68.1	70.4	71.1	71.2	71.0	71.0	70.1	68.8	53
Portugal	36.0	38.7	41.1	42.6	44.2	45.6	46.4	47.5	49.1	50.2	51.5	46
Bulgarie	20.4	23.4	25.6	28.6	31.3	32.9	34.8	37.0	40.6	43.1	45.2	48
Allemagne	39.9	39.7	39.4	39.1	39.3	39.3	39.2	39.5	39.7	40.0	40.2	52
Türkiye	40.1	38.7	37.4	37.2	37.1	37.0	37.0	37.5	38.8	39.0	40.0	48
Syrie	3.1	3.8	4.6	7.4	18.0	22.1	27.5	30.8	33.1	32.8	32.3	45
Afghanistan	7.2	8.8	8.5	9.6	17.5	19.0	19.2	19.7	22.7	23.3	27.8	29
Rép. dém. du Congo	22.6	22.5	22.0	22.1	22.3	22.3	22.5	22.5	22.8	22.7	22.8	51
Grèce	15.0	15.5	15.9	16.2	16.7	17.0	17.4	17.8	18.3	18.5	18.6	50
Autres pays	336.5	335.6	328.5	334.3	348.5	349.3	354.6	370.7	402.4	397.9	404.7	
Total	1 206.5	1 231.3	1 241.2	1 276.9	1 333.2	1 353.8	1 376.4	1 413.8	1 478.8	1 489.2	1 514.9	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Canada

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	274.2	644.3	..	46
Chine	340.6	387.0	..	54
Philippines	259.2	289.4	..	55
États-Unis	149.7	133.4	..	55
Royaume-Uni	113.9	95.4	..	46
France	65.2	87.8	..	46
Corée	60.5	72.0	..	58
Nigéria	27.2	71.6	..	49
Syrie	35.9	65.8	..	48
Iran	52.2	65.2	..	50
Pakistan	59.2	59.3	..	50
Mexique	35.6	58.3	..	47
Brésil	19.7	48.6	..	51
Viet Nam	23.5	37.9	..	60
Allemagne	46.6	37.4	..	52
Autres pays	841.6	1 031.9	..	
Total	2 404.8	3 185.3	..	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Corée

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Chine	611.3	592.5	651.3	756.4	810.6	826.1	838.9	888.1	889.2	818.8	780.9	50
Viet Nam	110.6	114.2	113.8	122.6	128.0	137.8	151.4	170.7	187.3	181.4	178.9	52
États-Unis	67.0	67.8	69.0	71.1	70.6	69.7	69.1	69.3	71.3	69.5	71.5	53
Ouzbékistan	25.8	30.9	34.5	39.3	42.5	49.3	56.7	63.1	68.1	61.1	62.5	36
Cambodge	16.8	23.4	30.7	37.3	42.0	44.5	45.7	45.3	45.0	40.2	40.3	33
Russie	7.2	8.0	9.0	9.8	13.2	21.5	28.7	35.3	40.5	38.9	39.6	52
Philippines	38.4	33.2	38.8	43.2	45.3	46.1	45.2	45.3	45.4	40.7	38.0	48
Népal	12.6	17.8	20.7	25.5	29.2	33.1	35.4	38.9	40.9	38.5	35.4	12
Thaïlande	26.0	21.4	26.2	26.8	27.9	29.3	30.2	31.4	32.6	30.8	31.4	37
Indonésie	29.7	29.9	33.3	38.9	40.2	39.3	37.1	37.6	37.3	33.5	30.7	11
Japon	21.8	23.4	23.9	24.0	23.8	24.1	24.1	24.7	25.1	23.5	25.1	79
Myanmar	5.6	8.3	11.5	14.7	18.1	21.3	23.5	26.7	27.5	25.0	24.3	7
Mongolie	21.3	19.8	18.4	17.3	18.5	20.1	22.6	24.2	24.8	24.5	23.7	54
Kazakhstan	1.7	2.1	2.5	3.0	3.9	7.6	12.7	18.5	22.7	19.9	22.0	48
Canada	17.9	19.2	19.5	20.3	20.7	21.0	20.6	20.2	20.2	19.9	20.7	54
Autres pays	186.5	190.4	200.8	238.8	260.2	272.0	307.6	411.8	446.4	423.1	404.7	
Total	1 200.1	1 202.3	1 303.8	1 488.9	1 594.8	1 662.8	1 749.6	1 951.1	2 024.6	1 889.5	1 829.8	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Danemark

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	24.5	26.8	29.3	32.3	35.3	37.6	39.3	40.5	40.8	41.2	43.6	45
Roumanie	9.5	12.4	15.4	18.8	22.4	25.3	27.8	30.7	32.4	33.8	38.3	42
Syrie	1.9	2.7	4.4	9.8	21.6	31.0	33.6	34.7	34.9	35.6	35.8	45
Türkiye	29.0	28.8	28.9	28.8	28.8	28.1	28.2	28.3	28.4	28.4	28.5	49
Allemagne	22.1	22.4	22.7	23.0	23.7	24.4	24.8	25.5	26.1	26.5	28.2	50
Royaume-Uni	15.0	15.4	15.8	16.1	16.7	17.6	18.3	18.8	19.0	18.7	18.2	36
Suède	13.1	13.4	13.9	14.4	14.9	15.1	15.7	16.1	16.5	17.0	17.6	56
Norvège	15.3	15.3	15.5	15.8	16.4	16.7	16.8	16.8	17.0	17.0	17.1	61
Lituanie	7.7	8.7	9.7	10.4	11.5	12.4	13.5	14.5	14.7	14.7	15.4	48
Ukraine	6.3	6.6	7.0	7.9	8.6	9.2	10.2	11.7	12.7	12.8	13.7	50
Italie	5.1	5.7	6.4	7.2	8.1	9.0	9.6	10.2	10.9	11.7	13.5	40
Inde	4.9	5.1	5.6	6.3	7.5	8.7	9.6	10.9	12.0	11.9	12.8	45
Bulgarie	4.0	5.0	6.1	7.2	8.2	9.0	9.7	10.4	10.8	11.2	12.4	41
Chine	7.5	7.8	8.4	8.9	9.6	10.1	10.5	10.9	11.3	10.9	11.2	58
Thaïlande	8.6	8.8	9.2	9.5	9.8	10.0	10.2	10.4	10.5	10.5	10.6	85
Autres pays	184.7	189.9	199.1	206.0	220.0	220.7	228.2	235.4	239.2	237.7	245.2	
Total	358.9	374.7	397.3	422.6	463.1	485.0	506.0	525.9	537.1	539.5	562.2	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Espagne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Maroc	771.6	759.3	718.0	688.7	680.5	665.6	682.0	713.8	760.7	775.3	775.2	47
Roumanie	799.0	769.6	728.3	708.4	695.0	683.8	673.6	670.2	665.9	658.0	631.6	51
Royaume-Uni	313.0	316.4	310.1	301.8	296.4	293.5	285.0	286.8	300.6	314.0	315.8	49
Colombie	245.8	223.1	173.2	145.5	135.9	138.4	159.6	199.2	261.2	297.7	315.4	56
Italie	178.2	181.0	180.8	182.7	191.6	203.8	221.4	243.7	267.7	279.7	298.2	45
Venezuela	53.8	52.0	44.4	44.2	50.0	63.3	91.1	134.0	187.2	209.0	220.3	56
Chine	170.8	169.6	166.0	167.5	172.2	177.5	183.5	190.6	197.2	197.6	193.0	51
Allemagne	153.6	153.4	148.5	145.0	142.1	141.1	138.8	138.3	139.0	139.6	142.6	51
France	101.1	101.5	99.5	98.7	100.7	103.2	106.2	111.5	117.1	121.7	127.7	50
Honduras	32.2	35.0	34.3	35.9	40.8	48.1	64.1	84.8	109.5	123.1	125.2	68
Équateur	309.8	269.4	214.0	174.4	159.0	145.2	139.4	134.9	132.6	126.9	120.8	47
Pérou	122.0	109.6	84.2	66.4	61.3	59.5	66.7	79.9	101.0	112.0	117.9	57
Bulgarie	151.5	147.3	139.9	134.4	130.5	127.4	125.0	123.3	122.8	120.8	116.8	51
Portugal	121.3	116.4	109.0	103.8	101.8	100.9	100.1	102.8	106.1	106.9	107.2	43
Ukraine	84.4	84.1	81.8	84.1	90.8	94.5	99.0	103.6	107.6	107.2	105.7	58
Autres pays	1 628.0	1 584.8	1 445.1	1 372.6	1 369.0	1 373.7	1 427.5	1 522.9	1 650.7	1 678.5	1 694.1	
Total	5 236.0	5 072.7	4 677.1	4 454.4	4 417.5	4 419.5	4 563.0	4 840.2	5 226.9	5 368.3	5 407.5	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	96.5	95.1	93.6	92.6	91.4	90.3	89.0	88.1	86.0	82.9	81.7	53
Apatrides	89.8	88.4	87.1	84.3	81.4	78.9	76.8	74.6	70.4	69.1	66.6	47
Ukraine	5.4	5.5	5.7	6.3	7.2	7.8	8.3	9.3	10.4	13.4	15.9	38
Lettonie	2.6	2.9	3.3	3.6	3.9	4.2	5.0	5.6	6.3	4.8	5.0	43
Finlande	4.3	5.0	5.7	6.3	6.9	7.6	8.2	8.8	9.2	4.7	4.7	36
Bélarus	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.3	2.7	47
Lituanie	1.8	1.8	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	1.9	1.9	44
Allemagne	1.4	1.7	1.9	2.2	2.6	3.0	3.3	3.6	3.9	1.7	1.8	40
Italie	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	2.2
France	0.5	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0
Royaume-Uni	0.7	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6
Suède	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.3	1.4	1.5
Espagne	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	1.4
Pologne	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1
Roumanie	0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0
Autres pays	4.3	4.8	5.6	6.7	7.7	8.8	10.4	12.2	14.1	20.4	23.1	
Total	211.1	210.9	211.7	211.4	211.5	212.2	213.7	216.4	215.6	201.3	203.4	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – États-Unis

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Mexique	8 327.2	8 263.7	8 179.5	8 524.7	8 340.2	8 165.7	8 021.2	7 644.3	7 186.5	7 700.9	8 006.3	46
Inde	1 103.3	1 117.2	1 158.8	1 203.8	1 443.8	1 606.6	1 679.1	1 765.4	1 686.7	1 657.0	1 706.5	48
Chine	752.4	744.1	859.4	920.6	1 061.7	1 082.8	1 115.5	1 059.3	1 007.6	943.5	1 066.6	53
Honduras	339.7	409.4	448.8	482.1	531.0	471.6	513.2	543.3	651.4	734.2	948.4	46
Guatemala	557.7	630.8	600.8	686.3	732.5	672.2	664.3	686.1	780.5	865.7	923.8	43
El Salvador	919.7	847.8	971.5	913.5	908.1	997.6	930.6	927.0	909.7	901.9	895.5	45
Rép. dominicaine	434.9	433.6	449.8	498.6	569.7	509.7	580.9	560.6	540.8	590.7	684.6	53
Cuba	556.9	510.3	499.1	532.8	619.7	648.7	673.6	635.2	524.6	521.0	581.6	46
Venezuela	75.7	81.2	109.0	123.7	176.9	220.8	256.2	314.2	366.7	424.3	496.0	53
Brésil	202.7	228.1	218.0	251.2	279.2	310.4	403.2	416.4	319.6	319.9	494.1	53
Philippines	551.0	492.9	498.6	565.7	599.5	510.8	516.1	505.6	456.0	414.4	410.6	60
Colombie	300.5	231.2	250.8	274.7	300.8	278.9	245.9	331.9	265.7	353.4	407.1	50
Canada	372.0	372.7	358.9	349.0	331.3	331.0	308.2	282.8	284.0	339.5	377.3	57
Viet Nam	366.6	315.0	268.9	286.3	301.3	350.3	394.9	351.2	287.4	281.8	281.3	56
Jamaïque	224.5	221.0	223.4	243.5	244.1	222.6	237.3	227.4	190.8	220.6	248.9	51
Autres pays	6 274.4	6 228.6	6 230.0	6 379.7	6 384.4	6 379.0	6 401.8	6 268.1	5 975.7	5 895.8	6 296.7	
Total	21 359.1	21 127.6	21 325.1	22 236.2	22 824.2	22 758.7	22 941.9	22 518.8	21 433.7	22 164.7	23 825.2	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Finlande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Estonie	34.0	39.8	44.8	48.4	50.4	51.5	51.5	51.5	50.9	50.9	51.8	48
Russie	29.6	30.2	30.8	30.6	30.8	31.0	29.2	28.7	28.5	28.9	30.0	53
Iraq	5.7	5.9	6.4	6.8	7.1	9.8	11.7	13.1	13.9	14.7	15.1	36
Chine	6.2	6.6	7.1	7.6	8.0	8.5	8.7	9.2	9.8	10.5	11.4	53
Inde	3.8	4.0	4.4	4.7	5.0	5.0	5.2	5.7	6.8	7.2	8.2	41
Thaïlande	5.5	6.0	6.5	6.9	7.2	7.5	7.5	7.6	7.8	7.9	7.9	85
Suède	8.5	8.4	8.4	8.3	8.2	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	7.9	40
Afghanistan	2.8	3.0	3.2	3.5	3.7	5.3	5.8	6.2	6.7	7.1	7.7	36
Viet Nam	3.1	3.3	3.6	4.0	4.6	5.3	5.6	5.9	6.4	6.6	7.2	52
Syrie	0.2	0.3	0.5	1.0	1.6	3.4	5.3	6.0	6.6	6.9	7.2	47
Ukraine	2.3	2.5	2.7	3.0	3.4	3.8	4.0	4.6	5.1	5.8	7.2	45
Somalie	7.4	7.5	7.5	7.4	7.3	7.0	6.7	6.4	6.4	6.5	6.6	49
Türkiye	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8	5.2	5.7	6.1	38
Serbie-et-Monténégro	3.0	3.0	3.2	3.4	3.5	3.6	3.8	4.0	4.3	4.7	5.4	38
Philippines	1.5	1.7	2.0	2.4	2.7	3.0	3.3	3.5	4.2	4.7	5.4	65
Autres pays	65.3	68.9	72.3	77.2	81.7	86.4	88.4	92.2	97.1	102.9	111.3	
Total	183.1	195.5	207.5	219.7	229.8	243.6	249.5	257.6	267.6	278.9	296.5	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – France

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Algérie	496.1	505.9	518.4	530.9	537.6	559.8	567.2	..	49
Portugal	532.2	541.9	546.4	548.9	548.9	537.2	537.2	546.3	535.1	47
Maroc	458.6	465.2	472.8	480.6	489.3	504.3	510.9	..	51
Italie	181.9	188.0	194.7	202.7	202.7	228.0	228.0	232.0	234.6	46
Tunisie	173.1	178.9	187.1	195.4	206.8	216.2	219.0	..	44
Türkiye	215.6	212.6	211.9	210.4	214.2	207.7	210.4	..	47
Espagne	145.1	152.3	157.5	163.7	163.7	177.4	177.4	180.6	192.8	50
Comores	116.1	121.8	147.3	155.1	162.1	171.0	175.3	..	54
Roumanie	87.1	96.9	106.2	116.8	116.8	137.4	137.4	139.7	140.8	50
Royaume-Uni	152.7	150.5	148.4	146.2	146.2	136.0	136.0	138.0	..	49
Belgique	97.8	99.3	100.5	101.8	101.8	107.6	107.6	109.6	106.0	52
Chine	100.7	100.5	102.2	103.1	108.1	100.4	101.8	..	59
Côte d'Ivoire	59.6	63.4	68.3	74.5	79.1	90.9	92.0	..	52
Mali	73.4	75.5	78.1	79.1	85.5	88.7	89.9	..	35
Haïti	72.5	74.6	77.5	82.6	80.3	87.2	88.2	..	56
Autres pays	1 437.0	1 492.6	1 462.0	1 759.0	1 708.7	1 787.5	1 814.4	..	
Total	3 944.7	4 092.1	4 227.2	4 431.4	4 544.8	4 605.7	4 950.7	4 995.4	5 137.4	5 215.2	5 315.3	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Grèce

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
UE	202.1	196.1	192.6	198.7	206.7	205.2	211.2	213.2	191.1	168.6	115.2	64
Non-UE	719.4	690.3	662.4	623.2	584.7	604.8	604.9	618.5	715.2	752.9	632.7	47
Total	921.4	886.5	855	822	798.4	810	816.1	831.7	906.3	921.5	747.9	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	11.9	10.8	8.3	6.9	6.7	5.8	10.5	24.2	30.3	27.4	30.7	38
Allemagne	15.8	17.4	18.7	18.8	19.4	18.6	17.9	16.5	18.3	17.5	19.7	48
Chine	10.1	11.5	12.7	16.5	19.8	19.1	19.9	18.9	19.7	18.6	17.7	49
Roumanie	41.6	34.8	30.9	28.6	29.7	24.0	22.7	21.0	22.2	18.2	16.6	35
Rép. slovaque	6.7	7.6	8.3	8.7	9.4	9.5	9.7	9.6	10.6	14.7	16.0	55
Viet Nam	2.6	3.1	3.1	3.1	3.2	3.3	3.7	4.7	5.7	6.7	6.4	47
Russie	2.9	3.4	3.7	4.3	4.9	4.9	4.8	5.1	5.3	5.0	5.0	61
Autriche	3.3	3.7	3.9	4.0	4.0	4.0	3.7	3.1	3.3	4.1	4.6	39
Inde	0.9	0.9	0.9	1.0	1.3	1.5	2.0	2.9	3.2	3.3	3.8	32
Italie	1.6	2.0	2.3	2.7	3.1	3.4	3.6	3.6	4.0	3.7	3.7	30
Corée	1.1	1.0	1.1	1.2	1.1	1.1	1.4	1.8	2.4	3.2	3.6	32
Serbie	8.3	4.9	3.1	2.4	2.4	2.3	3.4	5.3	5.0	3.5	3.5	28
Türkiye	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	2.1	2.3	2.8	3.2	3.2	3.5	29
Royaume-Uni	2.1	2.4	2.6	2.8	3.0	3.1	3.2	3.1	3.5	3.4	3.3	32
Pays-Bas	1.9	2.2	2.4	2.5	2.7	2.8	2.9	2.8	3.2	3.1	3.3	41
Autres pays	30.9	34.0	36.9	40.6	43.9	45.6	50.2	55.3	60.0	59.0	61.1	
Total	143.4	141.4	140.5	146.0	156.6	151.1	161.8	180.8	200.0	194.5	202.5	43

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Irlande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	122.5	93.7	50
Royaume-Uni	113.0	113.4	114.9	115.5	103.1	107.7	110.8	114.5	116.9	118.2	83.3	46
Inde	11.5	45.4	46
Roumanie	29.2	43.3	46
Lituanie	36.6	31.2	54
Brésil	13.6	27.3	53
Italie	11.7	18.3	47
Lettonie	19.9	18.3	56
Espagne	12.1	18.0	57
France	11.7	13.9	51
Croatie	5.3	13.6	45
États-Unis	10.5	13.4	61
Chine	1.0	13.1	53
Allemagne	11.5	12.4	57
Ukraine	1.8	11.8	61
Autres pays	205.4	344.3	
Total	600.0	601.8	603.7	605.6	607.4	566.6	593.5	622.7	644.4	645.6	801.4	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	9.0	9.4	10.2	11.1	12.1	13.8	17.0	19.3	20.6	20.8	21.2	41
Lituanie	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	2.3	3.4	4.1	4.6	4.6	4.8	35
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	1.0	1.5	2.1	2.2	2.8	28
Lettonie	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	1.9	2.1	2.2	2.4	31
Allemagne	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.7	67
Espagne	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.8	0.9	1.1	1.2	1.4	42
Portugal	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	1.2	1.4	1.3	1.4	35
Royaume-Uni	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.2	33
Philippines	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.7	0.9	1.0	1.0	1.1	62
États-Unis	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	52
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.7	0.9	0.9	1.0	28
Danemark	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	54
France	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	47
Italie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.8	39
Rép. tchèque	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.7	0.8	0.7	0.8	44
Autres pays	4.7	4.8	4.8	5.0	5.3	6.0	7.1	8.0	9.2	10.4	11.6	
Total	21.0	21.4	22.7	24.3	26.5	30.3	37.8	44.3	49.4	51.3	55.0	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Italie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Roumanie	834.5	933.4	1 081.4	1 131.8	1 151.4	1 168.6	1 190.1	1 143.9	1 145.7	1 076.4	1 083.8	57
Maroc	408.7	426.8	454.8	449.1	437.5	420.7	416.5	406.1	414.2	428.9	420.2	46
Albanie	450.9	465.0	495.7	490.5	467.7	448.4	440.5	423.2	421.6	433.2	420.0	49
Chine	197.1	223.4	256.8	265.8	271.3	282.0	290.7	283.4	288.9	330.5	300.2	49
Ukraine	180.1	191.7	219.1	226.1	230.7	234.4	237.0	227.9	228.6	236.0	225.3	78
Inde	118.4	128.9	142.5	147.8	150.5	151.4	151.8	147.2	153.2	165.5	162.5	42
Bangladesh	81.7	92.7	111.2	115.3	118.8	122.4	132.0	131.0	138.9	158.0	159.0	29
Philippines	129.2	139.8	162.7	168.2	165.9	166.5	167.9	158.0	157.7	165.4	159.0	57
Égypte	66.9	76.7	96.0	103.7	109.9	112.8	119.5	119.9	128.1	139.6	140.3	34
Pakistan	71.0	80.7	90.6	96.2	101.8	108.2	114.2	116.6	121.6	135.5	134.2	28
Nigéria	48.2	56.5	66.8	71.2	77.3	88.5	106.1	114.1	113.0	119.1	119.4	42
Moldova	132.2	139.7	149.4	147.4	142.3	135.7	131.8	122.8	118.5	122.7	114.9	66
Sénégal	73.7	80.3	90.9	94.0	98.2	101.2	105.9	105.3	106.2	111.1	110.8	27
Sri Lanka	71.6	79.5	95.0	100.6	102.3	104.9	108.0	104.8	107.6	112.0	108.1	47
Tunisie	83.0	88.3	97.3	96.0	95.6	94.1	93.8	90.6	93.4	97.4	99.0	37
Autres pays	1 104.9	1 184.4	1 311.1	1 310.8	1 305.8	1 307.4	1 338.7	1 301.4	1 302.4	1 340.6	1 274.1	
Total	4 052.1	4 387.7	4 921.3	5 014.4	5 026.9	5 047.0	5 144.4	4 996.2	5 039.6	5 171.9	5 030.7	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Chine	674.9	652.6	649.1	654.8	665.8	695.5	730.9	764.7	813.7	778.1	716.6	55
Viet Nam	44.7	52.4	72.3	99.9	147.0	200.0	262.4	330.8	412.0	448.1	432.9	44
Corée	545.4	530.0	519.7	501.2	457.8	453.1	450.7	449.6	446.4	426.9	409.9	54
Philippines	209.4	203.0	209.2	217.6	229.6	243.7	260.6	271.3	282.8	279.7	276.6	71
Brésil	210.0	190.6	181.3	175.4	173.4	180.9	191.4	201.9	211.7	208.5	204.9	46
Népal	20.4	24.1	31.5	42.3	54.8	67.5	80.0	89.0	96.8	96.0	97.1	43
Indonésie	24.7	25.5	27.2	30.2	35.9	42.9	50.0	56.3	66.9	66.8	59.8	35
États-Unis	49.8	48.4	50.0	51.3	52.3	53.7	55.7	57.5	59.2	55.8	54.2	32
Taipei chinois	..	22.8	33.3	40.2	48.7	52.8	56.7	60.7	64.8	55.9	51.2	67
Thaïlande	42.8	40.1	41.2	43.1	45.4	47.6	50.2	52.3	54.8	53.4	50.3	74
Pérou	52.8	49.2	48.6	48.0	47.7	47.7	48.0	48.4	48.7	48.3	48.3	48
Myanmar	8.7	8.0	8.6	10.3	13.7	17.8	22.5	26.5	32.0	35.0	37.2	53
Inde	21.5	21.7	22.5	24.5	26.2	28.7	31.7	35.4	40.2	38.6	36.1	32
Sri Lanka	9.3	8.4	9.2	10.7	13.2	17.3	23.3	25.4	27.4	29.3	29.0	28
Rép. Pop. Dém. de Corée	33.9	32.5	30.9	29.6	28.1	27.2	26.3	45
Autres pays	164.2	156.9	162.7	172.4	186.7	201.2	217.0	231.7	247.8	239.7	230.2	
Total	2 078.5	2 033.7	2 066.4	2 121.8	2 232.2	2 382.8	2 561.8	2 731.1	2 933.1	2 887.1	2 760.6	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lettonie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	37.0	36.1	38.8	51.6	56.0	55.4	54.7	53.9	53.1	52.3	51.5	..
Ukraine	2.4	2.3	2.4	4.1	5.9	6.4	7.0	8.2	9.2	9.4	9.7	..
Lituanie	3.0	2.9	2.9	4.3	4.6	4.8	5.0	5.1	5.1	5.2	5.1	..
Bélarus	1.6	1.6	1.7	2.6	2.9	3.0	3.2	3.5	3.9	3.9	4.3	..
Allemagne	0.4	0.4	0.6	1.8	2.2	2.4	2.6	2.5	2.6	2.7	2.6	..
Ouzbékistan	1.0	1.6	1.6	1.6	1.7	2.3	2.4	2.5	..
Inde	0.6	0.9	1.3	2.2	2.7	2.4	2.2	..
Royaume-Uni	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	..
Estonie	0.7	0.7	0.7	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	..
Italie	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	..
France	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	..
Suède	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	..
Chine	0.9	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9	0.9	0.8	..
Kazakhstan	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	..
Pologne	0.2	0.2	0.2	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	..
États-Unis	279.0	271.1	257.5	228.3	208.7	198.0	190.1	182.3	174.0	166.5	159.4	
Total	324.3	315.4	304.8	298.4	288.9	279.4	272.5	266.6	260.4	252.4	245.0	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	2.1	1.9	1.7	2.1	1.5	2.5	6.2	13.9	21.4	26.9	31.8	..
Bélarus	3.4	3.0	2.3	1.9	0.8	0.9	3.2	8.9	15.6	20.8	31.0	..
Russie	10.8	10.5	10.3	10.7	8.9	8.3	8.1	10.9	12.3	12.6	13.4	..
Apatrides	2.5	2.3	1.8	1.6	1.4	1.3	1.2	1.0	0.9	0.8	2.5	..
Lettonie	0.5	0.5	0.7	0.7	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	..
Inde	0.0	..	0.1	0.4	0.5	0.8	0.9	1.1	..
Allemagne	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	..
Ouzbékistan	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.6	1.0	..
Pologne	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	0.9	..
Moldova	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.9	0.9	..
Kazakhstan	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	0.7	0.8	..
Royaume-Uni	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.6	0.8	0.9	0.7	..
Kirghizistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.7	..
Géorgie	0.1	0.2	0.1	0.0	0.0	0.3	0.4	0.6	0.7	..
États-Unis	0.3	0.3	0.1	0.1	..	0.0	0.1	..	0.6	0.7	0.7	..
Autres pays	1.8	2.3	2.5	2.9	2.8	3.5	4.4	6.9	8.1	9.5	11.4	..
Total	22.9	22.2	21.6	22.5	18.7	20.1	27.3	47.2	65.8	79.9	100.1	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Portugal	85.3	88.2	90.8	92.1	93.1	96.8	96.5	95.5	95.1	94.3	93.7	47
France	33.1	35.2	37.2	39.4	41.7	44.3	45.8	46.9	47.8	48.5	49.2	46
Italie	18.1	18.3	18.8	19.5	20.3	21.3	22.0	22.5	23.0	23.5	24.1	44
Belgique	17.2	17.6	18.2	18.8	19.4	20.0	20.2	20.0	19.8	19.6	19.4	45
Allemagne	12.3	12.4	12.7	12.8	12.8	13.1	13.1	13.0	12.8	12.8	12.8	49
Espagne	4.0	4.3	4.7	5.1	5.5	6.1	6.5	6.8	7.2	7.7	8.4	47
Roumanie	1.9	2.2	2.5	3.2	3.8	4.1	4.7	5.2	5.7	6.1	6.4	56
Pologne	3.0	3.2	3.4	3.8	4.1	4.3	4.5	4.7	4.8	4.9	5.0	56
Chine	1.7	1.8	2.2	2.5	2.8	3.2	3.5	3.7	3.9	4.1	4.2	55
Royaume-Uni	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	6.1	5.9	5.8	5.3	4.6	4.1	43
Pays-Bas	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	4.3	4.3	4.2	4.2	4.1	4.1	46
Grèce	1.7	1.9	2.1	2.3	2.6	2.9	3.3	3.4	3.7	3.8	4.0	50
Inde	0.7	0.8	0.8	1.0	1.2	1.4	1.9	2.3	2.8	3.1	3.8	45
Monténégro	3.8	3.9	3.9	3.9	3.8	4.4	4.2	3.6	3.2	2.9	2.9	48
Brésil	1.3	1.4	1.6	1.7	1.8	1.8	2.0	2.2	2.4	2.6	2.9	66
Autres pays	36.3	38.0	40.3	42.7	46.2	47.3	49.8	51.6	54.7	56.7	59.3	..
Total	229.9	238.8	248.9	258.7	269.2	281.5	288.2	291.5	296.5	299.4	304.2	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2019 (%)
États-Unis	63.4	..	65.3	67.5	68.9	74.6	79.6	82.5	44
Venezuela	12.9	..	15.3	18.6	22.3	28.2	35.1	39.3	55
Colombie	16.7	..	18.3	20.6	23.0	26.3	30.0	32.0	55
Espagne	20.7	..	24.7	26.7	27.7	28.5	28.9	26.9	40
Cuba	14.5	..	17.0	18.4	20.5	24.3	26.5	27.9	50
Chine	15.6	..	18.4	20.6	21.5	22.7	23.6	24.5	42
Argentine	15.3	..	16.8	18.0	19.0	19.8	20.7	20.8	47
Honduras	6.9	..	7.8	9.3	12.0	15.6	19.5	22.5	55
Guatemala	9.7	..	10.3	11.6	13.2	15.8	18.5	19.9	55
Canada	12.9	..	13.2	14.1	14.6	16.0	17.2	18.3	46
El Salvador	5.7	..	6.2	7.2	9.0	12.2	15.3	17.3	51
France	9.0	..	9.8	10.5	10.9	11.7	12.1	11.8	45
Allemagne	8.8	..	9.5	10.5	10.9	11.2	11.4	11.0	42
Bésil	6.5	..	7.2	8.2	9.3	10.5	11.4	11.6	52
Japon	5.6	..	8.0	9.0	9.9	10.8	11.2	11.0	40
Autres pays	72.1	..	78.2	84.5	89.2	95.8	101.1	103.0	
Total	296.4	..	326.0	355.2	381.8	423.9	462.0	480.3	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Norvège

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	66.6	77.1	85.6	93.6	99.6	102.0	103.8	105.2	108.6	110.3	112.7	36
Lituanie	24.1	30.7	35.8	39.5	41.7	42.5	43.7	45.1	46.9	47.9	48.8	42
Suède	42.0	43.1	44.2	45.1	45.1	44.4	44.0	44.0	44.2	43.6	39.6	47
Syrie	0.4	0.7	1.5	3.6	7.6	18.9	26.0	30.2	32.0	32.8	34.0	43
Allemagne	23.7	24.4	24.6	25.0	25.2	24.9	24.7	24.8	25.3	25.6	26.2	48
Danemark	21.4	21.9	22.6	23.5	23.3	23.0	22.8	22.8	22.9	22.3	20.8	45
Roumanie	5.7	7.5	10.0	12.0	13.8	14.5	15.0	15.6	16.6	17.2	17.4	42
Royaume-Uni	14.7	15.5	15.8	16.3	16.3	16.3	16.2	16.5	17.2	17.5	16.4	34
Érythrée	7.6	10.0	12.7	15.2	17.7	19.0	18.6	19.1	18.9	17.1	14.8	45
Lettonie	6.9	8.5	9.4	10.3	10.8	11.0	11.1	11.5	12.1	12.5	12.9	42
Thaïlande	10.0	10.8	11.4	11.5	11.6	12.1	11.3	11.9	12.0	11.9	10.6	85
Espagne	3.4	4.6	5.8	6.9	7.6	8.1	8.5	8.8	9.5	9.8	10.4	44
Philippines	8.9	10.1	11.4	11.7	11.8	12.1	11.7	12.3	12.8	12.1	10.0	76
Inde	4.3	5.2	5.9	6.8	7.0	6.8	7.1	8.3	9.7	9.5	9.1	45
Pays-Bas	7.5	7.8	8.0	8.3	8.5	8.5	8.5	8.7	8.9	9.0	9.1	44
Autres pays	160.1	170.9	178.5	183.0	190.7	195.1	194.9	199.5	207.0	202.5	193.1	
Total	407.3	448.8	483.2	512.2	538.2	559.2	567.8	584.2	604.5	601.6	586.0	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	65.1	74.6	85.8	99.6	110.9	121.4	132.4	144.0	155.9	164.9	176.1	50
Allemagne	72.8	72.6	72.2	71.8	72.3	73.3	75.0	77.1	79.5	80.6	82.9	57
Türkiye	84.8	81.9	80.1	77.5	75.4	74.1	73.8	74.8	77.0	77.3	80.2	48
Syrie	0.6	0.8	1.4	8.2	25.4	51.4	67.5	74.1	79.5	71.2	57.0	46
Italie	22.6	23.6	25.0	27.1	29.5	32.3	35.5	39.1	43.3	45.1	49.1	43
Bulgarie	16.8	17.6	17.8	19.8	21.9	24.1	27.3	31.2	36.8	41.8	47.7	47
Royaume-Uni	41.4	41.7	42.3	43.0	44.2	45.3	46.0	47.3	47.9	48.8	47.1	41
Inde	10.8	11.7	13.1	14.7	17.1	20.4	24.9	30.6	37.4	37.1	42.1	44
Espagne	20.3	21.9	23.9	25.3	26.8	28.3	30.3	32.7	35.6	37.4	42.1	50
Chine	23.9	25.9	27.2	28.2	29.7	31.4	33.9	36.5	39.4	38.9	40.9	53
Roumanie	9.1	9.5	10.0	11.9	13.7	16.1	20.0	24.9	30.7	34.6	40.6	47
Belgique	27.6	28.2	28.8	29.6	30.6	31.9	33.2	34.4	35.9	37.0	38.2	53
Maroc	56.6	51.0	48.1	44.9	42.3	39.9	38.0	36.5	35.8	33.8	33.2	49
France	18.1	18.3	18.7	19.7	20.9	22.6	24.2	25.8	27.8	29.0	31.5	52
Portugal	16.4	17.3	18.1	18.7	19.4	20.2	21.1	22.4	24.2	25.4	28.0	45
Autres pays	299.1	299.5	303.5	307.1	320.4	339.6	357.7	379.5	405.7	400.0	419.7	
Total	786.1	796.2	816.0	847.3	900.5	972.3	1 040.8	1 110.9	1 192.3	1 203.0	1 256.2	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pologne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	13.4
Allemagne	5.2
Russie	4.2
Bélarus	3.8
Viet Nam	2.6
Arménie	1.8
Autres pays	54.8
Total	85.8	93.3	101.2	108.3	149.6	210.3	239.2	289.8	358.2	457.0	453.1	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Portugal

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Brésil	111.4	105.6	92.1	87.5	82.6	81.3	85.4	105.4	151.3	184.0	204.7	55
Royaume-Uni	17.7	16.7	16.5	16.6	17.2	19.4	22.4	26.4	34.4	46.2	41.9	44
Cabo Verde	43.9	42.9	42.4	40.9	38.7	36.6	35.0	34.7	37.4	36.6	34.1	52
Italie	5.3	5.2	5.1	5.3	6.1	8.5	12.9	18.9	25.4	28.2	30.8	43
Inde	5.4	5.7	6.0	6.4	6.9	7.2	8.0	11.4	17.6	24.6	30.3	20
Roumanie	39.3	35.2	34.2	31.5	30.5	30.4	30.8	30.9	31.1	30.1	28.9	47
Ukraine	48.0	44.1	41.1	37.9	35.8	34.5	32.5	29.2	29.7	28.6	27.2	54
France	5.3	5.2	5.3	6.5	8.4	11.3	15.3	19.8	23.1	24.9	26.7	47
Angola	21.6	20.4	20.2	19.7	18.2	17.0	16.9	18.4	22.7	24.4	25.8	57
Chine	16.8	17.5	18.7	21.5	21.4	22.6	23.2	25.4	27.9	26.1	22.8	50
Népal	1.1	1.7	2.6	3.5	4.8	5.8	7.4	11.5	16.8	21.0	21.5	37
Guinée-Bissau	18.5	17.8	17.8	18.0	17.1	15.7	15.2	16.2	18.9	19.7	20.4	47
Espagne	9.3	9.4	9.5	9.7	10.0	11.1	12.5	14.1	15.8	17.0	18.5	49
Allemagne	9.1	8.6	8.6	8.8	9.0	10.0	11.2	12.8	14.7	16.0	18.3	47
Sao Tomé-et-Principe	10.5	10.4	10.3	10.2	9.6	9.0	8.6	9.2	10.2	10.7	11.2	55
Autres pays	73.6	70.9	70.9	71.3	72.3	77.4	84.4	96.1	113.2	124.0	135.7	
Total	436.8	417.0	401.3	395.2	388.7	397.7	421.7	480.3	590.3	662.1	698.9	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – République slovaque**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Rép. tchèque	10.6	11.0	11.4	11.9	12.5	13.0	13.5	14.0	14.4	15.1	10.3	49
Hongrie	7.1	7.8	8.1	8.6	9.2	9.8	10.2	10.7	11.1	11.6	6.8	34
Ukraine	2.6	2.7	2.7	2.8	3.1	3.2	3.5	3.7	4.1	4.4	6.5	53
Pologne	4.8	4.9	5.1	5.2	5.4	5.6	5.8	5.9	6.1	6.3	4.4	55
Roumanie	4.4	4.7	4.9	5.3	5.8	6.3	6.5	6.9	7.1	7.3	4.4	31
Russie	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.4	60
Italie	1.7	1.9	2.0	2.1	2.4	2.6	2.8	2.9	3.0	3.1	2.1	17
Viet Nam	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.0	43
Allemagne	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.4	1.9	27
Chine	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.7	48
Royaume-Uni	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.0	2.2	2.4	2.5	1.6	21
Bulgarie	1.4	1.5	1.6	1.6	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	1.3	31
Serbie	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.2	29
Autriche	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	1.2	28
Croatie	0.3	0.3	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.0	29
Autres pays	10.4	11.0	11.6	12.1	13.0	13.8	14.5	15.1	15.6	16.2	14.2	
Total	53.4	56.5	59.2	61.8	65.8	69.7	72.9	76.1	78.9	82.1	63.1	40

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – République tchèque

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	118.9	112.5	105.1	104.2	105.6	109.9	117.1	131.3	145.2	165.4	196.6	43
Rép. slovaque	81.3	85.8	90.9	96.2	101.6	107.3	111.8	116.8	121.3	124.5	114.6	49
Viet Nam	58.2	57.3	57.3	56.6	56.9	58.0	59.8	61.1	61.9	62.8	64.8	46
Russie	32.4	33.0	33.1	34.4	34.7	35.8	36.6	38.0	38.0	41.7	45.2	56
Roumanie	4.8	5.7	6.8	7.7	9.1	10.8	12.6	14.7	16.8	18.4	18.8	34
Pologne	19.1	19.2	19.5	19.6	19.8	20.3	20.7	21.3	21.8	20.7	17.9	55
Bulgarie	7.4	8.2	9.1	10.1	11.0	12.3	13.8	15.6	17.2	17.9	17.3	38
Allemagne	15.8	17.1	18.5	19.7	20.5	21.2	21.3	21.3	21.5	20.9	14.8	23
Mongolie	5.4	5.3	5.3	5.5	6.0	6.8	7.9	9.1	9.8	10.1	11.0	53
Hongrie	0.8	1.0	1.5	2.3	3.1	4.1	5.4	6.6	7.7	8.9	9.7	37
États-Unis	7.3	7.0	7.1	6.5	6.5	8.8	9.6	9.5	7.2	7.5	8.7	41
Bélarus	4.2	4.3	4.3	4.4	4.5	4.7	5.2	6.2	6.9	7.0	8.0	51
Kazakhstan	4.5	4.8	4.8	5.0	5.1	5.5	5.7	6.0	5.9	6.9	8.0	54
Chine	5.6	5.6	5.5	5.6	5.7	6.2	6.9	7.6	7.7	8.0	7.9	47
Royaume-Uni	4.9	5.2	5.4	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	8.3	9.1	7.9	24
Autres pays	63.5	63.9	64.8	66.0	68.5	75.7	83.2	92.2	96.1	102.7	107.3	
Total	434.2	435.9	439.2	449.4	464.7	493.4	524.1	564.3	593.4	632.6	658.6	43

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Pologne	713	679	826	855	1 006	994	829	696	..	55
Inde	360	336	354	379	347	317	370	370	..	50
Irlande	356	345	309	329	330	343	350	370	..	54
Roumanie	117	148	165	219	324	382	478	342	..	48
Italie	125	138	182	212	262	296	311	342	..	48
Portugal	106	138	140	235	247	269	195	268	..	50
Espagne	82	75	130	167	162	191	156	206	..	51
Pakistan	163	194	197	184	175	167	186	181	..	47
Nigéria	102	114	84	104	95	106	100	178	..	53
États-Unis	146	149	145	132	127	130	149	166	..	57
Lituanie	126	153	158	192	204	196	181	153	..	60
France	132	132	135	189	181	186	179	149	..	56
Allemagne	137	153	110	119	166	131	120	135	..	62
Chine	87	93	106	122	113	132	148	124	..	56
Hongrie	48	57	83	103	101	91	66	118	..	57
Autres pays	1 989	2 037	2 030	2 051	2 111	2 206	2 173	2 215	..	
Total	4 788	4 941	5 154	5 592	5 951	6 137	5 991	6 227	..	6 013

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Slovénie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Bosnie-Herzégovine	39.3	41.3	43.3	44.9	47.7	50.4	54.0	62.9	73.2	79.6	81.7	31
Serbie	7.3	7.8	9.8	9.7	9.8	10.6	11.8	14.0	16.2	17.3	16.9	29
Macédoine du Nord	9.1	9.6	9.8	10.1	10.4	10.8	11.3	12.3	13.3	14.0	14.1	45
Croatie	8.0	8.3	8.7	8.8	8.9	9.2	9.5	9.8	10.1	10.2	9.9	41
Russie	0.7	0.8	1.1	1.5	2.0	2.3	2.6	3.0	3.3	3.5	3.7	55
Bulgarie	1.5	1.8	2.1	2.5	2.6	2.9	3.2	3.4	3.6	3.3	3.1	31
Italie	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8	2.1	2.2	2.4	2.5	2.8	2.9	35
Ukraine	1.3	1.4	1.4	1.5	1.7	1.9	2.0	2.2	2.3	2.4	2.4	61
Chine	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.3	45
Allemagne	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	48
Monténégro	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	44
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	35
Hongrie	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	48
Autriche	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	45
République slovaque	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	63
Autres pays	13.7	15.2	14.9	16.6	18.3	19.6	20.4	23.0	26.5	29.9	31.9	
Total	85.6	91.4	96.6	101.5	107.8	114.4	121.9	138.2	156.4	168.7	172.4	36

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Syrie	5.0	9.1	20.5	42.2	70.0	116.4	132.1	137.1	116.4	95.1	68.5	46
Pologne	42.7	44.6	46.1	48.2	50.8	52.5	54.0	54.9	55.5	53.8	54.0	43
Afghanistan	12.7	16.7	20.3	23.6	26.0	28.0	37.4	45.4	49.6	48.5	46.7	34
Finlande	67.9	65.3	62.8	59.7	57.6	55.8	53.8	51.0	48.7	46.1	43.1	58
Érythrée	8.4	10.0	12.8	18.0	25.1	32.1	36.4	39.7	43.0	43.5	42.4	43
Inde	7.7	8.4	9.2	10.4	11.4	13.5	17.1	22.2	27.0	28.3	31.7	42
Norvège	34.8	34.8	34.6	34.5	34.4	34.6	34.7	34.5	34.5	32.6	30.7	51
Allemagne	27.8	28.0	28.1	28.2	28.2	28.7	29.0	29.2	29.5	29.0	29.9	50
Danemark	40.5	40.2	39.3	38.4	37.1	35.2	33.4	31.5	30.2	29.1	27.4	42
Somalie	33.0	36.1	45.0	47.1	46.2	41.3	36.4	32.4	30.9	28.9	24.8	50
Chine	15.5	16.3	17.1	17.5	16.6	17.3	18.6	20.2	21.9	22.3	23.2	54
Iraq	55.8	43.2	31.2	25.9	23.2	22.7	25.3	26.4	25.9	23.4	22.2	41
Roumanie	10.2	11.2	12.0	13.0	14.4	15.5	16.9	18.2	19.3	18.9	19.6	43
Iran	14.3	14.5	14.8	14.9	14.1	14.2	14.6	15.2	15.9	15.6	16.3	45
Lituanie	7.7	8.7	9.5	10.4	11.3	12.2	13.6	14.6	15.5	15.6	16.0	44
Autres pays	271.1	280.2	291.4	307.5	316.4	332.0	344.0	360.0	376.7	374.9	384.4	
Total	655.1	667.2	694.7	739.4	782.8	851.9	897.3	932.3	940.6	905.3	880.8	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Italie	290.5	294.4	301.3	308.6	313.7	318.7	319.4	322.1	323.7	328.3	335.8	42
Allemagne	276.8	285.4	293.2	298.6	301.5	304.7	305.8	307.9	309.4	311.5	317.5	45
Portugal	224.2	238.4	253.8	263.0	268.1	269.5	268.0	265.5	262.9	260.9	257.8	45
France	99.5	103.9	110.2	116.8	123.1	127.3	131.5	135.3	139.6	146.4	157.8	45
Espagne	66.0	69.8	75.4	79.5	82.4	83.5	83.7	84.3	85.2	87.2	92.4	46
Türkiye	70.2	69.6	69.2	69.1	68.6	68.0	67.3	66.7	66.3	67.1	69.2	47
Macédoine du Nord	60.8	61.6	62.5	63.3	64.2	65.2	65.8	66.5	67.0	67.6	69.0	51
Serbie	103.0	94.9	79.3	69.7	65.3	64.3	63.2	61.9	60.7	59.7	57.6	51
Autriche	38.2	39.0	39.6	40.4	41.3	42.1	42.7	43.2	43.9	44.5	46.1	47
Pologne	13.9	16.2	17.9	21.4	24.7	26.9	29.2	31.6	33.9	36.2	42.2	48
Royaume-Uni	38.6	39.4	40.4	41.1	41.3	41.0	41.0	41.0	41.4	42.4	40.0	43
Érythrée	8.4	9.8	11.7	14.0	16.6	19.8	23.2	26.2	29.0	30.9	33.9	45
Croatie	32.8	31.8	30.7	30.2	29.6	29.0	28.5	28.5	28.3	28.3	30.7	49
Roumanie	7.0	8.6	10.2	11.3	12.1	13.8	15.6	16.7	19.9	23.1	30.6	54
Hongrie	7.9	9.8	11.6	14.9	17.6	19.7	21.4	22.7	24.0	25.3	27.9	49
Autres pays	434.5	452.6	479.6	505.1	524.0	536.1	547.4	561.1	576.2	592.6	633.4	
Total	1 772.3	1 825.1	1 886.6	1 947.0	1 993.9	2 029.5	2 053.6	2 081.2	2 111.4	2 151.9	2 241.9	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Türkiye

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Iraq	11.8	19.1	31.1	47.2	93.7	149.7	201.1	283.9	313.8	322.0	275.3	49
Afghanistan	10.7	19.5	27.9	33.6	38.5	59.9	79.6	120.4	152.2	183.6	186.2	41
Russie	14.4	15.6	20.7	21.6	25.3	27.7	24.3	33.4	40.2	66.8	151.0	50
Iran	7.9	12.2	16.8	21.9	27.8	37.9	44.9	68.8	92.7	128.9	117.0	51
Turkménistan	5.8	11.7	13.4	18.4	23.4	28.3	42.8	68.1	133.7	124.0	116.4	49
Allemagne	43.6	25.6	59.0	63.2	69.9	75.1	77.2	82.0	88.5	102.6	110.5	51
Syrie	5.1	10.1	57.9	50.9	56.6	75.2	64.6	88.0	114.3	104.6	99.4	48
Azerbaïdjan	14.8	18.9	26.2	30.2	36.5	47.0	51.6	61.8	68.5	68.6	68.9	54
Ouzbékistan	3.4	6.5	7.9	11.0	16.1	21.7	31.6	34.1	44.9	71.1	61.8	70
Ukraine	4.7	7.0	9.7	12.9	17.1	19.9	18.7	18.5	20.2	23.4	50.4	72
Kazakhstan	6.9	8.4	11.1	11.9	13.7	14.9	12.6	16.8	21.2	39.5	45.5	59
Égypte	0.4	0.6	1.2	2.7	4.4	7.6	14.5	26.2	31.1	34.2	33.0	44
Cisjordanie et bande de Gaza	0.8	1.3	1.9	2.5	3.3	4.8	8.3	15.7	21.5	28.0	26.3	41
Kirghizistan	4.8	6.1	8.4	10.6	14.0	17.1	18.6	19.6	23.5	26.5	24.5	71
Jordanie	0.5	0.6	1.0	1.5	2.2	3.5	5.3	12.0	19.6	23.7	22.7	43
Autres pays	106.5	115.4	162.3	178.2	207.7	226.0	223.4	261.6	345.3	444.8	435.0	
Total	242.1	278.7	456.5	518.3	650.3	816.4	919.1	1 211.0	1 531.2	1 792.0	1 823.8	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h7bu90>

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (<i>Aussiedler</i>). <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	À partir de 2011, inclut les étrangers qui ont vécu en Belgique pendant une période continue d'au moins 12 mois et les personnes qui sont arrivées en Belgique moins de 12 mois avant le moment de référence avec l'intention d'y rester pendant au moins un an ; inclut également les demandeurs d'asile. Jusqu'en 2010, inclut les étrangers dont le lieu de résidence principal est en Belgique et qui sont inscrits dans une commune (registre des étrangers ou registre des étrangers à statut privilégié ou registre des fonctionnaires de l'Union européenne) ; exclut les demandeurs d'asile, les personnes qui résident sur le territoire belge depuis moins de trois mois ou qui sont en situation irrégulière. Ruptures de séries en 2011 et en 2012. Les données pour l'année 2019 sont provisoires. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de population, Eurostat.
Canada	Recensements de 2011, 2016 et 2021.	Statistiques Canada.
Corée	Résidents étrangers inscrits sur les registres de population, Coréens de souche détenteurs d'un visa F-4, et étrangers ayant séjourné plus de 90 jours avec un visa de courte durée.	Ministère de la Justice et annuaire coréen des statistiques sur l'immigration.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de la population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les totaux du tableau A5 sont estimés à partir des données de l'INSEE, de 2020 à 2022, ils sont estimés d'après les données Eurostat. Dans le tableau B%, les chiffres viennent d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Estimation de la population par groupe de nationalités. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Service hellénique de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2012, inclut les réfugiés et les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2016 et 2022. Autres années : Estimations annuelles de la population – Estimation de la population.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Statistique Islande.

Pays	Commentaires	Source
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. À partir de 2019, les données prennent en compte les résultats du recensement permanent de la population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par le <i>Immigration Control and Refugee Recognition Act</i> . <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie	<i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Département des migrations.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrés FM2 "immigrante" et "immigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrés temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrés, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne		Registre central de population, Bureau central de la statistique.
Portugal	Titulaires de permis de résidence valides et titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année.	Bureau de l'immigration et du contrôle des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'UE). <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). <i>Date de référence</i> : 1 janvier.	Enquête sur la population active, Home Office.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, ministère de l'Intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Türkiye	<i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Institut statistique de Türkiye.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et nationale. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population nationale. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE

Effectifs et pourcentages

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Allemagne	106 897	112 348	112 353	108 422	107 317	110 383	112 211	112 340	128 905	109 880	131 595
% de la pop. étrangère	1.6	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.2	1.1	1.2	1.0	1.2
Australie	95 235	83 698	123 438	162 002	135 596	133 126	137 750	80 562	127 674	204 817	140 748
% de la pop. étrangère
Autriche	6 690	7 043	7 354	7 570	8 144	8 530	9 271	9 450	10 606	8 996	16 171
% de la pop. étrangère	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	0.6	1.1
Belgique	29 786	38 612	34 801	18 726	27 071	31 935	37 399	36 200	40 594	33 915	39 233
% de la pop. étrangère	2.8	3.3	2.9	1.5	2.2	2.5	2.8	2.7	2.9	2.4	2.7
Canada	179 451	111 923	127 470	259 274	251 144	147 267	105 813	176 487	250 498	110 835	135 241
% de la pop. étrangère	..	5.7	4.4	6.9	9.2	3.9	4.5
Chili	1 030	1 226	678	1 048	691	792	2 991	1 801	354	504	2 985
% de la pop. étrangère	0.2	0.2
Corée	19 570	12 527	13 956	14 200	13 934	12 854	13 293	14 758	12 875	16 065	14 057
% de la pop. étrangère	1.7	1.0	1.2	1.2	1.1	0.9	0.8	0.9	0.7	0.8	0.7
Costa Rica	3 415	4 400	3 050	2 018	3 791	5 562	5 875	5 831	5 808	4 070	3 572
% de la pop. étrangère
Danemark	3 911	3 489	1 750	4 747	11 745	15 028	7 272	2 836	1 781	7 076	6 483
% de la pop. étrangère	1.2	1.0	0.5	1.3	3.0	3.6	1.6	0.6	0.4	1.3	1.2
Espagne	114 599	115 557	225 793	205 880	114 351	150 944	66 498	90 774	98 954	126 266	144 012
% de la pop. étrangère	2.1	2.2	4.3	4.1	2.4	3.4	1.5	2.1	2.2	2.6	2.8
États-Unis	694 193	757 434	779 929	653 416	730 259	753 060	707 265	761 901	843 593	628 254	813 861
% de la pop. étrangère	3.2	3.4	3.5	3.0	3.3	3.4	3.2	3.4	3.8	2.9	4.0
Estonie	1 518	1 340	1 330	1 614	897	1 775	882	766	779	770	1 034
% de la pop. étrangère	0.6	0.8	0.4	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
Finlande	4 558	9 087	8 930	8 260	7 921	9 375	12 219	9 211	9 649	7 816	6 643
% de la pop. étrangère	2.9	5.4	4.9	4.2	3.8	4.3	5.3	3.8	3.9	3.0	2.5
France	114 569	96 050	97 276	105 613	113 608	119 152	114 274	110 014	109 821	84 864	130 385
% de la pop. étrangère	3.0	2.5	2.4	2.6	2.6	2.7	2.5	2.3	2.3	1.7	2.5
Grèce	17 533	20 302	29 462	21 829	12 837	32 819	34 305	27 857	16 328	13 272	10 120
% de la pop. étrangère	1.9	2.2	3.2	2.5	1.5	4.0	4.3	3.4	2.0	1.6	1.1
Hongrie	20 554	18 379	9 178	8 745	4 048	4 315	2 787	3 508	3 255	2 139	2 511
% de la pop. étrangère	10.4	8.9	6.4	6.2	2.9	3.0	1.8	2.3	2.0	1.2	1.3
Irlande	10 749	25 039	24 263	21 090	13 565	10 044	8 195	8 223	5 791	5 475	9 778
% de la pop. étrangère	1.9	4.2	4.0	3.5	2.2	1.7	1.3	1.5	1.0	0.9	1.5
Islande	370	413	597	595	801	703	637	569	437	395	905
% de la pop. étrangère	1.7	2.0	2.8	2.8	3.5	2.9	2.4	1.9	1.2	0.9	1.8
Italie	56 153	65 383	100 712	129 887	178 035	201 591	146 605	112 523	127 001	131 803	121 457
% de la pop. étrangère	1.5	1.7	2.5	3.0	3.6	4.0	2.9	2.2	2.5	2.6	2.4
Japon	10 359	10 622	8 646	9 277	9 469	9 554	10 315	9 074	8 453	9 079	8 167
% de la pop. étrangère	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3
Lettonie	2 467	3 784	3 083	2 141	1 897	1 957	962	930	808	725	419
% de la pop. étrangère	0.7	1.1	1.0	0.7	0.6	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Lituanie	311	183	173	179	177	173	166	196	123	176	236
% de la pop. étrangère	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	0.4	0.4	0.4
Luxembourg	3 405	4 680	4 411	4 991	5 306	7 140	9 030	11 864	11 450	9 387	6 801
% de la pop. étrangère	1.6	2.1	1.9	2.1	2.1	2.8	3.4	4.2	4.0	3.2	2.3
Mexique	2 633	3 590	3 581	2 341	2 736	2 940	3 067	3 872	3 070
% de la pop. étrangère	0.9	1.2	1.2	..	0.8	0.8	0.8	0.9	0.7
Nouvelle-Zélande	19 232	27 155	27 828	27 894	27 583	31 956	36 447	35 735	31 029	22 756	18 159

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
% de la pop. étrangère
Norvège	14 286	12 384	13 223	15 336	12 432	13 712	21 648	10 361	13 201	19 698	41 092
% de la pop. étrangère	4.4	3.4	3.2	3.4	2.6	2.7	4.0	1.9	2.3	3.4	6.8
Pays-Bas	28 598	30 955	25 882	32 578	27 877	28 534	27 663	27 851	34 191	55 943	62 959
% de la pop. étrangère	3.9	4.1	3.3	4.1	3.4	3.4	3.1	2.9	3.3	5.0	5.3
Pologne	2 325	3 792	3 462	4 518	4 048	4 086	4 259	4 593	12 917	7 159	7 537
% de la pop. étrangère	3.1	4.8	4.0	4.8	4.0	3.8	2.8	2.2	5.4	2.5	2.1
Portugal	23 238	21 819	24 476	21 124	20 396	25 104	18 022	21 333	21 099	32 147	24 516
% de la pop. étrangère	5.1	4.9	5.6	5.1	5.1	6.4	4.6	5.4	5.0	6.7	4.2
République slovaque	272	255	207	234	309	484	645	721	586	548	592
% de la pop. étrangère	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	1.0	1.0	0.8	0.7	0.7
République tchèque	1 936	2 036	2 514	5 114	4 925	5 536	6 440	5 260	4 456	4 214	6 205
% de la pop. étrangère	0.4	0.5	0.6	1.2	1.1	1.2	1.4	1.1	0.9	0.7	1.0
Royaume-Uni	177 866	194 288	208 021	125 715	118 054	149 378	123 207	157 011	159 356	130 568	159 954
% de la pop. étrangère	3.9	4.1	4.3	2.5	2.3	2.7	2.1	2.6	2.7	2.1	2.6
Slovénie	1 775	1 490	1 470	1 057	1 255	1 297	1 563	1 978	1 911	1 725	1 782
% de la pop. étrangère	2.2	1.8	1.7	1.2	1.3	1.3	1.5	1.7	1.6	1.2	1.1
Suède	36 328	49 746	49 632	42 918	48 249	60 343	68 898	63 818	64 206	80 175	89 354
% de la pop. étrangère	6.0	7.9	7.6	6.4	6.9	8.2	8.8	7.5	7.2	8.6	9.5
Suisse	36 757	34 121	34 332	33 325	40 888	41 587	44 515	42 630	40 277	34 062	37 129
% de la pop. étrangère	2.2	2.0	1.9	1.8	2.2	2.1	2.2	2.1	2.0	1.6	1.8
Türkiye	9 216
% de la pop. étrangère	5.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink  <https://stat.link/2u64tm>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Allemagne

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Syrie	1 454	1 321	1 508	1 820	2 027	2 263	2 479	2 880	3 860	6 700	19 095	34
Türkiye	28 103	33 246	27 970	22 463	19 695	16 290	14 984	16 700	16 235	11 630	12 245	49
Roumanie	2 399	2 343	2 504	2 566	3 001	3 828	4 238	4 325	5 830	5 930	6 920	58
Pologne	4 281	4 496	5 462	5 932	5 957	6 632	6 613	6 220	6 020	5 000	5 490	68
Italie	1 707	2 202	2 754	3 245	3 406	3 597	4 256	4 050	4 475	4 075	5 045	48
Royaume-Uni	284	325	460	515	622	2 865	7 493	6 640	14 600	4 930	4 570	43
Iraq	4 790	3 510	3 150	3 172	3 450	3 553	3 480	4 080	4 645	4 770	4 420	44
Iran	2 728	2 463	2 560	2 546	2 533	2 661	2 689	3 080	3 805	3 965	4 020	49
Grèce	2 290	4 167	3 498	2 800	3 058	3 444	3 424	3 235	3 130	2 650	3 220	48
Afghanistan	2 711	2 717	3 054	3 000	2 572	2 482	2 400	2 545	2 675	2 880	3 175	40
Inde	865	946	1 190	1 295	1 343	1 549	1 619	1 760	2 130	2 235	2 515	43
États-Unis	869	756	994	919	816	1 086	979	745	1 205	935	2 505	50
Israël	1 971	1 438	1 904	1 432	1 481	1 428	1 080	680	1 000	1 025	2 485	45
Bulgarie	1 540	1 691	1 790	1 718	1 619	1 676	1 739	1 830	1 990	2 040	2 260	60
Serbie	2 878	2 611	2 586	2 223	1 941	2 596	1 950	2 475	3 115	2 765	2 225	53
Autres pays	48 027	48 116	50 969	52 776	53 796	54 433	52 788	51 095	54 190	48 350	51 405	
Total	106 897	112 348	112 353	108 422	107 317	110 383	112 211	112 340	128 905	109 880	131 595	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Australie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	12 948	10 076	19 217	27 827	24 236	21 989	24 181	17 716	28 470	38 209	24 205	49
Royaume-Uni	19 101	16 401	20 478	25 884	20 583	20 949	21 069	13 875	13 366	25 018	17 374	52
Philippines	4 051	5 592	9 090	11 628	8 996	8 333	9 112	4 921	9 267	12 838	8 788	39
Chine	8 898	6 876	8 979	10 613	8 610	7 999	7 580	1 990	8 966	17 008	7 383	44
Nouvelle-Zélande	4 304	3 458	3 794	5 361	4 091	4 390	3 593	1 840	3 027	5 367	5 643	53
Pakistan	1 057	990	2 100	2 739	2 341	3 077	4 480	919	3 360	8 821	5 615	53
Viet Nam	1 688	1 929	2 568	3 514	3 835	4 173	3 859	1 216	3 501	6 804	4 942	38
Afrique du Sud	4 389	4 206	7 900	9 286	6 211	5 629	4 906	3 370	2 680	5 438	3 854	50
Iraq	875	1 103	2 739	3 150	2 054	1 417	1 930	788	3 087	3 883	3 808	49
Afghanistan	941	889	1 253	2 620	2 103	991	1 102	387	620	5 102	3 674	52
Sri Lanka	2 520	1 671	2 746	3 957	3 179	3 752	4 487	3 262	4 861	6 195	2 888	49
Iran	779	1 024	1 657	2 155	2 198	2 416	3 182	1 108	2 770	4 634	2 580	51
Syrie	138	140	171	207	196	185	281	78	290	1 351	2 524	49
Irlande	1 302	1 145	1 796	2 843	3 092	3 943	4 286	2 670	2 991	4 301	2 513	54
Népal	520	589	1 384	1 810	2 401	2 959	2 402	1 665	3 294	3 676	2 232	49
Autres pays	31 724	27 609	37 566	48 408	41 470	40 924	41 300	24 757	37 124	56 172	42 725	
Total	95 235	83 698	123 438	162 002	135 596	133 126	137 750	80 562	127 674	204 817	140 748	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Autriche

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Israël	6	14	14	24	25	3	20	13	26	67	2 635	45
États-Unis	15	20	21	34	24	18	22	19	18	50	1 659	46
Royaume-Uni	3	3	4	3	8	9	21	40	91	125	1 190	45
Türkiye	1 178	1 198	1 108	885	997	818	778	828	911	847	1 101	49
Bosnie-Herzégovine	1 174	1 131	1 039	1 120	1 216	1 261	1 288	1 032	1 183	967	921	57
Serbie	1 090	709	823	671	633	751	557	625	1 008	943	785	61
Afghanistan	157	179	28	232	187	332	424	328	372	298	545	40
Syrie	61	53	83	95	79	134	98	103	164	211	543	35
Russie	296	316	427	431	298	337	323	373	463	355	472	61
Iran	138	168	18	159	182	226	217	306	325	355	389	50
Roumanie	223	275	224	244	221	257	291	456	376	301	315	69
Macédoine du Nord	182	163	182	210	224	297	296	453	313	250	278	58
Allemagne	117	110	127	187	148	182	234	265	239	227	273	52
Ukraine	106	99	134	136	298	225	181	220	360	184	262	71
Hongrie	66	71	83	111	119	154	227	258	236	221	259	62
Autres pays	1 878	2 534	3 039	3 028	3 485	3 526	4 294	4 131	4 521	3 595	4 544	
Total	6 690	7 043	7 354	7 570	8 144	8 530	9 271	9 450	10 606	8 996	16 171	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Belgique

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Maroc	7 035	7 879	5 926	2 408	3 170	3 996	5 084	4 856	4 975	3 756	3 698	51
Syrie	186	246	205	92	185	253	243	474	979	1 431	3 385	36
Roumanie	356	777	1 155	824	1 192	1 535	2 031	2 219	2 409	2 079	1 968	52
Iraq	184	397	612	377	546	655	930	672	759	888	1 891	33
Afghanistan	174	260	283	194	326	534	875	1 067	1 418	1 464	1 460	30
Rép. dém. du Congo	1 158	1 936	1 526	713	1 061	1 016	1 201	1 191	1 359	1 178	1 240	57
Italie	3 697	3 203	1 856	1 199	1 067	1 048	1 174	1 352	1 589	1 217	1 229	49
Cameroun	600	924	915	546	738	845	872	955	1 046	945	1 196	57
Pologne	394	729	888	742	1 136	1 243	1 498	1 528	1 710	1 096	1 064	61
Pays-Bas	495	961	1 272	705	993	1 390	1 368	1 064	1 296	939	1 040	48
France	638	903	973	586	647	673	795	869	952	862	1 038	48
Royaume-Uni	114	99	141	110	127	506	1 381	1 045	1 630	868	1 010	47
Türkiye	2 359	2 517	1 857	691	843	989	1 061	985	1 073	882	911	43
Russie	1 032	1 439	1 525	641	950	1 029	973	896	1 059	835	798	62
Guinée	228	757	941	416	635	681	972	855	832	711	790	56
Autres pays	11 136	15 585	14 726	8 482	13 455	15 542	16 941	16 172	17 508	14 764	16 515	
Total	29 786	38 612	34 801	18 726	27 071	31 935	37 399	36 200	40 594	33 915	39 233	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Canada

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	22 043	13 319	15 246	26 320	28 048	16 601	9 978	19 486	31 337	15 418	20 752	..
Philippines	15 902	10 392	14 583	27 416	31 729	23 875	14 050	19 647	33 922	15 991	18 131	..
Syrie	763	481	412	1 084	1 252	657	587	1 597	6 434	7 179	9 639	..
Chine	16 562	11 146	10 729	22 914	21 303	11 338	6 284	10 484	14 559	5 120	5 730	..
Pakistan	9 812	5 526	5 197	8 988	8 628	5 779	5 089	9 406	11 187	4 740	5 520	..
Iran	4 923	3 506	3 337	9 357	8 959	3 927	3 523	10 037	14 041	4 887	4 834	..
États-Unis	5 010	3 797	4 424	7 249	6 627	4 405	3 283	4 229	5 623	2 479	3 423	..
Nigéria	2 184	1 238	1 318	2 978	4 210	2 158	1 883	4 398	5 021	2 285	3 260	..
Royaume-Uni	5 971	4 298	4 721	7 293	6 255	4 158	3 005	3 515	4 844	2 020	3 021	..
France	2 702	1 441	2 089	5 755	4 590	2 252	2 112	3 836	5 502	2 316	2 720	..
Iraq	1 581	1 298	2 359	4 556	5 175	2 983	2 238	3 951	5 056	2 003	2 185	..
Ukraine	2 186	1 326	1 588	3 200	3 088	1 754	1 209	2 356	3 056	1 366	1 906	..
Égypte	1 458	990	1 135	3 471	4 729	2 392	2 284	4 115	4 109	1 505	1 860	..
Jamaïque	2 321	1 537	1 755	2 582	1 905	1 574	1 082	1 721	2 736	1 420	1 751	..
Mexique	2 392	1 423	1 599	3 558	3 477	2 079	1 505	2 433	3 770	1 536	1 711	..
Autres pays	83 641	50 205	56 978	122 553	111 169	61 335	47 701	75 276	99 301	40 722	50 676	..
Total	179 451	111 923	127 470	259 274	251 144	147 267	105 813	176 487	250 498	110 987	137 119	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Chili

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2020 (%)
Colombie	98	149	105	168	121	121	597	155	68	108	..	59
Pérou	241	307	153	236	142	167	944	223	74	87	..	71
Équateur	116	174	95	127	83	95	272	268	53	64	..	55
Venezuela	26	21	8	23	24	42	93	143	25	56	..	59
Bolivie	135	119	58	92	54	63	224	241	29	31	..	61
Rép. dominicaine	4	17	2	14	10	15	103	42	20	30	..	57
Cuba	158	159	88	115	85	69	183	178	12	18	..	61
Argentine	26	33	21	31	27	28	67	69	14	15	..	47
Haïti	2	1	1	6	4	14	43	86	3	11	..	27
Espagne	5	14	8	17	8	6	34	24	6	8	..	25
Russie	8	14	4	6	7	4	28	30	3	7	..	86
Brésil	7	9	5	6	6	8	25	20	3	6	..	33
Inde	23	15	8	23	12	18	48	25	7	5	..	20
Mexique	6	4	3	7	1	5	11	19	1	4	..	75
Türkiye	2	4	1	6	2	3	7	11	2	3	..	33
Autres pays	173	186	118	171	105	134	312	267	34	51
Total	1 030	1 226	678	1 048	691	792	2 991	1 801	354	504	2 985	58

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Corée

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Chine	11 726	6 282	5 805	7 056	6 755	5 331	5 097	5 092	4 620	8 122	5 398	..
Viet Nam	3 318	3 011	4 034	3 044	2 834	3 429	3 894	4 988	4 008	4 194	4 335	..
États-Unis	1 690	1 414	1 587	1 764	1 681	1 498	1 667	1 694	1 490	1 075	1 734	..
Taipei chinois	310	224	274	286	479	303	249	279	388	418	466	..
Philippines	590	339	532	400	412	476	496	750	612	500	363	..
Canada	110	158	226	250	305	289	359	339	280	228	357	..
Cambodge	525	362	509	404	427	503	418	464	365	327	278	..
Thaïlande	96	72	91	84	81	75	94	99	115	116	128	..
Mongolie	183	110	123	133	119	125	121	125	117	159	122	..
Ouzbékistan	107	75	110	96	120	87	82	86	93	151	115	..
Japon	89	57	84	82	95	68	68	71	59	72	110	..
Russie	333	99	125	93	134	138	100	77	119	104	97	..
Australie	35	53	87	95	96	102	112	116	122	64	65	..
Nouvelle-Zélande	15	6	22	22	17	31	35	37	35	14	46	..
Pakistan	37	17	33	40	25	34	51	44	48	26	35	..
Autres pays	406	248	314	351	354	365	450	497	404	495	408	..
Total	19 570	12 527	13 956	14 200	13 934	12 854	13 293	14 758	12 875	16 065	14 057	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Costa Rica

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Nicaragua	1 351	1 945	1 455	1 043	1 971	3 010	3 576	3 617	3 690	2 811	2 447	..
Colombie	795	936	610	394	667	757	658	594	457	242	259	..
Venezuela	40	53	53	25	54	136	191	286	448	263	231	..
El Salvador	99	144	93	73	160	196	274	246	234	148	105	..
Honduras	29	58	38	27	57	107	94	111	101	61	56	..
États-Unis	135	158	119	70	146	182	153	142	108	74	49	..
Rép. dominicaine	139	149	89	46	65	182	113	125	94	43	44	..
Panama	53	95	61	39	61	118	86	87	70	39	34	..
Cuba	179	204	108	52	80	113	104	107	78	64	34	..
Guatemala	19	42	38	17	43	43	32	59	57	28	34	..
Pérou	123	133	111	46	77	134	87	69	64	59	26	..
Chili	14	18	7	3	8	13	22	22	32	10	23	..
Espagne	11	14	18	5	15	40	43	42	39	27	23	..
Mexique	33	58	32	22	25	44	28	45	59	20	20	..
Équateur	27	29	16	16	26	26	35	38	31	11	17	..
Autres pays	368	364	202	140	336	461	379	241	246	170	170	..
Total	3 415	4 400	3 050	2 018	3 791	5 562	5 875	5 831	5 808	4 070	3 572	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Danemark

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Royaume-Uni	26	21	17	21	20	85	164	143	118	692	546	42
Pakistan	73	89	77	38	191	641	199	82	43	630	470	36
Ukraine	35	44	32	10	72	228	329	73	79	362	380	54
Allemagne	55	80	41	27	38	110	248	168	129	375	290	58
Inde	27	27	9	34	31	211	85	48	45	241	269	40
Pologne	33	41	39	29	45	174	372	122	78	384	232	62
Türkiye	227	300	166	150	193	977	353	113	71	192	214	52
Roumanie	18	34	23	8	43	101	164	49	38	197	202	67
États-Unis	12	11	15	6	23	110	248	114	54	254	191	48
Afghanistan	576	463	151	917	408	1 621	297	67	62	164	176	40
Russie	55	85	62	31	76	232	330	110	62	209	170	74
Apatrides	205	109	46	161	130	415	274	92	14	353	166	49
Iraq	838	730	356	1 588	1 131	2 917	357	96	82	195	158	49
Thaïlande	57	52	29	54	14	142	273	72	38	126	149	73
Bosnie-Herzégovine	110	82	39	59	96	493	374	94	53	164	141	50
Autres pays	1 564	1 321	648	1 614	9 234	6 571	3 205	1 393	815	2 538	2 729	
Total	3 911	3 489	1 750	4 747	11 745	15 028	7 272	2 836	1 781	7 076	6 483	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Espagne

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Maroc	14 427	16 163	31 674	34 806	24 286	37 010	17 082	25 315	24 527	28 240	42 000	44
Colombie	19 803	19 396	39 332	25 114	11 881	14 299	5 647	6 826	7 515	9 021	8 328	58
Équateur	32 026	23 763	39 226	32 756	13 950	15 255	7 301	7 988	8 157	8 336	8 325	52
Bolivie	5 333	7 424	19 278	20 895	11 164	15 802	6 124	8 157	7 417	7 794	8 311	61
Rép. dominicaine	4 985	6 028	14 611	14 110	8 171	9 176	4 107	4 940	5 366	6 897	6 791	59
Venezuela	2 596	2 823	6 217	4 302	2 332	3 127	1 068	2 034	2 554	5 817	6 536	59
Pakistan	491	596	1 949	3 326	2 798	3 148	1 708	2 054	3 057	4 458	5 921	32
Cuba	3 088	2 921	7 026	5 618	3 072	4 353	1 429	2 688	3 105	5 405	4 975	57
Honduras	440	578	1 702	2 142	1 632	2 525	1 267	1 783	2 739	3 868	4 235	75
Pérou	9 255	12 008	19 225	16 601	6 954	6 933	3 224	3 273	3 798	4 219	4 082	59
Paraguay	864	1 297	2 958	3 003	1 935	3 358	1 265	2 500	2 726	3 647	3 219	78
Brésil	1 854	2 540	4 698	4 017	2 273	3 427	1 294	2 153	2 737	3 382	3 209	67
Argentine	5 482	5 217	8 843	7 059	3 054	3 716	1 445	2 043	2 493	3 581	3 120	54
Roumanie	416	528	1 174	1 608	966	1 469	696	991	1 696	2 771	3 006	61
Nigéria	670	711	1 766	1 697	1 512	2 187	743	1 272	1 172	1 965	2 383	47
Autres pays	12 869	13 564	26 114	28 826	18 371	25 159	12 098	16 757	19 895	26 865	29 571	
Total	114 599	115 557	225 793	205 880	114 351	150 944	66 498	90 774	98 954	126 266	144 012	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Estonie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Apatrides	1 341	1 123	1 129	1 360	737	1 452	590	497	483	501	640	55
Russie	156	174	169	204	132	244	225	199	230	198	298	54
Ukraine	10	24	18	30	19	29	30	26	33	19	34	74
Lettonie	1	1	1	3	1	8	2	7	1	5	10	90
Bélarus	1	5	2	3	..	5	6	6	4	5	7	43
Arménie	..	1	1	12	4	6	1	8	5	80
Bangladesh	1	..	2	4	25
Inde	..	5	1	2	..	3	2	2	1	3	4	0
Lituanie	2	1	1	2	1	1	1	6	4	75
Géorgie	1	2	1	1	..	3	3	1	5	1	3	33
Türkiye	1	1	2	1	2	5	3	3	0
Venezuela	3	33
Iraq	1	..	1	2	50
Ouzbékistan	..	1	1	2	50
Italie	1	..	1	..	2	50
Autres pays	6	3	8	9	5	14	15	19	14	20	13	
Total	1 518	1 340	1 330	1 614	897	1 775	882	766	779	770	1 034	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – États-Unis

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Mexique	94 721	102 121	99 330	94 843	105 910	103 487	118 469	131 950	121 983	83 436	112 910	57
Inde	45 087	41 916	48 945	36 931	41 178	45 183	49 815	51 325	63 579	47 233	56 085	50
Philippines	42 122	44 508	43 076	34 277	40 438	40 973	36 573	38 519	43 263	33 079	47 989	66
Cuba	20 903	31 071	30 299	23 975	25 674	31 939	25 836	31 940	35 974	31 013	47 427	53
Chine	35 936	34 694	38 201	32 743	33 644	38 063	39 529	41 647	39 718	26 453	29 599	60
Rép. dominicaine	20 402	33 225	39 448	23 694	26 582	31 216	29 598	22 891	22 977	18 494	27 853	59
Viet Nam	20 416	23 106	23 798	18 451	21 624	24 406	18 989	20 660	25 193	22 302	23 884	64
Jamaïque	14 385	15 314	16 278	13 387	16 370	16 541	14 889	16 998	17 722	13 202	20 383	61
Canada	14 723	14 443	14 931	13 878	14 969	15 170	13 649	15 796	18 498	13 588	18 368	54
El Salvador	13 830	16 679	18 363	15 568	16 886	17 189	16 893	17 260	18 206	12 514	18 220	57
Colombie	22 478	23 733	21 942	16 283	17 024	18 374	16 012	17 402	16 914	12 562	17 253	63
Corée	12 623	13 732	15 697	13 513	14 119	14 251	14 470	15 922	16 149	11 223	14 827	58
Haïti	14 170	19 097	23 444	13 635	14 037	15 223	12 723	14 343	14 228	10 726	14 744	53
Royaume-Uni	10 945	10 814	11 066	10 333	11 638	11 052	10 485	12 165	13 910	10 126	13 174	45
Brésil	10 216	9 846	9 501	8 574	10 476	10 234	9 634	10 455	10 341	8 214	12 281	61
Autres pays	301 236	323 135	325 610	283 331	319 690	319 759	279 701	302 628	364 938	274 089	338 864	
Total	694 193	757 434	779 929	653 416	730 259	753 060	707 265	761 901	843 593	628 254	813 861	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Finlande

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Russie	1 652	2 477	2 103	2 317	1 728	2 028	2 758	1 766	1 946	1 546	1 161	64
Iraq	106	457	521	405	560	534	742	621	589	602	744	31
Somalie	96	609	814	834	955	1 066	957	856	583	541	436	49
Estonie	302	521	436	382	420	459	705	541	658	516	370	54
Syrie	23	20	22	16	28	47	118	118	299	205	360	43
Suède	196	190	146	186	165	206	212	210	248	196	282	43
Afghanistan	100	510	479	251	242	376	469	339	309	264	227	41
Thaïlande	50	75	104	125	150	193	261	249	281	304	209	89
Ukraine	95	148	157	141	145	163	281	202	255	220	171	54
Iran	145	451	341	219	140	222	309	244	205	156	155	48
Viet Nam	82	150	150	114	146	225	249	197	221	148	140	71
Türkiye	166	278	271	257	229	264	313	210	260	172	125	35
Népal	33	45	53	48	74	123	178	125	132	119	106	64
Inde	76	117	99	152	137	193	245	154	174	181	105	54
Philippines	35	48	77	67	79	106	141	182	225	124	97	66
Autres pays	1 401	2 991	3 157	2 746	2 723	3 170	4 281	3 197	3 264	2 522	1 955	
Total	4 558	9 087	8 930	8 260	7 921	9 375	12 219	9 211	9 649	7 816	6 643	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – France

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Maroc	22 612	18 325	16 662	18 051	19 110	17 769	16 687	15 390	15 776	12 759	18 905	49
Algérie	15 527	12 991	13 408	15 142	17 377	17 662	16 283	14 867	14 785	11 072	15 228	49
Tunisie	6 828	5 546	5 569	6 274	7 018	7 663	7 045	6 687	6 640	5 346	8 710	47
Türkiye	8 277	6 920	5 873	5 835	5 595	5 757	5 332	5 101	5 198	3 982	5 543	50
Congo	2 018	1 326	1 808	1 797	2 089	2 181	2 967	2 935	2 994	2 248	4 282	55
Mali	2 616	2 201	2 645	3 345	3 621	4 111	4 057	3 662	3 638	2 666	4 029	46
Côte d'Ivoire	2 257	1 766	2 513	3 055	3 188	3 652	3 363	3 012	2 863	2 399	3 887	54
Cameroun	2 425	1 926	2 579	3 010	3 125	3 377	3 137	2 502	2 463	2 108	3 841	59
Sénégal	3 168	2 755	2 823	3 048	3 382	3 369	3 249	2 949	2 940	2 224	3 569	48
Haïti	2 204	1 799	2 121	2 181	2 228	2 922	2 574	2 496	2 603	2 059	2 870	54
Russie	3 390	2 203	2 517	3 040	2 654	4 094	3 550	2 011	2 414	1 775	2 775	68
Guinée	1 270	974	1 208	1 457	1 678	1 820	1 995	1 828	1 878	1 545	2 760	44
Roumanie	1 233	1 268	1 409	1 486	1 557	1 695	1 882	1 956	1 896	1 522	2 598	58
Comores	1 828	1 778	2 307	2 175	1 881	2 869	2 917	3 903	2 613	1 834	2 510	49
Madagascar	1 643	1 748	1 470	1 621	1 734	1 728	1 624	1 697	1 639	1 199	1 756	65
Autres pays	37 273	32 524	32 364	34 096	37 371	38 483	37 612	39 018	39 481	30 126	47 122	
Total	114 569	96 050	97 276	105 613	113 608	119 152	114 274	110 014	109 821	84 864	130 385	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Grèce

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Albanie	15 452	17 396	25 830	18 409	10 665	28 251	29 769	24 203	14 050	10 795	7 736	48
Royaume-Uni	15	29	41	43	43	31	58	52	30	118	264	65
Roumanie	56	76	129	156	136	234	306	291	205	273	219	68
Russie	..	1	2	309	289	386	345	353	184	186	195	72
Ukraine	130	235	246	231	188	504	449	388	171	223	183	75
Bulgarie	101	75	192	200	142	287	329	220	136	230	181	71
Inde	35	122	16	18	18	255	278	245	190	171	131	40
Géorgie	252	152	359	226	189	331	323	300	207	148	129	60
Arménie	150	210	189	150	109	296	287	240	154	82	107	59
Moldova	91	131	159	124	114	365	378	241	137	115	104	75
Pologne	25	27	52	33	46	66	89	78	51	48	81	79
Türkiye	49	70	167	151	139	141	107	106	63	84	73	45
Chypre	46	41	118	93	73	95	76	38	46	61	60	65
Égypte	65	332	58	57	45	358	283	144	114	78	56	36
États-Unis	83	84	126	65	62	52	48	51	20	46	51	35
Autres pays	983	1 321	1 778	1 564	579	1 167	1 180	907	570	614	550	
Total	17 533	20 302	29 462	21 829	12 837	32 819	34 305	27 857	16 328	13 272	10 120	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Hongrie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Roumanie	15 658	14 392	6 999	6 200	2 605	2 874	1 757	2 123	1 822	1 058	1 319	43
Rép. slovaque	414	307	202	310	208	282	136	223	260	234	298	63
Égypte	2	6	9	81	93	101	119	191	103	124	105	39
Venezuela	1	1	2	3	1	0	2	46	129	97	93	53
Ukraine	2 189	1 765	894	858	386	365	186	192	142	82	75	69
Russie	168	151	97	170	131	119	75	89	93	74	61	79
Allemagne	55	67	35	59	29	15	38	50	59	45	60	55
Serbie	1 678	1 330	647	410	158	144	93	105	88	52	59	47
Royaume-Uni	6	8	7	4	3	11	14	22	52	35	53	28
Viet Nam	38	29	15	67	39	36	46	87	100	62	36	64
Bulgarie	9	7	6	5	3	3	8	29	3	6	24	71
Türkiye	12	8	20	58	19	20	23	20	26	18	23	22
Pologne	27	18	11	45	15	18	22	19	21	11	21	86
États-Unis	17	13	9	25	13	17	10	17	25	25	18	39
Syrie	7	11	10	57	21	11	21	15	13	5	16	31
Autres pays	273	266	215	393	324	299	237	280	319	211	250	
Total	20 554	18 379	9 178	8 745	4 048	4 315	2 787	3 508	3 255	2 139	2 511	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Irlande

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Royaume-Uni	68	84	55	51	54	98	529	687	665	945	1 186	48
Pologne	25	359	508	939	1 161	1 326	1 357	1 464	925	758	819	51
Inde	944	2 617	3 009	2 939	1 611	1 028	665	629	515	465	746	37
Nigéria	1 204	5 689	5 792	3 293	1 360	776	509	478	305	227	743	43
Roumanie	135	457	564	1 029	901	756	763	819	552	538	720	46
Pakistan	428	1 288	1 807	1 244	732	419	341	364	125	136	611	37
Bésil	86	203	245	459	393	304	264	220	188	180	334	57
Chine	403	798	656	576	494	304	225	234	162	129	293	47
Lettonie	19	98	150	226	327	379	392	308	221	146	240	56
Philippines	1 755	3 830	2 486	2 184	1 167	729	362	320	191	157	217	56
États-Unis	148	263	217	304	246	233	177	195	154	132	199	59
Afrique du Sud	418	708	489	563	0	213	140	143	97	85	176	49
Syrie	10	34	53	55	26	31	24	28	21	35	152	43
Ukraine	432	815	695	536	323	200	130	99	87	62	148	52
Bangladesh	700	566	404	222	141	111	79	81	58	41	146	31
Autres pays	3 974	7 230	7 133	6 470	4 629	3 137	2 238	2 154	1 525	1 439	3 048	
Total	10 749	25 039	24 263	21 090	13 565	10 044	8 195	8 223	5 791	5 475	9 778	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Islande

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Pologne	35	30	89	149	265	224	223	149	131	134	190	53
Viet Nam	14	8	39	33	33	26	22	27	30	18	87	60
Philippines	35	49	89	52	74	55	41	20	27	13	46	63
Thaïlande	27	26	26	43	42	48	34	37	19	19	45	73
États-Unis	11	12	13	14	18	11	17	28	12	9	34	68
Ukraine	10	21	18	12	17	12	11	7	11	8	31	65
Lituanie	8	6	7	16	10	16	15	13	4	15	30	40
Lettonie	1	4	18	4	21	22	24	19	16	11	30	70
Royaume-Uni	7	3	2	1	3	2	5	6	8	9	26	42
Syrie	0	1	0	1	3	8	3	57	4	1	23	39
Danemark	6	1	0	5	11	35	22	9	9	6	22	64
Suède	6	11	3	6	11	17	10	15	5	12	18	83
Roumanie	2	12	7	10	24	5	4	3	11	2	16	50
Algérie	0	0	2	2	3	1	1	1	0	1	15	53
Russie	12	21	18	13	25	14	20	10	11	7	14	71
Autres pays	196	208	266	234	241	207	185	168	139	130	278	
Total	370	413	597	595	801	703	637	569	437	395	905	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Italie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Albanie	8 101	9 493	13 671	21 148	35 134	36 920	27 112	21 841	26 033	28 107	22 493	49
Maroc	10 732	14 728	25 421	29 025	32 448	35 212	22 645	15 496	15 812	18 024	16 588	49
Roumanie	3 921	3 272	4 386	6 442	14 403	12 967	8 042	6 542	10 201	11 449	9 435	59
Brésil	1 960	1 442	1 786	1 579	1 458	5 799	9 936	10 660	10 762	7 149	5 460	53
Bangladesh	972	1 460	3 511	5 323	5 953	8 442	4 411	1 873	1 541	5 661	5 116	38
Inde	1 051	2 366	4 863	5 015	6 176	9 527	8 200	5 425	4 683	5 602	4 489	44
Pakistan	601	1 522	3 532	4 216	5 617	7 678	6 170	1 974	2 722	5 629	4 410	39
Argentine	569	332	362	331	404	753	956	1 348	2 304	1 717	3 669	48
Moldova	846	1 222	1 430	1 475	2 464	5 605	3 827	3 068	3 788	4 340	3 633	63
Égypte	2 352	1 342	2 130	3 138	4 422	3 438	1 477	1 122	1 245	2 791	3 531	39
Équateur	599	677	854	1 182	2 660	4 604	3 426	2 306	3 041	2 579	3 362	58
Tunisie	2 067	2 555	3 521	4 411	5 585	4 882	3 187	2 484	2 471	2 718	3 036	46
Sénégal	797	1 070	2 263	4 037	4 144	5 091	4 489	2 918	2 869	4 005	2 881	36
Pérou	1 726	1 589	2 055	3 136	5 503	5 783	3 689	2 421	2 685	2 553	2 748	62
Macédoine du Nord	1 141	1 219	2 089	2 847	5 455	6 771	3 845	3 487	4 966	3 230	2 718	46
Autres pays	18 718	21 094	28 838	36 582	46 209	48 119	35 193	29 558	31 878	26 249	27 888	
Total	56 153	65 383	100 712	129 887	178 035	201 591	146 605	112 523	127 001	131 803	121 457	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Japon

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Corée	5 656	5 581	4 331	4 744	5 247	5 434	5 631	4 357	4 360	4 113	3 564	..
Chine	3 259	3 598	2 845	3 060	2 813	2 626	3 088	3 025	2 374	2 881	2 526	..
Brésil	383	409	444	..
Viet Nam	264	301	269	..
Philippines	235	301	237	..
Pérou	168	172	175	..
Bangladesh	81	125	129	..
Népal	100	108	..
Sri Lanka	46	55	77	..
Inde	66	66	..
Autres pays	1 588	1 444	1 443	1 470	1 473	1 409	1 494	1 596	1 692	542	556	
Total	13 072	10 359	10 622	8 646	9 277	9 469	9 554	10 315	9 074	8 453	9 079	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lettonie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Russie	49	82	71	109	70	127	53	50	59	92	40	..
Iraq	..	0	0	0	0	..	0	0	0	0	4	..
Bélarus	12	14	12	15	12	14	5	13	12	11	4	..
Arménie	4	6	3	4	5	5	3	3	1	5	3	..
États-Unis	..	4	23	25	10	20	2	0	3	4	3	..
Ouzbékistan	..	0	0	1	4	1	1	5	1	0	3	..
Lituanie	3	7	5	5	9	13	9	3	3	1	2	..
Inde	1	0	0	0	0	2	0	2	2	2	2	..
Chypre	..	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	..
Albanie	..	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	..
Ukraine	13	8	51	54	32	39	9	8	22	10	1	..
Australie	..	0	3	7	0	8	0	1	0	0	1	..
Maroc	..	0	0	0	0	..	0	0	0	0	1	..
Colombie	..	0	0	1	0	..	0	0	0	0	1	..
Sri Lanka	..	0	0	0	0	..	2	0	0	0	1	..
Autres pays	2385	3663	2915	1920	1754	1725	878	845	705	600	351	..
Total	2467	3784	3083	2141	1897	1957	962	930	808	725	419	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lituanie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Apatrides	125	86	57	61	50	33	31	50	38	45	88	..
Russie	97	39	53	49	38	49	43	39	34	47	45	..
Bélarus	17	14	14	12	14	16	22	29	9	20	33	..
Ukraine	44	19	19	26	28	36	29	26	16	20	31	..
Arménie	6	7	8	6	9	5	8	7	5	5	7	..
Kazakhstan	5	4	2	7	5	7	2	1	2	6	6	..
Türkiye	1	1	4	2	..	2	6	8	0	4	3	..
Viet Nam	1	2	4	1	2	4	..	2	3	..
Ouzbékistan	3	1	..	2	1	2	3	..
Égypte	..	1	1	1	2	3	1	7	3	2	2	..
Kirghizistan	1	..	2	0	2	..
Géorgie	..	1	3	1	2	5	1	3	..	2	1	..
Iran	..	1	1	1	1	..	2	1	..
Syrie	1	2	..	2	1	2	..	1	1	..
Tadjikistan	1	0	1	..
Autres pays	16	10	9	10	21	12	17	17	15	18	9	..
Total	311	183	173	179	177	173	166	196	123	176	236	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Luxembourg

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
France	314	462	639	860	1 205	2 262	2 468	2 784	2 466	2 264	1 704	52
Portugal	1 085	1 155	982	1 211	1 168	1 089	1 328	1 594	1 067	981	1 141	53
Belgique	450	1 581	1 577	1 346	1 264	1 836	1 624	1 598	1 335	1 013	844	47
Allemagne	208	201	195	209	279	246	288	364	360	360	289	55
Italie	425	411	314	418	313	304	379	461	339	256	283	47
Royaume-Uni	44	56	37	66	75	128	384	440	431	291	201	48
Monténégro	148	126	99	118	127	134	264	490	372	260	198	47
Syrie	0	0	1	1	0	0	0	8	10	30	142	37
États-Unis	32	42	48	80	100	233	412	665	730	438	139	51
Brésil	7	12	18	15	30	100	280	931	2 116	1 799	137	52
Cabo Verde	60	41	44	27	47	33	142	220	167	129	128	51
Russie	30	17	22	30	40	31	60	77	95	88	126	65
Espagne	35	38	30	48	42	44	85	124	90	79	98	52
Serbie	80	68	49	79	55	55	97	225	201	149	83	59
Roumanie	12	10	6	15	16	22	34	54	56	65	79	65
Autres pays	475	460	350	468	545	623	1 185	1 829	1 615	1 185	1 209	
Total	3 405	4 680	4 411	4 991	5 306	7 140	9 030	11 864	11 450	9 387	6 801	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Mexique

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2019 (%)
Venezuela	162	279	334	259	484	580	725	1 245	1 096	57
Cuba	408	579	531	287	305	341	403	467	376	48
Colombie	486	634	601	397	378	358	346	364	265	53
États-Unis	79	108	119	120	136	119	127	189	139	46
Espagne	152	180	163	119	169	166	165	173	116	34
Argentine	178	271	304	130	126	172	141	147	93	49
El Salvador	82	99	109	66	66	75	73	100	79	53
Honduras	92	143	129	60	74	89	66	94	78	56
Guatemala	117	196	141	62	57	98	84	75	62	52
Pérou	138	182	159	100	93	79	79	72	58	50
Nigéria	7	8	3	5	39	63	56	59	56	27
Rép. dominicaine	22	75	59	53	63	81	72	69	52	37
Équateur	46	63	59	40	62	56	63	78	49	55
Russie	36	42	36	44	29	28	38	41	45	73
Italie	45	53	66	31	38	59	60	61	43	28
Autres pays	583	678	768	568	617	576	569	638	463	
Total	2 633	3 590	3 581	2 341	2 736	2 940	3 067	3 872	3 070	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Norvège

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Suède	233	213	229	253	300	233	257	235	133	1 172	4 590	52
Érythrée	248	199	323	563	1 114	1 879	2 971	1 091	1 406	2 790	3 559	35
Russie	630	629	418	401	444	457	464	353	186	638	3 216	71
Philippines	410	341	479	851	704	567	1 389	410	682	718	1 955	75
Somalie	2 092	1 571	1 667	1 138	451	1 200	1 746	1 881	2 986	3 051	1 831	51
Pologne	80	138	166	324	241	276	442	122	152	258	1 727	60
Royaume-Uni	40	37	52	62	54	27	71	66	23	230	1 578	44
Danemark	127	126	207	161	120	39	77	63	26	487	1 576	50
Thaïlande	363	265	346	547	683	677	1 666	300	583	586	1 560	87
Afghanistan	1 280	1 013	1 005	1 371	1 088	999	1 264	451	655	360	1 361	39
Syrie	61	54	57	65	84	107	289	144	253	817	1 361	38
États-Unis	39	31	54	64	134	123	282	100	85	243	1 210	57
Serbie	52	75	88	173	177	124	154	86	56	360	1 161	53
Islande	31	52	26	35	38	30	40	21	13	216	931	51
Inde	209	130	132	313	382	391	636	168	373	425	888	47
Autres pays	8 391	7 510	7 974	9 015	6 418	6 583	9 900	4 870	5 589	7 347	12 588	
Total	14 286	12 384	13 223	15 336	12 432	13 712	21 648	10 361	13 201	19 698	41 092	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Nouvelle-Zélande

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Royaume-Uni	4 412	5 596	4 822	4 413	3 997	4 925	5 955	5 471	4 413	3 746	3 054	50
Inde	1 643	2 265	2 205	2 214	2 395	3 339	4 665	4 845	4 680	3 309	2 727	39
Philippines	662	2 215	2 781	2 714	2 988	3 016	3 565	3 079	2 555	2 016	1 522	55
Samoa	2 029	2 948	2 930	2 590	2 721	3 030	2 952	3 184	2 813	1 598	1 289	49
Afrique du Sud	2 098	2 780	3 264	3 691	3 532	3 637	2 894	2 691	2 462	1 741	1 245	50
Fidji	1 211	2 078	2 090	2 235	2 365	2 695	3 242	2 542	2 013	1 299	966	52
Australie	110	179	214	285	317	507	679	768	599	495	670	57
Chine	925	1 227	1 255	1 322	1 004	1 220	1 314	1 174	1 105	738	574	50
États-Unis	435	570	560	562	516	627	775	814	665	525	522	55
Pakistan	46	115	143	156	155	194	199	363	538	471	347	46
Tonga	333	458	521	500	506	764	684	848	701	385	312	54
Sri Lanka	157	201	263	330	439	519	679	637	545	325	286	42
Nouvelle-Zélande	18	87	142	203	225	320	373	437	406	292	240	45
Irlande	82	112	143	128	139	143	237	208	243	185	220	54
Brésil	53	93	135	152	205	242	377	289	334	205	214	50
Autres pays	5 018	6 231	6 360	6 399	6 079	6 778	7 857	8 385	6 957	5 426	3 971	
Total	19 232	27 155	27 828	27 894	27 583	31 956	36 447	35 735	31 029	22 756	18 159	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pays-Bas

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Syrie	82	126	236	235	210	86	94	214	1 587	15 177	26 678	40
Érythrée	45	46	30	52	70	51	63	70	237	3 659	7 305	41
Türkiye	5 029	4 292	2 872	3 119	2 824	2 764	2 947	2 675	2 828	3 025	2 855	51
Maroc	6 824	6 238	3 886	4 251	3 272	3 364	2 944	3 005	2 582	2 961	2 180	54
Inde	292	406	415	794	638	574	616	661	756	2 029	1 736	45
Iraq	289	525	929	1 331	909	922	738	761	849	1 223	1 242	45
Iran	281	361	848	690	464	449	492	443	463	1 007	930	49
Afghanistan	371	567	1 341	1 027	510	477	453	392	390	789	791	50
Russie	295	427	291	446	355	403	376	399	409	799	757	67
Suriname	934	875	659	828	594	601	536	560	593	717	675	61
Ukraine	223	276	228	337	277	256	277	304	343	697	616	63
Royaume-Uni	207	198	165	162	166	636	1 241	1 250	2 588	1 360	580	46
Philippines	330	381	263	457	319	331	349	334	327	620	495	79
Pologne	296	360	237	421	313	329	401	357	378	490	479	67
Pakistan	279	388	248	384	322	242	226	231	303	531	417	51
Autres pays	12 821	15 489	13 234	18 044	16 634	17 049	15 910	16 195	19 558	20 859	15 223	
Total	28 598	30 955	25 882	32 578	27 877	28 534	27 663	27 851	34 191	55 943	62 959	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pologne

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	800	1 196	908	1 911	2 010	1 432	900	2 608	7 072	3 985	4 007	..
Bélarus	320	456	390	741	527	512	229	833	2 145	2 010	2 211	..
Russie	200	244	171	370	251	112	63	219	367	311	329	..
Viet Nam	104	150	105	289	222	68	120	136	246	93	143	..
Arménie	103	163	111	367	285	160	113	119	120	90	67	..
Türkiye	12	72	17	33	36	34	22	33	57	43	56	..
Allemagne	106	171	389	38	17	31	34	39	31	15	31	..
États-Unis	53	75	86	26	22	23	11	19	32	15	31	..
Lituanie	19	26	28	13	21	9	19	19	17	20	30	..
Royaume-Uni	7	9	16	7	8	6	7	29	47	40	27	..
Syrie	22	43	20	33	16	12	7	23	31	7	27	..
Inde	12	55	12	14	36	6	10	23	33	20	26	..
Égypte	4	76	11	5	15	9	2	30	36	27	23	..
Kazakhstan	42	44	41	36	36	17	13	40	32	27	23	..
Tunisie	3	61	8	16	19	7	6	27	50	13	22	..
Autres pays	518	951	1 149	619	527	1 648	2 703	396	2 601	443	484	
Total	2 325	3 792	3 462	4 518	4 048	4 086	4 259	4 593	12 917	7 159	7 537	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Portugal

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Brésil	5 352	4 596	5 102	4 656	6 394	7 804	6 084	6 928	6 468	10 109	7 736	59
Cabo Verde	3 502	3 230	3 821	3 200	2 854	3 607	2 591	3 640	3 462	4 701	2 913	57
Ukraine	2 336	3 322	4 007	3 310	2 895	3 240	1 909	1 752	1 620	2 111	1 603	57
Angola	1 870	1 857	2 131	1 630	1 316	1 507	1 225	1 438	1 387	2 118	1 587	54
Népal	51	36	33	53	102	293	319	426	1 103	1 249	1 406	30
Guinée-Bissau	1 815	1 753	2 082	1 915	1 676	1 884	1 226	1 542	1 451	2 257	1 304	49
Inde	860	628	539	490	454	1 002	693	855	747	1 326	1 113	34
Bangladesh	193	110	93	71	98	230	189	284	629	678	788	24
Sao Tomé-et-Principe	1 156	869	1 027	938	809	1 061	753	1 006	951	1 271	732	56
Pakistan	476	443	346	333	189	407	239	285	291	688	507	24
Venezuela	87	68	45	80	51	127	90	188	283	449	406	62
Roumanie	469	492	796	687	515	621	412	434	484	582	400	58
Moldova	2 324	2 043	1 816	1 363	964	815	453	400	356	422	298	55
Russie	590	506	515	395	327	359	194	272	196	368	228	70
Mozambique	204	193	199	148	148	206	158	175	161	283	202	64
Autres pays	1 953	1 673	1 924	1 855	1 604	1 941	1 487	1 708	1 510	3 535	3 293	
Total	23 238	21 819	24 476	21 124	20 396	25 104	18 022	21 333	21 099	32 147	24 516	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République slovaque

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Serbie	53	55	9	5	8	94	124	42	26	55	242	38
Ukraine	61	60	63	62	73	77	129	127	76	90	74	61
Rép. tchèque	45	36	24	37	70	105	91	119	88	98	59	58
Russie	8	3	20	5	5	7	6	27	21	8	21	62
États-Unis	6	6	2	5	31	19	16	39	35	35	21	48
Royaume-Uni	2	15	33	60	70	30	18	61
Australie	4	12	10	20	16	16	50
Allemagne	3	2	1	1	11	38	35	41	33	23	16	56
Suisse	4	3	9	9	24	3	13	46
Roumanie	18	25	9	7	5	26	24	25	17	17	9	33
Viet Nam	5	11	15	49	20	26	53	54	46	40	9	67
Hongrie	9	8	5	1	4	6	13	15	8	8	9	44
Pologne	4	4	4	2	4	4	6	9	7	9	6	50
Iraq	7	2	1	1	1	5	0
Macédoine du Nord	1	5	3	2	10	3	6	7	5	40
Autres pays	60	45	54	48	67	57	84	141	108	108	69	
Total	272	255	207	234	309	484	645	721	586	548	592	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République tchèque

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	501	518	948	2 075	1 044	1 429	1 891	1 319	1 002	940	1 484	..
Russie	68	173	162	463	305	563	752	633	574	516	921	..
République slovaque	378	331	270	574	111	372	630	501	421	365	587	..
Viet Nam	86	80	166	298	271	405	223	231	129	89	174	..
Bélarus	38	49	53	137	94	135	215	139	107	115	139	..
Moldova	32	25	41	175	55	93	138	118	92	58	88	..
Kazakhstan	48	30	65	122	48	50	64	53	41	60	87	..
Pologne	198	180	176	105	34	96	110	60	58	54	78	..
Bulgarie	28	19	27	52	51	65	87	53	30	31	46	..
Roumanie	76	70	30	311	111	115	108	82	69	33	44	..
Serbie	57	65	66	90	57	38	47	42	..
Syrie	8	19	23	28	18	29	10	10	8	8	33	..
Macédoine du Nord	9	6	14	20	23	28	47	31	22	15	32	..
Arménie	47	74	46	144	49	35	41	19	30	33	31	..
Croatie	8	12	5	20	38	20	30	22	25	11	28	..
Autres pays	411	450	488	533	2 608	2 035	2 004	1 932	1 810	1 839	2 391	..
Total	1 936	2 036	2 514	5 114	4 925	5 536	6 440	5 260	4 456	4 214	6 205	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Royaume-Uni

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	26 278	28 343	36 349	22 425	18 391	24 615	16 687	15 104	14 680	11 444	11 598	51
Pakistan	17 639	18 437	21 647	12 995	13 083	16 737	10 379	11 802	12 914	11 459	11 139	48
Italie	297	555	808	479	846	1 282	3 515	5 255	5 774	6 049	8 614	49
Roumanie	565	678	2 487	1 501	1 673	1 979	3 022	5 527	5 604	5 483	7 739	54
Pologne	1 862	3 041	6 063	3 161	3 777	4 435	7 113	9 626	8 802	5 430	7 662	60
Nigéria	7 932	8 878	9 268	8 074	8 049	9 810	6 941	8 696	8 839	8 065	6 734	48
Zimbabwe	4 877	5 646	4 413	3 102	3 385	4 411	2 849	3 127	3 078	2 238	5 245	57
Iran	5 539	4 135	2 389	1 542	1 518	2 097	1 797	2 854	2 960	2 342	4 800	44
France	490	630	744	411	728	1 163	2 824	4 103	4 472	3 465	4 474	54
Afrique du Sud	6 351	6 925	6 447	5 294	4 771	5 059	3 103	3 582	4 797	3 008	4 255	52
Sri Lanka	5 886	6 158	3 851	2 335	2 287	3 431	2 465	2 907	2 986	1 541	4 002	51
Bangladesh	5 147	5 701	8 900	3 891	3 611	4 648	3 080	3 572	3 780	3 424	3 909	48
Espagne	158	260	328	260	402	614	1 624	2 401	2 604	2 529	3 708	52
Allemagne	400	479	569	311	584	992	2 635	4 759	4 331	3 244	3 670	60
États-Unis	2 589	3 345	3 117	3 761	2 961	4 024	3 182	3 270	3 496	2 749	3 360	59
Autres pays	91 856	101 077	100 641	56 173	51 988	64 081	51 991	70 426	70 239	58 098	69 045	..
Total	177 866	194 288	208 021	125 715	118 054	149 378	123 207	157 011	159 356	130 568	159 954	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Slovénie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Bosnie-Herzégovine	635	587	545	570	741	724	918	1 321	1 215	1 144	988	44
Macédoine du Nord	165	155	122	117	145	166	208	222	192	158	242	46
Serbie	169	139	184	155	127	159	153	179	262	186	236	52
Croatie	164	134	93	34	30	30	22	40	48	33	50	42
Ukraine	31	30	35	17	21	29	23	24	33	21	31	84
Russie	19	13	12	26	8	11	17	7	13	17	26	54
Bulgarie	2	5	1	1	4	1	5	3	12	19	15	33
Italie	204	156	186	11	23	18	27	13	7	7	14	57
Monténégro	22	22	32	9	20	25	24	22	16	5	12	42
Égypte	3	3	2	1	2	0	0	1	2	3	6	0
République slovaque	1	1	1	2	3	4	0	2	5	1	5	100
Roumanie	3	1	3	2	2	3	2	3	1	6	4	100
Royaume-Uni	0	1	0	0	0	0	2	1	5	4	4	50
Pakistan	0	0	0	1	0	0	3	0	0	0	3	0
Türkiye	0	0	1	0	1	0	2	3	0	2	3	33
Autres pays	357	243	253	111	128	127	157	137	100	119	143	
Total	1 775	1 490	1 470	1 057	1 255	1 297	1 563	1 978	1 911	1 725	1 782	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suède

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Syrie	675	666	540	495	1 370	4 479	8 635	10 626	20 066	24 472	31 113	46
Somalie	1 087	1 547	2 482	2 925	4 776	9 069	8 140	6 746	2 952	2 120	4 522	53
Afghanistan	636	851	776	785	1 198	2 330	2 316	1 912	2 793	2 820	4 269	39
Érythrée	396	743	836	997	1 113	1 451	1 677	1 836	1 865	2 307	3 717	49
Apatrides	1 517	1 450	2 005	1 711	3 264	4 395	7 072	5 629	3 197	3 227	2 758	53
Iraq	6 164	16 582	14 317	7 271	4 955	3 694	3 272	2 579	2 260	3 610	2 371	47
Finlande	2 227	2 245	2 255	3 023	2 133	2 182	1 974	2 522	1 730	1 582	2 248	64
Pologne	1 787	1 645	2 473	2 417	2 333	2 702	2 083	1 783	1 209	2 722	2 071	53
Danemark	391	475	564	603	1 510	1 942	1 720	2 052	1 356	1 393	2 044	44
Norvège	342	317	302	370	331	355	384	431	346	1 725	1 857	55
Thaïlande	1 537	1 903	2 038	2 070	2 928	2 675	2 517	1 620	1 391	1 921	1 640	84
Inde	174	234	325	306	457	470	724	816	909	1 283	1 635	43
Allemagne	770	654	837	920	918	858	854	893	694	1 419	1 349	50
Iran	1 021	1 392	1 305	1 128	1 331	1 420	1 788	1 736	1 399	1 584	1 312	53
Serbie	771	1 089	886	919	1 169	1 234	1 808	1 273	1 037	1 269	1 169	53
Autres pays	16 833	17 953	17 691	16 978	18 463	21 087	23 934	21 364	21 002	26 721	25 279	
Total	36 328	49 746	49 632	42 918	48 249	60 343	68 898	63 818	64 206	80 175	89 354	49


Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suisse

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dont : femmes 2021 (%)
Allemagne	3 544	3 401	3 835	4 120	5 255	4 658	6 021	6 212	6 640	6 924	7 983	51
Italie	4 109	4 045	4 401	4 495	5 496	5 134	5 863	5 233	4 839	3 946	4 216	48
France	1 325	1 229	1 580	1 750	2 598	3 134	2 964	2 699	2 747	2 756	3 159	49
Portugal	2 298	2 110	2 201	2 458	3 626	3 941	3 920	3 352	2 801	2 055	2 092	54
Türkiye	1 886	1 662	1 628	1 399	1 808	1 729	1 796	1 678	1 802	1 363	1 484	49
Macédoine du Nord	1 337	1 223	1 272	1 288	1 306	1 554	1 721	1 626	1 706	1 270	1 325	51
Serbie	4 359	3 463	2 562	1 865	1 677	1 568	1 543	1 493	1 364	1 069	1 219	51
Espagne	1 091	1 055	1 054	1 071	1 501	1 564	1 585	1 491	1 280	994	1 082	53
Royaume-Uni	351	396	328	449	617	665	883	1 006	844	727	866	51
Bosnie-Herzégovine	1 628	1 163	1 173	966	1 103	965	972	995	847	566	551	50
Sri Lanka	781	768	761	825	793	657	531	545	55
Russie	397	397	562	614	589	514	536	485	525	73
Pologne	169	172	202	218	258	248	292	283	313	279	379	66
Croatie	1 273	1 201	1 126	838	904	737	730	649	560	454	372	59
Brésil	455	596	538	618	595	480	350	362	70
Autres pays	13 387	13 001	12 573	10 775	12 813	13 777	14 193	14 011	12 861	10 293	10 969	
Total	36 757	34 121	34 332	33 325	40 888	41 587	44 515	42 630	40 277	34 062	37 129	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/0chyt9>

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

Allemagne	Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande (<i>Aussiedler</i>). Depuis 2018, les chiffres sont arrondis au multiple de 5.	Office fédéral de la statistique.
Australie	À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Intérieur.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les résidents en Belgique au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark	La baisse en 2013 s'explique en partie par la modification des conditions de naturalisation cette même année.	Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers (Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad) mis en place par le ministère de la Justice.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie	Acquisitions de la nationalité par naturalisation.	Bureau de la police et des gardes-frontières.
États-Unis	Les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise.	Registre central de la population, Statistique Finlande.

France		Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative.
Hongrie	Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1 ^{er} janvier 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage.	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistique Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Lettonie	Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leurs parents.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie		Département des Migrations.
Luxembourg	Non-résidents inclus. Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège	Les statistiques sont basées sur les données du registre de la population.	Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Avant 2016, le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est disponible (sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport).	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption.	Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni		Bureau de l'Intérieur.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Türkiye		Direction générale de la population et de la citoyenneté, Ministère de l'Intérieur.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants de Serbie et du Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

Allemagne	Funda SALOMON, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
Australie	John NAPIER, Australian Home Affairs, Canberra
Autriche	Gudrun BIFFL et Isabella SKRIVANEK, Université du Danube, Krems
Belgique	Sarah DECLERCQ et Koen DEWULF, Centre fédéral Migration, Bruxelles
Bulgarie	Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia
Canada	Christopher HAMILTON, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa
Corée	Dong-Hoon SEOL, Chonbuk National University, Jeonju
Danemark	Henrik Torp ANDERSEN, Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, Copenhague
Espagne	Juan Carlos DOMINGO, Ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale, Madrid
États-Unis	Amanda BARAN, Department of Homeland Security, Washington
Finlande	Minna SÄÄVÄLÄ, Ministère des Affaires économiques et de l'Emploi, Helsinki
France	Guillaume MORDANT, Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Paris
Grèce	Eda GEMI, Hellenic Foundation for European and Foreign Policy, Athènes
Irlande	Philip O'CONNELL, The Economic and Social Research Institute, Dublin
Israël	Gilad NATHAN, Ruppin Academic Center, Jerusalem
Italie	Ugo MELCHIONDA, Membre du conseil d'administration de <i>Religions for Peace - Europe</i> , Rome
Japon	Yu KOREKAWA, Institut National de Recherche en Population et Sécurité Sociale et Yu WAKEBE, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
Lettonie	Ilze SILIŅA-OSMANE, Office of Citizenship and Migration Affairs, Riga
Lituanie	Audra SIPAVIČIENE, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
Luxembourg	Adolfo Jose SOMMARIBAS ARIAS, Chercheur associé REM Luxembourg, Université du Luxembourg et Marie-Pierre BADET, Office national de l'accueil, Luxembourg
Norvège	Espen THORUD, Ministère du Travail et de l'Inclusion sociale, Oslo
Nouvelle-Zélande	David PATERSON, Ministry of Business Innovation and Employment, Wellington
Pays-Bas	Arend ODÉ, Regioplan Policy Research, Amsterdam
Pologne	Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie
Portugal	Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne
République slovaque	Martina LUBYOVÁ et Lubica GAJDOŠOVÁ, Centre of Social and Psychological Sciences SAS, Bratislava
République tchèque	Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague
Roumanie	Mihaela MATEI, Bucarest
Royaume-Uni	Bex NEWELL et Jon SIMMONS, Home Office Analysis and Insight, Croydon
Slovénie	Grega MALEC, Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Ljubljana
Suède	Elin JANSSON, Ministère de la Justice, Stockholm
Suisse	Clovis VOISARD et Claire de COULON, Secrétariat d'État aux migrations, Berne
Türkiye	Ahmet ICDUYGU, Université Koç, Istanbul

Composition de la Division des migrations internationales de l'OCDE

Mona AHMED, Administratrice junior
Lisa ANDERSSON, Administratrice
Dominika ANDRZEJCZAK, Assistante
Charlotte BAER, Assistante
Yves BREEM, Administrateur
Tamara BUSCHEK, Administratrice
Jonathan CHALOFF, Administrateur principal
Ana DAMAS DE MATOS, Administratrice
Jean-Christophe DUMONT, Chef de division
Hlööver HAKONARSON, Administrateur junior
Philippe HERVÉ, Statisticien
Julie LASSEBIE, Administratrice
Elisabeth KAMM, Administratrice junior
Ave LAUREN, Administratrice
Jongmi LEE, Statisticienne
Taehoon LEE, Administrateur junior
Thomas LIEBIG, Administrateur principal
Sara MOUHOUD, Administratrice junior
Veronika STRAIN-FAJTH, Statisticienne
Cécile THOREAU, Administratrice
Marcela VALDIVIA, Administratrice
Alina WINTER, Administratrice junior
Rieke WÖNIG, Administratrice junior
Cosima CIAMPI-DORFMÜLLER, Stagiaire
Mediha INAN, Stagiaire
Kanta SHIMADA, Stagiaire

Perspectives des migrations internationales 2023

L'édition 2023 des *Perspectives des migrations internationales* analyse les évolutions récentes des mouvements migratoires et de l'insertion des immigrants sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Elle observe également les changements récents en matière de politiques migratoires et d'intégration dans les pays de l'OCDE. Cette édition comprend deux chapitres spéciaux sur l'intégration des mères migrantes sur le marché du travail et sur la fécondité des populations migrantes dans les pays de l'OCDE. Les Perspectives comprennent également des notes par pays et une annexe statistique détaillée.



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-83238-1
PDF ISBN 978-92-64-74973-3



9 789264 832381